This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

3 50118 4

Digitized by Google

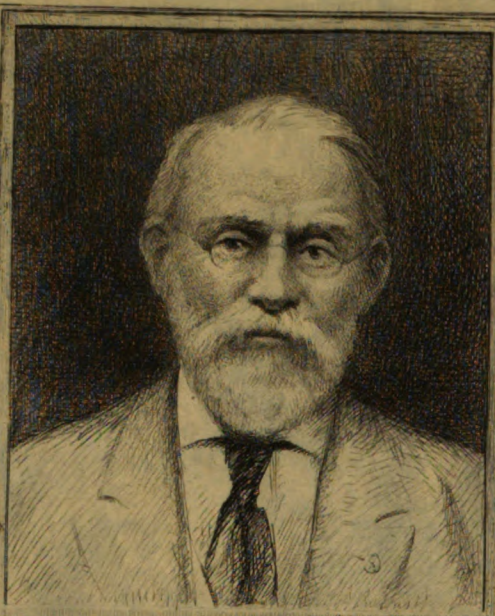

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.G2
R2
v.9-10

REVUE
DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME IX — ANNÉE 1894

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1894

Digitized by Google

Digitized by Google

Bremner
Trust H
4-20-28
15-88

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

BUREAU

Baron de LASSUS, *Président.*

A. COUGET, Vice-Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Albert SOURRIEU, *membre.*
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France*, à Lyon.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
LAURIÈRE (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club*, et du Club alpin français, à Pau.

MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), juge au Tribunal de commerce, à Saint-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BAURIER (Léon), membre correspondant de la Société archéologique du Midi, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), avoué honoraire, ancien juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Castelnau-Durban (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 34e, à Mont-de-Marsan.
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Elie de), au château de Saint-Marcet.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), notaire, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), membre de l'Association Pyrénéenne, à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
SOURRIEU (Albert), avocat, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts-et-chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

MEMBRES LIBRES

ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml.**
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml.**
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml.**
ADOUE, curé, à Anan.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml.**
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml.**
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml.**
ASHER, libraire, à Berlin.
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d')
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml.**
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml.**
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml.**
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml.**
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse, **ml.**
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAUREGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), aumônier du Saint-Nom de Jésus, à Montrejeau.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégué de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml.**
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris. **ml.**
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
BINOS DE POMBARAT (de), à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BLADÉ, correspondant de l'Institut de France, à Agen, **ml.**
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml.**
BOUCHE, curé, à Guran.
BOUCHE, curé, à Huos.
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml.**
CARAYON-LATOUR (marquise de), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, à Auch (Gers), **ml.**
CARTAILHAC (Emile). directeur de l'*Anthropologie,* à Toulouse.
CASSE (Jean-Marie), manufacturier,
CASTERAN (Paul de), avocat, à Toulouse.
CAZENEUVE, curé-doyen, à Montrejeau.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory,
CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.

Digitized by Google

Condesse (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
Corbier, huissier, à Montrejeau.
Couget (Georges), à Bordeaux et à Luchon, **ml.**
Couret (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
Courtois (de), boulevard Malesherbes, à Paris.
Couture (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
Dasque (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
Deaddé, général de brigade en retraite, à Saint-Gaudens.
Décap, instituteur, à Muret.
Delassus, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
Douais (abbé), professeur à l'Institut catholique de Toulouse, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, **ml.**
Doux, avoué, à Saint-Gaudens.
Dubuc (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), **ml.**
Dulac (abbé), à Tarbes.
Dulon, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, **ml.**
Dumas de Rauly, archiviste de Tarn-et-Garonne, **ml.**
Encausse de Labatut (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
Fabre d'Envieu, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, **ml.**
Faure (Louis), notaire, à Montrejeau.
Ferran (abbé), curé de Baurech (Gironde).
Ferras, docteur médecin, à Luchon.
Fourcade (Henri), curé, à Saint-Elix.
Fourcade, curé, à Nestier.
Franquès, instituteur, à Montespan, **ml.**
Froment, docteur-médecin, à Nestier (Hautes-Pyrénées).
Fages (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
Foch (Jean), docteur en médecine, à Saleich, **ml.**
Gardarens de Boïsse (de), juge au Tribunal civil, à Montauban.
Galard (Mme la comtesse de) à Aurignac.
Garonne, curé, à Urau.
Gorsse (de), conservateur des forêts, à Pau, **ml.**
Goulard (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
Guilhot de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, **ml.**
Hay (Aristide), à Talence, Bordeaux.
Jaffary (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, **ml.**
Jordy (André), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
Lacroix, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan.
Lahondès (Jules de) président de la Société archéologique du Midi de la France, **ml.**
Lamarque (Raymond), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
Lapierre, avocat, bibliothécaire honre de la ville, à Toulouse, **ml.**
Larrieu, pharmacien, à Montrejeau.
La Roche (marquis de Fontenilles), à Paris.
Lassus (Bertrand de), à Montrejeau, **ml.**
Lassus (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
Lestrade, vicaire de la Dalbade, à Toulouse.
L'Isle-en-Dodon (Bibliothèque de la ville de).
Longuefosse (Charles), à Saint-Gaudens, **ml.**
Louge, docteur-médecin, à Demu (Gers).
Lozès (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
Maribail (Henri de), docteur en droit, avocat, à St-Gaudens, **ml.**
Marsan, curé de Soulan (Hautes-Pyrénées).
Mathieu, curé, à Saint-Mamet.
Maubé (François), curé-doyen, à St-Bertrand-de-Comminges, **ml.**
Mengaud, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
Montoussé-Dulyon (Charles), au château de Barbazan.
Montrejeau (Bibliothèque de la ville de).
Nouaillan (Mme la Vsse de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).

Digitized by Google

PARTSCH, professeur à l'Université de Breslau.
PELLEPORT-BURETTE (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, **ml.**
PÉRISSÉ (Firmin), avocat, à Toulouse.
PIETTE (Edouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), **ml.**
PIOU (Jacques), ancien député, à Paris, **ml.**
PLANTE, propriétaire, à Lannemezan.
POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban, **ml.**
POUY (de), 9, rue d'Anjou, à Paris.
PRIVAT (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, **ml.**
PUJO, à Montrejeau.
RÉGNAULT (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, **ml.**
REULET, curé-doyen, à Aurignac, **ml.**
RIVIÈRE, docteur-médecin, à Malvezie.
RUAU (Joseph), licencié ès-lettres d'histoire, à Toulouse, **ml.**
RUBLE (baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
SACASE (Charles), ancien magistrat, à Marignac, **ml.**
SALES (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
SAINT-ARROMAN (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SAINT-BÉAT (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-GAUDENS (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-JEAN (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
SAINT-MARTORY (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-PAUL (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
SAINT-PAUL (Damien), négociant, à Montrejeau.
SALIES-DU-SALAT (Bibliothèque de la ville de).
SAPORTA (de), à Manosque (Basses-Alpes).
SARRIEU (Gustave de), à Montrejeau.
SARTHE, libraire, à Luchon.
SAUDINOS-RITOURET (Mme), à Paris.
SOCIÉTÉ académique de Tarbes.
SOCIÉTÉ ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
SOCIÉTÉ archéologique du Midi, à Toulouse.
SOCIÉTÉ archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
SOCIÉTÉ des Etudes historiques, à Paris.
SOST, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUQUES (Armand), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUVILLE, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
SUARÈS d'ALMEYDA (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix
TERRADE, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
TOUZET, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
VALLE, receveur buraliste, à Saleich.
VERDIER, professeur au Petit-Séminaire de Garaison, **ml.**
VIDAILHET, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.
VICAIRES (les) de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

LES GUERRES DU XVIIIe SIÈCLE

SUR LES FRONTIÈRES

DU COMMINGES

DU COUSERANS ET DES QUATRE-VALLEES

II

GUERRE DE LA QUADRUPLE ALLIANCE

SOUS LA RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS

1719-1720

SOMMAIRE

La Régence. — Causes de la guerre de 1719. — La triple et la quadruple alliance. — La conspiration de Cellamare. — Le cardinal Alberoni. — L'abbé Dubois. — Rupture avec l'Espagne. — Manifeste approuvé par le conseil de régence. — La déclaration de guerre mal accueillie dans le pays et dans l'armée. — Distributions d'argent. — Le maréchal de Berwick accepte le commandement en chef. — Le duc de Liria, son fils. — Le prince de Conti mis à la tête de la cavalerie. — La cour d'Espagne cherche à provoquer les désertions. — M. Le Blanc, secrétaire d'Etat du département de la guerre. — Il combine avec Berwick le plan de la campagne. — Instructions envoyées aux intendants. — M. Leclerc de Lesseville, intendant de la généralité d'Auch et Béarn. — Formation d'un camp à Muret. — Berwick veut s'emparer de la vallée d'Aran. — Le marquis de Bonas, maréchal de camp, choisi pour diriger l'expédition. — Sa bravoure. — Son caractère. — Il étudie la situation du pays. — Essai de négocia-

Digitized by Google

tions avec le baron de Lez, gouverneur de Castelléon. — Mémoire de M. de Conches sur la vallée d'Aran et les vallées frontières. — Le marquis de Noé, sénéchal des Quatre-Vallées, chargé d'organiser et de commander les milices de ce pays. — Le château de Tramesaigues mis en état de défense. — Arrivée des troupes du Languedoc et du Roussillon à Montrejeau. — Déserteurs exécutés à Saint-Gaudens. — Bonnes dispositions des habitants du Comminges et du Couserans. — M. de Vallières, maréchal de camp d'artillerie. — Il prépare à Montrejeau le matériel pour le siège de Castelléon. — Les frontières de la vallée d'Aure bien gardées. — Avertissement aux peuples de la vallée d'Aran par le marquis de Bonas. — Il leur promet de les bien traiter s'ils ne prennent par les armes contre lui. — Le baron de Lez, gouverneur de Castelléon, reçoit des renforts et de l'artillerie. — Il fait couper les ponts, et combler d'arbres abattus les chemins de la vallée. — Etat des régiments qui doivent faire le siège de Castelléon. — Les milices réservées pour un service à l'intérieur. — M. de Bonas va camper à Cierp avec ses troupes. — Les Miquelets menacent le Couserans. — M. de Conches envoyé à Saint-Girons. — M. de Bonas se décide à passer en Espagne par Luchon. — Il va reconnaitre le Portillon et fait ouvrir un chemin. — 3,500 hommes employés à cette laborieuse opération que les ingénieurs regardent comme impraticable. — Malgré de grande difficultés, le passage des troupes effectué. — Transport par la même voie de l'artillerie et des munitions. — Camp formé devant Castelléon et blocus de la place. — Communications rétablies avec la France par le Pont du Roi. — Description des attaques. — Journal du siège par M. Dumaine, brigadier des ingénieurs. — Curieux et visiteurs qui vont voir les opérations militaires. — Anciens officiers et gentilshommes du Comminges offrent leurs services. — L'archidiacre d'Aran Piette en mission auprès de M. de Bonas. — Activité des subdélégués de M. de Lesseville. — Feu violent des pièces de siège et des mortiers. — Reddition de la place de Castelléon. — La garnison prisonnière de guerre envoyée à Lectoure. — M. de Champier nommé gouverneur. — Lettres de Le Blanc à Bonas. — Promotions et récompenses. — M. de Bonas envoyé dans la Conque de Tremps avec un corps d'armée. — Réserves à Montrejeau, Luchon, Saint-Béat. — Les arquebusiers de montagne ou Miquelets français. — Leur indiscipline et mauvaise contenance devant l'ennemi. — Se font battre. — Victoire de M. de Bonas à Monsec. — La guerre transportée en Catalogne. — M. de Bonas prend ses quartiers d'hiver dans la Conque de Tremps. — Chute d'Alberoni. — Le prince Pio reprend Urgel. — Les Français se

Digitized by Google

retirent dans le Roussillon. — La paix signée à Londres le 17 février 1720. — Satisfaction universelle que cause la fin de la guerre.

Tout a été dit sur la Régence, cette période d'agitation bruyante et de désordre moral qui suivit la mort de Louis XIV. La prodigieuse variété des événements s'y complique d'un tel jeu de passions, qu'un intérêt sans cesse en éveil s'attache à l'histoire de ces années remplies d'intrigues, de cabales, d'agiotages et de perturbations financières. Ces crises intérieures, qui bouleversèrent les fortunes privées sans rétablir celle de l'État, fournirent aux ennemis du Régent des armes pour le combattre. Les haines des partis, les ambitions déçues, les rivalités et les excitations de toute sorte profitèrent du malaise général pour former des trames et des complots. La plus célèbre de ces conspirations, celle qui porte le nom du prince de Cellamare son principal auteur, est trop connue pour que nous jugions utile d'en rappeler ici l'origine et les circonstances. Il nous suffira d'indiquer les événements politiques dont elle devint la cause ou le prétexte.

On sait que le mécontentement des princes légitimés, privés par arrêt du Conseil de la qualité de princes du sang et du droit d'hérédité au trône de France, servit de point d'appui capital aux desseins ambitieux du cardinal Alberoni[1], le plus grand ministre de l'Espagne après le

1. Alberoni naquit en Italie, aux environs de Plaisance, en 1664. Une destinée extraordinaire était réservée à ce fils d'un pauvre jardinier. Entré dans l'Église après de longs efforts, il vint en France, acquit les bonnes grâces du duc de Vendôme qu'il amusait par ses saillies bouffonnes, et devint son secrétaire pendant la guerre d'Espagne. Il montra les plus remarquables qualités dans toutes les affaires et négociations dont il fut chargé. Nommé ministre de Parme auprès de Philippe V, il fit épouser à ce prince Elisabeth Farnèse, fille du duc de Parme, et fort habilement renvoya la princesse des Ursins dont l'influence à la cour d'Espagne était illimitée. Dès lors, il régna seul sur le roi et sur la nouvelle reine. Ministre d'Etat, cardinal en 1717, il conçut le projet de rendre à la monarchie espagnole son ancien éclat. Son coup d'œil embrassait tous les genres d'administration. Il mit les finances en ordre, et l'armée sur un pied formidable ; il dressa les réglements les plus favorables à l'agriculture, aux arts, au commerce ; il établit des manufactures et ranima l'industrie. Aussi profond politique et aussi tenace que Richelieu, aussi adroit et aussi rusé que Mazarin, il manqua de mesure, et plus inconsidéré que ces deux

Digitized by Google

cardinal Ximénès. Passionné pour sa patrie d'adoption, cet homme d'État avait résolu de la délivrer de ses ennemis, et de lui rendre la puissance qu'elle avait perdue depuis la paix des Pyrénées. Pour arriver à ces fins, il voulut changer la face de l'Europe. Il méditait de restaurer les Stuarts en Angleterre, d'enlever à l'Autriche Naples et la Sicile, et surtout il s'attachait à convaincre Philippe V son maître qu'il devait revenir sur sa renonciation au trône de France. Pour opposer une barrière aux prétentions du roi d'Espagne, le Régent se hâta de conclure la triple alliance avec la Hollande et l'Angleterre directement menacées par les plans redoutables d'Alberoni. L'adhésion de l'Autriche, en 1718, forma la quadruple alliance. Les vues si vastes mais en même temps si chimériques du premier ministre d'Espagne n'aboutirent qu'à des revers. « Il avait voulu servir son maître comme » Richelieu avait servi le sien, mais le temps, les lieux et » le maître lui-même étaient bien différents[1]. »

La conspiration de Cellamare, très adroitement surveillée et déjouée par l'abbé Dubois[2], excita dès la première

hommes d'Etat, il joua dans des entreprises follement téméraires sa propre renommée et la fortune renaissante de la patrie d'adoption à laquelle il s'était consacré.

La conspiration de Cellamare amena la guerre de 1719, et la chûte retentissante du ministre qui n'avait rien négligé pour tramer des intrigues en France et provoquer la révolte contre le gouvernement de la Régence. Disgracié tout à coup par Philippe V (décembre 1719), Alberoni quitta précipitamment l'Espagne au milieu de dangers sans nombre, gagna l'Italie, et disparut pendant quelques années au fond d'une retraite inconnue. Tel était l'éclat de sa renommée, qu'il obtint dix voix au Conclave de 1724.

Nommé légat de Bologne et de Ravenne, Alberoni, loin de négliger une situation aussi secondaire en comparaison du grand rôle qu'il avait joué en Europe, donna des preuves d'une infatigable activité, s'occupa très assiduement des affaires de sa légation, et se montra très habile administrateur jusqu'à sa mort, arrivée à Rome en 1762. Il avait 88 ans.

Cet homme, si merveilleusement doué du côté de l'esprit, était disgracié par la nature. Court et gros, avec une tête énorme, un visage d'une longueur démesurée, il présentait au premier abord un aspect grotesque et ridicule. Sa conversation étincelante, son éloquence naturelle, ses manières courtoises le transfiguraient au point qu'on oubliait sa laideur. Tout entier à son ambition et à sa passion pour les intrigues, il travaillait dix-huit heures par jour, et ne faisait qu'un seul repas d'une frugalité de cénobite.

En février 1735, Alberoni et Voltaire échangèrent quelques lettres. Il est curieux de voir en quels termes élogieux le philosophe s'adresse au cardinal.

(Rousset, *Vie d'Alberoni*, 1719. — Voir Duclos, Saint-Simon, etc.)

1. D'Argenson, *Essais*, p. 144.

2. Dubois, fils d'un apothicaire de Brive-la-Gaillarde, précepteur du Régent, conseiller d'État, ministre, archevêque de Cambrai, cardinal, doué d'une intelligence flexible,

Digitized by Google

heure un mouvement unanime d'indignation contre les promoteurs de guerres civiles et contre le ministre étranger qui troublaient audacieusement le royaume. Mais les esprits se calmèrent quand on vit le Régent ne point user de rigueur à l'égard de conspirateurs devenus simplement justiciables du ridicule qui termine tout en France. Le public se prit facilement à croire que les conflits ne sortiraient pas des chancelleries, et que la paix ne subirait aucune atteinte.

La guerre proposée au conseil de régence, et votée le 10 janvier 1719, surprit la France et l'Europe. Les Anglais qui l'avaient demandée craignirent même que le Régent n'eût pas l'intention d'agir sérieusement : le gouvernement britannique envoya lord Stanhope, l'un de ses plus habiles ministres, à l'armée française, pour assister aux premières opérations de la campagne.

Afin d'éclairer la nation sur les causes de la rupture avec l'Espagne, Dubois fit approuver par le conseil de régence un manifeste dont la rédaction, confiée à Fontenelle, se recommandait par une grande modération dans les termes, ce qui n'empêche pas Saint-Simon de l'appe-

pénétrante, étendue, mais basse et corrompue, fit signer la triple alliance à la Haye, le 4 janvier 1717. — « Un peu d'esprit, beaucoup de débauche, de la souplesse, et surtout le « goût de son maître pour la singularité, firent la prodigieuse fortune de cet homme. » (Voltaire.)

Le cynisme et les vices scandaleux de Dubois jettent le plus profond discrédit sur sa vie d'homme d'État. Le grand acte de sa politique est le changement qu'il effectua dans les relations extérieures de la France. Malgré les traditions diplomatiques de Louis XIV, malgré les princes, malgré l'éloignement personnel du roi Georges pour le Régent, malgré Alberoni, il réussit à conclure le traité de la triple et plus tard de la quadruple alliance, nouveau système international ayant pour base la sécurité de la France par les puissances mêmes qui avaient été si longtemps ses implacables ennemies. Le négociateur français, au prix de complaisances dont il payait l'alliance du cabinet britannique, reconstruisait les Pyrénées que Louis XIV pensait avoir supprimées.

On a toujours écrit que Dubois recevait une pension de 500,000 livres de l'Angleterre. Un récent ouvrage de M. Viesener, s'éclairant, non plus seulement des récits des seuls ennemis du Régent et de Dubois, mais des archives de Londres, a démontré l'inanité de cette accusation.

Chez Dubois, l'homme privé fera toujours tort à l'homme public. On a dit aussi que cet homme de bas étage, arrivé par de scandaleux moyens aux premières fonctions de l'État, n'avait pu supporter sans une implacable jalousie qu'Alberoni, sorti de la même poussière, jouât un aussi grand rôle en Europe. Le désir d'abattre ce rival supérieur aurait été l'un des motifs déterminants de la triple alliance.

Digitized by Google

ler « une pièce masquée, fardée, pitoyable jusqu'à mon-
» trer la corde, parce que nul art ne pouvait couvrir le
» fond ni produire rien de plausible[1]. »

Les ennemis du gouvernement, à leur tour, répandirent quatre pièces d'un caractère plus ou moins séditieux : un manifeste du roi d'Espagne adressé aux trois États de France, une lettre de Philippe V au jeune roi, une circulaire aux parlements, et une requête des trois États de France à Philippe V. Le parlement de Paris se contenta de supprimer par arrêt ces divers libelles.

Quatre années à peine venaient de s'écouler, depuis que la guerre de succession avait pris fin. Le pays épuisé ne demandait que la réparation des maux qu'elle avait causés. La détresse était générale, la dette publique énorme, les déficits en progression constante; l'agiotage prenait des proportions effrénées et préparait de nouvelles ruines. Les Français, qui n'avaient pas vu sans une fierté légitime un prince de la maison de Bourbon appelé à régner sur l'Espagne, manifestaient ouvertement la surprise et les regrets que provoquait une guerre entre les membres de la même famille. Dans l'armée, le mécontentement n'était pas moins vif. Il répugnait à de loyaux officiers, la plupart comblés par Philippe V, de porter les armes contre un souverain dont ils avaient consolidé le trône au prix de leur sang.

Le Régent ne put méconnaître ce mouvement d'opinion, lorsqu'il dut choisir les officiers généraux chargés de prendre part à l'expédition[2]. Plusieurs se récusèrent, entr'autres d'Asfeldt, lieutenant-général, qui devint plus tard maréchal de France[3]. « Monseigneur, dit-il au duc

1. Voltaire prétend à tort que La Motte Houdard, de l'Académie française, avait composé le manifeste qui ne fut signé par personne. (*Siècle de Louis XV*, éd. de Kehl, p. 8.)

2. Cette liste comprenait : dix lieutenants-généraux, dix-neuf maréchaux de camp, vingt-trois brigadiers d'infanterie, onze brigadiers de cavalerie, trois brigadiers de dragons. (Archives historiques du Ministère de la guerre, vol. 2. 560.)

3. Asfeldt (Claude-François Bidal d') chevalier, puis marquis, né en 1667, mort en 1743, lieutenant-général en 1704, maréchal de France en 1734. (Pinard, *Chronologie militaire.)*

Digitized by Google

» d'Orléans, je suis Français, je vous dois tout, et je » n'attends rien que de vous. » Puis, lui montrant sa toison : « Que voulez-vous que je fasse de cecy que je tiens » du roi d'Espagne? Dispensez-moi de servir contre un » de mes bienfaiteurs. »

Il paraphrasa si bien sa répugnance, suivant Saint-Simon, que le Régent se laissa convaincre, et ne lui donna qu'une mission sédentaire à Bordeaux. D'Asfeldt ne sortit pas de cette ville pendant toute la durée de la guerre.

On fit comprendre au maréchal de Villars le prix qu'on attacherait à son acceptation du commandement général de l'armée. On ne put rien obtenir. Le Régent se retourna vers Berwick qui se montra plus accommodant.

« Sa Majesté, lui dit-il, vous donne le commandement » de son armée contre l'Espagne. Vous allez perdre ap- » paremment la pension de cent mille livres que vous » donne Sa Majesté Catholique, mais le roi vous indemni- » sera. » — « Monseigneur, répondit le maréchal, je ferai » toujours le cas que je dois des marques de confiance » que Sa Majesté voudra bien me donner. J'obéirai à ses » ordres. Si je perds cette pension de cent mille livres, » je serai moins sensible à cette perte qu'à la gloire qui » me revient, lorsque je peux donner des preuves de » mon zèle pour le service du roi et pour l'utilité du » royaume[1]. »

Quarante mille hommes devaient être réunis sous les ordres de Berwick[2]. Le maréchal se rendit à Bayonne, point de ralliement du premier corps d'armée. Dès son arrivée, il apprit que le duc de Liria, son fils, avait été

1. *Mémoires* de Berwick, t. II, p. 318.

2. Jacques Fitz-James, duc de Berwick, maréchal de France, fils naturel de Jacques II et d'Arabella Churchill, sœur de Marlborough, né en 1660, tué d'un boulet de canon, en 1734, au siège de Philippsbourg.

Naturalisé Français en 1703, il acquit une grande renommée par ses talents militaires. Il était froid, méthodique, prudent, bon tacticien, et savait au besoin agir avec promptitude. Il remporta de grands succès en Espagne pendant la guerre de succession, gagna la célèbre bataille d'Almanza, et prit Barcelone après l'un des plus terribles siéges dont l'histoire fasse mention.

Digitized by Google

pourvu d'un commandement dans les troupes espagnoles. Il lui écrivit de rester à son poste et de faire loyalement son devoir. Celui-ci répondit qu'il saurait en toute occasion accorder ses obligations envers son père, et envers le souverain qui avait reçu son serment de fidélité. Certains virent une sorte d'héroïsme dans cette conduite. D'autres se bornèrent à la trouver simplement habile et conforme aux traditions que les deux Berwick empruntaient à leur pays d'origine. Hume, l'historien des Stuarts, ne dit-il pas en effet que chez les Écossais le père et le fils embrassent des partis contraires, afin que l'un d'eux, quel que soit l'événement, puisse sauver les biens ou la tête du vaincu ?

Berwick renvoya sa toison d'or à Philippe V qui ne lui pardonna jamais, dit Saint-Simon.

Pour triompher des hésitations ou des répugnances, le Régent fit une large distribution d'actions de la banque du Mississipi aux officiers de tous grades envoyés contre l'Espagne. On répandit l'argent à pleines mains. Les troupes en marche vers les Pyrénées reçurent plusieurs mois de solde d'avance. On voulut qu'un prince du sang donnât par sa présence de l'éclat à cette campagne. Le prince de Conti se laissa nommer commandant de la cavalerie[1], et n'embarrassa l'armée que de son rang, de son inexpérience et de ses querelles avec Berwick. D'après Saint-Simon, il reçut 150,000 livres, beaucoup de vaisselle, se fit payer des équipages magnifiques, même jusqu'à ses frais de poste, et ce fut, dit Duclos, tout ce qu'il retira de la gloire de sa campagne !

Alberoni avait fait savoir par ses agents secrets que la couronne d'Espagne prendrait à sa solde un corps de dix mille Français. Les trois fleurs de lis étaient déjà

1. Conti (Louis-Armand de Bourbon prince de), né en 1695, mort en 1727, membre du conseil de régence, gouverneur du Poitou, etc. Il joua dans diverses circonstances un rôle singulier et sévèrement jugé par ses contemporains. Il n'avait pas hérité de l'esprit, de la valeur et des qualités séduisantes qui avaient fait de son père « l'idole de la cour, » du peuple et de l'armée, le héros des officiers, l'espérance de ce qu'il y avait de plus distingué. » (Saint-Simon.)

Digitized by Google

peintes sur tous les drapeaux de l'armée espagnole. Philippe V crut que de nombreuses désertions allaient lui livrer des officiers qui désapprouvaient hautement la guerre, et des soldats attirés par l'appât d'une plus forte paie[1]. L'exemple et la sévérité de Berwick continrent les mécontents, les largesses du Régent gagnèrent les indécis, le sentiment de l'honneur et la discipline prévalurent, et le roi d'Espagne fut interdit de ne voir venir à lui que des déserteurs de la plus vile espèce, et en nombre très restreint.

Déjà très critiquée à Paris, la guerre était encore plus impopulaire dans les provinces, surtout dans les pays qui confinaient à l'Espagne. Les protestations se manifestaient fort librement par des écrits et même par des actes. Les États du Languedoc refusèrent la levée des milices par une délibération prise à l'unanimité. Redoutant les conséquences de cette décision, le gouvernement ne voulut pas user de contrainte. Il dispensa la province de cette charge, moyennent une contribution de cent soixante-cinq mille livres[2].

Les impressions ne furent pas moins défavorables sur la ligne de nos frontières, dans le Comminges et dans les contrées voisines. Les habitants des deux royaumes avaient repris leurs vieilles relations, tristement interrompues pendant quinze années de 1700 à 1715; ils jouissaient à peine des premiers bienfaits d'une paix qu'on leur avait garantie durable et solide. La nouvelle d'une prise d'armes agita singulièrement tous les esprits, et raviva les souvenirs des calamités souffertes durant la guerre de succession. Tous les états éprouvaient des craintes: la noblesse, très appauvrie, ne prévoyait qu'un accroissement de gêne; les négociants et les industriels,

1. La cour d'Espagne comptait d'autant plus sur les désertions qu'elles se produisaient, depuis quelques années, avec une persistance qui ne diminuait pas malgré les plus sévères répressions. Depuis le 16 juillet 1716 jusqu'au 30 novembre 1717, on avait compté 11,499 déserteurs dont 388 avaient été exécutés. (Lemontey, *Histoire de la Régence.*)

2. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc.*

Digitized by Google

privés de la facilité des communications et de la liberté des échanges, allaient être forcément lésés dans leur commerce; le peuple savait que la levée des milices causerait les plus graves dommages aux travaux des champs. Il s'attendait aux taxes inévitables, à l'aggravation de sa misère. On se disait que le traité des Lies et Passeries ne manquerait pas d'être mis à néant. Nos vallées reverraient les Miquelets de Philippe V, non moins farouches et redoutables que ceux de l'archiduc. Des pillages, des incendies, comme celui de Luchon de sinistre mémoire, désoleraient le pays! Au moins, lors de la précédente guerre, on comptait des alliés nombreux en Espagne. On se battait pour maintenir sur le trône de Charles-Quint un prince de la maison de France! Ici rien de semblable: c'était une lutte de peuple à peuple, entre les membres d'une même famille royale, sans motifs plausibles, ou du moins compris par la foule, n'intéressant ni la dignité ni la sécurité du royaume, à ce titre ne pouvant ni passionner les honnêtes gens, ni justifier les sacrifices. On affichait dans les paroisses des placards injurieux pour le Régent. On invitait les hommes de la milice à la révolte. On répandait de faux bruits : l'armée ne marcherait pas; les désertions seraient innombrables. Le gouvernement capitulerait devant la nation soulevée tout entière contre lui. Les hostilités à peine commencées ne dureraient pas plus de quinze jours en présence de la réprobation universelle, et de cette guerre néfaste condamnée à l'avance, il ne resterait, pour les hommes qui l'auraient provoquée malgré le pays, que le remords de l'avoir déclarée et le déshonneur de n'avoir pas osé l'entreprendre.

Dans la pensée intime du gouvernement de la Régence, en cela d'accord avec le sentiment public, la guerre inaugurée avec un grand appareil militaire ne nécessiterait pas l'emploi de forces considérables. L'Espagne ne possédait pas des moyens de résistance suffisants. De plus, les agents du pouvoir ne cessaient de proclamer que

Digitized by Google

l'unique but de ces armements formidables était le renversement du ministre qui mettait le feu à l'Europe. Alberoni disparu, la paix serait signée le lendemain de cette délivrance. Insensiblement, les oppositions s'apaisèrent. Dès que nos drapeaux furent déployés, le patriotisme reprit son empire. De toutes parts le même espoir se fit jour: obtenir de prompts succès, autant pour garder inviolable l'honneur de nos armes que pour hâter un dénouement pacifique dans l'intérêt des deux nations.

Depuis le 24 septembre 1718, Claude Le Blanc[1] remplissait les fonctions de secrétaire d'État du département de la Guerre. Saint-Simon, qui se vante d'avoir pris une part importante à la nomination de ce ministre, le peint en trois mots : « Il était, dit-il, plein d'esprit, de capacité, d'expédients. » D'accord avec Berwick, Le Blanc arrêta les grandes lignes du plan de campagne. Le premier effort devait se porter sur la Navarre. On mettrait le siège devant Fontarabie, et l'on s'emparerait des provinces Basques. Entre Toulouse et les Pyrénées centrales, un camp réunirait des troupes destinées à surveiller nos frontières depuis les limites du Roussillon jusqu'au Béarn. De forts détachements seraient prêts à secourir les points les plus menacés du comté de Foix, du Couserans,

1. Claude Le Blanc, fils de Louis Le Blanc, intendant de Normandie, né le 1er décembre 1669. Sa mère était la sœur du maréchal de Bezons.

Conseiller au parlement de Metz, maître des requêtes, intendant d'Auvergne en 1704, de Dunkerque et d'Ypres en 1706, membre du conseil de la guerre en 1716.

Le Régent, qui l'estimait fort, rétablit pour lui les fonctions de secrétaire d'Etat de la guerre, supprimées à la mort de Louis XIV.

Duclos le peint comme un ministre consommé, actif, plein d'expédients, aimé des troupes, estimé du public, ferme sans hauteur.

On doit à Le Blanc d'utiles ordonnances, notamment celle du 15 mars 1720 portant réorganisation de la maréchaussée dans tout le royaume, les règlements sur le service de l'artillerie et sur l'habillement des troupes, etc., etc.

Il fut nommé en 1719 grand-croix de Saint-Louis et grand-prévôt de l'ordre.

Disgracié en 1723, il fut mis à la Bastille sous l'inculpation d'avoir puisé des fonds dans la caisse du trésorier extraordinaire de la guerre La Jonchère qui avait fait banqueroute.

Traduit devant le parlement, il obtint un arrêt d'acquittement. Rappelé aux fonctions de secrétaire d'État de la guerre, il les conserva jusqu'à sa mort, arrivée à Versailles le 19 mai 1728.

Le Blanc eut deux frères engagés dans les Ordres, qui devinrent évêques d'Avranches et de Sarlat.

Digitized by Google

du Comminges, des Quatre-Vallées et du comté de Bigorre. Un troisième corps d'armée envahirait la Catalogne par le Roussillon. A la tête de cinquante escadrons de cavalerie, le prince de Conti suivrait la ligne des Pyrénées françaises, maintiendrait les communications et prêterait main-forte aux corps qui se trouveraient plus ou moins engagés. Les milices provinciales, employées à l'intérieur pour des services d'ordre et de police, sauf dans les cas d'extrême urgence, ne marcheraient pas avec les troupes réglées. Dans les circonstances présentes, on se méfiait de l'esprit frondeur et de l'indiscipline de ces auxiliaires, dont les dernières expériences avaient révélé plus d'une fois le manque de cohésion et de solidité. Recommandation était faite aux chefs de corps de traiter au début les Espagnols avec les plus grands ménagements, de recourir aux voies conciliantes, et de représenter les Français non comme des ennemis mais comme des libérateurs.

Le 10 janvier 1719, M. Le Blanc transmet à tous les intendants un mémoire fait pour le public et qui l'informe de tous les efforts tentés par le Régent afin d'éviter la guerre avec l'Espagne. Ce manifeste sera communiqué aux troupes.

Ce même jour, il donne à M. Leclerc de Lesseville[1], intendant de la généralité d'Auch et Pau, des instruc-

1. Leclerc de Lesseville, intendant de Limoges, successeur de M. Le Gendre dans la généralité d'Auch et de Pau, garda sa place pendant treize ans. Il choisit Pau pour sa residence.

Administrateur instruit, éclairé, traitant les affaires avec beaucoup d'ordre, de mesure et de prudence.

Le 30 août 1719, le maréchal de Berwick, devant traverser la ville de Pau avec son état-major, annonça qu'il logerait chez l'intendant. M. de Lesseville reçut avec empressement cet hote illustre et voulut loger les officiers chez les conseillers au parlement. La cour se retrancha sur son privilège d'exemption du logement des gens de guerre. Après un échange de pourparlers, on finit par transiger. — Le parlement déclara qu'il dresserait la liste de ceux de ses membres qui devraient donner l'hospitalité aux officiers de la suite du maréchal. Il était temps que l'affaire s'arrangeât, car ceux-ci commençaient à enfoncer les portes des maisons qui leur avaient été désignées et à traiter MM. du parlement comme des gens chez lesquels on prend la place d'assaut. Cet incident fit beaucoup de bruit, mais n'eut pas de suites fâcheuses pour M. de Lesseville.

Ce dernier passa les derniers mois de son administration à Paris.

Hardoin de Châlons, évêque de Lescar, écrivant le 11 janvier 1731 à l'abbé Tristan, curé de Gan, lui disait :

Digitized by Google

tions particulières concernant les peuples des vallées frontières d'Espagne, qu'il serait très utile de gagner d'avance par d'adroites promesses et d'amicales assurances. « Exercez, ajoute-t-il, une surveillance active sur » le pays des Quatre-Vallées qu'on m'a dépeint comme » ayant de l'inclination pour l'Espagne[1]. »

Le 16 janvier, le maréchal de Berwick écrit de Bordeaux au Régent qu'il rassemble les différents corps de l'armée à Bayonne et dans le centre des Pyrénées. Deux bataillons d'infanterie sont déjà partis pour tenir garnison à Saint-Béat et à Saint-Bertrand[2]. Par le même courrier, il explique à Le Blanc de quelle façon il échelonne les troupes destinées à marcher sur les frontières de la généralité d'Auch. Les Quatre-Vallées se garderont elles-mêmes. Le marquis de Noé, sénéchal du pays, a reçu l'ordre d'organiser les milices et d'en prendre le commandement. On peut avoir confiance dans les compagnies des vallées d'Aure et de Louron, composées d'hommes résolus et de bonne volonté[3]. « Pour ce qui est de la » vallée d'Aran, ajoute le maréchal, et de Castelléon dont » il importe de s'emparer à bref délai, le marquis de » Bonas doit nous proposer les moyens de nous en ren- » dre maitres. Il y a envoyé des amis pour reconnaitre » la place. Le reste du pays est bien assuré jusqu'en » Roussillon par la quantité de neige qui y est tombée.

« Je soupais hier au soir avec M. de Lesseville votre intendant. Nous étions trop de » monde pour parler en liberté. Il me parla du caractère des gens du pays, mais avec » beaucoup de circonspection. »

M. de Lesseville fut remplacé par M. de Pomereu. (Raymond, *Notice sur les Intendants de Béarn*, Paris, Dupont, 1665.)

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2.560.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.

3. En 1475, Louis XI voulant reconnaître la fidélité des habitants des Quatre-Vallées, leur accorda la continuation des privilèges dont les comtes d'Armagnac leur avaient octroyé la concession. Il les affranchit de tous péages, droits, impositions ordinaires et extraordinaires, à la réserve de la solde des gens de guerre. Seulement il n'ajouta pas l'obligation de loger ces derniers, attendu que les habitants devaient payer une somme annuelle de 941 livres et *s'armer tous eux-mêmes* pour défendre le pays à leurs dépens en cas de péril pressant et d'incursion étrangère, ce qu'ils avaient toujours fait avec *honneur et fidélité*. (Enquête du 2 janvier 1601, par devant Dominique Dufour, juge des Baronnies. — *Ex nostris A*, CCC. n° 47.)

Digitized by Google

» Le mois prochain, je répandrai de l'infanterie le long » de la frontière. M. de Fimarcon, commandant en Rous- » sillon, demande la formation de quatre bataillons de » Miquelets ou fusiliers de montagnes à douze compa- » gnies de trente hommes[1]. »

Antoine de Pardaillan de Gondrin, marquis de Bonas, créé maréchal de camp au commencement de l'année 1719, avait rendu les plus brillants services en Espagne pendant la guerre de succession, en qualité de brigadier de cavalerie. Habile au maniement du cheval et de l'épée, très alerte et très vigoureux aux attaques, joignant à l'audace le coup d'œil et la décision, il possédait le don du commandement et il savait inspirer confiance aux soldats. Un seul trait suffit à le peindre.

Le 3 février 1711, devant Girone, il conduisait une charge contre des Miquelets. Au plus fort de la mêlée grièvement blessé d'un coup de feu, il refusa de se faire penser, et, restant pendant trois heures à cheval à la tête de son régiment, il se battit avec un courage héroïque. Quand il eut mis les Miquelets en fuite, épuisé par la perte de son sang, n'ayant plus qu'un souffle de vie, le vaillant officier faillit mourir sur le champ de bataille. Sa guérison fut un miracle. En racontant cette action d'éclat à M. Voysin, alors secrétaire d'État de la guerre, M. de Noailles, commandant de l'armée de Catalogne, avait eu raison de dire : M. de Bonas est « l'un des meilleurs sujets des troupes du Roi[2]. »

A cette vaillance devant l'ennemi, le marquis ajoutait des façons très nobles, un caractère droit et loyal, un esprit d'une rare souplesse et fertile en ressources, le tact et le discernement nécessaires pour manier les hommes et pour surmonter les difficultés, toutes choses qui sentaient le gentilhomme de vieille race, et le Gascon de la bonne marque. Parlant à merveille la langue espa-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2. 560.

2. Lettre de M. de Noailles à Voysin, 4 février 1711, du camp de Girone. (Archives historiques du Ministère de la guerre, vol. 2. 330, p. 64.)

Digitized by Google

gnole, connaissant à fond les populations des vallées frontières, très estimé dans le comté de Comminges où il comptait des parents et des amis, Bonas avait toutes les qualités requises pour vaincre des adversaires, soit par l'adresse des négociations, soit par la force des armes. Pour l'exécution de ses plans relatifs à Castelléon et à la vallée d'Aran[1], Berwick ne pouvait choisir un chef plus habile et plus brave.

Il importait de s'assurer discrètement des véritables dispositions des Aranais. Se lèveraient-ils en masse contre l'invasion française, ou laisseraient-ils le champ libre aux opérations militaires des deux partis sans y prendre part? Les informations variaient sur ce point. La vallée, disait-on, gardait un profond ressentiment des charges et des amendes dont elle avait été accablée après le sac de Luchon en 1711. Sous l'empire de ces souvenirs et de ces rancunes, une prise d'armes générale était à craindre. D'après d'autres renseignements, la grande majorité des habitants, qui tenaient pour le parti de l'archiduc pendant la guerre de succession, n'ayant accepté Philippe V que par la force des circonstances, observerait une sorte de neutralité. M. de Bonas n'omit point dans ses courses de visiter l'évêque de Comminges, et de solliciter l'appui de la légitime influence du prélat[2] sur ses diocésains d'Espa-

1. Le marquis de Bonas fut nommé lieutenant-général en 1734, et grand-croix de l'ordre de Saint-Louis en 1735. Il mourut le 6 avril 1651. (Pinard, *Chronologie militaire.*)

Ces détails particuliers sur M. de Bonas sont extraits de nos Archives, lettres, correspondances, etc.

2. L'évêque de Comminges était Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, natif de Saint-Pourçain en Auvergne, mort en 1740 au château d'Alan. Les qualités dominantes de ce prélat paraissent avoir été la vigilance et la fermeté.

Malgré sa réunion à l'Espagne, la vallée d'Aran était restée, depuis l'an 1192, sous la juridiction de l'évêque de Comminges, dont l'autorité se trouvait limitée par un concordat établi entre lui et les rois d'Espagne.

Un dignitaire du chapitre de Comminges avait le titre d'archidiacre d'Aran et Barousse. La vallée comprenait deux archiprêtrés : Lez et Gessa.

L'Évêque était représenté par un *proviseur* indigène du pays, en même temps que par l'archidiacre capitulaire. En vertu des attributions et pouvoirs de ce proviseur, appel de ses sentences pouvait être fait au métropolitain d'Auch, sans passer par la juridiction de l'évêque.

Les Aranais qui se destinaient à l'état ecclésiastique faisaient leurs études au Séminaire

Digitized by Google

gne. Celui-ci répondit que la matière était fort délicate, que son autorité touchait exclusivement au spirituel et ne se mêlait point de politique. Néanmoins, il tenterait quelques démarches avec une prudente réserve, mais il recommanda surtout au marquis de traiter les Aranais avec une grande modération et de leur inspirer confiance dès l'entrée en campagne. Le respect absolu des personnes et des biens, la répression sévère des moindres vexations seraient plus efficaces que toutes les exhortations. M. de Bonas promit d'agir conformément à ces sages conseils, et tint parole.

Dans le courant de janvier 1719, M. de Conches, officier des ingénieurs du roi, est envoyé à Saint-Gaudens avec la mission spéciale d'étudier la situation des frontières.

Le mois suivant, il envoie à M. Le Blanc un mémoire dont voici le résumé :

« Les Espagnols n'ont point de troupes sur les fron-
» tières. Dans la Conque de Tremps il n'y a guère que
» cinquante hommes de pied et cinquante chevaux, mais
» on commence à lever des Miquelets.

» En temps de guerre, la vallée d'Aran prend une im-
» portance capitale. Ce pays ne renferme pas moins de
» trente-cinq villages gouvernés par deux cent cinquante
» prêtres. En ce moment, Alberoni l'inonde de ses libel-
» les. C'est le refuge habituel de tous les déserteurs qui
» viennent de France.

» On recrute dans la vallée d'Aran des volontaires
» intrépides. Les agents d'Alberoni cherchent à soule-
» ver cette population, mais sans succès jusqu'à présent.

» Au milieu de la vallée, entre le château de Castel-
» léon et le chemin qui mène au Portillon, s'étend une
» petite plaine où les Espagnols pourraient asseoir un
» camp dans les conditions les plus favorables. Ils

diocésain de Comminges établi à Saint-Gaudens, et recevaient les ordres sacrés en France avant de revenir dans leur pays.

En 1719, onze élèves de la vallée d'Aran figurent sur le registre du Séminaire de Saint-Gaudens. (*Ex nostris A* : Registre du Séminaire de 1702 à 1762.)

Digitized by Google

» seraient à bonne portée pour faire même des courses
» en France par le Pont du Roi et la vallée de Saint-Béat.

» Comme on l'a toujours reconnu lors des guerres pré-
» cédentes, pour obvier à ces dangers, il n'y a pas de
» meilleur et de plus sûr expédient que de prendre Cas-
» telléon.

» La forteresse a été remise en bon état : les murs ont
» quatre à cinq pieds d'épaisseur, les courtines cinq à
» six, et trois toises et demie de hauteur. Le gouverneur
» est un jeune gentilhomme, le seul de la vallée, le baron
» de Lèz[1], marié à une demoiselle de Belbèze d'une mai-
» son noble du Comminges. Il est inexpérimenté, mais très
» brave, et fidèle serviteur de Sa Majesté Catholique. Il
» n'a que deux pièces de canon et un fauconneau, mais il
» attend six pièces nouvelles de fort calibre. La garnison
» se compose de quarante soldats et de quelques canon-
» niers mal payés. Le gouverneur a demandé deux cents
» hommes qu'il peut loger à l'aise. Il répare à force les
» remparts, et se prépare à soutenir un siège.

» Il ne faut pas lui laisser le temps de terminer ces tra-
» vaux et de recevoir des secours.

» Le château est construit sur le roc. On doit l'attaquer
» par Las Bordes avec de grosses pièces de siège et des
» mortiers pour aller plus vite en besogne. Les rochers
» serviront d'épaulements naturels. En quelques jours,
» les opérations, vigoureusement conduites par un ingé-
» nieur et par un commissaire d'artillerie qui auraient plus
» de courage et d'industrie que d'art et de science, ouvri-
» raient une brèche, et l'on donnerait l'assaut. Trois ou
» quatre solides bataillons avec de fortes réserves à Saint-
» Béat suffiraient à terminer promptement cette campa-
» gne.

» Castelléon en nos mains, nous possédons la clef de
» l'Espagne : il sera très essentiel d'assurer la libre cir-
» culation des troupes et de garder tous les ports et pas-

1. Ce gouverneur avait été nommé par Philippe V, après la prise de Castelléon, en 1711, sur les troupes de l'archiduc.

Digitized by Google

» sages. Cinq bataillons et un régiment de dragons y » seront employés, savoir: un au port de la Picade; on se » rappelle qu'après avoir pris Vénasque, M. d'Arpajon » fit passer trois mille hommes par cet endroit pour » venir attaquer Castelléon. Un bataillon suffit pour le » port de Biella. Deux bataillons sont indispensables » pour le port de Paillas qui mène à la Conque de » Tremps; par ce passage d'un accès plus facile, le » comte de Taff descendit avec ses troupes et les Mique- » lets de l'archiduc pour aller surprendre et brûler » Bagnères-de-Luchon. On doit se mettre en état d'évi- » ter le retour d'une aussi déplorable aventure.

» En une nuit, on va de Saint-Béat au pied de Castel- » léon. Le château, pour ne pas résister longtemps, doit » être isolé de toute communication avec l'Espagne. On » peut faire passer des troupes venant du Couserans par » Mongarry, Salardu, Vielle. Une colonne tournant le » port de la Picade arriverait en peu de temps à Aubert » par le vallon d'Artigue-Telline.

» Le bruit court que les peuples de la vallée d'Aran » seraient favorablement disposés pour la France, mais » cela mérite vérification. La prise de Castelléon produi- » rait un grand effet moral, et donnerait toute sécurité » contre les tentatives des Espagnols sur nos frontières.[1] »

A la fin du mois de février, le marquis de Bonas propose au maréchal de Berwick de nouer des intrigues, et d'ouvrir des intelligences, pour s'emparer de Castelléon sans tirer un coup de canon. Il ira secrètement sur place combiner le plan d'une surprise ou d'un coup de main qu'on exécuterait de nuit avec une centaine d'hommes éprouvés et résolus. Seulement il faudrait agir dans le mystère, à l'improviste, et surtout ne pas attendre l'arrivée des renforts promis au gouverneur[2].

Autorisé par Berwick, M. de Bonas revint sur la

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

frontière et fit adresser quelques propositions au baron de Lèz. Celui-ci ne voulut rien entendre. Il demeura d'autant plus inébranlable dans son dévouement à Philippe V, que ce prince l'avait comblé de grâces particulières et de précieux témoignages de confiance.

« Il nous faut donc prendre Castelléon par force, écrit » Berwick à Le Blanc, le 8 mars. Je fais envoyer, par » les soins de M. de Jaunay, l'artillerie et le matériel de » siège, de Bordeaux à Toulouse par la Garonne. Le » château n'ayant pas de souterrains, on expédiera des » mortiers dont l'effet sera très puissant[1]. »

Le 27 mars, le maréchal transmet au ministre un état de propositions dressé par le marquis de Noë, sénéchal des Quatre-Vallées, et par le syndic du même pays, pour mettre à l'abri d'une surprise le château de Tramesaïgues, et pour achever les travaux les plus pressants que réclamait la réparation de cette vieille forteresse[2]. »

Les troupes en marche depuis deux mois affluaient déjà dans la généralité d'Auch, se dirigeant vers les Pyrénées. Berwick désigna Muret comme point de concentration. Un camp y fut rapidement établi. Les milices n'étaient convoquées qu'avec une lenteur calculée. Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, on paraissait craindre qu'elles ne fissent preuve de mollesse et d'indiscipline vu leur éloignement bien démontré pour cette guerre qui déplaisait au pays, et d'ailleurs, en d'autres temps, elles avaient causé souvent plus d'embarras qu'elles n'avaient apporté de secours. M. de Lesseville prévint les consuls de toutes les communautés de son gouvernement que cette fois la sécurité de la province et des pays voisins serait efficacement garantie par la présence et par l'action de troupes régulières. Elles camperaient à demeure sur les limites de France et d'Espagne, tandis que les dépôts des régiments et les réserves occuperaient les anciens casernements encore en état de Saint-Gau-

1. Archives du Ministère de la guerre : guerre d'Espagne de 1719, R. 2. 560.
2. *Idem.*

Digitized by Google

dens, Saint-Girons, Montrejeau. Huit bataillons devaient s'installer dans cette dernière ville, à laquelle on attribuait la principale importance au point de vue stratégique. On y créait un dépôt de poudres et de munitions, un hôpital militaire, des magasins d'objets de ravitaillement, blés, farines, fourrages, chaussures, équipements de toute sorte. Des chevaux et des mulets s'y trouvaient déjà réunis en nombre considérable pour le service des transports et des convois. Hors de la ville, auprès de la caserne de la maréchaussée, les ingénieurs traçaient l'enceinte d'un parc d'artillerie, et préparaient des logements à poste fixe pour deux escadrons de cavalerie chargés de la transmission des messages et dépêches, ainsi que de la poursuite des déserteurs et autres mesures de police.

Le 7 avril, Philippe V avait fait paraître un nouveau manifeste, dans lequel il prenait le titre de Régent de France et engageait les Français à se mettre de son côté[1]. Cette pièce, répandue à profusion, ne produisit aucun effet. Cependant l'esprit des premières troupes arrivées aux frontières se ressentait des oppositions qu'avait suscitées la déclaration de guerre, et l'on signala quelques désertions. La répression ne se fit pas attendre. M. de Lesseville écrivit, le 8 avril, à M. Le Blanc que neuf déserteurs avaient été condamnés à mort à Saint-Gaudens[2].

On s'inquiéta de ces événements ailleurs que dans la province. Nous lisons, dans le Journal de la Régence de Buvat, à la date de la fin de mars 1719 :

« Le bruit courut à Paris qu'il y avait, sur les frontiè-
» res d'Espagne, une grande désertion parmi les troupes
» de France que les Espagnols attiraient sous l'appât
» d'une plus forte paye[3]. »

Le 15 avril, M. Le Blanc apprenait avec satisfaction que les exemples de prompte justice avaient porté leurs

1. *Mémoires d'Espagne*, par le marquis de Saint-Philippe. Amsterdam, 1756, t. III.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
3. Buvat, *Journal de la Régence*, t. II.

Digitized by Google

fruits. Les désertions avaient cessé, le moral des troupes devenait excellent, la discipline reprenait tous ses droits. La noblesse et le peuple du Comminges montraient le plus louable empressement. On offrait des fournitures sans qu'il fût nécessaire de recourir aux réquisitions. Les habitants apportaient au premier appel leurs grains, denrées, fourrages dans les magasins de l'Etat. Ils se prêtaient de bonne grâce à tout ce qui leur était commandé pour le bien du service. Les gentilshommes sollicitaient des emplois dont ils s'acquittaient avec autant de désintéressement que de zèle[1].

Le 17 avril, Berwick, qui n'avait pas encore quitté Bordeaux, mandait à Le Blanc :

« Au lieu de fayre marcher le régiment de Tourayne à » Carcassonne, je le fays aller à Muret afin d'estre à » portée du siège de Castelléon, s'il en estoyt besoin, » quoique selon les apparences cette dernière entreprise » sera finie dans les premiers jours de may au plus tard. » Quand nous l'aurons pris, je le feray miner, mais » comme ce château est l'unique qu'il y ait dans une » grande étendue de frontières, il est bon de le conserver » pendant la guerre.

» Tous les officiers devront estre rendus le 10 may à » Muret, à commencer par le prince de Conti. J'y seray » moi-même.

» A Muret camperont aussi les troupes des généralités » de Bordeaux et d'Auch qui doivent aller en Roussil- » lon[2]. »

M. de Vallières[3], maréchal de camp d'artillerie, écrit le 19 avril de Castelnaudary à Berwick :

« Je croyoys qu'un lieutenant-général seroyt chargé du » siège de Castelléon.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

2. Archives du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

3. M. de Vallières, né en 1666, mort en 1759, à l'âge de 93 ans. Maréchal de camp en 1718, lieutenant-général en 1734, grand-croix de Saint-Louis en 1739, directeur général des Écoles d'Artillerie.

Il réorganisa l'artillerie française à laquelle il assura la supériorité en Europe. Il assista

Digitized by Google

» Il ne me conviendroyt pas peut-être de servir sous » M. de Bonas, du même grade que moi. Néanmoins, » l'intérêt du roi passe avant tout,

» Bonas et moy nous sommes des généraux de nouvelle » édition, et nous serons de bonne intelligence.

» Les mortiers et les bombes viennent de Perpignan ; » trois pièces de vingt-quatre, les poudres et boulets de » Bordeaux par deux bateaux sur la Garonne. En dix » jours, ce matériel sera rendu à Toulouse. J'ay déjà vingt » mules pour les transports, et pour peu que messieurs » les capitouls veuillent m'ayder, je trouveray le nombre » nécessaire.

» Je fays construire troys traineaux de charpente bien » ferrée pour asseoir les pièces.

» J'ay longuement causé avec M. de Bonas et M. de » Binos, ancien ayde-major de Castelléon, qui m'a renseigné sur l'attaque conduite par M. d'Arpajon, où le » canon ne tira point.

» Je me réserve de voir les lieux par moy-même et de » choisir les meilleurs points.

» Mais je pense qu'au lieu de cinq bataillons il en faudra dix, afin de se garantir de toute entreprise de » l'ennemi[1]. »

L'Espagne mettait ses troupes en mouvement vers la Navarre, où les hostilités avaient déjà commencé. Le 21 avril, le marquis de Silli passait la Bidassoa avec vingt mille Français, prenait le port de Passages, incendiait les magasins, les arsenaux et six vaisseaux de guerre, dommage évalué à plus de deux millions. En outre, il préparait l'investissement de Fontarabie. Le prince Pio, gou-

à dix batailles et plus de 60 sièges. — Il a laissé un nom illustre dans son arme. — Il était le plus doux, le plus sage et le plus prudent des hommes. Fontenelle a fait de lui ce portrait :

De rares talents pour la guerre.
En lui furent unis au cœur le plus humain.
Jupiter le chargea du soin de son tonnerre,
Minerve conduisit sa main.

M. de Vallières était membre de l'Académie des sciences.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

verneur de la Catalogne, marchait au secours de cette place avec quinze mille hommes, tandis que des forces supérieures s'avançaient du côté de la Castille. La province de Lérida, la Conque de Tremps étaient dégarnies de troupes, mais on formait des bataillons de Miquelets dans la vallée de Paillas et du côté de Vénasque. M. de Bonas ne cessait de répéter qu'il fallait agir avec une extrême promptitude, et prendre possession du val d'Aran avec les forces disponibles dans les cantonnements de Saint-Gaudens et de Montrejeau.

Un ordre de Berwick, du 28 avril, calme cette impatience :

« Si vous n'avez pas commencé le siège de Castelléon, » écrit le maréchal, de Bordeaux, différez-le jusqu'à l'ar- » rivée des troupes venant de Béziers. Ne gardez que le » régiment de Flandres [1], et envoyez le reste des troupes » à Bayonne avec le commissaire Hocquart, et le régi- » ment de dragons Dauphin à Tarbes. Mettez votre canon » à Saint-Béat. Je vous charge de commander les trou- » pes du camp de Muret en attendant l'arrivée d'un autre » officier général[2]. »

De son quartier général établi à Montrejeau, M. de Bonas avait déjà pris toutes ses dispositions pour marcher en avant. Obligé de diriger la majeure partie de ses bataillons sur Bayonne et de prendre le commandement provisoire du camp de Muret, il partit sur le champ pour cette nouvelle destination. Il n'y resta que peu de jours. Les régiments envoyés du Languedoc arrivèrent à Montrejeau. Berwick fit revenir en toute hâte Bonas avec ordre de se mettre en mouvement vers la frontière espagnole.

M. de Vallières avait transmis le 2 mai la dépêche suivante à Le Blanc :

« J'arrive à Montrejeau ; j'attends ce soir même les troys » pièces de vingt-quatre et les munitions.

1. Le régiment de Flandres fut créé, en 1684, avec la compagnie d'Yverny du régiment de Picardie et diverses compagnies de garnison. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.*)

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» M. le maréchal de Berwick m'ordonne de fayre partir » mon corps d'artillerie pour Bayonne en vue du siège » de Fontarabie.

» Je laisse ici, pour le siège de Castelléon, six officiers » d'artillerie, un lieutenant de canonniers, six bombar- » diers, troys ouvriers, un capitaine de charoy et un con- « ducteur.

» Les dispositions de M. de Bonas, quoyque officier de » cavalerie, sont d'un fantassin consommé ; jointe à cela » une fermeté connue, on réussit ordinairement.

» L'artillerie de Castelléon sera commandée par M. de » Turmel, commissaire d'artillerie[1].

Berwick avait en effet, le 2 mai, fait savoir au Régent qu'il rappelait plusieurs régiments pour le siège de Fontarabie, et qu'il laissait sous les ordres de M. de Bonas sept bataillons rassemblés à Montrejeau[2].

Le 4 mai, MM. de Vallières et de Bonas se réunirent dans cette ville et passèrent la revue des troupes. Au bataillon de Flandres, qui n'était point parti pour la Navarre, venaient de se joindre deux bataillons du régiment de la Reine[3], les trois bataillons du régiment de Picardie[4], deux bataillons suisses du régiment de Caste-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

2. *Idem.*

3. Le régiment de la Reine, levé en 1634, fut d'abord commandé par M. de Boyons, puis par le marquis d'Uxelles.

Mis en 1661 sous le nom de la Reine, dès cette époque il devint la propriété de la reine de France, qui en était colonel.

Il prit part au siège de Castelléon, sous les ordres du chevalier d'Ambres, fait brigadier e 1er février 1719. Ce dernier fut maréchal de France en 1757, sous le nom de maréchal de Lautrec. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

4. Le régiment de Picardie, l'un des plus vieux et des plus célèbres régiments de l'armée française, fut formé, en 1567, par Philippe Strozzi, colonel général de l'Infanterie, et composé de six vieilles bandes Picardes et de dix enseignes des gardes.

Il eut pour premier mestre de camp ou colonel ce vaillant gentilhomme de notre pays, Roger de Sarrieu, de Martres près Cazères, qui s'était si brillamment distingué dans les guerres d'Italie, et que remplaça François d'Epinay Saint-Luc, en 1578.

En 1719, Picardie avait pour colonel le prince de Montauban, et pour lieutenant-colonel J.-B. Basset de Chateaubourg. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

Roger de Sarrien, mort en 1576, était enseveli dans l'église de Martres. On l'avait représenté, sur sa tombe, armé de toutes pièces, les mains jointes, la tête nue appuyée sur un coussin. Cette statue et cette pierre tombale se voient au Musée de Toulouse, dans l'ancien cloître des Augustins.

Digitized by Google

las[1] et le quatrième bataillon de Royal artillerie détaché de Perpignan par ordre de M. de Fimarcon[2]. Tous les services étaient assurés, les magasins bien approvisionnés. Le 15 mai, le commissaire Hocquart partit avec un escadron de dragons, les trois pièces de vingt-quatre, les trois mortiers et un convoi de munitions pour Cierp. Il installa sur le champ un dépôt de vivres, un hôpital, et prit toutes les mesures nécessaires, dont il rendit compte à Le Blanc par une lettre datée de Saint-Béat le 20 mai[3].

Le même jour, M. de Bonas écrivait au ministre, de Montrejeau, qu'il avait conféré secrètement avec quelques principaux de l'Aran. Ils avaient promis de ne point inquiéter les troupes françaises.

« S'ils prenoient un autre party, ajoute Bonas, il ne » sera pas difficile de les ranger, car je vais à eux en » bonne compagnie et avec une volonté encore meilleure. » De plus, j'ay fait répandre dans la vallée d'Aran et les » pays voisins un manifeste en langue espagnole dans » lequel j'affirme clairement mes dispositions conci- » liantes et j'explique les causes de la guerre[4]. »

A cette lettre était jointe la copie du manifeste précité, traduit en français, que nous croyons devoir reproduire dans son intégrité :

Avertissement aux peuples de la vallée d'Aran et autres de la frontière, donné par le marquis de Bonas, commandant sur cette frontière sous les ordres de M. le maréchal de Berwick.

« Vous savez combien la dernière guerre a coûté de » sang à la nation française, et qu'elle a prodigué ses tré- » sors pour la soutenir avec éclat, et pour maintenir les » justes droits du Roy Très Catholique.

1. Le régiment de Castelas, levé en 1672 sous le nom de Salis, par Rodolphe de Saint-Ziners, prit le nom de Castelas en 1702.

Il était commandé en 1719 par M. de Bettens. (Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

2. Royal Artillerie, créé en 1671, eut pour premier colonel Henri de Daillon duc de Lude; il comprenait quatre bataillons.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

4. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» Louis le Grand couronna les dernières années de son
» règne par une paix générale où la nation française ne
» trouva d'autre avantage que celluy de vous conserver
» un prince qu'elle perdoit avec regret.

» Vous jouiriez encore de cette paix, si ce prince res-
» pectable écoutoit moins les conseils violents de son
» ministre, et s'il consultoit plutôt sa propre sagesse et
» ses propres intérêts que les égarements d'un parti-
» culier également enemy de son roi et du peuple d'Es-
» pagne.

» Ce ministre éloignant toutes les propositions de paix
» a voulu obstinament troubler la tranquillité de l'Eu-
» rope et faire recommencer les horreurs de la guerre.
» Toutes les démarches et tous les soins de Sa Majesté
» Très Chrétienne et de Son Altesse Royale Mgr le duc
» d'Orléans pour concilier les esprits ont été rejetés avec
» opiniâtreté, et quoique S. M. T. C. ait obtenu de l'Em-
» pereur de nouveaux avantages pour l'Espagne qui luy
» avoient été refusés lors du congrès d'Utrecht, il n'a pas
» été possible d'obliger ce ministre à les accepter. Il s'est
» au contraire servy de ce tems de négociations pour
» tramer, sous le nom du Roy son maitre, une conspira-
» tion détestable dans la France, dont le but étoit d'armer
» les Français contre les Français et de désoler un
» royaume qui a été le berceau du Roy Catholique et le
» plus ferme appuy de son trône.

» Le peu de succès des négociations a enfin obligé
» S. M. T. C. à prendre les armes pour maintenir le
» traité d'Utrecht et pour obliger le ministre d'Espagne à
» le signer et à s'y conformer.

» L'intention de S. M. T. C. n'est pas que vous rece-
» viez aucun tort; elle veut au contraire vous protéger
» en toutes choses pourvu que vous ne vous rendiez pas
» indignes de sa protection. Il se pourroit que, pour vain-
» cre l'inflexibilité du ministre, les troupes françaises
» auront l'ordre d'entrer sur vos frontières. Gardez-vous
» bien, si cela arrive, de vous montrer nos enemys,

Digitized by Google

» puisque nous ne sommes pas les vôtres. Que si vous » en usiez autrement, et que vous preniez les armes con- » tre nous, tenez pour certain que vous seriez traités » comme brigands et voleurs de grand chemin *(come » saltadores y robadores de caminos)*[1]. »

Ce manifeste se conformait au mot d'ordre donné par le Régent. Alberoni devait être partout représenté comme l'unique auteur de la guerre; l'obstination de Philippe V à ne point se séparer d'un personnage aussi détesté causait à l'Espagne des maux incalculables. Le ministre renversé, les difficultés s'aplaniraient comme par enchantement; tout rentrerait dans l'ordre. Quel intérêt auraient donc les peuples à soutenir la politique d'un étranger en butte à la haine de toute l'Europe, et d'ailleurs pourquoi se compromettre et même se sacrifier en faveur d'un ministre qu'une révolution de palais ou le simple caprice du maître pouvaient, à l'heure la plus imprévue, précipiter du pouvoir et faire rentrer dans la poussière? Le manifeste de M. de Bonas produisit l'effet attendu. Ne le savait-on pas appuyé par des arguments irrésistibles, c'est-à-dire par quelques milliers de soldats d'élite? On reconnaissait le langage d'un chef énergique et résolu derrière lequel marchaient des troupes aguerries, et non, comme dans la précédente guerre, des milices sans expérience et sans instruction militaire. Les Aranais comprirent qu'il serait téméraire de prendre les armes contre aussi forte partie. Ils se contentèrent d'exécuter les ordres du gouverneur de Castelléon; ils coupèrent les chemins, détruisirent les ponts, obstruèrent toutes les voies de communication par des abattis d'arbres, mais ils ne se levèrent point en masse, et ne fournirent point de volontaires, malgré les appels réitérés du baron de Lèz qui faisait distribuer des armes dans toutes les paroisses. Ce dernier en était réduit à quelques compagnies de Miquelets recrutés dans les vallées de Vénasque et de

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

Paillas qui cherchaient à grossir leurs rangs de tous les gens sans aveu, pillards et aventuriers dispersés dans les montagnes. « Certainement, ces bandes tireront quelques » coups de fusil, disait M. Hocquart à Le Blanc (21 mai.) » Quand ils auront été mis en fuite, ce qui ne sera pas » long, la vallée tout entière déposera les armes, et non » seulement nous laissera le champ libre, mais encore » facilitera la prompte et sûre conduite des opérations » militaires[1]. »

Le marquis de Noë ne demeurait pas inactif dans les Quatre-Vallées. Il se tenait en permanence à Sarrancolin et visitait fréquemment tous les ports et passages afin de s'assurer qu'ils étaient bien gardés, notamment ceux du Plan et de Bielsa. Les frontières de ce côté ne paraissaient craindre aucune menace. D'après les rapports venus d'Espagne, les populations de l'Aragon voyaient les événements avec indifférence, persuadées que cette agitation ne durerait guère. On éprouvait de sérieuses difficultés à lever des Miquelets. Du reste, disait en finissant le Sénéchal, « s'ils se présentaient, il seraient si rudement » reçus qu'ils perdraient l'envie de revenir. »

Du camp d'Irun, le 20 mai, Berwick mandait au Régent les nouvelles suivantes :

« J'assiège Fontarabie. Présentement M. de Bonas doit » être devant Castelléon avec huit bataillons. Quand son » canon sera placé, il ira vite.

» Beaucoup de fusiliers catalans désertent et viennent » dans nos rangs[2]. »

M. de Bonas partit de Montrejeau le 22 mai avec les deux bataillons de la Reine, les Suisses de Castelas et le bataillon de Flandres : il fut rejoint le lendemain par les trois bataillons de Picardie. Ces troupes excellentes, composées de vieux soldats trempés à toute épreuve, avaient pris part à la guerre de Catalogne sous Noailles et Berwick. Elles campèrent dans la plaine de Marignac

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.
2. *Idem.*

Digitized by Google

entre Saint-Béat et Cierp. M. de Bonas établit son quartier dans ce bourg, afin d'être à portée, suivant les circonstances, de prendre la route de Saint-Béat ou celle de Luchon pour entrer dans le val d'Aran.

Ses émissaires vinrent l'informer que des bataillons de Miquelets remontaient la Noguera Paillaresa vers le Plan de Béret. Il importait de veiller à la sécurité des frontières du Couserans. M. de Bonas dépêcha, le jour même, M. de Conches à Saint-Girons, avec l'ordre d'y rassembler tout ce qu'il pourrait trouver de milices sur pied de guerre, pour renforcer les postes en observation dans les divers ports donnant accès aux vallées d'Aran et de Paillas. M. de Conches resterait dans le Couserans pendant la durée du siège de Castelléon, et demanderait au camp de Muret deux ou trois bataillons d'infanterie, que l'on disperserait dans les villages situés au-dessous des passages les plus exposés aux brusques incursions des Espagnols.

Le gouverneur de Castelléon avait enfin reçu le supplément de garnison qu'il ne cessait de réclamer, cent cinquante soldats d'infanterie bien équipés, commandés par un colonel de l'armée royale. Au prix de fatigues inouïes et de difficultés vaincues, on avait fait passer dans la place six pièces de canon de fort calibre expédiées par l'arsenal de Lerida, des provisions de poudre et de boulets. La forteresse était suffisamment munie de vivres et de farines. Le baron de Lèz disait bien haut qu'il se défendrait à outrance, mais les gens qui se prétendaient bien informés affirmaient que, certain de perdre la place, il avait fait enlever tous les meubles et jusqu'aux serrures de ses appartements[1] !

M. de Bonas se préparait à forcer l'entrée du val d'Aran par le Pont du Roi, ce qui lui permettait de transporter rapidement son artillerie à destination, lorsqu'il apprit que le gouverneur avait rendu les chemins impra-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

ticables par la rupture des ponts, par des tranchées profondes, et par de formidables abattis de sapins. Rien de plus périlleux que de tenter l'aventure de ce côté. Pour se frayer un passage au milieu de ces obstacles, on risquait de faire tuer beaucoup de monde par le feu des tirailleurs embusqués derrière ces bouleversements de terres et ces amoncellements de débris.

M. de Bonas n'hésita point. Il courut à franc étrier jusqu'à Luchon, avec quelques officiers d'artillerie et des ingénieurs. Il examina le val de Burbe et le Portillon, ne s'effraya point des difficultés que ses compagnons déclarèrent insurmontables, et il résolut de descendre avec ses troupes, ses bagages et son artillerie, par cette voie, dans la vallée d'Aran. Il se fortifierait dans la plaine de Bossost, rétablirait les communications avec la France, aidé par deux bataillons laissés à Saint-Béat, puis maitre de ce côté, n'ayant plus rien à craindre pour le ravitaillement de son corps d'armée, il investirait Castelléon, pousserait vigoureusement le siège et saurait aller *vite*, comme avait dit Berwick au Régent.

Il convoqua sans délai tous les consuls et les notables des paroisses. Il envoya des messagers dans les vallées d'Oueil, Larboust, Louron, fit appel à tous les hommes valides, leur donnant rendez-vous le lendemain à Luchon, pour entreprendre, sous la direction des ingénieurs, le tracé d'un chemin jusqu'au Portillon à la place du sentier que les chevaux et mulets ne gravissaient pas toujours sans péril. En quelques heures, plus de mille ouvriers étaient rassemblés à Luchon. Deux cents paires de bœufs attelées à des chars et tombereaux coopéraient aux travaux de déblaiement. Le soir du même jour arrivaient douze cents hommes de la Reine et de Castelas. Au lever du soleil ils prenaient, au lieu de fusils, la pioche et la pelle, et cette armée de braves gens travaillait, avec une ardeur infatigable, sous les yeux des officiers aussi remplis d'admiration pour leur audacieux général qu'émerveillés des premiers résultats de son entreprise.

Digitized by Google

Elle était trop vaste et trop bruyante pour ne pas être promptement connue. Prévenu par ses espions, le baron de Lèz recourut aux mêmes moyens de défense qu'il avait accumulés à l'entrée de la vallée du côté du Pont du Roi. Par ses ordres on couvrit l'étroit chemin qui descendait du Portillon à Bossost d'un enchevêtrement d'arbres abattus, on fit rouler des rochers. M. de Bonas ne se troubla point; il envoya sur les lieux des centaines de paysans protégés par quelques compagnies d'infanterie. Ils déblayèrent le chemin en travaillant jour et nuit. Le 25 mai, le corps d'armée tout entier campait dans la plaine de Luchon. Les canons de vingt-quatre et les mortiers, qu'on avait chargés sur des traineaux attelés de mules et de bœufs, avaient franchi sans encombre les défilés de la vallée de Layrisse. Ils étaient laissés à Luchon jusqu'au jour où l'achèvement de la route autoriserait leur transport. M. de Bonas, se mettant à la tête de sa colonne, gravit les pentes du Portillon, et vint bivouaquer entre Bossost et Castelléon, le 26 mai à 5 heures du soir.

Nous le laissons raconter lui-même à Le Blanc l'entrée des troupes françaises en Espagne.

« Au camp devant Castelléon, le 27 mai 1719.

» Mgr,

» J'ay eu l'honneur de vous rendre compte de ce que
» j'ay fait jusqu'à mon départ de Montrejeau qui feut le
» 21 de ce mois. J'arrivay le 25 à Bagnères-de-Luchon
» d'où je partis le lendemain, et j'arrivay à Bossost qui
» est un gros bourg de la vallée d'Aran. Les habitans
» vinrent au devant de moy, et comme je trouvay le pont
» qui estoit sur la Garonne rompeu, j'en fis construire
» un le lendemain. Dès qu'il feut prest, je fis passer sept
» compagnies de grenadiers pour en occuper un autre
» qui est à trois lieues de celluy que j'ay fait construire.
» Le gouverneur de Castelléon le conservoit, parce qu'il
» luy estoyt nécessaire pour avoir la communication

Digitized by Google

» avec le village d'Arrou qui est à portée du château et
» il comptoyt d'avoir le temps de fayre couper ce pont
» avant mon arrivée.

» On y trouva quarante hommes qui se retirèrent dans
» la place à la veue des troupes. Hier, 26, j'ay posté mes
» huit bataillons.

» Les villages viennent de toutes parts prester l'obé-
» dience, quoyque le prince Pio leur ayt envoyé trois
» courriers pour les exhorter à prendre les armes, et
» qu'il leur ayt fait espérer de les fayre soutenir par
» M. de Crom et un corps de Miquelets qu'il commande.
» Ces peuples me paraissent fort contens du party qu'ils
» ont pris. Aussy leur tiens-je la parole que je leur ay
» donée, et jusqu'icy ils n'ont point souffert le moindre
» tort. J'éviteray qu'ils n'en reçoivent à l'avenir.

» L'artillerie est partie ce matin de Bagnères-de-
» Luchon. Il y a deux grandes lieues de distance d'icy.
» Je ne vous diray rien de la difficulté du passage. Bien
» des gens le regardent comme impossible, mais je vous
» assure que je le surmonteray. J'ay actuellement, tant
» du pays que des Suisses, trois mille cinq cents hom-
» mes et deux cents paires de bœufs. Tout cela travaille
» à faire un chemin.

» Le gouverneur de Castelléon a fait un abattis d'arbres
» affreux. J'espère pourtant que le canon sera icy dans
» quatre ou cinq jours. Il faut ce temps là quoique le tra-
» jet ne soyt que de deux lieues. Ensuite, je feray porter
» les poudres à trois reprises, ne voullant pas les fayre
» marcher dans le même convoy de peur d'accident dans
» des chemins aussy difficiles.

» En attendant que le canon soyt icy, je fays travailler
» à construire des ponts, afin que les bataillons se com-
» muniquent les uns aux autres dans une heure.

» Je vous enverray incessamment le plan de la posi-
» tion des troupes.

» Je comanceray demain à ouvrir la tranchée pour pou-
» voir fayre les batteries le plus près du château qu'il se

Digitized by Google

» pourra, et pour y placer le canon du même soir qu'il
» arrivera, affin de ne point perdre de temps.

» Je vous prie, Mr d'estre persuadé que je ne négligo
» rien pour vous marquer le désir que j'aye d'aller avant
» en cause.

» J'ay l'honneur d'estre avec beaucoup de respect, Mr,
» vostre très humble et obéissant serviteur.

» BONAS-GONDRIN.

» J'oublioys de vous dire, Mr, qu'un lieutenant avec
» trente hommes du régiment de la Députation estoyt
» party de Barcelone avec ordre de se jeter dans la place,
» mais ayant trouvé la circonvallation fayte, il s'est
» retiré. Trois de ses soldats sont venus se rendre à mon
» camp. »

En tête de cette lettre, on lit ce qui suit de l'écriture de M. Le Blanc :

« Lû à Son Altesse Royale qui approuve les disposi-
» tions et qui est persuadé de la bonne volonté de M. de
» Bonas. Ses projets ne peuvent manquer de réussir, et
» la discipline qu'il a établie ne peut produire qu'un bon
» effet[1]. »

M. de Bonas se hâta de rétablir les communications avec Saint-Béat, interrompues par la démolition des ponts et le défoncement des chemins. Les habitants du pays aidèrent les troupes. M. Couture, commissaire ordonnateur, écrit à Leblanc le 28 mai :

« Le pont de la Bourdette, démoli par ordre du gou-
» verneur, est refait. J'ai envoyé dix-neuf cents rations
» par Luchon ; mais depuis le rétablissement des ponts,
» j'installe un entrepôt à Bossost à une demi-lieue du
camp.

» Tout le pays travaille à fayre le chemin pour l'artil-
» lerie.

» Les troupes ne méritent que des éloges ; leur zèle,
» leur discipline sont admirables. Pendant ces marches

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : guerre de 1719, R. 2. 560.

Digitized by Google

» si pénibles au milieu des montagnes on n'a pas entendu
» de plaintes. Il ne m'est point revenu qu'un seul soldat
» ait déserté.

» Le blocus de Castelléon est formé depuis deux jours
» par les trois bataillons de Picardie, les deux bataillons
» de la Reine, le bataillon de Flandres et les deux batail-
» lons suisses de Castelas. La vallée est très calme. Nos
» soldats traitent les Aranais en amis[1]. »

Le 24 mai, M. de Noë avait rendu compte à M. Le Blanc de la situation des Quatre-Vallées. L'entrée des Français dans le val d'Aran causait un assez vif émoi sur la frontière de l'Aragon; à Balbastro, se rassemblaient des Miquelets. Dans la vallée de la Cinca, des cavaliers volontaires étaient signalés. Quelques bandes se laissaient apercevoir par les postes qui gardaient le port du Plan, mais elles n'avaient pas encore tiré un seul coup de fusil. On redoublait de vigilance afin d'éviter une surprise, comme celle de Luchon en 1711. Les compagnies bourgeoises de la vallée d'Aure faisaient leur devoir; on pouvait compter sur le courage et le dévouement des capitaines. Dans le château de Tramesaïgues mis à l'abri d'un coup de main, logeait une compagnie d'hommes éprouvés, bien armée, bien commandée, pourvue de vivres et de munitions. Des messagers se tenaient constamment prêts. Dès qu'un point serait menacé par les Miquelets, on se trouverait en mesurs d'y porter en quelques heures des forces en nombre. En cas de danger plus sérieux, le sénéchal réclamerait l'assistance des troupes réglées, mais, jusqu'à nouvel ordre, les Quatre-Vallées, conformément à l'opinion de M. de Berwick étaient assez fortes pour se garder et se défendre elles-mêmes[2].

Le 31 mai. M. de Bonas faisait connaitre à Le Blanc les premières opérations du siège de Castelléon :

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. *Idem*.

Digitized by Google

« L'artillerie est arrivée au camp par ce passage » déclaré impossible. A force de paysans, de soldats et » de bœufs, j'ay fait ouvrir un chemin à travers un abat- » tis immense d'arbres où canons et mortiers ont passé. Il » a fallu beaucoup de patience et d'expédients pour cette » manœuvre.

» Les assiégés font un grand feu de canon et de mous- » queterie. Ma première fausse attaque a réussi. Je n'ay » qu'un soldat tué et deux blessés. Les munitions arri- » vent de Bagnères-de-Luchon par le même trou *(le che- » min du Portillon)*.

» Les approvisionnements sont extrêmement difficiles, » à cause du manque de voitures. Les chariots du pays » sont mal faits.

» Les Aranais semblent se ralentir dans leurs bonnes » dispositions. Je les ménage jusqu'à la prise de la place[1].

» Le passage du canon a été un véritable prodige, écrit » M. Hocquart à Le Blanc, le 1er juin. Les Aranais four- » nissent des vaches et des moutons, mais les farines qui » viennent des magasins de Montrejeau, à partir de » Saint-Béat ne peuvent estre transportées au camp que » dans des caissons à dos de mulets. Aux deux cents » mules qui font le service, il faudrayt en ajouter cent » autres sur lesquelles on chargerayt le pain fabriqué à » Saint-Béat. Les chemins de l'Aran sont impraticables » pour chariots et voitures d'aucune espèce. J'ay pris » sur place tous les chevaux disponibles.

» Les troupes sont très exactement payées.

» Les travailleurs de tranchée ont quinze sols par jour, » vingt sols la nuit, et double ration de pain. Je donne le » double aux sergents et double ration de pain[2]. »

Voici comment Berwick annonçait au Régent l'ouverture du siège de Castelléon :

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.
En 1718 la paie du soldat avait été fixée à six sols six deniers par jour.

Digitized by Google

» Du camp devant Fontarabie, le 5 juin 1719.

» Monseigneur,

» M. de Bonas a ouvert la tranchée le 29 may devant » Castelléon, et son canon est arrivé le 31 à son camp.

» Les difficultés ont été immenses, mais un homme » aussy zélé, aussy actif, aussy entendeu qu'il est trouve » des ressources. Il travailloit à sa batterie, et je ne » doute pas qu'il n'ayt tiré le 3 ou le 4, et qu'au bout de » deux ou trois jours la place ne se rende.

» Il a mes ordres pour diriger dès le lendemain sur » Navarreins les régiments de la Reyne, de Navarre[1] et » de Castelas. Il y laissera le régiment de Flandres » jusqu'à ce que la bresche soyt deblayée et la tranchée » rasée, après quoy ce régiment y mestra cent hommes » de garnison et viendra camper à Tarbes ou à Navar- » reins[2]. »

A la même date, Dangeau écrivait dans son Journal :

« Le marquis de Bonas assiège Castelléon. Les peu- » ples de la vallée d'Aran n'ont point voulu prendre les » armes contre lui[3]. »

Dans notre précédent article sur la guerre de succession, nous avons indiqué sommairement la situation de la forteresse de Castelléon. M. de Bonas obligé de faire un siège en règle, d'emporter la place d'assaut ou de l'obliger à capituler, avait pris ses dispositions avec une remarquable entente des ressources que présentait le terrain. Sous ce rapport il méritait les éloges de M. de Vallières auquel il avait soumis ses plans à l'avance. Le général qui a laissé un si grand nom dans l'artillerie française avait dû certainement donner à son collègue de fort utiles conseils, dont ce dernier avait su profiter.

1. Le régiment de Navarre et deux bataillons de Flandres avaient été laissés à Montrejeau, comme réserve. — Navarre fournissait des détachements dans les vallées de Luchon, Aspet, Saint-Béat, etc. Un seul bataillon de Flandres assistait au siège de Castelléon.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, 2. 560.

3. Dangeau, t. XVIII, p. 60.

Digitized by Google

Un chemin de circonvallation destiné à relier toutes les troupes enfermait le château, ses abords, le village de Las Bordes et serpentait sur le flanc des montagnes à des hauteurs qui le mettaient hors de la portée de l'artillerie de la place. Il traversait les villages de Benos, Villemos et Arrou, passait la Garonne sur trois ponts et le Géou sur trois autres très solidement construits. Celui qui se trouvait au-dessous du village de Las Bordes était protégé par une redoute dont les feux enfilaient la vallée qui conduit à Vielle.

Les trois bataillons de Picardie bivouaquaient au-dessus de Las Bordes, sur des pentes d'une inclinaison moyenne parsemées de rochers. Ce campement était couvert par une redoute qui commandait à la fois la route de Vielle et l'entrée de la vallée du Géou. Sur la haute crête de la montagne, un poste d'une douzaine d'hommes, renouvelé tous les jours, observait le pays à des distances assez étendues, et pouvait, en cas de surprise, donner l'éveil en temps utile.

Au milieu des replis de la montagne qui se dressait en face de Castelléon, stationnaient les deux bataillons suisses de Castelas, garantis par trois postes établis sur des plateaux qui dominaient la vallée d'Aran tout entière. Les sentinelles surveillaient jour et nuit le chemin de Vénasque par la gorge d'Artigue-Telline.

Dans la petite plaine qui s'étend au-dessous de la Garonne grossie du Géou, le bataillon de Flandres gardait le camp, le parc d'artillerie, les dépôts de munitions, les magasins, les fours et les ambulances. Une redoute, placée sur l'avenue de Bossost, protégeait les communications du côté de France et présentait un obstacle sérieux contre toute tentative audacieusement exécutée à travers les gorges profondes qui remontent jusqu'aux sommets escarpés où finit la vallée de Paillas.

Les deux bataillons de la Reine avaient pris position, le premier entre Benos et Villemos, le second entre Villemos et Arrou.

Digitized by Google

Enfin, pour compléter le blocus et pour prévenir toute tentative du côté de l'Espagne, quatre compagnies des divers régiments étaient détachées à Vielle et plusieurs escouades sans cesse en mouvement exerçaient la plus active surveillance dans tous les villages.

Les attaques étaient pratiquées à l'extrémité de la presqu'ile formée par la Garonne et le Géou. Elles se développaient sur les ressauts rocailleux qui s'étagent jusqu'à la terrasse où s'élevait alors le château. Les trois pièces de vingt-quatre battaient la principale courtine. Un peu en arrière, les trois mortiers de neuf pouces de diamètre lançaient leurs bombes sur l'ensemble de la forteresse. Ce grand déploiement de forces contre une place d'une importance très secondaire s'expliquait, d'abord par l'intérêt que mettait le gouvernement français à prendre position au centre des Pyrénées, ensuite par le désir d'en finir au plus vite avant l'arrivée d'un corps d'armée de secours. Une série de combats autour de Castelléon avec des chances diverses, présentait des éventualités toujours redoutables. En cas d'échec, les Français verraient se soulever contre eux la vallée d'Aran, si calme en apparence. Une retraite vers le Pont du Roi ou sur Bagnères-de-Luchon, au milieu d'un pays insurgé, coûterait des peines infinies, même en admettant que des troupes de France vinssent dégager en toute hâte nos soldats emprisonnés dans les dédales de ces hautes montagnes. Une forteresse plus considérable avec un millier d'hommes de garnison, aux prises avec de tels moyens d'attaque, n'eût pas résisté plus de deux ou trois semaines. On était en droit de croire, comme l'avait dit M. de Berwick, qu'après trois ou quatre jours de canonnade, on serait prêt à prendre la place d'assaut, si le gouverneur ne se rendait pas à discrétion.

Le 5 juin, M. Dumaine, brigadier des ingénieurs du roi, écrivait à M. Le Blanc :

Digitized by Google

« Au camp de Castelléon.

» Monsieur,

» J'ay l'honneur de vous envoyer un plan des attaques
» de Castelléon[1].

» La nuit du 29 au 30 may, nous commençâmes à poser
» des gabions vides sur une ligne partant du village de
» Las Bordes, pour redoubler l'attention que les ennemis
» paraissent avoir de ce costé là. La nuit du 30 au 31,
» nous confirmâmes la fausse attaque par le bruit de
» quelques travailleurs que nous mimes à couvert, qui
» leurra parfaitement les ennemis qui y tournèrent pres-
» que tout leur feu, ce qui favorisa beaucoup l'ouverture
» de nostre tranchée entre les deux rivières de Garonne et
» de Géou du costé de leur jonction.

» Nous la commençâmes à la faveur d'un rideau assez
» près pour servir de première parallèle, nous portant en
» avant à soixante toises de la place, et nous fismes dès
» ceste première nuit un boyau pour establir nostre
» batterie de canon.

» La nuit du 31 au 1er juin, on fit une communication
» pour gagner le second rideau qui forme notre seconde
» parallèle.

» La nuit du 1er au 2, on en fit une autre pour aller à la
» batterie à bombe qui se trouve toute faite derrière un
» rocher sur la droite de l'attaque. Les nuits suivantes
» ont esté employées à perfectionner les tranchées et à
» réparer les désordres que le canon y fait.

» Le 1er juin, nostre canon arriva, malgré les grandes
» difficultés du chemin qui est si à piq et si serré qu'on
» ne le peut tourner en plusieurs endroits. Elles ont esté
» cependant surmontées en peu de temps, plus par l'in-
» dustrie que par la force des hommes et des bœufs.

1. Nous possédons dans nos archives, le double du plan dont parle ici M. Dumaine.
Sur ce plan, fait avec beaucoup de soin et avec une grande exactitude au point de vue topographique, nous avons relevé sommairement les détails relatifs à la posiiion des troupes et aux attaques de Castelléon.

Digitized by Google

» Après ceste expérience, il n'est point de lieu où l'on ne » puisse faire passer du canon[1].

» La difficulté des chemins, le manque de voitures ont » aporté plus de difficultés qu'on ne pouvoit prévoir » pour s'establir, comme nous le sommes présentement, » sans que nous ayons manqué de rien par les bons » ordres de M. de Bonas.

» Depuis la nuit du 2 au 3, on travaille sans relâche à » construire la batterie d'assemblage de bois, faute de » terre, qui sera en état de tirer le 7, et la batterie de » bombes le 6. Je compte que ce château capitulera du 10 » au 12 de ce mois[2].

» Je suis, Mgr, etc. » DUMAINE. »

M. Le Blanc communiqua, comme d'habitude, cette lettre au Régent qui s'intéressait particulièrement aux évènements de la guerre dans les parties de l'Espagne où il avait brillamment commandé lui-même; en tête de la lettre, on lit la note suivante de l'écriture du duc d'Orléans :

« Accuser réception — m'a fait plaisir de m'informer » de la disposition des attaques de Castelléon et des diffi- » cultés qu'il a fallu surmonter pour réussir. » Ce même jour, M. de Bonas envoyait au Ministre un rapport que nous croyons devoir reproduire. Il confirme la lettre de M. Dumaine, et donne quelques détails de plus sur le siège.

« Au camp devant Castelléon, le 5 juin 1719.

» Mr,

» J'ay eu l'honneur de vous mander par ma dernière » lettre que le canon avoit passé la montagne et qu'il étoit

1. Cette phrase de la lettre de M. Dumaine fait penser à des opérations militaires dans les pays de montagnes en comparaison desquelles cette traversée du Portillon, qui excitait alors tant d'admiration, perd beaucoup de son importance. Sans parler du passage du grand Saint-Bernard, où trente mille hommes et 60 pièces de canon franchirent les parties les plus escarpées des Alpes, nous citerons simplement pour mémoire les extraordinaires campagnes de Masséna dans les vieux cantons suisses. On est véritablement stupéfait en voyant les lieux où nos soldats se sont si bravement battus et les sommets qu'ils ont gravis malgré les neiges et les glaces.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» rendeu au camp. Les poudres, boulets, bombes ont
» achevé d'être transportés aujourd'huy. Je ne vous
» détailleray pas les difficultés qui s'y sont rencontrées
» parce qu'elles sont surmontées.

» Depuis la nuit du 1er au 2 juin, on a travaillé à la fa-
» veur de l'épaulement d'un boyau à construire les batte-
» ries pour le canon et pour les bombes. Il a falleu les
» fayre par assemblage de bois, faute de terre, car on
» travaille sur le roc. La batterie de canons sera en état
» de tirer le 7, et celle des bombes le 6. Ce travail alonge
» un peu l'expédition, mais il est indispensable. Je puis
» vous asseurer, Mr, qu'on n'y perd pas un moment.

» Le ralentissement qui m'avoit pareu chez les Ara-
» nois, dont je vous ay parlé dans ma dernière lettre,
» estoit causé par l'arrivée du roy d'Espagne à Pampe-
» lune et par les ordres pressants et réitérés que le
» prince Pio donnoit aux peuples de prendre les armes,
» les asseurant que le Roy luy même venoit se mestre
» à leur tête.

» Cella m'a engagé à fayre une assemblée de tous les
» prestres de ceste vallée et des principaux habitants.

» Je leur représentay que j'estois au milieu d'eux mai-
» tre de les sacrifier, si je voullois, ayant les forces en
» main, que leur lenteur à obéir aux ordres que j'avois
» donnés pour qu'ils fournissent les voitures nécessaires
» devoit m'y engager, que cependant j'avois fayt observer
» une exacte discipline aux troupes, que je n'entrois
» point chez eux pour les maltraiter, mais plutôt pour les
» protéger, qu'ainsy, ils n'avoient qu'à choisir, que s'ils
» vouloient la guerre, j'allois la leur fayre, que s'ils
» aimoient mieux la paix, ils n'auroient qu'à me montrer
» de l'obéissance.

» Ils m'asseurèrent tous que je pouvois compter sur
» leur fidélité et qu'ils me donneroient tous les secours
» que j'aurois besoin.

» Il me paroit qu'ils se soutiennent. Ils m'ont ramené
» hier un déserteur qui vouloit gagner les montagnes.

Digitized by Google

» J'ay fayt donner cent francs aux paysans et casser la
» tête au déserteur.

» Un ayde major m'a porté un billet qui avoit esté jetté
» dans le camp. On en a répandu une infinité de ceste
» espèce. C'est ce qui m'obligea de parler aux troupes. Je
» compris qu'ils méprisoient fort ce qui est contenu audit
» billet.

» Si le roy d'Espagne n'a d'autres ressources que cel-
» les de suborner les troupes, il me paroît qu'il n'avan-
» cera pas beaucoup. L'officier pense sur ce sujet comme
» il le doit, et le soldat aussy. C'est sur quoy vous
» pouvez compter. Je vis avec eux de façon à pouvoir
» connaître la vérité.

» Je presseray cette expédition le plus qu'il dépendra
» de moy. Je vous prie, Mr, d'en estre bien persuadé.

» J'ai l'honneur d'estre avec respect, etc.

» BONAS-GONDRIN[1]. »

Les secours annoncés par le prince Pio demeuraient invisibles. Nos vedettes n'annonçaient point l'apparition des Miquelets de la vallée de Paillas dont le gouverneur de Castelléon avait fait grand bruit au début de la guerre. Dispersés dans les villages qui bordent la Noguera ou cachés dans les sinuosités des montagnes, ils entendaient le bruit lointain du canon qui battait nuit et jour les remparts de la vieille citadelle ; mais bien renseignés sur le nombre et la valeur des troupes assiégeantes, ils ne tentaient aucune démonstration. On les voyait de même errer à l'aventure et par bandes peu nombreuses sur les versants espagnols de la chaine du Couserans, à respectueuse distance des postes français qui défendaient les ports d'Orle, d'Aula, d'Ustou, etc. Du côté de Vénasque, aucune menace. Un bataillon du régiment de Navarre, deux compagnies de Royal Artillerie occupaient Bagnères-de-Luchon. Les milices de Layrisse, Oueil et Larboust, pourvues de bonnes armes, sinon d'uniformes, se

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2, 560.

Digitized by Google

tenaient prêtes à marcher au premier signal. Plusieurs compagnies d'arquebusiers[1] de montagnes de récente création, sur le modèle des Miquelets du Roussillon, bivouaquaient à l'Hospice français du port de Vénasque. Leurs sentinelles montaient la garde sur les crêtes. Des postes de vingt-cinq à trente hommes, installés aux ports de la Picade, de la Glère, de Vénasque, etc., ne laissaient passer ni gens, ni denrées, ni marchandises. On savait que la vallée de l'Essera n'avait point reçu de troupes, hors celles que le gouvernement espagnol avait envoyées au gouverneur de Vénasque pour mettre la garnison sur pied de guerre, c'est à dire trois cents hommes environ, tout ce que la place et la ville pouvaient loger. Dix pièces de canon avec des munitions pour un long siège et des approvisionnements considérables, annonçaient que l'on s'attendait à voir arriver M. de Bonas devant Vénasque dès que Castelléon aurait succombé. La prévision semblait d'autant plus justifiée qu'en 1708, le Régent, au cours de son expédition en Catalogne, avait maintes fois déclaré la possession de Vénasque et de Castelléon indispensable à la France en temps de guerre.

De la vallée d'Aure on ne recevait que des nouvelles rassurantes. M. de Noë certifiait à M. Le Blanc qu'il n'existait ni troupes réglées ni Miquelets dans les vallées de Gistain, de la Cinca, de Balbastro, etc. Du reste, six cents hommes assez bien équipés n'attendaient qu'une occasion pour marcher aux frontières. Le point de ralliement des milices de la vallée était fixé à Guchen. Le gouverneur du château de Tramesaïgues envoyait de fréquentes reconnaissances sur le chemin du port de

1. On avait organisé un corps de 3,000 arquebusiers de montagnes, recruté en Espagne et en France, dont le commandement fut confié à un certain comte Marini, aventurier italien, qui, payé par Alberoni et le Régent, les trompait tour à tour. — Ces volontaires furent des auxiliaires plutôt gênants qu'utiles et ne s'entendaient qu'au pillage. — Ils portaient un habit bleu de cadis de Toulouse avec boutons de laiton, veste de cadis ou ratine de Rodez bleu ou rouge doublé de toile grise, culottes de même, bas de Cerdagne ou de Saint-Girons bleus ou rouges, chapeau de laine bordé d'or faux, souliers ou espadrilles, une escopette, une bayonnette, un ceinturon avec gibecière, un pistolet et un poignard. — (Lemontey, *Histoire de la Régence*. — Suzane, *Histoire de l'Infanterie française.)*

Digitized by Google

Bielsa. Une compagnie d'élite gardait ce passage. Le port du Plan avait aussi garnison pareille et toutes communications étaient rigoureusement interceptées entre les deux royaumes.

Dans le Comminges, le siège de Castelléon attirait singulièrement l'attention publique et faisait le sujet de tous les entretiens[1]. Depuis que la libre circulation était rétablie dans la vallée d'Aran, les curieux allaient aux nouvelles, tentaient même de s'approcher de la forteresse assiégée, et de voir sur le terrain de combat ces beaux régiments de la vieille armée française, Picardie, La Reine dont les noms étaient populaires, et les Suisses qui paraissaient pour la première fois dans le pays. Mais M. de Bonas avait donné d'inflexibles consignes. Nul n'était admis dans le camp, à moins qu'il n'exerçât un office, ou qu'il ne remplît une mission de nature à lui faire ouvrir nécessairement les portes. Un corps de garde à Bossost arrêtait les importuns qui n'avaient à jouer simplement que le rôle de spectateurs. Ils étaient réduits à voir de loin, du haut de quelques sommets, la fumée des pièces de siège. On ne faisait d'exception que pour les anciens officiers des armées du roi. Plusieurs d'entr'eux offraient leurs services, donnaient d'utiles renseignements. Des gentilshommes, comme MM. de Mauléon et de Luscan par exemple, faisaient mieux encore. Ils levaient des volontaires, se mettaient à leur tête, et demandaient à marcher les premiers contre les Miquelets[2].

L'évêque de Comminges, se souvenant des promesses de M. de Bonas, chargea Pierre Piette, archidiacre d'Aran, d'en vérifier l'accomplissement. Après avoir remis son message à M. de Bonas avec les compliments du prélat, le dignitaire du chapitre de Comminges put se convaincre, en parcourant les paroisses, que ces nouvelles recom-

1. Tous les détails que nous donnons ici sont tirés de lettres et correspondances faisant partie de nos Archives.

2. *Ex nostris A*, année 1719. Correspondances et affaires de la subdélégation, D. D. n° 99.

Digitized by Google

mandations étaient surperflues. Dans sa conduite à l'égard des habitants et dans la façon, bienveillante et ferme à la fois, dont il traitait toutes les affaires, M. de Bonas avait eu le don d'inspirer une crainte nécessaire, mais en même temps une confiance sans bornes dans son esprit de justice et dans sa loyauté. Les moindres plaintes le trouvaient prêt à réprimer les désordres et les vexations, à sévir contre les coupables; il maintenait dans son corps d'armée la plus admirable discipline.

L'intendant de Lesseville, retenu par les occupations que lui donnait M. de Berwick à Bayonne et sur les frontières de la Navarre, s'en rapportait pleinement à ses deux subdélégués de Montrejeau[1] pour les soins qui se rattachaient à l'expédition dans la vallée d'Aran. Ils mettaient le plus grand zèle à s'acquitter de tous les devoirs de leurs charges. Ils organisaient avec une infatigable activité les approvisionnements et les transports, et se prodiguaient en toute circonstance avec un tel dévouement qu'ils méritèrent, comme nous le verrons plus tard, les éloges de M. de Lesseville, de M. de Bonas, du maréchal de Berwick, de M. de Coigny[2], etc. Tous les officiers

1. MM. Pierre et Marc-François de Lassus. — Pierre de Lassus avait été nommé, en 1698, subdélégué de l'intendance de la généralité de Montauban, et, le 22 avril 1712, contrôleur général des marbres des Pyrénées, sous la direction du duc d'Antin, directeur général des bâtiments du Roi.

Par une commission datée du 1er mars 1718, M. Le Gendre, intendant de Navarre-Béarn et de la généralité d'Auch, considérant que M. de Lassus, subdélégué, *avait donné depuis longtemps des preuves continuelles de son zèle et de sa fidélité pour le service du Roi*, nomma subdélégué, conjointement avec lui, Marc-François son fils, dans le département de Rivière-Verdun, Nébouzan et Quatre-Vallées. Ce choix fut confirmé, le 16 octobre 1718 par M. Leclerc de Lesseville, successeur de M. Le Gendre.

Marc-François de Lassus avait été nommé, le 11 mai 1716, juge en chef de Rivière-Verdun, à la place de messire Fourcaud de Beaumarchez, qui venait de résigner ce siège important.

Les descendants de Pierre de Lassus conservèrent la subdélégation, sous l'autorité de sept intendants, pendant un demi-siècle.

2. François de Franquetôt, comte de Coigny, né le 16 mars 1670, mort le 18 septembre 1759, fils du maréchal de ce nom. Maréchal de France en 1734, il gagna les batailles de Parme et de Guastalla sur les Impériaux. — Le marquis de Coigny, lieutenant-général, est entré à Saint-Jean-Pied-de-Port et Navarreins avec 60 escadrons et 20 bataillons, et le marquis de Bonas presse le siège de Castelléon. (Buvat, *Journal de la Régence*, t. I, p. 401.)

M. de Coigny est détaché avec 15 bataillons et 60 escadrons venus du Languedoc, qu'on étendra le long des Pyrénées, en cas que les Espagnols tenteraient de passer par quelque endroit. (*Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 61.)

Digitized by Google

généraux qui traversèrent le pays de Comminges se plurent à constater l'intelligence de ces habiles administrateurs et la parfaite régularité de tous les services.

M. de Bonas continuait à faire connaître les opérations du siège à M. Le Blanc. Voici ce que nous relevons de plus essentiel dans les lettres de MM. Dumaine, Hocquard et de Bonas lui-même, du 8 juin :

« Le 8 juin, la batterie de mortiers commença son feu. » Le tir ayant été bientôt réglé, l'on ne tarda pas à » s'apercevoir qu'il incommodait sérieusement les assiégés.

» Un déserteur fut amené le soir à M. de Bonas et lui » dit que plusieurs soldats avaient été tués ou blessés » par des éclats de bombes.

» La construction de la batterie des trois pièces de » vingt-quatre avait été retardée par suite de l'extrême » dureté du terrain. Il n'existait pas une seule motte de » terre en cet endroit. Celle qu'on avait apportée à coups » de brouettes s'était trouvée fine comme de la cendre, » sans la moindre consistance, et ne pouvait servir. On » avait du faire la batterie en charpente avec de forts » madriers.

» Le 9, la batterie avait tiré de grand matin. Les boulets rencontraient une résistance inattendue dans la » maçonnerie des courtines, très épaisse et solide.

» Le château répondait mollement. Son artillerie ne » causait guère de dégats aux tranchées. Les pertes se » réduisaient à quelques hommes blessés. Le feu de » mousqueterie par les meurtrières atteignait plus à la » queue de la tranchée qu'à la sape. Les soldats espagnols avaient grand soin de ne pas se montrer entre » les créneaux ou sur les chemins de ronde.

» M. de Bonas attendait tous les jours un parlementaire de la part du gouverneur, mais ce dernier restait » muet.

» Les nouvelles des confins de l'Aran et de la vallée de

Digitized by Google

» Paillas étaient de nature à n'inspirer aucune inquié-
» tude. Le prince Pio n'avait pas envoyé de troupes de
» secours ; le roi d'Espagne l'avait appelé, avec toutes
» ses forces disponibles, devant Fontarabie étroitement
» pressée par M. de Berwick.

» Castelléon, n'étant plus assuré d'une diversion avan-
» tageuse et perdant tout espoir d'être débloqué, ne
» pourra pas tenir plus de trois ou quatre jours après
» les premiers coups de canon.

» Le 8 juin, sont arrivés au camp un lieutenant et vingt-
» deux soldats en uniforme bleu du régiment de Savaric.
» M. de Bonas les a bien reçus et il en a formé une com-
» pagnie.

» M. Hocquard vient de recevoir l'ordre de M. de Ber-
» wick de se rendre immédiatement à Navarreins dès la
» prise de Castelléon. Il y prendra soin des troupes qui
» vont s'y rassembler sous le commandement de M. de
» Coigny. Avant son départ, M. Hocquard laissera tou-
» tes choses en règle dans la vallée d'Aran. »

Le 11 juin, M. Dumaine annonçait une excellente nouvelle à M. Le Blanc.

« Nos mortiers tirèrent à partir du 7 juin avec tant de
» succès que les ennemis ont plus perdeu que nous.
» Notre canon ne tira que le 9 au matin parce que nos
» munitions ne vinrent que très lentement, faute de voitu-
» res, ce qui nous a retardés. Le 10 au soir, le colonel Don
» Pedro Sévaillas qui commandait la garnison, homme
» d'entendement, fit demander une trève à M. de Bonas.
» Celui-ci voyant que le château estoit ouvert trouva la
» proposition très suspecte et répondit à coups de canon.

» L'ennemi se rendit le lendemain.

» Nous avons fait en moins de trente-six heures une
» bresche au corps du château de vingt-cinq toises et
» une pareille à la fausse bresche. Tous les logements
» sont fort endommagés et en partie ruinés[1]. »

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R 2 560.

Digitized by Google

Le même jour, M. de Bonas envoyait au ministre la dépêche officielle :

« Castelléon, 11 juin 1719, six heures du matin.

» Mr,

» Castelléon vient de se rendre, la garnison prison-
» nière de guerre. J'en rends compte à M. le maréchal
» de Berwick, le priant de donner à M. de Crest l'agré-
» ment de vous en apporter la nouvelle. Je dois ceste
» justice à tous les mouvements que je luy ay fait fayre
» pendant ceste expédition, m'estant servy de luy à toute
» sorte d'usage. Il mérite les grâces du Roy et l'honneur
» de votre protection. Il est en état de vous rendre
» compte de ce qui s'est passé jusqu'à la réduction de
» ceste place[1].

» M. le marquis de Miron, colonel du régiment de
» Flandres, s'est apliqué avec tout le zèle et capacité
» qu'on peut demander d'un bon officier. M. le prince de
» Montauban a très dignement servy dans ceste expédi-
» tion et a montré tout le zèle qu'on peut souhetter[2], de
» même que M. le chevalier d'Ambres[3] et M. de Chateau-
» bourg[4].

» Je prends la liberté d'écrire à Son Altesse Royale, et
» comme le plus grand mérite de ma lettre sera d'estre
» présentée par vous, je vous supplie, Mr, de vouloir
» bien me fayre ceste grâce.

» Je me flatte que vous voudrez bien m'accorder la con-
» tinuation de vos bontés. Je chercheray toute ma vie
» l'occasion de m'en rendre digne.

» J'ay l'honneur d'estre avec respect, Mr, vostre très
» obéissant serviteur. BONAS-GONDRIN.

» Castelléon, comme j'ay eu l'honneur de vous l'an-
» noncer, a capitulé à six heures du matin. Le comman-
» dant qui estoit un colonel espagnol, et le baron de Lèz,

1. M. de Crest, capitaine au régiment de Flandres.
2. Le prince de Montanban, colonel du régiment de Picardie.
3. Le chevalier d'Ambres, colonel du régiment de la Reine.
4. M. de Chateaubourg, lieutenant-colonel du régiment de Picardie.

Digitized by Google

» gouverneur du château, se sont rendus prisonniers de
» guerre, avec quatre cappitaines, huit lieutenants, cent
» quarante soldats détachés de différents régiments de
» l'armée d'Espagne. On a trouvé dans le château neuf
» canons en fer.

» La garnison a esté envoyée à Lectoure.

» J'ajoute quelques détails de plus à ma lettre :

» M. de Bettens, lieutenant-colonel de Castelas, méri-
» terait le grade de brigadier. C'est un officier excellent.
» Sa nomination causerait une joie générale.

» M. Hocquard a rendu les meilleurs services. MM. de
» Lassus père et fils, subdélégués de Mr de Lesseville à
» Montrejeau, m'ont été très utiles dans ceste expédition
» et ne se sont épargnés en rien pour tous les secours que
» je devois attendre d'eux et des peuples qui sont sous
» eux. Ils méritent vos bontés, et une marque de recon-
» naissance de tout ce qu'ils ont fait[1]. »

M. Dumaine écrivait à Le Blanc le 12 juin :

» Je fais déblayer les bresches, et fais venir des ouvriers
» de toute espèce pour les réparations indispensables. Si
» la cour avoit dessein de conserver ceste conquête comme
» un ancien domaine qui se trouve en deça de la chute
» des eaux qui appartiennent à la France il y a cinq ans
» par les traités et par les limites que la nature a mar-
» quées entre les deux États, vous aurez la bonté de me
» fayre donner des ordres, Mr, pour le projet que je
» croys nécessaire afin de fayre de ce château une place
» qui seroit parfaitement bonne à peu de frais par sa
» situation et par la connoissance que j'en ay après en
» avoyr fayt deux fois le siège[1].

» Voicy le cinquième siège que je conduis en chef heu-
» reusement, sans qu'ils m'ayent raporté ny biens, ny
» honneurs, ny pensions, quoique je soys l'un des plus
» anciens brigadiers des Ingénieurs. Je ne peux m'adres-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» ser qu'à vous, Mr, par l'éloignement de Mr d'Asfeldt,
» pour obtenir quelque grâce de Son Altesse Royale que
» je vous suplie très humblement de me procurer[1].

» Je suys d'un profond respect, etc. DUMAINE. »

En marge de cette lettre, on lit de l'écriture de M. Le Blanc : « Accordé mille livres de gratification. »

Les pertes essuyées par les Français devant Castelléon étaient légères. On comptait trois officiers blessés, cinq soldats tués et une vingtaine de blessés. La garnison avait eu le quart de son effectif hors de combat.

Le 13 juin, M. de Crest annonçait à Berwick la nouvelle de la prise, et repartait en poste pour Paris.

» Dimanche, 18 juin, dit Dangeau dans son Journal,
» il arriva un courrier qui apporta la nouvelle de la prise
» de Castelléon. Il avait passé au camp de Fontarabie où
» il apprit la blessure du fils de M. d'Estaing, aide de
» camp de M. de Joffreville, de trois éclats de bombe[2]. »

Buvat, dans son Journal de la Régence, mentionne également l'arrivée de M. de Crest.

D'après le bruit qu'on se plût à faire de ce succès, le public eut le droit de s'imaginer qu'il s'agissait d'une forteresse véritablement importante, et non d'un vieux château perdu dans un coin des Pyrénées. Ce nom pompeux de Castelléon sonnait bien du reste, et donnait aisément prise aux illusions naturelles, ou même aux exagérations convenues.

M. de Bonas fit partir sur le champ sept bataillons pour Navarreins; il garda le bataillon de Flandres et deux compagnies de milice pour réparer les brèches. On ne dégarnit point Montrejeau pour prévoir le cas où l'ennemi ferait un retour offensif. Les frontières furent gardées avec une vigilance qui ne se démentit pas, et, sur certains points, les milices les mieux équipées du pays,

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2 560.
2. *Journal de Dangeau*, t. XIV, éd. Hachette.

Digitized by Google

jusques là tenues en réserve, vinrent remplacer les détachements des troupes réglées.

Sur la proposition de M. de Bonas, M. de Berwick nomma M. de Champier, lieutenant-colonel d'infanterie, gouverneur de Castelléon et de la vallée d'Aran, M. Bardon, major du château, M. de Besins, aide-major. Deux cents hommes du régiment de Flandres et de milices du Comminges étaient laissés dans la vallée (13 juin 1719)[1].

Trois jours après la prise de la forteresse, M. de Bonas disait à Berwick (16 juin)[2].

« Il n'y a point de juge dans la vallée d'Aran. Celuy » qui y estoit réside en ce moment à Barcelone. Il im- » porte de placer là un bon sujet qui contienne le peuple. » Le sieur de Lassus, juge royal de Saint-Béat et des » vallées qui touchent l'Aran, est très propre pour cela[3]. » Vous ne sauriez proposer un meilleur sujet. Ce sera » pour luy un fardeau sans émoluments, mays on trou- » vera moyen de l'engager à bien faire d'ailleurs. Je vous » prie de luy donner vos provisions ou de les demander » à la cour[4]. »

Le 17 juin, M. de Bonas répondait en ces termes à des recommandations que lui avait adressées M. Le Blanc pendant le siège :

« De Castelléon, le 17 juin 1719.

» Mr,

» Par la lettre que vous me faites l'honneur de m'écrire » le 4, vous me recommandez d'avoir une attention par-

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettre de Bonas à Berwick, R. 2. 560.

2. *Idem.*

3. M. Marc-François de Lassus n'était pas juge de Saint-Béat, mais juge en chef de l'élection de Rivière-Verdun, depuis le 11 mai 1716. Saint-Béat était compris dans la juridiction.

Le 2 decembre 1724, la justice de Rivière fut démembrée, pour composer à l'avenir douze corps d'offices exercés dans douze sièges différents. Saint-Béat devint un siège spécial. M. de Lassus conserva celui de Montrejeau avec le titre de juge en chef. Le duc d'Antin écrivit peu de temps après à M. de Lesseville que le bénéfice de la cession de ces douze judicatures avait été accordé par le Roi à M. de Lassus, en considération des services qu'il avait rendus pendant la guerre d'Espagne. *(Ex nostris A,* année 1719.)

4. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

Digitized by Google

» ticulière d'empêcher la maraude. La discipline a esté
» si bien observée qu'il n'y a eu qu'un soldat qui ait sorty
» du camp. Les païsans me le ramenèrent, et, comme je
» croys vous l'avoir fayt connaître précédemment, je leur
» fis donner cent francs, et je fis casser la tête au déser-
» teur. Cella feut fini pour toujours. On n'a pas coupé un
» épi de blé; les habitants d'Aran ont esté dans leurs
» maisons fort tranquilles, et ils ne se sont pas aperçus
» qu'il y eût des troupes étrangères chez eux. Je leur ay
» teneu la parole que je leur avois donnée.

» Les vallées voisines, animées par le traitement de la
» vallée d'Aran, m'ont envoyé secrètement des députés
» pour me prier d'entrer chez eux, afin de se mestre sous
» la domination française. Je leur ay inspiré de cacher
» pendant quelque temps leur bonne volonté, attendeu
» que les troupes que j'avois icy estoient obligées de
» passer d'un autre costé, et que s'il paroissoit aux
» Espagnols qu'ils estoient veneus volontairement à l'o-
» béyssance, ils pourroient estre châtiés, qu'il faloit
» attendre que je peusse entrer chez eux avec un corps
» de troupes pour les soutenir et leur remestre les armes
» à la main, et que je me sacrifierois pour défendre leur
» liberté et leurs privilèges.

» Je ne puis pas douter que ces peuples n'ayent beau-
» coup de confiance en moy, et cella vient de ce que,
» dans la guerre passée, j'ay comandé dans toutes ces
» montagnes et que j'ay bien traité les habitants de ces
» pays.

» Je viens de recevoir une preuve de ceste confiance.

» Le roy d'Espagne a fayt depuis peu un régiment de
» fusiliers dont il a envoyé quatre compagnies sur ceste
» frontière.

» J'appris qu'un nommé Mora, que j'avois conneu pen-
» dant la dernière guerre, estoit de ce nombre avec le
» nommé Mateu. Je leur manday que j'estois dans la
» vallée d'Aran, et que je les recevroys avec plaisir. L'un
» d'eux est veneu avec sa compagnie entière, l'autre avec

Digitized by Google

» de petits détachements au nombre de quatre-vingt-dix
» bien vêtus et bien armés. J'en ay formé trois compa-
» gnies et ay laissé les mêmes officiers qui y estoient.

» J'aurois souhetté, Mr, qu'on eût pu me laisser les
» troupes que j'avois icy. J'aurois exécuté un projet que
» j'avois formé en suyvant le goût et l'inclination des
» Catalans. Mais les troupes ont été nécessaires ailleurs.

» J'ay faict partir sept bataillons pour joindre M. de
» Coigny, et je laisse icy le régiment de Flandres pour tra-
» vailler au rétablissement du château qui est tout écrasé
» par les bombes et le canon. Je mestray dans la journée
» d'aujourd'hui la dernière main à l'arrangement de la
» vallée d'Aran, en asseurant aux habitants que je re-
» viendray les voir, pour les encourager à bien fayre par
» cette espérance.

» J'auray l'honeur de vous informer de ce que j'auray
» fayt que je croiray le plus convenable pour le bien du
» service dans ceste vallée. J'espère, Mr, que vous au-
» rez ceste confiance en moy que de vous en raporter à
» ce que j'auray l'honneur de vous mander sur ceste
» frontière et sur l'intérieur de la Catalogne, et méprisez,
» je vous prie, tous ces donneurs d'avis qui ne cherchent
» qu'à se rendre nécessaires et qui ne sont conduits que
» par leur intérêt propre[1].

» Je parts pour me rendre à Pau, où M. le maréchal
» de Berwick me destine pour y comander un corps de
» cavalerie. Je tâcheray d'y servir le Roy avec le même
» zèle que partout ailleurs. Vous voudrez bien permettre
» que je vous fasse remarquer que, pendant l'expédition
» que je viens de fayre, il ne m'a pas déserté un seul

1. Le ministre recevait des lettres de gens qui voulaient faire du zèle, donnaient des renseignements, même des conseils, critiquaient les opérations militaires, etc. Il renvoyait quelques-unes de ces missives à M. de Bonas. — C'est à cela que ce dernier fait allusion.

A ce propos, lors de la guerre de sucession, M. Le Gendre, qui recevait de semblables communications et qui savait à quoi s'en tenir, disait dans une lettre au Contrôleur général Desmarest, le 28 octobre 1707 :

« On empêcherait plutôt les Gascons de manger et de boire, que d'écrire sans aucun » ménagement, quand il s'agit de satisfaire leurs passions. » (Archives nationales : Généralité de Montauban, G. 7. n° 397.)

Digitized by Google

» soldat et que les troupes et le pays sont contents, et
» moy beaucoup des uns et des autres.

» Je vous suplie, Mr, de voulloir bien me continuer
» l'honeur de vos bontés et me croyre, avec tout le res-
» pect possible, votre très humble, etc.

» BONAS-GONDRIN.

» Si vous m'honorez de vos ordres, vous aurez la
» bonté de fayre adresser vos lettres à M. de Lesseville,
» à Pau[1]. »

En tête de cette lettre figure la note suivante, écrite par M. Le Blanc :

» Lu tout au long cette lettre à Son Altesse Royale
» qui est très contente. Beaucoup de marques d'estime. »

Le 16 juin, la ville de Fontarabie[2] capitulait, après un siège assez rude. L'armée française avait perdu quatre officiers et cent trente-six soldats tués. Trente-six officiers et cinq cent treize soldats étaient blessés.

Philippe V, témoin impuissant de la prise de Fontarabie, accablé par la fidélité des Français qu'il regardait comme une défection, semblait rechercher l'isolement et la solitude. On essayait de lui faire comprendre que tous les malheurs de cette guerre néfaste retombaient sur le ministre qui l'avait suscitée. Le maréchal de Berwick, maitre de deux provinces d'Espagne, s'efforçait de gagner ses adversaires par une conduite aussi généreuse que politique. Il ne levait point de contributions, il renvoyait les prisonniers, il traitait les habitants avec de tels ménagements, que ceux-ci demeuraient spectateurs de la lutte sans intervenir. Des deux côtés, on ne croyait pas à la prolongation de la guerre.

Le 21 juin, M. Le Blanc envoyait sa réponse aux lettres

1. Archives historiques du Ministère de la guerre : Guerre d'Espagne. R. 2. 560.

2. Une médaille fut frappée en commémoration du siège et de la prise de Fontarabie. En voici la description :

Pallas française foulant l'écu de Fontarabie présente une branche d'olivier à une guerrière qui tient l'écusson d'Espagne. — *Pacis firmandæ criptum pignus.* Gage arraché pour assurer la paix. — Exergue : *Fontarabia capta XVI Jn MDCCXIX.* Monogramme D. V.

Digitized by Google

que M. de Bonas lui avait adressées après la prise de Castelléon :

« J'ai receu, Monsieur, par le sieur de Crest, les lettres » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 de ce » mois, et j'ay remis à Son Altesse Royale celle que » vous m'avez adressée pour elle.

» Je ne vous diray rien de la satisfaction qu'elle a de » la conduite que vous avez teneue dans votre expédition » de Castelléon. Elle s'en explique par la lettre cy-jointe » beaucoup mieux que je ne pourrois faire. En attendant qu'elle puisse vous accorder des grâces proportionnées à l'estime qu'elle fait de vous, elle augmente » de deux mille livres la pension de trois mille que vous » avez ci-devant obtenue. Vous devez estre bien persuadé » de l'attention que j'auray toujours sur toutes les choses » qui pourront vous intéresser.

» Votre courrier a eu une pension de 400 livres et » une gratification de 3,000 en considération de la bonne » nouvelle qu'il a apportée. Je crois qu'il ne sera pas » mécontent de son voyage et qu'il se saura bon gré » d'avoir travaillé à mériter les témoignages avantageux » que vous rendez de luy.

» S. A. R a lu avec plaisir ce que vous luy marquez sur » le compte de M. le prince de Montauban, de M. de » Miron et de M. le chevalier d'Ambres. Elle désire que » vous les assuriez de sa part qu'ils la trouveront très » disposée à l'occasion à leur donner des marques de sa » satisfaction. Quelque résolution que S. A. R eût prise » de ne pas augmenter la dernière promotion, elle n'a pu » résister à tout le bien que M. le maréchal de Berwick » et vous luy dites en faveur de M. de Bettens. Elle luy a » accordé le grade de brigadier et son brevet sera daté » du jour de la promotion. Ainsy la grâce sera complète.

» Je suys bien aise que vous ayez esté content du » commissaire Hocquard. Au lieu de 600 livres d'appointements qui luy avoient esté réglés par moys, je les luy » feray payer dorénavant sur le pied de 800 livres.

Digitized by Google

» A l'égard du sieur de Lassus, S. A. R veut bien luy » accorder une commission pour remplir les fonctions de » juge de la vallée d'Aran, mais comme dans ces sortes » d'expéditions il y a ordinairement des clauses relatives » aux usages du pays, j'ay besoin pour la fayre fayre dans » les règles d'avoir copie du titre de celuy qui exerçoit » ci-devant ceste charge pour l'Espagne.

» Je crois que le meilleur party qu'on puisse tirer du » lieutenant et vingt-deux Miquelets du régiment de » Savaric qui sont veneus vous joindre tous armés et » équipés, est de les envoyer au Mont-Louis pour estre » incorporés dans les bataillons d'arquebusiers catalans » que les sieurs Grau et Ferrer y rassemblent.

» Je suys avec un sincère attachement, Monsieur, votre » très humble et très obéissant serviteur.

» LE BLANC[1]. »

Pendant l'occupation française, Marc-François de Lassus remplit les fonctions de juge en chef de la vallée d'Aran, et sur la recommandation du maréchal de Berwick il obtint une pension de quinze cents livres sur le trésor royal[2].

M. de Champier, gouverneur de Castelléon, convoqua le 23 juin tous les consuls et les bayles de la vallée d'Aran.

1. Cette pièce fait partie de nos Archives. (Lettres et correspondances du XVIIIe siècle n° 79, Subdélégation.)

2. La charge de juge en chef de l'Aran fut donnée à Marc-François de Lassus. Son père reçut en même temps de M. Le Blanc une gratification de 1,500 livres.

Cette gratification fut convertie en pension à la fin de la guerre. M. Le Blanc expédia le brevet, le 21 janvier 1620, avec la lettre suivante à Pierre de Lassus :

« Depuis que je vous ay mandé, Monsieur, par ma lettre du 26 novembre, que Son » Altesse Royale vous avoit accordé une gratification de 1,500 livres, M. le maréchal de » Berwick a rendeu des témoignages si avantageux de votre zèle et de vos services qu'Elle » a bien voulu convertir ceste gratification en pension. Comme vous devez avoir touché » les 1,500 livres de gratification dont j'ay expédié l'ordre à M. de Lesseville le 24 du » mois passé, ceste somme vous tiendra lieu de la première année de votre pension, et je » continueray à la fayre employer sur l'état des pensions qui s'expédieront à l'avenir, de » manière qu'au mois de decembre 1720 vous toucherez la deuxième année. Je suys, très » parfaitement, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. LE BLANC. »

Du consentement de Pierre de Lassus, la pension fut mise, en mai 1720, sur la tête de son fils Marc-François, qui en jouit jusqu'à sa mort (4 août 1780).

M. de Bonas entretint une correspondance suivie avec MM. de Lassus. Il leur disait, le 10 mai 1720 : « Vous n'avez pas d'ami plus solide que moy. » — (*Ex nostris A.* D. 6, n° 27 et s.)

Digitized by Google

La misère du pays était grande à la suite des taxes et des réquisitions imposées depuis le commencement de la guerre par l'ancien gouverneur espagnol. Il importait au plus haut point de continuer les traditions de sage politique laissées par M. de Bonas. « Le régent de France, dit » M. de Champier à tous les gens qui l'écoutaient, est » animé des dispositions les plus bienveillantes à votre » égard ; il maintiendra tous vos privilèges, il ne vous » demandera pas de nouveaux sacrifices, sachant que » vous en avez supporté de très onéreux. Il veut que » vous viviez en paix sous sa protection. Je suivray les » exemples du marquis de Bonas dont vous avez tous » admiré la modération et la droiture. Je seray juste » comme luy, mais, comme luy aussy, ferme et sévère » selon les évènements. Vous pouvez estre asseurés de la » bonne discipline de mes troupes. Tous vos griefs seront » écoutés ; à votre tour montrez-vous soumis, confiants, » agissez avec franchise, et de ceste conduite vous reti- » rerez le plus grand bien. »

En rendant compte à Berwick de cette assemblée, M. de Champier ajoutait :

« J'auray les mains si nettes que Dieu ny les hommes » ne me reprocheront aucune ordure. Par ma conduite » je donneray envie aux vallées voisines d'entrer sous » la domination de la France.

» M. de Bonas a laissé dans ce pays un tel renom qu'il » faudra l'y faire revenir si l'on veut assurer les premiers » succès[1]. »

Répondant à Le Blanc qui lui demandait un avis au sujet de Castelléon, Berwick datait la lettre suivante du camp de Renteria, le 27 juin :

« Quant à ce que vous me marquez de ce qu'il convien- » droit de fayre de Castelléon, dans un autre temps rien » ne seroit meilleur que le fayre sauter ; mais ceste

1. Archives du Ministère de la guerre, R. 2.560.

Digitized by Google

» guerre estant d'une nature différente de toutes les
» autres, par rapport aux veues et manèges du cardinal
» Albérony, je croirois qu'il convient de garder ce châ-
» teau qui barre l'entrée de ce costé-là, d'autant même
» qu'il soutient les peuples de la vallée d'Aran qui sont
» bien disposés pour nous ; mais comme ceste guerre
» doit avoir une fin, si Son Altesse Royale l'approuve, je
» le feray miner[1]. »

Le maréchal de Berwick, frappé de tous les éloges qu'on faisait de M. de Bonas, et sachant apprécier les remarquables qualités de cet officier général, résolut de lui confier un corps d'armée qui pénétrerait plus avant dans la Catalogne et donnerait la main aux troupes qu'on réunissait en Roussillon. M. de Champier écrivait, le 17 juillet, qu'une sourde fermentation était signalée dans les vallées frontières. Autour de Vénasque les Espagnols s'agitaient ; les Miquelets commençaient à reparaitre : il serait urgent d'étouffer ces dispositions belliqueuses et de se porter sans retard sur Vénasque. Les trois pièces de vingt-quatre et les mortiers qui avaient servi au siège de Castelléon seraient très efficacement mis en usage pour le siège de cette place que l'on réduirait en quelques jours.

Berwick envoie plusieurs bataillons du camp de Muret dans la vallée d'Aran, et M. de Bonas s'y retrouve à la fin de juillet. De grands approvisionnements sont attendus à Montrejeau[2].

« Il faut ravitailler et mettre en état Castelléon, écrit
» Bonas à Le Blanc, le 25 juillet. Un siège prochain est
» à craindre. Je fais réparer la route de Saint-Béat et je

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

2. On signifie à Toulouse, Cazères, Saint-Gaudens, Montrejeau, un ordre du Roi du 15 juillet portant de ne laisser prendre aucun droit pour le transport et passage des vivres et approvisionnements expédiés à l'armée des Pyrénées par Dominique Lasalle, bourgeois de Paris, fournisseur de 300,000 qx. de blé, 250,000 sacs d'avoine de 12 boisseaux, 40,000 qx. d'orge, 120,000 rations de fourrages. (Signé du Régent et de Le Blanc.)

(*Ex nostris A.* D, n° 62. D D D.)

Digitized by Google

» prends toutes les mesures pour n'estre point surpris. » Je voudrois parcourir toutes les vallées frontières avec » un corps d'armée, et je me ferois fort de les insurger » contre l'Espagne, d'autant mieux que je suis conneu » dans le pays[1]. »

Peu de temps après, nous trouvons M. de Bonas en cours d'explorations dans la Cerdagne ; il explique à Berwick comment il comprend la guerre dans toute cette région. « Ne vous fiez pas, dit-il, à tous ces donneurs » d'avis qui ne veulent que rançonner le pays et se pro- » curer les grâces de la cour sans les mériter[2]. »

Interrogé sur la situation des Quatre-Vallées, M. de Noë répond, le 2 août, qu'elle se maintient satisfaisante. Les Espagnols ne se montrent pas sur les frontières. Les mouvements qui se produisent dans la Catalogne n'ont pas de contre-coup en Aragon. Toutes les troupes disponibles de cette province sont parties pour la Navarre au secours de Saint-Sébastien. De faibles garnisons occupent les places. Malgré les excitations des agents d'Alberoni, les Miquelets ne répondent point à l'appel. Les officiers chargés de les enrôler battent le pays en vain. Les milices des Quatre-Vallées conservent une attitude très résolue. Elles sauront défendre leurs foyers avec autant de courage que de fidélité. Jusqu'à nouvel ordre, M. le Maréchal ne doit pas prendre le soin de faire camper des troupes réglées à proximité des vallées d'Aure et de Louron[3].

Berwick reçut ces nouvelles au moment même où l'armée française entrait dans Saint-Sébastien.

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560.

2. Archives historiques du Ministère de la guerre : Lettres de Bonas et Champier, 16 juillet et suiv., R, 2. 560.

3. Archives historiques du Ministère de la guerre R. 2.560.

Voici quels étaient les émoluments, ou, comme on disait alors, l'ustencile du Sénéchal des Quatre-Vallées : 400 livres par an, 105 livres pour loyer d'une maison meublée à Sarrancolin, 40 francs pour bois et charbon, 12 francs pour deux messagers à lettres.

Le 18 septembre 1719, M. de Noë, sénéchal, fit mettre en prison le sr Bagnéris, syndic des Quatre-Vallées, parce qu'il avait refusé de payer l'ustencile.

(Ex nostris A : Vallée d'Aure, CCC. n° 97.)

Digitized by Google

Les bataillons détachés du camp de Muret ne firent que traverser la vallée d'Aran, pour se rendre dans la Conque de Tremps désignée par Berwick pour être le centre des opérations militaires. L'absence des neiges facilita la marche des colonnes françaises au milieu des montagnes qui séparent le territoire d'Aran de la longue vallée de la Noguera Paillaresa. Le siège de Vénasque fut remis à d'autres temps, lorsque les péripéties des événements amèneraient nos armées au cœur de l'Aragon. Tous les ports demeuraient bien gardés. On laissait à Bagnères-de-Luchon deux bataillons et les milices en communication permanente avec la garnison de Castelléon et avec la réserve de troupes cantonnée à Saint-Béat.

Le corps d'armée de la Conque de Tremps comprenait dix bataillons d'infanterie, deux régiments de dragons et mille arquebusiers ou Miquelets, enrôlés sous nos drapeaux par les soins de M. de Fimarcon, lieutenant général, gouverneur du Roussillon. Les troupes étaient éprouvées, choisies, tirées des meilleurs régiments de France. On ne comptait guère sur les Miquelets. Ces partisans ne se battaient que par amour du pillage et de la rapine. Ils ne s'entendaient qu'aux surprises, embuscades, attaques de convois faiblement escortés. Mis en ligne comme les autres soldats, ils se fondaient pour ainsi dire sous le feu de l'ennemi, ne revenant qu'après la bataille, avides du butin qu'ils n'avaient pas eu le courage de gagner mais dont ils réclamaient audacieusement leur part.

Ce fut avec un sentiment de fierté légitime que M. de Bonas prit le commandement des belles troupes confiées à sa valeur et à son expérience. Impatient de justifier le choix que Berwick avait fait de sa personne, et jaloux d'accroître sa propre renommée, il chercha des moyens habiles pour soulever les populations et pour semer la division dans le camp ennemi. Ses proclamations et ses actes étaient conformes au manifeste qu'il avait publié dans la vallée d'Aran. La France ne faisait

Digitized by Google

point la guerre à Philippe V, l'héritier de ses rois, encore moins au noble peuple d'Espagne, mais à l'astucieux ministre qui déchainait contre sa patrie d'adoption les justes colères de toutes les puissances de l'Europe. Bien des gens applaudissaient à ces discours; des symptômes de rébellion se manifestèrent. Le 17 août, M. de Bonas faisait enlever le brigadier de Cron par les soldats que commandait ce général. Quelques jours après, Don Antonio Berenguer, colonel des milices espagnoles, partageait le même sort. La prise du château de Bar, près d'Urgel, couronna par un coup d'éclat ces premiers succès[1].

Pendant le mois de septembre, en Catalogne, les Français ne se mesurèrent point avec les nouvelles troupes envoyées par Alberoni, sauf en quelques escarmouches sans importance. Le 2 octobre, les bataillons d'arquebusiers de Grau et de Belair du corps de Bonas, attaqués vivement par une brigade espagnole, firent très mauvaise contenance au premier choc et lâchèrent pied sans disputer le terrain.

M. de Bonas ne voulut pas rester sous le coup de cet échec; il surprit à son tour les ennemis aux environs de Monsec, chargea lui-même à la tête de ses dragons avec tant d'impétuosité que son cheval fut tué; l'avantage de cette journée resta aux Français, malgré leurs arquebusiers qui ne se risquèrent pas dans la mêlée.

M. de Bonas se plaignit à Berwick de ces auxiliaires, en termes très indignés (Lettre du 3 octobre) :

« Je suys outré contre nos Miquelets qui n'ont jamais » voulleu mordre et qui ont fait la plus mauvaise conte- » nance du monde. Ce sont de franches canailles qui ne » songent qu'à voller, piller, assassiner, dépouiller les » prisonniers, ou qui les laissent échapper[2]. »

Comme un vent de révolte et de désertion semblait

1. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.
2. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2.560.

Digitized by Google

souffler sur ces bandes rebelles à toute discipline, M. de Bonas demanda très instamment au maréchal l'autorisation de faire rouer les déserteurs au lieu de les passer par les armes. Pendant la guerre de succession, M. de Vendôme avait usé de ce moyen violent et s'en était fort bien trouvé. L'infamie du supplice inspirait une terreur salutaire. Après plusieurs exécutions en grand appareil, les désertions avaient pris fin.

Depuis la fin d'octobre, la guerre avait été portée en Catalogne par le revers français des Pyrénées. Le pays de Comminges vit un grand passage de troupes échangeant leurs quartiers de Bayonne contre ceux du Roussillon. M. de Berwick alla faire en personne le siège de Roses, mais il dut l'abandonner le 6 novembre, et ramener ses soldats en France.

M. de Bonas reçut l'ordre d'hiverner dans la Conque de Tremps et de surveiller nos frontières depuis le comté de Foix jusqu'aux limites du Bigorre. Saint-Gaudens et Montrejeau conservèrent des bataillons de réserve destinés à protéger le pays contre les incursions ennemies. Trois cents hommes occupaient la vallée d'Aran. A Saint-Béat, Cierp et Luchon, les garnisons que nous avons déjà citées veillaient à la sécurité des ports et passages, et l'hiver allait amener avec ses neiges un armistice forcé.

La France et l'Espagne étaient également lasses, mais cette dernière avait le plus grand intérêt à voir finir la guerre. Au printemps, envahies par des armées nombreuses, la Catalogne et la Navarre deviendraient un sanglant champ de bataille et de nouvelles ruines s'ajouteraient à celles qu'avait accumulées la guerre de succession. D'un autre côté, les Anglais préparaient ostensiblement une vaste expédition contre l'Amérique espagnole. Alberoni, malheureux dans tous ses projets téméraires, livrait l'Espagne à la merci de l'Europe conjurée contre lui. Impressionné par tant de revers, Philippe V regarda son ministre d'un œil mécontent. Des intrigues s'engagè-

Digitized by Google

rent de toutes parts pour précipiter la chute de l'homme d'Etat dont le prestige et le crédit s'affaiblissaient de jour en jour. Une partie de la noblesse espagnole ne vit dans Alberoni qu'un odieux étranger et dans sa politique que la persistance d'une insupportable domination. On circonvint Philippe V par tous les moyens les plus propres à frapper un prince aussi faible, indécis et méfiant. Le Régent fit affirmer qu'il n'y aurait jamais de paix tant que le ministre garderait sa place. Bientôt la Reine elle-même abandonna le cardinal. Au faite des grandeurs, sans le moindre soupçon de disgrâce, le 5 décembre 1719, il reçut brusquement l'ordre de quitter Madrid dans vingt-quatre heures et l'Espagne dans huit jours. Alberoni s'empressa d'obéir; il revint en Italie. Après des péripéties sans nombre, cet homme qui avait joué un si grand rôle, excité tant de haines et rêvé pour l'Espagne l'empire du monde, mourut à 88 ans, simple légat de Ravenne, conservant à cet âge et dans ce rang modeste l'infatigable activité d'esprit dont il avait été dévoré pendant toute sa vie[1].

Alberoni disparu de la scène, le but principal du Régent et de Dubois était atteint. On espéra la suspension immédiate des hostilités.

« Pour convaincre de la proximité de la conclusion de » la paix entre la France et l'Espagne, dit Buvat, plu- » sieurs marchands de Paris reçurent des lettres de » leurs correspondants de Madrid par lesquelles ils leur » demandaient des rubans de toutes couleurs, des échar- » pes, des palatines, des éventails, des colliers de perles, » et autres ajustements pour les dames espagnoles.[2]

La guerre ne cessa point; M. de Bonas soutenait toujours des combats dans la Conque avec des chances heu-

1. La chute d'Alberoni fut pour Saint-Simon l'occasion de faire de ce ministre qu'il détestait un de ces portraits à l'emporte pièce dans lesquels il ne gardait aucun ménagement. Il ne craint pas d'appeler le cardinal *un monstrueux personnage*. (*Mémoires de Saint-Simon : La Régence*).

2. Buvat, *Journal de la Régence*, tome II.

Digitized by Google

reuses, et pendant le mois de novembre on avait achevé de miner le château de Castelléon. Le canon et le matériel furent évacués. On fit sauter la vieille forteresse. Au bout d'un mois, elle était entièrement démolie et rasée jusqu'au niveau du sol. M. de Champier mena cette opération avec une grande activité[1]. Il cantonna la garnison dans les villages et fit transporter l'artillerie et les munitions à Saint-Gaudens, avec recommandation aux consuls de cette ville de rendre ce matériel aux arsenaux de Toulouse et de Bordeaux[2].

Au mois de janvier 1720, le prince Pio se mit en devoir d'expulser les Français de la Conque de Tremps. Le marquis de Bonas, menacé par des forces supérieures, se replia sur la Cerdagne et vint rejoindre les troupes de Fimarcon qui se composaient de onze bataillons, cinq cents grenadiers, deux mille cinq cents hommes tirés des places du Roussillon, et deux mille partisans de Catalogne enrôlés au service de France. Le Prince Pio reprit la Cerdagne. Urgel, vaillamment défendu par le lieutenant-colonel Ménard, se rendit aux Espagnols le 1er février. Le château capitula le 12 février, et la garnison, prisonnière de guerre, défila devant le vainqueur[3]. L'armée française revint en Roussillon prendre ses quartiers, emmenant à sa suite les Miquelets catalans qui n'osèrent affronter les châtiments que leur réservait le gouverneur de la province. M. de Bonas quitta l'armée le 11 février, y laissant une grande réputation de bravoure et de capacité.

Le 17 février, la paix signée à Londres termina cette guerre stérile qui avait coûté 82 millions à la France !

Les deux nations déposèrent les armes avec un égal

1. Lettre de M. Devienne, commissaire de l'Extraordinaire à Auch, à M. de Lassus, subdélégué, au sujet du paiement des démolitions de Castelléon, 17 décembre 1719.

2. Etat payé par les consuls de Saint-Gaudens pour le transport des canons, boulets, munitions, mortiers, etc., le tout déposé à Saint-Béat. — Décembre 1719.
(*Ex nostris A.* 51. D D D.)

3. Archives historiques du Ministère de la guerre, R. 2. 560 : Lettres du marquis de Bonas, marquis de Fimarcon, etc., février 1719.
Mémoires du règne de Philippe V, par le marquis de St-Philippe, t. IV, Amsterdam, 1756

Digitized by Google

empressement. De Paris à Madrid on n'entendit qu'un long cri de délivrance. On mesurait le prix de cette paix si désirée à la joie que manifestaient les peuples. Elle se traduisit par des fêtes, des solennités civiles et religieuses. L'allégresse publique éclatait surtout dans nos provinces frontières dont les intérêts avaient le plus sérieusement souffert. A Saint-Gaudens, Montrejeau, Saint-Béat, dans tous les villages du Comminges et de la vallée d'Aran, les réjouissances durèrent plusieurs jours[1]. Dans ces réunions spontanées se rencontrèrent des milliers de braves gens des deux nations, contraints par la politique à se traiter en ennemis lorsqu'ils ne demandaient pas mieux que de vivre en bonne intelligence. On revint aux anciennes coutumes pour un temps délaissées, aux échanges commerciaux forcément interrompus, à la réciprocité des amicales relations. Les Aranais reprirent le chemin du beau pays de France où, par les temps difficiles, ils trouvaient une hospitalité généreuse Nos montagnards, de leur côté, traversèrent de nouveau les ports des Pyrénées et descendirent dans ces vallées bien connues de la Catalogne et de l'Aragon, pour aller offrir l'assistance de leurs bras robustes aux propriétaires de ces fertiles contrées. On se hâtait d'autant plus à renouer la chaîne des traditions séculaires que la privation absolue de ces rapports avait été pour tous plus préjudiciable et plus pénible. Les premières fêtes de Saint-Bertrand de l'année 1720 attirèrent une affluence inusitée d'Espagnols. Le clergé de l'Aran y fut représenté par plus de cent prêtres. On oubliait les souvenirs poignants de la guerre ; on remerciait le ciel, on se félicitait mutuellement de cette réconciliation si nécessaire apportée par le bienfait de la paix[2].

1. Extraits des correspondances et papiers de la subdélégation, année 1720. *(Ex nostris A. D. D. D, n° 107.)*

2. A l'occasion de la paix de 1720, une médaille fut frappée à Paris. En voici la description :

Pallas à côté d'un monceau d'armes et d'un cheval libre. *Tranquillitas Europæ :* Tranquillité de l'Europe. — Exergue : *Pax cum Hispanis MDCCXX :* Paix avec l'Espagne. — Monogramme I. B.

Digitized by Google

Cette union, si féconde en résultats heureux, se maintint jusqu'à la chute de notre vieille monarchie. Les guerres de 1792 et des années suivantes brisèrent ces liens jusques-là respectés et jetèrent violemment les deux peuples l'un sur l'autre. Des luttes terribles succédèrent à cette longue suite de jours pacifiques. Pendant soixante-dix années, presque un siècle, Espagnols et Français avaient vécu loyaux amis et fidèles alliés, à l'ombre des drapeaux qui portaient avec fierté, dans leurs plis confondus, les glorieuses fleurs de lis de la Maison de France.

B^on^ DE LASSUS.

Digitized by Google

LES CHEVALIERS DE MALTE

A FRONTÉS, PRÈS LUCHON

Les baigneurs qui fréquentent Luchon pendant la saison d'été et qui, pour cause de maladie ou par inexpérience de la montagne, n'osent affronter les superbes mais fatigantes courses de sommet, trouvent amplement à se dédommager dans les environs immédiats de cette charmante station.

En effet, les promenades autour de la ville sont aussi variées qu'agréables et elles constituent, en quelque sorte, en raison de la salubrité du climat, le complément du traitement suivi par les valétudinaires qui y trouvent sans fatigue les sensations de la montagne, car on marche constamment à une altitude de 630 à 700 mètres.

La promenade la plus fréquentée, celle qui attire le plus de malades et de touristes, est sans contredit celle qui, de Luchon, conduit par Montauban et Juzet au village de Salles, remarquable par ses eaux ferrugineuses. Cette route, que je ne saurais assez signaler à l'attention des étrangers, longe, comme un large ruban, la base des montagnes si pittoresques de Montauban et de Juzet dominées par les pics de Poustajou (1930 m) et Bacanère (2194 m).

De tous les points de cette voie la vue plonge sur le vallon de Luchon qu'on peut admirer sous ses plus gracieux aspects, ainsi que sur les belles montagnes

Digitized by Google

qui forment autour de la ville comme un cadre merveilleux. Aussi cette route est-elle sillonnée, à tous les moments de la journée, par les voitures, les piétons et par de nombreuses cavalcades.

Pendant la saison de 1892, je cheminais un jour, à l'instar de tant d'autres touristes, sur cette route si attrayante de Montauban à Juzet, lorsque, passant devant le hameau de Frontés, distant de 15 à 20 minutes de Luchon, mon attention se porta sur une grange sise à une courte distance de la route et dont les proportions me parurent plus vastes que celles des constructions de même genre, si nombreuses dans le pays. L'ancienne porte extérieure était murée, mais on en pouvait très bien distinguer le cintre imparfaitement masqué par la maçonnerie. Intrigué, j'entrai dans cette grange par une des deux portes latérales qui était grande ouverte. En m'apercevant, un jeune veau, seul hôte du lieu, fit des efforts désespérés pour rompre ses liens. Il finit cependant par se calmer en remarquant sans doute que mes dispositions ne lui étaient pas hostiles. Je pus alors examiner à mon aise l'intérieur de la grange. Tout d'abord je fus frappé de la solidité des murs qui mesuraient, sur tout le pourtour du bâtiment, un mètre 10 c. d'épaisseur. Le jour pénétrait mais faiblement, dans l'intérieur, par d'étroites et profondes ouvertures pratiquées dans l'épaisseur du mur, comme on en voit dans les anciennes chapelles. En outre, l'existence de niches creusées à droite et à gauche dans la partie nord de l'édifice, ainsi que la hauteur du plafond, semblaient démontrer que cette construction avait dû servir autrefois à d'autres usages qu'à emmagasiner du fourrage et à abriter du bétail. Du reste, à défaut d'autres vestiges, une précieuse découverte faite aux abords de la grange ne fit que confirmer mes prévisions. J'eus la bonne fortune

Digitized by Google

de mettre la main sur une ardoise assez épaisse, longue d'environ 0 m 30 c. et sur laquelle était gravée une croix de Malte admirablement conservée. Je résolus, dès lors, de pousser plus loin mes investigations et je pensai que la propriétaire de la grange, Madame G... serait en mesure de me donner quelques renseignements. J'allai la trouver ; elle répondit à mes questions avec une parfaite bonne grâce.

— Madame, lui dis-je en lui indiquant le bâtiment que je venais de visiter, cette grange a-t-elle toujours fait l'office d'un magasin à fourrage?

— Oh! non, Monsieur; il y a 3 ou 400 ans, du temps de la reine *Margot* (Marguerite de Navarre, sans doute), ce bâtiment appartenait aux chevaliers de Malte et c'était leur église.

— Etes-vous bien sûre de ce que vous avancez?

— Oui, Monsieur : d'abord la tradition s'en est conservée dans ce pays, et puis j'étais présente quand on a démoli l'autel de la chapelle. Je vous parle d'environ 50 ans, j'étais toute enfant.

— A-t-on trouvé quelques indices sérieux de la présence des chevaliers de Malte en cet endroit?

— Quand on a creusé le petit enclos qui se trouve devant la chapelle pour en abaisser le niveau, on a trouvé trois tombeaux en marbre renferment les restes de trois chevaliers de Malte, avec des inscriptions dont je ne me rappelle pas la teneur. On a transporté les ossements des chevaliers en terre sainte, au cimetière de Juzet dont dépend le hameau de Frontés ; on a brisé les tombeaux, et les débris ont servi à la construction des murs du jardin, je ne sais trop.

Je ne pus réprimer un mouvement de dépit en présence de cet acte de vandalisme.

— Les chevaliers de Malte avaient-ils leur demeure tout près d'ici ?

Digitized by Google

— Oui, Monsieur, et je puis vous en montrer les ruines.

Madame G... me conduisit à sa maison située à une vingtaine de mètres en arrière de la chapelle. Je n'eus pas de peine à reconnaître, tout près de l'escalier qui conduit au premier et unique étage de la maison dont elles constituaient les assises de ce côté, des murailles parfaitement intactes et absolument identiques, quant à l'épaisseur et à la composition des matériaux, à celles de la chapelle. C'était bien là, en effet, que devait être jadis la modeste demeure des représentants de l'ordre illustre qui a joué dans l'histoire un rôle si brillant et si glorieux. .

— Pourquoi, Madame, n'avez-vous pas bâti votre habitation sur le bord de la route, à côté ou même sur l'emplacement de la chapelle?

— Nous nous en serions bien gardés, Monsieur : on entendait alors, la nuit, un bruit de chaînes dans la chapelle. C'étaient, disait-on, les chevaliers qui revenaient visiter leur ancien temple, et vous comprendrez très bien que nous ne voulions pas faire étrangler notre famille (*sic*).

Je ne me rendis qu'avec une bonne grâce résignée aux motifs invoqués par mon aimable interlocutrice. Et, poursuivant mes investigations, je demandai à Madame G... si les chevaliers de Malte avaient des propriétés importantes dans le pays et si elle pouvait me les désigner.

— D'après la tradition, me répondit-elle, ces champs et ces vastes prairies, que vous voyez se développer devant vous jusqu'aux rivières de la Pique et de l'One, appartenaient aux chevaliers de Malte; et se retournant du côté de la montagne de Juzet au pied de laquelle nous nous trouvions, elle ajouta : les chevaliers de Malte possédaient encore une métairie qui s'étendait jusqu'au milieu de ces montagnes qui sont

Digitized by Google

devant nous. Je ne puis vous donner d'autres détails.

Je ne voulus pas quitter la très complaisante Madame G... sans obtenir d'elle un dernier renseignement. Je lui demandai ce qu'était devenu l'autel de la chapelle qu'elle avait vu démolir. Elle me répondit que les pierres dont cet autel était composé avaient été enfouies à l'extrémité d'une prairie qu'elle me montra.

Le lendemain, accompagné d'un jeune archéologue plein d'ardeur, M. E. B... d'Agen, je me rendis sur les lieux indiqués, et là, armés chacun d'une pioche, nous nous mîmes à fouiller la terre par une chaleur tropicale. Nos investigations eurent un plein succès. Après une demi-heure d'efforts, nous mîmes à jour de grandes plaques de pierre, dont quelques-unes avaient 0m50 à 60 cent. de longueur sur une largeur de 30 à 40 cent. Ces pierres étaient toutes travaillées, percées de trous à leurs extrémités et pourvues de larges rainures qui permettaient de les adapter ensemble. Nul doute, c'étaient bien les objets que nous cherchions. Du reste, nos appréciations furent confirmées par des personnes dont la compétence en ces matières nous était connue.

Maintenant que l'existence d'un établissement des chevaliers de Malte à Frontés, à une date plus ou moins éloignée, paraît bien constatée, il m'a semblé intéressant de rechercher quelle importance il pouvait avoir et quel pouvait être, dans l'organisation de l'ordre, le genre de l'établissement dont il s'agit.

Grâce à l'obligeance de M. Léon Beaurier qui a bien voulu me donner de précieuses indications, grâce aussi à la complaisance de Me Comet, notaire à Luchon, qui a mis à ma disposition de très intéressants documents dont il est détenteur, j'ai pu élucider le premier point.

Il résulte, en effet, des minutes de Rivière Pérez,

Digitized by Google

notaire royal à Oô, que le 21 mai 1758, messire Jean Sébastien de Varagua Balesta, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Poucharramet, près Muret, a affermé au sieur Laurent Fadeuil « la métairie appelée de Frontés » avec la jouissance des fruits et marbres de Juzet et Frontés « pour une » durée de six années, moyennant la somme de 650 » livres pour chacune des six années ; le tout porté et » rendu dans l'hôtel prieural de Saint-Jean, entre les » mains dudit seigneur de Varagua, et payable en » deux paiements, le premier aux fêtes de Noël et le » second aux fêtes de Pâques. »

Il était entendu que la « disme d'Artigues et de » Saint-Jean de Lauras et les droits seigneuriaux » dudit Saint-Jean de Lauras, dépendant de Frontés, » ne faisaient pas partie du présent bail et arrente- » ment, attendu que ces droits étaient déjà affermés » à divers particuliers dudit Artigues. »

Cet acte authentique de fermage, du 21 mai 1758, confirme pleinement, on le voit, les renseignements donnés par Madame G... au sujet des possessions de l'ordre de Malte à Frontés, et si l'on considère la valeur que l'argent avait à cette époque, on trouvera que la somme de 650 livres était relativement importante pour le pays. D'ailleurs, à cette somme doivent s'ajouter les revenus résultant des autres propriétés affermées avant le 21 mai 1758.

Un autre document très intéressant et émanant des archives d'Etienne Sourd Saccarère, notaire royal de la vallée de Luchon, fait connaître que les possessions des chevaliers de Malte au pays de Luchon dataient d'une époque très reculée. Ainsi, il est fait mention dans cette pièce d'une délibération des notables de Luchon, à l'effet de vérifier l'acte de bornage de 1266, « qu'a fait expédier messire de Balesta, grand prieur « de Malte de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. »

Digitized by Google

Des difficultés étant survenues par suite de l'examen de cet acte de bornage, les notables de Luchon résolurent d'envoyer deux délégués munis de pleins pouvoirs, Barrau et Huguet, pour tâcher de s'entendre avec le sire de Balesta et régler le différend avec lui. A ce sujet ils délibérèrent pour arriver aux moyens d'emprunter la somme de 500 livres, soit pour désintéresser le grand prieur, soit pour subvenir aux frais du voyage à Toulouse des deux délégués. Cette délibération eut lieu le 10 mai 1767.

On trouve encore, dans les archives de Me Comet, des documents établissant que les chevaliers de Malte possédaient d'autres domaines dans les environs de Luchon, comme, par exemple, à Aragnouet et à Arreau. Ils en possédaient aussi de considérables, non seulement dans d'autres parties des Pyrénées, mais encore dans beaucoup de contrées de la France, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Italie et dans d'autres pays d'Europe. Quelle était l'origine de ces biens? Comment l'ordre de l'Hôpital en était-il devenu le légitime propriétaire? Un rapide aperçu historique sur l'origine et la fondations de l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem me permettra de donner à ces questions une solution satisfaisante.

Admirateur du génie et de la puissance de Charlemagne et désireux d'entretenir avec lui des relations d'amitié, le Calife de Bagdad, Haroun, lui envoya les clefs du Saint-Sépulcre et accorda en même temps aux Français, entr'autres privilèges, celui d'ouvrir à Jérusalem une maison hospitalière pour y recueillir les pèlerins pauvres. Mais, sous les successeurs d'Haroun, le fanatisme des Musulmans et la jalousie des Grecs arrachèrent peu à peu leurs privilèges aux Français. Ceux-ci, impuissants, sans secours, furent, pendant de longues années, victimes d'exactions et d'avanies de

Digitized by Google

toute sorte. De là naquirent une soif ardente de vengeance et des ressentiments dont la foi religieuse et l'esprit chevaleresque s'inspirèrent pour proclamer la première croisade. Cependant, quelques années avant cette première croisade, un provençal de Martigues, Gérard Tunc, avait fondé à Jérusalem, à l'imitation de quelques marchands italiens qui, dit une chronique, avaient bâti l'église Sainte-Marie la Latine, une confrérie d'hospitaliers et d'hospitalières, à l'effet d'y recevoir les pèlerins et de soigner les blessés et les malades. Cette confrérie rendit de précieux services à Godefroy de Bouillon, lors de la prise de Jérusalem le 15 juillet 1099. En reconnaissance de ses services, le pape Pascal II, par une bulle datée de 1118, confirma Gérard en qualité de président de l'Hôpital qu'il avait fondé près de l'église de Saint-Jean-Baptiste, d'où le nom de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem que prirent les membres de la confrérie. Ils s'appelèrent ensuite chevaliers de Rhodes et plus tard chevaliers de Malte.

Dès le début, les ressources que possédaient les Hospitaliers étaient précaires; mais l'enthousiasme qu'excitait la prise de Jérusalem par les Croisés et la connaissance des services rendus aux malades et aux blessés, dont le nombre s'accroissait sans cesse, leur faisaient adresser de tous les côtés des sommes énormes pour les aider dans leur pieuse hospitalité. Un grand nombre de gentilshommes croisés firent don à l'Hôpital de leurs terres d'Europe, et d'autres, accourus des divers points de la Palestine et de l'Europe, voulurent entrer dans la confrérie pour participer aux bonnes œuvres de l'Hôpital.

Après la mort de Gérard Tunc et de Roger son successeur (1131), un chevalier du Dauphiné, Raymond Dupuy, remarquable par ses vertus et ses qualités militaires, fut nommé premier grand maître des Hospita-

Digitized by Google

liers, et des statuts furent rédigés pour donner de sérieuses assises à l'organisation de l'Hôpital. Ainsi que je viens de le dire, une foule de gentilshommes, entraînés par la foi et le goût des armes, accoururent pour se ranger sous la bannière des chevaliers de Saint-Jean. Comme ils appartenaient à des nationalités diverses et que nécessairement ils parlaient des langues différentes, Raymond Dupuy les divisa et les groupa selon leur nationalité et selon leur langue. Il y eut, dans le principe, sept langues : celles de Provence, d'Auvergne, de France proprement dite, d'Italie, d'Aragon, d'Allemagne et d'Angleterre, auxquelles, après le schisme de l'Angleterre, on ajouta celles de Castille et de Portugal. Les chevaliers de Saint-Jean furent divisés en trois catégories. La première comprenait ceux qui, par leur naissance ou leurs antécédents, pouvaient porter les armes et ceindre la cotte de mailles par dessus le froc. La seconde était réservée aux prêtres ou chapelains, chargés des fonctions purement religieuses. Et la troisième catégorie était composée de frères servants, plus spécialement attachés au service de l'Hôpital.

Telles furent l'origine et la fondations de cet ordre, moitié militaire, moitié religieux, qui a su pratiquer les vertus du moine tout en conservant les qualités brillantes du soldat et qui, par ses exploits sur terre et sur mer et une constante observation des règles de la confrérie, du moins en ce qui concerne la langue de France, a acquis dans la suite une si grande illustration, d'abord à Jérusalem et dans toute la Palestine, puis à Rhodes et enfin à Malte.

Les dignitaires de l'ordre étaient le grand maître, chef suprême, le conseil ou membres du chapitre, les grands prieurs et les commandeurs. Tous les biens, en quelque pays qu'ils fussent, et provenant des dons ou riches dotations des souverains, des princes ou des

Digitized by Google

seigneurs de la Palestine ou d'Europe, appartenaient au corps de la « religion », c'est-à-dire à l'ordre. C'est donc par des donations volontaires des premiers propriétaires, donations faites en bonne et due forme à l'ordre de Malte, que celui-ci avait été mis en possession, tant dans les Pyrénées que dans les autres parties de l'Europe, de ces biens immenses dont le revenu suffisait à l'entretien des forteresses et du nombreux personnel de l'Hôpital. J'estime que les domaines de Frontés et de Juzet n'avaient pas dû échapper à la règle commune. C'est la seule solution rationnelle qui, à mon avis, puisse être donnée aux questions posées plus haut.

Dans le principe, les biens de l'ordre étaient directement administrés par les grands prieurs, chacun dans son district. Mais il arriva que quelques-uns de ces dignitaires, profitant de leur éloignement, absorbèrent pour leurs besoins personnels les revenus appartenant à l'ordre. Pour prévenir le retour de faits semblables, le chapitre commit un chevalier dont on connaissait la probité et le désintéressement, pour régir chaque portion des biens qui se trouvaient dans le même canton. A ce chevalier, qui était le chef de la commanderie, on adjoignit un autre chevalier et un religieux pour dire la messe. Ces trois personnages constituaient le personnel affecté aux commanderies ordinaires. Le commandeur pouvait prendre, sur le revenu de la terre dont la gestion lui était confiée, une portion pour faire subsister la communauté et assister les pauvres, et tous les ans il devait envoyer au trésor commun une certaine somme proportionnée aux revenus de la commanderie. Cette redevance s'appelait *responsion*. Les commandeurs étaient nommés pour une durée de cinq années, et si, à l'expiration de ce terme, il était reconnu que le commandeur avait con-

Digitized by Google

venablement géré le domaine qui lui avait été confié, envoyé régulièrement les *responsions*, entretenu les églises et assisté les pauvres de sa région, il était pourvu d'une commanderie plus importante. Il pouvait aussi, dans ces conditions, arriver à la dignité de grand prieur.

Le grand prieuré de Toulouse comprenait 35 commanderies échelonnées, en partie, le long des Pyrénées, en face ou à proximité des principaux passages, car à l'origine, les commanderies, sortes de succursales de la maison mère, n'avaient été instituées que pour recevoir les pèlerins ou les Croisés, leur venir en aide et leur fournir les moyens de se rendre en Palestine. Les pèlerins aragonais qui franchissaient les Pyrénées pour se rendre en Terre Sainte étaient sans doute reçus dans les premières commanderies situées au pied des montagnes et où, en conformité des dispositions qui avaient présidé à la création de ces utiles établissements, on pourvoyait à leurs premiers besoins. Puis ils se dirigeaient, en passant par les commanderies qui leur avaient été désignées, jusqu'au port d'embarquement où leur équipement était complété et les frais de leur voyage assurés.

L'établissement de Frontés-Juzet comportait-il, dans l'origine, la création d'une commanderie? L'étendue des terres qui le composaient et sa position en face du port de Vénasque, presque au débouché de la route qui, de ce port, mène à Luchon, permettrait d'admettre l'affirmative. Les tombeaux qu'on y a mis à jour et les autres vestiges qu'on a découverts à Frontés indiquent suffisamment qu'il existait là un centre d'une certaine importance; et si l'on veut bien considérer que, dans l'organisation de l'ordre, l'action du commandeur ne s'étendait pas au delà de la région où étaient situées les terres dont il avait la gestion, on peut affirmer avec une quasi-certitude qu'on se trouve, à

Digitized by Google

Frontés-Juzet, en présence d'une ancienne commanderie.

L'ordre de Malte n'a pas été aboli comme l'a été celui des Templiers. Il se compose aujourd'hui d'environ vingt membres dont le siège est à Rome sous l'autorité du Pape. Mais, *quantum mutatus ab illo!* les chevaliers actuels, dont le titre est purement honorifique, ne se sont pas, comme leurs devanciers, voués au célibat.

Hippolyte CABANNES.

Saint-Gaudens, 1er février 1894.

Digitized by Google

LA RÉFORMATION

DE LA COMMANDERIE DE

JUZET-DE-LUCHON et FRONTÉS

EN 1266

L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem possédait près de Luchon une Commanderie connue sous le nom de Frontés[1] de Juzet ou d'Aure, qui fut réunie au XIIIe siècle à la Commanderie de Poucharramet, et au XVIe siècle à celle de Bouldrac.

On en fit, en 1266, une Réformation dont M. Antoine du Bourg signale l'importance dans son histoire du Grand Prieuré de Toulouse. Il existe de ce document trois expéditions authentiques dans les Archives de la Haute-Garonne si bien organisées par M. Baudouin. Deux de ces expéditions sont conformes et écrites au XVIe siècle en langue romane. La troisième, en latin, est d'une époque postérieure. L'original a été probablement rédigé en latin, et on dut en faire des expéditions romanes pour les rendre plus faciles à comprendre. Nous donnons plus loin ces deux textes, avec la traduction du plus complet, qui est en latin[2].

Cette Réformation contient des renseignements utiles à la géographie historique de la haute vallée de Luchon. Les procès-verbaux des visites, qui avaient lieu périodiquement selon les règles de l'Ordre, en confirment l'exactitude et en complètent l'insuffisance.

1. Dans le pays on dit *Hérontés*, le F étant toujours remplacé par un H.
2. Voir, plus haut, l'article de M. Cabannes.

Digitized by Google

MALTE

Archives de Frontes et Jusset. — Liasse I. Charte n° VI (1266). Copie du XVIe siècle

TEXTE ROMAN

Sya manifest à tots, cum nos Sans de Aura, chivalié de Sent Johan de Jherusalem de Rodas, preceptor de Boldrac, tramets per tout lo Capitol de Sent Johan de Tholosa et de tota la dicta religion per reformar los membres de la dicta commendaria de Boldrac.

Et primo son estats convocats et apelats los nobles et puissants senhors Sans Gashia de Aura, senhor de Larbost, et Pelerin de Montauban, et Adema de Bossost senhor de Bossost, et par devant Monsgr lo Conte de Commenge, en loc de Banheras, et aussi son estats apperats et adjournats par devant lo dict Monsgr lo conte de Cominghe per despausar la veritat sur los privileges et libertat deu membre de St-Pé de Frontes. Et primo Martin de Camon, Gassia Carrera, consols; Gassia de Menbyla et Bernat Dasorat, consols doudict loc de Banheras; Arnaut Solé, Pey de Fontan, consols; Ramon de Capdebiela et Domen de Causets, consols de Montauban; Pey de Fondevilla, Guilhen Bares, consols; Donat de Pena et Guilhen de Fondibila, consols du loc d'Artigues. Et en presentia abon refformat lo membre du dit St-Pé de Frontas en la forma et maneyra que senseguit.

Et primerament, lo terme de la dicta comandaria de Frontes comensa à la riou de Sallient, descendent entro à la aygoa de la Nesta, confronta ab la goau de la Molina drept au corn deu Sescas, à la terme de mieja via de Sans, tirant à la roca de Font Aramount, dreyt au camin de Medan et tout camin tirant torna à la riou de Sallient, et tout lo dict terme es franc et noble et la susdicta religion de Rodas en sont senhor.

Item, plus dedens la dicta maison et dedens lo dict terme es franquissa ainsi que en las aultras comandarias.

Item, plus lo dict preceptor et comandador es rector de plain à plain, et tira toutos la desmas ou decimas et primicias doudict loc, autras fruts et rentas conteguts en lo libe de la dicta commandaria.

Item, plus à la audiensa des testimonis dessus nomenats aben reformat lo membre de Sen Johan de Jueu en la bat de Banheras, loqual membre aperten à la dicta comandaria. Et dura entro à la Scala de la Glera, confronta ab la montanha des Bats, descenden

Digitized by Google

à la escala de Abelhana, camin tirant à la font de Verns, retournan à la costa de la Lauza; en lo qual terme et capera de Sent Johan sont los privilèges cum dessus.

Item, los commendaires de la dicta religion an toutos las desmas et primicias de toto la dicta valh de Banheras, so es de touta condition, en bestial, en blats et d'autre gran, de las herbas, della porta de Castel Bielh en sus.

Item, plus de tots los fromages que son en las montagnas deudit Banheras ne abey de dets fromages lo ung, so es de la montanha deous Bats, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Camsaur et Crodilhas.

Item, plus tota condition de bestial de la dicta religion poden ana pastura, neyt et jour, en tot temps, en las dictas montanhas, bye de la riou de Foga dentro à las montanhas de San Saubado, confrontant et fasen betsage a las montagnas d'Ara, entro au Poy-Aurat, entro au Portillon, sens contradiction et ester penhorat en deguna part.

Item, se appartient aux dits commandayres de Frontes de ascensar et botar à fiu novel en la dicta valh de Banheras.

Item, plus an los testimonis dessus nominats aven reformat lo membre de Sen Johan de Lorras en la dicta valh de Luxon, confrontant ab los habitans de Artigua, deu Sarrat de la Crox intus tirant tout Sarrat entro au courau de Caubera, dreyt à la Roca roya, per lo sendo confronta ab las predas de la dicta religion et de Mostayou et ab la montanha comuna de Boutarric, descendendo au menbieilh de Sesajettes dreyt à la mola de la dicta religion; et lo dict terme et valh de Lorras es cum dessus franc et noble, et los dicts commandayres y an semey de tout animal feratge que se prengua en lo dict terme, et an potestat de ascensar et botar a fiu nobiau quan serya necessy sus lo dict terme.

Item, plus tot lo bestial de la dicta religion pot peyssar et acujalar en lo dict terme, et daqui estant peyssar per tota la montanha de Boutarric sans contradiction, et totas la decimas, primicias deu diot terme appartenent à la dicta religion de San Johan.

Item, plus los dicts commandayres, à causa deu dict membre de Lorras, an la tersa part en touts los fruts et esmolendas de la rectoria de Artigua per bin, lo ters demenge et la tersa septemana plus la tersa part de las decimas deu dict loc.

Lasqualas capelas et rendas noblas dessus especificadas et declaradas, yo susdit commendayre de Boldrac, trametz per lo dit Capitol de San Johan de Tholose ab procura, promety de augmenta et no diminuy, portar bonna guarentia sus toutas cau-

Digitized by Google

sas dessus scriptas, et aussy jury et prometti devant los susdits conte, d'Aura, de Montauban et de Bossost.

Feyt à Banheras presents los que dessus, et ego Bernardus, Comeniacus comes, qui laudo et confirmo omnia superius scripta.

Actum in dicta villa de Banheris Luxonis, anno millesimo ducentesimo sexagesimo sexto et die festum Animarum post festum Omnium Sanctorum m° II° lx vi.

La plus ancienne des deux copies romanes est simplement signée : de Fabro, N° ;
Sur la seconde figure la mention suivante :

Extrait à son propre original trouvé dans les archives du Prioré de St-Juhan de Tholose par moi Frère Pierre de Denbaux soussigné, comis à la garde d'iceux.

Signé : Denbaux.

TEXTE LATIN

Universis et singulis tam presentibus quam futuris evidenter appareat et fiat manifestum quod nos Sancius de Aura, miles ordinis Sancti Johannis Hierosolimitani, preceptor preceptorie de Boldraco, commissarius in hac parte per venerabile Capitulum Sancti Johannis Tholse ejusdem deputatus pro reformando diversa membra dicte preceptorie de Boldraco.

Et primo, fuerunt convocati, appellati et atjornati, per servientem ordinarium ville Banheriarum Lussonis, coram metuendissimo viro et Dno Domino Bernardo, Convenarum comiti, et coram me commissario ante dictis, nobilissimi et potentissimi viri domini Sanctius Gaxia Daura, dominus vallis Larbusti, Pelegrinus de Monte-Albano, miles et dominus de Monte-Albano vallis Luxonis, Azemarius de Bolsosto, dominus de Bolsosto vallis Aranni, Martinus de Camon, Garcia Carrera, consules, Garcia de Media-Billa, Bernardus Soart, consiliarii ville Banheriarum Luxonis, Arnaldus Soule, Petrus de Fontano, consules, Raymundus Capdebila, Dominicus de Causeto, consules de Monte-Albano Lussonis, Petrus de Fondabilla, Guilhermus Bares, consules, Donatus de Pena, Guilhermus de Fondabilla, consiliarii loci de Artiga, super privilegiis et libertatibus membri Sancti Petri de Frontibus Luxonis veritatis testimonium perhibere.

In presentia istorum et juxta contenta in eorum deppositionibus, fuit per nos commissarium et comitem facta reformatio membri dicti Sancti Petri de Frontibus in hunc modum quid sequitur :

Digitized by Google

Et primo, terminus dicte preceptorie de Frontibus Luxonis incipit a rivo de Sallent, descendendo usque ad *fluvium Nesta*, confrontatur cum aquali de molendina versus ad corn de Sescas ad limites de media via de Sans, eundo ad rupem de Fontaramon versus itinerem de Medano, et tot camin tirant redeundo ad rivum de Sallent; et totus iste terminus est nobilis et franc, et religiosi dicti Sancti Johannis sunt domini de isto termino.

Item in hoc termino dicti Sancti Petri de Frontibus Luxonis est immunitas ecclesie sive franquesa, prout in aliis domibus dicte religionis consuetum est.

Item plus dictus preceptor et commendator Sancti Petri de Frontibus ipse est rector de Juzeto de plano ad planum, hoc est in possessione et saisina levandi et percipiendi omnes decimas et primicias dicti loci de Juzeto et alia feuda, census et oblias prout in libro feudali dicti preceptoris de Frontibus canetur.

Item plus in audentia testium supra nominatorum fuit per nos jamdictos commissarium et comitem facta reformatio membri Sancti Johennis de Jueu vallis Banheriarum, quodquidem membrum pertinet dicto preceptorio de Frontibus ; et est dictum membrum limitatum usque ad scalam vocatam de la Glera, confrontatur cum montanea des Bas, descendendo usque ad scalam de Abella, iter eundo usque ad frontem de Berns, et redeundo ad gradum Loza; in quoquidem termino Sancti Johannes de Jueu privilegia et libertates prout in aliis preceptoris dicte religionis Sancti Johannis.

Item domini commendatores dicti religiosi Sancti Johannis habent dexmas et primicias in toto valle Bagneris, videlicet de omnibus et quibuscumque animalibus tam lanatis quam non lanatis atque etiam de blads et aliis granis excrescentibus in dicta valle Banheriarum, nec non habent et sunt in possessione et saisina levandi et percipiendi decimas herbarium sive fenosa scilicet de portis Castri veteris supra.

Item dicti domini commendatarii et religiosi antedicti sunt in possessione et saisina levendi et percipiendi decimas caseorum in montibus Baheriarum Lussonis, videlicet de detz ung, scilicet in monte de Us Bas, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Campsaur et de Crodilhas.

Item plus omnia animalia dicte domus de Frontibus, de quacumque conditione existencia, possunt ibi pascere de die atque de nocte, et in omni tempore, in dictis montibus, videlicet de rivo de Fogua usque ad montes Sancti Salvatoris de Benasto Aragonis, confrontando et faciendo vicinale cum montibus de Arano, usque ad Podium-Aurat et usque ad Portellon, absque contradictione quacumque.

Digitized by Google

Item dicti domini preceptores comendatorii possunt et habent omnimodam potestatem afeudandi et ponere novum feudum in dicta valle Banheriarum totiens quotiens opus fuerit et necesse.

Item plus per nos supradictum comitem et commissarium cum testibus supra nominatis fuit facta reformatio membri Sancti Johannis de Loroas in dicta valle Luxonis, confrontans ab habitatoribus loci de Artigua, de Sarrato Cruxis intus tirant tot Sarrat usque ad corrallum de Cauberia, et de directo ad rupem rubram confrontando cum predictis religionis Sancti Johannis et de Mostajon et cum montanhea de Botarric, descendendo ad corrallum veterem de Sagetas, et versus molendinum deus Gares dicte religioni pertinentem in dictis terminis, cum dictus vallis de Loroas est nobilis et francus, ut supra dictus est in aliis terminis; et dicti domini comendatarii habent in dicto termino de Loroas aliquod jus semei vocatum de omnibus animalibus capiendis in dicto termino de Loroas, nec non habent omni modi potestatem affeudandi et ponere nomine feudum totiens quotiens opus et necesse fuerit supra dictum terminum de Loroas.

Item plus omnia animalia dicte domus de Frontibus de quacumque conditione existencia, possunt et debent pascere, morare facere in dicto termino, et de isto termino possunt pascere per totam montem communem de Botaric absque contradictione quacumque; et omnes dexmas et premicias de dicto termino pertinent dicte religioni Sancti Johannis.

Item plus dicti domini commendatores ad causam dicti membri de Loroas ipsi habent tertiam partem in omnibus fructibus et emolumentis rectorie de Artigua, serviendo tertiam dominiquam et tertiam septimanam, plus tertiam partem decimarum dicti loci de Artigua.

Quasquidem capellas, preceptorias nobilitatis dicti ordinis Sancti Johannis Hierosolimitani supra specificatas et declaratas, supradictus Sancius d'Aura, comendator jamdicte comendatarie de Boldraco, commissarius antedictus in hac parte, per jamdictum venerabilem capitulum Sancti Johannis Tholose depputatus, promitto aumentare meliorarque et non diminuere atque portare et firmam aguirentiam super omnibus et quibuscumque causis supra dictis, et ita juro et promitto ante dictos dominos comitem, d'Aura, de Monte Albano et de Bolsosto supra nominatos. Et cum ibidem illico et incontinenti dictus dominus comes qui in omnibus premissis dum hæc agerentur et fierent una cum prenominatis testibus prœsens fuit, ideo omnia superius scripta laudavit, approbavit et formavit et se subsignavit. Et comes Convenarum de quibus omnibus et singulis premissis et dicti domini preceptores comendatarii petierunt et requisierunt de premissis omnibus et

Digitized by Google

singulis retineri confeci atque tradi instrumentum per me notarium publicum infrascriptum, quod et feci.

Data fuerunt hæc omnia universa et singula premissa in dicta villa de Banheriis, anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo sexto, et die festum Animarum post festum Sanctorum omnium, presentibus ibidem in premissis quibus supra; ac me Raymo de Fabro, notarius autoritatibus de Capitulo Tholose et apostolica, civitatis (Tolose) habitatore, qui omnia premissa scripsi una cum depositionibus supra nominatorum testium; de mandato tamen dictorum dominorum comitis et comissarii in meis protocolli registravi, deinde in hanc publicam formam et authenticam manu mea propria scripsi, signoque meo authentico consueto quo in aliis meis actibus et instrumentis publicis utor sequinti signavi in fidem, robur et testimonium omnium et singulorum premissorum *(signum notarii)* de Fabro, notarius.

Coppie extraite à son propre original par moi An°. Dabos, not. Royal de Banheras de Luxo habit. soubsigné.

Dabos.

TRADUCTION FRANÇAISE

Soit manifeste à tous présents et à venir que nous Sanche d'Aure, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes, précepteur de Boudrac, commis spécialement par tout le Chapitre de Saint-Jean de Toulouse et de toute ladite religion pour réformer les membres de la dite commanderie de Boudrac.

Et *Primo* furent convoqués, appelés et ajournés par le sergent ordinaire de la ville de Bagnères-de-Luchon, en présence de très redoutable homme et seigneur, seigneur Bernard, comte de Comminge, et devant moi commissaire susnommé, très nobles et très puissantes personnes seigneurs Sanche Gassie d'Aure, seigneur de la vallée de Larboust; Pélegrin de Montauban, chevalier et seigneur de Montauban dans la vallée de Luchon; Azemar de Bossost, seigneur de Bossost dans la vallée d'Aran; Martin de Camon, Garcia Carrera, consuls; Garcia de Media-Billa, Bernard Soart, conseillers de la ville de Luchon; Arnaud Soulé, Pierre de Fontan, consuls; Raymond de Capdeville, Dominique de Causets, consuls de Montauban près Luchon; Pierre de Fondeville, Guillaume Barés, consuls; Donat de Pène, Guillaume de Fondeville, conseillers du lieu d'Artigues: afin de témoigner la vérité sur les privilèges et libertés du membre de Saint-Pierre de Frontés de Luchon.

Et en leur présence, et selon leurs dépositions, fut faite, par

Digitized by Google

nous commissaire et comte, la réformation du membre de Saint-Pierre de Frontés selon ce qui suit :

Et *Primo* la limite de ladite Préceptorerie de Frontés de Luchon commence au ruisseau de Sallient en se dirigeant jusqu'au fleuve de la Neste[1], confrontant avec le bief du moulin droit à l'angle de Sescas aux limites de Miègevie, en tirant vers la roche de Fontaramon vers le chemin de Médan, et tout en suivant le chemin la limite revient au ruisseau de Sallient, et tout ce terme est noble et franc, et les religieux dudit Saint-Jean sont seigneurs de ce territoire.

Item sur tout ce territoire dudit Saint-Pierre de Frontés de Luchon, il y a immunité ecclésiastique, ou franchises, ainsi qu'il est accoutumé dans les autres maisons de ladite religion.

Item plus ledit précepteur et commandeur de Saint-Pierre de Frontés est recteur de Juzet de plain à plain, c'est-à-dire qu'il a la possession et la saisine pour lever et percevoir toutes les dîmes et prémices dudit lieu de Juzet et tous les autres fiefs, cens et oblies, comme il est écrit dans le livre des fiefs du dit précepteur de Frontés.

Item plus sur la déposition des témoins susnommés, nous commissaire et comte déjà nommés, avons réformé le membre de Saint-Jean de Joueou de Bagnères, qui appartient audit précepteur de Frontés, et s'étend jusqu'à l'échelle appelée de la Glère, et confronte avec la montagne des Bas en descendant jusqu'à l'échelle d'Abeille et jusqu'en face de Berns pour aboutir à la côte de la Loze. Et ce membre de Saint-Jean de Joueou a tous les privilèges et libertés dont jouissent les autres precéptoreries de la dite religion de Saint-Jean.

Item le seigneur commandeur de la dite religion de Saint-Jean a dans la vallée de Bagnères la dîme et les prémices de toutes les bêtes à laine ou non, ainsi que du blé et des autres grains excroissant dans ladite vallée de Luchon, et ils ont aussi la possession et la saisine de lever et percevoir les décimes des herbes et du foin, savoir : de la porte de Castelvieil au delà.

Item les dits seigneurs commandeurs de la religion susdits sont en possession et saisine de lever et percevoir la dîme des fromages dans les montagnes de Bagnères-de-Luchon, savoir, de dix un, savoir : sur la montagne deus Bas, de la Glera, de Auba, de Pesson, de Campsaur et de Crodilhes.

Item plus tous les animaux de ladite maison de Frontés, quelle que soit leur condition, peuvent paître jour et nuit, et en tout temps, sur ces dites montagnes, savoir : du ruisseau de Fogua

1. Nom autrefois commun à tous les cours d'eau de cette région.

Digitized by Google

jusqu'aux montagnes de Saint-Sauveur de Vénasque et d'Aragon confrontant et faisant face avec les montagnes d'Aran, jusqu'au Puy-Aurat et jusqu'au Portillon, sans aucune espèce de contradiction.

Item lesdits seigneurs précepteurs, commandeurs peuvent et ont toute espèce de pouvoir pour afiéver et donner à nouveau fief, dans la dite vallée de Luchon, toutes les fois qu'il sera bon et nécessaire.

Item plus par nous susdits comte et commissaire avec les témoins susnommés fut faite la réformation du membre de Saint-Jean de Loroas dans ladite vallée de Luchon, confrontant avec les habitants d'Artigues depuis le sarrat de la Croix tirant dudit sarrat jusqu'au corral de Caubère droit à la roche Rouge, et par le chemin confrontant avec les prés de la dite religion de Saint-Jéan et de Moustajon et avec la montagne de Boutarric, en descendant avec le tènement vieux de Saget vers le moulin deus Gares de la dite religion de Saint-Jean, contenus dans le dit terme; et le dit terme de ladite vallée de Loras est noble et franc comme il a été dit déjà dans les autres termes, et les dits seigneurs commandeurs ont, dans le dit terme de Loras, un certain droit appelé de Semei sur tous les animaux à prendre sur le dit territoire de Loras; et ils ont tout pouvoir d'affiéver et de donner à nouveau fief toutes les fois qu'il sera besoin et nécessaire le susdit terme de Loras.

Item plus tous les animaux de ladite maison de Frontés peuvent paître et giter, et de ce terme ils peuvent paître dans toute la montagne communale de Boutarric sans aucune espèce de contradiction, et toutes les dimes et prémices dudit terme appartiennent à ladite religion de Saint-Jean.

Item plus lesdits seigneurs commandeurs, à cause dudit membre de Loroas, ont le tiers de tous les fruits et émoluments de la rectorie d'Artigues qu'on leur sert le dimanche de chaque trois semaines, plus le tiers des décimes dudit lieu d'Artigues.

Ces chapelles préceptorales et nobles dudit Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem sus spécifiées et déclarées, moi susdit Sanche d'Aure, commandeur de ladite commanderie de Boudrac, commissaire spécial susdit envoyé par le susdit vénérable Chapitre Saint-Jean de Toulouse, je promets augmenter, améliorer et ne pas diminuer, et apporter bonne et formelle garantie sur toutes et chacunes les causes sus écrites et déclarées, et ainsi je jure et promets devant lesdits seigneurs le comte, d'Aure, de Montauban et de Bossost sus-nommés. Et en même temps que nous et sans désemparer, ledit seigneur comte fut présent ainsi que les susdits témoins pendant que se faisaient et avaient lieu toutes les choses susdites.

En conséquence il loua, approuva et consacra les choses sus-

Digitized by Google

énoncées et y apposa son seing. Et le comte de Comminges et lesdits seigneurs précepteurs, commandeurs demandèrent et requirent que moi, notaire public soussigné, j'en retienne et rédige un instrument, ce que j'ai fait.

Toutes et chacune des choses sus énoncées furent accordées dans ladite ville de Bagnères, l'an du Seigneur 1266, et le jour de la fête des Morts le lendemain de la Toussaint.

Présentes toutes les personnes désignées plus haut, et moi Raymond de Fabro, notaire par l'autorité apostolique de la ville de Toulouse, qui ai écrit tout ce que dessus au moyen des dépositions des témoins nommés ci-dessus, du mandement desdits seigneurs comte et commissaire, je les ai consignées dans mes protocoles, ensuite je les ai rédigées de ma propre main dans la forme publique et authentique et ensuite je les ai revêtues du seing authentique suivant dont je me sers dans tous les autres actes et instruments publics. Pour la foi, l'efficacité et le témoignage de toutes et chacune des choses susdites, signé de Fabro, notaire.

Coppie extraicte à son propre original par moy An° Dabos, not. royal de Banheras de Luxon, habit. soubssigné.

Dabos, notaire.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

Cet acte a dû être nécessairement consulté pour le règlement des questions de délimitation entre la France et l'Espagne[1].

Les personnages qui y figurent ne sont pas de simples témoins, mais les représentants des bienfaiteurs primitifs de la commanderie.

Par leur présence ils confirmaient les droits qu'elle exerçait, à divers titres, sur chacun de leurs territoires.

Elle eut de fréquents démêlés avec leurs ayants-cause auxquels elle opposa toujours victorieusement la Réformation que le Parlement qualifiait de Transaction.

Jusqu'à la Révolution elle a conservé, à peu de chose près, les mêmes droits et la même étendue.

Son origine

Elle dut certainement son origine à la création à Jueu, aux pieds du port de la Glère et près du port de Vénasque, d'un poste de chevaliers de Saint-Jean, chargés de secourir et de protéger les voyageurs qui couraient toutes sortes de dangers dans ces défilés.

Ils durent s'établir, à la même époque et pour la même raison, à Aragnouet et à Gavarni.

Dès 1144, ils étaient à Gavarni. Et une charte de 1200 constate qu'ils sont à Jueu, dépendant alors de la même commanderie qu'Aragnouet. En 1305, Ber-

1. Voir, dans le n° 2001 du Recueil des actes administratifs de la Haute-Garonne, le Traité de délimitation entre la France et l'Espagne du 14 avril 1862 et ses annexes.

Digitized by Google

trand de Orsanis est qualifié de commandeur de Cabas, Gavarni et Jueu.

Héberger des passants n'aurait pas suffi à leur zèle belliqueux, dans ces temps reculés, et ils furent probablement chargés, par les comtes de Comminges, de veiller sur la frontière en même temps que les vicomtes d'Aure.

C'est pour cela qu'un grand nombre de membres de cette famille s'enrôlent parmi les Hospitaliers fondateurs de Jueu, ou leur font des donations.

En 1200, Sanche Garsie d'Aure leur donne 10 sous tolzas que lui doivent les écuyers de Pobao (Poubeau en Arboust)[1].

En 1266, Sanche d'Aure, précepteur de Boudrac, procède à la Réformation, et Sanche Garsie d'Aure, seigneur de la vallée de Larboust, y figure[2].

En 1294, Sanche d'Aure, chevalier de l'Hôpital de Jueu, lui donne une albergue de trois cavaliers, sur le cazal de Seyro à Guran[3].

C'est dans l'endroit connu maintenant sous le nom de *pelouse de Jueu* qu'il se trouvait.

Il serait bien intéressant de savoir comment les voyageurs y étaient traités. Il devait y avoir une chapelle, comme à Frontés et à Loras (Artigue).

La Réformation désigne tous les membres, y compris Jueu, sous le nom de chapelles préceptorales.

Les documents, qui deviennent plus nombreux à partir du XVIe siècle, ne mentionnent pas l'Hôpital de Jueu.

D'un autre côté, Froidour parle, en 1667, « du port » de Venasque et de celui de l'Espitau ou de l'Hôpi- » tal (Jueu), où demeurent un ou deux hostes qui reti- » rent les passants, leur donnent à boire et à manger

1. F. et J. l. I, n° 1.
2. F. et J. l. I, n° 5.
3. F. et J. l. I, n° 2.

Digitized by Google

» pour de l'argent, et font le change des monnaies.... »

Il a entendu dire que, dans tous les ports voisins, il y a de semblables hôpitaux[1].

Les chevaliers de Jueu avaient dû se décharger d'une obligation qui n'avait plus rien d'héroïque, par un contrat semblable à celui que stipulaient leurs frères d'Aragnouet le 20 juin 1605, en « inféodant à » Raymond Chabert, du lieu de Guzan, une pièce de » terre appelée le *pré de l'Hôpital* d'Aragnouet, avec » le pouvoir d'y bâtir granges et logis pour y demeu- » rer et loger les pauvres passants, comme étant le dit » Hôpital aux pieds du port de Beuse (Bielsa), sans » néanmoins pouvoir vendre le vin à plus haut prix » que comme il se vend à Aragnouet, et de faire le » service au vicaire et l'aider à chanter les messes à la » chapelle dudit Hôpital, avec pouvoir de moudre au » moulin du grand prieur, sis sur ledit pré, pour la » provision dudit Hôpital[2]. »

Les pâturages de Crodilhes et de Campsaur devaient être d'un effet bien pittoresque, lorsque les frères servants de Jueu s'y rencontraient avec les bergers d'Aragon.

Les 80 journaux de terre inculte et herm, dont se composait le membre de Jueu, déclarés biens nationaux par la loi du 19 septembre 1792, furent vendus le 4 vendémiaire an V (26 septembre 1796), moyennant 2640 livres payables en mandats territoriaux ou promesses de mandats territoriaux[3].

Gavarni

Disons aussi comment l'Hôpital de Gavarni fut abandonné, puisqu'il a joué au cœur des Pyrénées

1. Lettre à Héricourt, de septembre 1667.
2. Aragnouet, l. I, n° 2.
3. Vente de biens nationaux par le Département. P. V. n° 923.

Digitized by Google

centrales le même rôle que Jueu et qu'Aragnouet.

Du reste, il appartient un peu au Comminges, puisqu'en 1400 il fut réuni à Boudrac et que le château de Saint-Marcel était le séjour favori de ses commandeurs, qui l'avaient reçu de Guilhaume de Benque en 1144[1].

Dès l'année 1257, les chevaliers de Saint-Jean l'avaient quitté parce qu'ils n'y avaient plus de quoi vivre.

« Le précepteur précédent avait engagé pour 13 ans,
» en 1255, moyennant treize cents sols morlaas, tous
» les revenus de la maison. Ils s'étaient retirés à Luz
» dont l'église de Saint-André leur appartenait depuis
» longtemps, ainsi que le constate Clément VI dans
» sa bulle datée d'Avignon le 1er avril 1352[2].

Cependant la légende s'est obstinée à faire de Luz une résidence des Templiers.

Saint-Jean de Loroas

Ce membre dépend d'Artigue. A Loroas il y avait, comme à Frontés, une chapelle déjà ruinée en 1730, et sa destruction était attribuée aux Huguenots.

C'est vraisemblable, parce que Loroas est dans le voisinage de Cier, où s'élevait, sur un rocher isolé, un château dont Froidour dit, en 1667, qu'il avait été démoli soixante ou quatre-vingts ans avant son passage parce qu'il donnait asile aux Huguenots qui s'en étaient emparés et y faisaient mille maux[3].

Ce serait le cas de se demander pourquoi les chevaliers de Malte n'ont pas combattu les Protestants qui leur ont fait tant de mal, au moins dans certains endroits de la région pyrénéenne.

1. Saint-Marcel, l. I.
2. Gavarni, l. I, n° 6.
3. Lettre à Héricourt, septembre 1667.

Digitized by Google

Outre qu'au XVIe siècle les ressorts féodaux étaient usés et faussés, il faut constater que les commanderies étaient sans hommes et sans chefs.

En 1622, peu de temps après les guerres de Religion, les habitants de Sarrouilles, membre de Bordères, étaient obligés de se mettre sous la protection et sauvegarde de M. de Gondrin, marquis de Montespan et Antin, « parce qu'ils ne pouvaient en façon quelconque » être aidés, secourus, ni délivrés de certaines oppres- » sions par le moyen de Monsieur le commandeur de » Bordères et Aureilhan, pour n'être icelui sur le » pays à cause qu'il est employé aux expéditions nava- » les contre les infidèles et ennemis de la religion » catholique et romaine[1]. »

Le membre de Saint-Jean de Loroas ne paraît pas avoir fait l'objet d'une vente particulière, mais avoir été confondu dans les procès-verbaux d'adjudication de biens nationaux avec les immeubles situés sur Juzet et sur Montauban.

Artigue

A Artigue, l'Ordre prend, comme à Cazaux, une portion de la dîme dont le *surplus* appartient au Chapitre de Saint-Bertrand.

L'inventaire de l'Ordre dit que, dans cette commune, le commandeur de Frontés prend la tête de *toutes les bêtes farouches prises à la chasse.*

Le texte roman de la Réformation désigne ce droit par l'expression « *semei ferougii* », et le texte latin l'appelle : « *jus semei*[2]. »

1. Sarrouilles, l. I, n° 1,

2. Que done als seignors la part dit *del Erugis* costumada (M. Pasquier, *Coutumes de Seix en Couserans*).

Si aliquod animal sylvestre capiatur, quod caput sive *semei* presentatur et datur Regi, sive ipsius Senescallo Bigorre, in signum dominii et juridictionis (M. Bourdette, *Annales du Labedan :* le syndic de Bat-Surguère contre l'abbé de Saint-Pé, au sujet de la montagne d'Eras Pernas (1414).

Digitized by Google

Un autre droit remarquable est celui d'*acujalar (morare facere)*, qui consiste à faire gîter les animaux sous des abris naturels, sur les montagnes où les autres usagers n'ont que le droit de dépaissance exclusivement[1].

Frontés

Frontés, qui donnait son nom à la commanderie, n'était qu'une petite ferme dont les chevaliers jouissaient, et qui était située sur le territoire de Juzet dont ils étaient seigneurs spirituels et temporels[2].

Sa chapelle *existait encore en* 1730, mais elle était *profanée et servait à l'exploitation agricole*. (Procès-verbal de visite.)

Dans un plan dressé en 1766 par Sacarrère, arpenteur, un mauvais dessin la représente debout parmi les bâtiments de la métairie.

La métairie de Frontés, consistant en prés et champs de vingt-deux journaux deux tiers, fut vendue comme bien national, le 3 messidor an V, moyennant sept mille neuf cent soixante-dix-huit livres treize sols quatre deniers, payables en mandats territoriaux ou en promesses de mandats territoriaux[3].

1. Sont confirmés les usages existants entre les habitants de Sallent et de Lanuza, de la vallée de Tena, et ceux de la vallée d'Ossau, relativement à leur droit réciproque de gite ; pour les premiers, à la majada de Tourmon, dans la montagne d'Anéou, en France; et pour les seconds, à la grotte de Samorons ou majada de lou Roumiga, en Espagne. (Traité de délimitation entre la France et l'Espagne, du 14 avril 1862, art. 13.)

2. Le radical de ce mot « *fronts* » que l'on retrouve dans plusieurs noms de lieux de la même région se réfère à la situation de ces lieux qui sont sur la frontière. Le mot « *frontalier* » est très employé, dans les anciens documents, pour désigner les peuples de deux États voisins confinant à la frontière.

3. Voici, d'après M. A. du Bourg, la liste des commandeurs de Juzet-Frontés, qui dépendit à différentes époques du grand prieuré de Toulouse et des commanderies de Boudrac et de Poucharramet :

1329. Palet.	1497. Raymond de Sassos.
1266-1294. Sanche d'Aure.	Vers 1500. Réunion à Boudrac.
1300. Bertrand d'Orsans.	1539. Pierre de Soubiran.

Digitized by Google

Montauban

Les seigneurs de Montauban, qui figurent aussi dans la Réformation, appartenaient en dernier lieu à la maison d'Ustou.

Ils furent longtemps les fermiers des droits décimaux de la commanderie de Frontés.

C'est dans leur maison seigneuriale que se passaient souvent les actes intéressant l'Ordre. Ils eurent, ainsi que leurs alliés les Sainte-Gemme, du château de Lamothe en Sauveterre, et les membres de la famille de Sacère, de fréquents démêlés avec la commanderie.

Juzet

La rectorie ou vicairie perpétuelle de Juzet était donnée, dans les premiers temps, à de très grands seigneurs, prêtres de l'Ordre. Citons: Raymond de Fos, Arnaud de Benque, Pierre de Sobiran, etc[1]...

Ils devaient payer quinze écus et un quintal de fromage à titre de *responsion* ou de taxe au profit de l'Ordre.

Juzet et Artigue appartenaient à l'archiprêtré de Luchon[2].

Au XVIIe siècle, ce bénéfice paraît beaucoup moins recherché; il y a comme une répugnance à subir les obligations de l'état religieux.

Ainsi, en 1623, on voit Raymond Lougarre, prêtre du diocèse de Rieux, bachelier en théologie, renoncer à la cure de Juzet qu'il gère depuis un an et demi, parce qu'il est occupé ailleurs et qu'il ne veut pas prendre l'habit de l'Ordre, *comme il est exigé*.

C'est également alors que le commandeur de Juzet et Frontés a de fréquents démêlés au sujet de la dîme

1. F. et J. l. 1, n° 10.
2. Morel, *Revue de Comminges*, 3e trimestre 1888.

Digitized by Google

avec le Chapitre, la communauté de Luchon et divers particuliers[1].

Il est probable que le chapitre de Luchon prétendit aux dîmes perçues de Castelviel à la frontière, à partir du moment où l'Ordre cessa de pourvoir aux besoins spirituels du membre de Jueu. C'est ainsi que les recteurs d'Artigue disputèrent à ceux de Juzet la dîme du membre de Loroas dont la chapelle était abandonnée.

Rien n'explique comment on avait pu lui contester des droits parfaitement établis par la Réformation, par les *Lièves* ou *Censuels* qui existent encore[2] et par les reconnaissances dont il existe deux registres aux archives.

Le premier comprend des actes passés de 1502 à 1545 devant divers notaires, parmi lesquels figure le plus souvent Me Trey[3].

Le second est de 1681 ; plus de cent actes y sont passés devant Me Berjaut, notaire royal de Montgeard[4].

L'Ordre faisait procéder régulièrement aux visites des commanderies par deux chevaliers assistés d'un notaire et du receveur de ses dîmes. Les plus anciennes visites conservées aux archives remontent à 1679.

L'extrait suivant du procès-verbal de la visite faite en 1730 donne une idée assez exacte de l'état du pays et des préoccupations des chevaliers à cette époque :

« Le vingtième septembre mil sept cent trente,
» nous dits commissaires et visiteurs généraux, avons
» résolu de séjourner ledit jour aud. Guaraison pour
» nous délasser des fatigues de la montagne d'Aure,
» comme ayant été obligés de faire la plus grande
» partie de ce voyage à pied pour éviter le risque que

1. F. et J., no 12.
2. F. et J. l. 1, no 8.
3. Reconnaissances, 2413 (bis.)
4. Reconnaissances, 2459.

Digitized by Google

» les voyageurs ont de se précipiter dans cette vallée.

» Et advenu le vingt-uniesme dudit mois, nous » susdits commissaires et visiteurs généraux, en même » compagnie que dessus, sommes partis dudit Gua- » raison avec nos équipages pour nous rendre aux » membres de Frontés et Jussep dépendens de lad. » chambre de Boudrac, situés dans la vallée de Lu- » chon, et étant arrivés à la ville de Monroujeau à » l'entrée de la nuit, nous avons pris notre logement » chez le nommé François, hoste, où pend pour enseigne, *le grand marteau,* logé au faubourg de ladite » ville, où nous avons pris notre logement pour y » passer la nuit.

» Le vingt-deuxiesme dudit mois, nous dits commissaires et visiteurs généraux, toujours en même » compagnie, l'aurore commençant à paraître, voulant » continuer notre route pour nous rendre audit Jussep » et Frontés, sommes partis dudit Monrougeau pour » nous y rendre, et sur cette route nous sommes arrivés au lieu de Cierp à onze heures du matin, ce qui » nous aurait obligés de mettre pied à terre pour y » dîner et faire manger notre équipage, ayant pris » notre logement chez le nommé Dibos, hôte.

» Et soudain avoir disné nous sommes montés à » cheval, toujours en même compagnie, et avons pris » la route dudit Jussep où nous sommes arrivés à » l'entrée de la nuit, et n'ayant pas le temps de faire » la visite desdits membres, nous nous sommes transportés au lieu de Saint-Mamet, dernier village de » France de ladite vallée, pour y passer la nuit, l'un » éloigné de l'autre d'un quart de lieue, et avons pris » notre logement chez le sieur Fondeville, bourgeois » dud. lieu, où nous avons passé la nuit et pris notre » repas[1]. »

1. Visites, n° 425.

Digitized by Google

Aucun progrès n'avait eu lieu depuis 1667 où Froidour avait constaté qu'on ne pouvait pas passer la nuit à Luchon[1].

Les temps sont bien changés !

Le procès-verbal de la visite de 1737 constate que depuis 25 ans on n'avait tenu à Juzet aucun registre de paroisse et qu'il y fut remédié par une enquête[2].

Dans le courant de prairial an III et de frimaire an IV, les possessions de l'Ordre sur Juzet et Montauban, qui dépendaient alors de la commanderie de Poucharramet, furent adjugées à un grand nombre d'acquéreurs devant le bureau du Directoire du district de *Mont-Unité,* en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 15 frimaire an II[3].

Certains particuliers des vallées de Luchon et d'Aran devaient à l'Hôpital de Frontés des rentes perpétuelles de grains, de vin (en Aran), de cire, d'argent et de gelines.

PAUL DE CASTERAN.

1. Lettre à Héricourt, septembre 1667.
2. Visites, 427.
3. Vente de biens nationaux de 1re origine, nos 1060 à 1085 (Saint-Gaudens).

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

Nous avions signalé, aux informations de notre deuxième livraison de 1893, la découverte à Liéoux d'une plaque de marbre blanc, fortement détériorée par les siècles et portant une inscription tumulaire remontant vraisemblablement aux premiers temps de la période gallo-romaine.

Aujourd'hui nous sommes en mesure d'en rectifier la lecture que nous en avions d'abord reproduite et que rendait très difficile le mauvais état de ce petit monument épigraphique.

A mesure que nous relevions un nom dans ces lignes, tracées par une main inexpérimentée et que le temps a effacées en partie, nous les rapprochions de ceux dont Julien Sacaze, avec sa grande compétence spéciale, a donné la nomenclature dans son précieux recueil d'épigraphie pyrénéenne.

Mais c'est à la longue que nous sommes parvenu à reconstituer les éléments de l'inscription qui ont résisté aux dégradations du temps et de la main de l'homme.

Voici donc tout ce qu'il nous a été possible de rétablir dans une seconde édition, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi.

La plaque funéraire marquait évidemment une sépulture de famille.

O * HARBELEX. IONIXSI. F.
O HANANIEN. FAFIERI. VXOR.
FIL. F/////. O RVFINVS. F.
O SILEX. FIL. SIR/////. FIL.

Nous avons déjà dit que le premier nom, après le signe mortuaire, plus exactement, le sigle O, est HARBELEX.

Ce nom se retrouve plusieurs fois dans des monuments du Comminges antique. On le lit sur un autel votif, trouvé à Gourdan, quartier du Bazert, et conservé au Musée de Toulouse, BAESERTE DEO HARBELEX....

Sur un cippe de marbre blanc, découvert à Cazaril-Barousse, on lit encore... MINICIVS HARBELEX...

Ce vocable revient au génitif, HARBELEXIS, dans le sarcophage transporté de Caubous d'Oueil à Luchon où il orne, à droite, le grand vestibule des thermes.

Enfin, en 1876, Julien Sacaze trouva dans un des murs de l'église de Benqué, vallée d'Oueil, une dalle funéraire portant cette épitaphe: SABINIANO SABINI FILIO VRIA HARBELEXI FILIA...

Le nom suivant, IONIXSI, est tout à fait nouveau dans la nomenclature du pays ; mais l'*X* suivi de l'*S* s'y rencontre parfois : Bonxsus, Bonxsoni, Berhoxsis....

L'abréviation de FILIVS ou de FILIA, consiste le plus souvent en F. ; mais bien des inscriptions portent aussi FIL.

Le sigle mortuaire consiste en un O barré. Ce caractère, n'existant pas actuellement dans notre imprimerie, a été remplacé par un O majuscule.

Digitized by Google

On relève les deux syllabes aspirées d'HAHANIEN dans HAHANI et HAHANTENN, le premier, inscrit sur un cippe de la collection d'Agos de Tibiran et qui fut trouvé à Saint-Bertrand, ancien chef-lieu des Convènes ; l'autre se lit sur une stèle représentant une tête d'homme et une tête de femme, provenant de Burgalais et dont parlent, tour à tour, Dumège, Roschach, Ernest Desjardins et Sacaze *(Hist. anc. de Luchon,* n° 54) : V[IVVS] PAETVS SVRI F HAHANTENN (Sacaze, *Epigraphie des Pyrénées,* n° 310).

Le *nomen* RUFINVS était usité dans la contrée.

En effet, une plaque de marbre blanc, retirée en 1889 d'un mur voisin de l'église paroissiale de Saint-Girons et conservée dans un jardin, porte :

O RVFVS · SEMBEXONIS · F · O PVSILLA · TROCCI · FIL · VXOR
V. RVFINVS · xRVFI · F · V. PRIMVLVS · RVFI · F · SVIS ·

Feu Rufus, fils de Sembexon ; feue Pusilla, fille de Troccus, son épouse ; vivant, Rufinus, fils de Rufus ; vivant, Primulus, fils de Rufus, ont élevé ce tombeau à leurs parents (Sacaze).

Dans une plaque en bas-relief d'un côté, encastrée dans le mur de la maison Cazes, à Saint-Bertrand, revient le même nom au féminin, RVFINA.

SILEX se retrouve trois autres fois dans des inscriptions connues. Gruter le releva sur une plaque, existant alors dans le cloître de Saint-Bertrand et aujourd'hui perdue ; Dumège l'avait lu aussi sur un autel votif de Cathervielle ; il est gravé sur un fragment de cippe au Musée de Tarbes.

Entre les deux abréviations FIL, l'autre nom est illisible.

***

Il convient maintenant de corriger une erreur typographique dans la description de l'autel votif dont nous avons parlé à la page 301 du t. VIII, année 1893, et qui nous a été communiqué par M. le Dr Rivière, de Malvezie.

Ce n'est pas après le premier nom ANTIST où l'I, plus petit, paraît avoir été ajouté après coup par l'ouvrier, mais à la suite du second, qu'il faut placer les petites barres ///.

Reconstituons donc les deux premières lignes :

L. ANTIST
SYNTRI/////
. . . . . .

Quant à l'inscription que nous avions rapprochée de la précédente, à la page suivante, 302, il faut la rétablir ainsi :

MINERVAE REGINAE AVCTVS ANTISTI. V. S. L. M.

Dans le troisième nom, le second V avait été transformé en U.

Alphonse COUGET.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE 1893

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

○ Vent faible.
⊙ Vent assez fort.
◐ Vent fort.
⊖ Vent très fort.
€ Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de janvier 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	713.0	7.5	-3.0	2.3	46	3	"	sud-est	faible
2	726.2	-3.5	-5.0	-4.2	53	4	"	nord-ouest	id.
3	732.1	0.0	-7.0	-3.5	41	0	"	nord-ouest	id.
4	734.8	7.5	-9.0	-0.8	40	0	"	sud-ouest	id.
5	731.3	4.0	-9.0	-2.5	45	0	"	sud-ouest	id.
6	726.2	8.0	-6.3	1.0	40	0	"	sud-est	id.
7	720.2	10.0	-3.0	3.5	60	4	"	sud-est	id.
8	718.0	9.0	-0.2	4.4	58	4	"	sud-est	id.
9	720.2	13.0	-0.2	6.4	70	5	"	sud-est	id.
10	723.5	10.0	4.0	3.0	88	5	95	nord-ouest	id.
11	720.0	9.0	5.0	2.0	87	5	12	nord-ouest	id.
12	724.2	5.0	-5.0	0.0	74	5	9	nord-ouest	id.
13	728.5	-3.1	-9.0	-3.0	46	0	"	sud-ouest	assez fort
14	728.0	4.5	-6.0	-0.7	40	5	"	sud-ouest	faible
15	721.7	7.0	-1.0	3.1	83	5	35	nord-ouest	fort
16	729.0	-0.1	-8.0	-4.0	41	0	18	nord-ouest	assez fort
17	722.6	3.0	-7.0	-2.0	84	5	38	nord-ouest	id.
18	734.0	2.0	-6.0	-2.0	60	4	"	nord-ouest	faible
19	736.2	1.0	-1.0	0.0	87	5	14	nord-ouest	id.
20	738.0	6.0	1.0	3.5	65	4	"	nord-ouest	id.
21	740.1	6.0	2.0	4.0	68	5	"	sud-est	id.
22	739.8	7.4	2.1	4.7	63	5	"	sud-ouest	id.
23	738.0	9.0	2.3	5.6	83	4	25	sud-ouest	id.
24	737.8	9.0	5.0	7.0	65	4	9	sud-ouest	id.
25	735.2	10.0	7.5	8.8	62	4	"	nord-ouest	id.
26	730.1	9.1	-0.4	4.3	50	0	"	nord-ouest	id.
27	730.0	12.0	-2.0	4.1	44	0	"	sud-est	id.
28	727.9	12.8	-2.0	5.4	43	1	"	nord-est	id.
29	730.2	7.1	-1.0	3.1	65	4	"	ouest	id.
30	734.9	12.3	0.0	6.1	48	0	14	sud-est	id.
31	731.2	15.6	1.0	8.3	39	1	"	sud-ouest	id.
Totaux	22.603.5	210.1	-61.2	68.9	1828	91	285		
Moyennes	729.1	7	-2	2.3	59	3	9		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	737.9	16.2	4.8	10.5	85	5	3	dord-ouest	faible
2	779.1	12.0	1.5	6.7	45	2	4	sud-est	id.
3	734.0	13.6	-1.3	6.1	53	2	"	sud-est	id.
4	731.2	12.3	1.0	6.7	50	1	"	sud-est	id.
5	734.5	12.4	4.0	8.2	55	4	"	nord-ouest	id.
6	738.8	13.2	1.3	7.2	58	3	9	sud-est	id.
7	740.5	13.5	2.0	7.6	48	3	"	sud-est	id.
8	736.5	13.8	2.6	8.2	41	0	"	nord-ouest	id.
9	736.2	16.0	4.3	10.1	73	5	35	nord-ouest	id.
10	734.8	12.4	5.3	8.7	55	5	8	nord-ouest	assez fort
11	735.0	12.3	7.5	9.9	55	5	10	nord-ouest	faible
12	734.8	12.5	7.0	9.7	80	5	18	nord-ôuest	assez fort
13	731.6	12.2	0.0	6.1	49	2	15	sud-est	faible
14	727.2	14.0	1.0	7.5	42	0	"	sud-est	id.
15	725.0	15.3	-1.0	7.1	56	1	"	sud-est	id.
16	727.0	18.9	5.2	12.1	82	5	"	nord-ouest	assez fort
17	737.2	12.5	1.1	6.8	48	3	55	nord-ouest	faible
18	736.7	15.2	0.0	7.6	45	1	"	sud-est	id.
19	728.6	17.0	2.3	9.7	40	3	"	sud-ouest	id.
20	729.5	19.9	6.5	13.2	68	5	30	nord-ouest	id.
21	715.5	14.8	6.4	10.6	87	5	70	nord-ouest	très-fort
22	718.5	12.5	4.0	8.2	73	5	80	nord-ouest	fort
23	718.4	12.2	3.8	8.0	42	5	15	nord-ouest	faible
24	710.6	13.5	3.6	8.5	55	4	"	nord-ouest	assez fort
25	716.2	16.7	3.1	9.9	59	5	3	nord-ouest	id.
26	715.2	17.2	5.0	11.1	37	4	"	nord-ouest	id.
27	720.8	18.5	0.8	9.6	50	5	23	sud-est	faible
28	728.2	15.5	4.0	9.7	68	5	12	sud-ouest	assez fort
Totaux	20.419.1	406.1	86.4	234.3	1509	98	390		
Moyennes	229.2	14.5	3	8.4	57	3	14		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mars 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	734.8	13.5	3.5	8.5	83	5	8	sud-ouest	faible
2	738.0	18.5	11.0	14.7	55	2	23	nord-ouest	id.
3	737.2	19.0	7.6	13.3	74	3	"	nord-ouest	id.
4	731.0	19.0	4.0	11.5	50	1	"	sud-est	id.
5	734.4	18.1	4.9	11.6	59	3	"	sud-ouest	id.
6	737.6	14.8	2.0	8.4	51	1	"	nord-ouest	assez fort
7	735.6	15.2	9.0	12.1	57	4	"	sud-est	faible
8	736.6	16.0	2.9	9.4	36	1	"	sud-est	id.
9	732.8	20.0	4.5	12.2	26	0	"	sud-est	id.
10	734.0	22.6	5.0	13.8	28	1	"	sud-est	id.
11	734.0	21.5	5.8	13.6	44	0	"	sud-est	id.
12	720.0	21.0	2.5	11.8	42	3	"	sud-est	id.
13	725.8	22.5	7.5	15.0	43	4	"	nord-ouest	assez fort
14	728.7	16.5	8.0	12.2	61	4	"	nord-ouest	faible
15	730.6	19.9	7.5	13.7	71	5	33	nord-ouest	id.
16	729.2	18.2	8.2	13.2	50	4	"	sud-est	id.
17	730.5	20.0	10.2	15.1	70	5	"	nord-cuest	assez fort
18	734.7	11.8	7.5	9.7	50	3	10	sud-ouest	faible
19	732.3	14.2	3.2	8.8	40	2	"	sud-est	id.
20	732.0	16.8	0.5	8.7	35	0	"	sud-est	id.
21	732.2	17.5	1.7	9.6	39	0	"	sud-est	id.
22	731.2	20.0	2.3	11.1	40	1	"	nord-ouest	id.
23	733.8	19.9	4.8	12.3	40	1	"	nord-ouest	id.
24	734.8	20.0	4.8	12.4	28	1	"	nord-ouest	id.
25	733.6	19.5	7.2	13.3	32	2	"	sud-est	id.
26	729.3	19.2	5.0	12.1	27	1	"	sud-est	id.
27	727.8	20.0	4.1	12.0	40	2	"	sud-est	id.
28	726.5	21.8	5.0	13.4	34	0	"	nord-est	id.
29	725.2	21.0	6.9	13.9	50	5	"	nord-est	id.
30	724.8	18.5	5.0	11.7	45	2	"	nord-est	id.
31	724.6	19.2	3.8	11.5	40	1	"	nord-est	id.
Totaux	22.692.0	575.7	165.9	370.6	1440	67	74		
Moyennes	732.0	18.8	5.3	12.	46	2	2.4		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'avril 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	726.8	20.4	4.0	12.0	28	1	"	nord-est	faible
2	729.7	22.4	8.0	15.2	49	1	"	nord-est	id.
3	727.2	21.0	8.1	14.5	35	2	"	nord-est	id.
4	728.8	24.3	5.8	15.0	32	2	"	nord-est	id.
5	729.9	23.6	7.9	15.8	38	3	"	nord-ouest	assez fort
6	731.3	21.2	10.6	15.9	37	2	"	nord-ouest	faible
7	733.0	22.0	7.5	14.7	29	2	"	sud-est	id.
8	734.0	23.5	5.8	14.6	17	0	"	sud-est	id.
9	730.3	25.0	7.0	16.0	18	1	"	sud-est	id.
10	728.5	25.5	10.1	18.8	25	1	"	sud-est	id.
11	730.1	24.2	5.0	14.5	27	0	"	nord-ouest	assez fort
12	731.5	21.2	8.9	15.0	33	4	"	nord-ouest	id.
13	729.6	23.2	11.5	17.3	50	3	"	nord-ouest	id.
14	732.2	18.1	3.6	10.0	31	0	"	nord-ouest	faible
15	735.4	22.2	3.0	10.8	24	0	"	nord-ouest	id.
16	736.0	20.0	8.0	14.0	22	0	"	nord-est	id.
17	734.6	24.0	6.3	15.1	24	0	"	nord-est	id.
18	729.9	27.0	7.0	17.0	21	0	"	nord-est	id.
19	726.9	28.8	10.0	19.4	30	4	"	nord-est	id.
20	727.1	27.0	9.5	18.2	28	0	"	nord-est	id.
21	730.0	27.6	10.0	18.8	33	0	"	nord-est	id.
22	729.4	29.5	12.0	20.7	43	5	"	nord-est	id.
23	730.6	25.2	9.0	17.1	24	3	"	nord-est	id.
24	726.2	27.0	7.9	17.4	28	0	"	nord-est	id.
25	726.3	28.4	9.9	19.1	52	5	"	nord-est	id.
26	724.0	26.0	9.9	18.0	47	4	"	nord-ouest	id.
27	722.0	25.0	12.2	18.6	52	5	58	nord-ouest	id.
28	720.7	15.5	11.3	13.4	70	5	"	nord-ouest	assez fort
29	728.4	16.0	11.1	13.5	61	5	"	sud-ouest	id.
30	733.3	17.5	8.1	12.9	55	4	"	sud-ouest	faible
Totaux	21.885.7	702.3	249.0	475.3	1063	62	58		
Moyennes	729.5	23.4	8.3	15.8	35	2	1.1		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.0	21.0	12.1	16.5	51	2	"	sud-ouest	faible
2	731.0	23.2	8.0	15.6	40	1	"	sud-est	id.
3	735.0	26.0	12.2	19.1	52	1	"	sud-est	id.
4	734.8	24.5	9.6	17.0	41	0	"	sud-est	id.
5	732.8	26.8	10.2	18.5	26	0	"	sud-est	id.
6	730.9	28.5	10.0	19.2	30	0	"	sud-est	id.
7	728.5	26.5	7.5	17.0	30	0	"	sud-est	id.
8	725.2	25.2	6.0	15.6	30	3	"	nord-ouest	id.
9	726.9	19.4	11.0	15.2	44	5	"	nord-ouest	id.
10	730.6	22.6	8.9	15.7	47	3	8	nord-ouest	id.
11	731.0	18.9	11.1	15.0	57	4	"	nord-ouest	id.
12	732.1	19.0	10.3	14.6	36	2	"	nord-ouest	id.
13	730.0	23.5	8.0	15.7	27	0	"	sud-est	id.
14	728.2	26.7	9.0	17.8	36	2	"	sud-est	id.
15	730.1	26.0	8.8	17.4	45	5	"	sud-est	id.
16	726.7	22.5	9.0	15.7	48	5	342	sud-est	assez fort
17	723.5	25.1	9.6	17.3	58	5	"	sud-est	faible
18	726.2	23.2	11.2	17.2	40	1	"	est	id.
19	728.8	20.5	12.6	17.0	41	3	8	ouest	id.
20	727.7	22.4	10.0	16.2	49	4	100	nord-est	id.
21	724.6	24.0	11.0	17.5	85	5	66	nord-ouest	assez fort
22	729.0	15.0	7.4	11.2	82	5	20	sud-ouest	id.
23	731.0	15.5	9.0	12.2	76	5	205	sud-ouest	id.
24	732.6	16.7	9.0	12.8	66	5	"	ouest	faible
25	734.2	20.9	11.5	16.2	48	4	"	nord-ouest	id.
26	734.0	21.5	9.1	15.3	40	0	"	nord-ouest	id.
27	731.1	24.9	11.2	18.1	55	1	"	nord-ouest	id.
28	730.0	25.0	11.0	18.0	50	3	"	nord-ouest	id.
29	728.7	22.0	11.2	16.6	36	2	"	nord-ouest	id.
30	728.0	25.2	11.8	18.5	44	2	"	nord-ouest	id.
31	727.9	26.2	13.8	20.0	43	4	4	nord-ouest	id.
Totaux	22.624.4	708.4	303.1	510.5	1453	82	745		
Moyennes	729.8	22.9	9.8	16.4	47	3	24		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	725.4	24.8	13.1	19.0	78	5	18	sud-ouest	faible
2	724.8	19.0	11.0	15.0	43	3	31	sud-ouest	id.
3	727.1	22.0	10.1	16.0	46	5	"	ouest	assez fort
4	738.1	20.5	12.1	16.3	44	3	"	ouest	faible
5	739.5	22.0	12.3	17.1	37	1	"	sud-ouest	id.
6	737.0	25.0	11.4	18.2	30	0	"	nord-est	id.
7	734.1	24.9	10.5	17.7	27	0	"	nord	id.
8	730.1	27.5	11.4	19.4	28	1	"	nord	assez fort
9	731.0	26.8	15.0	20.9	31	2	"	nord-ouest	id.
10	733.6	25.0	11.9	18.4	32	1	"	nord-ouest	id.
11	729.8	29.0	11.8	20.4	22	1	"	sud-est	faible
12	729.5	32.9	14.5	23.7	36	2	"	ouest	id.
13	727.9	26.0	18.1	22.0	40	3	"	nord-ouest	assez fort
14	727.0	29.0	14.9	21.9	35	4	54	nord-ouest	faible
15	730.8	26.8	14.9	20.8	57	4	50	sud-ouest	assez fort
16	733.4	21.3	14.1	17.7	61	4	165	nord-ouest	fort
17	733.6	21.2	13.5	17.3	63	2	20	sud-ouest	faible
18	733.0	24.4	13.2	18.8	43	3	15	sud-ouest	id.
19	730.1	27.0	14.0	20.5	41	4	"	nord	id.
20	727.3	22.5	11.0	16.7	70	5	60	ouest	assez fort
21	727.9	22.1	13.0	17.5	62	5	40	nord-ouest	id.
22	724.0	25.2	12.0	18.6	54	3	"	sud-est	faible
23	722.0	26.8	15.0	20.7	85	5	20	ouest	très-fort
24	728.0	21.4	11.9	16.6	51	3	18	nord-ouest	fort
25	731.6	20.8	12.0	16.4	46	4	"	nord-ouest	faible
26	732.3	25.1	10.2	17.7	51	0	"	nord	id.
27	728.5	30.3	13.7	22.0	38	0	"	est	assez fort
28	730.0	34.8	12.0	23.4	64	5	10	nord-ouest	faible
29	732.4	23.5	17.0	20.2	67	5	05	nord-ouest	id.
30	730.3	23.5	15.6	19.5	53	0	"	nord	id.
Totaux	21.910.1	751.0	391	570.4	1425	81	506		
Moyennes	730.3	25.0	13.	19.	47	2.7	17		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de juillet 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.0	28.0	17.1	22.5	53	3	"	nord	faible
2	734.7	29.8	20.0	24.9	50	0	"	nord	id.
3	731.0	34.3	17.2	25.8	41	1	"	nord-est	id.
4	729.9	28.2	18.7	23.5	76	5	"	ouest	assez fort
5	731.0	28.5	16.5	22.5	56	5	"	nord-ouest	faible
6	730.6	22.5	13.1	17.8	55	2	"	nord-ouest	id.
7	727.4	27.8	13.0	20.4	42	0	"	nord-est	id.
8	728.0	32.0	16.8	24.4	67	5	"	nord-est	id.
9	731.5	25.5	13.6	19.5	48	5	"	nord-est	id.
10	729.0	22.8	13.8	18.3	54	5	"	nord-est	id.
11	729.5	23.8	15.2	19.5	65	5	9	ouest	id.
12	729.3	21.8	15.7	18.8	49	5	"	ouest	id.
13	728.6	22.0	13.9	18.0	47	4	"	nord-ouest	assez fort
14	729.0	22.3	14.0	18.2	84	5	13	ouest	id.
15	732.8	15.5	12.0	13.8	58	4	51	ouest	id.
16	733.7	22.2	12.0	17.1	43	3	"	ouest	id.
17	736.7	25.3	14.2	19.8	54	4	"	nord-ouest	id.
18	735.8	25.0	15.3	20.1	30	3	"	nord-ouest	faible
19	729.6	27.5	12.0	19.8	39	1	"	nord-est	assez fort
20	727.9	30.1	16.8	23.4	57	3	120	nord	faible
21	729.3	22.3	14.0	18.1	84	5	28	nord-est	id.
22	733.5	25.0	17.6	21.3	69	5	58	nord-ouest	id.
23	736.5	24.5	15.4	20.0	55	3	"	nord-ouest	id.
24	734.8	26.2	16.8	21.5	39	0	"	nord-ouest	id.
25	733.0	28.5	14.8	21.6	45	4	"	nord-ouest	id.
26	731.0	26.5	16.8	21.6	66	5	18	ouest	id.
27	731.2	22.0	15.0	18.5	52	4	165	nord-ouest	id.
28	734.0	22.0	13.9	17.9	41	4	"	ouest	assez fort
29	734.6	28.3	14.0	21.1	37	3	"	ouest	id.
30	731.6	24.8	15.2	20.0	70	5	"	ouest	id.
31	733.1	23.0	15.0	19.0	50	9	23	nord-ouest	id.
Totaux	22.682.2	788.	469.	626.7	1676	115	485		
Moyennes	731.7	25.4	15.1	20.2	54	4	15		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois d'août 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.0	33.0	13.8	23.4	58	5	12	nord-ouest	faible
2	731.5	22.0	15.0	18.5	48	3	"	sud-ouest	id.
3	731.4	25.8	12.0	18.9	59	0	"	nord-est	id.
4	732.0	31.2	16.1	23.6	50	3	"	nord-ouest	id.
5	734.0	22.0	15.1	18.5	45	5	"	nord-ouest	assez fort
6	732.9	27.0	16.3	21.6	53	3	"	nord-ouest	faible
7	731.0	29.4	14.8	22.1	30	0	"	nord-est	id.
8	729.7	31.4	15.0	23.2	30	0	"	nord-est	id.
9	730.8	33.0	15.5	24.3	40	1	"	nord-est	id.
10	732.0	35.9	20.0	27.9	57	5	"	nord-ouest	id.
11	734.2	26.8	20.0	23.4	48	5	"	nord-ouest	id.
12	733.2	31.1	18.0	24.5	28	0	"	nord-est	id.
13	731.1	34.0	15.6	24.8	26	0	"	nord-est	id.
14	731.8	36.9	17.0	26.4	39	0	"	nord-est	id.
15	733.3	35.1	18.0	26.5	37	0	"	nord-ouest	id.
16	734.0	33.0	17.0	25.0	50	0	"	est	id.
17	732.0	35.0	17.8	26.4	33	0	"	nord-est	id.
18	730.5	34.8	19.9	27.3	39	0	"	nord	id.
19	731.5	31.8	17.2	24.5	39	4	"	nord-est	id.
20	731.8	29.2	16.0	22.6	40	2	"	nord-est	id.
21	730.6	35.2	17.0	26.1	29	2	"	nord-est	id.
22	733.0	31.8	18.0	24.9	53	1	135	nord-est	id.
23	732.9	35.0	19.0	27.0	43	1	"	nord-est	id.
24	736.0	30.9	16.8	23.8	43	3	"	nord-ouest	id.
25	736.1	33.0	15.9	24.4	40	0	"	nord-ouest	id.
26	733.4	32.8	13.2	23.0	28	2	"	nord-ouest	id.
27	732.7	27.2	15.3	21.2	25	4	"	sud-ouest	id.
28	729.8	27.5	16.5	22.0	85	5	"	sud-ouest	id.
29	729.6	32.5	14.5	23.5	84	5	"	nord-ouest	id.
30	728.0	24.2	13.2	18.7	41	3	"	nord-ouest	id.
31	729.0	23.5	14.8	19.2	58	5	53	nord-ouest	id.
Totaux	22.694.8	952	504.3	728.2	1358	67	200		
Moyennes	732.1	31	16.2	23.6	44	2	6.4		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois septembre 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.3	24.5	13.2	18.8	38	2	"	nord-ouest	faible
2	734.2	28.0	14.9	21.4	39	2	"	ouest	id.
3	733.7	27.0	11.8	19.4	32	0	"	nord-ouest	id.
4	730.2	32.0	10.5	21.2	35	0	"	nord-est	id.
5	729.3	32.1	14.9	23.5	42	1	"	nord-est	id.
6	731.2	30.8	17.2	24.0	42	2	"	nord-est	id.
7	734.2	26.0	15.8	20.9	50	2	22	nord	id.
8	728.8	28.9	18.0	23.4	54	4	"	nord-est	id.
9	732.9	26.8	15.5	21.1	43	2	55	sud-ouest	id.
10	727.1	22.3	10.8	16.5	37	4	"	sud-est	id.
11	727.9	27.2	15.0	21.1	78	5	"	sud-est	id.
12	728.0	23.2	13.0	17.6	49	5	67	sud-ouest	id.
13	734.0	23.2	11.6	17.4	55	3	90	nord	id.
14	737.2	24.2	11.2	17.7	51	0	"	nord-est	id.
15	732.5	27.0	15.0	21.0	65	5	"	nord-est	id.
16	727.2	26.8	15.5	21.1	48	2	32	nord-est	id.
17	729.0	26.0	15.5	20.7	55	3	13	sud-ouest	assez fort
18	728.1	22.1	12.0	17.1	53	5	"	sud-ouest	faible
19	726.5	21.2	14.0	17.6	62	5	8	nord-est	assez fort
20	726.0	22.3	13.9	18.1	45	3	128	sud-ouest	id.
21	726.8	22.1	15.0	18.5	53	3	6	sud-ouest	faible
22	730.0	23.4	12.8	18.1	81	5	39	nord-ouest	id.
23	726.4	19.0	10.9	14.9	57	4	4	nord-est	id.
24	729.0	22.0	12.3	17.1	85	5	74	nord-ouest	id.
25	731.2	17.2	9.9	13.5	57	5	22	nord-ouest	id.
26	735.0	19.2	10.6	14.9	49	5	12	nord-ouest	id.
27	735.7	17.0	6.5	11.8	40	0	"	ouest	id.
28	733.9	22.3	8.0	15.1	35	0	"	nord-est	id.
29	727.9	24.3	8.1	16.2	32	1	"	nord-est	id.
30	725.0	25.3	9.0	17.1	88	5	60	nord-ouest	id.
Totaux	21.909.2	733.4	382.4	557.8	1552	88	622		
Moyennes	730.3	24.4	13.0	18.7	51	3	21		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1893**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	726.0	15.0	7.8	11.4	43	3	"	ouest	faible
2	730.2	19.2	8.9	14.0	40	2	"	ouest	assez fort
3	726.5	20.0	13.0	16.5	44	5	40	sud	faible
4	723.2	20.1	14.4	17.2	72	5	39	sud	id.
5	723.1	20.0	15.0	17.5	60	4	"	sud-est	id.
6	725.3	25.0	14.9	20.0	70	5	"	sud-est	id.
7	724.1	22.3	15.1	18.7	45	5	20	sud-est	assez fort
8	725.0	22.8	11.2	17.0	69	4	"	sud-est	faible
9	726.0	19.5	10.8	15.1	55	3	"	sud-est	id.
10	735.6	19.8	7.6	13.7	38	0	"	nord	id.
11	832.1	20.8	5.0	12.9	42	1	"	nord-est	id.
12	733.3	23.2	7.4	15.3	31	0	"	nord-ouest	id.
13	737.0	24.2	10.0	17.1	53	3	"	nord-ouest	id.
14	736.9	20.2	8.5	14.3	48	1	"	nord	id.
15	735.0	22.0	6.0	14.0	50	0	"	sud-est	id.
16	736.4	25.3	6.1	15.7	35	1	"	sud-est	id.
17	737.3	22.5	8.1	15.3	53	0	"	sud-est	id.
18	736.5	26.2	7.0	16.6	30	1	"	nord-ouest	id.
19	737.2	27.0	13.0	20.0	47	3	"	nord-ouest	assez fort
20	737.0	19.2	7.5	13.4	60	0	"	nord-ouest	faible
21	736.3	19.0	3.0	11.0	33	0	"	nord-est	id.
22	736.0	22.0	3.8	12.9	23	0	"	nord-ouest	id.
23	737.3	23.1	5.5	14.3	51	5	"	nord-ouest	id.
24	738.0	18.0	6.2	12.1	49	0	"	ouest	id.
25	736.4	19.0	3.0	11.0	49	0	"	nord	id.
26	734.6	11.0	6.0	8.5	61	3	"	sud-ouest	id.
27	735.0	19.0	3.0	11.0	49	5	54	sud-ouest	id.
28	735.4	15.2	8.9	12.0	60	5	"	sud-ouest	id.
29	732.8	14.9	10.0	12.4	54	5	"	nord-ouest	id.
30	727.0	18.0	3.0	10.5	43	0	"	nord	id.
31	726.2	19.0	8.4	13.7	80	5	45	nord	id.
Totaux	22.698.7	632.5	256.5	444.1	1541	74	198		
Moyennes	732.2	20.4	8.3	14.3	50	2	6		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de novembre 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732.2	12.9	5.1	9.0	41	5	45	ouest	assez fort
2	735.1	10.5	3.3	6.9	51	1	"	ouest	faible
3	734.1	13.3	0.1	6.7	52	0	"	sud-est	id.
4	728.0	16.1	1.0	8.5	55	0	"	sud-est	id.
5	725.5	19.2	5.0	12.1	53	3	"	sud-est	id.
6	725.6	18.2	9.0	13.6	82	5	12	ouest	id.
7	723.9	15.1	11.9	13.5	85	5	"	nord-ouest	id.
8	722.9	13.0	5.0	9.0	84	5	175	ouest	id.
9	722.3	4.6	0.2	2.4	65	5	67	sud-ouest	id.
10	724.0	3.9	1.1	2.5	74	5	78	ouest	id.
11	729.0	8.0	2.8	5.4	72	3	"	nord-ouest	id.
12	729.5	12.0	3.0	7.5	46	1	"	nord-ouest	id.
13	728.8	15.0	5.0	10.0	58	3	"	nord-est	id.
14	729.5	18.1	8.6	13.3	54	4	"	nord-est	id.
15	729.9	17.6	9.0	13.4	80	5	28	nord-ouest	id.
16	726.5	18.0	8.2	13.1	60	4	10	sud-ouest	id.
17	724.3	18.5	12.2	15.3	51	3	"	sud-ouest	id.
18	726.7	20.2	4.0	12.1	84	5	135	sud-ouest	fort
19	723.7	5.5	2.0	3.8	86	5	246	sud-ouest	assez fort
20	722.1	3.9	0.2	2.1	84	5	"	sud-ouest	id.
21	720.6	5.0	1.1	3.1	70	4	335	sud-ouest	id.
22	721.4	5.0	2.1	3.5	58	5	"	ouest	faible
23	721.8	5.0	2.0	3.5	81	5	34	nord-ouest	assez fort
24	723.7	4.2	-0.5	1.9	77	5	"	sud-ouest	faible
25	726.2	4.5	-2.0	1.3	58	5	38	ouest	id.
26	726.8	6.5	2.8	4.6	80	5	8	ouest	id.
27	729.5	9.2	4.9	7.0	87	5	33	ouest	id.
28	741.0	6.0	0.0	3.1	77	5	23	sud-ouest	id.
29	738.6	5.5	-3.1	1.1	67	0	"	sud-ouest	id.
30	729.7	8.0	-0.5	3.7	74	5	"	sud-est	id.
Totaux	21.822.9	322.5	103.5	21.2	2046	116	1267		
Moyennes	727.4	10.7	3.4	7	68	4	42		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois décembre 1893

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxim.	Minimum	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	726.5	8.9	1.8	5.3	50	1	38	nord-est	faible
2	728.2	5.5	-0.5	2.5	58	5	"	nord-est	id.
3	728.0	10.5	2.7	4.1	50	4	"	nord-est	id.
4	731.3	10.2	5.5	7.8	85	5	8	nord-ouest	id.
5	731.2	7.0	1.8	4.4	78	5	3	sud-ouest	id.
6	733.5	3.8	1.0	2.4	65	5	10	ouest	id.
7	731.0	3.3	-1.1	1.1	60	1	"	sud-ouest	assez fort
8	727.6	7.2	-2.0	2.6	52	1	"	nord-ouest	faible
9	725.8	9.2	-2.1	3.6	51	5	8	sud-ouest	id.
10	724.0	10.0	-1.8	4.1	63	4	"	sud-est	id.
11	719.8	10.1	1.0	5.5	70	5	"	nord-ouest	assez fort
12	728.5	11.1	0.7	5.9	62	0	25	sud-est	faible
13	729.0	14.2	1.0	7.6	54	3	48	sud-est	id.
14	731.0	16.2	2.3	9.3	83	5	18	sud-est	id.
15	744.0	9.6	6.0	7.8	62	5	23	nord-ouest	id.
16	743.2	8.2	0.0	4.1	75	2	"	nord-est	id.
17	738.0	10.9	-0.2	5.4	58	1	"	nord-est	id.
18	732.8	12.2	0.0	6.1	47	0	"	nord-est	id.
19	727.0	13.5	0.4	6.9	64	0	"	sud-ouest	id.
20	725.1	8.2	4.1	6.2	70	5	5	sud-ouest	id.
21	726.0	15.0	4.0	9.9	76	5	47	sud-ouest	id.
22	735.0	8.0	3.0	5.5	57	3	7	ouest	id.
23	736.6	12.5	5.8	9.1	62	5	"	ouest	id.
24	737.8	12.8	7.0	9.8	74	5	53	nord-ouest	id.
25	740.3	11.3	3.5	7.4	56	5	"	nord-ouest	id.
26	741.0	12.3	5.8	9.1	83	3	"	sud-est	id.
27	738.4	9.0	-2.0	3.5	55	0	"	nord-ouest	id.
28	739.0	8.0	-1.5	3.3	82	5	"	nord-ouest	id.
29	739.8	1.3	-4.8	-1.7	87	5	"	sud-ouest	id.
30	739.3	-1.0	-3.0	-1.0	82	5	"	nord-ouest	id.
31	737.8	1.2	-4.9	-2.1	72	4	"	nord-est	id.
Totaux	22.716.5	283.2	33.5	158.2	2043	107	293		
Moyennes	732.8	9.1	1.1	5.1	66	3	9		

Digitized by Google

RESUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1893

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1891-1892-1893

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 744, a été constatée le 15 décembre, par un vent de N. O. La plus faible, 710.6, a été constatée le 24 février, par un vent de N. O.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1891 : 727,0 | 1892 : 728,2 | 1893 : 730,5

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 36°9, a été observée le 14 août; la plus basse, — 9°, a été observée les 4, 5, 13 janvier 1893.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1891 : 11° 5 | 1892 : 12° 9 | 1893 : 13° 1

L'année 1893 a été plus chaude que 1892, et celle-ci plus chaude que 1891.

La température moyenne du pays augmente donc depuis 4 ans.

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 211 jours en janvier, 2 jours en février, 4 jours en novembre et 11 jours en décembre. Total . . . . 38 jours.

En 1891, le nombre de jours de gelée a été de 128 jours.

En 1892, — — — — 54 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 88, a été constaté, en 1893, les 10 janvier et 30 septembre, par vent de N. O.

Le minimum, 18, a été observé le 9 avril, par vent de S. E.

La moyenne hygrométrique de 1893 a été de 52.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1891, 1892 et 1893 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1891	90	93	182
1892	93	129	144
1893	96	91	178

En 1893, le temps a été plus régulièrement beau qu'en 1891 et 1892.

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1893, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 512m 3. Le nombre de jours de pluie a été de 108.

Le mois le plus pluvieux a été le mois de novembre, pendant lequel il a plu 15 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il n'a plu qu'un seul jour.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1891	1892	1893
Jours de pluie :	127	144	108
Hauteur de pluie :	661,0	833,5	512,3

Vents. — En 1893, le vent dominant a été le N. O., qui a soufflé 123 jours, puis le N. E. qui a soufflé 62 jours, et le S. O., qui a soufffé 45 jours.

St-Gaudens, impr. Abadie.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

Le récit des événements survenus dans la ville de Saint-Lizier pendant la période révolutionnaire me semble ne devoir pas être sans intérêt pour les habitants de l'ancien Couserans dont Saint-Lizier était la capitale.

Son antiquité, son rôle politique et religieux, ce prestige qui s'attache aux lieux et aux monuments qui ont vieilli avec nos ancêtres, lui ont créé cette auréole de sympathique respect qui lui assigne un rang supérieur entre toutes les autres petites villes voisines. Elle a toujours partagé avec Auch et Saint-Bertrand de Comminges, dans le souvenir de nos vieilles populations, cette vénération inséparable des choses antiques et pieuses. A un passé qui ne manquait pas de grandeur ni de prospérité a succédé une ère d'agitations et de décadence. Saint-Lizier se voit rapidement dépouillé de ses anciennes institutions qui étaient pour lui des éléments indispensables de vie et d'union, l'évêché, le chapitre, le tribunal qu'elle posséda durant quelques mois ; ses grands établissements et ses somptueuses maisons se vidèrent, ses rues devinrent déser-

Digitized by Google

tes. Ceux qui restèrent se divisèrent entre eux, et, affolés de peur ou honteusement attachés à de vils intérêts, courbèrent le front sous ce despotisme dont parlait l'abbé Maury, « le plus terrible de tous parce qu'il portait la fausse marque de la liberté. » Il y eut de nombreux oublis du devoir dans la noblesse, le clergé, le peuple, dans toutes les classes, et aussi quelques beaux exemples de fermeté et de fidélité aux vrais principes. Je mentionnerai les uns et les autres, parce que la petite, conme la grande histoire, ne peut vivre que de vérité.

Les registres municipaux de Saint-Lizier, très gracieusement mis à ma disposition, m'ont fourni d'amples matériaux pour cette étude. J'ai cru devoir les utiliser de préférence à tous autres, parce que, comme l'observait judicieusement M. Taine, « le témoignage le plus digne de foi sera toujours celui des témoins oculaires ; .... ils rédigent tout de suite et sous l'impression des événements locaux. »

Je viens donc simplement apporter ma modeste contribution à la vaste enquête si courageusement et si impartialement ouverte par l'auteur des *Origines de la France contemporaine*. Ces pages racontent les événements survenus dans notre petite ville de Saint-Lizier, de la fin de l'an 1789 à la proclamation de l'Empire en 1804. Elles embrassent donc cette période si tourmentée et si diversement féconde qui s'ouvrit sous de magnifiques rêves de liberté pour s'éteindre sous le sabre attendu de la dictature.

Digitized by Google

I

Division territoriale de la France. — Département de Couserans. — L. de Saint-Blanquat député à Paris. — Suppression de l'évêché. — Nouvelles municipalités. — Premiers empiétements de l'autorité civile. — Ordonnance de boucherie.

Dès son arrivée au pouvoir, l'Assemblée nationale s'était jetée avec une dangereuse précipitation dans la voie des réformes. Ce qui n'eût dû être que l'œuvre lente et progressive des années fut hâtivement exécuté en quelques mois : abolition des titres et privilèges féodaux, souveraineté nationale, proclamation des droits de l'homme, suspension des pouvoirs des parlements, réformes électorales et judiciaires, abolition des provinces et division du territoire en départements. Nos registres municipaux commencent avec cette dernière question d'un intérêt capital pour le Couserans et son chef-lieu. Toutes ces petites nationalités qui s'étaient formées successivement, dans le courant des siècles, de capitulations particulières et de contrats politiques et qui consacraient, dans leur autonomie, des besoins, des mœurs et des traditions précieuses, allaient être fondues dans une grande nationalité. Ici, comme en bien d'autres points, les députés dépassaient les limites du mandat qu'ils avaient reçu. Leurs commettants ne leur avaient pas donné mission d'aliéner les privilèges, les droits et les noms de leurs provinces. Impatiente de tout bouleverser, la Constituante ne pouvait pas se laisser arrêter par de tels scrupules ; elle passa outre. Il ne restait dès lors aux anciens états qu'à demander dans la nouvelle division territoriale un rang honorable qui perpétuât le souvenir des titres acquis. Ce fut la lutte de l'intérêt et de la vanité se parant d'arguments historiques. Le comté de

Digitized by Google

Couserans, qui sentait que sa petite personnalité allait disparaître dans la division administrative projetée, ne voulut pas se laisser absorber sans faire valoir les droits qu'il avait au maintien de son vieux nom dans la nouvelle géographie politique de la France.

Parmi les documents municipaux de sa capitale épiscopale nous trouvons d'abord, à la date du 14 décembre 1789, une délibération de l'assemblée communale qui expose à la Constituante, en termes modérés, insinuants, la nécessité de former au centre des Pyrénées un *département de Couserans* avec Saint-Lizier pour chef-lieu.

« Le moment est arrivé, dit la délibération, où l'auguste Assemblée nationale, toujours animée du désir ardent d'opérer le bonheur de la France, s'occupe de la diviser en départements et les départements en districts ;

» Que la formation d'un de ces départements dans le Couzerans est un objet des plus intéressants pour le pays en général et pour cette ville en particulier qui en est la capitale et le centre ;

» Que le Couzerans pourrait suffire absolument lui seul, par son étendue et sa population, pour former un département, mais que s'il était jugé insuffisant, d'après les dimensions et les proportions qui seront adoptées par l'auguste Assemblée, la situation géographique du pays offre tant de convenances et de facilité pour y suppléer en y unissant une partie des pays circonvoisins qu'il semble qu'il n'y ait presque point à craindre de ne pas l'obtenir ;

» Qu'il serait en effet très convenable d'unir au Couzerans, pour la formation complète d'un département, la partie du pays de Foix située en deçà de la rivière de l'Ariège depuis sa naissance jusqu'à Saverdun, d'y unir aussi la partie du pays de Comminges qui y confronte également située en deçà de la Garonne

Digitized by Google

jusqu'à Carbonne, et de former ensuite une ligne de démarcation depuis Carbonne jusqu'à Saverdun ; de la sorte ce département se trouverait limité par trois bornes permanentes : la rivière de l'Ariège au levant, les Pyrénées qui séparent l'Espagne et le Couzerans au midi, et la Garonne au couchant ;

» Que le bruit s'est répandu que, malgré ces convenances et ces facilités, des ennemis du Couzerans ne tendraient à rien moins qu'à le faire unir au pays de Foix et le faire séparer de celui de Commînges qui a été lié de tout temps avec le Couzerans par des relations réciproques très intimes de convenances et d'intérêt ;

» Que de cette union du Couzerans au pays de Foix, totale ou partielle, dont l'idée seule est accablante, résulteraient des maux sans fin pour le pays en général et pour cette ville en particulier, puisqu'ils seraient infailliblement assujétis à contribuer au payement de ses dettes très considérables ;

» Que la ville de Saint-Lizier, qui semble devoir être par son ancienneté et sa situation le chef-lieu d'un département, ne serait même pas le chef-lieu d'un district, et qu'ainsi au lieu d'acquérir dans son sein, comme il paraît juste, une assemblée administrative et un des nouveaux tribunaux de justice qui serait le bonheur du pays, elle aurait encore à craindre qu'on n'ajoutât à ces maux la perte d'un évêché et d'un chapitre qu'elle possède depuis près de quinze siècles, et la privation d'une perceptoriale que les lois du royaume lui assurent. »

M. le maire pria l'assemblée d'aviser aux moyens qu'il peut y avoir à prendre dans cette conjoncture.

L'assemblée prenant en très grande considération l'exposé fait par ledit sieur maire, vivement affectée des maux incalculables qui menacent le Couzerans en

Digitized by Google

général et la ville de Saint-Lizier en particulier, a arrêté à l'unanimité des voix :

1° Qu'elle se réfère à la supplique et aux précédentes délibérations déjà envoyées ;

2° Qu'il convient d'envoyer promptement un député à Paris, et comme elle ne connaît dans toute la contrée personne de plus capable et de plus zélé pour le bien et les intérêts du Couzerans et de cette ville que M. le baron Lingua de Saint-Blanquat, elle le nomme unanimement pour cette députation ;

3° Qu'elle prie et charge ledit sieur député de solliciter de la justice de l'auguste Assemblée nationale la formation d'un département dans le Couzerans, de façon que Saint-Lizier devienne le centre et le chef-lieu de ce département ;

4° De solliciter aussi de sa justice l'établissement, en tout événement, d'un district dont cette ville soit le centre et le chef-lieu, et l'établissement dans son sein d'une assemblée d'administration et d'un des nouveaux tribunaux de justice à créer ;

5° De solliciter la conservation dans tous les cas d'un évêché et d'un chapitre dont la ville est en possession depuis près de quinze siècles et d'une perceptoriale que les lois du royaume lui garantissent ;

6° Enfin, elle le prie et charge de remettre un extrait de la présente délibération à M. le président de l'Assemblée et à chacun de MM. les députés du Couzerans, en les sollicitant de vouloir bien la prendre en considération. Et ont tous signé :

Bergès maire.

Jean Lagrasse, Pierre Servant, consuls ;

Me E. Trinqué, Me Jean Mourous, Me Jean-Baptiste Dupré, avocats en parlement ;

Les sieurs Etienne Duclos, Jean Court, Etienne Seille, conseillers de ville.

Digitized by Google

J.-M. Bonin, assesseur; Etienne Ferrier, procureur du roi.

Le lendemain 15 décembre, la municipalité se réunit à nouveau pour aviser aux dépenses de la députation qui a été confiée à un homme qui était digne à tous égards de ce témoignage d'estime; elle décide qu'on « se pourvoiera sans retard par devant nos seigneurs de la commission intermédiaire provinciale pour faire autoriser la comté à emprunter une somme de quatre cents quatre-vingts livres et à imposer cette somme au marc la livre de la capitation. »

On sait ce qu'il advint de cette pétition; on lui fit le sort qu'on réserve aux vœux des petits et des faibles. Quelque légitimes et respectables que fussent, au point de vue historique, les titres de la ville de Saint-Lizier, les honneurs du chef-lieu furent dévolus à une rivale plus heureuse; on ne lui décerna que le modeste titre de municipalité; maigre compensation pour une antique cité romaine qui depuis plus de quinze siècles était la capitale d'un pays qui avait mérité l'attention des maîtres du monde. La Fortune a de ces coups d'aile qui renversent les plus solides grandeurs. Et si le malheur commun est une consolation, la vieille cité du Couserans pouvait voir qu'une meilleure condition n'était pas faite aux vieux Lugdunum de Comminges, cette ville sœur, née du même sang, à la même époque, et qui, après avoir exercé une égale prépondérence, comme elle allait s'éteindre dans les ruines et l'oubli. Le département de Couserans, qui aurait eu une dénomination historique et une raison ethnologique, n'avait existé que dans ses rêves. De par la volonté des législateurs, avait surgi un département fait de tronçons géographiques et de groupes de citoyens qu'aucun souvenir, intérêt ou lien politique ne rattachait. Il y a souvent dans la volonté des maîtres de ces violences que rien ne justifie, que l'on subit

Digitized by Google

en silence parce que l'honneur suprême de la patrie impose la résignation.

La nouvelle division de la France en quatre-vingt-trois départements ne pouvait pas s'accorder avec l'ancienne division des diocèses, qui étaient très inégaux en population, en étendue et en revenus. Il y avait sur ce point une réforme utile à faire, de l'aveu de tous. Mais c'était à l'Église seule, juge des besoins de ses fidèles, à corriger les abus que le temps avait glissés dans sa discipline administrative et à mettre le temporel en harmonie avec les conditions nouvelles de la société française.

Ce fut une véritable usurpation de pouvoirs, de la part de l'Assemblée nationale, de supprimer et d'ériger des évêchés à son gré, sans le consentement de la cour de Rome. « Les titres de l'Église valent les titres de l'État, dit fort judicieusement M. Taine[1]. C'est pourquoi s'il est juste qu'il soit indépendant et souverain chez lui, il est juste qu'elle soit chez elle indépendante et souveraine ; si l'Église empiète quand elle prétend régler la constitution de l'État, l'État empiète quand il prétend régler la constitution de l'Église, et si, dans son domaine il doit être respecté par elle, dans son domaine elle doit être respectée par lui. »

C'est pour avoir oublié ces principes de justice élémentaire et de morale politique, que l'Assemblée nationale porta une main violente sur la hiérarchie ecclésiastique. Par une spoliation arbitraire Saint-Lizier fut dépouillé de son évêché quinze fois séculaire. Ce dut être une dure épreuve pour la cité épiscopale de se voir privée de ce qui faisait sa vie et son prestige autour des villes environnantes. Dans la longue série

1. *Les Origines de la France contemporaine*, t. Ier, p. 230.

Digitized by Google

des pontifes qui s'étaient succédé sur son siège, depuis saint Valier jusqu'à Mgr de Lastic, du IIIe au XVIIIe siècle, elle avait pu admirer de pieux et savants administrateurs qui avaient été pour elle un motif de gloire et une source d'édification. Elle était fière de ses Quintin, Lizier, Bernard de Raymundi, Auger de Montfaucon, Guischard d'Aubusson, les Grammont, Don Ruade, Pierre de Marca, Verthamon, Verceil et vingt autres qui, par les dons de la fortune, de la sainteté et de la science, avaient conservé son prestige à travers les siècles.

Maintenant la voilà tombée de ce rang de prééminence dont à bon titre elle pouvait s'enorgueillir. Avec son autonomie politique disparaît aussi sa suprématie religieuse ; elle est absorbée avec son comté et son diocèse dans un vaste département composé des éléments les plus hétérogènes. Ainsi l'a voulu cette souveraine raison d'État qui considère comme le comble de l'art d'avoir donné à la France le monotone aspect d'un grand échiquier administratif.

Assurément Saint-Lizier, si justement jaloux de sa prospérité et de ses prérogatives, dut défendre ses droits à la conservation de son évêché et de son chapitre. Les mémoires et les actes municipaux relatifs à cette période de ses sollicitudes ne sont pas parvenus jusqu'à nous[1]; nous n'en trouvons qu'une courte mention dans la délibération précédente qui charge M. de Saint-Blanquat de demander, avec la formation d'un département dans le Couserans, le maintien de son évêque au chef-lieu.

L'évêché fut transféré à Pamiers et l'administration départementale à Foix. Il lui était dû une compensation. Saint-Lizier la sollicita dans l'érection d'un des

1. Les registres des délibérations municipales, du 15 décembre 1789 au 21 novembre 1790, ont été égarés.

Digitized by Google

tribunaux civils qui venaient d'être attribués à chaque district par la réforme judiciaire.

Dans une délibération municipale[1] sont exposées les raisons qui militent en faveur de sa demande. On supplie respectueusement « nos seigneurs de l'Assemblée nationale de vouloir bien prendre en considération que Saint-Lizier est la ville épiscopale et conséquemment la capitale du Couserans, qu'elle est presque au centre du diocèse, que le diocèse est considérable par sa population, qu'elle a déjà été reconnue solennellement devoir être le chef-lieu de l'arrondissement dans une délibération prise par l'assemblée complète du département de Comminges, qu'elle est enfin la plus propre de l'arrondissement pour l'établissement d'un des tribunaux de justice à créer, que les juges y trouveront la commodité du logement qu'ils ne trouveront dans aucune autre ville du canton, et que dégagés dans cette ville de tout embarras, à l'abri de tout tumulte et sous les yeux d'un évêque et d'un chapitre[2], ils y rendront bien mieux la justice qu'ils ne pourraient le faire dans aucune autre ville voisine où ils seraient détournés par l'affluence, l'agitation et le commerce auquel tous les habitans se livrent depuis longtemps. »

La ville voisine de Saint-Girons est ici clairement désignée comme impropre à l'établissement d'un tribunal ; les motifs nous paraissent assez singuliers : le bruit, le mouvement commercial seront évidemment nuisibles au recueillement nécessaire à l'étude des lois ; puis Saint-Lizier possède une précieuse garantie d'impartialité dans l'application de la justice qui régira la conscience des juges : c'est la présence de l'évêque et du chapitre.

1. 3 décembre 1789.

2. Cette délibération est antérieure à la constitution civile du clergé et à la nouvelle organisation des diocèses.

Digitized by Google

C'était au premier chef un plaidoyer *pro domo*, et l'avocat ne néglige aucun argument.

Il est à croire qu'il porta la conviction dans l'esprit des législateurs et fit pencher la balance en sa faveur, puisque vers la fin de l'année suivante nous assisterons à l'installation du tribunal si instamment demandé.

Mais n'anticipons pas sur les événements; nous sommes aux derniers jours de l'année 1790, l'une des plus fécondes en funestes innovations, puisqu'elle nous donna les assignats et la constitution civile du clergé, deux sources de malheurs.

Elle s'ouvrit et se ferma sur des élections municipales.

Dans les premiers jours de janvier, on essaya la nouvelle organisation municipale votée à l'Assemblée nationale au mois de novembre 1789[1].

M. Lingua de Saint-Blanquat remplaça M. Bergès à la mairie. Seillé, Berger, Dargein-Dupont, Besson et Durrieu furent élus officiers municipaux. De Villa, capitaine, Court, Lagrasse, Servant, Brondes, Duclos et Roques furent élus notables. Ferrier fut choisi comme procureur de la commune.

C'était toute une transformation superficielle du corps municipal; les consuls et conseillers de ville disparaissent et cèdent la place aux nouveaux dignitaires qui s'appellent *officiers municipaux* et *notables;* le procureur du roi fait place au *procureur de la commune*. Les rôles pourtant restent les mêmes, les noms des acteurs seuls sont changés.

Les procès-verbaux de cette époque n'étant pas entre nos mains, nous ne pouvons juger de la gestion de

1. Pour être éligible aucune condition d'âge ou de fortune n'était exigée : « On était éligible par la seule confiance des électeurs. » Mais pour être électeur, il fallait jouir de ses droits politiques, être âgé de 25 ans et payer la contribution d'au moins un marc d'argent, ce qui équivaut à trois journées de travail. Singulière loi qui demandait plus de garanties à l'électeur qu'à l'élu.

Digitized by Google

la nouvelle municipalité, qui ne resta d'ailleurs que dix mois aux affaires ; le décret concernant la constitution des municipalités en fixait le renouvellement partiel au mois de novembre.

Le vingt-unième jour de ce mois, les citoyens actifs de la commune furent, sur l'ordre du maire, convoqués en assemblée générale dans une salle de l'évêché.

Etaient présents : MM. Lingua de Saint-Blanquat, maire, Besson, Durrieux, Seillé, Bergès, Dupont-Dargein, officiers municipaux ; Ferrier, procureur de la commune, De Villa, capitaine, Court, Lagrasse, Servant, Brondes, Duclos et Roques, notables, de Villa, prêtre, Dargein oncle, prêtre, Dupré avocat, Mouroux avocat, Bonin avocat, Bergerat, Bonnet, Clanet, Buisson, Latendresse, Tarride, Meda, Auriac, Bonzom, Broué, Naudin, Marfaing et autres, tous citoyens actifs de Saint-Lizier.

Le procureur de la commune Ferrier expose qu'avant de procéder au scrutin pour le renouvellement partiel des officiers municipaux et notables, il y a lieu de nommer le bureau chargé de présider aux élections.

On choisit parmi les électeurs plus âgés un président, deux scrutateurs et un secrétaire provisoire, chargés de cette opération préparatoire. M. de Villa, capitaine, Duclos, Bergès et Dargein oncle, recueillent les votes et proclament élus, à titre de membres du bureau électoral, M. de Saint-Blanquat, président ; Dargein oncle, secrétaire ; De Villa, Bergès, négociant et Dargein-Dupont, scrutateurs.

M. le président annonce qu'en conformité à l'art. 42 du décret des municipalités deux officiers municipaux et six notables doivent être renouvelés. Le sort désigne comme sortants Bergès et Durrieu qui sont remplacés, après trois tours de scrutin, par Villa et Larroque, nommés officiers municipaux. Les membres sortants

Digitized by Google

sont Lagrasse, Roques, Duran, Bordes, Court, Trinqué, démissionnaire, élu administrateur du directoire du district ; on devait aussi pourvoir au remplacement de Villa, élu officier municipal. Sont investis de la même fonction par la voie du suffrage : Dupré avocat, Nicolas, Court, Benazet, Bonin, Lagrasse, Mouroux. Après la séance, on remarque que Larroque, qui venait d'être élu officier municipal, était parent de Seillé à un degré qui le rendait inéligible ; il y avait donc lieu de procéder à un nouveau scrutin qui fut en faveur de Jean Dupré dit Bergerat. Mouroux, membre d'administration au département de l'Ariège, remercie ses concitoyens du témoignage de confiance qu'ils viennent de lui donner en le nommant notable et les prie d'agréer sa démission ; il est remplacé par Dargein oncle. Enfin, après ces multiples opérations la municipalité se trouve ainsi définitivement constituée :

Lingua de Saint-Blanquat, maire.

Seillé, Besson, Dargein-Dupont, de Villa capitaine, Dupré, de Bergerat, officiers municipaux.

Ferrier, procureur de la commune.

Bergès, secrétaire.

Besson, trésorier.

De Rozès, Duclos, Brondes, d'Anouilh, Servant, Dupré, avocat, Nicolas, Court, Benazet, Bonin, Lagrasse, Dargein oncle, notables.

Le 28 novembre, le procureur de la commune requiert les membres de la municipalité, en vertu du décret du 26 décembre 1789, de prêter le serment « de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loy et au roy, et de bien remplir leurs fonctions. »

Cette formalité remplie, les officiers municipaux se divisent en conseil d'administration et en bureau de police. De Saint-Blanquat, Besson et Dargein forment

Digitized by Google

le conseil d'administration ; Seillé, de Villa et Bergerat, le bureau de police; Brondes et Nicolas, notables, furent adjoints pour la taxe des vins de cabaret.

A peine installée, la municipalité se hâte d'inaugurer son administration par un abus de pouvoir. L'occasion ne nous manquera d'ailleurs pas de signaler de nombreux empiétements de l'autorité civile sur l'autorité ecclésiastique. L'origine de tous les excès de la Révolution se trouve là, dans l'exercice illégal du pouvoir ; les corps constitués dépassent leur mandat et se jettent violemment dans l'arbitraire.

Les éléments de cette municipalité étaient excellents, animés des meilleures dispositions ; mais il fallait, pour résister à ce vent d'innovations qui soufflait dans toutes les zônes, dans les petites et dans les grandes assemblées, un tempérament de résistance, un équilibre d'intelligence et de volonté qui fit généralement défaut aux gouvernants, et c'est pour cela que la porte fut grande ouverte à toutes les tempêtes, à toutes les catastrophes.

Depuis la suppression du chapitre diocésain, l'heure des offices paroissiaux avait été modifiée ; à tort ou à raison, les fidèles se plaignaient. La municipalité se substitue à l'autorité ecclésiastique, qui seule avait droit d'examiner si ces plaintes étaient justifiées et de donner des ordres aux curés. Elle délibère que les curés « seront tenus de célébrer deux messes de paroisse, chaque fête et dimanche, avec l'instruction portée par les règlements diocésains. » Elle fixe même l'heure des offices pour les diverses époques de l'année. Premier empiétement, assez anodin celui-là, mais on ne s'arrête pas en si bon chemin. Encore quelque temps et on entrera hardiment dans le sanctuaire pour violenter la conscience des prêtres et des fidèles.

Peut-être que dans la confusion d'idées qui se faisait

Digitized by Google

alors dans les esprits les municipaux de Saint-Lizier regardèrent-ils cet acte d'illégitime ingérence comme l'exercice de la police communale qui rentrait dans leurs attributions. Cette bonne foi pourrait être une excuse à nos yeux.

Le départ du nombreux personnel qui entourait l'évêque avait sensiblement diminué la consommation de la viande ; les habitants fraudaient la taxe : le fermier de la boucherie communale, Jean Rouan, porte plainte à la municipalité et déclare qu'il résilie d'ores et déjà le bail à ferme si les conditions y énoncées ne sont pas observées. Le bureau de police, « ouï le fermier de la commune et ses conclusions tendant à ce qu'il soit rendu une ordonnance prohibitive de fournitures de viande par les habitants de la ville, ordonne ce qui suit :

Art. 1. — Faisons défense à tous les habitants de Saint-Lizier et sa banlieue de se pourvoir de viande ailleurs que dans la boucherie de la ville, à peine de confiscation de ladite viande qui sera confisquée au profit de Rouan, boucher.

Art. II. — Exceptons néanmoins de ladite défense ceux qui se pourvoient au petit banc de boucherie de Saint-Girons en brebis et vache, lesquels conserveront la liberté comme auparavant, sans payer aucun droit.

Art. III. — Enjoignons au boucher de tenir fidèlement toutes les conditions de son bail, sous les peines y contenues ; et pour éviter la tuerie d'animaux qui ne seraient pas sains ou seraient de mauvaise qualité, lui faisons défense expresse de tuer aucun bœuf pendant la nuit, sans l'avoir exposé devant sa porte et appelé un officier municipal pour en faire la visite, sous peine de confiscation et d'une amende qui sera arbitrée suivant le cas.

Art. IV. — Invitons les habitans à dénoncer à la municipalité toutes les contraventions commises par le boucher et de porter leurs plaintes.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 30 novembre 1790.

BESSON, DARGEIN, VILLA.

Digitized by Google

II

Installation du tribunal. — Liste des assesseurs du juge de paix. — Bureau de conciliation. — Besson, maire — Carthage veille et Rome se défend. — Sectionnement de la commune. — Serments civiques. — Rumeurs populaires. — Arrêté de police. — Demande d'un bureau de poste. — La force prime le droit. — Curés assermentés. — Fuite du roi et convocation de la garde nationale. — Nomination de régents. — Effervescence religieuse. — Nouvel arrêté de police. — Affaire des non-conformistes.

Veuve de son ancien chapitre, qui avait été son orgueil et sa principale source de prospérité pendant de longs siècles, la ville de Saint-Lizier obtint une compensation dans la concession du tribunal du district. M. de Rozès, président du district, notifia à la municipalité qu'elle pouvait procéder à l'installation des juges. Sans retard furent prises les dispositions suivantes :

« L'installation aura lieu, vendredi prochain 10 décembre, après la messe du Saint-Esprit, à laquelle les membres du conseil général de la commune et tous les citoyens sont invités à assister avec les juges. Afin de donner plus d'éclat à cette solennité, les membres du conseil général et les juges partiront de la maison commune pour se rendre en ordre à l'église, escortés de la garde nationale; trois coups de couleuvrine et de canon seront tirés la veille de la fête, au moment du départ du cortège pour l'église, et à l'instant de la prestation du serment. A cri public et par affiche les habitants de la commune de tout âge et de tout sexe seront invités à prendre part à la cérémonie pour témoigner de leur vif enthousiasme. »

A la dernière heure survinrent des difficultés imprévues — des raisons de délicatesse qu'on ne pouvait mettre au jour — et qui firent demander à la municipa-

Digitized by Google

lité l'ajournement de l'installation. Mais des bruits fâcheux se répandent dans le public qui murmure contre cet ajournement indéfini. Le procureur de la commune se fait l'écho de ces plaintes et des soupçons du peuple, et la municipalité le députe auprès de M. de Rozès pour le prier de fixer définitivement l'installation du tribunal au mardi 21 décembre. Il fut ainsi coupé court aux rumeurs malveillantes. Saint-Lizier avait toujours à craindre la rivalité de Saint-Girons et la sympathie de l'administration du district pour sa cause; c'était assez pour mettre en éveil l'imagination populaire et lui faire voir dans ce retard volontaire un complot contre ses intérêts.

Le jour venu, la cérémonie s'accomplit pompeusement suivant le programme. M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du tribunal; M. Dauby père, nommé premier juge, à son tour prend la parole :

« Messieurs, je viens déposer parmi vous la place honorable que vous m'avez confiée. Vos bontés avaient mis le comble à mes désirs, lorsque j'appris que quinze jours plus tôt le roi m'avait fait l'honneur de me nommer son commissaire auprès du même tribunal. J'ai depuis flotté entre la crainte et l'espérance; mais pressé par mes devoirs et plein de confiance en vos bontés, je me suis flatté que votre amitié me suivrait partout. C'est, Messieurs, dans cet espoir que je passe aux fonctions de ministère public, bien pénétré de cette pensée qu'un citoyen plusieurs fois honoré de la confiance de la patrie ne doit pas se croire au-dessous de la confiance des rois.

» En sortant du rang de juge auquel vos bontés m'avaient appelé, une tendresse saisit mon cœur; pardonnez mon trouble et ma sensibilité. Le regret abrégerait mes jours si je ne demeurais indissolublement attaché, autant par mes fonctions que par mon amour de la patrie, à mes confrères si dignes de l'estime et de

Digitized by Google

la confiance publique, à ce tribunal auquel je me ferai un devoir de consacrer jusqu'à la fin de ma carrière mes travaux, mes hommages, mes respects, de toute la force de mon zèle patriotique. Obligé par devoir et par reconnaissance à travailler à votre félicité, je mettrai toute ma gloire à justifier votre choix et celui du meilleur des rois.

» C'est, Messieurs, avec tous ces sentiments de crainte, d'amour, de respect déployés dans mon cœur, que je déclare me démettre de la place de premier juge, à laquelle j'ai été élu par les suffrages toujours adorables de la patrie, et que j'accepte l'office de commissaire du roi auquel j'avais été antérieurement nommé par la bonté du monarque du monde le plus chéri. »

Après ce discours empreint des habitudes oratoires du temps, il est procédé à l'installation et prestation de serment des sieurs Arexy et Mouroux, en vertu des lettres patentes du 11 novembre, et du sieur Estaque, suppléant, qui prend la place du premier juge Dauby, démissionnaire.

Il restait deux juges encore à installer, les sieurs Bonin et Delage qui ne prirent possession de leurs sièges que dix jours après, la vérification de leurs titres n'ayant pas pu être achevée à ce jour.

Puis encore, on procéda à l'installation de M. de Saint-Blanquat, à titre de juge de paix.

Les juges étant sur leurs sièges, M. le président du district ordonna l'enregistrement des lettres patentes des juges du tribunal et le procès-verbal de la nomination du juge de paix.

Conformément aux droits constitutionnels, l'élection des juges du tribunal appartenait aux électeurs du district; le roi devait confirmer cette nomination qui ne devait être valable que pour six ans.

Le juge de paix était l'élu des citoyens actifs de

Digitized by Google

toutes les municipalités du canton. A l'élection qui avait eu lieu le 14 décembre 1790 en l'église de Saint-Lizier, M. de Saint-Blanquat avait recueilli 273 suffrages sur 347 votants.

Dans cette même assemblée électorale, il avait été procédé au choix, par le suffrage, de quatre notables qui devaient remplir, dans chaque municipalité du canton, les fonctions d'assesseurs du juge de paix.

Nous avons la liste complète de ces assesseurs qui reproduit les noms des principaux notables de chaque localité.

Saint-Lizier : Bergés et Cours, négociants, Bergés-Montfort et Micas, bourgeois.

Gajan : Mouroux, Mathieu Méda, G. Dubouch et Jacques Dubouch.

Taurignan (V) : Boé de Gorces, R. Anglade, Jean Cassède, Michel Balagué.

Taurignan (C) : Jérome Daran, A. Dedieu, A. Cazaux, J. Galey.

Mercenac : Bousquet, Jean Pouche, Joseph Pouche, Jean Baron.

Bajert : P. Abrial, Lizier Feuillerat, Jean Soumet, Jean Coutanceau.

Betchat : Villeneuve, A. Martres, Anglade Jourdain, J.-P. Sajoux.

Caumont : B. Anouilh dit Hil, Bertrand Anouilh, G. Méda et Jean Méda.

Lacave : Boussion, J. Anouilh, Anouilh du Castet, Pierre Montégut.

Labastide : La Rivière, Longue-Bace, J. Fréche, Videan Soux.

Mauvezin : J.-P. Anouilh, J. Ripouil, Fr. Duclos, Jean Anouilh.

Prat et Bonrepaux : Peyré, Adema, Bordes, Dupin.

Cazavet : G. Delboy, Moulis, avocat, L. Feuillerat, A. Lozo.

Digitized by Google

Montgauch : Elie Pons, Girons Bergès, J. Arné, Gabriel Ortet.

Sentaraille et Lorp : Lizier Bernère, J. Barbe, J.-P. Renalier, Arnaud Icar.

Montjoy : Manaud Bergerac, Manaud de Montjoy, L. Dedieu, Dominique Rives.

Il y avait encore à procéder à la formation du bureau de conciliation, ou bureau de paix du district, dans les formes prescrites par le décret du 16 août. MM. de Roquemaurel, ci-devant chanoine du chapitre, et Dupré, avocat, furent unanimement nommés comme hommes de loi ; Dargein-Dupont, Besson, Saurat et Duclos père furent élus au scrutin de liste.

Trois prêtres et trois laïques formaient ce petit sénat judiciaire. Nous aurons d'ailleurs bien des fois l'occasion de remarquer l'élément ecclésiastique appelé aux assemblées communales, judiciaires et politiques, dans cette petite ville où d'ailleurs le prêtre avait occupé un rôle toujours considérable.

Pour compléter le personnel de la justice, les juges demandèrent qu'il leur fût adjoint six prud'hommes pour les procédures criminelles ; le conseil général délégua à cet effet les sieurs de Villa, Cours, La Grasse, Seillé, Brondes et Duclos père.

Enfin cette grande question judiciaire qui avait tant préoccupé les esprits était réglée et l'on pouvait, ce semble, à l'ombre de cet établissement si longtemps désiré dormir tranquille. Les intérêts étaient gardés, l'honneur sauf ; Rome avait vaincu Carthage, mais Carthage prendra sa revanche et humiliera, à son tour, sa rivale.

Au Capitole de Saint-Lizier, il y avait un siège vacant, celui du très honorable et très estimé Lingua de Saint-Blanquat qui avait opté pour les fonctions de juge de paix. On consulta les électeurs, qui remirent

Digitized by Google

l'écharpe à M. Besson, et le secrétariat à l'architecte Bergès. Dès le début de son édilité, le nouveau maire va se trouver aux prises avec de nombreuses difficultés ; il lui faudra, pour en venir à bout, une intelligente et persévérante énergie. La première question à trancher est celle de l'installation des services judiciaires dans un local assez vaste. Il faut aussi trouver dans la petite ville des logements convenables pour les juges, hommes de lois et tous autres officiers ministériels attachés aux tribunaux ; c'est de ce côté-là que, maintenant, Saint-Girons dirigeait ses batteries, alléguant que le personnel du tribunal ne pouvait fixer sa résidence à Saint-Lizier, ville absolument dépourvue de logements et de ressources alimentaires nécessaires à une vie confortable.

Ferrier, le nouveau procureur de la commune, découvre la nouvelle manœuvre des Saint-Gironnais, et la signale à ses concitoyens. « Ne vous dissimulez pas, concitoyens, leur dit-il[1], les efforts des habitants de Saint-Girons, pour obtenir le transfert du tribunal du district dans leur ville. Il n'est pas d'imagination qu'ils n'emploient pour y réussir, en décriant celle de Saint-Lizier, sur la difficulté des logements, sur le défaut d'auberge, et sur mille autres prétextes aussi faux que frivoles. On peut encore moins se dissimuler la coalition des juges entre eux et avec les hommes de lois qui sont domiciliés à Saint-Girons ; ces manœuvres ne tendent qu'à éluder l'exécution du décret qui ordonne la résidence des juges dans le lieu du tribunal.

« On débite ouvertement que quelques juges, s'unissant aux démarches des hommes de lois, ont envoyé à l'Assemblée nationale des mémoires dans lesquels ils exposent que, les deux villes n'étant distantes que d'un quart de lieue, le service du tribunal n'aurait nulle-

1. Assemblée du Conseil général de la commune du 23 janvier 1791.

Digitized by Google

ment à souffrir de la résidence des juges à Saint-Girons. Mais ils ont sans doute ajouté quelques motifs aussi peu raisonnables et aussi peu vrais pour obtenir le succès de leur demande ; le triomphe sans mystère que montrent les habitants de Saint-Girons et leurs jactances donnent lieu à cette conjecture. Il ne fut jamais, Messieurs, de circonstances plus affligeantes pour cette ville ; elle possédait un évêque et un chapitre dont les richesses s'y répandaient et dont la suppression lui est si préjudiciable. Elle trouvait un léger dédommagement à ses pertes dans l'existence d'un tribunal ; elle devait se tranquilliser sur sa stabilité si fortement prononcée par les décrets. Mais que ne peuvent pas des manœuvres perfides que l'on emploie pour surprendre les augustes représentants de la nation ? Que ne peuvent pas les efforts de la calomnie et du mensonge colorés du prétexte du bien public ? Que ne peut pas l'intérêt des juges domiciliés à Saint-Girons qui mettront tout en œuvre pour ne pas se déplacer, et pour entraîner à force de sollicitations les juges étrangers ? Nous les voyons déjà chanceler sur le parti qu'ils ont à prendre. Que ne peuvent pas enfin les tournures insidieuses des hommes de lois de Saint-Girons, qui trouveraient plus commode de ne pas se déplacer et d'éviter un quart de lieue de marche pour venir aux audiences.

» Le danger, Messieurs, est grand, excite notre vigilance, pour mettre des obstacles aux projets qu'on médite contre nous ; c'est en détruisant les prétextes dont on se sert pour vous nuire et en montrant leur fausseté, et en mettant au grand jour, sans aucun ménagement, les moyens injustes qu'on emploie ; c'est surtout en requérant d'ores et déjà l'exécution de l'article III du décret du 25 août qui ordonne que les juges du district résideront assidûment dans le lieu où le tribunal est établi. C'est à quoi je conclus. »

Emus par l'éloquente parole de leur procureur, qui

Digitized by Google

a si bien mis en lumière les dangers qui menacent leur honneur et leurs intérêts, les conseillers généraux de la commune prennent de viriles résolutions. Il est unanimement délibéré que, le mercredi suivant, le maire et les officiers municipaux, en tel nombre qu'ils jugeront à propos, seront députés devers MM. les juges et commissaires du roi, à la sortie de l'audience, pour les prier de vouloir bien établir de suite leur résidence à Saint-Lizier. Au cas où dans le délai de huit jours ils n'auraient obtempéré à leurs prières, le procureur de la commune signifiera individuellement à M. Darexy, M. Delage, M. Estaque, juges, et M. Dauby, commissaire du roi, un acte portant extrait de l'article III du décret du 16 août, avec sommation d'avoir à lui obéir.

La présente délibération sera envoyée à l'Assemblée nationale avec un court mémoire, pour la supplier d'ordonner l'exécution de ses décrets sur la résidence des juges.

Perdre une heure, c'était s'exposer à perdre le fruit de plusieurs années d'efforts. Aussi se mit-on, sans délai, en quête d'un protecteur actif qui voulût bien s'intéresser à cette affaire et la recommander à la bienveillante justice des pouvoirs publics. Des trois députés du Couserans, l'un était absent, l'autre n'avait jamais établi aucune correspondance avec la municipalité de Saint-Lizier, et le troisième, accablé d'infirmités, était exposé à ne pouvoir donner ses soins aux affaires qu'on lui recommandait. Ils eurent la pensée de s'adresser à M. Dupré, député de Carcassonne, leur compatriote.

M. de Saint-Blanquat, qui dans ses missions extraordinaires auprès de l'Assemblée nationale avait eu l'occasion de nouer des relations avec les députés du pays de Foix, Vadier et Bergasse-Laziroule, les assura de toute leur sympathie. C'étaient des éléments de

Digitized by Google

succès trop précieux pour qu'on les négligeât. On adressa donc à Vadier et à Bergasse, comme on l'avait fait au député de Carcassonne, une copie du mémoire expédié à l'Assemblée nationale.

Il fallait encore prévenir les objections que l'on ferait en haut lieu : Où avez-vous un immeuble assez vaste pour l'installation des services judiciaires ? L'immeuble existait, mais il était passé, depuis quelques mois, entre les mains de la nation. Pour l'acquérir, le louer, ou se l'approprier, il fallait l'agrément du directoire du district, du directoire du département, et de l'Assemblée nationale. C'étaient bien des autorités à consulter, et partant, beaucoup de temps perdu dans les multiples formalités de la bureaucratie.

Le directoire du district, comme on devait bien s'y attendre, désapprouve le projet de la municipalité de Saint-Lizier, qu'elle taxe « d'irréfléchi », dissimulant ainsi fort mal son dépit. Sans retard, les citoyens Seillé, officier municipal, et Bonin, notable, sont envoyés auprès du directoire du département ; ils reviennent de Foix avec un avis favorable. En conséquence, et afin de déjouer les plans des adversaires, le conseil général, « considérant que les mémoires auxquels le département a répondu d'une manière propice, et qui ont été envoyés à l'Assemblée nationale pour obtenir un décret qui fixe l'établissement du tribunal au ci-devant évêché, ne pouvant avoir qu'un plein succès, l'instance que font MM. les juges pour leur installation immédiate doit être acceptée. » Les salles indiquées dans le plan général des réparations n'étant pas encore aménagées, on leur assigna la grande salle d'entrée pour la tenue de leurs audiences.

Entre temps, on apprend que la ville de Saint-Girons a sollicité et obtenu l'adhésion de plusieurs municipalités à son projet, et qu'elle vient d'envoyer à l'Assemblée nationale un député chargé de faire valoir

Digitized by Google

les arguments qui militent en sa faveur. Grand émoi dans la cité couseranaise ; à tout prix il faut éviter un échec. On sait que, généralement, les absents ont tort ; Saint-Girons a envoyé un avocat habile, Saint-Lizier enverra un diplomate de talent. On a sous la main un homme expert, qui, jusqu'ici, a traité ces affaires auprès des grands avec succès ; on aura recours encore à son dévouement en cette circonstance. M. de Saint-Blanquat accepte encore, cette fois, d'aller à Paris, plaider la cause de sa ville natale.

Dans sa séance du 24 juillet 1791, le conseil général de la commune vota, pour les frais de voyage et de séjour de son député dans la capitale, la somme de deux mille quatre cents livres. Les officiers municipaux furent autorisés « à obliger la commune en général, pour la validié et garantie de l'emprunt de la dite somme. »

Malgré la vente des biens du clergé et l'émission de plus d'un milliard d'assignats, le Gouvernement se trouvait dans d'inextricables embarras financiers. L'ancien système fiscal avait été aboli et un nouveau genre de contribution imposé sur la propriété foncière avait été voté par l'Assemblée nationale et accepté par le roi, le 1er décembre 1790. Pour faciliter l'établissement de cet impôt, il était enjoint aux municipalités de diviser en sections le territoire de leurs communes.

Conformément à cette loi, la ville de Saint-Lizier fut partagée en trois sections : la cité, la ville basse, et les faubourgs ; la campagne fut divisée en neuf sections : les Grées, l'Aire d'Antichamp, les Gaillardoux, les Bailes et Montfort, Pierre-Rouge, le Marsan, Poterolcs et Cornecuou, Monredon, Saint-Blanquat.

A Paris, les événements marchaient avec une rapidité qu'il était peut-être difficile à l'action humaine

Digitized by Google

d'arrêter : les ordres religieux avaient été supprimés, les biens ecclésiastiques confisqués, les anciennes juridictions diocésaines modifiées ou détruites. Tous ces changements, violemment introduits dans l'Église de France, avaient profondément troublé les esprits ; pas de cause plus féconde d'irritation et de malheurs que cette malheureuse constitution civile du clergé.

Le roi, dans une heure de faiblesse et dirigé par des conseils timorés, eut le malheur de la sanctionner de sa haute autorité : il ne restait plus à l'Assemblée constituante qu'à en assurer l'entière et immédiate exécution. Elle prescrivit donc, le 27 novembre 1790, à tous les évêques, curés et ecclésiastiques en exercice, de prêter le serment de « veiller avec soin sur les fidèles qui leur sont confiés, d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi. »

Le serment devait être prêté un jour de dimanche, à l'issue de la messe, dans l'église et devant les autorités civiles ; ceux qui, dans le délai fixé par la loi, n'auront pas prêté serment, seront réputés avoir renoncé à leurs bénéfices.

« C'était là, dit un historien, que Dieu attendait les ministres de ses autels ; c'était l'épreuve qu'il avait permise afin que son Église en sortît épurée par la persécution et régénérée par le martyre. Ses adorables desseins devaient s'accomplir[1]. »

Ce fut le dimanche 30 janvier 1791, que les deux curés de Saint-Lizier se soumirent aux prescriptions de la loi. Une délégation du conseil général de la commune se transporta d'abord à l'église paroissiale, où le curé Jean Saurat prêta le serment en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ; de veiller avec soin sur les fidèles qui me sont ou seront confiés par l'Église, et de maintenir, de tout mon

1. Am. Gabourd, *Histoire de France*, t. XVIII, p. 366.

Digitized by Google

pouvoir, en tout ce qui est de l'ordre politique, la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de la puissance spirituelle. »

Puis, se rendant à l'église de Notre-Dame, la même délégation reçut le serment exprimé dans les mêmes termes par le curé Durau.

Mais ce ne furent là que des défaillances d'un jour, que l'histoire explique, et que la conscience absout quand le serment n'est donné qu'avec des restrictions qui sauvegardent les droits de l'Église. L'âme généreuse de ces deux prêtres se révolta quand le pouvoir civil exigea le serment sans condition, et tous deux aimèrent mieux demeurer fidèles à leur foi que de plaire aux maîtres du jour. Nous les verrons bientôt remplacés dans leurs fonctions pastorales par d'autres ecclésiastiques moins soucieux de leur dignité sacerdotale.

Rien de plus sacré que les droits de la conscience, rien de plus délicat que le sentiment religieux; le plus léger froissement l'irrite et le dispose à la révolte. On le vit bien à Saint-Lizier, lorsqu'on voulut imposer le serment schismatique à son clergé. L'esprit droit et robuste du peuple, qui ne se laisse pas leurrer par des subtilités théologiques, ne vit là qu'un acte tyrannique, une violation flagrante des droits les plus sacrés. « On n'entend plus, dit un rapport officiel, dans la campagne et dans les rues de la ville, que des propos séditieux et menaçants, poussant à la révolte contre le serment exigé, propos capables de causer les plus grands désordres en altérant la tranquillité publique, en aigrissant les esprits et en provoquant des dissensions parmi les citoyens. »

L'irritation était arrivée à tel point que la municipalité crut devoir prendre des mesures de police.

Digitized by Google

« Considérant, dit l'arrêté[1], combien il est de notre devoir et de notre sollicitude de prévenir les insurrections dont les exemples ont été si funestes dans d'autres contrées et dont nous avons eu le bonheur de nous garantir;

» Considérant que nul prétexte d'opinions différentes en matière de politique et de religion ne peut autoriser aucun citoyen de quelque qualité qu'il soit à tenir des discours qui tendraient à ameuter le peuple, à l'attrouper et à troubler la tranquillité publique;

» Considérant les peines prononcées par les lois, tant anciennes que nouvelles, contre ceux qui seraient reconnus coupables d'avoir par des manœuvres insidieuses, par des conseils et des démarches ouvertes ou secrètes, fomenté et provoqué des insurrections;

» Pour éviter à nos concitoyens les malheurs auxquels ils s'exposeraient, s'ils attiraient sur eux, par leur inconduite, le glaive vengeur des lois et voulant les prévenir;

» Nous, maire et officiers municipaux, avons arrêté ce qui suit :

» Faisons défense à toute personne de quelque qualité, âge et sexe que ce soient, de s'assembler dans les rues et places publiques en assez grand nombre pour pouvoir faire présumer des attroupements;

» Leur défendons pareillement de se répandre en propos séditieux qui tendraient à la révolte, à ameuter le peuple et à former des insurrections, de donner directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce soit, des conseils pour s'opposer à l'exécution des lois, de former à cet effet aucune coalition, à peine d'être poursuivis comme perturbateurs du repos public. »

Ce n'est pas seulement l'ordre public que devait

1. Arrêté du 22 mars 1791.

Digitized by Google

assurer la municipalité, mais elle devait, depuis la suppression de la mense capitulaire, assurer l'honoraire du prédicateur que la ville avait coutume d'appeler, chaque année, pour la station du carême, et aussi la rétribution dûe aux régents. Mais, la ville étant sans ressources, le district dût prendre ces dépenses à sa charge. Déjà se faisaient sentir, pour le budget communal, les fâcheuses conséquences de la suppression de l'évêché.

La présence du tribunal du district et d'un bureau d'enregistrement semblaient donner à la localité une importance suffisante pour pouvoir, à bon droit, solliciter la création d'un bureau de poste. Aussi la municipalité fit-elle, en ce sens, des démarches auprès de l'autorité compétente. « Le nombre et la qualité des habitants de notre ville, alléguait la pétition[1], leur donnent des correspondances dans toutes les parties du royaume et même dans tous les pays étrangers. Ils ont eu très souvent à se plaindre de la soustraction de lettres et plus encore de l'empressement des curieux à examiner les adresses, les sceaux, les timbres, pour en scruter le contenu et en tirer des inductions souvent préjudiciables à beaucoup de citoyens.

» N'ayant point de distributeur dans la ville, les lettres restent souvent ignorées dans le bureau à Saint-Girons, ou sont livrées à des infidèles qui n'en font point la remise; qu'enfin les personnes qui se chargent de les retirer étant illettrées, elles sont forcées de faire lire les adresses au premier venu, d'où il est résulté les plus grands inconvénients qui ont excité des plaintes continuelles. »

La municipalité faisait d'ailleurs valoir que la dépense qu'entraînerait la création de ce bureau ne

1. 8 mai 1791.

Digitized by Google

serait point considérable, puisque le courrier qui aboutit à Saint-Girons pourra, en passant, remettre à Saint-Lizier le paquet qui lui est adressé. En présence du bénéfice qu'en retirera le public, le traitement des commis ne peut être un motif d'hésitation.

La création de ce bureau de poste à Saint-Lizier était plus qu'une revanche à prendre sur Saint-Girons; C'était une institution utile, je dirai même indispensable, dans un lieu où la présence d'un tribunal judiciaire devait créer un continuel mouvement de correspondances.

En attendant une organisation plus complète du service postal, Lizier Faur, qui était chargé de prendre au directoire du district, pour les distribuer dans l'étendue du canton, les ordres ou décrets de l'administration, demeure chargé des mêmes fonctions. Mais le traitement de quatre-vingts livres qui lui était attribué parut insuffisant. La municipalité le porte à cent vingt livres et notifie sa décision au directoire du département, afin que cette somme soit imposée aux diverses municipalités qui composent le canton.

Les points de froissement entre les deux villes voisines étaient fréquents, et la vieille cité décrépite me semble engager, contre sa jeune et vigoureuse rivale, la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Édité cent ans plus tôt, l'axiome moderne « la force prime le droit », profondément médité, l'eût sauvée de beaucoup de déceptions.

Ainsi, ne voilà-t-il pas que, dans la nouvelles circonscription des cures, le village de Montjoie, après mûre réflexion, avait été réuni à la paroisse de Saint-Lizier, en compensation de l'annexe de Lara et Baudis qu'on en avait détachée. Saint-Girons s'émeut, s'agite, circonvient la commission ; le plan est modifié : Montjoie ne sera plus uni à Saint-Lizier, mais à la ville de

Digitized by Google

Saint-Girons ; « Dernier trait, s'écrie le procureur de la commune de Saint-Lizier, devant la municipalité assemblée[1], dernier trait qui peint l'empressement du directoire à ne laisser échapper aucune occasion de saturer, autant qu'il est en lui, la soif inextinguible de notre rivale, et de nous soustraire les plus petits avantages ; ce n'est plus l'amour du bien des peuples, ce ne sont pas leurs besoins spirituels qui président, suivant les intentions de nos législateurs, à la circonscription des cures ; c'est l'intérêt plus ou moins sollicité de quelque ville ou d'un certain nombre de particuliers. Le directoire du district de Saint-Girons vient de nous en donner hier une preuve convaincante. »

Cet orateur, qui nous semble animé de cette juste indignation qui fait les éloquents, nous paraît assez jeune dans la vie politique. Néanmoins, ses auditeurs qui partagent son amertume adressent, sur le champ, au directoire du département, contre la conduite des chefs du district voisin, un mémoire tendant à obtenir la réunion de Montjoie à la paroisse de Saint-Lizier. Les motifs de cette union sont nombreux : Montjoie est plus rapproché de la ville de Saint-Lizier que de la ville de Saint-Girons ; les deux territoires sont limitrophes ; celui de Montjoie s'étend jusqu'aux portes de Saint-Lizier ; les habitants des deux lieux sont possesseurs de terrains dans les paroisses respectives ; par leur communication habituelle, ils ne semblent d'ailleurs faire qu'une seule et même communauté. N'y aurait-il pas injustice à démembrer une pauvre petite ville qui ne compte pas dans l'état actuel deux mille âmes, pour agrandir, outre mesure, une ville qui en compte déjà plus de quatre mille ? Tous ces considérants sont fondés sur des principes de justice et non point sur

1. Séance du 10 juin 1791.

Digitized by Google

des prétextes d'intérêt; aussi a-t-on lieu d'espérer que le directoire du département fera à la présente réclamation le sympathique accueil qui lui est dû.

Nous avons vu les curés de Saint-Lizier prêter le serment civique avec les restrictions formelles qui, assurément, ne répondaient pas aux intentions schismatiques des législateurs. Aussi, ce serment fut-il considéré comme non avenu, et le district procéda, le 14 juin, à l'élection de leurs remplaçants.

M. Saurat, vicaire de Castelnau, fut, « comme très excellent sujet », désigné par les suffrages des électeurs. Il y a apparence que les opinions de M. Saurat n'étaient pas très connues de ses électeurs, car s'il avait, lui aussi, prêté serment, mais avec des réserves qui sauvegardaient les droits spirituels de l'Église, il avait ensuite refusé énergiquement de communiquer à ses fidèles le mandement de l'évêque intrus, M. Font. Dans la suite même, il mérita l'honneur d'être incarcéré aux prisons de Pamiers. La municipalité de Saint-Lizier, heureuse de ce choix, lui notifia son élection par « une lettre de politesse. » Le titulaire, retenu dans son lit par ses infirmités, dut décliner l'honneur d'être curé d'une des paroisses de Saint-Lizier, car nous trouvons, quelques mois après, le curé Bergès installé à sa place.

M. Saurat, vicaire de Castelnau, était destiné à succéder à M. Durau dans l'église de Notre-Dame; nous ignorons quel fut le successeur donné par les suffrages populaires à M. Jean Saurat, curé de l'église dite d'en-bas; toujours est-il que les nouveaux titulaires se montrèrent très obséquieux à l'égard de la municipalité.

Labbé Cau-Durban.

(A suivre.)

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE SAINT-AVENTIN

DE LARBOUST

Le village de Saint-Aventin est situé à 6 kilomètres, nord-ouest, de Luchon, dans la vallée de l'Arboust (Haute-Garonne). Il est traversé par la route thermale, qui conduit au col de Peyresourde, et à la région des lacs d'Oô et de Séculéjo. C'est dans la partie nord du village que se trouve établie sa belle église dont les deux clochers, par leurs imposantes silhouettes, attirent de loin et charment les regards du voyageur.

Il ne faut pas confondre son patron, saint Aventin, avec deux autres saints du même nom, originaires, l'un du diocèse de Chartres, et l'autre du diocèse de Troyes. Tous les deux vivaient au ve siècle, et leurs vies sont racontées dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes. Celui de la vallée de l'Arboust, né vers 770, n'a pas eu l'honneur de figurer dans ce grand recueil hagiographique. Les documents écrits sur sa vie sont fort rares, et ne sont que les échos plus ou moins vagues de la légende transmise par la tradition. Le *Bréviaire* de l'ancien diocèse de Comminges, imprimé en 1770, contient un *propre* particulier sur saint Aventin, fêté le 13 juin. Le *Bréviaire* actuel du diocèse de Toulouse, qui comprend l'ancien diocèse de Comminges, contient lui aussi un *propre* spécial sur notre saint. Ces deux *Bréviaires* se distinguent toutefois par une grande sobriété de détails biographiques, et

Digitized by Google

ne disent pas un mot des prétendus miracles que la tradition lui attribue. Mais ils parlent tous les deux de la grande piété d'Aventin, de son apostolat et de la grande vénération dont il était l'objet dans la contrée. Cependant l'ouvrage des *Petits Bollandistes* s'est montré beaucoup moins réservé, et il a simplement publié, en 1871, sans commentaires, sans examen de critique, un article contenant plusieurs faits miraculeux de la vie de saint Aventin, d'après l'opuscule d'un ecclésiastique de Toulouse, daté de 1850. C'est peut-être pour la première fois que ces faits se trouvent recueillis, et il faut dire que si quelques-uns sont démentis par les représentations iconographiques du XIIe siècle, invoquées en leur faveur, d'autres aussi se trouvent figurés, dès cette même époque, sur les chapiteaux et autres parties de l'église, comme nous le verrons par la suite de ce récit.

Appelé jeune encore à la vie solitaire, Aventin paraît s'être retiré dans la vallée qui s'embranche sur celle de l'Arboust, vers le lac de Séculéjo. Là, sa haute réputation de vertus lui attirait de nombreux et pieux visiteurs. Plus tard, il se fit l'ardent antagoniste des doctrines que les Sarrasins essayaient de propager dans le pays. Poursuivi et arrêté, en 813, par ces infidèles, non loin de la jonction des vallées d'Oueil et de l'Arboust, il fut décapité. Mais aussitôt le saint prit sa tête dans ses mains, et se dirigea vers cette dernière vallée. A cette vue, ses meurtriers, effrayés, prirent la fuite. Le saint fit environ deux cents pas, et vint s'arrêter à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la chapelle élevée en son honneur, au bord de la route. C'est là que, pendant la nuit, des âmes généreuses vinrent ensevelir ce corps mutilé. Trois siècles s'écoulèrent, pendant lesquels se perdit le souvenir du lieu où reposait la dépouille du martyr. Enfin la Providence suscita un taureau, qui venait tous les jours au même endroit, près de là,

Digitized by Google

frapper la terre des pieds et des cornes. Les habitants, témoins de ce spectacle étrange, creusèrent le sol et découvrirent le corps et la tête tronquée du saint. Le corps fut transporté, au milieu de l'allégresse de la population, dans le village où le saint était né, et auquel il devait donner son nom. On le déposa dans un oratoire que le généreux martyr, pendant son apostolat, avait fait construire attenant à la maison de sa famille. C'est sur l'emplacement de ces diverses constructions que fut élevée, pour recevoir cette sainte dépouille, à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, sous le pontificat de Bertrand de l'Ile, l'église que nous allons décrire.

Cette basilique, disons-le sans plus tarder, figure aujourd'hui, à bon droit, sur la liste des monuments historiques. Elle a même un architecte désigné pour en prendre soin et pourvoir à sa prochaine restauration. En attendant l'heureux jour où elle se réalisera, qu'il nous soit permis de décrire cet édifice, tel que nous le connaissons.

I

L'église de Saint-Aventin est donc comme accolée au côté sud de la montagne, où l'on a aplani l'emplacement nécessaire pour recevoir son assiette. Elle est orientée de l'est à l'ouest, et, comme dans grand nombre des églises des Pyrénées, la porte est sur le côté du midi, qui peut être considéré comme la façade du monument. Au-devant de cette façade, s'étend une terrasse, d'environ quatre mètres de largeur, destinée à donner accès à l'église et devant laquelle s'élèvent, en contre-bas, des bâtiments du village.

Le mur du sud mesure, à l'extérieur, 23m75

Digitized by Google

de long, et se trouve muni, à 4 mètres de l'angle sud-ouest, d'un porche, de 1 mètre en saillie, appliqué après coup, selon toute apparence, à une époque peu éloignée de la construction première. Deux archivoltes forment sa voussure ; le bord de la première, en avant, est orné d'un tore vigoureux séparé d'une scotie par un simple filet. La seconde présente une alternance de boules et de tronçons rectangulaires.

Chaque archivolte reposait sur deux colonnes de marbre, quatre de chaque côté. Mais en l'état actuel, deux de ces colonnes, au côté gauche, sont absentes. De même au côté droit, une troisième a disparu. L'une de ces trois colonnes de marbre de *calschiste dévonien* se trouve transportée, pour servir de pied à la croix principale, dans le cimetière, derrière l'église, d'où il serait facile de l'enlever pour la remettre à sa vraie place.

Un chapiteau double, taillé dans le même bloc de marbre, correspond à chaque paire de ces colonnes. Elles ont également, pour deux d'elles, une base unique ornée de lions et d'animaux fantastiques. Les chapiteaux de la première archivolte sont simplement décorés d'un réseau de nattes entrelacées et gemmées. Cependant, à celui de droite, on aperçoit les figures emblématiques des évangélistes placées dans quelques-uns des vides qui séparent les nœuds de ces nattes.

Le chapiteau de gauche, à la deuxième archivolte, porte deux sujets à personnages. Sur la face, tournée vers le sud, apparaît le Christ debout. Il semble appuyé contre un arbre, un palmier. Il porte le nimbe crucifère ; n'oublions pas de mentionner cette particularité, car elle ne permet pas qu'on le confonde, comme cela a déjà été fait[1], avec un autre personnage. Un étroit

1. L'auteur de l'opuscule daté de 1830, dont il a été question précédemment, a vu, sans doute par inadvertance, dans cette scène, sans tenir compte des nimbes des personnages,

Digitized by Google

bandeau enserre ses cheveux. Son corps est vêtu d'une longue robe qu'il retient de la main gauche sur sa poitrine. Au-devant de lui, une femme à genoux, nimbée, la tête couverte d'un voile à longs plis, est occupée à lui essuyer le pied posé sur une corbeille ou sur un grand vase. Le Christ bénit de la main droite et, à la hauteur de sa tête, au-dessus de celle de la femme, apparaît, en arrière, un ange sous la forme d'une figure féminine. Nous sommes là au jardin de Gethsémani figuré par le palmier, qui détermine l'angle du tableau, et nous assistons à l'apparition du Christ à Marie-Madeleine, lorsqu'il lui dit : *Noli me tangere.*

« Et lorsque le jour du sabbat fut passé, Marie-Made-
» leine et Marie, mère de Jacques, et Salomé achetè-
» rent des parfums, pour venir embaumer Jésus.....
» Or, Jésus étant ressuscité le matin... il apparut pre-
» mièrement à Marie-Madeleine. » *Et cum transisset sabbatum, Maria Magdalene et Maria Jacobi et Salome emerunt aromata ut venientes ungerent Jesum. Surgens autem mane prima sabbati, apparuit primo Mariæ Magdalene*[1].

« Elle vit deux anges vêtus de blanc... Elle se re-
» tourna et elle vit Jésus qui se tenait là... Jésus lui
» dit : Ne me touchez point. » *Et vidit duos angelos in albis... Conversa est retrorsum et vidit Jesum stantem... Dixit ei Jésus : Noli me tangere*[2].

La représentation de cette scène est traitée, comme on le voit, d'une façon très sommaire, telle du reste que l'exigeait la faible partie du chapiteau qui lui sert de champ. L'iconographie chrétienne a reproduit ce

la naissance de saint Aventin, telle que la légende la raconte ; si bien qu'il a pris le Christ pour la mère du saint, et la femme nimbée qui est au-devant de lui, pour une pieuse matrone qui lui fait prendre un bain de pieds dans de l'eau bénite, pour faciliter sa délivrance. Cette interprétation a été répétée de confiance par la plupart des écrivains qui ont fait la description de ces chapiteaux.

1. S. Marc, XVI, I, 9.

2. S. Jean, XX, XII, 17.

Digitized by Google

sujet très rarement, du moins au XIIe siècle, et toujours de façons fort diverses.

Sur la face suivante, regardant l'est, est figurée une scène du massacre des Innocents. A gauche, une femme debout retient, sur ses genoux, un jeune enfant nimbé que cherche à lui enlever un personnage à physionomie farouche, en le tirant par les bras. Derrière ce personnage, on voit un bourreau, tête nue, portant sur la poitrine un bouclier rond orné d'une large rosace. Il est prêt à recevoir le jeune innocent, et sa sinistre fonction est indiquée par un glaive qu'il tient levé droit à la main.

Son bouclier correspond par sa forme circulaire au *clypeus* de l'antiquité, et à la rondache des XIe et XIIe siècles. « Le *clypeus*, dit Viollet-Leduc, remonte à la » plus haute antiquité, aussi bien que l'habitude de » peindre, sur cette armure défensive, des emblèmes, » des animaux, des ornements.[1] » Au XIIe siècle, la rondache présente la même forme, et son diamètre est un peu plus long que n'est large le corps d'un homme, comme on le voit sur notre chapiteau, et dans un dessin du *Dictionnaire raisonné du Mobilier,* tome VI, p. 245, représentant, à Vézelay, un bas-relief du linde la porte principale de l'église abbatiale.

Sur le chapiteau de droite nous assistons à l'arrestation et au martyre de saint Aventin. Un premier groupe de trois personnages correspond à la première colonne, la plus rapprochée de la porte. Saint Aventin, nimbé et barbu, est saisi par un soldat coiffé d'un casque rond à mentonnière. Celui-ci porte une cotte de mailles sur sa poitrine, et un large glaive suspendu à sa ceinture, dans un fourreau. Près de lui, se dispose, comme pour lui prêter main-forte, un jeune homme armé d'un bouclier rond à peu près sembla-

1. *Dictionnaire raisonné du Mobilier français.* Mot *Écu.*

Digitized by Google

ble à celui du sujet précédent. Mais une particularité intéressante est à remarquer. Pourquoi la jambe droite de ce personnage repose-t-elle horizontalement sur un support en bois et a-t-elle le pied amputé? La présence d'un homme à jambe de bois, dans une scène de cette époque, paraît assurément bizarre et inattendue. Cependant elle n'est pas nouvelle. A la mosaïque conservée dans le chœur de l'ancienne cathédrale de Lescar (Basses-Pyrénées), reproduite en gravure dans l'ouvrage de M. Gerspach[1] et qui nous paraît être du XIe ou du XIIe siècle, on voit, dans un sujet de chasse, un chasseur muni lui aussi d'une jambe de bois semblable à celle de notre chapiteau. — Un savant auteur, dont les écrits sur Luchon se distinguent parfois par la hardiesse de ses explications, et trop prompt aussi à s'en rapporter, de confiance, aux récits de ses prédécesseurs, a cru voir dans le boiteux du chapiteau de Saint-Aventin, le symbole d'une infirmité physique faisant allusion à une infirmité morale, et tendant à prouver qu'il fallait être disgracié de la nature, pour oser porter la main sur un aussi saint homme qu'Aventin[2]. Mais quelque respectable que nous paraisse cette opinion, n'est-il pas plutôt probable que le mosaïste de Lescar et le sculpteur de Saint-Aventin auraient puisé le souvenir d'un héros portant un semblable appareil, dans quelque légende ou fabliau du temps?

Viennent ensuite deux autres groupes : Dans le premier, nous croyons voir un personnage appréhendant à mi-corps un compagnon de saint Aventin, ou saint Aventin lui-même, pendant qu'au dessus de sa tête, un mauvais génie, sous la forme d'une tête de serpent, lui inspire de mauvais conseils. Dans le second groupe, nous retrouvons saint Aventin décapité et tenant sa tête dans ses mains. Il est soutenu par un

1. *La Mosaïque*, p. 100.
2. *Les Pyrénées*, par le docteur Lambron.

Digitized by Google

acolyte, et au-devant du martyr, un soldat, coiffé d'un casque pointu, saisit la tête du décapité de la main gauche, et tient, de l'autre, son épée levée en l'air. Un ange domine cette scène ; sa tête nimbée est placée sur le cou mutilé de saint Aventin, et il semble parler à l'oreille de son protecteur, pour l'exhorter dans son pieux office.

Un linteau, de 0m50 de hauteur, porte le tympan. Il est uni et lisse. Il n'était pas, dans l'origine, destiné à être apparent, car ses deux extrémités sont recouvertes des deux fragments d'une dalle, ornée probablement de sculptures, peut-être celles des douze apôtres[1]. Au milieu du tympan, le Christ apparaît assis dans une auréole elliptique dont le bord plat est ondulé. Il porte la barbe et le nimbe crucifère ; il est vu de face, bénit de la main droite, et tient sur son genou gauche le Livre divin sur lequel est écrit : *Ego sum lux mundi*. Quatre anges, vêtus d'une longue robe et placés horizontalement, deux de chaque côté, tiennent, d'une main, le bord de l'auréole et, de l'autre, les têtes des symboles figurant les quatre évangélistes. Ces quatre symboles, portés par les évangélistes *angélisés*, trouvent leurs analogues dans un autre tympan d'une contrée voisine, à l'église de Valcabrère. Là, ce sont les évangélistes eux-mêmes, debout aux côtés du Christ, et, pour se faire reconnaître, ils tiennent dans leurs mains les têtes de leurs animaux symboliques. Viollet-Leduc a cité comme exemple curieux d'une semblable représentation, qu'il attribue à la fin du XIIe siècle, un pilier du cloître de Saint-Bertrand de Comminges, dans le voisinage immédiat de Valcabrère, orné des quatre statues des

1. On a dit qu'une tête d'homme, qui se trouve encastrée dans un mur du jardin du presbytère de Saint-Aventin, provenait de cette dalle. Mais le moindre coup d'œil suffit pour faire rejeter cette provenance ; car la grosseur de cette tête accuse un corps beaucoup plus haut que ce linteau.

Digitized by Google

évangélistes, qui portent, entre leurs bras, leurs animaux symboliques[1].

Citons encore, sur l'un des appareils du chambranle de la porte, à droite, un petit personnage musicien, jouant d'une sorte de violon ou de rébec. Selon toute vraisemblance, ce bas-relief a été rapporté à la place qu'il occupe, et provient d'une construction plus ancienne.

Les sculptures des chapiteaux présentent le caractère du XIIe siècle, et manifestent la recherche du vrai dans leurs détails. Costumes et physionomies, tout dénote le ciseau d'un artiste désireux d'assouplir le marbre à sa pensée, sans se préoccuper de l'exactitude des proportions. Les têtes sont évidemment trop fortes pour la grandeur des corps, mais il semble que la physionomie des personnages doit l'emporter, dans l'esprit du sculpteur, sur les autres parties du corps, qui devaient leur être sacrifiées. Le Christ du tympan est calme et majestueux, et contraste avec le mouvement répandu dans la scène de la décapitation du martyr.

Le porche, au-dessus de sa voussure, est couvert par un léger abri en auvent, soutenu par une corniche formée de modillons et têtes grimaçantes. Mais l'œuvre la plus remarquable de ce porche est appliquée sur la face de son pilier droit. C'est une Vierge de $0^{m}90$ de hauteur, taillée en demi-relief, sur une table de marbre blanc, légèrement jauni par le temps, et qui mesure $1^{m}10$, sans compter sa corniche. La Vierge est assise sur un trône, vue de face; elle tient son divin fils assis, contrairement à l'usage le plus admis au XIIe siècle, sur son genou droit. La tête de l'enfant, faiblement relevée et regardant à gauche, porte le nimbe crucifère. Il tient, de la main gauche, le Livre

1. *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. Ier p. 22.

Digitized by Google

fermé sur lequel sont inscrits les monogrammes IHS, XPS, et il bénit de la main droite, à la manière latine. Une robe plissée sur les jambes recouvre son corps et laisse voir ses deux pieds nus. Une ceinture ornée d'une torsade serre sa robe à la taille.

La Vierge n'est pas couronnée ; sa tête nue se détache sur un large nimbe. Ses cheveux sont divisés en accolade par une raie au milieu du front, et retombent le long des joues derrière ses épaules. Sa physionomie ferme, large et douce présente un air viril et hiératique tout à la fois. Sa main droite soutient le bras droit de l'enfant, tandis que sa gauche, ramenée sur la poitrine, montre de l'index le visage du futur Rédempteur du monde. Une robe à plis serrés enveloppe son corps, et un manteau, bordé d'une broderie plate, recouvrant ses épaules, vient se nouer sous son cou. Les pieds sont chaussés et apparaissent sous une large bordure de la robe ornée d'une torsade. Ils reposent sur deux affreuses têtes grimaçantes, emblèmes des péchés, et des vices, qui dévorent deux oiseaux. Les deux montants du trône se terminent aussi par deux têtes grotesques.

Un bandeau, porté par des modillons en têtes fantastiques, forme cintre au-dessus de la tête de la Vierge. Il est orné de cinq rosaces délicatement ciselées entre lesquelles est inscrit le prétendu vers léonin suivant :

Res miranda nimis mater Dei erat vi nimis.

Plusieurs lettres de cette inscription sont liées, et malheureusement il n'y a pas lieu de douter de l'identité des derniers mots, qui, outre un sens difficile à admettre, donnent un vers défectueux[1].

1. En général on traduit ce vers par : « Chose trop admirable, la mère de Dieu était trop puissante. » Mais on ne se rend pas compte de ce sens énigmatique.

Des auteurs, qui probablement n'ont jamais vu cette inscription de près et peu soucieux

Digitized by Google

Mais passons, et examinons la face orientale de ce marbre. Sur un espace d'environ 0m25 de largeur, est représenté un personnage debout, barbu, en extase, enveloppé d'une grande robe et indiquant, de la main droite, la Vierge que nous venons de décrire. Au-dessus de sa tête, un ange semble l'inspirer. Nous savons bien que quelques personnes ont cru voir dans ce personnage saint Aventin; mais nous croyons plutôt qu'il représente le prophète Isaïe annonçant la naissance du Christ, et la destinée multiple de son règne, « car, dit le Prophète, un petit enfant nous est né, et » un fils nous a été donné; il portera sur son épaule » la marque de sa principauté et il sera appelé l'Ad- » mirable, le Conseiller, Dieu le Fort et le Père du » siècle futur, le Prince de la paix. » *PARVVLVS enim NATVS est nobis, et filius datus est nobis, et factus est principatus super humerum ejus, et vocabitur nomen ejus Admirabilis, Conciliarius, Deus fortis, Pater futuri sœculi, Princeps pacis*[1].

La Vierge du pilier semble indiquer une autre origine d'exécution, une autre main, une autre époque enfin, que les bas-reliefs des chapiteaux. Elle rappelle, par l'ampleur et la gravité de sa physionomie, ces belles sculptures que l'on voit à l'intérieur du chœur de Saint-Sernin de Toulouse, et que l'on atribue au XIe siècle. Etait-elle destinée, à l'origine, à prendre la place qu'elle occupe aujourd'hui? Nous ne le pensons pas, car elle a dû trouver une place d'honneur à l'intérieur de l'église, avant l'édification du porche dont il a été question précédemment. Son importance, du reste, est parfaitement d'accord avec ce fait révélé par le *Bré-*

de la facture du vers, ont lu et répété, pour les derniers mots, les uns *animis*, les autres, comme le marquis de Castellane, *vir animis*. *(Notice sur l'église de Saint-Aventin*, t. Ier des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France.)* Mais soit sur le marbre, soit sur l'estampage que nous en avons sous les yeux, il nous est impossible de voir autre chose que *vi nimis*, l'*i* de *vi* étant renfermé dans l'intérieur du V.

1. Isaïe, IX, 6.

Digitized by Google

viaire de Comminges, que l'église était dédiée à la Sainte-Vierge avant de l'être à saint Aventin[1]. On dit aussi qu'une autre sculpture, d'une grande importance, se trouvait placée sur la face de l'autre pilier d'où elle a été enlevée pendant la Révolution.

Un petit groupe en marbre de saint Aventin, portant sa tête dans ses mains et assisté d'un compagnon, a été appliqué sur le mur de l'église, près du pilier droit du porche. Mais les deux têtes de ce groupe ont été coupées verticalement, et il nous serait difficile de dire quelle place il occupait à l'origine.

Sur un contrefort peu saillant, le premier à droite du porche, on voit aussi un marbre sculpté, jauni par le temps, qui représente le taureau découvrant le corps de saint Aventin. L'animal semble donner des signes d'inquiétude et d'impatience. Son énorme tête est retournée vers un ange placé à l'angle gauche, dans le haut du tableau, et qui semble l'inviter à calmer son ardeur, en lui montrant, de l'index, le sol que le taureau gratte du pied droit. On aperçoit, sous son corps, le saint enveloppé dans un suaire, couché dans un cercueil sur lequel on lit ce vers léonin :

Sic innotescit sanctus qua parte quiescit.
Ainsi fut découvert en quel lieu le saint reposait.

Des cinq fenêtres dont ce mur est percé, la première, étroite et cintrée, se rapporte au XIIe siècle, les quatre autres ont été refaites sans caractère, en forme de rectangle, au détriment des anciennes formes romanes. Le sommet du mur est garni d'un cordon de petites arcatures où vit la physionomie du XIIe siècle. Notons cependant qu'à partir du second contrefort, le mur, diminuant d'épaisseur, inflé-

1. Antiquo ritu sancti martyris memoria colitur in templo olim sub beatæ Mariæ, nunc sancti Aventini invocatione ipsiusque nomine insignitus est vicus qui ejus reliquiis gloriatur. *Breviarium Convenarum*. Pars aestiva.

Digitized by Google

chit légèrement vers la gauche jusqu'à son extrémité orientale. Trois absides aux courbes gracieuses, une grande entre deux petites, s'arrondissent au fond de l'église. Cette partie de l'édifice est très mouvementée. Malheureusement la position du monument, en partie caché, vers l'est, par le cimetière et par une sacristie plaquée derrière la première abside, ne permet guère d'en embrasser l'harmonieux contour. Cependant les arcatures du couronnement de ces absides sont entièrement visibles, pendant que les *oculi* et les fenêtres romanes des absides sont annulés par une maçonnerie en pierres. L'abside centrale est appliquée sous le pignon triangulaire du mur de fond, et les deux autres sous ses rampants. Leur appareil, formé de pierres schisteuses d'un brun noir, est à peu près régulier et rehausse le ton harmonieux de la construction.

Un espace d'environ $0^{m}65$ de large est ménagé entre le mur du nord et le coteau. Il est couvert par une voûte en maçonnerie, comprise sous le prolongement de la toiture du bas-côté de l'église. La nef centrale s'accuse par son élévation au-dessus des nefs latérales, et les murs qui supportent sa voûte sont percés de douze fenêtres romanes, dont les six du côté nord sont actuellement condamnées.

Le mur de l'ouest, de $13^{m}20$ de large, n'offre rien de particulier comme détails d'ornementation. Toutefois, nous devons signaler, vers son angle nord-ouest, les traces d'une ancienne petite porte bouchée depuis longtemps. C'était, croyons-nous, comme dans la plupart des églises du pays, la porte réservée au passage des *Cagots*. Ce mur se profile, sur le même aplomb, entre les deux rampants de la toiture des bas-côtés, pour former la face occidentale du grand clocher composé de trois étages. Dans la partie inférieure du premier s'ouvrent deux fenêtres étroites et cintrées.

Digitized by Google

Au-dessus de ces fenêtres une bonne partie de cette face se trouve accidentellement dégarnie du crépis moderne qui la recouvrait, et laisse juger de l'état de son appareil semblable à celui des absides.

Au côté nord, notons une large ouverture dont le cintre est appareillé de longs clavaux, mais elle est actuellement à moitié bouchée. Au côté est, on aperçoit un *oculus* coupé par le rampant de la toiture de la nef centrale. Le second étage s'élève légèrement en retraite sur le précédent. A l'ouest, il présente une fenêtre dont le sommet est découpé en trois cintres surbaissés, et elle est divisée en trois baies par deux colonnes à chapiteaux trapéziformes. Au côté nord, encore une fenêtre semblable à la précédente, mais condamnée par une maçonnerie. Les cintres seuls sont apparents. La fenêtre du sud, probablement semblable, à l'origine, aux deux précédentes, est annulée par le cadran de l'horloge. Le troisième étage s'élève lui aussi, en retraite, sur le deuxième dont il est séparé par une corniche à modillons, remaniée à une époque difficile à préciser. Ses fenêtres, à peu près intactes, sont formées d'une large ouverture encadrée dans le haut, sous une série de quatre lobes demi-circulaires, et divisée en quatre baies par trois colonnes à chapiteaux trapéziformes comme ceux de l'autre étage. Cette sorte de clairevoie en colonnettes est le type caractéristique des ouvertures aux clochers du XIIe siècle de cette contrée, comme on peut en voir un magnifique exemple, dans le voisinage, à l'église de Cazaux. Enfin, au-dessus d'une frise supérieure, une flèche octogonale, en ardoises, ajoute la hardiesse de son élévation à ce pittoresque ensemble.

La physionomie extérieure de l'édifice est encore fortement accentuée par une seconde tour carrée, gravement assise sur la largeur de la nef centrale, vers l'abside, dont elle est séparée par l'exhaussement

Digitized by Google

d'une travée. Dans l'état actuel de ses murs, impitoyablement recouverts d'une couche de crépis plus ou moins uniforme, on devine le bel effet que produisait son fenêtrage. Il est aujourd'hui condamné au nord, à l'est et à l'ouest, mais encore à peu près intact au midi, où l'on voit deux ouvertures à plein cintre divisées en deux baies, par une colonnette à chapiteau semblable aux précédentes. Evidemment cette tour n'a pas été achevée. Sa hauteur n'est pas en rapport avec sa largeur. Son sommet, dépourvu de toute corniche, s'arrête brusquement au-dessous de sa toiture en pyramide quadrangulaire. Quoiqu'il en soit, elle complète le caractère essentiellement hiératique des grandes églises des XIe, XIIe et XIIIe siècles, munies d'une tour qui dominait le monument au-dessus de la place de l'autel, comme on le voit, dans ce diocèse, à Saint-Sernin de Toulouse.

Faisons maintenant, sur l'extérieur du mur sud de l'église, un examen rétrospectif de quelques marbres, antiques témoignages du culte que les habitants du pays pratiquaient, avant l'époque chrétienne. Ce n'est pas seulement sur l'église de Saint-Aventin que l'on rencontre de pareils documents. On en voit à Cazarilh, à Cazaux, à Garin, à Benqué, etc... localités de la région, sans parler des églises de Saint-Bertrand et du Val d'Aran. On fait honneur à Charlemagne de certaines prescriptions, par lesquelles il ordonnait d'incruster, dans la construction des édifices religieux, les monuments épigraphiques ou à figures de l'époque romaine, portant un caractère sacré et qui se rencontreraient dans la contrée. Ces prescriptions semblent avoir été observées avec soin jusqu'au XIIe siècle et même plus tard encore.

L'église de Saint-Aventin nous présente sept de ces petits monuments. Le premier est située à l'angle sud-

Digitized by Google

ouest du mur. Il se compose d'une dalle de marbre haute de 0m56 sur 0m43 de large, et qui représente deux bustes, un homme et une femme, traités de la façon la plus sommaire. Les têtes tracées en creux reposent simplement sur une sorte de rectangle, qui simule le haut du corps. Deux rosaces, tracées également en creux, se voient en dessous. Nulle inscription ne vient nous révéler les noms de ce couple figuré sur cette ancienne stèle funéraire.

Une seconde stèle du même genre que la précédente, mais de proportions plus petites, est à peine visible dans le bas du mur, entre l'angle sud-ouest et le porche du portail. Sur le dernier pilastre, vers l'est, se trouve encastré un marbre orné de feuilles de vignes entremêlées de raisins et coupé verticalement d'un côté, pour être ajusté à la largeur du pilastre[1]. Enfin l'on voit, ou plutôt on voyait il y a peu d'années, une autre stèle à deux têtes, accompagnées de quelques ornements, encastrée à l'angle sud-est du mur. Elle est aujourd'hui cachée sous le crépis et nous donne à penser qu'il peut en exister encore d'autres analogues sur le reste des murs.

Mais plus importantes que ces quatre marbres sont les trois inscriptions gravées, deux sur des autels votifs consacrés au dieu Abellion, fort en honneur dans la contrée, et l'autre sur un autel funéraire. Ils sont placés, deux vers l'extrémité du mur, et le troisième sur celui de la sacristie attenant à la première abside.

1. Une curieuse plaque de marbre, représentant ce type au complet, a été trouvée, au mois de novembre 1892, dans la démolition du vieux clocher de Luchon. Elle est flanquée de deux pilastres cannelés et représente un vase d'où s'échappent deux tiges de vigne, qui s'élèvent symétriquement à droite et à gauche de quatre rosaces posées en ligne verticale. Elles portent des feuilles et des grappes dont les deux inférieures sont becquetées par des oiseaux. Cette stèle est entrée dans la collection de M. Bernard.

Digitized by Google

Voici les textes de ces trois inscriptions :

ABELIONI DEO
TAVRINVS BONE
CONIS F VSLM

« Au Dieu Abellion, Taurinus, fils de Bonnecon,
» acquitte son vœu avec empressement. »

ABELLIONNI
CISONTEN
CISSONBON
NIS· FIL·
V S L M

(Une feuille de lierre entre chaque lettre à la dernière ligne.)

« A Abellion, Cisonten, fils de Cissonbon, acquitte
» son vœu avec empressement. »

////// *(feuille de lierre)* M
VAL· HERM
IONE TITVL
ANTONIAE
FIL· KARIS
SIME

Dans HERM, l'H et l'E sont liés.

« //// Aux Dieux Mânes. Valeria Hermione à
» Titullia Antonia, sa très chère fille. »

Ces inscriptions ont été publiées plusieurs fois, mais presque toujours d'une manière inexacte. Enfin le regretté J. Sacaze est le premier qui en ait donné une lecture irréprochable[1]. Les deux premières sont un exemple du mélange des deux races ; la race indigène avec ses noms à consonnances rauques et étranges, et la race des conquérants romains, qui apparaissent avec leur langue latine.

1. Histoire ancienne de Luchon, *Revue de Comminges*, 1887.

Digitized by Google

II

Comme le fait pressentir l'examen extérieur de la basilique, l'intérieur présente trois nefs et trois absides, sans transepts. C'est la forme basilicale des églises de la fin du XIe siècle. La porte s'ouvre vis-à-vis la seconde travée, en commençant vers l'ouest, et l'on descend par une marche sur le sol de l'édifice, qui, selon l'usage local, est recouvert d'un plancher. Toutefois d'après des sondages effectués récemment, un dallage inférieur existait immédiatement au-dessous de ce plancher. Les nefs sont séparées par deux rangs de piliers quadrangulaires de 1m50, dans le sens longitudinal du monument. Ils portent appliqués sur leur face, du côté de la nef centrale, des pilastres de 0m65 de large sur 0m04 d'épaisseur[1], dont les prolongements forment les arcs-doubleaux de la voûte médiane. La largeur de ces piliers, dans le sens de l'axe transversal, est de 1 mètre. Vers les basses nefs, ils sont munis de deux pilastres de mince épaisseur et superposés ; les extérieurs de ces pilastres mesurent 0m75 de large et correspondent à autant de contreforts de même largeur en saillie sur les murs intérieurs.

Voici du reste les dimensions des différentes parties du plan :

Largeur totale de l'édifice, à l'intérieur	10m	25.
Largeur des deux petites nefs.	4	80.
Largeur de la grande nef	3	50.
Largeur des arcades	2	
Epaisseur des murs	2	30.

1. Les dimensions de ces différents piliers, et les distances qui les séparent, soit entre eux, soit des murs de l'église, relevées très exactement, accusent des variations de quelques centimètres, insensibles à l'œil, mais dont un calcul minutieux doit tenir compte. Les chiffres que nous donnons ici ne doivent donc être pris qu'approximativement.

Digitized by Google

Longueur de la grande nef jusqu'à l'abside . .	22	50.
Profondeur de l'abside centrale.	2	05.
Epaisseur des deux murs latéraux.	2	30.

Les cinq travées de voûte, chacune de 3 m 35, séparées par les arcs-doubleaux, plus une travée de 2 m 40, qui précède les absides, comprennent une longueur totale de 22 m 40. Un arc formeret plat, porté sur consoles, qui s'arrondit au-dessus des fenêtres et sur les faces des travées du côté nord, est le seul motif de décoration de toute cette architecture aussi simple que correcte, et d'un grand effet d'harmonie.

Telle était du moins la perspective complète de l'intérieur, à son état primitif. Mais déjà, depuis environ un siècle et demi, l'effet du sanctuaire est annulé par la présence d'un grand retable en bois doré, placé à l'entrée de l'abside, en guise de cloison[1]. Et chose étrange! cette abside, qui était primitivement le lieu le plus orné et le plus vénérable de toute l'église, en était devenu l'endroit le plus négligé, le réceptacle d'objets incohérents et inutiles, entasssés sous des amas d'une poussière indécente. Cependant c'est là que se trouvait le tombeau contenant les reliques de saint Aventin, dont des débris informes viennent d'être dégagés par les soins de M. l'abbé Guiard, curé actuel de la paroisse. Ce mausolée se trouvait établi dans le milieu de l'abside, derrière l'autel. Il est assez difficile de se rendre un compte exact de son ancienne disposition. Il paraît cependant avoir consisté en une auge de granit gris recouverte d'une pierre à dos, portée actuellement, à ses extrémités, sur deux autres pier-

1. M. l'abbé Guiard a eu la complaisance de nous communiquer l'inscription suivante qu'il a découverte derrière le tabernacle de l'autel et sur le retable même : « Fait par le » sieur Poudenstin de l'année mil sept cent quarante-trois 1743. Doreur. »

Que le sieur Poudenstin ait travaillé à ce retable comme doreur, c'est incontestable, d'après cette inscription. Mais cela ne nous donne pas le nom de l'auteur du retable lui-même, qui aura probablement été fait et posé peu de temps avant ou pendant l'année 1743.

Nous remercions bien sincèrement M. l'abbé Guiard de son obligeance, dont il nous a donné plusieurs fois de précieux témoignages, pour la rédaction de cette notice.

Digitized by Google

res. L'examen attentif de ces débris n'a pu faire découvrir traces ni d'inscriptions, ni d'aucune ornementation.

Les murs de cette abside ont conservé des vestiges de son ancienne magnificence. Mais il a fallu la patience et l'œil exercé de notre collaborateur, M. Bernard, pour les pressentir sous le badigeon qui les recouvrait, et son dévouement aux choses de l'art, pour arriver à les mettre en évidence. En évidence est sans doute une expression bien hasardée, car, dans l'état actuel, il faut, pour les apercevoir, pénétrer dans l'abside, muni d'une lumière, en s'y glissant par une étroite ouverture dissimulée dans la boiserie du retable.

La découverte de ces peintures a été annoncée par une note insérée dans le *Bulletin monumental,* en 1877. Elle a été aussi signalée dans la séance du Congrès archéologique tenu à Pamiers, en 1884. Nous prendrons la liberté de répéter ici ce que nous en avons déjà dit dans ce *Bulletin,* et dans le compte rendu de ce congrès. « Ces peintures faisaient partie d'une » décoration qui couvrait tout le reste de cette abside. » Elles représentent saint Saturnin, évêque de Tou- » louse, l'apôtre du midi de la Gaule, et saint Aventin, » patron de l'église. Leur style accuse le XIIe siècle. « Saint Saturnin est figuré debout, sous une sorte de » niche ou de portique cintré, soutenu par de lon- » gues colonnettes. Il est vêtu de sa chasuble dont la » bordure est couverte d'une série de petites croix. Il » bénit de la main droite et tient, sous le bras gau- » che, un livre appuyé sur sa poitrine. Le saint est » sans barbe, nimbé et tête nue. Il est accompagné » des mots SC. SATVRNINVS. écrits horizontale- » ment, et coupés en deux parties par la tête du per- » sonnage.

» Saint Aventin, placé à la droite de saint Saturnin, » dont il est séparé par une fenêtre, est représenté

Digitized by Google

» debout, tête nue et nimbé. Son menton porte une
» touffe de barbe ovale. Le saint, dont le nom est ins-
» crit près de sa tête, tient un livre ouvert de la main
» gauche, et bénit de la droite. Les embrasures des
» fenêtres, et les autres surfaces débadigeonnées sont
» couvertes de rinceaux et d'autres motifs d'ornemen-
» tation, parmi lesquels on aperçoit des oiseaux. »

« Cette décoration, ajoute M. Bernard, est faite à la
» détrempe. Plusieurs couches de craie ont été pas-
» sées d'abord distinctement sur le mortier ; puis elles
» ont été couvertes d'un enduit couleur de chair, sur
» lequel on a exécuté toute la décoration. Les person-
» nages sont dessinés à la pointe du pinceau, par des
» traits rouges, les chairs et les draperies sont à tête
» plate, retaillées de filets brun-noir et quelquefois
» rehaussées de filets blancs. »

Ces peintures ont un intérêt considérable par leur ancienneté, comme témoignage d'un art, qui semble, à toutes les époques, avoir été en grand honneur dans certaines régions des Pyrénées. Celles-ci sont les seules de la contrée qui remontent au XIIe siècle, et par un heureux hasard, elles nous donnent la physionomie légendaire, plus ou moins fidèle, du patron de l'église.

Espérons qu'un jour peu éloigné viendra, où une intelligente préoccupation des convenances de l'église et de l'art, s'inspirant de l'ancien état de ce sanctuaire, y rétablira la lumière par la réouverture de ses fenêtres, et rendra ses murs prêts à recevoir la restitution de ses anciennes peintures. De plus, la disparition de l'encombrant retable qui s'élève directement derrière l'autel, s'imposera d'elle-même, pour rendre à l'édifice toute sa longueur primitive, jusqu'au fond de l'abside. Ce retable, œuvre du XVIIIe siècle, est flanqué de deux fortes colonnes richement ouvragées. Au sommet, sous un fronton cintré, il représente Dieu tout-puissant, bénissant le monde; au centre une Adoration des

Digitized by Google

Mages, à droite et à gauche du tabernacle; et, dans une frise inférieure, diverses statuettes se rapportant à la vie du saint patron. Ainsi on y voit Aventin, portant la barbe et une couronne de cheveux, vêtu d'un surplis et d'un capuchon, enlevant une épine de la patte d'un ours, qui, suivant la légende, vient se confier volontairement à lui; puis, Aventin tenant sa tête dans ses mains, — l'Apparition de la Vierge au saint martyr, — la Vierge en prières auprès d'un pupitre.... et bien d'autres encore.

Le maître-autel se trouve élevé de cinq marches au-dessus du niveau de la nef centrale. Les reliques de saint Aventin se sont conservées dans son tombeau jusqu'en 1837, bien longtemps, comme on le voit, après l'installation du retable. M. l'abbé Guiard a eu l'obligeance de nous communiquer des copies de différentes vérifications qui en ont été opérées. L'une remonte à 1737, et fut faite par les soins du curé Manvielle, délégué à cet effet par Mgr Gabriel de Lubières du Bouchet, évêque de Comminges. Les reliques furent remises dans une caisse en bois, et déposées dans le mausolée qui fut muraillé.

En 1837, le 16 mai, Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, vint à Saint-Aventin, en tournée pastorale, et procéda minutieusement à la reconnaissance de ces reliques. Nous avons le procès-verbal de cette cérémonie, où nous voyons attester par divers témoins [1], habitants du lieu, que le tombeau de saint Aventin, situé derrière le maître-autel, n'a nullement été profané pendant la Révolution, qu'il a été l'objet constant du respect et de la vénération des fidèles, et qu'enfin il

1. Nous remarquons, dans la déposition de l'un de ces témoins, que la ville de Vénasque, en Espagne, par suite d'un vœu fait en l'honneur du saint martyr, envoyait tous les ans à l'église de Saint-Aventin deux cierges de cire, offrande qui n'a cessé d'être faite que depuis la Révolution d'Espagne. Cette offrande est signalée dans le *Bréviaire* de Comminges, *cereum vectigal offerunt quotannis Hispani.*

Digitized by Google

était encore tel qu'on l'a toujours vu de mémoire d'homme.

Vérification faite des reliques, on les a enfermées dans une caisse neuve en bois de chêne, « qui a été » déposée provisoirement sous la pierre du maître- » autel, dans une niche fermant à clef, en attendant la » confection d'une châsse plus précieuse. »

En effet, cette châsse, en bois d'ébène, a été réalisée et donnée à l'église par Mgr d'Astros. C'est elle qui se trouve exposée dans la petite abside de gauche. Une note, fournie par un tabletier de Toulouse, nous en donne la description[1].

L'église de Saint-Aventin possède aussi un buste reliquaire, de grandeur naturelle, très vénéré des fidèles et qui n'est pas sans intérêt. Le haut du corps est en plomb et la tête en argent. Mais malheureusement un zèle malencontreux a rafraîchi cette tête, en la peignant couleur de chair. Ce buste contient des ossements qui passent pour être de saint Aventin, quoiqu'ils ne soient mentionnés dans aucun procès-verbal. Cependant ce reliquaire figure, dans un inventaire dressé à une époque bien antérieure à la Révolution, sous la désignation de *un buste du martyr patron*. La fabrication de cette pièce d'orfèvrerie paraît remonter au commencement du XVIIe siècle. Il porte une auréole rayonnante en argent; on y lit le monogramme du Christ I. H. S. avec l'inscription *Sante Eventine ora pro nobis,* le tout suivi d'un poinçon assez confus, où

1. ..... D'une châsse en bois d'ébène doublé en bois décoré de plusieurs sculptures variées, 2 guirlandes jointes à deux têtes d'anges et une palme de martyr sur chaque face terminée par un couronnement.

La châsse est portée par quatre griffes de lion sculpté, le tout doré en deux fois à l'or blanc. La boite est ferrée par de belles charnières en cuivre poli ; la serrure et les portes *peine (sic)* sont dans toute la longueur de la châsse en cuivre où sont établies 3 serrures, chacune avec une clef à conducteur. Dans toute la longueur la châsse a 34 pouces de long sur 24 de large et 30 pouces de hauteur ; le tout fait dans toutes les perfections par Méricant, tabletier, rue de la Pomme, n° 37, à Toulouse.

Par les ordres donnés de Monsieur Lanéluc, grand vicaire à Toulouse.

MÉRICANT.

Digitized by Google

l'on distingue une fleur de lis et le mot TOL, pour Tolosa. Ce buste repose actuellement sur un autel fort modeste, dans la basse-nef de gauche, en avant de son abside.

On dit qu'autrefois trois grilles en fer forgé fermaient les trois absides. Elles furent enlevées et vendues, aux mauvais jours de la Révolution. L'une d'elles, celle du milieu, a été rachetée et installée en avant de l'autel, aux angles de l'abside centrale, où on la voit encore aujourd'hui fermant le sanctuaire.

Des ouvrages en ferronnerie ont remplacé, vers la fin du XIe siècle, les anciennes clôtures en bois, en pierres ou en marbre, qui fermaient les sanctuaires des églises. Ils ont donné naissance à un art nouveau auquel on doit de véritables chefs-d'œuvre. La grille de Saint-Aventin, sans être un ouvrage parfait, n'en est pas moins un spécimen de ce genre de monuments des plus remarquables et des mieux conservés que nous puissions citer. Un dessin d'elle, dû à l'habile crayon du regretté Darcel, a été gravé dans l'ouvrage de Gailhabaud[1].

Les deux doubles vantaux se replient sur eux-mêmes et viennent s'arrêter sur une tige verticale. Ils ont chacun $0^{m}97$ de large; leur hauteur est de $3^{m}02$; ajoutez à cette hauteur celle d'une frise supérieure ou imposte dominée par des pointes de lances, hautes alternativement de $0^{m}44$ et de $0^{m}60$. Les deux vantaux ou panneaux de gauche ont un dessin à peu près semblable. Ils se composent de quatre travées verticales occupées par des enroulements de brindilles symétriquement disposés. Seulement dans la partie basse du panneau de gauche, il existe dans ces brindilles un certain vide amené par un changement de forme dans

1. *L'Architecture du* Ve *au* XVIIe *siècle*, t. IV.

Digitized by Google

les volutes, qui ne se retrouve pas dans le second panneau.

Les dessins du second vantail de droite ont des différences plus marquées. Son premier panneau de gauche est divisé en deux travées verticales, et le second en trois. Les volutes de leurs brindilles sont moins serrées que dans les précédents. La disposition de ce premier panneau approche d'une régularité et d'une symétrie parfaites, où rien ne vient troubler l'œil de l'observateur, tandis que le second panneau offre des vides irréguliers dans les enroulements de ses brindilles, qui semblent attester que le forgeron travaillait un peu au hasard, sans modèle arrêté.

Des grilles de la même époque existent encore dans d'autres églises de France, ou sont recueillies dans des musées. Citons, entre autres, la grille de l'église de Conques (Aveyron). Alf. Darcel a publié dans les *Annales archéologiques* (vol. XI, p. 1), un savant article sur cette grille, accompagné d'un dessin qui représente deux dormants latéraux, une porte, plus une frise supérieure. Les sujets de la porte, distribués dans cinq bandes verticales, sont formés, comme à Saint-Aventin, d'enroulements de volutes symétriques et adossés, tandis que ceux des dormants, plus corrects, occupent huit bandes horizontales[1].

En Espagne, où l'art de la ferronnerie a opéré des merveilles, nous indiquerons, comme exemple de cet art, offrant de grands rapports d'analogie avec les grilles de Saint-Aventin et de Conques, mais attribué au commencement du XIIIe siècle, la belle grille d'une chapelle, au cloître de la cathédrale de Pampelune[2].

Il existe aussi, dans l'église de Saint-Aventin, un

1. Voyez aussi, au IVe vol. des *Annales archéologiques*, les charmants dessins de la grille du cimetière de Cravant (Yonne), et d'une grille au musée d'Auxerre, accompagnés d'une intéressante notice.

2. On peut en voir, au vol. XIVe des *Annales archéologiques*, un charmant dessin dont l'architecte Ch. Sarvy est l'auteur.

Digitized by Google

bénitier, plus curieux que remarquable par les sculptures dont il est décoré. Son dessin, exécuté par M. Bernard, a figuré au Congrès archéologique de Pamiers, en 1884.

« Ce monument, avons-nous dit dans le compte » rendu de ce Congrès, est adossé au second des » piliers du premier rang, vis-à-vis la porte d'entrée. » Le vase est de marbre noirâtre et repose sur un » pied cylindrique. Le diamètre de l'ouverture mesure » 0m40; la profondeur du vase est de 0m14. Sur le » bord plat et horizontal sont figurés, au trait, six » poissons disposés en cercle. Le fond est muni d'une » bordure découpée en six lobes formant un relief de » 2 centimètres, et le milieu de ce fond est occupé par » l'Agneau portant sa croix, sculpté en faible relief.

» Les figures extérieures, personnages, oiseaux, » quadrupèdes, disque orné d'une sorte de rosace, y » sont traitées d'une façon singulièrement barbare.

» On trouve dans cette ornementation des réminis- » cences de symboles, qui étaient souvent figurés » dans les anciens baptistères. Tels sont les poissons, » pris tantôt pour le Christ lui-même et tantôt » pour les chrétiens régénérés par l'eau du baptême. » Les colombes affrontées buvant au calice, et ici » répétées deux fois, symbolisent aussi l'aspiration » du chrétien, qui s'abreuve à la source de la vie » éternelle. L'Agneau portant la croix est également » l'emblème de Jésus-Christ.

« Il serait, sans doute, téméraire de chercher des » symboles dans les autres figures, comme, par exem- » ple, les quatre évangélistes dans les quatre person- » nages informes figurés auprès des colombes. Si on » entrait dans cette voie, on pourrait aussi voir, dans » l'animal placé vers la gauche, le fameux ours qui » joue un rôle miraculeux dans la vie de saint Aven- » tin... »

Digitized by Google

L'extrême grossièreté de ces bas-reliefs extérieurs ne peut être considérée que comme l'œuvre d'un ouvrier inexpérimenté, et, malgré son style barbare, ce monument ne saurait être attribué à une époque antérieure au XIe siècle. Il existe dans les Pyrénées plusieurs bénitiers, ou cuves baptismales, qui offrent avec celui-ci des analogies prononcées dans le faire de la décoration. De ce nombre est la cuve baptismale d'Orgibet (Ariège), décrite dans le *Bulletin monumental* de 1874, par M. Richard, archiviste du Pas-de-Calais, qui l'attribuait au XIIIe siècle. L'abbé Barrault a aussi signalé, en quelques mots, le bénitier de Saint-Aventin, et, sans se prononcer sur son époque, il dit que les colombes qu'on y voit sont un motif fréquent sur les monuments du XIIe siècle[1]. Nous devons également citer le bénitier de l'église de Canéjan, dans le val d'Aran, mentionné par M. Gourdon, dans son ouvrage *A travers l'Aran,* p. 143. Il porte lui aussi, au milieu du fond, divisé en sept lobes, un Agneau nimbé, placé sur une croix carrée, et il ne paraît pas dater d'une époque antérieure au XVe siècle.

Les fonts baptismaux placés dans l'angle nord-ouest de l'église sont fort dignes aussi de fixer l'attention du visiteur. Malgré leur état actuel de délabrement, on peut juger de leur ancienne élégance. Une cuve circulaire, paraissant remonter au XIIe siècle, et taillée dans un bloc de marbre dont la base est fortement moulurée, est surmontée d'un panneau de bois de 1m10 de large, recouvert d'un dais demi-courbe. Cette boiserie, ouvragée en style gothique du XVe siècle, porte encore des restes ajourés de couronnement au-dessus de son fronton, et a conservé, en partie, ses anciennes peintures. On distingue, sur les deux panneaux du dais, le Baptême de Jésus, à droite le Christ et saint

1. *Bulletin monumental*, 1870, p. 424.

Digitized by Google

Jean-Baptiste, et à gauche l'ange et la colombe. Le panneau appliqué au mur, et qui supporte ce dais, est divisé lui aussi en deux faces. Leur partie supérieure est remplie d'une série de flammes gothiques, disposées en accolade, et au-dessous on voit, d'un côté, Marie-Madeleine qui tient un vase de parfums, et de l'autre, sainte Barbe qui porte une palme et une tour percée de trois fenêtres[1]. Des dorures, dont il reste encore trace, rehaussaient l'éclat de cette ornementation; mais plusieurs détails accessoires, que l'on devine encore sous des restes de vives couleurs, ont à moitié disparu. Cependant cette boiserie, avec ses naïves et fines figures, est toujours digne d'être conservée. Espérons que l'administration paroissiale saura la remettre en honneur et la soustraire aux convoitises dont elle pourrait devenir l'objet.

Pour terminer la revue de ce que l'église de Saint-Aventin peut offrir d'intéressant à l'archéologue, il nous reste à parler des cloches. Elle en possède deux, l'une du XVe et l'autre du XIVe siècle. Nous déclarons n'avoir pu les examiner de près, mais nous empruntons à M. le comte de Toulouse-Lautrec la description qu'il en a donnée dans le *Bulletin monumental* de 1863.

« La cloche du XVe siècle est ornée d'une grande inscription sur le vase supérieur, en lettres cursives de cinq centimètres de hauteur d'une rare élégance ; les mots sont séparés par une ligne ponctuée. Elle commence par les sigles I H S renfermés dans un médaillon circulaire; puis : XPS *vincit*, XPS *regnat*, XPS *imperat*, XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT. Ici se place une jolie croix pattée, dont le pied élancé repose

1. Pourquoi cette tour a-t-elle trois fenêtres? Nous empruntons au P. Cahier l'explication de cette particularité :

« D'après sa légende, dit-il, elle avait été renfermée par son père dans une espèce de

Digitized by Google

sur un piédestal de quatre degrés, et l'inscription continue : L'AN MIL CCCCLXVII (une croix longue très historiée); SANTE (croix pareille à la précédente) AVANTINE, et pour terminer une croix semblable à la première.

» Ensuite quatre bas-reliefs de 7 centimètres de haut sur 5 de large : 1° un *Ecce Homo* en buste; 2° un évêque; 3° la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus dans les bras; 4° saint Michel vainqueur du dragon.

» Ces divers personnages sont placés dans des niches à arcades très élégantes. — Sur la panse on lit une inscription dont les caractères de 2 centimètres de hauteur, répètent cinq fois : TE DEUM LAUDAMUS, alternant avec des rinceaux très délicats.

» Cette décoration est accompagnée de l'écu de France, sans supports, ni couronne. Il surmonte le nœud d'un ruban qui fait le tour de la cloche et qui est décoré de rosettes. Un de ces bouts, retombant, porte les mots AVE MARIA, de la même dimension que les caractères de la petite inscription.

» La cloche du XIVe siècle a un diamètre de 86 centimètres et une hauteur de 73 centimètres. Elle est ornée seulement d'une inscription et de quatre bas-reliefs. Les caractères très maigres, très déliés, annoncent le XIVe siècle; ils ont 5 centimètres de hauteur. Le commencement de l'inscription est marqué par une sorte de monstrance formée de perles et renfermant une croix. Les mots sont séparés par deux grosses perles : MENTEM SATNAM SPONTANEAM O HONOREM EO : ET PATRIE LIBERATIONEM[1].

tour, soit qu'on voulût dérober sa jeunesse aux recherches des prétendants, soit qu'il s'agit de lui interdire tout rapport avec les chrétiens qui lui avaient déjà fait connaître les premiers éléments de la foi. Pendant l'absence du père, Barbe, visitant les travaux, remarqua que l'on avait pratiqué seulement deux fenêtres du côté nord, et elle en commanda une troisième, se chargeant d'en rendre raison à son père quand il reviendrait. Mais celui-ci, comprenant que sa fille voulait ainsi se remettre en mémoire le dogme de la sainte Trinité, fut pris de fureur et trancha lui-même la tête de la sainte. » (*Caractéristiques des Saints* : au mot Tour.)

1. O HONOREM EO est évidemment pour Honorem Deo. Cette sorte d'acclamation se rencontre fréquemment sur les cloches du XIVe et du XVe siècles, entre autres sur une de

Digitized by Google

» La fin de ce mot EM se trouve sur la ligne des bas-reliefs. Ceux-ci représentent : 1° Notre Seigneur Jésus-Christ en croix, les membres attachés par quatre clous, mais dans une pose qui s'éloigne déjà de la simplicité hiératique primitive. La Sainte-Vierge et saint Jean sont au pied de la croix. Ce groupe est placé dans un élégant édicule à six pans, présentant trois arcades ogivales séparées par des clefs retombantes très riches. Il est surmonté d'une crête et de pinacles ;

» 2° La Sainte-Vierge est placée sous une arcade trilobée surmontée d'un pinacle très fleuri ; les pilastres latéraux sont ornés d'une fine dentelure.

» Ces motifs se reproduisent chacun deux fois. »

Tels sont les principaux détails d'architecture et d'ornementation qui recommandent l'église de Saint-Aventin à l'étude des archéologues. Nous laisserons à d'autres plus autorisés la tâche de nous donner une biographie plus complète du martyr de l'Arboust. Pour nous, nous n'avons cherché qu'à rappeler les détails nécessaires pour l'intelligence de certaines représentations iconographiques. Comme on le voit, l'architecture de l'édifice est simple, pure et correcte de style, à l'exception toutefois des fenêtres du bas, refaites à une époque peu éloignée de la notre. A l'intérieur, rien de disparate ne vient choquer le regard incapable de soupçonner les reprises qui pourraient avoir été opérées peu de temps après la première construction. Les murs, les piliers et la voûte ne laissent voir qu'une maçonnerie recouverte d'un crépis blanchi à la chaux, mais susceptible de recevoir

Souvigny *(Bull. monum.* t. XXII, p. 553.) *Mentem santam spontaneam Deo et patriæ liberacionem.* «Esprit Saint (nous vous souhaitons) honneur volontaire à Dieu et délivrance de la patrie.» Nous la retrouvons aussi sur trois cloches du XVe siècle du département de l'Isère, à Voiron, à Cessieux, à Quincieu.

Digitized by Google

un revêtement plus riche et d'un aspect plus monumental. A l'extérieur, les belles absides, le curieux portique, les deux tours élégantes et majestueuses, constituent un pittoresque ensemble, qui fait de la basilique de Saint-Aventin le monument religieux le plus remarquable de l'ancien Haut-Comminges.

P. S. *final.* — En examinant, à l'extérieur, le mur du sud de l'église, entre l'angle sud-ouest et le portail, on aperçoit à $0^{m}80$ au-dessus du sol actuel, un bandeau ou plutôt les restes d'un bandeau de $0^{m}13$ d'épaisseur, qui s'étend jusqu'au pilier du porche derrière lequel il disparaît. Au-dessus de ce bandeau s'élève la légère courbure d'un arrachement, qui semble avoir fait partie de la base d'une voûte disparue. Le mur de l'église s'élève droit au-dessus de cet arrachement et à l'aplomb du mur inférieur. Il faut aussi remarquer que l'appareil de la partie inférieure du mur n'est pas le même que celui de la partie supérieure de ce même mur; il est plus grand et plus régulier.

Il y a certainement là l'indice d'une construction antérieure à l'église, ou tout au moins d'une modification apportée dans sa construction. M. Bernard est le premier qui ait observé cette particularité, et il en a recherché la raison d'être. Voici le résumé des observations que lui ont permis de faire les fouilles qu'il a exécutées dans ce but, au mois d'octobre 1892, et la destination, au moins très vraisemblable, que l'on peut donner à cette ancienne voûte démolie.

La fouille, pratiquée au ras du mur et au-dessous du bandeau en question, a fait constater que le bas de la fondation de ce mur ne se trouvait qu'à $0^{m}57$ au-dessous du niveau de la terrasse qui sert de passage, de sorte que le bandeau, situé à $0^{m}80$ au-dessus de ce

Digitized by Google

même sol, est à 1m37 au-dessus du pied de la fondation. Quoiqu'il en soit, en cet endroit, de la profondeur des fondations de ce mur, nous croyons que le fragment du mur en question, antérieur à l'église, pourrait avoir fait partie de cet oratoire bâti par Aventin au IXe siècle, lequel oratoire abrita le corps du saint et sur lequel on éleva la basilique des XIe et XIIe siècles. Les dimensions que nous connaissons s'accordent parfaitement avec celles que nous pouvons largement supposer pour le rayon de la voûte. Admettons en effet, avec M. Bernard, que cette voûte ait eu un diamètre de 3 mètres. Son rayon aurait été de 1m50, qui joint à 1m37, hauteur du sol de l'oratoire au bandeau subsistant encore, aurait donné 2m87, pour la hauteur sous voûte dudit oratoire. Cet édicule, ainsi voûté, aurait subsisté jusqu'au moment où l'on transféra les reliques du saint dans le sanctuaire de l'église, et que l'on remania la porte en appliquant le petit porche que l'on voit encore aujourd'hui.

M. Bernard a pratiqué aussi un sondage de 1m75 de profondeur, vers le milieu de la terrasse. Il a trouvé les restes d'un vieux mur solidement construit, qui semblait se diriger parallèlement à celui de l'église. Puisque nous ne pouvons que formuler des hypothèses, ne peut-on pas croire, tout en restant dans la vraisemblance des faits, que c'était un des murs de la maison sur laquelle ou près de laquelle on éleva la basilique? Mais les modestes ressources dont on disposait n'ont pas permis de pousser plus avant cette exploration, qui aurait nécessité le déblaiement de toute la terrasse.

J. DE LAURIÈRE. — B. BERNARD.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS AU NÉTHOU

Un peu plus d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la première conquête du pic de Néthou en 1842 par un Français et un Russe. Comme ses rivaux de la Suisse et du Dauphiné il a ses archives. Deux de nos collègues, chacun de leur côté, à 15 ans d'intervalle, en ont bien donné une partie dans le *Bulletin de la Société Ramond*, mais personne n'a encore publié l'ensemble.

M. Maurice Gourdon a comblé cette regrettable lacune et s'est donné la peine de compulser les divers registres qui depuis 50 ans séjournèrent tour à tour au sommet de la montagne. — En 1893, il avait même fait paraître, dans la *Revue des Pyrénées* les premières pages de son manuscrit. Il a bien voulu nous le donner *tout entier*, et nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui en commencer la publication. Son travail présente un double intérêt. Le Néthou, en effet, situé aux portes de Luchon, est tous les ans le but principal des grandes ascensions, et c'est la *première fois* que les archives du géant pyrénéen sont publiées *in extenso par le même auteur*. (La Direction.)

De tout temps, à l'aspect des montagnes et surtout des hautes cimes, l'homme s'est senti envahi d'une émotion profonde et indéfinissable. Suivant les âges, suivant les temps, différentes ont été ses impressions. A l'origine, ces puissants massifs n'ont éveillé chez lui que des idées de crainte, de terreur. Ces cimes arduces ou perpétuellement blanches de frimas étaient autant de lieux redoutés, asile inviolable des génies malfaisants ou de divinités protectrices dont il ne fallait point troubler le repos éternel. Ceux-là les déifièrent.

De nos jours, combien en est-il encore de peuplades sauvages qui professent les mêmes croyances, et voient même d'un mauvais œil le touriste s'approcher de la montagne sacrée.

Maintenant, depuis plus d'un demi-siècle surtout, nous envisageons froidement et sans crainte ces géants de la terre ; le cortège d'idées superstitieuses et surannées qui planait jadis sur eux comme une sombre auréole est tombé devant le scepticisme et...., l'alpinisme moderne. De temps à autre la montagne se défend encore dans une dernière convulsion d'impuissance ; elle fait bien quelques victimes, souvent imprudentes. Mais à présent nous luttons avec elle à armes égales, elle est vaincue par l'homme.

Digitized by Google

L'audace, je devrais dire la folie, l'invraisemblance des premières tentatives en ont fait des actions à demi-fabuleuses. et nous pourrions en rappeler plus d'une dont l'histoire nous a gardé le souvenir dans les Alpes et les Pyrénées. Mais à quoi bon sortir de nos Pyrénées ? Ne sont-elles pas assez belles sous tous rapports pour qu'il ne soit pas nécessaire d'aller chercher loin d'elles les premiers faits de l'alpinisme ? Inutile du reste d'insister sur ce point, c'est une vérité banale connue depuis longtemps, et le doute n'est plus permis.

Ils étaient bien mal outillés nos devanciers pour s'engager ainsi dans le domaine de la montagne. Et qui avaient-ils pour les seconder dans leurs essais ? Des hommes à peu près aussi novices qu'eux-mêmes, qui les suivaient presque à contre-cœur. Ils n'ont eu que plus de mérite.

De Thou, dans ses *Mémoires*, nous rapporte « qu'en 1581 un seigneur de la maison de Foix, le duc de Candale, tenta l'ascension du pic du Midi d'Ossau ; mais il ne parvint qu'à une station voisine du sommet ». Puis c'est « Palma-Cayet, lecteur d'Henri IV, qui essaie lui aussi de gravir la montagne, mais il ne put, dit-il, monter qu'en un jour et demi ; encore bien las, et pour descendre, il fallut s'écouler d'asséant. »

Avec le Mont-Valier, la légende se joint à l'alpinisme. Les trois pitons rocheux « qui terminent sa lourde cime étaient autrefois surmontés de trois croix ; deux ont disparu. La tradition attribue l'une de ces croix à saint Valier, évêque de Couserans ; ce serait vraisemblablement la première ascension connue dans les Pyrénées. » La seule que le temps et les hommes ont respectée fut érigée au sommet en 1678, par ordre de B. de Marmiesse, évêque de Saint-Lizier. Elle porte l'inscription suivante : *Episcop — Domi Valeris — Posuere* — 1672.

Sans m'arrêter aux ascensions ou tentatives d'ascensions des précurseurs des alpinistes modernes, j'arrive tout d'un trait à celle dont le Néthou, point culminant de la chaîne entière, fut le théâtre depuis la fin du siècle dernier.

Nous lisons dans l'ouvrage de MM. Lambron et Lézat[1]. « En 1787, Ramond parait être le premier qui tenta d'atteindre le sommet de la montagne. Mais brusquement enveloppé par des nuages, il n'y parvint pas et ne put vérifier sa situation. »

Le 17 vendémiaire an XI (9 octobre 1804) une deuxième ascension fut tentée par Cordier, accompagné de M. Neergaard. Mais ils n'atteignirent que l'altitude de 3215 mètres. — Le 11 septembre

1. *Notice historique et médicale sur Bagnères-de-Luchon*, Paris, 1836, 2 vol. in 12.

Digitized by Google

1811, Charpentier ne dépassa pas le glacier de la Maladetta. — Le 11 août 1824, deux ingénieurs des mines, MM. Blavier et de Billy renouvelèrent les tentatives de Ramond et de Cordier. Mais la mort tragique de leur guide Barreau, tombé sous leurs yeux dans une crevasse du glacier de la Maladetta, coupa court à leurs explorations. — Le 29 juillet 1827, M. Arbanère chercha, mais inutilement, à gagner par le versant méridional et la vallée de Malibierne le sommet du pic de Néthou.

Il nous faut attendre jusqu'en 1842 pour enregistrer une nouvelle tentative d'ascension, qui cette fois devait être couronnée de succès. C'est à MM. Albert de Franqueville, botaniste distingué de Normandie, et Platon de Tchihatcheff, officier russe et géologue éminent, que revient l'honneur d'avoir les premiers conquis la cime du géant pyrénéen. Ils étaient accompagnés des guides de Luchon, Jean Argarot, Pierre Redonnet dit Nate et Bernard Ursule.

Il nous parait intéressant et utile de donner ici le récit de cette mémorable expédition, tel que l'a publié M. Albert de Franqueville[1]. Nous ne pouvons mieux faire que de lui laisser la parole :

« ..... Depuis mon arrivée dans les Pyrénées, je nourrissais le désir de faire une nouvelle tentative pour parvenir enfin au sommet de ce pic (le Néthou), jusque-là réputé inaccessible.

» Une heureuse circonstance vint enfin me permettre d'exécuter mon dessein. Un jeune officier russe, M. de Tchihatcheff, arriva de Luz, poussé par le désir de tenter cette même entreprise. Je me réunis à lui.

» Ce fut le 18 juillet 1842 que nous quittâmes Bagnères-de-Luchon pour nous rendre à la Maladetta ; nous étions accompagnés par quatre guides : Pierre Sanio, de Luz (il était venu avec M. de Tchihatcheff) ; Jean Argarot, Pierre Redonnet et Bernard Ursule, de Bagnères-de-Luchon. Ces deux derniers étaient chasseurs d'isards et regardés comme les plus intrépides montagnards du pays. Nous emportâmes avec nous tout ce qui était nécessaire pour passer plusieurs jours dans la montagne, des vivres, des couvertures pour la nuit, des haches, des cordes pour franchir les passages les plus dangereux.

» Nous gagnâmes le port de Vénasque par le chemin si pittoresque, si varié, qui longe les bords de la Pique, et par le sentier étroit et rapide qui s'élève en lacets le long de la montagne. Quand nous eûmes atteint le port, nous fîmes halte un instant pour

1. *Un voyage à la Maladetta*, par M. Albert de Franqueville, 1 vol. in-8o, 1845, chez L. Maison, 17, rue de Tournon, Paris.

Digitized by Google

décharger nos chevaux que nous renvoyâmes attendre notre retour à l'Hospice de Bagnères.

» Considérée de ce point, la Maladetta présente l'aspect le plus sauvage et en même temps le plus majestueux. Des forêts de pins gigantesques, les uns encore debout, les autres brisés par les ouragans, renversés par les avalanches, occupent sa partie inférieure. Des rochers âpres et stériles, dénudés par les eaux, forment ensuite autour d'elle une ceinture noirâtre et aride. Au-dessus étincellent les glaciers sillonnés par de larges et profondes crevasses. Une crête de rochers très escarpés et fort accidentés forme le faite de la montagne. Cette crête lie ensemble les différents pics dont sa cime est hérissée. C'est ainsi qu'en commençant par l'est on voit d'abord le pic de Pouys, auquel Reboul et Vidal assignent 3058 mètres de hauteur absolue. Ce pic se bifurque vers son sommet. Cette circonstance lui a valu de la part des habitants du pays le nom de *Pic Fourcanade,* pic Fourchu. Viennent ensuite le pic de Néthou et les deux pics de la Maladetta, dont le premier a 3354 mètres de hauteur et le second 3312 mètres, d'après les mesurages trigonométriques de M. Corabœuf. Enfin se présente le pic d'Albe et celui de Malibierne, dont la hauteur n'a point encore été déterminée jusqu'ici.

» Nous commençâmes à descendre le versant méridional du port de Vénasque. Il se compose presque entièrement d'un calcaire de transition à petits grains, très friable, brillant d'un vif éclat aux rayons du soleil. La couleur de ce calcaire, d'un blanc légèrement grisâtre, a fait donner à cette pente le nom de *Pena Blanca.*

» Un sentier étroit et rapide, tracé sur les roches qu'a rendues glissantes le frottement répété des mules, conduit du port au fond de la *vallée de l'Esera.* Là se trouve l'*Hospice de Vénasque,* situé à 708 mètres plus bas que le port, c'est-à-dire à 1705 mètres (Charp.) au-dessus du niveau de la mer. — Il est impossible de rien voir de plus sauvage et de plus sublime à la fois que la partie du val de l'*Esera* qui environne la Maladetta au nord et à l'ouest. Après être restés quelques instants à l'Hospice pour nous reposer, nous nous mîmes en route en remontant la vallée de l'Esera. Sa partie supérieure est beaucoup moins sauvage que celle qui s'étend depuis l'Hospice jusqu'à la ville de Vénasque.

» Sur le dernier de ces plateaux se trouvent encore aujourd'hui plusieurs étangs. On a donné à cet endroit le nom de *Plan des Etangs.* Il s'y trouve une cabane où se retirent pendant la nuit les pâtres qui gardent les troupeaux de ces prés. Nous allâmes coucher à la *Rencluse de la Maladetta,* située à 284 mètres au-dessus de la cabane du Plan des Etangs.

Digitized by Google

» Nous commençâmes à gravir la Maladetta par une dépression qui s'ouvre dans son sein, précisément vis-à-vis du port de Vénasque. Nous marchâmes pendant près de trois heures au milieu de rochers polis en remontant le vallon. Après avoir gravi une dernière éminence, couverte de la plus belle pelouse de verdure, nous aperçûmes devant nous une jolie prairie. De tous côtés elle était environnée de rochers qui formaient autour d'elle une enceinte presque circulaire ; un seul endroit était accessible vers l'est ; ce fut par là que nous y pénétrâmes, et encore fûmes-nous obligés de descendre un talus de gazon très rapide. Au milieu de l'enceinte coulait un torrent peu profond, mais que nous ne franchîmes qu'avec difficulté. Ce torrent se perd sous terre, dans une caverne nommée gouffre de *Tourinon*, pour ne reparaître ensuite que dans le fond de la vallée de l'Esera.

» Cette partie de la montagne est appelée par les chasseurs *Rencluse de la Maladetta* (Enclos de la Maladetta) ; sa hauteur, déterminée barométriquement par M. Charpentier, est de 2083 mètres au-dessus du niveau de la mer. Un enfoncement pratiqué par la nature dans la paroi méridionale de la Rencluse, où le rocher surplombe le sol de 4 à 5 mètres, formait l'abri qui devait nous garantir des injures de l'air. Nous y passâmes la nuit.

» Le lendemain, dès la pointe du jour, nous nous mîmes en marche en contournant la montagne par l'ouest. Après avoir traversé un épais fourré de rhododendrons, nous nous engageâmes dans une forêt de vieux pins, ravagée par les avalanches. Quand nous eûmes laissé derrière nous les derniers arbres de la forêt, nous fîmes quelques pas sur une maigre pelouse et toute apparence de végétation disparut à nos yeux. Nous venions d'entrer dans la région de l'éternelle stérilité. Pendant trois heures, nous marchâmes sur des fragments de rocs entraînés par les avalanches. Nous eûmes plusieurs fois à traverser de larges plaques de neige que toute la chaleur du soleil de l'été n'avait encore pu fondre. Quand nous fûmes arrivés vis-à-vis le pic d'Albe, nous nous dirigeâmes directement sur lui en gravissant une gorge étroite et escarpée. Nous passâmes au pied même du pic, et franchissant une de ses arêtes de rochers qui s'étendent depuis le sommet de la Maladetta jusqu'à sa base, nous aperçûmes au-dessous de nous les eaux calmes et bleues du *lac d'Albe*, situé à 2212 mètres (Charp.) au-dessus du niveau de la mer, et entouré de tous les côtés de rochers entassés confusément. Rien n'est plus pénible à traverser que ces masses de rochers. Une arête, composée de ces fragments de rochers, sépare le lac d'Albe d'un autre lac beaucoup plus étendu, le *lac de Gregonio*. Il est incontestablement beau-

Digitized by Google

coup plus élevé que celui d'Albe ; aussi est-il encore presque entièrement gelé.

» Nous longeâmes le lac de Grégonio jusqu'au *port de la Malibierne*. Du haut de cette petite échancrure, dont l'accès est assez difficile, les yeux plongent dans la gorge de Malibierne, qui s'ouvre dans les flancs de la Maladetta. Elle se dirige de l'est à l'ouest. C'est la plus considérable de toutes les vallées qui prennent naissance dans la Maladetta. Enfin, nous sortîmes de la région des neiges pour entrer dans la zone où la végétation commence à reparaître. Nous gravîmes un mamelon assez escarpé couvert d'un bosquet de pins, et après avoir franchi un énorme amas de blocs granitiques éboulés du haut de la montagne, nous arrivâmes à une vaste pelouse qui forme la partie supérieure du vallon de Malibierne. — C'est ici que nous passâmes notre deuxième nuit dans une misérable cabane de berger.

» Le jour venu, nous franchîmes le torrent à l'aide de plusieurs rochers qui se trouvaient dans son lit. Nous commençâmes ensuite à gravir la montagne par une pente assez rapide et entièrement recouverte de fragments de rochers brisés. Moins gros que ceux que nous avions eus à traverser la veille, ils n'en étaient que plus incommodes. Ils cédaient sous le pied, et, glissant en arrière, ils nous entraînaient quelquefois plus bas que l'endroit que nous venions de quitter. Néanmoins cette partie de la route nous offrit moins de difficultés réelles qu'elle ne coûta de fatigues. — Deux heures après avoir quitté le lieu où nous avions passé la nuit, nous atteignîmes un plateau très vaste situé au-dessus de la limite des neiges éternelles. Le milieu de ce plateau est occupé par le *lac Coronè*, dont les eaux restent gelées une grande partie de l'année. Au moment où nous mîmes le pied sur ses rives il commençait à dégeler, et de gros glaçons flottaient à la surface. C'est à ce lac que prend naissance le torrent qui arrose ou plutôt dévaste le vallon de Malibierne, et va se réunir à l'Esera, un peu au-dessus de Vénasque.

» Nous attaquâmes hardiment le glacier. Rien ne fut plus facile que d'en franchir la partie inférieure ; mais plus nous nous élevions, plus l'inclinaison devenait forte. La neige qui recouvrait le glacier, durcie par le froid, plus vif à ces hauteurs que sur les bords du lac, était devenue extrêmement glissante. Il fallut avoir recours aux crampons. Il ne nous fallut pas moins de deux heures pour parvenir au haut du glacier. Nulle part il n'était à découvert. Il s'y rencontre peu de crevasses ; nous n'en rencontrâmes qu'une seule qui mérität à proprement parler ce nom. Elle occupait le sommet du glacier et s'étendait précisément devant la brè-

Digitized by Google

che que nous avions choisie. Nous la passâmes sur un pont de neige.

» Quelques minutes après nous étions arrivés à une échancrure formée par un abaissement subit de la crête de la Maladetta. C'était là le *nec plus ultrà* de tous ceux qui nous avaient précédés. Cette arête est située, d'après M. Charpentier, à une hauteur de 3171 mètres, et d'après M. Cordier de 3256 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est cet endroit qui, dans les catalogues des hauteurs pyrénéennes, figure sous le nom d'arête accessible à l'ouest du pic de Néthou. Il est assez difficile de s'imaginer quelle cause a pu arrêter ces hardis explorateurs si près du but qu'ils étaient venus chercher avec tant de peine et au milieu de tant de périls. A partir de cet endroit, il n'y a plus d'obstacles sérieux à vaincre, plus de véritables dangers à courir pourvu que l'on prenne les précautions dictées par la prudence.

» Au moment où nous nous présentâmes pour franchir la brèche, nous nous trouvâmes tout à coup environnés d'un nuage si épais, que nous pouvions à peine distinguer les objets à une dizaine de mètres de nous. Accumulées dans l'enceinte du lac de Coroné par le vent du sud, toutes ces vapeurs venaient déboucher par ce couloir étroit sur le versant septentrional de la Maladetta. Le vent s'y engouffrait avec une force terrible, entraînant avec lui des masses de brouillards. Les rafales étaient tellement violentes, que, pour ne pas être précipités dans un amas d'eau qui se trouvait de l'autre côté de la crête, nous étions obligés de nous cramponner de toute notre force aux aspérités du roc. Ces coups de vent étaient séparés les uns des autres par des intervalles d'un calme profond. Nous profitions de ces moments pour avancer ; puis, au moment où la tempête venait nous assaillir de nouveau, nous nous collions contre le rocher jusqu'à ce que le calme fût revenu.

» Nous atteignîmes l'autre côté de l'arête, et gagnâmes le pied d'un escarpement qui n'était autre chose que la base même du pic de Néthou. Là régnait un calme parfait et qui contrastait vivement avec le rugissement des rafales qui se faisaient entendre à quelques pas de nous. Nous avions à nos pieds un assez vaste enfoncement pratiqué dans le glacier par l'action des vents chauds du sud ; il était rempli d'eau entièrement liquide. Au-dessus de cet amas d'eau s'élève, en talus rapide et couvert de neige, le glacier qui s'étend jusqu'au sommet du pic de Néthou. Entourés d'un épais brouillard, nous eûmes un moment d'indécision. Nos conducteurs étaient partagés d'opinion. Les guides inclinaient à attaquer franchement le glacier ; les chasseurs, au contraire, voulaient

Digitized by Google

essayer de gravir la muraille de granit à laquelle nous étions adossés.

» Il fut convenu que les guides et les chasseurs essayeraient d'abord de grimper le long des rochers, et que si cette tentative ne réussissait pas, nous nous hasarderions alors sur le glacier. Nous devions rester où nous étions et attendre que les guides nous eussent fait connaître le résultat de leurs recherches.

» Ils commencèrent donc à gravir le rocher, s'accrochant des pieds et des mains aux aspérités que présentait la surface exfoliée du granit. Bientôt ils disparurent à nos yeux, enveloppés par le brouillard. Au bout de quelques minutes nous les vîmes revenir, désespérant absolument de parvenir au sommet par cette voie. Nous nous dirigeâmes donc vers le glacier qui était notre dernière espérance. Nous primes toutes les précautions nécessaires pour nous engager sur ce glacier inconnu et qui pouvait recéler de dangereuses crevasses. Nos préparatifs consistèrent tout simplement à nous attacher les uns aux autres avec une corde. Chacun de nous était séparé de celui qui le précédait par une distance de 3 mètres. De cette manière, si nous eussions rencontré quelque crevasse, et que la neige eût cédé sous les pieds de quelqu'un d'entre nous, il eût été retenu dans sa chute par ses compagnons et n'eût couru aucun péril.

» Au surplus, cette mesure que nous avait suggérée l'expérience de nos guides se trouva inutile. Nous ne vîmes aucune crevasse. Peut-être étaient-elles encore couvertes de neige. La pente du glacier était même si peu rapide que nous pûmes nous débarrasser de nos crampons qui eussent inutilement entravé notre marche.

» M. de Tchiatcheff fut atteint de nausées assez violentes pour être obligé de s'arrêter de temps en temps, et de se coucher sur la neige. Quelques instants de repos suffisaient pour le remettre entièrement et lui permettre de continuer sa route. Ni les guides, ni moi ne ressentîmes rien de particulier. Peu de temps nous suffit pour atteindre la partie supérieure du glacier où le roc se montre à nu. Nous pensions avoir gagné le point culminant de la montagne, quand nous vîmes à une quarantaine de pas de nous se dresser une dernière aiguille, qui pouvait avoir 10 mètres de hauteur. Nous trouvant sur la terre ferme, nous nous débarrassons de nos cordes, et nous nous élançons comme à l'envi vers ce dernier rocher.

» Sur le point d'y parvenir, nous nous arrêtons frappés de stupéfaction à l'aspect du passage qui nous reste à franchir pour y arriver. Nous sommes séparés du pic Néthou par une arête extrêmement aiguë ; à droite, s'ouvre sous nos pieds un abîme au fond duquel se déroulent le glacier de Coroné et les eaux noirâtres de son

Digitized by Google

lac ; à gauche, à une profondeur un peu moins grande, la partie orientale du glacier du Néthou s'abaisse par une pente des plus rapides. Pour comble de difficultés, le sommet de cette arête est encombré de fragments de granit désagrégés par la gelée ou disloqués par les coups de la foudre, et très dangereux à cause de leur peu de stabilité. Ce *pont de Mahomet* est pourtant la seule voie qui s'offre à nous pour arriver au but après lequel nous courons depuis si longtemps.

» Nous hésitâmes un moment, je l'avoue, avant de nous engager sur cet étroit passage ; mais la vue de nos chasseurs, qui s'avançaient d'un pas aussi ferme que s'ils eussent été sur une grande route, nous engagea bientôt à les imiter. Pour nous frayer la marche, ils précipitaient dans l'abîme les quartiers de rocs peu solides. Ces fragments, frappant le rocher dans leur chute, semblaient l'ébranler jusque dans ses fondements ; ils bondissaient avec violence, et rejaillissant sur le glacier, allaient s'engloutir dans le lac avec la rapidité et le retentissement de la foudre. Tel était pourtant le sort réservé à celui d'entre nous dont un vertige viendrait troubler la vue, ou dont le pied mal assuré glisserait sur le roc. Heureusement aucun de ces accidents ne nous arriva. Nous avançâmes peu à peu, passant nos bras par-dessus l'arête, et nous soutenant avec notre bâton ferré. Ainsi suspendus au-dessus d'un affreux précipice, nous n'avions qu'à baisser les yeux pour voir au-dessous de nous les eaux du lac de Coroné ; tandis que si nous eussions laissé échapper notre bâton, il eût été se perdre dans les crevasses du glacier de Néthou.

» Ainsi à cheval pour ainsi dire sur le sommet de la montagne, nous ne mîmes que quelques minutes pour franchir ce dangereux passage. Enfin, nous posâmes le pied sur le pic jusque-là vierge du pas de l'homme. Nous pouvions goûter sans restriction le plaisir d'avoir réussi à conduire à une heureuse fin une expédition si souvent tentée et toujours inutilement. La joie de nos guides n'était pas moins grande que la nôtre. La fierté du brave Jean, notre guide-chef, était tout à fait risible. Il se regardait vraiment comme le Christophe Colomb de la Maladetta. A peine arrivés sur le sommet du pic de Néthou, les guides commencèrent à ramasser des fragments de rochers, et à dresser une pyramide, comme pour prendre possession du lieu. Ils l'élevèrent assez haut pour qu'on pût l'apercevoir du port de Vénasque, et qu'elle servit ainsi à constater l'heureux succès de notre ascension.

» Après quelques moments donnés à la satisfaction que nous causait notre triomphe, nous commençâmes à examiner les objets qui nous entouraient. Le sommet du pic de Néthou est une plateforme d'une trentaine de mètres de longueur sur six à huit mètres

Digitized by Google

de largeur. Ce plateau est entièrement couvert de fragments de granit de diverses formes et de grosseurs très variées. De tous côtés, excepté de celui de la rampe par laquelle nous étions arrivés, s'ouvrent d'effroyables précipices. A l'ouest, le glacier de Coroné développe jusqu'au lac son éblouissant tapis. Au sud, se creusent sous nos pieds la gorge sauvage de Malibierne et ses profonds escarpements. Au nord et à l'est, s'étend le glacier de Néthou, presque partout de neige et ne montrant qu'en quelques endroits son dos bleuâtre et fendillé.

» La partie supérieure de ce glacier est fort peu rapide, mais un peu plus bas il se recourbe en forme de dôme, et son inclinaison devient alors excessive. Cet endroit est sillonné de profondes crevasses. Quelques-unes sont d'épouvantables abimes qui engloutiraient infailliblement celui qui se hasarderait sur ces pentes dangereuses. Il y a de ces crevasses qui n'ont pas moins de 8 à 10 mètres de largeur, et une immense profondeur. Au fond de quelques-unes grondent des torrents furieux, alimentés par la fonte du glacier. Les crevasses les plus considérables ont ordinairement une direction parallèle à celle de la crête de la montagne. Les autres sont moins grandes et méritent plutôt le nom de fissures.

» Le brouillard s'était dissipé, et nous pouvions jouir sans obstacle de la magnificence de l'horizon que l'on embrasse du haut de la Maladetta. Au premier coup d'œil, on ne saisit qu'un immense chaos, au milieu duquel s'élancent les cimes les plus élevées des plus hautes montagnes de la chaine ; mais bientôt un examen plus attentif fait découvrir un ordre admirable jusque dans ce désordre apparent. L'on distingue d'abord le faite de la chaine centrale qui court de l'est à l'ouest, toute déchiquetée de mille pics. De cette crête se détachent de nombreux rameaux formant ces longues vallées transversales qui portent d'un côté à la Garonne, de l'autre à l'Ebre, le tribut des eaux de ces montagnes et de leurs glaciers. A mesure qu'elles s'éloignent du centre des Pyrénées, les chaines qui séparent ces vallées s'abaissent. Dans un immense lointain se développent à nos yeux les plaines de la Gascogne et de la Catalogne, où brillent, comme autant de rubans d'argent, les eaux des rivières qui arrosent et fertilisent ces belles provinces.

« Nous restâmes plus d'une heure à admirer ce superbe point de vue. Il fallut ensuite songer au retour, et regagner avant la nuit des contrées moins inhospitalières. Néanmoins, avant d'abandonner définitivement le pic de Néthou, nous voulûmes constater d'une manière irrécusable nos droits à la priorité de cette ascension. Dans un creux qu'avaient ménagé nos guides dans la pyra-

Digitized by Google

mide qu'ils avaient élevée, nous déposâmes une bouteille bouchée avec soin. Nous y avions renfermé une feuille de parchemin contenant la date de notre expédition, nos noms et ceux de nos braves guides.

» Nous jetâmes ensuite un dernier regard autour de nous, et repassâmes sans encombre la rampe étroite qui nous avait amenés au sommet du pic. Quand nous fûmes arrivés près du glacier, nous délibérâmes sur la voie que nous suivrions pour regagner la Rencluse où nous devions passer encore cette nuit.

» Encouragés par le succès, nos guides voulaient nous y conduire directement en traversant le grand glacier de la Maladetta. Deux heures auraient suffi alors pour atteindre le bas de la montagne. Ce chemin n'offrait à nos regards aucun obstacle, aucune difficulté, presque aucun danger. C'est la route qui, dès qu'on aperçoit la Maladetta, s'offre au premier regard comme la meilleure et la plus naturelle. C'est aussi en réalité la moins périlleuse, ainsi que le démontra jusqu'à la dernière évidence notre seconde ascension. »

Nous ne suivrons pas nos deux intrépides touristes dans leur retour qui s'effectua sans accidents, mais non sans fatigues, ni périls. — Nous renvoyons le lecteur à l'intéressant récit de M. de Franqueville.

Le 23 *juillet de la même année,* MM. de Franqueville et Tchiatcheff, s'adjoignant M. Laurent, professeur de chimie à Bordeaux, entreprirent une seconde ascension de la Maladetta pour y faire des expériences barométriques et hygrométriques. — Cette nouvelle ascension accomplie par le versant septentrional fut couronnée d'un succès complet.

..... « 1° Le mesurage barométrique, dit M. de Franqueville, a donné 3370 mètres pour la hauteur absolue du pic de Néthou. Ce chiffre diffère de celui obtenu par le colonel Corabœuf, dans sa triangulation générale des Pyrénées, de 34 mètres environ, tandis que celui des physiciens Reboul et Vidal s'éloigne de ce dernier de 78 mètres. Les baromètres dont je me suis servi, quoique fort bons, n'avaient peut-être pas toute la précision voulue pour les observations d'hypsométrie. C'est sans doute la cause de la différence qui se trouve entre mes résultats et ceux du colonel Corabœuf.

» 2° La moyenne de la température de plusieurs sources ou torrents a été de + 1 à + 5, 2.

« 3° L'hygromètre de Saussure donna au sommet du pic 67 à 68.5. Son thermomètre, 8,7.

» 4° La moyenne de la température de l'air fut pendant quatre

Digitized by Google

jours de la première ascension de + 8,5, et pendant les trois jours de la deuxième de + 9, 3. »

Le succès des premiers vainqueurs du Néthou ne leur suscita tout d'abord que bien peu d'émules, et jusqu'en 1848, nous n'avons à enregistrer que l'ascension de MM. T. Lézat et Augère. Mais à partir de cette époque elles deviennent extrêmement fréquentes, et nous voyons dès lors commencer une série non interrompue d'excursions, de pèlerinages alpestres, pour ainsi dire, au vieux pic. Des hommes presque exclusivement l'ont conquis, des femmes cependant, des enfants même en ont foulé la cime.

Il y a quelques années déjà (1872-73), notre ami et collègue le comte H. Russell publiait dans le *Bulletin de la Société Ramond* la liste des ascensions faites au Néthou de 1842 à 1868. — Dernièrement, nous compulsions les divers registres qui successivement ont reçu les impressions des touristes pendant un demi-siècle, et nous avons pensé que le moment était venu de publier en son entier les annales de la montagne pyrénéenne. Dans ces pages écrites le plus souvent à la hâte entre le ciel et la terre par des gens montés là-haut pour faire comme les autres, nous avions espéré trouver bien des notes précieuses; nous nous étions trompé. Les touristes, en effet, sont restés les mêmes, aussi prosaïques, disons le mot; le temps seul a marché, et, comme Russell, nous ne pouvons que déplorer une « immense pénurie d'observations intéressantes et scientifiques. »

Quoi qu'il en soit, les pages qui suivent ont, il me semble, leur place marquée dans la *Revue de Comminges*. Puissent-elles servir, espérons-le, à faire connaitre davantage le puissant massif de granite et de glace dont les Pyrénées ont à juste titre le droit d'être fières.

Maurice Gourdon.

Memento des Ascensions faites au pic de Néthou de 1842 à 1892

1842

18 juillet. — Sommet du pic de Néthou : ascension faite en quatre jours.

MM. Albert de Franqueville (France) et Platon de Tchihatcheff (Russie). — *Guides* : Jean Argarot, Pierre Redonnet, Bernard Ursule (tous trois de Luchon) et Pierre Sanio (de Luz).

Digitized by Google

23 juillet. — MM. Albert de Franqueville (France), Platon de Tchihatcheff (Russie), et Laurent, professeur de chimie à Bordeaux. — *Guides :* Jean Argarot, Pierre Redonnet, Bernard Ursule (tous trois de Luchon) et Pierre Sanio (de Luz). — Ascension accomplie par le versant septentrional avec succès complet.

1844

4 août. — Sommet de Néthou : ascension faite en deux jours.

MM. Toussaint Lézat, ingénieur ; Augère, propriétaire à Muret. — *Guides :* Redonnet-Nate, Estrujo fils et Ursule (de Barcugnas).

Il neigea beaucoup pendant notre ascension. Mais arrivés au sommet, il fit un temps magnifique, ce qui fit monter la température à + 11° : — Elle était à — 2° 1/2 à notre arrivée.

1848

14 juillet. — The Rev. A. Marschall and Miss Marschall reached the top of the Néthou at 11,35 a. m. cloudy day : — *Guides :* Pierre Barrau and Jean Haurillon, who discharged their office in a mamer beyond all praise.

1849

10 août. — Mme Ernestine Tavernier ; MM. Tavernier, H. Delaunoy, Pierre Sapène. — *Guides :* Redonnet-Nate, Louis Morette, Jean Estrujo, B. Ursule.

1850

18 juillet. — MM. le prince Michel Lobanow de Boslow, aide de camp de S. M. l'empereur de Russie, et Bernard de Roches, ont atteint la cime de Néthou à dix heures. — *Guides :* Pierre-Bernard Redonnet, Capdeville, Jean Estrujo, Bernard Estrujo.

26 juillet. — MM. Jules Cauzet, avocat ; Amélie Alluaud (Limoges), Eugène Laporte (Limoges). — *Guides :* Pierre Redonnet, Capdeville, Estrujo.

1851

3 août. — Partis de la Rencluse à quatre heures et demie du matin, arrivés au sommet du Néthou à neuf heures et demie avec le plus beau temps qu'il soit possible d'avoir, nous sommes redescendus en deux heures dix minutes. Le thermomètre marquait 8 degrés au-dessus de zéro. — *Guides :* Michot Redonnet.

Toussaint Lézat.

1852

23 juillet. — Arrivés au sommet du Néthou à neuf heures du

Digitized by Google

matin : MM. Tardif, officier d'artillerie, de Lassablière, d'Arnouville, Bianchi, opticien à Toulouse, T. Lézat, ingénieur civil.

Baromètre au sommet de Néthou.....	0,510 mm
Baromètre à Luchon	0,710
Thermomètre à l'air libre (au Néthou).....	+ 12°

Guides : Redonnet, Michot, Bertrand Lafont, père, Bernard Lafont, fils et Estrujo.

26 août. — Joseph-Charles-Gabriel, comte de la Belmaye, est monté au sommet de Néthou par un temps magnifique. — *Guides :* J Estrujo et Jean-Marie Mida (de Barèges).

21 septembre. — Les soussignés, de Toulouse, sont montés au sommet de Néthou : Emmanuel Pujol, Ernest Evuesque, Louis Bunel, Adolphe Regnault. — *Guide :* Redonnet dit Michot.

1853

4 août. — Je suis parti de Luchon à minuit et demi, avec mon fils âgé de dix ans et demi, sous la conduite de Redonnet dit Michot et de Courrège frères ; nous étions à cheval.

Partis de l'Hospice à quatre heures, arrivés à la Rencluse à sept heures et demie.

Après avoir déjeûné, nous avons commencé l'ascension à huit heures moins un quart. Après quatre heures de marche, la fatigue et le saisissement causé par les grandes crevasses sur lesquelles nous étions me firent prendre le parti de laisser mon fils en chemin et de le faire rétrograder avec un des guides. — Une heure après j'atteignis le sommet du Néthou avec Michot et Courrège.

A 4 h. 1/2 nous étions redescendus à la Rencluse; à cinq heures nous étions à cheval et à neuf heure 1/4 nous rentrions à Luchon. Baron Charles Lezurier

7 août. — MM. d'Armaillé, de Bernard, le comte de Serges. vicomte A. d'Orglandes. — *Guide :* Michot.

9 août. — Sommet de Néthou. — M. Théophile Bascher (Nantes.) — Très content du guide Michot.

15 août. — Comte Maurice de Ganay, vicomte Etienne de Ganay, vicomte Arnaud de Lau, Jules de la Bigourdie, François Bryan. — *Guides.....* ?

1854

9 juillet. — Albert de Galloy, Fleury de Marain. — *Guides.....* ?

2 août. — Cyprien Delvau (Angers), E. de Schoney, Paul Blacque. — *Guides.....* ?

24 septembre. — Charles Baour (Bordeaux), A. Bert. — *Guide :* Redonnet-Michot.

Digitized by Google

1855

Août. — Jean Manuel de Harreta et François Manuel de Harreta. — *Guide :* Michot.

20 août. — Léon Bailly, J.-L. Duret (Bordeaux), aspirant de 1re classe sur le vaisseau *le Napoléon.* — *Guide :* Redonnet-Michot.

Nous ne faisons que rendre justice à toutes les qualités de ce guide, en disant qu'il nous rappelle les bons guides des Alpes.

1856

18 juillet. — De Becdelièvre (Nantes).

31 juillet. — Richard (Angers); Ulric d'Abzac, Léon Legnay, Albert Vingtain (tous trois de Paris). — *Guides :* Michot, Pierre Barrau, Jacques Sors Argarot, Joseph Estoup.

11 août. — Henri Nicolle (Paris), Dr Constans (Montauban), Jules Fournier (Meaux), Auguste Roche (Meaux). — Sont partis de la Rencluse à 4 h. 1/2, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 1/2 sous la conduite des trois *Guides :* Michot, Pierre et Jean Barrau.

25 août. — Georges Montagut (Périgueux). — *Guides :* Fauré aîné, Viscos fils (Barèges).

25 août. — Henri Ferras, de Lassus, Ferras de Lapeyrière, élève à l'École de Saint-Cyr. — *Guides :* Michot, Bernard et J.-M. Lafont.

1857

6 juillet. — L. de Becdelièvre, A. de Becdelièvre. — *Guides :* Pierre Redonnet, Jean Estrujo fils.

14 juillet. — Charles de Givenchy, Henry de Givenchy, Gaston de Saint-Just, Alfred Hartmann. — *Guides :* Michot, P. Barrau, Bourdette, Ursule (Barcugnas), Pierre Samson.

23 juillet. — Georges et Joseph Lasserre, Théodore Achard, Frédéric Chemineau. — *Guides :* Pierre, Jean, Louis et Charles Redonnet. — Sommet du Néthou. 7 h. 15 m.

31 juillet. — Robert Nourrit, Félix Féréol. — *Guides :* Barrau et J. Sors Argarot. — Sommet du Néthou, 10 h. du matin.

11 août. — Baron de Gaullier des Bordes, le Vicomte Vicant, Charles de Larouzié. — *Guide :* P. Verdale.

12 août. — Sazerac de Forge, H. Geynetz, Maurice de Ferrière, Anatole Douran, A. de Lestang de Fins, H. de Lestang de Fins. — *Guides :* Redonnet-Natte, F. Argarot.

13 août. — Capitaine Sandford (Écosse), L.-H. Ducoudray, Albert Ducoudray-Bourgault (Nantes), J. Duboys de Vaour (Tarn), Adhémar Sazerac de Forge (Angoulême). — *Guides :* P. Redonnet, J. Tournan, J.-J. Lafont, J.-M. Lafont, Bernard Lafont, guide botaniste.

Digitized by Google

28 août. — Etienne Rougeot de Lombernon (Côte-d'Or). — *Guide :* Benoît.

1858

14 juillet. — Alfred Mame, Paul Mame, Alfred Tonnellé, Meauzé (Tours). — *Guides* : Redonnet-Natte, J. Ribis, Pierre Ribis, Guillaume Bajun, F. Capdeville.

6 août. — Auguste Bouscayré, Félix Prat. — *Guide* : Jacques Sors Argarot.

1er septembre. — Mlle Alice Prévost, Mme Sazerac de Forges, T. Lézat (ingénieur), Dr Lambron, Prévost (Paris), Louis de Neuville, Devrières, Leymerie, professeur de géologie à Toulouse, Sazerac de Forges. — *Guides :* Michot, Natte, Ursule, Barrau, J. Redonnet.

Le baromètre marquait au sommet du Néthou . .	0,510
Le baromètre marquait à Luchon	0,710

Nous étions 34 personnes à la Rencluse et 29 pour monter au sommet du Néthou. Tout le monde y est arrivé. Mais il m'a été impossible de me souvenir de tous les noms. Si jamais quelqu'un d'eux y revient, qu'il tâche de les inscrire ci-dessus.

Nous avons, de concert avec le Dr E. Lambron, laissé un thermomètre à minima au sommet de Néthou, afin que tous ceux qui font l'ascension nous rapportent le degré de température qu'il y aura eu au sommet du pic Néthou d'un hiver à l'autre et d'une ascension à l'autre.

12 septembre. — Arrivés à onze heures moins le quart. — Therm. : 0,05, curseur : 11,50. — Séjour au pic : une heure.

Mme Wetzel (Jenny) née Mather (Bordeaux), Pierre-Auguste Wetzel, J.-D.-H. Wetzel, Louis Brunel (3e fois), Ad. Mather (Toulouse), Payauter (Angleterre), J. Victor Gavay, avocat à Toulouse. — *Guides :* Michot, P. Barrau, B. Cier, Bertrand Courrège, F. Couret.

..... Comte du Temple, F. de Fumel, H. de Redon, J. Laveissière et un nom illisible.

Nota. — Barrau était porteur du livre registre : avant c'était une bouteille qui contenait les noms des voyageurs. *(A suivre.)*

Digitized by Google

"LES TROPHÉES" COMMINGEOIS

DE M. J.-M. DE HÉRÉDIA

La prédilection du nouvel académicien, de l'impeccable poète, M. de Hérédia, pour les sujets antiques, nous fournit l'occasion de parler de lui dans notre Revue; car notre épigraphie locale lui a inspiré de belles strophes qui sont autant d'évocations de notre passé gallo-romain[1].

Lorsque notre regretté Julien Sacaze recueillait avec tant de sagacité et de savoir les inscriptions de nos Pyrénées, il ne se doutait pas que quelques-unes de ses découvertes archéologiques seraient traduites en vers harmonieux par un de nos bardes contemporains, avec un si vif sentiment de l'archaïsme « qui donne la vie aux membres inertes des faux dieux ».

Mais avant de lire les cinq sonnets que M. de Hérédia a consacrés aux déités de nos anciens Convènes, pourquoi ne nous permettrait-on pas de faire partager ici notre admiration pour le poète et pourrions-nous mieux faire, dans ce but, que de laisser la parole à deux éminents écrivains, dont l'un est un pénétrant analyste, l'autre un critique littéraire supérieur : MM. Melchior de Vogüé[2] et Jules Lemaître?

Pourquoi nous reprocherait-on, à défaut d'autorité personnelle, d'emprunter à ces deux auteurs des fragments de leurs belles pages qui seront pour nos lecteurs un vrai régal.

1. On y retrouve le dieu Gar, le dieu Hêtre de Tibiran, Ilixon de Luchon. Le lieu d'Ardiége, les Nymphes luchonnaises, le Néthou y sont nommés.

2. Très prochainement aura lieu sa réception publique à l'Académie française. Par un heureux contraste, le barde, grandiloquent des « Trophées » et des « Conquistadors », sera reçu par M. François Coppée, le poète aimé des « Intimités » et des « Humbles ».

Digitized by Google

Voici sur le nouvel élu de l'Académie française les appréciations de M. de Vogüé[1] :

« ... Vous aurez été la voix d'art d'une élite grave, curieuse et attentive à tous les aspects de l'univers, soucieuse de tout comprendre et de tout rendre dans ce monde, vibrante aux émotions intellectuelles plus qu'aux émotions sentimentales... L'Amour surtout, ce premier maître des poètes, est presque absent de votre œuvre. Vous n'adorez que l'Éros funèbre des tombeaux... Votre volume se déroule entre deux portiques, beaux marbres brisés qui lui donnent sa signification. Il s'ouvre par l'*Oubli* :

Le Temple est en ruine au haut du promontoire.
Et la mort a mêlé, dans ce fauve terrain,
Les Déesses de marbre et les Héros d'airain
Dont l'herbe solitaire ensevelit la gloire.

. . . . . .

La Terre, maternelle et douce aux anciens dieux,
Fait à chaque printemps, vainement éloquente,
Au chapiteau brisé verdir une autre acanthe.
Mais l'homme, indifférent au rêve des aïeux,
Ecoute sans frémir, du fond des nuits sereines,
La mer qui se lamente en pleurant les Sirènes.

» Il se clôt sur la *Statue renversée :*

La mousse fut pieuse en fermant ses yeux mornes.

. . . . . .

Et, prestige mobile, un murmure du vent,
Les feuilles, l'ombre errante et le soleil qui bouge,
De ce marbre en ruine ont fait un dieu vivant!

» C'est bien là, n'est-ce pas, le poète suggestif des civilisations disparues, l'artiste qui réchauffe la froide archéologie et donne la vie aux membres inertes des faux dieux.

» Ses vers expriment bien les sentiments de ceux qui se vouent à l'étude du passé et comprennent la poésie de ses reliques. Comme eux, sa muse se complait dans les débris épars des ancien mondes, dans les ruines comprises et contemplées avec d'illusoires tentatives pour les faire revivre, par un prestige d'art, d'une vie simulée à laquelle nous ne croyons plus.

« Il manquera à votre gloire — dit encore à son nouveau collègue le pénétrant observateur « des spectacles contemporains » — ce je ne sais quoi de délicieux, réservé aux poètes qui savent mentir aux jeunes cœurs. Votre clientèle, c'est la maturité pensive, ceux qui songent à Lucrèce et retrouvent en vous sa grandeur ramassée en traits plus vifs, ornée de l'élégance virgilienne. Oui, vous êtes bien le poète qu'il nous fallait, le noble ensevelisseur qui enchaîne les reliques d'un monde finissant; habile comme on ne

1. Chronique littéraire du *Journal des Débats* (mai 1893.)

Digitized by Google

le fut jamais, à fixer en peu de mots une sensation aigue et brève ; épitaphier magnifique, excellent surtout dans l'épigramme votive et l'inscription funéraire ; si bien que l'on voudrait vous enfermer dans la nécropole de tous ceux qui furent grands, beaux, illustres, pour y graver sur leurs dalles ces incomparables nénies[1] dont vous avez le secret : l'*Esclave*, le *Laboureur*, l'*Exilée*, la *Source*, le *Vœu*, etc.

» Votre livre est un microcosme, petites épopées de tous les âges et de tous les pays .... Votre objectif infaillible fixe les diverses images du monde, avec leurs plus intimes particularités de couleur, de relief et d'accent. Mais votre domaine d'élection, c'est surtout les deux antiquités : vos sonnets grecs respirent toute la grâce hellénique ; vos sonnets latins concentrent toute la force de Rome.... »

Les cinq sonnets qu'on lira plus loin vont attester l'exactitude de toutes ces choses si bien pensées, exprimées avec un si remarquable talent.

Maintenant voici quelques-unes des appréciations de M. Jules Lemaître, dans ses « Contemporains », sur l'auteur des « Trophées » :

« .... Une première originalité de M. José-Maria de Hérédia, ce fut d'être à la fois presque inédit et presque célèbre. Ses poésies disséminées dans divers recueils n'ont été réunies en volume et publiées que l'année dernière sous le titre de « Trophées ». Le sentiment que M. J.-M. de Hérédia exprime de préférence, c'est je ne sais quelle joie héroïque de vivre par l'imagination à travers la nature et l'histoire magnifiées et glorifiées. Il joint à l'ivresse des sons et des couleurs le goût d'une forme dont la brièveté, l'exactitude et la plénitude rappellent en quelque façon nos écrivains classiques.

« Il a rêvé d'enfermer un monde d'images dans un petit nombre de vers absolument parfaits et de faire tenir les songes d'un Dieu dans de petites coupes bien ciselées : aussi a-t-il choisi la forme du sonnet. Tel de ses sonnets renferme toute la beauté d'un mythe, tout l'esprit d'une époque, tout le pittoresque d'une civilisation. Quelques-uns de ces admirables sonnets font songer à ces statues d'airain qu'on voit pleurer dans Virgile. Car s'ils célèbrent de belles choses, ces belles choses sont passées, et de là une mélancolie. M. de Hérédia a senti plus d'une fois la tristesse des splen-

1. Chants funébres en usage chez les Romains et qu'on exécutait dans l'atrium de la maison du défunt.

Digitized by Google

deurs éteintes et la désolation des ruines. Ces tableaux où se plait son rêve enchanté, il les évoque souvent parce qu'ils sont beaux, mais aussi quelquefois parce qu'il ne sont plus. Rappelez-vous le charmant sonnet *Sur un marbre brisé*, où la bonne Nature enveloppe de feuilles et de fleurs la vieille statue éclopée.

» Lisez surtout les « sonnets épigraphiques », le *dieu Hêtre*, *Nymphis angustis sacrum*, le *Vœu*. Comme ce sonnet de l'*Exilée* est touchant encore qu'il soit splendide ! Pourquoi ? Parce qu'il nous parle de l'exil d'une femme et surtout parce qu'il a été composé sur une ruine mutilée où se déchiffre une moitié d'inscription, et qu'il nous parle aussi de cet autre exil d'où rien ni personne n'est jamais revenu et qui s'appelle le passé.... »

I

LE VŒU

ILIXONI DEO *
FAB. FESTA
V. S. L. M.

ISCITTO DEO **
HVNNV
VLOHOXIS
FIL.
V.S.L.M.

Jadis l'Ibère noir, et le Gall au poil fauve,
Et le Garumne brun peint d'ocre et de carmin,
Sur le marbre votif entaillé par leur main,
Ont dit l'eau bienfaisante et sa vertu qui sauve.

Puis les Imperators, sous le Vénasque chauve,
Bâtirent la piscine et le therme romain,
Et Fabia Festa, par ce même chemin,
A cueilli pour les dieux la verveine ou la mauve.

Aujourd'hui, comme aux jours d'Iscitt et d'Ilixon,
Les sources m'ont chanté leur divine chanson ;
Le soufre fume encor à l'air pur des moraines.

C'est pourquoi dans ces vers, accomplissant les vœux,
Tel qu'autrefois Hunnu, fils d'Ulohox, je veux
Dresser l'autel barbare aux Nymphes souterraines.

(*) « Au dieu Ilixon, Fabia Festa : juste accomplissement d'un vœu spontané. » — Cet autel votif fut trouvé dans les thermes de Luchon, lors des fouilles faites, en 1764, par Richard de Hautesierk sous les yeux de Mme de Brionne et de Ligne. Emporté par l'abbé Seguin, chanoine de Chartres, qui avait suivi le prince de Lambesc aux Pyrénées, il passa bientôt dans le cabinet de l'abbé de Tersan, archidiacre de Lectoure ; puis, à la vente de la collection de cet antiquaire, il devint successivement la propriété de M. Provost de Bresles et de son gendre M. Ledicte-Duffos, président du tribunal civil de Clermont, qui en fit don, en 1855, au Musée de Beauvais : c'est là que Julien Sacaze prit un dessin et quelques estampages de ce monument. (J. S. — *Epigraphie de Luchon.*)

(**) « Au dieu Iscitt, Hunnu, fils de Olohoxis. » Ce cippe, actuellement au Musée de Toulouse, a été trouvé à Garin (vallée de Larboust). On doit remarquer la physionomie barbare de tous ces noms, ceux du dieu, du consécrateur et de son père.

Le nom d'Iscitt appartient à la langue ibéro-euskarienne, de même que les noms de Gar et de Kagire, montagnes divinisées.

Digitized by Google

II

LA SOURCE

NYMPHIS. AUG. SACRUM *

L'autel gît sous la source et l'herbe enseveli ;
Et la source sans nom, qui goutte à goutte tombe,
D'un son plaintif emplit la solitaire combe :
C'est la Nymphe qui pleure un éternel oubli.

L'inutile miroir que ne ride aucun pli
A peine est effleuré par un vol de colombe,
Et la lune, parfois, qui du ciel noir surplombe,
Seule y reflète encore un visage pâli.

De loin en loin, un pâtre errant s'y désaltère.
Il boit, et sur la dalle antique du chemin
Verse un peu d'eau resté dans le creux de sa main.

Il a fait, malgré lui, le geste héréditaire,
Et ses yeux n'ont pas vu sur le cippe romain
Le vase libatoire auprès de la patère.

III

LE DIEU HÊTRE

FAGO DEO **

Le Garumne a bâti sa rustique maison
Sous un grand hêtre, au tronc musculeux comme un torse,
Dont la sève d'un dieu gonfle la blanche écorce.
La forêt maternelle est tout son horizon.

(*) Cette inscription : *Nymphis aug[ustis] sacrum* « Consacré aux Nymphes augustes » sur le bel autel dédié aux Nymphes par un inconnu, se trouve aujourd'hui dans la salle des Pas-Perdus de l'établissement thermal de Luchon. Les côtés latéraux portent, à droite, un préfericule ou vase libatoire haut de 0m20, et à gauche, une patère de 0.126 de diamètre. Découvert en 1762, lors des fouilles faites par d'Etigny en présence du maréchal duc de Richelieu, cet autel se trouvait, dit M. Lambron, dans les décombres d'une ancienne chapelle au-dessus des thermes, près du bassin naturel d'une source suintant au milieu de la mousse et du lierre.

(**) L'autel votif sur lequel se trouve cette inscription : « Au dieu Hêtre » a été trouvé, avec plusieurs autres, au point de jonction des territoires de Tibiran, Saint-Bertrand et Génerest, dans un col, lieu dit quartier d'Agos, au-dessus d'un petit val dans lequel se trouvait l'ancienne habitation de la famille d'Agos. Les forêts de hêtre sont nombreuses dans tout le voisinage ; on rencontre encore des essences de cet arbre dans le quartier d'Agos. *Fagus* ou *Fagos* paraît donc être le hêtre divinisé, soit une divinité locale avec un nom latin. Les cippes consacrés à cette divinité ont été recueillis par notre savant et regretté collègue de la Société des études, M. le baron d'Agos, dont la collection intéressante restera, nous l'espérons, dans le pays.

Digitized by Google

Car l'homme libre y trouve au gré de la saison
Les faines, le bois, l'ombre, et les bêtes qu'il force
Avec l'arc ou l'épieu, le filet ou l'amorce,
Pour en manger la chair et vêtir la toison.

Longtemps il a vécu riche, heureux et sans maître,
Et le soir, lorsqu'il rentre au logis, le vieux hêtre
De ses bras familiers semble lui faire accueil ;

Et, quand la mort viendra courber sa tête franche.
Les petits-fils auront, pour tailler son cercueil,
L'incorruptible cœur de la maîtresse branche.

IV

AUX MONTAGNES DIVINES

DIS MONTIBUS*
GEMINUS. SERVUS
ET. PRO SUIS CONSERVIS

Glaciers bleus, pics de marbre et d'ardoise, granits,
Moraines dont le vent, du Néthou jusqu'à Bégle,
Arrache, brûle et tord le froment et le seigle;
Cols abrupts, lacs, forêts pleines d'ombre et de nids !

Antres sourds, noirs vallons, que les anciens bannis,
Plutôt que de ployer sous la servile règle,
Hantèrent avec l'ours, le loup, l'izard et l'aigle;
Précipices, torrents, gouffres, soyez bénis !

Ayant fui l'ergastule et le dur municipe,
L'esclave Geminus a dédié ce cippe
Aux monts, gardiens sacrés de l'âpre liberté :

Et sur ces sommets clairs où le silence vibre,
Dans l'air inviolable, immense et pur, jeté,
Je crois entendre encor le cri d'un homme libre !

(*) Plusieurs inscriptions ont été trouvées dans le Comminges, à Saint-Pé-d'Ardet notamment, qui prouvent que les anciens habitants des Pyrénées divinisaient leurs montagnes. Elles désignent toutes des divinités locales et ont un nom romain comme consécrateur. Le cippe sur lequel se trouve l'inscription ci-dessus provient du village de Gaud et est depose au Musée de Toulouse. Comme celui qui a inspiré le sonnet de l'*Exilée*, il est aussi consacré à la montagne de Gar — *Garri* — par l'esclave Geminus, pour lui et pour ses compagnons d'esclavage, *et pro suis conservis*.

Digitized by Google

V

L'EXILÉE

MONTIBUS*
GARRI DEO
SABINVLA
V.S.L.M.

Dans ce vallon sauvage où César t'exila,
Sur la roche moussue, au chemin d'Ardiège,
Penchant ton front qu'argente une précoce neige,
Chaque soir, à pas lents, tu viens t'accouder là.

Tu revois ta jeunesse et ta chère villa,
Et le Flamine rouge avec son blanc cortège ;
Et lorsque le regret du sol latin t'assiège,
Tu regardes le ciel, triste Sabinula.

Vers le Gar éclatant aux sept pointes calcaires,
Les aigles attardés qui regagnent leurs aires
Emportent en leur vol les rêves familiers ;

Et seule, sans désirs, n'espérant rien de l'homme,
Tu dresses des autels aux monts hospitaliers
Dont les dieux plus prochains te consolent de Rome.

C'est vraiment une bonne fortune pour nous, Pyrénéens et Commingeois, curieux autant que fiers du passé de notre pays, de trouver dans l'œuvre du maître ciseleur ces cinq sonnets — cinq joyaux — ayant trait à l'épigraphie dans le domaine de notre Société des Études ; ils sont une véritable évocation de cette antiquité qui passionne les érudits. Un tribut d'admiration était bien dû ici même au poète qui a fait participer à la gloire de ses « Trophées » nos monts sacrés, nos cippes et nos autels antiques !

(*) Le culte des montagnes parait avoir été très en honneur dans le haut Comminges. Plusieurs autels sont consacrés au dieu Gar — pic du Gar. — Le mont Averan à Melles, et, peut-être, le pic Cagire étaient également divinisés.

La collection de M. d'Agos contient deux autels, l'un provenant d'Ardiége et consacré « aux Montagnes » par une romaine du nom de Sabinula — exilée sans doute ou esclave ; — l'autre trouvé sur le pic du Gar, non loin du village d'Ore, dans la chapelle de Notre-Dame des Puis (des hauteurs) et dédié par Antinous « à Diane et à Horolat et au dieu Car, *Carre deo.* »

Digitized by Google

Nous ne pouvions pas oublier, en effet, que c'est pendant un séjour à Luchon que M. de Hérédia, ému par la splendeur de nos sites, par le pittoresque et la sérénité de nos montagnes, a célébré, en vers qu'on voudrait voir gravés aussi sur le marbre, nos divinités dont, avec Julien Sacaze, l'archéologie a reconstitué l'Olympe.

Comme on l'a vu, les sujets de nos sonnets épigraphiques sont empruntés au recueil des *Inscriptions antiques des Pyrénées* de Julien Sacaze, dont la partie relative au Comminges a paru dans les premiers volumes de cette Revue.

En terminant sous la vision intense et mélancolique qu'a fait passer devant nos yeux le poète-gentilhomme qu'est M. de Hérédia, nous nous permettrons de lui dire avec Jules Lemaître : « Continuez de feuilleter le » soir avant de vous endormir, des catalogues d'épées, » d'armures et de meubles anciens, mais accoudez-» vous plus souvent sur la roche moussue où rêve » Sabinula », dans nos belles vallées, sous nos grands pics de neige.

Georges Couget.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE
D'OSSEMENTS D'HYÈNES RAYÉES
DANS LA GROTTE DE MONTSAUNÉS

« Il y a deux ans, je découvris dans un étroit couloir, à Montsaunés (Haute-Garonne), une mandibule de Singe que j'attribuai à un Magot voisin de celui de Gibraltar (*Soc. d'Hist. nat. de Toulouse*, 17 février 1892). M. Albret Gaudry me fit l'honneur de présenter cet échantillon à l'Académie (30 mai 1892). Depuis[1], j'ai continué les fouilles avec beaucoup de peine, sans me laisser rebuter par la fragilité des ossements, ni par l'obligation de sculpter au burin, hors de leur gangue, la plupart d'entre eux. J'ai obtenu ainsi un grand nombre de dents et quelques os qui, avec mes premières trouvailles, m'ont permis de reconnaitre la faune suivante :

» *Magot voisin de celui de Gibraltar* (un ou deux individus).
» *Ours, généralement de grande taille, mais qui n'est pas identique à l'Ursus spelœus type* (plusieurs individus).
» *Blaireau* (un individu).
» *Canis moins grand que le Loup quaternaire* (trois individus).
» *Hyènes de grande taille, du type de l'Hyène rayée* (neuf dents et un nombre immense de coprolithes).
» *Chat un peu plus grand que le Chat domestique* (un individu).
» *Lapin* (un individu).
» *Castor* (un ou deux individus).
» *Éléphant* (une molaire de lait qui parait différer de celles de l'*Elephas primigenius*).
» *Rhinoceros Merckii ou très voisin* (vingt-sept dents appartenant à plusieurs individus).

1. Notre distingué correspondant a, en effet, continué les recherches dont il avait bien voulu nous communiquer les premiers et très heureux résultats dans le t. VII de notre Revue, année 1892, pages 335 et s.

Digitized by Google

» *Cheval* (un individu).
» *Sanglier à très fortes défenses* (plusieurs individus).
» *Cerf qui paraît être l'élaphe* (plusieurs individus).
» *Autre Cerf?* (quelques dents).
» *Cerf de la taille du Chevreuil* (un individu).
» *Bovidé?* (quelques restes).
» *Ruminant moins grand, Ovis* ou *Capra* (une molaire).

» Les conditions du gisement excluent tout idée de remaniement. En effet, les restes que j'ai recueillis se trouvaient entassés sur une dizaine de mètres de longueur, dans une couche d'argile mêlée de coprolithes, consolidée en grande partie par des incrustations et recouverte de stalagmite.

» Le principal intérêt de mes nouvelles fouilles est d'avoir montré que les restes d'Hyènes de Montsaunés (que je n'avais pu déterminer spécifiquement lors de mes premières fouilles) n'appartiennent pas à l'*Hyæna spelæa*, si commune dans notre région, mais bien au type de l'Hyène rayée. Je pourrais citer, pour le Midi de la France, plus de cinquante grottes ayant donné de l'*Hyæna spelæa*. Je n'aurais pu, jusqu'ici, en citer qu'une seule ayant donné des Hyènes du type de l'Hyène rayée : c'est la grotte de Lunel-Viel (Hérault), explorée, au commencement du siècle, par Marcel de Serres. La faune de la grotte de Lunel-Viel présente d'ailleurs de très grandes ressemblances avec celle de ma grotte de Montsaunés. Ces deux faunes montrent que le climat du Midi de la France était alors un peu plus chaud que maintenant.

» Les deux gisements de Lunel-Viel et de Montsaunés me semblent appartenir au début du quaternaire.

» Les nombreux restes d'Ours, de Sanglier, de Cerf et d'un Rhinocéros du type Merckii que j'ai recueillis à Montsaunés doivent faire supposer qu'il y avait alors, aux environs de cette grotte, de grandes surfaces couvertes d'arbres ou de broussailles, car, dans la nature actuelle, les animaux similaires préfèrent les bois aux espaces découverts. » Édouard HARLÉ.

9 avril 1894.

Digitized by Google

EXCURSION

A SAINT-LIZIER ET A SAINT-GIRONS

La Société des études a choisi, pour but de sa prochaine excursion du 21 juillet 1894, Saint-Lizier et Saint-Girons.

La petite ville de Saint-Lizier, chef-lieu de canton de l'Ariège, à deux kilomètres à peine de Saint-Girons, est l'ancienne capitale de la *Civitas Consoranorum*, le pays de Couserans, qui forma, depuis les premiers temps du Christianisme dans les Gaules jusqu'à la Révolution, un diocèse dont cette même ville fut le siège épiscopal.

Sous Auguste, on en fit un municipe, lors du triple sectionnement de notre propre cité des Convènes.

Durant une période du moyen âge, le Couserans fit partie du Comminges. En 1789, il était encore compris dans le ressort de l'Election de ce même comté, juridiction financière établie à Muret.

Les vicomtes eurent leur célébrité au moyen âge.

Leur blason était d'or à l'orle de gueules.

***

Saint-Lizier prit son nom d'un de ses évêques du VIIIe siècle, qui la défendit héroïquement contre les Sarrazins [1], Licerius, et non Glycerius, comme on l'a dit par erreur. Celui-ci, deuxième évêque, vivait en 507. La ville est fièrement campée, en face de St-Girons, sur un point culminant de la vallée du Salat ; elle est couronnée au midi par les lignes imposantes de l'ancienne résidence des évêques, transformée depuis en Asile départemental d'aliénés. Bâtie en amphithéâtre, elle s'étage sur le versant méridional de la colline dont le Salat baigne le pied au milieu des roches. Son aspect est vraiment très pittoresque.

Il y a encore dans la ville de nombreux vestiges de l'occupation romaine. On y a relevé plusieurs inscriptions. Des fragments d'architecture antique se voient dans certains édifices, à l'abside de l'église paroissiale et ailleurs.

Particularité assez rare, jusqu'à l'épiscopat de Bernard de Marmiesse (1655), il y eut à Saint-Lizier deux cathédrales et deux chapitres. L'une était la chapelle actuelle de l'Asile qui présente encore de l'intérêt : près de la tour de l'escalier, on y remarque des débris de frise ou de pilastre à rinceaux du meilleur style.

1. Les auteurs ne s'accordent pas sur ce point.

Digitized by Google

Quant à l'église de la ville basse, la paroisse actuelle — et seule cathédrale en dernier lieu, — sous le vocable de Saint-Lizier, elle est vraiment curieuse pour l'archéologue, avec ses trois absides romanes dont celle du milieu attire le plus l'attention « par la correction de ses lignes [1]. » Les deux autres ont été bâties à la place et avec les matériaux d'une porte fortifiée, dont on n'a abattu que la partie supérieure pour utiliser le reste aux absidioles : Cette autre particularité a été relevée, pour la première fois, par M. A. de Dion.

La nef ogivale du XIVe siècle, à transept, dévie sensiblement de l'axe du chœur ; elle est voûtée sur larges nervures croisées, tandis que les voûtes des deux bras du transept sont en berceau.

Les chapiteaux et autres détails intérieurs méritent d'être étudiés.

Le clocher est une tour octogonale en briques terminée par des crénaux. C'est un type intéressant de ces sortes de clochers, fréquents en Languedoc, avec des ouvertures à sommet triangulaire.

Les stalles du chœur ne datent que du XVIIe siècle et ont remplacé celles qui furent dues aux libéralités de l'évêque Auger II de Montfaucon, dont le tombeau est dans le cloître. Le guide Joanne l'appelle, à tort, Auger de Châtillon.

Il reste quelques vitraux du XVe siècle aux fenêtres de la nef.

Le trésor, autrefois très riche, ne contient plus que quelques objets, parmi lesquels la mitre qui serait celle de saint Lizier, d'après la tradition, de même qu'un bâton pastoral en bois dur dont la volute d'ivoire brisée a été rajustée au moyen de lames d'argent. On y lit cette exergue tout évangélique : *honor onus*, l'honneur un fardeau. Au-dessus, sur un anneau cylindrique, on lit encore : *cum iratus fueris misericordia recordaberis.*

Au presbytère est conservée une œuvre admirable de la Renaissance : le buste du saint évêque Lizier, tout en vermeil et de grandeur naturelle.

Attenant à l'église, le cloître est à visiter. Du XIIe siècle en bas, on lui a superposé des galeries du XVe au XVIe qui rappellent, à cause de cette superposition, certains cloîtres espagnols.

***

Une visite est due aussi aux restes de l'enceinte romaine, fort remarquable avec ses nombreuses tours, et au donjon où le moyen âge vient encore se superposer aux constructions des Romains.

Le pont sur le Salat est du moyen âge. Son tablier, à deux plans

1. Relation du Congrès archéologique de 1887.

Digitized by Google

inclinés et muni de refuges angulaires, vient d'être défiguré par une restauration que les nécessités de la circulation ont pu seules inspirer.

Dans l'appareil de sa maçonnerie se voient un blason du moyen âge et une inscription romaine reproduite par J. Sacaze et M. de Laurière :

MINERVAE BELISAMAE SACRVM Q. VALERIVS MONTANVS ///V.//	à Minerve Belisama, Quintus Valerius Montanus ex voto.

Près du pont est un moulin qui était fortifié. La tour qui subsiste est du XIIe siècle.

***

La ville de Saint-Girons, très-heureusement située au triple confluent du Salat, du Baup et du Lez, est l'ancien *oppidum sancti Gerontii,* du nom d'un des premiers apôtres de la contrée. On peut dire de ce chef-lieu d'arrondissement, avec M. de Laurière, que la beauté de son site est pour le touriste une compensation à la rareté de ses monuments.

Deux choses surtout sont à voir :

Le portail roman et le mur crénelé de l'église Saint-Vallier lui servant de clocher; puis la flèche du clocher de la principale paroisse, s'élevant sur une tour formant porche extérieur, sous lequel passe une rue.

Cette partie de l'édifice date du XIVe siècle. L'église ogivale a été reconstruite en 1857.

L'ancien château, transformé en tribunal et en prison, n'a rien de remarquable au point de vue architectural. Il était fort délabré quand le vit, en 1667, M. de Froidour, le réformateur général des Forêts sous Louis XIV. « Les fenêtres mêmes étaient sans vitres. Cela me parut, dit-il, d'autant plus étrange que la dame du lieu fait fort la grande dame et se fait porter la queue jusque dans sa maison. »

Du temps de ce même M. de Froidour, il y avait deux couvents, « l'un des Dominicains, l'autre des Capucins, tous lieux fort chétifs. »

Quant aux constructions de la ville en ce temps-là, « les deux pignons et le premier étage étaient en pierre et le reste en bois. »

Certes la ville a fait bien des progrès depuis et c'est un agréable séjour.

A. Couget.

Digitized by Google

SAINT-LIZIER

ANCIENNE CAPITALE DES " CONSONANI "

Au dernier moment, nous recevons de M. Anthyme Saint-Paul la notice suivante qui sera pour la livraison actuelle un complément précieux. A. C.

Saint-Lizier est la ville sœur de notre Saint-Bertrand : sœur aînée ou sœur cadette, on n'oserait trop en décider; peut-être les deux sœurs sont-elles simplement jumelles, comme le feraient pressentir et la communauté du nom de *Lugdunum* et l'analogie des surnoms de *Convenarum* et *Consoranorum* qui semble assigner leurs origines à des événements de même nature et contemporains les uns des autres. Quoi qu'il en soit de leurs commencements, l'histoire a de bonne heure diversifié leurs destinées, de même que l'archéologie leur reconnait des genres de valeur fort différents.

La cité de *Lugdunum Consoranorum* n'eut pas, sous les Romains et leurs premiers successeurs en Gaule, l'importance politique ou stratégique de son illustre voisine, importance qui devait être bientôt si funeste à celle-ci. Voilà pourquoi Saint-Lizier, moins en butte aux violences des divers peuples ou des divers partis, a mieux conservé jusqu'à nos jours l'animation d'une petite ville, tout en laissant subsister parmi ses maisons plusieurs fois renouvelées des fragments antiques plus considérables. La cité de Couserans fut, il est vrai, suivant une tradition très respectable, étroitement pressée par les Visigoths d'Espagne vers 650; mais, heureusement pour elle, son saint patron Lizier était alors depuis longtemps en possession de sa couronne céleste, et son intercession sauva la ville réduite aux abois[1]. Moins fortunée, la cité de Comminges, dont le glorieux protecteur n'avait pas encore passé par cette terre, avait complètement péri quelques lustres aupara-

1. Est-il bien certain que l'invasion des Visigoths d'Espagne, ou plutôt des Sarrazins, n'eut pas lieu du vivant de saint Lizier?

La question serait tranchée sans doute en vérifiant ce point historique dans la *Vie de saint Lizier*, qu'a écrite le P. Labbe, au t. II de sa *Nova Bibliotheca*, p. 588.

D'après l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. IV, p. 379, le successeur immédiat de saint Lizier « dont la ville prit le nom », vivait en 787. A. C.

Digitized by Google

vant. Mais si Saint-Lizier n'a jamais été complètement détruit, sa décadence a commencé dès un autre siège, celui de 736, que lui firent subir les Sarrazins; et elle fut précipitée par un siège plus désastreux encore, dit-on, celui qu'entreprit, en 1130, le comte de Comminges Bernard III, qui voulait étendre aux évêques les droits de suzeraineté qu'il exerçait parfois sur les vicomtes de Couserans. La ville naissante de Saint-Girons se trouva là justement, toute disposée à grandir par l'émigration des habitants de Saint-Lizier que les calamités des guerres ou le goût du commerce et de l'industrie amenaient au bas de la vallée du Salat. Toutefois la présence des évêques jusqu'à la Révolution et le zèle que déployèrent la plupart de ces prélats pour y développer le bien-être matériel maintinrent, dans la vieille cité gallo-romaine, un noyau relativement considérable de population. Saint-Lizier renferme encore plus de onze cents habitants agglomérés, alors que Saint-Bertrand n'en contient qu'à peine quatre cent trente.

Des deux cités, dans leur état actuel, quelle est la plus intéressante pour le touriste et pour l'archéologue? Une telle comparaison doit être éludée, non-seulement à cause des susceptibilités légitimes qu'elle serait capable d'éveiller, mais encore et surtout parce qu'elle ne s'impose pas et risquerait d'être injuste. Il est permis de dire toutefois, que le prestige de son délaissement, de son site, de sa cathédrale, donne à Saint-Bertrand des avantages que seule une analyse froide et patiente des monuments de Saint-Lizier peut affaiblir.

Saint-Lizier n'a point une cathédrale qu'elle puisse opposer à celle de Saint-Bertrand, mais elle en a en quelque sorte la monnaie; elle a deux « concathédrales » dont l'une, celle qui jusqu'à la fin garda le titre, est un monument gothique très passable, accolé aux vastes constructions d'un évêché construit vers 1655 par Bernard de Marmiesse, et dont l'autre, en majeure partie romane, est accompagnée d'un vaste cloître, aussi roman, qui n'a pas son pareil dans toute la Gascogne. Le chœur de cette seconde cathédrale, qui pour le vulgaire est la cathédrale unique, offre une singularité fort piquante, constatée naguère par Adolphe de Dion. Le vaisseau fut élevé sur l'emplacement d'une rue de la ville antique, rue qui débouchait sur une porte fortifiée flanquée de deux tours; or, c'est la base de ces deux tours romaines, franques ou visigothes, qui a formé les deux absidioles du transept actuel. L'abside centrale est au moins du XIe siècle, sauf les modillons qui la couronnent.

Mais le joyau archéologique de Saint-Lizier, si l'on peut appeler joyau une masse énorme de pierres sillonnée d'assises de briques, ce sont ses remparts gallo-romains, les mieux conservés que nous

Digitized by Google

possédions en France, avec leurs douze tours et le soubassement d'un véritable donjon qui a été refait au moyen âge. Cette enceinte, longue de 265 m. sur 150, formait l'*arx*, l'acropole, que des documents liturgiques appellent *Austria*. Des murs reliaient l'acropole à la rivière du Salat et au pont pittoresque encore en place aujourd'hui, mais refait au xve siècle, et fortement remanié si non refait de nouveau par l'évêque Gabriel de Saint-Estevain (1690) qui y a fait apposer ses armes. C'est sur une pile de ce pont que se lit très bien encore la célèbre inscription votive dédiée à « Minerve Bélisama. »

Anthyme SAINT-PAUL.

UN VIEUX PLAN

DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS

M. l'agent-voyer Daignas a bien voulu dresser, d'après une pièce originale des archives d'Auch, un plan de la ville de Saint-Gaudens vers 1740. Ce document très-intéressant, qui reproduit le tracé des enceintes successives du chef-lieu du Nébouzan avec leurs portes et leurs fossés, mérite une analyse particulière que nous lui consacrerons dans la prochaine livraison. A. C.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

(SUITE)

Cependant, à Paris, les événements politiques se succédaient avec une rapidité effrayante. La monarchie voyait disparaître, une à une, toutes ses plus vieilles institutions; ses prérogatives, chaque jour, étaient diminuées; il ne lui restait plus qu'un pouvoir fictif et la France s'apprêtait à passer sous la tyrannie des clubs. Trop faible pour résister au courant qui emportait tout, hommes et choses, vers des rivages inconnus, Louis XVI, pour sauver au moins sa vie et celle de sa famille, quitta subitement Paris dans la nuit du 20 au 21 juin.

La nouvelle de cette fuite inattendue se répandit rapidement dans toute la France. D'urgence, la municipalité de Saint-Lizier fut convoquée[1], afin d'aviser « aux moyens à prendre, pour prévenir les maux affreux qu'un événement aussi affligeant peut causer. »

Le maire, en communiquant cette nouvelle à ses administrés, se sent profondément ému. « Une grande nation sans chef tombe dans la dissolution; les ennemis de l'Etat, se prévalant bientôt d'une liberté indéfinie, ou plutôt d'une licence suggérée par mille

1. Séance du 26 juin.

Digitized by Google

passions, souffleront partout la révolte contre l'ordre public et l'exécution des lois. Les haines, déjà malheureusement produites par la différence des opinions sur l'état présent de la France, trouveront dans cette triste circonstance des moyens assurés de vengeance. Il n'est pas douteux que tous les citoyens soient intéressés, d'un autre côté, à se porter au vœu naturel que nous devons tous faire, de protéger la société contre les attentats qui pourraient être commis contre elle, et qui déjà ont été commis par l'enlèvement de la famille royale[1]. »

Le moyen le plus efficace de protection pour la société est, aux yeux du maire, d'assembler les gardes nationales du royaume et de les tenir prêtes à marcher au premier signal contre les ennemis de la tranquillité publique.

De concert avec ses collègues de Méritens, colonel, et Dupré, lieutenant-colonel, ils arrêtent: « que tous les citoyens en état de porter les armes, depuis l'âge de seize ans jusqu'à l'âge de cinquante, seront tenus de prendre les armes et de se réunir, ce jour même, sur la place publique pour recevoir les ordres qui leur seront donnés. Des corps de garde seront placés aux différentes portes de la ville. Il est aussi interdit à tous les citoyens de tenir aucun propos de nature à provoquer la discorde entre les citoyens. » Il ne dépendit pas, ce jour-là, de la municipalité et de la garde nationale de Saint-Lizier que la France ne fût sauvée des malheurs qui l'attendaient.

Les miliciens se rendirent au rendez-vous de leurs chefs, et des estafettes furent envoyés à Foix et à Toulouse pour aller chercher des munitions de guerre et des fusils. On fit aussi achat de cinquante livres de

1. L'Assemblée Nationale avait à dessein accrédité le bruit que le roi avait été enlevé par les ennemis du bien public.

Digitized by Google

grosse poudre, d'un cent de grosses pierres à fusil pour les fusils d'ordonnance, et de cent livres de balles de calibre pour les fusils de munition. On décida enfin que les canons seraient mis sur des affûts. Saint-Lizier opposait les grands remèdes aux grands maux. On pouvait d'ailleurs avoir confiance dans la bravoure et l'expérience de sa troupe bourgeoise, qui, le 22 mai dernier, conjointement avec la garde nationale de Saint-Girons, avait fait la campagne de Caumont, « à l'effet d'y rechercher des notions sur certains complots qui lui étaient dénoncés. » Dumouriez et Kellermann allaient aussi bientôt se couvrir de gloire à Valmy.

L'attention des administrateurs était parfois aussi attirée par les affaires financières. En exécution du décret du 28 juin, relatif au payement des contributions foncières et mobilières, on avait dû procéder à la faction du rôle des impositions, et nommer un receveur, qui fut le citoyen Durieux.

Les assignats étaient depuis quelque temps en circulation, mais n'avaient pas, plus dans nos contrées qu'ailleurs, joui de la confiance du public, et, peu après leur émission, on perdait au change le vingtième de leur valeur.

Les citoyens Bergès fils et Nicolas avaient été délégués aux fêtes de la Fédération du 14 juillet. Pour frais de leur voyage, la municipalité vota une somme de mille deux cents livres, qui fut empruntée au sieur Besson. Cette somme lui fut bientôt remboursée en assignats; mais le créancier perdit au change 5 % et la communauté dut lui rembourser la différence. C'étaient encore les beaux jours des assignats ; mais bientôt viendra la déchéance de cette valeur qui n'avait aucune solide garantie, laissant la déception et la misère entre les mains de ses possesseurs.

Digitized by Google

Les vacances scolaires touchant à leur terme, on dut se préoccuper du choix des régents. L'école de Saint-Lizier, comme toutes les écoles des localités importantes, avait une classe de latinité qui fut confiée à M. Lamary, ecclésiastique natif de Gajan. La seconde régence fut donnée au sieur Joseph Piquemal, habitant du lieu, qui avait fourni « des preuves d'un bon maître à écrire, par les modèles qu'il avait représentés, et par les épreuves d'écriture faites sous les yeux de la municipalité. » Il fut alloué[1] au premier régent la somme de trois cent soixante livres, et deux cent quarante au second régent.

Ces honoraires devaient être payés, de trois en trois mois et par avance, par mandat sur le receveur du district de Saint-Girons.

Avant d'entrer en fonctions, les deux maîtres d'école durent, en présence de leurs écoliers et des représentants de la commune, prêter serment à la nation, à la loi et au roi, jurant « de remplir avec fidélité les fonctions de leurs places ».

L'élection des curés constitutionnels avait jeté les paroisses de Saint-Lizier dans une profonde division. Grand nombre de fidèles, pris de scrupules légitimes, ne voulaient pas communiquer avec eux dans leurs fonctions spirituelles; du sanctuaire de la conscience le mécontentement éclate à l'extérieur; on s'injurie, on se menace, on se provoque; et la municipalité, craignant qu'on ne se porte aux derniers excès, se préoccupe avec raison de l'état de surexcitation dans lequel se trouve la ville. Elle appelle à sa barre les sieurs Anouilh, homme de loi, Bénazet et Laurent Bergès qu'on lui a représentés comme les principaux fauteurs de l'agitation. Le procureur de la commune les mena-

1. Séance du 29 octobre 1791.

Digitized by Google

ce des sévérités de la loi et les rend responsables des malheurs qui pourraient survenir; puis, il requiert un piquet de la garde nationale, pour « être fait des patrouilles continuelles jusque fort avant dans la nuit. » A la tête de ces patrouilles devront toujours se tenir un officier municipal et un officier de la garde nationale.

Vaines entraves pour étouffer la protestation de la conscience publique ! Bientôt la municipalité elle-même est obligée de reconnaître[1] que « presque la totalité des citoyens n'adopte pas un changement qu'elle regarde comme contraire à ses principes religieux, et qu'elle ne fréquente pas les églises dans lesquelles les offices sont célébrés par les curés constitutionnels. » Les protestataires, en effet, dans une assemblée du 20 octobre, avaient délibéré qu'ils formeraient une nouvelle église, sous le titre de *non-conformistes*, et avaient remis à l'autorité municipale un extrait de leur délibération, l'informant qu'ils se proposaient de se réunir, le dimanche suivant, dans la maison de René Mico, dans une salle où était anciennement la chapelle du vieil hôpital.

Cette décision alarma la municipalité qui, entrevoyant une opposition de la part des partisans du clergé constitutionnel, voulut dissuader les protestataires de leur projet de réunion. On avait d'ailleurs appris, d'autre part, que les opposants de Saint-Lizier devaient être soutenus, dans leur résistance, par un groupe considérable de jeunes gens de Saint-Girons, qui devait leur prêter main-forte et empêcher l'assemblée des non-conformistes, même par la voie des faits.

En prévision des rixes et des scandales annoncés, le maire réitéra ses instances pour les détourner de leur réunion que, par une étrange contradiction, il

1. Séance du 28 octobre.

Digitized by Google

prétendait empêcher, autant qu'il était en son pouvoir « sans entendre néanmoins, contrarier la liberté que les Droits leur accordent. » Les sieurs Joseph Dargein, Coentre, Laroque, Picart, Vignau, Dutap, Seignan, Arnaud Bonzom, délégués de leurs coreligionnaires, s'étant rendus à la maison de ville ou siégeait la municipalité répondent, par l'organe du sieur Vignau, « qu'ils ont déposé devers le district leur délibération, et que celui-ci n'a marqué aucune improbation ; qu'ils sont donc fondés, d'après les lois, à l'exécution de leurs délibérés ; que d'ailleurs le peuple s'y attend, au point qu'il ne serait plus possible de l'empêcher de se rendre dans l'église indiquée, sans les plus grands inconvénients. » Ils protestent de leur soumission à la loi et osent espérer que la tranquillité publique ne sera pas troublée ; enfin, ils persistent de plus fort à l'exécution de leur projet, et quittent brusquement l'assemblée municipale.

Après le départ de ces courageux citoyens, les officiers municipaux demeurant en séance, donnent avis au procureur-syndic du district de Saint-Girons, qu'il s'est formé une coalition de plusieurs jeunes gens de sa ville, qu'on dit être membres de la garde nationale, avec un parti factieux de la ville de Saint-Lizier qui se propose de s'opposer, dimanche prochain, par la voie de la force, à la réunion des non-conformistes ; ils requièrent le syndic de prendre toutes les mesures qu'il croira convenables, pour empêcher la jonction des gardes nationaux de Saint-Girons à ceux de Saint-Lizier.

Pareille réquisition est aussi adressée au juge de paix du canton de Saint-Lizier, et le sieur Nicolas, capitaine de la garde nationale, en l'absence des autres chefs, est enfin requis d'avoir à prendre les moyens nécessaires pour que sa troupe soit prête à s'assembler dimanche prochain, sur les huit heures

Digitized by Google

du matin, au premier ordre qui en sera donné par les membres de la municipalité.

Et sans désemparer, la municipalité, s'exagérant peut-être les dangers de la situation et la gravité de sa responsabilité, formule sur le champ un code de répression dont nous allons reproduire les nombreuses dispositions. Dans le préambule qui le précède, le procureur de la commune expose qu'une des causes principales des divisions intestines de la ville est l'ignorance des lois et arrêts de police, ainsi que des devoirs des citoyens dans le cas de trouble ; il espère prévenir, peut-être, faire cesser tout désordre, par la publication et l'affichage des ordonnances suivantes :

ARTICLE 1.

Les articles 10, 11 des Droits de l'homme, concernant la liberté du culte, de parler, d'écrire, d'imprimer, seront observés suivant leur forme et teneur.

ART. 2.

Déclarons que ceux qui oseront entreprendre de forcer leurs concitoyens, par aucune voie de fait, insulte, ou menaces publiques, d'aller dans une église plutôt que dans une autre, et de les gêner ou interrompre dans leurs exercices religieux, seront poursuivis comme perturbateurs du repos public.

ART 3.

Défendons aux gardes nationales de se former en corps, si ce n'est quand elles en seront requises légalement.

ART. 4.

Défendons à tous officiers et soldats composant la garde nationale, de faire battre la générale, ni aucune batterie de rassemblement, sans y être expressément autorisés par les officiers municipaux et procureur de la commune.

ART. 5.

Défendons tout attroupement de plus de quinze personnes dans les rues et places publiques, à peine d'être, les contrevenants, traités comme séditieux.

ART. 6.

Ordonnons que tous les citoyens seront tenus de sortir de leurs maisons, dans tous les cas où le procureur de la commune, offi-

Digitized by Google

ciers municipaux, ou autres officiers civils, crieront « Force à la loi » ; de prendre les armes de quelque nature qu'elles soient, et de se réunir aux susdits officiers civils pour leur prêter main-forte, à peine, les contrevenants, de demeurer responsables des événements.

ART. 7.

Ordonnons que si, pendant la nuit, les officiers civils crient « Force à la loi » ou si l'on bat la générale, tous les propriétaires ou locataires de maisons mettront à l'instant des lumières, lampes ou chandelles sur leurs fenêtres.

ART. 8.

Dans les cas d'attroupement, dès le moment que les officiers civils ou la force publique se présenteront, si l'attroupement ne se dissipe pas, il sera crié : « Obéissance à la loi, que les bons « citoyens se retirent ; on va faire usage de la force » ; on battra le ban et la force publique agira sans être responsable d'aucun des maux qui en seront la suite.

ART. 9.

Défendons d'attaquer aucun citoyen par les qualifications injurieuses de démocrate, ou d'aristocrate, et autres termes tendant à causer des rixes ou des haines.

ART. 10.

Enjoignons aux aubergistes et cabaretiers, donnant à boire et à manger aux étrangers, de donner avis à la municipalité dès qu'ils seront au-dessus de cinq.

ART. 11.

Enjoignons aux aubergistes et cabaretiers de nous présenter, dans le délai de vingt-quatre heures, un registre timbré pour être parafé, dans lequel ils seront tenus d'inscrire les noms, qualité et demeure de tous ceux qui coucheront chez eux.

ART. 12.

Défendons de faire des cris ou du bruit pendant la nuit, propres à troubler le repos des citoyens et causer de l'épouvante, à peine d'être, les contrevenants, punis comme perturbateurs du repos public.

ART. 13.

Ordonnons que le présent arrêté sera lu, publié et affiché aux lieux ordinaires.

Fait à Saint-Lizier, dans la maison commune, le 28 octobre 1791.

BESSON, maire. — BERGÈS fils, secrétaire.

Digitized by Google

Les non-conformistes ne se crurent point visés par cet arrêté qu'ils croyaient dirigé contre les perturbateurs; mais les violents ont toujours imposé leurs caprices aux majorités et à l'autorité. Entre les mains des faibles, la loi devient trop souvent une arme à deux tranchants, ou plutôt un moyen de persécution qu'on tourne contre le droit qu'elle a mission de protéger. S'appuyant sur la disposition de la Constitution qui proclamait la liberté des cultes, les non-conformistes s'assemblèrent, comme ils l'avaient annoncé, dans leur église.

Les opposants s'agitèrent et firent si bien, que le maire, invoquant des motifs de prudence, et prétextant une violation partielle de son arrêté, interdit, deux jours après, le culte des non-conformistes, « jusqu'à ce qu'ils se fussent fait autoriser par les corps administratifs ».

Les persécutés se pourvurent auprès du directoire de Saint-Girons, qui envoya le 5 novembre à la municipalité de Saint-Lizier, en communication et pour avis, leur pétition. Ce n'était point un petit groupe d'administrés qui sollicitait une faveur exceptionnelle, mais c'était l'immense majorité des citoyens qui se levait pour réclamer la reconnaissance du premier des droits; et la municipalité ne put s'empêcher de répondre « qu'elle n'avait nul motif de s'opposer à l'exécution des lois sur la liberté du culte religieux adopté par lesdits non-conformistes ». La peur ne l'empêchait pas encore d'être juste.

Enfin, fut signé par le département, le 10 novembre, un arrêté portant « que l'exercice de tous les cultes est garanti par la Constitution, et que la municipalité de Saint-Lizier protégera, conformément à la loi du 7 mai dernier, l'exercice du culte des pétitionnaires, lorsque l'inscription sera mise sur le frontispice de l'édifice qu'ils y consacrent, — ladite inscription étant dési-

Digitized by Google

gnée sous ce titre: « Église des catholiques romains non-conformistes. »

Cet arrêté fut communiqué au maire de Saint-Lizier, par le sieur Durieux, syndic des non-conformistes. Il demanda, par voie de conséquence, le retrait de l'arrêté municipal du 30 octobre qui avait prohibé le culte adopté par le requérant et ses coreligionnaires : ce que le maire lui octroya, heureux, peut-être, d'être ainsi dans la nécessité d'accomplir un acte de justice. C'est le sort des âmes timorées de faire ainsi souvent le mal qui répugne à leur instinctive nature et d'être soulagées par un acte réparateur.

Digitized by Google

III

Nouvelles opérations électorales. — Dupont-Dargein, maire. — Dupré, maire. — Fêtes de Noël. — Conduite contradictoire de la municipalité. — Pénurie d'argent. — Enlèvement des armoiries. — Biens de l'évêché. — Encore une alarme. — Impôt. — La patrie en danger.

On était arrivé sur la fin de l'année 1791, à l'époque du renouvellement partiel de la municipalité. Le contre-coup de ces divisions devait se faire sentir dans les opérations électorales, qui durèrent trois jours sans pouvoir arriver à un résultat final.

Le dimanche, troisième jour de novembre, on procéda à l'organisation du bureau provisoire; les membres en furent pris parmi les plus anciens électeurs. Par le bénéfice de l'âge, Duclos fut nommé président; scrutateurs, les sieurs Durieux, Bergès, négociant, Bergès, architecte; secrétaire provisoire, Dargein-Dupont. Cette première journée fut consacrée à l'appel nominal des citoyens qui composaient l'assemblée, et à l'examen des titres des citoyens actifs, ce qui, ayant amené de nombreuses discussions, poussa jusqu'à 6 heures du soir la séance qui dut être renvoyée au lendemain.

Le lundi 14, les électeurs se trouvent asssemblés à la maison commune, à 9 heures du matin. Dès l'abord, Besson demande la parole contre l'admission du sieur Tatarau, en qualité de citoyen actif, attendu qu'il est en état de banqueroute, et qu'il ne rapporte point la quittance générale de ses créanciers; il exige du bureau provisoire acte de sa protestation pour servir en tant que de besoin. Puis on procède, par appel nominal, à l'élection du président. Besson est élu à la pluralité des suffrages.

Digitized by Google

Dans la séance qui a lieu à 2 heures de l'après-midi, Filouse, prêtre, est élu secrétaire. Il prête, devant l'assemblée, avec le président, le serment civique prescrit par la loi ; puis encore sont élus, à la majorité des voix, scrutateurs, les sieurs Bergès, architecte, Dargein-Dupont et Durieux. L'heure tarde empêchant la suite des opérations, la séance est renvoyée au lendemain, à 9 heures du matin.

Lesdits jour et heure advenus, le sieur Besson, fatigué de sa charge de maire, si difficile dans les complications actuelles, donna sa démission. Il fut immédiatement pourvu à son remplacement, et, par les suffrages des électeurs, la mairie fut confiée à Dupont-Dargein.

Dans la séance de l'après-midi, on procéda à la nomination de trois officiers municipaux, en remplacement des sieurs Seillé, Dargein-Dupont et Duclos. Au dépouillement du scrutin, le nombre des billets ayant été trouvé supérieur à celui des votants, l'opération fut déclarée nulle et on la recommença sur l'heure. A peine quelques billets avaient été déposés dans le bassin, que survint une violente discussion.

Un électeur, très vieux et peu instruit sur ce qu'il avait à faire, le sieur Cassagnau, interroge M. le président, qui lui répond qu'il doit nommer trois officiers municipaux.

Cassagnau marque quelque embarras dans son choix.

Le scrutateur Durieux lui dit : « Nommez ceux que vous avez déjà portés dans le premier scrutin, ou tout autre qu'il vous plaira.

— » Je ne m'en souviens plus; vous qui avez vu mon premier billet, vous devez vous les rappeler?

— » Me le demandez-vous? reprit Durieux.

— » Oui, répondit Cassagnau.

Alors Durieux commet l'imprudence de lui nommer

Digitized by Google

les candidats qu'il avait inscrits dans le premier billet.

Grande fermentation et grand tumulte dans la salle. Bergès, curé; Seillé, Lafont, Claude, Pierre Bergès demandent le renvoi de l'assemblée, la destitution de Durieux comme scrutateur et l'annulation de tout ce qui a été précédemment fait. L'assemblée décide que Cassagnau ne pourra point voter. On agite la question du renvoi de Durieux; Bergès, scrutateur, prenant la parole, dit « qu'en son nom et au nom d'un grand nombre de votants, il proteste contre tout ce qui a été fait », et il se retire avec plusieurs amis.

Le tumulte augmente; devant les dispositions hostiles de la foule, Durieux résigne ses fonctions de scrutateur, et comme Bergès, architecte, autre scrutateur, s'était retiré, on procède dans les formes ordinaires à la nomination de deux scrutateurs. Pendant l'opération, survient le sieur Seillé, suivi d'un grand nombre d'électeurs, précédemment sortis avec lui. Il demande, comme Bergès, le renvoi de l'assemblée pour cause de trouble, et la cassation de tout ce qui a été fait pour contravention aux lois. Il offre de faire la preuve d'une coalition illégale qui s'est formée dans l'assemblée et se fait donner acte de sa protestation.

Le désordre augmentant, les clameurs, les disputes empêchant la régularité des opérations, le maire déclare qu'il lève la séance et qu'il va se pourvoir devant le directoire du district, pour demander deux commissaires qui assisteront aux séances suivantes.

Il est à présumer que la présence des représentants de l'autorité dut ramener le calme dans les esprits. Nous ne voyons plus trace de désordre dans les procès-verbaux du registre municipal, qui se contente d'insérer, à la date du 19 décembre, la proclamation du sieur Dupré, maire; Court, Nicolas et Auriac, officiers municipaux, et Seillé, procureur de la commune,

Digitized by Google

qui le même jour prêtent le serment exigé. Quelques jours après, l'organisation de la municipalité se complète par la nomination du bureau dont font partie Dupré, maire et Villa, et la nomination des membres du tribunal de police municipale, composé de Dupré, Villa et Court.

Le lendemain de son installation, la nouvelle municipalité décida qu'elle ne tiendrait plus ses séances dans la maison commune, provisoirement occupée par les prisonniers et les prévenus, mais qu'elle se réunirait dans une salle du ci-devant évêché. L'ancien mobilier de la salle des séances étant hors d'usage, on vota l'achat d'une table et de douze chaises.

Les fêtes de Noël approchaient. Le procureur de la commune fit observer aux membres de la mnnicipalité que « la diversité des opinions religieuses avait produit, parmi les concitoyens, une telle division, que l'on pouvait craindre une véritable guerre civile, et qu'il était de leur vigilance d'en prévenir les horreurs. Nous touchons, leur dit-il, à cette solennité où, selon l'usage, nous consacrons une nuit à célébrer dans nos temples la naissance du Souverain des nations. Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'un de nos pasteurs a été obligé de quitter son église[1] et de se réunir au curé de la paroisse de Saint-Lizier. Si vous permettez que le service divin se célèbre, cette nuit, dans nos deux paroisses, vous ne pouvez vous dissimuler combien de suites fâcheuses peuvent résulter de deux rassemblements faits dans deux lieux différents, à la même heure de la nuit. La force armée que vous avez à votre disposition n'est pas assez nombreuse pour surveiller en même temps les deux assemblées et assurer le bon ordre qu'il faut maintenir dans toutes les parties de la ville.

1. Le curé Laporte.

Digitized by Google

Je requiers en conséquence qu'il soit ordonné que l'église paroissiale reste ouverte, pendant toute la nuit du 24 au 25 du présent mois, et qu'il sera loisible à tout prêtre de célébrer la messe dans cette église; qu'il soit défendu, en outre, de faire les offices dans l'église de Notre-Dame de la Sède qui devra rester fermée durant cette nuit; que la messe de minuit pourra aussi être célébrée à la chapelle de l'hôpital Saint-Jacques par l'un des aumôniers; qu'enfin le commandant de la garde nationale sera chargé de veiller, pendant ladite nuit, au bon ordre public[1].

Faisant droit aux conclusions du procureur de la commune, les officiers municipaux prirent un arrêté pour régler la célébration des fêtes de Noël, suivant l'ordre par lui indiqué, chargeant la milice bourgeoise de prendre les mesures nécessaires pour garantir la tranquillité de la ville.

Ces mesures de police qui, en un temps régulier, eussent paru vexatoires, se justifiaient en ces circonstances par l'état de surexcitation dans lequel se trouvaient les esprits. Rares étaient les nuits où le sommeil des habitants n'était troublé par des altercations violentes, des cris, des coups de mousquets et des appels à la force armée. Des plaintes fréquentes étaient portées au bureau de police. Dans la nuit du 25 janvier, les maisons du sieur Duclos et de demoiselle Tussaut sont assaillies par des malfaiteurs, qui tirent des coups de fusil et vont jusqu'à frapper de coups de hâche les portes et les fenêtres; un placard infamant est même attaché à la porte de la demoiselle Tussaut. Le prétexte de ces injures et de ces voies de fait était la présence, dans ces domiciles, des curés Durau et Saurat neveu, qui venaient d'être remplacés dans leurs paroisses pour refus de serment. Quelques éner-

1. Délibération du 22 décembre 1791.

Digitized by Google

gumènes, irrités par la constante fidélité de la majeure partie des habitants à leurs anciens pasteurs, faisaient retomber sur ceux-ci le trouble qui régnait dans la ville. Il eût été du devoir d'une municipalité sage et libérale de protéger les administrés qui n'avaient que le tort de demeurer attachés à leurs anciennes croyances; mais ici, comme en plusieurs autres circonstances, les violents font trembler la justice et imposent des arrêts iniques à ceux qui ont mission de défendre le droit. Contre les malfaiteurs on déclare « qu'on fera tout ce qui est possible pour les découvrir et les faire punir d'après les rigueurs des lois; on augmentera même le nombre des patrouilles »; mais le meilleur moyen de prévenir de nouvelles voies de fait est « d'engager le sieur Duclos et la demoiselle Tussaut à ne plus donner en ce moment logement aux dits sieurs Durau et Saurat et de prier ces derniers, au nom de la paix et de la tranquillité, de quitter la ville dans 24 heures; protestant aux uns et aux autres, qu'en cas de trouble ils demeureront personnellement responsables de tous les événements ».

La municipalité, sentant combien était odieuse la décision qu'elle prenait, semble vouloir s'en dissimuler à elle-même toute la honte, en ajoutant qu'elle « cède à cette heure à des circonstances impérieuses. » Elle aura mainte fois semblable aveu à faire, et c'est une sorte de fatalité que les assemblées délibérantes ne se résignent aux mauvaises actions que la mort dans l'âme.

Hâtons-nous, avant que l'occasion s'en échappe, de signaler à l'actif de notre municipalité une action d'humanité d'autant plus louable qu'elle est faite au bénéfice d'une victime.

Devançant les autres assemblées communales dans la voie de la persécution religieuse, la municipalité de Saint-Girons venait de supprimer l'établissement des

Digitized by Google

Sœurs de la Charité de Nevers. La sœur Perpétue, supérieure de la maison, se trouve ainsi, au cœur de l'hiver, expulsée de son couvent; son grand âge lui interdit tout voyage; elle est forcée de demander asile à l'hôpital de Saint-Lizier. L'assemblée, prenant en considération les nombreux services rendus à l'enseignement pendant trente-cinq ans par la sœur Perpétue, et le danger d'un long voyage pour une personne âgée, la reçoit, à titre exceptionnel, comme pensionnaire. Saint-Lizier donne, ici, à Saint-Girons, une leçon de justice et de philanthropie; dans le domaine de la charité la rivalité est chose plus belle que dans le cercle égoïste des intérêts.

Par suite de la retraite de Laporte, curé constitutionnel de Notre-Dame, la maison presbytérale de la Sède était inoccupée. Bergès, curé de l'église de Saint-Lizier, demande qu'on veuille bien la lui accorder en échange de son presbytère, éloigné du centre de la ville et fort incommode pour le service paroissial. La municipalité, qui n'avait rien à refuser à ce prêtre soumis, se hâte de faire droit à sa demande. Bergès désire qu'avant d'en prendre possession il y soit fait des réparations, et la municipalité se hâte de nommer des experts pour vérifier l'urgence des travaux. La bonne volonté était grande, mais l'argent était aussi rare dans les caisses de la commune que dans les caisses du département et de l'Etat.

Besson, le ci-devant maire, avait fait, durant son édilité, pour 767 livres, 6 sols et 7 deniers d'avances pour l'établissement du tribunal, l'assemblée électorale des juges et grillage des prisons. La commune prétend que ces travaux ayant un caractère d'utilité publique devaient être à la charge du district ou du département; le district en réfère au département, qui, à son tour, demande à réfléchir, à examiner mû-

Digitized by Google

rement la question, employant tous les moyens dilatoires à l'usage des mauvais débiteurs.

Grande était partout la pénurie d'argent, et les assignats, déconsidérés dès l'origine, arrivaient à flots et entravaient les relations commerciales. Les boulangers de Saint-Lizier ne veulent ni ne peuvent, disent-ils, plus fournir le pain à 18 sols la marque, tandis qu'ils achètent le grain à 25 francs en assignats. La municipalité reconnaissant le bien fondé de ces réclamations, fixe le prix de la marque du pain à une livre 4 sols, à raison de 6 livres la marque.

La rentrée des impôts se faisait d'une façon si laborieuse que, malgré trois enchères publiques au rabais, la perception de Saint-Lizier ne put pas trouver de titulaire et qu'on dût nommer d'office un membre du conseil général, le sieur Pierre Nicolas, qui demeura chargé de la perception des contributions de 1791, à 12 deniers la contribution foncière et les autres à trois deniers.

L'Assemblée législative, qui devait accélérer si rapidement la marche de la Révolution, continua l'œuvre, si bien commencée par la Constituante, de l'humiliation du roi et de la noblesse. Après avoir aboli les titres de comte, de marquis, de baron, etc., défendu les livrées, on supprime tous les emblèmes ou armoiries qui semblent porter atteinte aux nouveaux principes de l'égalité.

Vu la loi du 16 octobre 1791, la municipalité de Saint-Lizier ordonne que tout citoyen ayant sur la porte de sa maison, sur les panneaux de sa voiture ou ailleurs, des armoiries, sera tenu de les faire enlever dans le délai de trois jours[1]. Les armoiries placées sur la porte de l'hôpital Saint-Jacques, sur la porte de la maison commune, dans l'église de Saint-Lizier et

1. Proclamation de la municipalité du 26 mai 1792.

Digitized by Google

au ci-devant palais épiscopal, seront aussi enlevées à la diligence du procureur de la commune.

Les délinquants seront punis suivant les peines portées dans ladite loi.

Et pour marquer que la municipalité est disposée, dans le chemin des réformes les moins utiles, à emboîter le pas à l'Assemblée législative, elle date sa délibération de l'an 4e de la Liberté, l'hégire des violences, des persécutions et des crimes qui ont déshonoré la Révolution.

Depuis qu'on avait déplacé le principe de l'autorité, les Assemb ées, même municipales, ne reculaient devant aucun empiétement; dans leurs prétentions, tout était du domaine de la police. A la suite de quelques différends, il paraît que l'un des offices de la paroisse, la messe de onze heures, ne se célébrait pas régulièrement : la municipalité eût cru manquer à son devoir et compromettre l'ordre public si elle n'était pas intervenue. La question avait déjà été soumise au directoire; mais, avant qu'une solution fût donnée, elle décida que « la messe de onze heures serait dite, provisoirement, par les membres de l'ancienne fabrique, chacun à son tour : le procureur de la commune, la veille de chaque fête, désignera et préviendra le chapelain qui devra dire cette messe; en cas d'empêchement, celui-ci sera tenu de se faire remplacer. Les chapelains qui refuseraient de se rendre aux réquisitions du procureur seront de suite cités par ce dernier devant le tribunal de police municipale, pour être procédé contre eux ainsi que de raison. »

« *Ainsi que de raison* » est un cliché qui ne manque pas de sel dans un acte aussi arbitraire, et qui, d'ailleurs, donne la vraie note de la confusion qui régnait dans les idées.

On s'est peut-être plusieurs fois demandé ce qu'é-

Digitized by Google

taient devenus les biens de l'ancien évêché du Couserans. Lors de la spoliation du clergé, ils avaient été déclarés « propriété nationale. » La résidence épiscopale avait été, comme nous l'avons vu, affectée au tribunal et aux services de la municipalité; la ville avait fait à travers les jardins qui l'entouraient ouvrir une rue; elle prétendait d'ailleurs que ce terrain, ayant été jadis usurpé sur la communauté, lui appartenait. Aux abords de la route qui débouche sur Saint-Girons, près de l'hôpital et en dessous des murs d'enceinte, était une grande vigne dont la ville fit aussi acquisition. « Cette acquisition, dit le projet d'achat, est de la plus grande nécessité depuis la cession gratuite que fit la communauté pour l'emplacement de l'hospice; il n'existe depuis lors de local pour les foires ni pour les promenades des habitants, « ce qui contribuerait essentiellement au bien de leur santé. » Une partie de cette vigne fut rétrocédée au sieur Antoine Bergès, pour y bâtir une maison à la suite du jardin de la famille Dauby.

Les moralistes ont écrit que l'ambition est une source d'illusions et de mécomptes; notre ville ne tardera pas à reconnaître la vérité de cette maxime. Ce tribunal si convoité lui échappera, malgré tous les sacrifices qu'elle s'impose pour le retenir dans ses murs. Saint-Girons n'aura de repos que le jour où il aura triomphé, sur ces deux questions, de sa rivale; en attendant l'échec définitif, Saint-Lizier vit dans des transes continuelles. Elle surveille les manœuvres de son adversaire et porte, avec une fébrile activité, la défense partout où elle prévoit l'attaque. Le 30 mai, elle envoie le sieur Seillé à Foix auprès du directoire du département pour presser l'expédition des requêtes adressées par la municipalité, et notamment celles concernant les réparations à faire au

Digitized by Google

tribunal. Le 3 juin, ayant appris qu'on ne lui accordait qu'à titre provisoire la brigade que la loi exige auprès des tribunaux, et que de nouvelles délibérations favorables à la ville de Saint-Girons avaient été expédiées par de nombreuses municipalités, on décide l'envoi de M. Mõnrous, juge, auprès du directoire, « pour solliciter de la justice du département un arrêté portant avis pour la permanence du tribunal dans Saint-Lizier, et solliciter la construction prompte de la maison d'arrêt. »

Le député avait encore pour mission de demander communication de toutes les pièces qui se trouvent dans les bureaux du directoire et de signer, au nom de la commune, toutes les pétitions ou mémoires qu'il jugerait utile d'adresser au directoire, au ministre ou à l'Assemblée nationale.

Le 15 juin, le conseil général de la commune tient une importante réunion dans laquelle, envisageant le péril imminent de la perte du tribunal, il prend une suprême résolution. La religion du ministre et de l'Assemblée nationale a été surprise par les intrigues des Saint-Gironnais. Il faut leur faire connaître la réalité de la situation. Or, il se trouve en ce moment à Paris deux citoyens « qui se sont toujours distingués par leur civisme et leur amour pour leur patrie : MM. Joseph Castet, ci-devant de Biros, natif de Saint-Lizier, et Moulis, prêtre, natif de Cazavet. » On est assuré de leur bonne volonté et de leur zèle à servir les intérêts de Saint-Lizier; il ne s'agit que de leur notifier la mission qu'on leur confie.

« Sur quoi, les voix recueillies, il a été déclaré à l'unanimité, que l'assemblée, convaincue de la nécessité d'avoir des députés à Paris pour veiller aux intérêts de la ville, et qu'on ne peut mieux choisir que MM. Castet, ci-devant de Biros, et Moulis, prêtre, a nommé et nomme ces deux messieurs députés de la ville de Saint-Lizier, les suppliant de vouloir accepter

Digitized by Google

cette députation en bons patriotes et zélés citoyens. Pouvoir leur est donné de solliciter auprès de l'Assemblée nationale et du ministre de l'intérieur : 1° un décret définitif de permanence dans la ville de Saint-Lizier du tribunal de justice du district de Saint-Girons ; 2° un décret qui autorise la ville de Saint-Lizier à acquérir, aux frais des justiciables, le ci-devant palais épiscopal pour servir de prétoire et de maison d'arrêt ; 3° de solliciter l'établissement d'un bureau de poste ; 4° de retirer des mains de M. Ille, député du département de l'Ariège à la Législative, les pièces et les mémoires relatifs à ces objets qui sont en son pouvoir et de les remettre au ministre de l'intérieur ou au comité de division de l'Assemblée nationale, suivant l'exigence des cas. »

Toutes ces démarches eurent une apparence de succès : le devis des réparations fut fait et l'adjudication ordonnée, mais l'évaluation fut portée à un prix si bas, que tous les entrepreneurs annoncèrent publiquement qu'on ne pouvait, dans ces conditions, exécuter les travaux sans une perte considérable. Était-ce une nouvelle manœuvre? La municipalité le craignant, chargea le citoyen Villa, l'un des officiers municipaux, de se porter adjudicataire, en l'absence de tout autre entrepreneur. Villa était autorisé à se subroger un homme de l'art qui recevrait pour la surveillance des ouvrages une indemnité de 100 livres.

Cette décision fait honneur à la perspicacité de la municipalité ; nous ignorons si elle eut l'effet qu'elle en attendait.

Les octrois avaient été supprimés comme vexatoires et impopulaires, mais leurs revenus constituaient une ressource considérable pour les municipalités et leur suppression faisait le vide dans leurs caisses. La loi les autorisait à imposer aux rôles des contributions

Digitized by Google

les sommes nécessaires aux dépenses publiques. Si les ressources avaient diminué, les dépenses avaient augmenté, et Saint-Lizier dut recourir à l'imposition. Pour cette année 1791, les dépenses fixes s'élevaient à 430 livres et les dépenses extraordinaires ou imprévues à 600 livres, dont un tiers fut porté sur la contribution foncière et les deux autres tiers sur la contribution mobilière. La communauté, consultée sur la nécessité de cet impôt, le vota le 29 juin, et arrêta de plus que les frais de la collecte seraient imposés, savoir : un sol par livre pour les impositions foncières, et trois deniers par livre pour la contribution mobilière.

Tout à coup, au milieu de ses préoccupations locales, un roulement patriotique de tambour sollicita l'attention des habitants de la ville, et le crieur public, au nom de la municipalité, lut la proclamation suivante :

Citoyens,

La patrie est en danger ! Un acte du Corps législatif l'a annoncé ; voici le moment où le peuple doit se lever tout entier pour la défense commune ; il doit montrer dans cette circonstance qu'il est digne d'être libre.

Que la tranquillité et le sang-froid annoncent seuls votre courage ; soyez vigilants, soyez calmes, soyez amis ; rangez-vous auprès de la loi, assurez-en l'exécution, respectez les personnes et les propriétés, surveillez tout le monde, et le danger commun aura cessé.

Vos magistrats sont en activité, ils veillent sans cesse aux intérêts communs ; ils ne vous demandent que l'union et l'obéissance ; ils vont pourvoir à la sûreté de tous, au maintien de la loi.

A ces causes,

Oui le procureur de la commune, le corps municipal a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article 1er. — En exécution de la loi, le conseil général de la commune sera en état de surveillance permanente jusqu'à ce que le danger de la patrie aura cessé.

Art. 2. — Pour que la surveillance soit plus active, il tiendra ses séances toutes publiques dans une des salles du ci-devant évêché.

Art. 3. — Les assemblées seront convoquées au son de la petite cloche de Notre-Dame.

Digitized by Google

Art. 4. — La garde nationale sera en état de réquisition permanente aussi longtemps que le conseil général sera en état de surveillance.

Art. 5. — Les officiers-commandants prendront sur leur responsabilité les moyens nécessaires au maintien de la tranquillité publique.

Art. 6. — Tout citoyen qui aura chez lui des armes est tenu, de suite après la présente proclamation, de faire au bureau municipal la déclaration de la quantité et nature desdites armes et munitions pour y avoir recours au cas de besoin. Tout citoyen qui n'aura pas fait la déclaration exacte sera de suite arrêté comme suspect, sans préjudice des poursuites extraordinaires, s'il y a lieu.

Art. 7. — Tout citoyen sera tenu de porter la cocarde nationale. Le conseil général invite les femmes à se parer aussi d'un ruban aux trois couleurs.

La présente sera lue et publiée dans tous les quartiers de la ville et affichée aux lieux accoutumés.

DUPRÉ, maire.

Pour comprendre la cause de ce petit coup d'état municipal, il faut se reporter aux débats qui venaient d'avoir lieu à l'Assemblée législative. Dans un long discours, prononcé d'une voix frémissante, Vergniaud avait accusé de trahison le roi et ses ministres « Il était parvenu à faire partager à un grand nombre d'hommes simples et sincères l'injustice de ses convictions et la violence de ses ressentiments. Il avait déchaîné toutes les colères contre le roi, en l'accusant d'être le complice des rois étrangers et l'héritier des Médicis parce qu'il persistait à opposer son *veto* aux décrets iniques rendus contre la religion et l'humanité. Il avait imputé au malheureux Louis XVI de trahir la France en s'abstenant de prendre les mesures d'ordre et de sécurité que réclamait la défense du territoire[1].

Entraînée par l'irrésistible éloquence de l'orateur girondin, émue d'ailleurs par les menaces du dehors et les troubles de l'intérieur, l'Assemblée rendit, le 11 juillet, un décret solennel qui rappelait l'ancien cri d'alarme des Romains *caveant consules!* elle déclara

1. Gaboul, *Histoire de France*, t. XVIII, p. 507.

Digitized by Google

à tous les citoyens que « la patrie est en danger. » !

Les municipalités, dont le patriotisme venait d'être surexcité par une adresse du pouvoir législatif, rivalisaient de zèle pour contribuer à l'œuvre commune de la défense nationale. Celle de Saint-Lizier, après avoir demandé le concours dévoué de tous les citoyens, se déclara en permanence; et nous avons en effet, dès ce jour, le procès-verbal quotidien de ses séances. Se trouvant complétement dépourvue de munitions, elle délègue les sieurs Villa et Seillé auprès du district pour lui demander des cartouches. Ordre est donné à la supérieure de l'hôpital de tenir régulièrement fermées, du côté des *étendes*, les portes de son établissement, et de ne les ouvrir que pour l'entrée des provisions et dans les cas de nécessité où l'on irait, pendant la nuit, demander des remèdes. Défense stricte d'introduire aucun étranger; toutes les personnes suspectes doivent, sans délai, être éconduites. Il est enjoint au sieur Méritens-Rozès de fermer incessamment, pour raison de sûreté générale, l'ouverture qui se trouve dans le mur de ville qui sépare sa terrasse d'avec le jardin du sieur Lajous. Un poste militaire est établi au bout du pont, sur la route de Lorp à Saint-Girons, dans la maison de Guillaume Anel. On veut même s'assurer la protection du ciel, et, pour cela, on prie le curé de reprendre l'ancien usage des processions autour de la ville le dimanche matin.

La frayeur ne rend pas seulement prudent, mais elle inspire des actes que réprouve la conscience : on va jusqu'à violer le secret des correspondances, on ouvre un paquet adressé à la demoiselle de Salin ; des énergumènes même proposent de faire une visite domiciliaire chez elle, à l'effet de voir si elle ne cache pas des documents compromettants pour la sûreté de l'État. La municipalité avait invité tous ses administrés à déclarer immédiatement les armes et munitions

Digitized by Google

qu'ils possédaient. Ces déclarations se faisant lentement et inexactement, elle décida, qu'escortée d'un détachement de la garde nationale elle se transporterait au domicile des particuliers pour vérifier l'exactitude des déclarations et désarmer les citoyens suspects de non-patriotisme.

« Le danger imminent où se trouvait la patrie, disait-elle, exigeait toutes ces précautions. »

Une cause d'émoi pour la cité, fut la découverte d'un dépôt illégal de poudre à la métairie d'un certain Vital, située au quartier de Friquet. Avis avait été donné à la municipalité de Saint-Lizier de l'arrivée de cet approvisionnement illégal. Vital avait été arrêté à Saint-Girons, mais le corps de délit avait échappé aux investigations de la police. Villa, Court et Nicolas, escortés de dix gardes nationaux commandés par le capitaine Pierre Bergès, se mirent à sa recherche et trouvèrent dans l'écurie à vaches de la métairie, sous une couche de fumier, des sacs de poudre à canon et à mine pesant environ 300 livres. Cette découverte fit grand bruit dans le pays et avait attiré autour de la métairie de Vital une foule considérable à laquelle s'étaient joints Séré, officier de gendarmerie, Bergès, faisant fonction de juge de paix, avec son secrétaire et la garde nationale de Saint-Girons qui venait prêter main-forte à celle de Saint-Lizier. C'était évidemment munitions de suspects et d'anti-révolutionnaires ; la poudre fut enlevée et transportée dans les galeries du cloître, pour être séchée et rentrer ensuite dans l'arsenal de la commune.

Dans une réunion tenue le 17 août, le procureur de la commune Seillé crut devoir exposer à ses collègues la gravité de la situation : « Ce serait en vain, leur dit-il, que nous nous endormirions avec tranquillité, lorsque tout, dans ce pays, annonce des conspirations qui se trament journellement contre la chose publique : les

Digitized by Google

mouvements des prêtres dissidents, les approvisionnements secrets de munitions de guerre que l'on dit se faire avec activité dans plusieurs lieux, nous montrent que des intentions pures, une surveillance active et un patriotisme zélé ne suffisent pas pour maintenir la sûreté publique, et qu'il faut y joindre encore, suivant le vœu des lois, l'appareil d'une force armée qui puisse en imposer aux factieux; il est inutile de vous rappeler à cet égard que, quoique assez pourvus d'armes, nous ne le sommes point de poudre et de balles, munitions sans lesquelles ces armes, purement défensives entre nos mains, deviennent inutiles au salut de la patrie. Il est donc de la plus grande importance de prendre des mesures à cet égard, et je propose et requiers en conséquence, qu'il soit délibéré que l'un de nous écrive aussitôt, au nom du conseil, aux membres du directoire du district de Saint-Girons, pour les prier de faire remettre à la municipalité de Saint-Lizier une provision suffisante de poudre et de balles. »

Déférant aux vœux de l'orateur, le conseil général adressa sa réquisition au district de Saint-Girons.

Si les armes étaient inutiles sans munitions, comme l'observait M. Seillé, elles ne pouvaient pas non plus se passer de bras pour les manœuvrer. La loi du 22 juillet 1792 ordonnait une levée d'hommes « qui devaient avoir l'honneur et la gloire de voler les premiers à la défense de la patrie. » Le canton de Saint-Lizier devait contribuer à la formation de cette armée pour 16 sujets, mais ces considérations théoriques de patriotisme ne paraissaient point enflammer le courage des jeunes conscrits du pays. Le 19 août, eut lieu, à Notre-Dame de la Sède, l'assemblée des différentes municipalités du canton pour procéder à la nomination des seize soldats; mais l'opération fut troublée par une bande de jeunes tapageurs, qui forcèrent les

Digitized by Google

sentinelles préposées à la garde des portes et envahirent l'assemblée. On renforça alors le poste d'un détachement de la garde nationale et d'une brigade de gendarmerie; mais ces précautions n'en imposèrent pas aux mutins, qui redoublèrent d'audace et allèrent jusqu'à lever leurs bâtons contre la municipalité et la force armée. On finit par se rendre maître de ces énergumènes et dix d'entre eux furent emmenés à la maison d'arrêt. Ils parvinrent à forcer la garde de la prison et s'évadèrent. « En traversant la ville, ils frappèrent à grands coups de bâtons les portes et les fenêtres, criant à tue-tête : « A trum ! à trum ! allons chercher les cordes pour pendre le sieur Villa, prenons nos couteaux et mettons en pièces cette f..... municipalité de Saint-Lizier dont le plus grand morceau sera comme un liard. » C'est ainsi qu'en invectivant l'autorité et tous ceux qu'ils rencontraient sur leur passage, ces jeunes perturbateurs regagnèrent leurs villages.

Le rapport de police qui mentionne ce petit événement signale, parmi les factieux, notamment les jeunes gens de Sentaraille et Caumont.

Digitized by Google

IV

Règlement sévère imposé à la garde nationale; punition de l'homme de loi Vignau qui l'a enfreint. — Désintéressement patriotique de Roquemaurel. — L'Assemblée législative exige un nouveau serment schismatique. — Rares résistances dans le clergé de la ville épiscopale; nombreuses défaillances.

Le relâchement et l'indiscipline s'étaient glissés dans les rangs de la garde nationale. Quelques citoyens refusaient de faire leur service personnel et ne se rendaient pas lorsqu'on battait la générale, ou ne s'acquittaient de leur devoir qu'avec nonchalance.

L'État pourtant traversait une période de crises violentes, et, pour assurer l'exécution des lois, la bonne volonté et le concours de tous était indispensable. C'est pour inculquer ces sentiments d'abnégation et de généreux dévouement que la municipalité arrêta : « que tout citoyen inscrit sur le registre civique pour le service de la garde nationale serait tenu de faire personnellement son service, à peine de dix livres d'amende pour la première fois, de vingt livres pour la seconde, et d'être inscrit pour la troisième sur la liste des gens suspects; que lorsqu'on battrait la générale, tout citoyen serait tenu de se rendre en armes sur la place d'armes auprès de l'arbre de la liberté, sous peine d'être déclaré suspect et, comme tel, mis en état d'arrestation ; que tout citoyen dépositaire d'armes serait tenu de les faire mettre en état de service et de propreté, et de se rendre pour leur inspection sur la place d'armes, après en avoir été prévenu à cri public et au bruit du tambour, à peine d'en être dépouillé et déclaré incapable d'en être dépositaire. Tout citoyen, enfin, devait obéir à ses officiers, provisoirement, sauf,

Digitized by Google

après avoir obéi, les réclamations et poursuites de droit, à peine d'être puni conformément à la loi. »

Ces sévères dispositions parurent ramener l'ordre et la discipline dans les rangs de la milice communale. Le sieur Vignau cadet, avoué, étant tombé sous le coup d'une de ces répressions pénales, fut poursuivi devant le tribunal. Ayant reçu l'ordre de marcher en détachement à l'église, il déclara qu'il aimait mieux aller en prison. Il quitta, en effet, son poste avec permission de l'officier qui l'autorisa à s'absenter un instant, mais ne reparut que quand le détachement fut rentré au corps de garde. Appelé devant la municipalité, il reconnut sa faute et la regretta ; mais l'opinion publique et la garde nationale demandèrent l'application du règlement. Déféré devant le tribunal, il fut condamné à cinq livres d'amende et aux dépens.

Le corps de garde de la milice nationale avait été placé, comme nous l'avons dit, dans le voisinage du pont. C'était un logement incommode et insalubre, et qui, de plus, avait l'inconvénient d'être situé à l'extrémité de la ville ; la municipalité dut se mettre en quête d'un local plus convenable ; elle députa les sieurs Villa et Dupré-Bergerat auprès de Roquemaurel, pour lui exposer son embarras et lui demander de vouloir bien mettre son salon à sa disposition. En gentilhomme patriote et généreux, Roquemaurel répondit qu'il était heureux de saisir cette occasion de prouver son dévouement à la municipalité, que de suite il allait l'approprier à sa nouvelle destination et y ouvrir une porte sur la rue pour le rendre indépendant des autres appartements. Quant à l'offre de l'indemnité, il ne pouvait l'accepter, le plaisir d'être utile à la chose publique étant pour lui une suffisante rémunération.

Le conseil, à son tour, chargea ses commissaires de témoigner au sieur Roquemaurel la gratitude de la commune, l'assurant que sa maison et sa personne

Digitized by Google

seraient, dès ce jour, sous la sauvegarde de la municipalité et de la garde nationale.

L'Assemblée Constituante avait imposé le serment civique à tous les prêtres. Ceux qui refusaient de le prêter, en perdant la qualité de ministres du culte public payés par l'État conservaient leur pension de simples ecclésiastiques et la liberté d'exercer privément leur ministère[1]. L'Assemblée législative, à son tour, exigea aussi le serment et priva de traitement, tous ceux qui le refuseraient; ils devaient de plus, selon leur conduite, être transportés d'un lieu dans un autre, même condamnés à la détention. Elle leur défendit encore le libre exercice de leur culte particulier[2].

M. Thiers, tout indulgent qu'il est pour les hommes et les choses de la Révolution, n'a pu s'empêcher de blâmer cette mesure qui « tenait à la crainte des gouvernements menacés et qui les porte à s'entourer de précautions excessives. Ce n'est plus le fait réalisé qu'ils punissent, c'est l'attaque présumée qu'ils poursuivent; et leurs mesures deviennent souvent arbitraires et cruelles comme le soupçon. »

Le roi, qui avait accepté le décret de la Constituante, refusa énergiquement de sanctionner celui de la Législative. « Pour celui-ci, dit-il, on m'ôtera la vie plutôt que de m'obliger à le sanctionner. »

Le 27 mai, l'Assemblée rendit un nouveau décret pour suppléer à celui que le roi n'avait point voulu sanctionner. Il frappait de déportation tout prêtre dont la conduite était signalée comme incivique. « Sur la dénonciation de vingt citoyens actifs et l'approbation du directoire du district, le directoire du département

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 27.
2. Décret du 27 novembre 1791.

Digitized by Google

prononçait la déportation ; le prêtre condamné devait sortir du canton en vingt-quatre heures, du département en trois jours, et du royaume dans un mois. S'il était indigent, trois livres par jour lui étaient accordées jusqu'à la frontière[1].

Ces dispositions annonçaient dans les assemblées politiques un état d'irritation et d'intolérance dont elle ne donnèrent que de trop fréquentes preuves ; il était bon de les rappeler. De par la loi, le clergé de Couserans va être mis dans l'alternative de l'immolation ou de la félonie. Le 3 août, la municipalité, au son du tambour, fit publier, par un officier d'ordonnance escorté d'un détachement de la garde, cette loi persécutrice qui lui avait été transmise par le directoire du département.

Sous le souffle de la persécution va se produire la séparation du bon grain et de l'ivraie. Hélas ! le froment pur ne forma que de petites gerbes. La bonne foi, que nous avons admise lors du premier serment, ne peut ici être invoquée. Rome avait parlé, et, dans sa conscience de chrétien, le roi lui-même avait trouvé la force de refuser sa haute sanction à un édit inique.

L'abbé Cau-Durban.

(A suivre.)

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 87.

Digitized by Google

FONDATION

D'UN COUVENT DE DOMINICAINS

A SAINT-GIRONS

A chaque crise que traverse l'Église, Dieu suscite un ordre religieux pour la soutenir et participer à son triomphe. Le commencement du XIIIe siècle vit grossir sur le ciel de la France catholique les nuages précurseurs de la Réforme; des esprits orgueilleux et inquiets nièrent une partie des dogmes chrétiens, sapèrent le principe d'autorité, voulurent se soustraire à la discipline de Rome et rompre les liens qui les rattachaient au reste de la France. Pendant que Simon de Montfort combattait l'hydre hérétique par le fer et le feu, le castillan Dominique, n'usant que de la persuasion, prodiguait aux populations contaminées les trésors de son éloquence et multipliait les conversions. En 1216, il fondait à Toulouse l'ordre célèbre des *frères prêcheurs*, qui prirent de lui leur nom de Dominicains sous lequel ils sont universellement connus. Prier, se mortifier, étudier pour instruire, c'était la vie des fils de saint Dominique, mais leur œuvre principale consistait dans la prédication, où ils excellent encore aujourd'hui.

L'ordre, gouverné par un maître élu, était divisé en provinces ayant à leur tête un prieur provincial élu; chaque couvent était régi par un prieur élu, ordinairement assisté d'un vicaire; les fréries qui n'étaient

Digitized by Google

pas encore érigées en couvent s'appelaient *lieu* et n'avaient qu'un vicaire.

Tous les ans, les prieurs se réunissaient en chapitre provincial dans un des couvents de la province, désigné à l'assemblée de l'année précédente.

La circonscription dans laquelle prêchaient les frères de chaque couvent s'appelait *prédication*.

Le Couserans était compris dans la province de Toulouse, démembrée en 1303 de l'ancienne province de Provence, et dans la prédication du couvent de Pamiers, fondé en 1270.

Or, le puissant Arnaud de Comminges, surnommé d'Espagne, vicomte de Couserans, qui résidait ordinairement à Saint-Girons, fils, croit-on, de Roger IV de Comminges, et de Grise ou Garcie, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, désirait avoir sur ses domaines un couvent de frères prêcheurs ; il acheta pour cinq cents livres tournois, équivalant à vingt-quatre mille francs de notre monnaie actuelle, un vaste emplacement sur la rive droite du Salat, à deux portées d'arbalète du château vicomtal, et l'offrit à l'ordre. La proposition fut examinée au chapitre provincial de 1306, tenu à Figeac en la fête de Sainte-Marie-Madeleine. Le frère Guillaume Aurélie, prieur de Figeac, et les définiteurs prescrivirent au frère Guillaume d'Aignan et au frère Arnaud-Guillaume de Lordat de se rendre à Saint-Girons pour faire une enquête minutieuse.

A la suite de ce chapitre, les frères désignés vinrent à Saint-Girons pour remplir leur commission ; ils visitèrent l'emplacement et examinèrent les offres du seigneur ; mais ils ne procédèrent pas à la réception du lieu, car depuis 1298 une permission spéciale du Saint-Siège était nécessaire à cet effet. Arnaud d'Espagne la sollicita et l'obtint de Clément V.

Au chapitre provincial de 1309 tenu à Périgueux,

Digitized by Google

en la fête de Saint-Barnabé, il fut décidé que le prieur provincial se rendrait lui-même à Saint-Girons et, qu'après s'être pleinement assuré de l'authenticité de la lettre pontificale en forme de bulle, il recevrait le nouveau lieu pour y établir des frères lorsque le chapitre général en aurait donné l'autorisation.

Après le chapitre de Périgueux, le prieur provincial, frère Guillaume d'Alan, alla à Saint-Girons avec le frère Arnaud-Jean, prieur de Prouilles. C'est le 20 septembre 1309, le samedi des Quatre-Temps, veille de Saint-Mathieu, que le lieu fut solennellement reçu par le provincial, et le prieur de Prouilles y célébra ce jour-là la première messe en l'honneur de la Sainte-Vierge, patronne du Couserans, avec l'assistance du vicomte Arnaud, de son épouse Philippe, fille de feu Roger IV, comte de Foix, de leur famille et d'une nombreuse foule de peuple recueilli.

Le provincial établit comme vicaire du *lieu* le frère Pierre-Arnaud, toulousain, sortant du couvent de Saint-Gaudens, qui était présent à la cérémonie; il désigna pour prédicateurs les frères Guillaume de Cera et Arnaud Barrave, et le frère Bernard de Fagia pour promoteur.

Le 21 novembre de la même année, la veille de Sainte-Cécile, un cimetière fut béni avec solennité dans l'enceinte du couvent par Monseigneur Boson de Salignac, évêque de Comminges, avec le consentement des vicaires de l'évêque de Couserans, Bernard de Montaigu, alors absent du diocèse.

Le chapitre provincial de 1310, tenu à Pamiers en la fête de Sainte-Marie-Madeleine, érigea le lieu de Saint-Girons en couvent, y établit comme premier prieur le vicaire Pierre-Arnaud, comme *lecteur* ou professeur le frère Guillaume de Pinherio, et désigna douze moines pour l'habiter, les frères Guillaume de Cera, Bernard de Fagia, Arnaud Barrave, qui y

Digitized by Google

étaient déjà; Bernard de Scalerie, P. de Catave, Raymond Gayta des Camps, Jean Dieudonné, Arnaud de Caslarie, Guillaume Ayroer, Arnaud Mancipii, du bourg de Saint-Bernard, Bernard Degan, R. de Fagia.

Le couvent de Saint-Girons prit, suivant son rang d'ancienneté, la treizième place du côté gauche dans les chapitres provinciaux, vis-à-vis celui de Saint-Gaudens, fondé en 1290 et qui avait fait partie jusqu'en 1303 de la province de Provence.

Arnaud d'Espagne pourvut largement, dans la suite, aux besoins du beau monastère qu'il avait fondé et dans lequel il fixa sa sépulture.

Un chapitre provincial fut tenu à Saint-Girons dès 1321; le seigneur Arnaud et dame Philippe n'existaient plus : les actes du chapitre prescrivent à chaque prêtre de l'ordre de dire une messe pour le repos du généreux fondateur du couvent de Saint-Girons et de son épouse, et rappellent qu'on doit prier pour Arnaud comme pour un membre de l'ordre.

La fondation d'Arnaud subsista près de cinq siècles; elle fut emportée par la tourmente révolutionnaire. On voit encore les traces de l'église du couvent morcelé dans le moulon Rumeau, que borde d'un côté la rue des Jacobins.

B^on^ DE BARDIES.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

1859

21 juillet (lundi). — Th. Duret (Cognac), H. Normand (London), Isham H.-E. Gell (Liverpool), J.-B. Miller (Liverpool), venant du sommet du Mont-Perdu, sont arrivés de la Rencluse au Néthou en quatre heures de marche. — *Guides :* Baptiste Cier, F. Barrau, Michot, F. Samson.

28 juillet. — Beaumont..... (Norvick.) — *Guide :* Jean Cier. Arrived from Rencluse, 10,30, a. m.

29 juillet. — Mme E. Mourier, accompagnée de son mari M. P. Mourier, de son beau-frère M. E. Mourier,, de M. Froupeil jeune et..... (illisible). — Au sommet du pic à 11 h. 1/2. — *Guides :* B. et B. Lafont, S. Lafont, P. Sanson. — Thermomètre = + 15°.

4 août. — Marquis Aymer de la Chevalerie (Poitiers), Jules de Laurière (Angoulême), Albert de Vandeul (?) de Paris. — *Guides :* Michot, B. Cier, J. Sors-Argarot, P. Fages, recommandés par les touristes ci-dessus.

Partis de la Rencluse à 3 h. 1/2, arrivés à 8 h. moins 1/4, favorisés par un beau temps. En arrivant au pic le ciel était couvert du côté de l'Espagne, éclairé par le soleil du côté de la France. — Il est tombé un peu de neige pendant le passage du Pas de Mahomet, puis le temps a été magnifique. Impossible de constater le degré du thermomètre dont la colonne de mercure était coupée en plusieurs tronçons.

15 août. — Jacques Delamotte (Paris), vicomte R. de Bastine (?), comte Raymond du P..... (illisible), Paul la Peretie. — *Guides :* Michot, B. et P. Cier, L. Redonnet que nous recommandons aux touristes pour leur sang-froid et leur prudence.

Nous sommes arrivés au sommet de Néthou après cinq heures de marche depuis la Rencluse. Partis le matin à 3 h. 25, arrivés à 8 h. 1/4.

17 août. — Charles Bouet, juge suppléant (Agen), Bigot, substitut (Laval), Frédéric, vicomte de Beauragie (?). — *Guides :* Michot, P. Barrau, P. Sanson.

1. Voir ci-dessus, p. 165 à 180.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, nous sommes arrivés au sommet du pic à 6 h. 1/2, c'est-à-dire en quatre heures. Le fond des vallées françaises est couvert de nuages, mais se dégage peu à peu. Le temps est superbe; la vue des sommets est aussi complète que possible.

19 août. — Ernest de Lafade. — *Guide :* Michot.

21 août. — V. Vincent et Alphonse Mony. — *Guides :* G. Bajun, J. Sors, J. Tournan.

Partis de la Rencluse à 3 h. du matin, arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 5. — Beau temps.

22 août. — MM. Fessart, Daniel Wilson, Charles Caillet.

Départ de Luchon à midi 30, le 21 août, avec un baromètre de Gay-Lussac, confié à M. Caillet, professeur de physique, par M. Lézat, et un thermomètre à mercure, confié par M. Benoit, opticien (le zéro avait éprouvé un déplacement de 1°,3).

21	A Luchon, (10 h. matin) : barom.	= 716,6,	therm.	= 23°
	A l'H. de Luch. (2 h. 1/2 s.).....	= 654,8,	id.	= 22°
	A la Rencluse (9 h. soir).....	= 600,1,	id.	= 15°,4
22	Id. (3 h. matin).....	= 599,3,	id.	= 13°,8
	Au Portillon (6 h. 20 matin).....	= 554,8,	id.	= 7°,7
	Au Pic Néthou (10 h. 40 matin)..	= 512,0,	id.	= 12°,3

Vent du N-O. très froid. — A l'ombre, le thermomètre de Benoit donnait à 10 heures — 3°1.

Les guides susnommés, par leurs soins attentifs, ont été dignes de la plus grande louange.

Sans date. — MM. Thibault, d'Escayrac, Emile Rondeaux. — *Guides :* J. Ribis, J. Redonnet, Bert, Courrège.

Partis à 4 h. 17 et arrivés à 8 heures moins 9. — Beau temps, jarrets vigoureux, appétit *idem.*

24 août. — Alfred de Cardou (négociant à Saint-Quentin, Aisne), Paul Villeneuve (propriétaire à Saint-Antonin, Tarn-et-Garonne).

Partis à minuit de Luchon et à 7 h. de la Rencluse, sont arrivés au sommet du pic de Néthou à 11 h. 10 m. — *Guides :* F. Capdeville, J. Fages, J. Tournan.

25 août. — M. Auguste Dollfus (du Havre, Seine-Inférieure). — B. et J.-M. Lafont.

Départ de la Rencluse à 4 h. 1/2, arrivés au sommet 7 h. 3/4. — Temps magnifique quoique un peu brumeux à l'horizon. Le thermomètre marque 6° centigrades au-dessus de zéro.

7 septembre. — Alfred de Bylly, Maurice de Butler, F. Gue (?) — Nous n'avons qu'à rendre justice à l'intrépidité de nos *guides* : P. et F. Barrau, L. Redonnet.

Partis de Luchon le 6 septembre à 10 h. du matin, nous avons traversé le port de Vénasque, visité le Trou du Toro et gagné la

Digitized by Google

Rencluse à cinq heures un quart. — Nous étions à pied. — A 4 h. 1/2 nous avons quitté la Rencluse et nous avons atteint à huit heures dix minutes le sommet du Nêthou. — Le thermomètre marquait + 4 degrés. — Belle vue des sommets, la plaine couverte de brouillards.

Sans date. — Charles-Théodore Williams (Pemb. coll. Oxford), England.

We left the Rencluse at 4.40 a. m., and arrived at the pic de Néthou, at 8.25 a. m., after a comparatively easy ascent. My *guide* was Jean Estrujo, whom I can strongly recommend.

7 septembre. — Xaxier Pce Sapiha, avec ses fils Louis et Xavier : arrivés au sommet du Néthou, grâce à l'aide et à la sollicitude des *guides* Michot, J. Tournan, P. Tournan.

Wm Jas Faner : 24, Bolton str. London.

9 septembre, vendredi. — Paul Porlier, Emile Sorbet (tous deux de Paris). — Ont fait l'ascension du pic de Néthou par un temps magnifique, sous la direction des *guides* Michot, B. et B. Cier, exellents, qu'on ne saurait trop recommander aux voyageurs désireux de faire cette magnifique ascension.

1860.

5 juillet. — Victor du Verne (Nevers, Nièvre). — *Guides :* J. Redonnet, Pierre Barrau, dit Tiburce.

Partis de la Rencluse à deux h. 20 m. du matin, arrivés au sommet du Néthou à 6 heures. Notre ascension a été favorisée par un temps magnifique. Au sommet du pic il faisait un vent du nord très frais.

Je n'ai pu observer le thermomètre, il n'en restait que des débris.

7 juillet. — J.-M. Wilson (Cambridge), B.-E. Hammond (Rugby), A. Granié (Toulouse), Michel Delta (Grèce). — *Guides :* J. Estrujo, B. et J.-M. Estrujo, J. Abadie.

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 m. du matin, arrivés à 7 h. précises au sommet du Néthou. — Temps superbe.

Température :

La Rencluse (8 h. p. m.)..... = 61 Fahrenheit.
— (2 h. a. m.)..... = 54° id.
Portillon (4 h. 25' a. m.)..... = 51° id.
Pic de Néthou (8 h. a. m.)..... = 57° (ombre) : 64° (soleil).

« Que faire en un gîte, à moins que l'on ne songe ? »

L'esprit tranquille et satisfait donne le moyen de ne point faire comme tout le monde. Les cartes dans les boîtes se perdent ou peuvent s'effacer. Nous prions donc les voyageurs de les placer

Digitized by Google

dans le cahier. Quant à des vers ou de la prose, nous n'en voyons pas. Nous engageons les personnes qui savent les faire *bons*, d'en insérer, pour distraire les voyageurs.

28 juillet. — Charles Martins, professeur d'histoire naturelle (Faculté de médecine de Montpellier), T. Lézat, auteur du plan en relief (Toulouse), Mlle Gabrielle Niel (Paris), Dr C.-G. Reischauer (von Munchen aus Hannover), Gaston Cazalis, Victor Prat, étudiant à la Faculté de médecine (Montpellier), Emile Teulon, étudiant à la Faculté de médecine (Montpellier). — *Guides :* Michot, P. Barrau, Pierre Natte.

Baromètre à 11 h. = 503 millim. à 2° 8, air 2° 6, — Vent violent du S.-O. par raffales. Brumes fréquentes.

M. Roudier, jardinier au jardin des plantes de Montpellier.

2 août. — Frederick Montagu Arnold (Kingston on Thames), William Henry Bamsby, Bromyard (Hereford). — Weather good, but new snow, very soft for walking. — *Guides :* P. Barrau, J. Redonnet, Highly to be recommended, both as guides and good companions.

20 août. — Mme Dommartin (Paris), M. Dommartin (Paris), L. Féron, aspirant à la Cour des comptes (Paris), A. Veillon (Bordeaux), François de Luze (Bordeaux), Georges Amé (Langon). — N. B. — M. Dan Guestier a dû rester en route n'ayant plus de clous à ses souliers. — *Guides :* Michot, Pierre Barrau, J.-B. Lafont, J. Lamolle, J. Meney.

Partis de la Rencluse ce matin à 5 h. moins cinq, nous sommes arrivés à midi 5 m. par un temps magnifique. Neige un peu tendre, voyage pénible, mais pendant lequel Mme Dommartin s'est distinguée par le plus grand sang-froid et par une énergie qui nous a servi d'exemple. — Nous sommes très contents de nos guides, surtout de Michot et P. Barrau, dont nous ne pouvons faire assez d'éloges ; fort contents aussi de J.-B. Lafont.

21 août. — Charles Packe (Angleterre), Francis Galton, Charles Gray, Ellis, Cunliffe. — Our *guides* was P. Barrau.

Left the Rencluse at 3 h. 45, arrived at the top in 3 h. 45. M. Ch. Packe, left a minimum thermometer, marking at 8 h. 30 m., — 3° centig. — Barometer marked, 19,80 inches. — Wind N. W. A. fine day, but strata of clouds over at the lower summits. Strayed 1 hour at the top.

Même date. — Henri Preschern et Anselm Ehmant (Paris). *Guide :* J.-M. Estrujo. — Louis Breton et son fils ; *guide :* A. Haurillon. — Auguste Fontaines ; *guides :* J. Haurillon, fils, Fr. Coret. — Henry Augustus Candy ; *guides :* Redonnet-Natte, B. Ursule.

28 août (mardi). — Charles Gray ; Edward Jones, avec le *guide* J.-M. Estrujo. — Norris Russell ; *guide*, B. Estrujo. — Em. Laba-

Digitized by Google

lette (Bordeaux), avec le *guide* P. Barrau. — Alfred Dupeyron ; *guide :* J. Sors-Argarot.

Partis de Luchon le 27 à 11 heures, temps lourd et orageux. A l'Hospice l'orage éclate ; nous partons au milieu d'une averse effroyable, de rafales affreuses qui menacent de nous enlever de dessus nos chevaux. Malgré cet horrible temps personne ne perd courage, nous arrivons à la Rencluse à 7 heures, le temps s'éclaircit un instant, une heure après l'orage éclate de nouveau. — Ce matin au moment de partir un nouvel orage se déclare. Nous nous mettons en route à 5 h. 30, et nous sommes parvenus au sommet de Néthou à 10 heures. Le temps s'est sensiblement amélioré, nous pouvions jouir du splendide spectacle. La course s'est faite dans d'excellentes conditions, sans trop de fatigue. Nous avons avec nous un jeune Anglais qui n'a pas quinze ans et qui nous a donné l'exemple de l'intrépidité et de l'énergie.

8 septembre. — J.-W. Evans (Derby). — *Guides* : Redonnet-Michot et J. Tournan. — Thermometer on the top (10 a. m.) = 25° Fahr. Fine bright day, but heavy clouds at a low level.

22 septembre. — Dr Heinrich Barth (Hambourg). — *Guides* : Michot, Pierre Barrau. — Temps superbe, mais neige fraiche, difficile.

1861.

3 juillet. — Madame Laine et son fils Adolphe, Mr et Mme Malliez, Mr Emile Paillet. — *Guides :* Barrot, Michot, J. Redonnet, Estrujo, Capdeville, J. Tournan, Raygot.

11 juillet. — N. Vene, E. Vene, P. Litière, Fecheter. — *Guides* : Pierre et Firmin Barrau, L. Redonnet, Ch. Redonnet. — Partis de Luchon le 10 à 7 heures du matin.

Nota. — Mr Lambert (Lyon), après avoir soutenu un pari est parti de Luchon le 10 à 10 heures du soir, et est arrivé une heure après les sus-nommés. — *Guides :* Estrujo, Cier.

29 juillet. — A. Molin (Beaune), Maisonoble (Beaune), E. Voillot (Beaune). — *Guides :* B. Estrujo, J. Redonnet, dont nous sommes parfaitemeni contents. — Montés au pic de Néthou et bu du Chambertin de 1846.

Même date. — H. A. Melly (New-York). — *Guide :* Bernard Lafont dont je suis parfaitement content.

Même date. — El marques de Castro Serna (Espagne). — Con su criado Manuel Martinez et los 3 *guias* : J. Estrujo, P. Cantaloup, Serbio (?). — Tiempo delicioso.

27 septembre. — Na Maladecié. Wicenty Siemienski, Helena-Anna-Jos. — *Vivat Polonia. Guide :* Pierre Barrau.

13 août. — Wtadystaw Czartorysky, El conde de Gracia,

Digitized by Google

Dr V. Diorio, Arthur Fadeuilhe. — *Guides :* J. Redonnet, L. et Ch. Redonnet, B. Ursule.

16 août. — Edm. Castelnau, Louis Bazil ..... *(mots effacés).* — *Guides :* Pierre et Firmin Barrau ; en sommes très satisfaits. — Partis de la Rencluse à 3 h. 40 du matin, arrivés au sommet à 8 h. 30 par un temps superbe.

17 août. — Alfred Huillard (Paris). — *Guide :* J.-M. Estrujo. — Très satisfait du guide.

Partis de la Rencluse à 6 h. 30 et arrivés au sommet à 9 h. 40. Venus de Luchon par un temps qui laisse beaucoup à désirer.

17 août. — Frank Russell de Killough, officier au service du Saint-Siège. — *Guide :* J. Tournan. — Un poulet et du fromage.

A force de grimper, je suis arrivé..... Ouf !
Bien heureux de n'avoir pas fait..... pouf !

20 août. — Albert Carpase (?), Paul Bals, Edmond Delpech, Charles Packe. — *Guides :* B. Reygot, M. Trespaillé, P. Barrau, J. Courrège. — Beau temps et bon appétit.

Température = 3° centigr. — Point d'ébullition de l'eau = 193°3 Fahr.

22 août. — Madame Mauget, conduite par Bastien Teinturier, (*guide* de Barèges) et J. Redonnet (*guide* de Luchon). Venue en 5 heures depuis la Rencluse.

26 août. — H.-G. Dakyns (Cambridge), Paul Léaube (?) de Cahors. — *Guides :* Michot, J. Redonnet. Venus de la Rencluse en 4 heures. Arrivés à 7 h. du matin.

7 septembre. — Alexis Godillot (Paris) avec son fils Georges, âgé de 14 ans et M. Théodore Lacaze, pompier à Toulouse. — *Guides :* Bertrand et Bernard Lafont. Ces deux guides se sont dévoués et nous ont donné leurs soins au dessus de tous éloges. — Le nommé P. Sanson, guide de deuxième classe, nous accompagnait aussi et a été rempli d'attention.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30 m., arrivés après beaucoup de fatigue au pic de Néthou à 9 heures.

1862.

25 juin. — René du Plessis, officier au 3e de cuirassiers (23 ans), et sa femme L. Ferraris du Plessis, 18 ans 1/2. — *Guides :* L.-J. et Ch. Redonnet, Pierre Barrau : enchantés de leur grande expérience et de leur énergie.

Les premiers de l'année. — Partis de Luchon le 24 juin à midi, arrivés à la Rencluse à 6 heures du soir. — Repartis le 25 à 3 h. 30 m. du matin. Temps magnifique. — Ascension difficile vu

Digitized by Google

la chaleur qui a fait fondre la neige où l'on enfonce jusqu'aux genoux. — Arrivés au pic de Néthou à 10 h. 30 m.

Nous déjeunons de bon appétit et buvons du champagne frappé à la santé de ceux qui suivront notre exemple.

26 juin. — Sir W. Buchan Hepburn, miss Hepburn, miss Mary and miss Jane Hepburn, and miss Weekes, ascended the pic de Néthou this morning in 4.30 hours from the Rencluse. — *Guides* : Jean, Bertrand, Bernard, and Jean-Marie Estrujo; B. Lafont, L. Barrau : whom we found under all circunstances obliging, well informed and attentive guides.

4 juillet. — Baron Voisine de la Fresnaye (Indre-e-Loire); E. Armand, secrétaire d'ambassade (Paris); Abel Raimbaux, ingénieur des mines (Paris). — *Guides :* J. Estrujo, P. Ribis, Barthélémy et P. Barrau.

Ascension difficile : on enfonce dans la neige jusqu'aux genoux.

16 juillet. — Capt. Story, R. N.; the Honor. Harbord-Harbord, and M. Augustus Halford. Arrived at half past ten. Delavez at the Rencluse by a thundestrom. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Estrujo, L. Redonnet, P. Barrau : is a first rate fellow. and the best guide for summits.

19 juillet. — M. Arnaud, Léon Joubert, Louis Bellais, Hipp. Perret. Clém. de la Roche Vaunoc. — *Guides :* Pierre Barrau, Estrujo, Capdeville, P. Johanneton et J. Thénard, qui ont rivalisé de zèle.

Partis à 2 heures du matin de la Rencluse, arrivés à 6 heures sur le pic de Néthou. Le temps a été splendide et le lever du soleil, qui a eu lieu au milieu de la traversée du glacier, a offert un magnifique spectacle.

30 juillet. — A. Warmessonde (?), cap. d'artillerie de la Garde; Geoffroy d'Ault-Dumesnil; Toussaint Lézat; Joseph Montano; de Montagnac; Paul Chantepie, étudiant. — *Guides :* P. et L. Redonnet, J. Estrujo, J.-M. Ribis. Les quatre guides qui ont dirigé cette ascension n'ont cessé pendant toute sa durée de donner les preuves de la plus grande complaisance et du dévouement le plus complet, surtout dans les passages difficiles, que la fonte des neiges rendait très dangereux.

14 août. — W. E. Forster ... *(phrase inintelligible et sans commencement)* ... where he had spent the night with M. Forster. — *Guide :* Jean Estrujo. Day fine. En route from Luchon to Vénasque.

Même date. — Maurice Picard (Paris). — *Guides :* J. et L. Redonnet. — Départ de la Rencluse à 3 h. 30 m., arrivés au pic à 9 heures. — Je n'ai eu comme toujours qu'à me louer de la complaisance et de l'habileté de mes deux guides bien connus d'ailleurs par tous ceux qui ont résidé à Luchon.

Digitized by Google

Même date. — Charles Servez, négociant armateur (Marseille). — Monté au pic de Néthou avec MM. Forster et Picard, accompagné du *guide* J. Sanson, qui a été plein d'attention et de soin. Temps douteux, brouillard croissant.

19 août. — E. Bonneau (?) *(nom et phrase illisibles).* — *Guides :* J. Ch. Redonnet ..... *(illisible).*

23 août. — Les illustrissimes savants, Bianchi père et fils, Filhol, Léon Soubeiran D. G. M. et E. Trutat, déterreur de crânes d'ours. — *Guides :* Michot, B. et J. M. Lafont, Guillaume Bajun ; ils ont porté jusqu'ici notre appareil photographique, le premier qui y ait apparu et ont guidé nos pas glissants sur la neige éclatante. « La couleur indigo règne dans la nature » comme disait le professeur de cet infortuné Murger. — En outre du panorama photographique que nous avons pris, les observations barométriques faites par M. Bianchi sont les suivantes :

Baromètre = 510. Chaleur = + 15° (de l'instrument), + 10° (à l'air libre.)

1863

24 juin. — Deux chasseurs *(noms inconnus).* — *Guide :* Jean-Marie Estrujo.

5 juillet. — Docteur Mauricet (Vannes). *Guides :* Barthélemy Courrège, J. Estrujo ; guides dévoués à qui on peut se confier en toute sécurité. — Phénomènes physiologiques remarquables.

10 juillet. — Baron de Lustrac (Sainte-Livrade : Lot-et-Garonne) et le Baron Ed. d'Eloyglovorst (?), Belgique — *Guides :* J. et L. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30 du matin, arrivés au sommet du pic à 7 heures. — Guides intrépides et prudents, qui ont partout fait preuve de la plus grande intelligence et du plus grand dévouement.

21 juillet. — Comte de Pracomtal et baron d'Hunolstein. — *Guides :* P. Barrau. Haurillon, J. Prince.

27 juillet. — Roger Portalis (Paris), Dr Bouverot (Auxerre). — *Guides :* Michot et A. Haurillon : excellents.

28 juillet. — Edouard Dubreuil, Jacques Tallard (Béarn). — *Guides :* Pierre Barrau et J.-B. Lafont : intrépides et sûrs. — Ascension avec le brouillard et un vent à décorner les bœufs.

1er août. — MM. Brun Prélong, étudiant poitevin, Roi (Poitevin). Bidault (paysagiste), Albert Hotséot (Bourgogne). — *Guides :* Pierre Barrau, Haurillon, J.-B. Lafont, J. Estrujo et Huguet.

Partis à 2 h. 30 m. du matin de la Rencluse, arrivés au sommet de Néthou à 7 heures. Temps variable, beau jusqu'au glacier, très beau au pont de Mahomet, brouillard intense et vent violent au sommet même. — Nous répétons, comme nos devanciers, que

Digitized by Google

nos guides ont fait preuve de la plus grande complaisance et d'une habileté surprenante à éviter les crevasses.

Du Néthou nous nous embarquons pour aller faire l'ascension du Pic Posets en passant (avec Barrau et Lafont seuls) par la Rencluse et l'Hospice de Vénasque.

4 août. — Ludwig Feist (Bordeaux), accompagné des *guides* Haurillon et Charles, est arrivé au sommet du Néthou à 10 heures du matin par un temps magnifique.

14 août. — L. Hely d'Oissel, L. Labbé, Edouard Mallet, P. P. Charles Dumazeaud, Raoul Treuille (Châtellerault), Albert Laservollet (?), Alfred Lussan, Toussaint Lézat. — *Guides :* Pierre Barrau, J. Sors-Argarot, L. Redonnet, Charles Redonnet, L. Barrau, J.-B. Laffon, J.-M. Estrujo, F. Arazau ; dont nous avons été très satisfaits.

Partis de la Renclus au nombre de 17, y compris 8 guides, nous avons laissé deux de nos touristes, l'un au Lac glacé, l'autre au pont de Mahomet, qu'il n'a pas voulu franchir.

Casimir Négrel (natif de Roquevaire, demeurant à Marseille) n'a pu arriver que jusqu'au Pont de Mahomet.

24 août. — Comte Henry Russell et Ferdinand de la Brière. — *Guides :* Pierre Barrau et Estrujo.

Remarquez, je vous prie, un tout petit nuage qui se forme dans l'extrême occident, du côté de ces colosses : le Mont-Perdu, le Vignemale, etc... Il disparait, il n'est plus!!!! Remarquez ensuite le beau glacier que vous allez descendre; il est moins crevassé que ceux du Vignemale et du Mont-Perdu, mais plus étendu. — Pour moi, vous ne me verrez pas : mais je dois vous dire que mon guide est enchanté de la manière dont je suis grimpé ici ; c'est un homme qui a du tact et le pied toujours sûr. Voyez donc quel ciel ! Plus une tache ! Je n'ai rien vu de plus désolé et de plus grandiose que ce panorama : Je vois le Canigou à l'est, et à l'ouest le pic de Balaitous. Ensuite je jette et concentre mes regards sur mon thermomètre ; il marque + 26° au soleil, et + 11° à l'ombre. (Il est à remarquer qu'il ne marque jamais autre chose à l'ombre.) — Barrau est un guide excellent qui brille surtout par la prudence. — Comte Henry Russell.

Je ne puis mieux faire que de m'associer aux sentiments d'admiration qu'exprime mon compagnon de voyage : admiration pour le petit nuage, pour le Vignemale, pour le Canigou, etc. Admiration pour une charmante petite abeille qui vient de passer, et dont je vous souhaite de trouver le miel à votre prochaine ascension. Nos deux guides dorment d'un sommeil profond après avoir bien mangé sur les bords du lac Coroné. — Mon crayon s'est cassé, pardon, je continue. — Nuit charmante passée à la Rencluse,

Digitized by Google

ascension facile ; satisfaction entière. Mon compagnon fume un cigare ! sur le sommet du Néthou ! *Proh pudor !* — Ferdinand de la Brière.

25 août. — Edmond Nivoit, él. ingénieur des mines, R. Perrié (?) él. ingénieur des mines, J. Legras (?) él. ingénieur des ponts et chaussées, A. Couderc (Rodez). — *Guides :* J. Haurillon, J. Sanson, P. Jouaneton, dont nous n'avons eu qu'à nous louer.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés à 8 heures.

Même date. — MM. Georges Pouchet (Rouen) et Pierre Ferras (Luchon). — *Guides* : B. Laffon et G. Bajun, qui ont montré combien ils répondaient à leur réputation. Nul ne peut prendre des guides plus sûrs s'il veut voir sans peine et surtout avec intelligence. Ce sont ces deux guides qui ont les premiers porté un appareil photographique au Néthou en 1862.

8 septembre. — James Hunter Annandale (Lasswade, Edimbourg : Ecosse), Frederick Melmish (London). — *Guides :* Bernard Lafon, J.-B. Lafon, Pierre Barrau, J.-M. Estrujo : Weather wohen we ascended was rather cloudy.

13 septembre. — MM. Alexandre Levalley, Ed. Delprat, L. Paignard, Achille Gournot. — *Guides* : P. Barrau, J. Estrujo, J. et Ch. Redonnet.

14 septembre. — MM. Henri de Nion (Paris), né à Tanger (Maroc), Alexandre Zannini, attaché de légation de S. M. le Roi d'Italie (Florence), A. Mulredo (Vico : Corse). — *Guides :* J. Redonnet, J.-M. Lafont, Bernard Lafont. — Partis à 5 heures de la Rencluse, arrivés à 9 heures du matin. — Beau temps.

1864

15 juillet. — Comte Henry Russell. (6 heures du soir.) — Tout seul ici !!! Parti ce matin de l'hospice de Vénasque avec la détermination d'arriver au Néthou par une route nouvelle, je suis monté par le *lac d'Albe* et *Malibierne.* Mais le jeune espagnol qui portait les provisions ayant cédé à la fatigue, n'a pu arriver malgré toute sa force. Je vais le rejoindre près du lac Coroné. C'est du haut du pic Posets, avant-hier, que j'ai conçu la possibilité de monter par le Sud. Voici mon itinéraire :

Montée au Sud de l'hospice de Vénasque.

1 h. 15', Petit lac (vu un bouquetin) ; montée à un col (S. S.-O.) ;

1 h. 30, Petit col ; le Posets parait à l'Ouest. Laissez deux lacs à droite, à 200 mètres plus bas : gouvernez Sud ;

2 h. 30, Portillon, à travers une arête de granit, très facile. Immense amphithéâtre de granit et cascade. Allez S.-E.

3 h. *Lac Grégonio* (ou d'Albe) ; 100 hectares (?). J'ai passé à gau-

Digitized by Google

che ; la droite vaut mieux. Montez très roide (S. E.) sur des neiges éternelles.

4 h. Col très ouvert de Gregonio. Voyez le Néthou à l'Est et deux petits lacs glacés au S.-E., allez Est sur la neige. (Crevasses à droite).

5 h. 30'. Lac Coroné. — 6 h. Sommet.

Je ne puis trouver le thermomètre à minima.

J'ajouterai que je n'ai pas non plus suivi la route habituelle pour le Posets. Je l'ai attaqué par le N. N. E., et en suis redescendu seul et très facilement par le S. S. E. à 1 h. au-dessous de Vénasque.

N. B. — Un an après mon ascension au Néthou, j'ai découvert que c'était à peu près l'itinéraire suivi en 1842, lors de la première ascension par MM. de Franqueville et Tchihatcheff.

Comte H. Russell.

22 juillet. — J. Vignon (Lyon), Henri Veillon (Lyon), Léonce de Conquans (Figeac). — *Guides :* P. Redonnet, père, J.-M. Estrujo, J.-M. Ribis.

Partis à 6 heures de la Rencluse, nous sommes arrivés à 10 heures par un temps de neige affreux ; il y avait un demi pied de neige nouvelle.

28 juillet. — Neville Goodman (Cambridge, St-Peter's. coll.). — *Guides :* L. Rebonnet. and Ch. Gouchan. — We were 2 h. 50' coming from the Rencluse... A splendid day : all the peaks clear. Only a few clouds in the valleys.

10 août. — Henri Lasserre, Philippe de Mouy, Henri Petit, Alexandre..... *(illisible)*, Baron de Rochetaillée. — *Guides* : J. Tournan, J. Redonnet, Pierre Barrau, Michot, J.-M. Denar.

Que dire en ces sommets où l'aigle seul respire,
La prière commence et le silence expire.

Henry Lasserre.

15 août. — Lieutenant-colonel Stanley (Guards). — *Guide* : Pierre Barrau. — Fine day.

17 août. — Marquis de Sabran-Pontevès et Duc de Chevreuse. — *Guides :* Haurillon et B. Lafon.

Même date. — G. Baron de Vaux. — *Guide :* Jean Redonnet.

Même date. — J. Waldenberg. — *Guide* : Capdeville ..... *(mots illisibles.)* — Ce touriste est sans doute monté avec le précédent, leurs deux ascensions sont réunies dans la même note.

Même date. — Miss A. C. Straton, Miss Mary Straton, J. Gardiner (Indian civil service). — Fine weater but a strong wind. — *Guides* : M.-A. Charlet (Chamounix), J. et J.-M. Estrujo (Luchon).

21 août. — Charles Béranger (Saint-Germain-les-Corbeil). — *Guide :* J. Estrujo. — Nous sommes partis de la Rencluse à

Digitized by Google

6 heures, nous sommes arrivés à midi. Nous avons eu un vent assez violent, qui était très désagréable pour faire l'ascension. Sans Estrujo, excellent guide, je crois que je ne serais jamais arrivé.

Même date. — Charles H. Wallroth, Frédérick A. Wallroth. — *Guide* : J.-M. Viscos (Barège). — Wind blowing hard.

23 août. — Aug. Champion ; H. Busquet, ingénieur civil des mines ; C. Renaudier (?), ingénieur des mines (Saint-Etienne) ; M. Davoust ; M. Davoust fils, à l'école spéciale militaire ; — *Guides* : J. Terce, B. Johanneton, Ursule, Redonnet, B. Cier. — Temps froid, brouillard épais. Temp. = + 1° centigr.

28 août. — Albert Grimiault (?) et René Lezé (Paris). — *Guides* : Michot et P. Cantaloup, dont nous n'avons eu qu'à nous louer toute la durée du trajet. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés à 8 h. 10 minutes.

1er septembre. — Prince Paul de Lieven (Russie), Comte Dodun de Kesomay (?), Vicomte de Beaumont. — *Guides* : J. Estrujo, J. Dénard, P. Sanson.

Même date. — Gaston Touchard (?) — *Guide* : Redonnet Michot. — Monté en 5 heures. — Brouillard au pic.

7 septembre. — G. Giormet. — *Guide* : Michot. Monté en 4 heures.

Même date. — Karl Hauch (Frankfurt am Main : Allemagne). — Rittergutsbesitzer auf Haunsheim bei Lauingen a/Donau (Allemagne). — *Guides* : J. Ribis, Pierre Redonnet dit Natte.

8 septembre. — Ferdinand Kolb, docteur en médecine (Paris), venant de Vénasque après avoir gravi le 6 septembre le pic Posets — en compagnie des *guides* Pierre et Firmin Barrau.

9 h. du matin	Baromètre...	= 520mm.	
vent nord	Thermomètre	= + 10° cent.	(à l'ombre)
faible.	—	= + 15° —	(au soleil)
beau temps	—	= + 6° —	(boule humide)

1865

13 juillet. — MM. de Lort de Mialhe et Chadabot (officiers au 85e). — *Guides* : Pierre Barrau et Haurillon.

14 juillet. — Vicomte de Guitaut, Vicomte de Salaberry, J. Pluchet, Baudrier. — *Guides* : J. Redonnet, J. Estrujo, Haurillon, Lafont.

17 juillet. — M. et Mme Gattier. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Haurillon : bons guides.

Même date. — Charles Packe, Captain Barnes. — *Guide* : Ch. Gouchan. — Nous sommes montés par Malibierne et le lac Coroné.

Digitized by Google

Point d'ébullition de l'eau ..... = 192°,69 Fahren.
Température ..... = 11° 6 centigr.
Baromètre..... = 507° mm.

Nous coucherons à Malibierne.

17 et 18 juillet. — Comte Henry Russell-Killough (ma 3e ascension) et le capitaine Hoskins (marine britannique). — Passé la nuit ici, au sommet du Néthou, avec le *guide* Capdeville, qui a bien fait son devoir.

Température (de 3 h. à 5 h. du matin)..... = 0° centigr.

Coucher de soleil plus beau hier que le lever ce matin. Nuages immenses à l'Orient, tout pleins de tonnerre et d'éclairs. Lueurs de la lune étaient magiques. Nous avons assez bien dormi. Rafales violentes de l'Ouest. Comte H. Russell.

20 juillet. — MM. Cézanne (Bordeaux), ingénieur des Ponts et Chaussées; Arthur Maindron, étudiant en médecine (Poitiers); Victor Michel, propriétaire (Paris); Paul Trudière, avocat, docteur en droit (Parthenay). — *Guides* : Redonnet-Michot, Ch. et L. Redonnet, Pierre Barrau : excellents.

25 juillet. — Chevalier Malibert (Mayenne), F.-T. White (Oxford), William Garfit (Boston : England). — *Guides* : Michot et Pierre Barrau : excellents. — Nous sommes partis de la Rencluse à 5 h. 10 et arrivés au sommet du Néthou à 9 heures.

29 juillet. — Captain and Mrs Barnes, Miss Tong, Charles Packe, Ed. Wilmot. — *Guides :* Firmin Barrau. Ch. Gouchan, J. Estrujo. — After waiting at the Rencluse since the 26th inst. for fine weather. En route to Malibiern. 2 h. 10' p. m.

Point d'ébullition de l'eau ..... = 192° 57 Fahren.
Température..... = 56° —
Baromètre ..... = 506° 8mm.

Splendid weather. My 5th ascent of the Néthou.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES

VOYAGES DE M. L'ABBÉ DE BINOS

Chanoine de la Cathédrale de Comminges

1776-1779

« Lorsqu'en 1806, j'entrepris le voyage d'outre-
» mer, Jérusalem était presque oubliée ; un siècle
» anti-religieux avait perdu mémoire du berceau de
» la religion. Comme il n'y avait plus de chevaliers, il
» semblait qu'il n'y eût plus de Palestine.

» Le dernier voyageur dans le Levant, M. le comte
» de Volney, avait donné au public d'excellents ren-
» seignements sur la Syrie, mais il s'était borné à des
» détails généraux sur le gouvernement de la Judée.
» Jérusalem, d'ailleurs si près de nous, semblait être
» au bout du monde. »

Ainsi commence la Préface de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par M. le vicomte de Châteaubriand. Dans l'Introduction qui la suit, l'illustre écrivain cite, année par année, tous les récits des voyageurs qui ont visité les Saints-Lieux depuis le xve siècle. On cherche vainement dans ce répertoire bibliographique le livre dont voici le titre :

Voyage par l'Italie et l'Egypte au Mont Liban et en Palestine ou Terre-Sainte, par M. l'abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges. Paris, chez Antoine Boudet, imprimeur du Roi, rue Saint-

Digitized by Google

Jacques, 1787. — Dédié à Son Altesse Royale Madame Elisabeth de France.

Cet ouvrage forme deux volumes in-12. Il est orné de douze gravures en taille douce qui représentent des Orientaux avec leurs divers costumes, et qui sont finement coloriées dans un certain nombre d'exemplaires. L'abbé de Binos aurait mauvaise grâce à regretter d'avoir été oublié par Châteaubriand. Les Voyages du chanoine de Comminges sont justement appréciés par les érudits ; ils tiennent une place honorable dans les bibliothèques des Orientalistes. Mais, devenu rare aujourd'hui, le livre est surtout peu connu dans la patrie de l'auteur lui-même. Nous avons pensé qu'il conviendrait de rappeler un souvenir précieux pour l'histoire littéraire du Comminges; nous consacrons ici le résultat de nos études et de nos recherches sur l'un des rares écrivains de notre pays, et sur l'œuvre intéressante qu'il nous a laissée.

La famille à laquelle appartenait M. l'abbé de Binos a toujours été considérée comme l'une des plus nobles et des plus anciennes maisons du Comminges. A la fin du siècle dernier, elle se divisait en plusieurs branches distinguées par des noms de fiefs ou de seigneuries, tels que Binos de Guran, Binos de Cierp, Binos de Sarp, Binos de Pombarat, Binos de Taillebourg, Binos de Bachos, Binos d'Antichan, etc., etc[1].

De ces rameaux nombreux sortaient depuis le XIVe siècle des gentilshommes pleins d'honneur et de bravoure, accoutumés à la vie des camps, et que l'on trouve souvent cités dans les revues ou monstres des gens d'armes de Gascogne. Retirés du service, ils étaient choisis de préférence pour commander les milices de nos vallées frontières. Les Binos donnaient

1. Voir *Un gentilhomme Commingeois et l'ambassadeur de Venise*, 1779, par M. Couget. *Revue de Comminges*, t. v, pp. 143-155.

Digitized by Google

au roi de vaillants officiers et de bons prêtres à l'Église. On ne compte pas moins de quinze dignitaires et chanoines de leur nom dans notre ancien diocèse, depuis l'an 1527 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle[1]. L'auteur du *Voyage en Palestine* ferma cette noble liste. Il fut le dernier des Binos qui s'assit dans les stalles du chœur de Saint-Bertrand.

Il descendait de la branche des Binos, seigneurs de Sarp et d'Izaourt. Parmi ses ancêtres directs, il comptait, entr'autres gens de guerre éprouvés, Gaspard de Binos dit le capitaine de Sarp, maréchal des logis de la compagnie du capitaine Arné, puis gentilhomme à la suite de M. de Gramont pendant les guerres de religion en Gascogne. Le maréchal de Monluc faisait le plus grand cas du capitaine de Sarp; il le voulait toujours à ses côtés dans les chaudes rencontres. Au siège de Rabastens, le premier compagnon d'armes qui vint au secours de Monluc terrassé par une arquebusade fut M. de Binos de Sarp, et le maréchal se souvint de cette assistance dans ses Mémoires[2].

Marie-Dominique de Binos de Sarp naquit, en 1731, de Pierre de Binos, seigneur de Sarp, et de Rose de Saint-Pastou, dont la famille se recommandait par son ancienneté dans le Comminges et dans le pays de

1. Jean de Binos de Sarp, chanoine, archidiacre. . . . . 1527.
Pierre de Binos de Sarp, chanoine . . . . . 1580.
N. de Binos d'Arros, chanoine, archidiacre d'Aran . . . . . 1609.
François de Binos de Gourdan Polignan, chanoine . . . . . 1639.
François de Binos Pombarat, chanoine théologal . . . . . 1681.
François de Binos de Couret, chanoine . . . . . 1673.
Cérac de Binos Pombarat, chanoine . . . . . 1687.
Jean de Binos Pombarat, chanoine . . . . . 1694.
Cérac de Binos Pombarat Cauhapé, chanoine. . . . . 1712.
J. de Binos de Sarp, chanoine précenteur. . . . . 1712.
Joseph de Binos de Sarp, chanoine . . . . . 1712.
Bertrand de Binos de Sarp d'Izaourt, chanoine. . . . . 1749.
Blaise de Binos de Bertren, chanoine . . . . . 1751.
N. de Binos, chanoine . . . . . 1752.
Marie-Dominique de Binos de Sarp, chanoine, l'auteur des voyages et Terre-Sainte . . . . . 1756.
(*Comminges chrétien* : Catalogue des dignitaires depuis l'an 900.)

2. *Mémoires de Monluc*, t. III, p. 425, édition de la Société de l'Histoire de France.

Digitized by Google

Bigorre. Adhémar de Saint-Pastor[1], chanoine sacristain de Comminges, avait posé, en 1304, la première pierre de la nouvelle église de Saint-Bertrand, au nom du pape Clément V, sous l'épiscopat de Boso de Salignac, trente-huitième évêque de notre antique diocèse[2].

Après de bonnes études faites au Séminaire de Saint-Gaudens, Marie-Dominique de Binos devint hebdomadier à la cathédrale de Saint-Bertrand et prit possession d'un siège canonial en 1756[3].

D'après les traditions que nous avons recueillies avec soin, il était de grande taille, bien fait, très alerte, avec un visage allongé d'une expression sévère; des manières polies, la correction du maintien et du langage s'alliaient heureusement dans sa personne à la distinction de la démarche, à la régularité des traits, enfin à un extérieur plein de noblesse et de dignité.

Passionné pour l'étude, l'abbé de Binos consacrait au travail de l'esprit toutes les heures qui n'étaient point réclamées par les obligations du ministère et par les intérêts de l'Église. Il se plaisait de préférence à la lecture des voyages et des lointaines aventures. L'Orient et la Terre-Sainte exerçaient sur son imagination un irrésistible attrait. A force de les parcourir dans les livres, il conçut le dessein de les visiter à son tour; mais, avec autant de patience que de discrétion, il sut attendre le jour et l'heure.

Comme tous les fils des nobles maisons du Comminges, l'abbé n'était point riche. Au modeste patrimoine

1. La pierre tumulaire d'Adhémar de Saint-Pastor existe dans la chapelle du Sacre Cœur de la cathédrale de Saint-Bertrand. Elle porte la date de l'an 1327. — L'écu des Saint-Pastou, d'azur à une cloche d'argent, se voit encore à la voûte.

Les Binos portent d'or à 2 vaches passantes de sinople, au chef d'azur chargé d'une roue de sainte Catherine d'or.

Certaines branches portent d'or à la roue de gueules soutenant un chardon de sinople.

2. Le sceau d'Adhémar de Saint-Pastor porte une cloche sur une fleur de lys, avec l'inscription : Sig. Adh. de S. Pastor, can. sacris. ecclesiae Convenarum. — *(Ex nostris.)*

3. *Catalogue des Ecclésiastiques* du diocèse de Comminges, commencé en 1712 sous Mgr de Lubière du Bouchet, rédigé jusqu'à l'année 1762. — *(Ex nostris.)*

Digitized by Google

qu'il avait reçu de ses parents s'ajoutaient les revenus fort restreints d'une prébende, qui ne lui permettait guère de mener la vie de chanoine telle que la suppose en général une légende d'une valeur fort contestable. La vue seule de Saint-Bertrand dissipe toute idée de raffinement et de luxe. Dans cette petite ville exclusivement ecclésiastique, les dignitaires du diocèse et les membres du chapitre occupaient la plupart des maisons les mieux situées et les plus spacieuses; mais, comme on peut en juger encore de nos jours, toutes ces demeures étaient d'une extrême simplicité. Le reste des habitants se composait en majeure partie d'anciens serviteurs des chanoines, des familiers de l'église et du personnel nécessité par les exigences du culte. Cette population, agglomérée autour de la vieille église, menait une vie calme, frugale, sédentaire. On eût dit presqu'un grand cloître, tant il y avait de silence et d'absence de vie extérieure. Les visiteurs s'étonnaient, comme aujourd'hui, de marcher dans des rues désertes, entre des maisons closes, de n'entendre d'autre bruit que le son des cloches ou les chants qui retentissaient sous les voûtes de la cathédrale. Depuis longtemps, les évêques avaient délaissé la maison épiscopale; ils n'y faisaient que de courtes apparitions à l'époque des fêtes solennelles et des Jubilés. Ils résidaient, depuis le xve siècle, au château d'Alan, près d'Aurignac. Les bâtiments étaient plus vastes qu'à Saint-Bertrand; on y trouvait des jardins et des terrasses. Le pays présentait de meilleures facilités d'accès et de plus nombreuses ressources. Mais quelle situation différente! Tandis que du haut de Saint-Bertrand la vue s'étend sur le bassin le plus riant et le plus fertile, encadré dans des montagnes boisées ou couvertes de pâturages que dominent des cimes aux arêtes grandioses et pittoresques, les terrasses et les façades du château d'Alan n'offrent, comme

Digitized by Google

points de vue, que des collines parsemées de rares taillis, ou des guérets dont la couleur semble rappeler le ton roux des bœufs de Gascogne[1].

Les chanoines appartenaient en général à l'élite des anciennes familles du pays. La monotonie de leur existence presque claustrale ne cessait guère qu'aux jours des grandes fêtes et des Jubilés. Il était pour eux de bon goût et d'antique usage de recevoir alors les parents et les amis, de les loger même et de les traiter avec autant d'abondance que de recherche[2]. Les épargnes patiemment amassées s'enfuyaient au plus vite; mais ces courtois procédés étaient payés de retour. Messieurs du chapitre ne manquaient pas d'invitations. Ces échanges de politesses maintenaient, entre les bonnes maisons de la contrée et le haut clergé du diocèse, ces franches et cordiales relations auxquelles nos aïeux savaient attacher tant de prix, et dont l'habitude semble se perdre aujourd'hui, comme bien des coutumes de notre vieille France !

De même que ses confrères, en raison de sa naissance et de ses relations, l'abbé de Binos recevait noble compagnie, avec les prodigalités d'usage. Ces magnificences, heureusement de courte durée, allégeaient singulièrement sa bourse, mais elle n'en demeurait pas moins ouverte à toutes les œuvres de charité, ce qui ne laissait guère d'économies pour entreprendre des expéditions de longue haleine et pour voguer vers les pays d'outre-mer !

On ne peut courir le monde que l'argent à la main. Si, de nos jours, les voyages coûtent cher, du moins on

1. Mgr Gilbert de Choiseul rebâtit presqu'entièrement le château d'Alan, et le dota d'embellissements qui rendirent cette résidence célèbre. Il y reçut, en 1660, l'abbé de Rancé, qui cherchait des solitudes au milieu des montagnes pour y fonder un monastère.

2. Le 22 avril 1760, M. de L., archidiacre de Saint-Bertrand, écrivait à son père : « J'ay » en ce moment chez moy la plus brillante noblesse ; je tâche, comme vous n'en doutez » pas, de luy donner le meilleur de ce dont je puis disposer, à commencer par mon » temps. Pour le reste, croyez que je n'épargne rien pour fayre honneur à mes hôtes. » (*Ex nostris reg. famil.*)

Digitized by Google

les fait vite. Mais, il y a un siècle, que de difficultés, de lenteurs, et de dépenses ! sans compter les périls !

Pour se rendre en Terre-Sainte sur un navire à voiles, il fallait s'armer de patience et surtout de courage. Quand une navigation durait trois mois, pouvait-on prévoir la date de l'arrivée ? Et puis, les pirates barbaresques infestaient la Méditerranée : trouverait-on toujours à point une galère de Malte ou un vaisseau du Roi pour échapper aux forbans? Sur cette terre d'Orient, où les infidèles régnaient en maîtres, que de misères à supporter, que de vexations à subir, que de maux, de captivités, de souffrances, d'avanies en perspective ! Quel isolement et quel abandon en cas de maladie ? L'abbé de Binos pensait froidement à toutes ces chances redoutables ; loin de l'abattre, elles augmentaient son désir de les vérifier sur place. Il se mit à thésauriser, sans dire son secret à personne. Cette veillée des armes dura plus de dix ans.

En homme prudent, il avait lu tous les ouvrages sur les Saints-Lieux, et pris les plus minutieux renseignements. Il ne voulait s'embarquer à son tour qu'à bon escient, muni de pied en cap, aussi bien d'argent que de science. Il s'aguerrissait par une méditation constante contre les revers, la mauvaise fortune et les dangers sans nombre des longues pérégrinations ; il mettait au service de l'idée fixe qui l'obsédait toutes les ressources d'une sage et ferme philosophie.

« C'est injustice, dit Montaigne, d'excuser la jeu-
» nesse de suyvre ses plaisirs et deffendre à la vieil-
» lesse d'en chercher. Sy prohibent les loix platoni-
» ques de pérégriner avant quarante ou cinquante
» ans pour rendre la pérégrination plus utile et ins-
» tructive. Je consentirois plus volontiers à cet autre
» article des mêmes loix qui l'interdict après les soi-
» xante. »

Digitized by Google

En 1776, l'abbé de Binos avait 45 ans, l'âge mûr par excellence, et, suivant l'idée de Montaigne, celui que l'on doit attendre et choisir pour mener avec fruit la vie errante sur terre et sur mer.

Ce fut un événement d'importance, pour le paisible chapitre de Saint-Bertrand dont les chanoines et prébendiers ne voyageaient guère, quand, le 25 octobre 1776, l'abbé de Binos réunit ses confrères, et leur annonça qu'il partait le lendemain pour la Terre-Sainte. Il comptait, disait-il, visiter l'Italie l'Egypte, la Syrie, le Mont Liban, la Palestine, l'Asie Mineure, la Turquie, et bien d'autres pays encore ! Quand reviendrait-il en Comminges? Il ne pouvait fixer aucune date. L'état de ses finances devait accélérer ou retarder son retour. Il ferait du chemin jusqu'à son dernier écu. L'abbé fut grandement félicité par ses amis. On ne se rappelait point qu'un membre du clergé de Comminges eût jamais accompli le pèlerinage de Jérusalem depuis les Croisades.

L'abbé de Binos quitta Saint-Bertrand le 26 octobre 1776, accompagné d'un fidèle serviteur, et se dirigea vers Marseille. Le 3 novembre, il s'embarqua pour l'Italie; mais il essuya sur les côtes de Provence une si violente tempête, que le navire dut rentrer à grand peine dans le port de Marseille. Cette épreuve de début très courageusement acceptée, et les vents apaisés, le voyageur fit choix d'un vaisseau vénitien à destination d'Ancône. Après avoir côtoyé la Sardaigne, on rencontre, entre Malte et la Sicile, un bâtiment fort incivil qui n'est autre qu'un brigantin barbaresque. Le vénitien fait bravement ses préparatifs de combat, mais la nuit et les courants séparent les deux adversaires. L'abbé, remis des émotions du branle-bas, longe la Calabre, relâche à Céphalonie qu'il décrit en détail, visite Raguse, les ports de la Dalmatie, et mouille, le 14 janvier, dans Ancône, après deux mois d'une navi-

Digitized by Google

gation aussi longue que tourmentée. Il visite Lorette, Spolète, Assise, Pérouse, et finit par arriver à Rome, en vérifiant le proverbe que tout chemin y mène. La ville des papes le retient et le captive pendant deux mois. Il voit ensuite Florence, Bologne, Ferrare, Padoue, et se repose avec ravissement à Venise. Il admire la cérémonie des noces de la mer, des fêtes magnifiques ; il suit la procession du Saint-Sacrement sur la place Saint-Marc, et, le 12 juin, il part pour Trieste. Il s'arrête quinze jours à Zante ; le 15 juillet, il entre dans Alexandrie. Pendant son séjour, il est témoin de l'assassinat du consul de France. Avec le commandant de Durfort et l'état-major de la frégate française l'*Atalante*, il gagne Rosette le 23 juillet. Le surlendemain, il arrive au Caire où ne se trouvaient alors que vingt Français ! Il monte aux Pyramides, assiste à la découverte et au dépouillement de plusieurs momies, prend un plaisir extrême à tout voir et tout connaître, et va séjourner quelque temps à Damiette. Il sauve la vie à deux femmes turques échappées d'un massacre exécuté dans un harem par les ordres d'un pacha cruel et jaloux ; il s'embarque dans une polacre encombrée de deux cent cinquante passagers, esclaves, musiciens, bateleurs, qui fuyaient précipitamment l'Egypte après la disgrâce du Bey dont ils étaient les serviteurs. Le 9 septembre, il prend terre à Sidon, visite le Mont Liban, le Carmel, Saint-Jean d'Acre, Jaffa. Par prudence, il quitte ses habits de Franc, laisse croître sa barbe et revêt le costume de prêtre arménien.

Nous le trouvons à Jérusalem le 25 septembre, près d'un an après son départ de France. Il y passe plus de deux mois à parcourir tous les Saints-Lieux, les bords du Jourdain, le désert de la mer Morte, etc. Il habite l'île de Chypre depuis le 12 décembre 1777 jusqu'au 15 janvier 1778. Après une traversée de trois mois

Digitized by Google

au milieu d'affreuses tempêtes, notre abbé, toujours vaillant malgré ces épreuves, descend à Livourne. Il revoit la Toscane, revient à Rome, y fait un long séjour, accorde six semaines à Naples et à ses environs, se met en mer pour Gênes, visite Milan et la Haute-Italie, puis par Venise et la Styrie prend la route de Vienne. Le 29 mars 1779, il dit adieu à cette capitale, traverse la Bavière, rentre en France par Strasbourg, et revient à Saint-Bertrand le 10 juillet 1779. Les caravanes de l'abbé de Binos étaient heureusement finies. Elles avaient duré près de trois ans.

On devine l'accueil qu'il reçut de sa famille et de ses confrères ; on était curieux de le voir et de l'entendre, et tout de suite il fut sollicité de publier ses impressions de voyage. Mais l'abbé ne recherchait ni le bruit ni la renommée. Il laissa dire et reprit modestement ses fonctions ecclésiastiques. Seulement, pendant son odyssée il avait pris, jour par jour, des notes qui pouvaient lui permettre de donner à ses amis, au moment le plus opportun, la satisfaction qu'ils avaient raison de désirer.

Cette heure ne vint qu'après huit années de silence. En 1783 et 1785, M. de Volney avait fait un voyage en Syrie. Cette relation fut imprimée cette dernière année. Ecrite avec élégance et distinction par un jeune auteur de 25 ans, elle révélait des faits nouveaux, présentés sous la forme philosophique alors à la mode. Elle avait obtenu le suffrage des lettrés et des gens du monde. Une seconde édition parut en 1787.

Le succès de ce livre, où les questions de l'ordre religieux tenaient une place très restreinte et presque secondaire, décida-t-il l'abbé de Binos à donner au public ses impressions et ses souvenirs sur les mêmes contrées décrites par Volney? on serait tenté de le croire, puisque le *Voyage au Mont Liban et en Palestine*

Digitized by Google

parut en deux volumes, chez Boudet, imprimeur du Roi, dans le courant de 1787.

Pour recommander son œuvre, et pour lui donner son véritable caractère, l'abbé de Binos la mit sous la protection de Madame Elisabeth de France, l'auguste et sainte sœur de Louis XVI.

« Il m'est bien naturel, dit-il, dans son épître dédi-
» catoire, d'offrir la relation d'un voyage que le zèle
» de la Religion m'a fait entreprendre à une auguste
» Princesse qui, appréciant les choses avec un discer-
» nement délicat, sait les envisager du côté le plus
» favorable. »

Conformément aux usages assez répandus de son temps, l'abbé de Binos s'est servi pour sa relation de la forme épistolaire. Ce sont des lettres familières adressées à un ami, réel ou imaginaire, M. D. S.

Voici la première page du livre :

« Vous me demandez l'histoire de mes voyages, et,
» pour m'engager à la donner, vous me représentez
» les droits de notre ancienne amitié et le plaisir que
» cette relation vous fera. Ces motifs sont bien puis-
» sants; mais n'ignorant pas que l'amitié peut s'aveu-
» gler et devenir partiale, je crains d'avoir à me repro-
» cher un jour de m'être rendu trop facile. Combien
» de fois ne vous ai-je pas dit que mon journal ne
» valoit pas la peine d'être lu. Uniquement occupé du
» désir de satisfaire ma curiosité, j'écrivois le soir ce
» que j'avois vu dans la journée, bien éloigné de pen-
» ser que l'on dût me savoir gré d'un travail ou d'un
» amusement aussi varié que les objets qui s'offroient
» à ma vue. Ma plume n'étoit qu'un faible crayon des-
» tiné à me retracer les impressions passagères que
» recevoient mes regards jettés çà et là, et je n'em-
» ployois à cette occupation que de courts intervalles
» de loisir et de repos.

» Je me bornerai dans mes lettres à vous entrete-

Digitized by Google

» nir des lieux que j'ai vus et des particularités qu'ils
» m'ont offertes ; les terres, les villes, les monuments,
» la religion, les mœurs et les usages de quelques
» peuples seront les matériaux de cette histoire, dans
» laquelle je n'ai suivi d'autre plan que celui que je
» voyois tracé dans ma marche et dans la succession
» des objets. J'y mêlerai le récit des événements par-
» ticuliers ou politiques dont j'ai été le témoin, per-
» suadé qu'en vous amusant quelques moments ils
» vous feront mieux connaître le génie des peuples
» que ne feroient de vaines conjectures, dans lesquel-
» les on en laisse échapper souvent les nuances les plus
» précieuses. »

Tel est le programme de l'abbé de Binos. Il y demeure constamment fidèle. Comme il a soin de le dire, il se contente de rédiger un journal quotidien. Avant tout il recherche l'exactitude ; il veut être simple et sincère ; très sobre de détails sur sa personne, il épargne à ses lecteurs les réflexions philosophiques, les digressions savantes, les tableaux complaisamment arrangés. A défaut d'imagination, il a du naturel et de la précision. Il suit son chemin, notant au passage tout ce qu'il voit, hommes et choses. Dans des pays où les souvenirs de l'antiquité païenne abondent, il ne se soucie pas d'en faire usage comme d'une parure pour son livre. Il cite peu les Ecritures. Mais alors, pour éviter la prolixité, il tombe dans la sécheresse. Son style, suffisamment correct, manque de souplesse, de variété, de relief. Le soleil de l'Orient n'a point échauffé les écrits du bon abbé.

L'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* est aussi le journal d'un voyageur qui dépeint consciencieusement les lieux qu'il a traversés. Mais ce voyageur est un grand poète ! Ce livre original et charmant — le plus naturel que l'auteur ait écrit, dit M. de Villemain — évoque l'histoire des temps passés avec la puissance descrip-

Digitized by Google

tive, la richesse du coloris et l'éclat du style qui sont le privilège du génie !

Malgré tout ce qui lui manque, le Voyage de l'abbé de Binos n'en est pas moins une œuvre sérieuse, remplie d'indications vraies, d'observations judicieuses et de faits intéressants. Il mérite de figurer honorablement au nombre des ouvrages les plus exacts qui traitent de la Palestine et des Lieux-Saints.

Pour donner encore une idée du style et de la manière de l'abbé de Binos, nous transcrivons les dernières lignes de son livre, dans lesquelles il a exprimé, avec une nuance de sensibilité qui sort de sa réserve habituelle, les impressions qu'il ressentit lors de son retour dans son pays natal :

« Je quittai Vienne le 29 mars 1779, et ayant tra-
» versé la Bavière, j'entrai en France par Strasbourg,
» d'où je fus à Paris.

» M'étant reposé deux mois dans cette capitale, je
» me rendis en Gascogne, où le pays de Comminges
» que j'habite est situé. Les doux sentiments que
» j'éprouvai à mon entrée dans cette contrée étoient
» animés par la prompte jouissance que j'aurois de la
» douce société de ses habitants. De riants côteaux et
» de charmantes plaines dessinées par les contours de
» différentes rivières m'en donnoient l'espoir le plus
» certain. Mais les grandes montagnes que j'aperçus
» de loin varièrent ces impressions comme si elles vou-
» loient me rendre encore plus empressé de rejoindre
» ma patrie en m'indiquant sa position. Les unes me
» montroient des rochers taillés à pic sur lesquels j'a-
» vois souvent considéré le lever du soleil qui ne paraît
» sur mer ni nulle part plus beau que sur ces immen-
» ses hauteurs ; les autres m'offroient de vastes pla-
» teaux tapissés de rouge. En juillet, août et septem-
» bre, celles qui sont couronnées de pins et d'érables
» laissoient entrevoir le terrain gazonné sur lequel

Digitized by Google

» croissent de tendres arbrisseaux chargés en automne
» de fruits délicieux ressemblant à ceux du gingem-
» bre ; tandis que les plus voisines présentent à leur
» cime des parterres où j'avois cueilli en juin des
» renoncules jaunes, des immortelles, des roses et
» d'autres fleurs odoriférantes. Enfin, charmé de me
» montrer à ma patrie qui croyoit m'avoir perdu,
» j'arrivai à mon habitation, où après avoir reçu de
» mes parents et de mes confrères leurs expressions
» de tendresse, je me livrai à la joie de les avoir revus
» et au plaisir d'avoir terminé heureusement ma
» course. »

Après cette page finale dans laquelle l'abbé de Binos, tout entier sous l'émotion du retour dans ses foyers, sacrifie à l'imagination et fait quelques pas dans la poésie descriptive aux dépens de la correction et de la clarté du style, ne doit-on pas le féliciter d'avoir évité dans le corps de son ouvrage les tableaux du même genre et les rêveries sentimentales peu compatibles avec un esprit froid et méthodique comme le sien ? Chacun doit garder ici-bas sa marque et sa mesure. L'abbé de Binos se pique d'être simplement un narrateur consciencieux et véridique. On ne peut lui contester ce mérite, et pour son œuvre ces qualités ne sont pas d'une mince valeur.

Pendant le premier séjour de l'abbé à Rome, nous lisons ce qui suit dans une lettre datée du mois de mars 1777 (tome 1er, page 138) :

« L'accueil favorable que j'ai reçu du Saint-Père
» qui, par deux fois, m'a demandé une messe au
» Saint-Sépulcre, et l'imposition de ses mains, ne peu-
» vent qu'augmenter le désir que j'ai d'entreprendre
» le voyage de la Palestine. S. S. m'a même accordé
» une bulle de prolongation de sept jours pour le
» Jubilé de Saint-Bertrand qui ne duroit que deux fois
» vingt-quatre heures. »

Digitized by Google

L'abbé de Binos avait cru devoir informer officiellement l'évêque de Comminges et ses confrères du chapitre de la grâce qu'il avait obtenue. Nous possédons, dans nos archives de famille, la lettre qu'il avait adressée de Rome aux chanoines de Saint-Bertrand[1], et nous ne jugeons pas sans intérêt de la reproduire.

« De Rome le 10 mars 1777.

» Messieurs,

» Sachant que votre zèle pour le bien de la Religion » vous faisoit désirer que notre Jubilé fût allongé, ou » qu'il fût permis aux pénitents de se confesser dans » les différents lieux du diocèse, j'ay cru devoir em- » ployer les premiers moments de mon arrivée icy » selon vos vues.

» Le pape m'a accordé l'un, et n'a pas accueilli le » second chef de la demande, parce que la nature du » Jubilé auroit été altérée.

» Je l'ay écrit à M. Le Bègue[2], afin qu'il eût la » bonté de prévenir Mgr l'évêque[3].

» Je luy ay envoyé la copie de la bulle obtenue. Je » m'empresse également de vous en donner connais- » sance afin de contenter votre esprit de charité :

PIUS P. P.

(suit le texte de la bulle en latin[4].

» J'espère, Messieurs, que vous trouverez cette » bulle précise sans être chargée d'une troupe de

1. Cette lettre est ainsi adressée : « à Monsieur de Lassus, chanoine et archidiacre du chapitre de Saint-Bertrand de Comenge, et à Messieurs les autres chanoines du même chapitre, à Montrejeau en Comenges. » — *(Ex nostris*. Corr. série 5. n° 127.)

2. Pierre-Achille Le Bègue de Villiers, archidiacre de Barousse, en 1776.

3. Charles-Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, évêque de Comminges, en 1764.

4. Cette bulle devait être publiée aux approches de l'année jubilaire. Cette année fut précisément celle qui ramena la ruine et le deuil à Saint-Bertrand et lui enleva ses évêques, son chapitre et toutes ses richesses.

L'évêque constitutionnel de Toulouse, siège auquel fut réuni celui de Comminges, Hyacinthe Sermet, se rendit à Saint-Bertrand. Mais le Jubilé n'eut pas lieu. Ces populations fidèles, dont on avait dispersé les pasteurs, gardaient leur foi et attendaient des jours meilleurs. — (D'Agos, *Vie et Miracles de saint Bertrand.)*

Digitized by Google

» détails propres à gâter le papier. Plus vous en lirez
» le contenu, plus vous verrez son étendue. Elle va
» jusqu'à confirmer l'ancienne. L'avantage qui en
» résultera sera grand pour les fidèles en ce qu'ils
» pourront faire leurs œuvres avec moins de précipi-
» tation. Nous-mêmes aurons l'avantage de les voir
» accomplir, sans être importunés par la grande
» cohue. Les particuliers pourront facilement se retirer
» le soir dans les lieux voisins, comme Saint-Gaudens,
» Montrejeau, etc., et venir le matin continuer leurs
» exercices.

» Les obstacles que j'ay trouvés dans ma route pour
» icy, qu'il seroit trop long de vous raconter, ont été
» cause que je n'ay pu, malgré mes désirs, arriver à
» cette ville que depuis peu de temps. Je visite les
» saints lieux, mais ils sont en si grande quantité que
» je prévois en avoir pour bien du temps avant d'avoir
» fini. Je prie Dieu dans mes sacrifices journaliers
» qu'il daigne vous conserver, et m'accorde la satis-
» faction de vous revoir et de vous renouveler, en
» général et en particulier, les sentiments de mon
» respect et de l'attachement sincère avec lequel je
» seray toujours, Messieurs, votre très humble et très
» obéissant serviteur,

» Binos, chanoine.[1] »

La publication du *Voyage en Palestine* fit de l'abbé de Binos un personnage de marque dans le pays. On tenait à honneur de le connaître ; on recherchait ses entretiens. L'évêque de Comminges et les membres du chapitre redoublèrent d'estime et de prévenances à son égard. Il justifiait d'ailleurs ces témoignages par ses vertus aimables, par l'inaltérable bonté de son cœur, par sa modestie, par la régularité qu'il apportait

1. *Ex nostris*, Corr. fam., n° 171.

Digitized by Google

dans l'exercice des fonctions ecclésiastiques et par une charité qui ne se lassait jamais.

Les chanoines et les prêtres de la cathédrale de Comminges, dispersés par la Révolution, se réfugièrent pour la plupart en Espagne, où la pieuse compassion de leurs diocésains leur envoya souvent des secours. L'abbé de Binos ne put se résoudre à quitter la vieille ville épiscopale et les tombes de ses aïeux. Il avait bravé tant de périls et vu si souvent la mort en face que son âme était inaccessible à la crainte. Il ne cessa d'habiter sa maison canoniale et de dire la messe dans sa chambre[1].

En 1793, il passait un jour sur le pont de Labroquère. Quelques hommes violents voulurent l'arrêter : — « Eh ! quoi, leur dit-il avec une noble indigna-
» tion, j'aurais couru mille dangers au milieu des peu-
» ples barbares, je me serais échappé des mains des
» Arabes et des Turcs, et je serais arrêté sans motif
» par des concitoyens dans mon propre pays ! Non,
» mes amis, vous ne commettrez pas une telle indi-
» gnité ! » Frappés par ces paroles véhémentes et subjugués par le grand air du digne prêtre qui les prononçait, les gens qui parlaient d'arrestation n'osèrent exécuter leurs menaces. Ils se turent et laissèrent l'abbé de Binos se retirer en paix.

Dans le cours de cette année terrible, des commissaires envoyés de Saint-Gaudens vinrent à Saint-Bertrand se livrer à des visites domiciliaires, pour découvrir les objets du culte qu'on soupçonnait avoir été cachés. Ils allèrent frapper à la maison de l'abbé de Binos. Celui-ci n'eut que le temps de jeter par une fenêtre, dans un jardin contigu au sien, les vases sacrés et les ornements dont il se servait pour la célébration du saint sacrifice. Les propriétaires de la maison voisine

1. La maison de M. l'abbé de Binos était située sur la place en face de l'église. Elle est occupée aujourd'hui par les Filles de la Croix.

Digitized by Google

recueillirent à la hâte ce précieux dépôt et le portèrent dans un grenier. Ils se croyaient à l'abri de toute investigation, lorsque, tout à coup, les commissaires se présentent. L'un d'eux monte au premier étage, tandis que les autres font le guet au rez-de-chaussée. Il trouve sur le palier de l'escalier une femme saisie d'épouvante. Elle se jette aux genoux du redoutable inquisiteur. « Monsieur, dit-elle en joignant les mains avec désespoir, si vous n'avez pitié d'une pauvre famille nous sommes perdus. » Comme il arrivait souvent dans ces jours de douloureuse mémoire, le commissaire exécutait peut-être à contre-cœur sa répugnante besogne. Il est ému par ces larmes et par cette prière. Il ne répond rien, parcourt rapidement et pour la forme une ou deux chambres, puis rassurant d'un coup d'œil la suppliante, il va retrouver ses collègues et leur dit : « Décidément, il n'y a rien dans cette maison, rien que de la misère ! Allons ailleurs. » La famille était sauvée !

Après la Terreur, l'abbé de Binos continua de mener à Saint-Bertrand sa vie austère et sacerdotale sans être inquiété. Ce noble vieillard, le seul prêtre de cette Église désolée mais remplie de si grands souvenirs, représentait aux yeux de la population restée croyante tout un passé de foi séculaire et de traditions vénérables. Naturellement affable, plein de charité pour les pauvres gens, il assistait les malades, leur donnait à la fois des consolations et des secours, et, dans ces temps où la Religion était encore proscrite, il faisait discrètement du bien aux âmes fidèles. On conserve encore à Saint-Bertrand la mémoire de ses vertus et de la respectueuse affection qu'elles lui avaient assurée. Les hommes vraiment populaires ont cette heureuse fortune que les particularités les plus simples de leur vie attirent l'attention et constituent des façons de légendes. L'abbé se rendait souvent

Digitized by Google

au château de Sarp. On raconte qu'au retour de ces visites au manoir paternel, il était accompagné d'un pivert apprivoisé qui volait autour de lui. L'oiseau familier ne quittait le bon chanoine que sur le seuil de la maison de Saint-Bertrand, et se retirait ensuite à tire-d'aile.

Lors de la restauration du culte en France, l'abbé de Binos eut la consolation de célébrer pour la première fois les saints mystères dans la vieille cathédrale. Il remplit les fonctions de curé avec un zèle admirable. Il dota son église des objets du culte les plus indispensables et fit exécuter le buste de saint Bertrand que l'on voit encore aujourd'hui. La pieuse Madame Réchy, née Archidet, aimait à se rappeler, non sans une certaine fierté, qu'en l'année 1800, elle avait été baptisée, dans l'église d'Izaourt, par l'abbé de Binos, avec de l'eau qu'il avait rapportée du Jourdain [1].

En l'an VII, parut une réimpression du *Voyage en Palestine,* avec les mêmes caractères et les mêmes planches, sous ce titre : *Voyage par l'Italie et l'Egypte au Mont Liban,* etc., fait en 1777 et les années suivantes par le C. B. (le citoyen Binos), chez Briaud et Letellier, libraires, rue du Jardinet, n° 3, division du Théâtre Français.

Cette édition est moins estimée que la première. Nous connaissons plusieurs exemplaires de l'édition de 1787 en fort belle condition de reliure. Outre l'exemplaire de dédicace aux armes de Madame Elisabeth de France, nous citons avec plaisir celui que possédait le comte de Lignerolles, notre savant collègue de la Société des Bibliophiles français ; il est en maroquin rouge aux armes du Dauphin, d'une fraîcheur et d'une conservation rares.

L'abbé de Binos termina sa sainte vie, le 21 bru-

1. Souvenirs recueillis à Saint-Bertrand, et notes dues à la parfaite obligeance de M. le curé-doyen.

Digitized by Google

maire an XII, à Saint-Bertrand, à l'âge de 73 ans. Il laissa deux sœurs, qui avaient été religieuses et qui décédèrent en 1811, dans la maison de feu leur frère, disent les actes de l'état civil, toutes les deux âgées de 87 ans.

La *Biographie Toulousaine* a consacré quelques lignes à l'auteur du *Voyage en Palestine*. L'article n'est pas signé, mais nous croyons deviner qu'il a été rédigé par M. du Mège. Voici comment il finit :

« M. de Binos a exercé pendant quelque temps les » fonctions de curé à Saint-Bertrand. Je l'ai connu » lorsqu'il résidait dans cette petite ville dont je décri- » vais les antiquités, et où il est mort il y a environ » dix ans. Cet ecclésiastique vénérable réunissait, à » beaucoup d'instruction et à une piété solide, une » bonté touchante qui caractérisait toutes ses actions. » J'ai été témoin de la douleur que sa perte a excitée, » et j'ai partagé les regrets de ses amis et de ses con- » citoyens[2]. »

L'abbé de Binos fut inhumé dans le cloître de Saint-Bertrand. Aucune inscription ne marque le lieu de sa sépulture. Il repose sous ces arceaux antiques, confondu dans la mort avec cette légion de saints prêtres qui, depuis cinq siècles, se sont succédé dans cette demeure de l'éternelle paix !

B^on^ DE LASSUS.

1. Registres de l'état civil de la commune de Saint-Bertrand, brumaire an XII, juin et décembre 1811.

2. *Biographie Toulousaine*, t. I, p. 65, Paris, Michaud, 1823.

Digitized by Google

UN ANCIEN PLAN DE SAINT-GAUDENS

C'est vraiment une bonne fortune de pouvoir reconstituer la configuration de l'ancien chef-lieu du pays de Nébouzan, à plusieurs époques, du XIe au XVe siècles, et jusque vers le milieu du XVIIIe.

Nous la devons à la copie, qu'a bien voulu faire pour nous M. l'agent-voyer Daignas, d'un plan de la ville de Saint-Gaudens dont l'original est déposé aux archives d'Auch, siège de l'Intendance de Gascogne qui y fut établi en 1716.

Ce dessin, dont nous voudrions donner la description, est assez restreint, « à l'échelle d'une ligne pour cinq toises » ; mais il rachète son peu d'étendue par sa netteté.

D'après un calque très-soigné qu'il a fait lui-même de la copie primitive, M. Raymond Abadie a eu l'heureuse idée de le reproduire à l'aide d'un procédé graphique très habilement utilisé par lui. Nous lui adressons nos meilleurs remerciements.

Grâces à ce double travail, le lecteur aura sous les yeux la ville et ses alentours, avant 1789.

I. — Enceintes

Saint-Gaudens, ville fermée, eut deux enceintes successives depuis le XIe siècle. Elles sont représentées avec les lignes des murailles et des fossés. Mais, en définitive, c'est le plan de la ville vers 1770, avec l'indication des phases diverses qu'elle a traversées à partir du XIe siècle.

Le périmètre de la première des enceintes représentées a pour points de repère quatre portes fortifiées, indiquées dans l'original par des massifs colorés en rouge, et marquées dans la reproduction qui suit cette notice par des lettres et des chiffres. Elles sont ainsi dénommées :

Porte Sainte-Catherine, de 1 à 2; enceinte formée de murailles, au pied desquelles étaient de grands fossés ;

Elle était à l'entrée de l'ancienne rue du même nom, aujourd'hui rue Thiers. Sur l'un de ses côtés s'élevait encore, en 1850, une large tour carrée qui servit longtemps de prison. La tour était à droite

Digitized by Google

On y accédait par la gauche, en traversant un passage couvert, au-dessus de la rue, à la hauteur d'un premier étage. Il reliait à la tour d'autres bâtiments sans autre caractère que leur vétusté. Cet ensemble donnait à cet endroit un aspect presque lugubre.

Porte det Barry det Miey, de 4 à 5 et 6; elle était à l'intersection de l'ancienne rue d'Orléans, aujourd'hui de la République, et de la rue Mathe qui aboutit à la place de l'Église.

Porte det Miey Barry, de 1 à 2, de 3 à 4, murailles et fossés, vers le milieu de la rue du Barry — de son nom actuel, Victor Hugo. Elle était à la hauteur de la maison Daray, longée par la rue des Fossés.

Porte de Goumets, au fond de la rue de ce nom, descendant de la rue du Barry au boulevard.

Un document d'un autre genre et d'une incontestable authenticité, vient confirmer l'exactitude de ces dénominations. Il s'agit du « Dénombrement produit par les Syndic et Consuls de Saint-Gaudens, en 1542, au commissaire-réformateur du domaine de Navarre dans le Nébouzan : » — « La grand horn[1] de la preson; l'autre horn qués sus la porte deu Miey Barry ; l'autre qués sus la porte de Goumets; l'autre qués sus la porte deu Barry deu Miey; de las-qualles quattres horns los consuls ne tenent las claüs, scaver chascun de la tour qués en son quartié. »

A l'aide des chiffres, on peut suivre sur le plan la ligne des remparts de la première enceinte.

Mais la ville s'agrandissait. Au XIVe siècle, elle était devenue la capitale du Nébouzan. Il fallut porter plus au nord et au couchant murailles et fossés, car l'espace manquait au midi, la ville étant au bord du plateau d'où une pente abrupte courait brusquement vers la plaine.

A l'ouest, le quartier du Barry déborda les anciens remparts. Ceux-ci furent transportés à l'extrémité de la rue de ce nom. Là s'éleva la porte du Barry Vigourdan ou Bigordan.

La ligne des fossés s'étendit alors à gauche et vers le nord, en longeant ce qui est aujourd'hui la maison Mariande, les jardins Morel et Montalègre. Elle s'infléchissait, englobant le large espace occupé par le couvent des Dominicains; suivait tout le boulevard du Nord; tournait à l'est sur l'emplacement où ont été bâtis l'hôtel de France, la maison Sentenac-Compans; occupait la partie inférieure du jardin Pégot-Puisségur, le jardin Adolphe Pelleport; défendait l'ancien palais-commun (l'hôtel de ville) et enveloppait tout le midi de la ville pour aller rejoindre le côté droit de la porte Vigourdane.

1. Tour Sainte-Catherine.

Digitized by Google

On voit encore près de là, dominant les maisons, en face du Jardin public, quelques pans de mur s'appuyant sur une tour en rotonde, maçonnerie fruste faite de cailloux roulés, dépourvue de toute architecture. C'est un reste de nos anciens remparts qu'on regretterait de voir disparaître bien qu'il n'ait rien d'agréable à l'œil. Ce serait toujours un témoin du passé.

Outre celle du Barry Vigourdan, les nouvelles portes de ville furent :

Au nord : la porte de Laurent, à l'entrée de l'ancienne rue Simonet, que continue vers la place Nationale ou de l'Église, la rue Mathe.

La porte du Moulat, au nord de la rue de ce nom, avec un pont sur les fossés, le dernier détruit. Des survivants l'ont vu démolir après le comblement de cette partie des fossés.

La porte de la Trinité, en avant du couvent des Trinitaires du côté du levant et dans l'ancienne rue de ce nom, présentement de la République.

Une cinquième porte, de construction plus récente, appelée pour cela porte Neuve, s'ouvrait sur les remparts du midi, près du lieu appelé à cette époque « la Tourasse. » Elle fermait une descente très-déclive, au lieu même où s'élève aujourd'hui la belle maison que Mr Adéma fit construire et qui appartient à la famille de M. le docteur Payreau.

Voilà pour « les deux enclos de la ville » suivant une expression usitée parfois dans les anciens actes.

Passons aux monuments ou aux édifices tels que les indique l'énumération contenue dans la légende du plan.

II. — Édifices

Les voici avec leur désignation scrupuleusement conservée :

L'Église sous le vocable des Apôtres, d'où le nom de Mas Saint-Pierre ;
Cloître et habitation de sept chanoines

Le « Mas[1] », tel fut le nom primitif de la ville, et le « Mas Saint-Pierre » après l'établissement du Christianisme dans nos contrées. Saint Saturnin, un des premiers apôtres des Gaules, venant évangéliser le pays des Convènes, érigea dans ce bourg un sanctuaire qu'il dédia au Prince des Apôtres, dont il est démontré aujourd'hui qu'il avait été le disciple.

Cet oratoire fut remplacé, probablement après les invasions que notre région eut à subir, par un édifice plus vaste que le premier,

1. Du mot *mansus* signifiant, dans la basse latinité, demeure, maison, habitation. Dans le dictionnaire féodal, il a le sens de territoire possédé en totalité par le même seigneur.

Digitized by Google

Digitized by Google

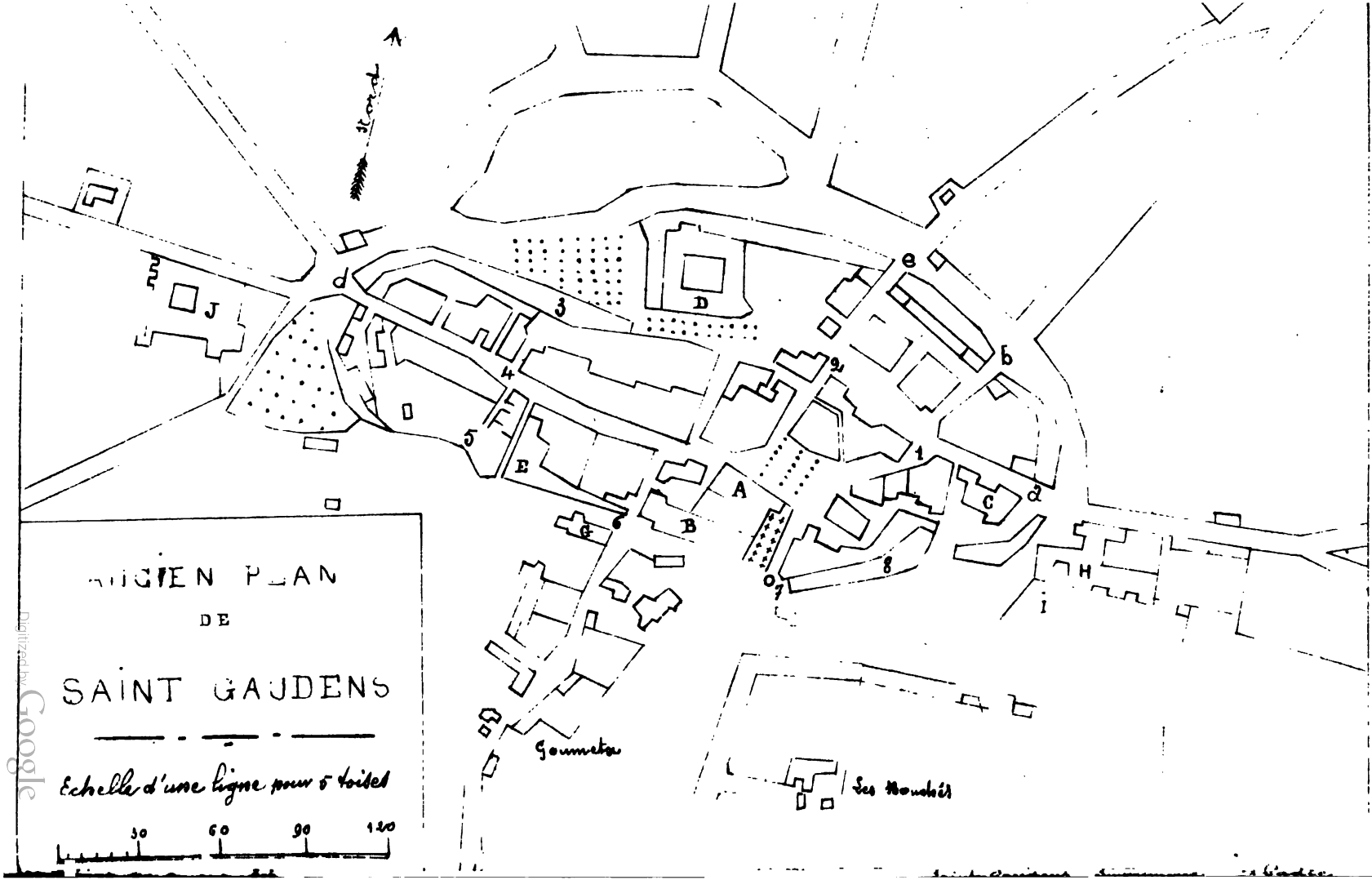

Digitized by Google

Ancien Plan
de
Saint-Gaudens (Nos St Pierre)

Légende

A Église sous le vocable des apôtres dans le cimetière de Nos St Pierre
B Clôture [illegible] maison d'habitation de 7 chanoines en 990
C Communauté religieuse des trinitaires [illegible] XIII siècle
Communauté des frères prêcheurs ou Jacobins [illegible] en 1292
D Forme en citadelle et entourée de fossés en 1592
[illegible] 1 [illegible] 1 [illegible] usions établis au XIe Siècle
E Successeurs de la Communauté des templiers
G Hopital des templiers
Communauté des Jesuites auxquels fut donnée la direction
H du Grand séminaire
I Palais épiscopal
J Religieuses de notre dame [illegible] en 1649

Enceinte primitive de St Gaudens vers le XIe Siècle

1 Porte Sainte Catherine de 1 à 2 Enceinte formée de murailles au pied desquelles étaient de grands fossés.
2 Porte Barry et Mieg de 1 à 2 à 3 et 4 murailles et fossés
4 Porte Mieg Barry de 4 à 5 et 6 murailles et fossés
Porte de Gourmetze de 5 à 7 à 8 à 1 murailles et fossés

Enceinte vers le XVe Siècle

a Porte de la Trinité
b Porte du Montat
d Porte de Laurent
e Porte du Barry Vigourdan
o Porte Neuve

Digitized by Google

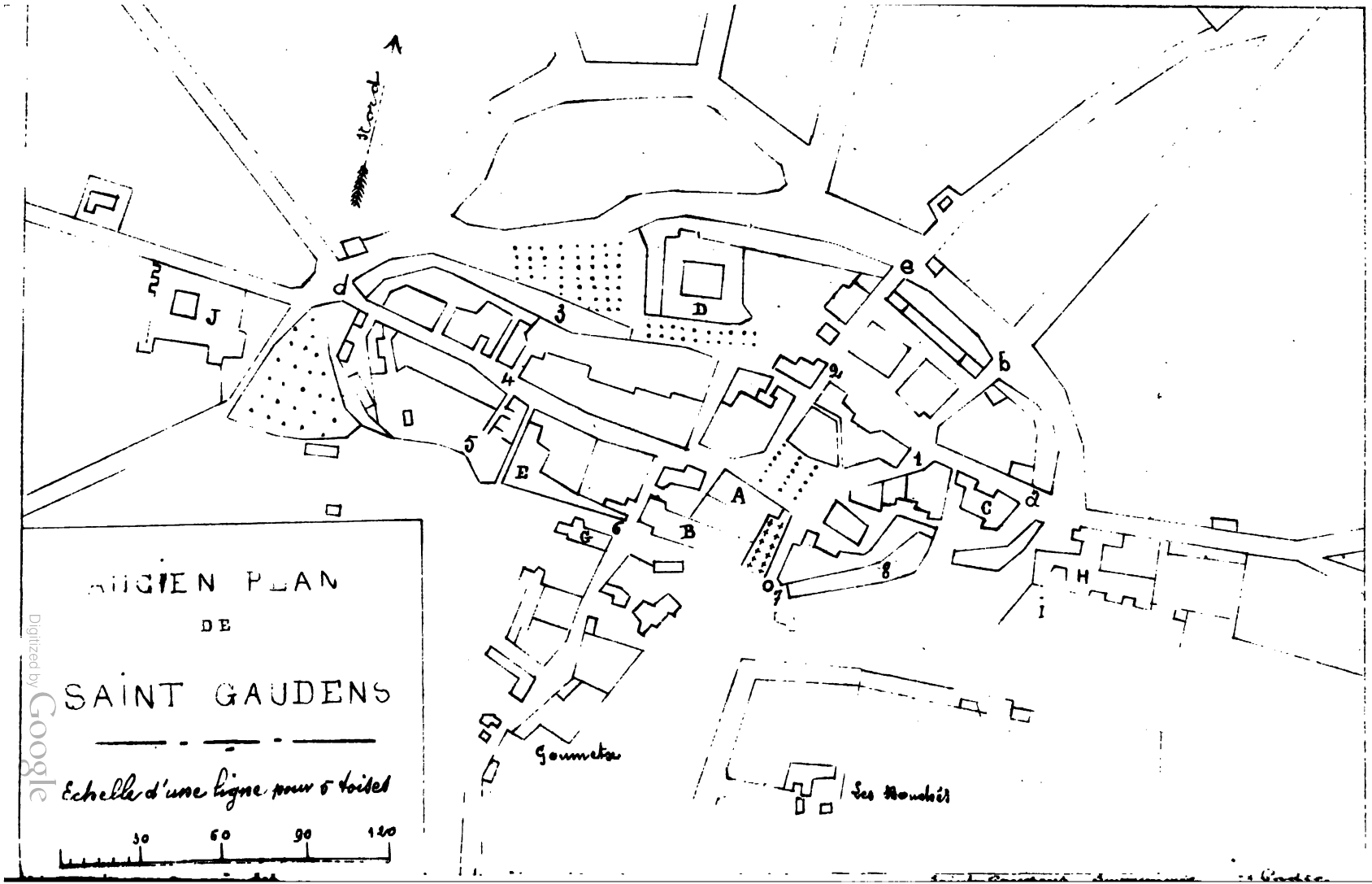

Digitized by Google

Ancien Plan
de
Saint-Gaudens (Nas St Pierre)

Légende

A Église sous le vocable des apôtres [illegible] Nas St Pierre
B Clôture [illegible] maisons d'habitation de 7 chanoines en 990
C Communauté religieuse des trinitaires [illegible] XIIIe siècle
Communauté des frères prêcheurs ou Jacobins [illegible] en 1292
D Formée en citadelle et entourée de fossés en 1592
[illegible] établis au XIe siècle
E Successeurs [illegible] Communauté des templiers
G Hôpital des templiers
Communauté des jésuites auxquels fut donnée la direction
H du Grand séminaire
I Palais épiscopal
J Religieuses de notre [illegible] bâties en 1142

Enceinte primitive de St Gaudens vers le XIe Siècle

1 Porte Sainte Catherine de 1 à 2 Enceinte formée de murailles au pied desquelles étaient de grands fossés.
2 Porte Barry et Miey de 1 à 2 à 3 et 4 murailles et fossés
4 Porte Miey Barry de 4 à 5 et 6 murailles et fossés
Porte de Gourmère de 6 à 7 à 8 à 1 murailles et fossés

Enceinte vers le XVe Siècle

a Porte de la Trinité
b Porte du Montat
d Porte de Saurens
e Porte du Barry Vigouroux
o Porte Neuve

Digitized by Google

Digitized by Google

dont il est resté quelque chose de visible encore au mur même de l'abside centrale de l'église actuelle. On aperçoit, en effet, au-dessous des fenêtres du sanctuaire, les encadrements en pierre d'anciennes ouvertures cintrées, murées depuis des siècles, et qui faisaient partie de l'ancienne basilique, très en contre-bas du sol actuel.

Au XIe siècle s'éleva le beau vaisseau roman dont notre patriotisme local est justement fier, et qui est depuis longtemps classé parmi les monuments historiques; ce qui explique, hélas! les désespérantes lenteurs d'une restauration trop fréquemment interrompue.

S'il faut en croire le regretté M. Morel, la construction en fut peut-être commencée à la fin du Xe siècle. En tout cas, elle aurait été inaugurée vers 1040, sous l'épiscopat d'Arnaud I[1], neuvième évêque connu de Comminges.

Un autre évêque, de ses libéralités l'avait bâtie « pour la plus grande gloire de Dieu » : Roger-Bernard qui siégeait en 990, suivant Oihenart, et appartenait à la famille des comtes de Comminges, d'après le Cartulaire du chapitre de Saint-Gaudens. On se demande comment un vieil auteur, cité par le paléographe Larcher, dom Denis de Sainte-Marthe, a pu révoquer en doute l'existence même de ce prélat.

Quant au Bréviaire d'Auch, il se trompe lorsqu'il attribue la construction du nouveau temple à un autre Bernard, qui fut évêque de Comminges en 1056; car au synode tenu alors à Toulouse par ordre du pape Victor II, l'église de Saint-Gaudens ne figure pas parmi celles de la contrée dont la reconstruction est ordonnée en vue de satisfaire aux besoins du culte. Cette omission milite en faveur de l'opinion qui prévaut depuis longtemps, et nous permet de conclure que notre église était déjà bâtie ou très avancée à cette dernière époque.

Voici comment s'exprime à cet égard le chanoine Abbadie, dans son *Nouveau Catalogue chronologique des Évêques de Comminges* » : Le sieur Oihenart place l'évêque Roger-Bernard sous Raymond, comte de Toulouse. Il aurait succédé à Oriol qui vivait sous le même comte. Nous pouvons mettre son époque vers 990. Les droits seigneuriaux qu'il donna au chapitre font voir qu'il était lui-même de la maison comtale. » La charte de concession est intitulée : *Privilegium Sancti-Gaudentii quod Bernardus-Roge-*

1. Mais il faut rejeter, par exemple, cette idée que le nom d'*Arnaldus*, inscrit sur un chapiteau historié au-dessus du triforium de droite, est celui de l'évêque. On n'inscrivait ainsi que les noms des sculpteurs ou architectes. Le nom du prélat, en pareil cas serait une singularité peu admissible.

Le nom d'Arnaud était d'ailleurs très-répandu au moyen âge dans le Comminges.

Digitized by Google

rius dedit Domino et habitatoribus ecclesiæ Sancti-Gaudentii. »

Pour les chanoines au nombre de sept, il avait construit un cloître, relié à l'église au midi. Etait-ce celui-là même qui fut détruit à la Révolution? Les archéologues pensent, d'après certains vestiges, que ce qui subsiste marque une époque moins ancienne que le XIe ou XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, en réédifiant l'église, Roger-Bernard y fit des constructions accessoires pour l'usage des chanoines qui la desservaient, « *canonicis et habitatoribus ecclesiæ.* »

Il réunit ceux-ci dans une « habitation » joignant le cloître au midi. « Roger-Bernard — dit encore le Catalogue des Évêques — ayant voulu que les chanoines et leur abbé, tout séculiers qu'ils étaient, vécussent en commun, il les logea dans une maison tout près. »

Cette maison était encore debout vers l'année 1800, époque où elle fut englobée dans les constructions que des particuliers élevèrent sur la place dite du Septe[1]. Il existait encore de nos jours, à l'angle occidental de droite du clocher ou de sa tour, un arceau surbaissé en vieille maçonnerie sans caractère, ayant dans une de ses larges embrasures l'encadrement cintré d'une porte murée. C'était l'une des entrées de cette enceinte du Septe précédant le cloître de ce côté et qui formait aussi une dépendance de l'église.

Du cloître nous n'avons retrouvé aucune description sûre. Ce que des vieillards ont pu dire de ce qu'ils en avaient vu a été reproduit dans une jolie page d'un opuscule de circonstance publié à Saint-Gaudens, en 1855 croyons-nous, et intitulé *Saint Gaudens, martyr*[2].

Ce cloître n'existait déjà plus lorsque vint, en 1807, en visiter les ruines, le chevalier Du Mège, à qui l'on dut plus tard la fondation à Toulouse de notre Société archéologique du Midi de la France. Cet archéologue s'arrêta même deux fois à Saint-Gaudens, à peu d'années d'intervalle. Il s'exprime ainsi, dans un de ses Mémoires pour l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse : « Aucun cloître ne m'a paru plus tranquille, plus religieux, j'oserai même dire plus sépulcral. Là, point de vastes échappées de vue sur les monts lointains ou sur des vallées pittoresques. On n'y remarquait que des murs élevés, des colonnes, des inscriptions funéraires, des mausolées somptueux et de modestes épitaphes ; là encore, se trouvaient des images consolatrices et des allégories sur une autre existence; précieuse poésie du culte chrétien qui

1. On appelait Septe, de *septum*, tout espace clos, une enceinte particulière dans l'intérieur des villes et principalement aux abords des cloîtres.

2. Imprimerie Abadie, éditeur.

Digitized by Google

grave le symbole de l'espérance sur le marbre même du tombeau. »

Il fut entièrement démoli en 1815 et le terrain qu'il recouvrait vendu à des particuliers.

M. Du Mège avait, en effet, visité le cloître en 1807. Voici ce qu'il en écrivit plus tard : « Formé de beaux marbres pyrénéens, bordé de tombeaux, de bas-reliefs et d'inscriptions, il inspirait le respect et le recueillement, et plus de vingt années n'ont pu effacer le souvenir des émotions profondes que j'ai éprouvées dans son enceinte. C'était vers les derniers jours de l'été de 1807. La toiture n'existait plus ; quelques colonnes même avaient été renversées ; mais, du côté de l'église, subsistait un mausolée en marbre blanc et décoré d'une statue sépulcrale : elle représentait un évêque. On avait enlevé la petite plaque chargée d'une inscription, qui, placée au-dessus du tombeau, contenait sans doute le nom et la date du décès de celui pour lequel le monument avait été élevé. La statue qui servait de couvercle avait été soulevée et déplacée... Un bas-relief qui représentait une branche de vigne chargée de raisins, couvrait la face principale du tombeau. Non loin de ce monument on voyait, encastrée dans le mur, une plaque contenant une épitaphe très-ancienne et en tête de laquelle est le monogramme du Christ composé d'un X, d'un P et d'un S et cantonné d'un *alpha* et d'un *ôméga*. Cette épitaphe n'est pas celle d'un personnage connu et elle ne porte d'autre date que celle des calendes de juin. »

M. Du Mège l'avait lue ainsi :

VI K*(alendas)* IVNII
CLAVDITVR HOC TVMVLO BERNARDI CORPVS IN ATRO
IPSIVS ET ANIMA DEERRAT SVPERNA PER ASTRA
PARCAT PARCINDA QVI PARCET CRIMINA DIRA
OMNIPOTENS PASTOR
NE RAPIAT TORTOR

Qu'est-elle devenue et quel sort lui a-t-il été réservé ?

Pourquoi faut-il que des obstacles bien regrettables, qu'il serait si facile pourtant de lever, s'opposent à ce qu'une partie de l'emplacement de ce cloître, laissé libre à l'aspect méridional de notre antique collégiale, redevienne une de ses dépendances ? On y élèverait un édicule similaire de la sacristie, du côté opposé, et ces deux appendices, reliés par une belle grille romane, donneraient régularité et symétrie aux abords du monument qui en serait ainsi plus protégé et assaini. Les architectes assurent même que l'édifice deviendrait par là plus solide à cet aspect.

Il y a quatre ans, l'Inspecteur-Général des Monuments historiques, dont l'opinion était conforme à celle de l'architecte M. Lafollye, nous déclarait que, même comme travail confortatif, la

Digitized by Google

nécessité d'une construction symétrique à la sacristie s'imposait absolument.

Ne sait-on pas que la démolition du cloître attenant à l'église, celle d'un contrefort plus tard rétabli, celle encore de bâtiments que des particuliers y avaient adossés, et des remaniements du sol le long des fondations, avaient compromis la solidité de l'édifice, dont la « poussée » s'exerce de ce côté ?

Espérons malgré tout que, mieux inspirés, « ceux qui ont du pouvoir là-dedans » — ainsi parlait M. de Boissonnade, au sujet de la cathédrale d'Alby — ne s'opposeront plus au vœu du comité des Monuments historiques, des hommes de l'art et de la population !

Notre *Revue* présente jusqu'ici une lacune. On n'y trouve pas encore la monographie de notre basilique. un des plus remarquables spécimens de la plus belle période de l'art roman. Celle qu'écrivit, il y a quelques années, M. Morel, ne tardera pas à y paraître avec les additions de nature à compléter l'œuvre d'après les travaux effectués depuis ou en cours d'exécution.

Quant au chapitre collégial de Saint-Gaudens, il comprenait en dernier lieu huit chanoines au lieu de sept, sans compter un chef d'œuvre[1] *(operarius primus)* et un sacristain ou sacriste. Ces deux dignitaires étaient nommés par l'évêque; les chanoines, par l'évêque et le chapitre, à tour de rôle.

Communauté religieuse des Trinitaires au XIIe siècle

Ces religieux avaient été institués pour la rédemption des captifs. Ils s'appelaient aussi Mathurins, du nom d'un de leurs fondateurs, Jean de Matha, en 1198.

Aucun document ne nous permet de préciser la date de leur venue à Saint-Gaudens. Mais il est prouvé qu'ils étaient établis à Toulouse en 1227, et à Paris en 1228.

Leur costume était l'habit blanc avec une croix rouge et bleue sur la poitrine.

Quant à leur couvent, vendu pendant la période révolutionnaire, il devint plus tard la belle habitation du général Guillaume Pégot, maréchal de camp.

La chapelle, restée inachevée d'ailleurs, sert aujourd'hui de remise pour la correspondance et le camionnage du chemin de fer.

L'entrée de la maison conventuelle était près de la porte de ville dite de la Trinité, dans la rue de ce nom, aujourd'hui rue de la République, comme nous l'avons dit plus haut.

1. Le premier des fabriciens.

Digitized by Google

Communauté des Frères prêcheurs ou Jacobins; fondée en 1292, formée en citadelle en 1592

Pour celle-ci on ne peut douter qu'elle ne fût établie à Saint-Gaudens au XIIIe siècle. Le chapitre provincial approuva, le 15 août 1292, la fondation du couvent dont le prieur fut F. Bernard del Camp, de l'Ile-Jourdain, lecteur à Saint-Emilion.

Nos Dominicains s'installèrent provisoirement dans l'enceinte du Barry Bigordan ou Vigourdan (*Castellum Bigordanum*). Mais, deux ans après, étant évêque Arnaud IV de Mascaron, dont les armoiries sont plusieurs fois reproduites dans cet édifice, un vaste couvent leur fut construit au lieu « de la Planquette », hors les murs de la ville proprement dite, dont l'enceinte n'arrivait pas encore jusque là.

Il résulte d'une intéressante relation [1], presque contemporaine de ces événements, que Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, « lieutenant-général au pays et duché de Guyenne » pendant les troubles de la Ligue, fut chargé de contenir Saint-Gaudens et les alentours qui manifestaient la velléité de prendre parti pour Henri de Navarre, le futur Henri IV qui, comme on sait, n'avait pas encore abjuré le protestantisme, quoique prétendant au trône vacant par la mort de Henri III (1er août 1589).

Les habitants de Saint-Gaudens furent tenus « de recevoir un capitaine avec sa garnison dans tel lieu qu'on aviserait. » Or, le couvent des Dominicains de cette ville « ayant été jugé — dit le document cité — le lieu le plus propre pour cette citadelle, le sieur de Luscan, désigné par le marquis de Villars, y fut mis avec ses soldats, et pour lors on fit le fossé qui est encore du côté du couchant et du nord du couvent, le long du verger et du réfectoire qui se joint au vieux fossé de la ville au coin dudit verger. »

Ce fut donc alors que ce grand massif de bâtiments représenté dans le plan, et dont la partie constituant la vaste chapelle subsistait encore au commencement du siècle, fut disposé pour la défense.

La relation dont il s'agit donne des détails assez piquants sur la conduite de ce fameux capitaine Gémit de Luscan, laquelle ne fut pas très correcte pendant son commandement. Voici comment s'exprime l'auteur :

« On ne sait pas combien de temps le sieur Luscan demeura dans la citadelle ; mais la commune tradition est qu'il y fut jusqu'à ce qu'étant devenu insupportable aux habitants, lesquels il molestoit

1. Histoire véritable de la citadelle érigée dans le couvent des Frères-prêcheurs de Saint-Gaudens et de la ruine qui s'ensuivit, prise dans son origine et conduite brièvement jusqu'à la fin (1590, 1591, 1592, 1593).

Digitized by Google

plus que ne faisoient les ennemis sous prétexte d'entretenir la sûreté du commerce, ils assiégèrent la citadelle et, après avoir fait brèche à la première muraille, avec un canon pointé sur le haut de la tour de M. le juge[1], ils obligèrent le gouverneur à capituler et enfin à sortir avec sa garnison qu'ils escortèrent bien loin d'ici. Et au retour de cette expédition, d'un commun consentement et par commune délibération (à ce qu'on dit), ils mirent le feu au couvent qui avoit jusqu'alors servi de citadelle, pour empescher, autant qu'ils le pourroient, qu'elle ne leur fust plus jamais l'occasion de scandale ni de fascherie[2]. »

Chez nos Frères-prêcheurs, on enseignait la philosophie et la théologie dans des cours renommés. Il y avait des boursiers. Chaque année, les États de Nébouzan accordaient, dans cet objet, des allocations. Lors de la dernière session, en janvier 1789, « les lecteurs de théologie et de philosophie du couvent des Dominicains de Saint-Gaudens reçoivent 400 livres ; et 240 sont aussi allouées à quatre clercs qui y suivent leurs cours, pour les aider à subsister. »

Sous l'intendant de Sérilly, un local du couvent avait été mis à sa disposition « pour servir de magasin à la milice. »

De 1840 à 1885, les Frères de la Doctrine chrétienne dirigèrent avec succès, dans cette antique demeure, l'école communale aujourd'hui laïcisée.

Communauté des Templiers, auxquels succédèrent les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem

Les chevaliers du Temple eurent à Saint-Gaudens une maison dès le XIIe siècle. Un premier document[3], conservé aux archives départementales, commence ainsi : *Anno ab incarnatione Domini millesimo*..... (le reste est illisible.) Cet acte contient une donation au profit de la maison du Temple « a dès e a la maiso de Temple..... à Sent-Gaudens » au quartier « de la Gariga » qui era al diu comanai de Mont-Salnès et als fraires qui i son ne qui i seran *usque in finem seculi.* Aquest do fo feit devant lo portal del Mas de Sent-Gaudens. »

D'autres actes, de 1197 et 1199, concernent les Frères hospitaliers en la personne de leur Commandeur « *Commendatori hospitalis Sancti-Gaudentii.* »

Montsaunés avait une commanderie importante. On sait que cet ordre des Templiers avait été institué au commencement

1. Il y a de sérieuses raisons de croire que cette tour dépendait de la maison appartenant — au Barry (rue Victor Hugo) — à la famille de notre collaborateur M. Maurice Picot.

2. Seuls les travaux de défense furent détruits mais le couvent subsista.

3. Nous en devons la communication à notre érudit confrère M. Paul de Casteran qui bien voulu nous en offrir une copie avec d'autres documents pleins d'intérêt.

Digitized by Google

du XIIe siècle à Jérusalem, près du Temple, pour défendre contre les infidèles les pèlerins allant visiter la Terre-Sainte.

A la fois religieux et militaire, ne relevant que du Pape, et sa prospérité matérielle étant devenue très grande, il fit ombrage aux princes. Prenant prétexte de certains abus, Philippe le Bel obtint, le 13 octobre 1311, sa suppression de Clément V, ancien évêque de Comminges sous le nom de Bertrand de Got, qui condamna leurs doctrines comme hérétiques.

Les Templiers furent remplacés par les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, qui formèrent plus tard l'ordre de Malte. Ils s'établirent à Saint-Gaudens, probablement dans le même couvent que leurs prédécesseurs. La rue Saint-Jean en conserve encore le souvenir. Il y a quelques années, en y exécutant des travaux, on y trouva des vestiges de sépultures.

Disons en passant, qu'au cours des douloureuses péripéties du procès des Templiers, l'un des plus sombres épisodes de notre histoire, deux Commingeois se signalèrent parmi les défenseurs de la milice du Temple : Frère Bertrand de Montpezat de Comminges et Arnaud-Guilhem de Comminges [1].

Hôpital des Templiers

Le plan le marque au midi de la ville, hors de l'enceinte. C'était l'usage, au moyen âge, d'éloigner autant que possible les hôpitaux des agglomérations. Dans un grand nombre de villes « les maladreries » n'étaient pas dans l'intérieur, au milieu des habitations. On sait aussi que les Hospitaliers de Saint-Jean secouraient également les passants, les voyageurs ; ils étaient mieux placés pour cela à l'extérieur où ils pouvaient donner asile à ceux qui n'auraient pu pénétrer par une des portes de la ville.

Dans ce bâtiment fut établi, plus tard, l'hospice de la paroisse, puis le tribunal jusqu'à la construction du palais de justice actuel. L'hôpital avait été déjà transporté ailleurs, dans une partie de l'ancien couvent des filles de Notre-Dame.

Communauté des Jésuites auxquels fut confiée la direction du Grand Séminaire, et Palais épiscopal

Mgr de Brezay de Denonville, évêque de Comminges de 1693 à 1710, fit construire les bâtiments spacieux du collège actuel et y établit le Grand Séminaire de son diocèse, dont il confia la direction aux Pères Jésuites. A côté, s'éleva aussi l'habitation, aujourd'hui la sous-préfecture, où il résida presque toujours, comme le firent

1. Documents inédits de l'Histoire de France.

Digitized by Google

la plupart de ses successeurs, jusqu'à la suppression de l'évêché.

Nous devons à l'obligeance de M. l'aumônier Assieu le relevé d'une inscription tumulaire que nous savions exister derrière l'autel de la chapelle et en partie recouverte par celui-ci. Elle est d'une belle latinité et caractérise dignement les mérites du prélat comme la reconnaissance du clergé. La voici telle qu'elle a été reconstituée intégralement :

D. O. M.
D. D. JOANNES FRANCISCVS
DE BREZAY DE DENONVILLE
CONVENARVM EPISCOPVS
CVJVS NOMEN ELOGIVM
VITA EXEMPLVM
MORS DESIDERIVM.
HIC
THESAVRVS SVVS FVIT
UBI COR SVVM ESSE VOLVIT.
LAPIS ISTE
ÆTERNVM
INTER EPISCOPVM ET SEMINARIVM
INDE AMORIS INDE OBSEQVII
MONVMENTVM

Il fut inhumé dans la cathédrale, à Saint-Bertrand; mais il avait voulu que son cœur fût déposé dans son Séminaire, auprès de son ancienne résidence, qui avait eu ses prédilections.

Quant au « Palais épiscopal », avant sa translation dans cette belle situation, en face du superbe panorama de nos monts, il était très modestement dans l'enceinte du Septe, voisin du cloître et de la maison canoniale. Les évêques y venaient peu, habitant leur château d'Alan de préférence à Saint-Bertrand, lieu à peu près désert et qu'un document du temps appelle « une Thébaïde de chanoines. » Désormais, Saint-Gaudens fut leur principale résidence. Ce fut là que Mgr Eustache d'Osmont, le dernier évêque de Comminges, réunit en 1787 « les États de l'assiette du Petit-Languedoc » qui se tenaient habituellement à Valentine. Il en obtint du roi l'autorisation, « à cause des plus grandes facilités matérielles qu'il avait là pour recevoir ses collègues des États. »

Communauté des Dames religieuses de Notre-Dame

Elle fut établie à Saint-Gaudens par Mgr Hugues de Labatut, qui fut, avec Mgr Donadieu [1] son prédécesseur et son ami, un des plus vénérables prélats de Comminges.

1. V. la Notice de cet évêque par M. le baron de Lassus, *Rev. de Comm.*, t. VII, p. 230.

Digitized by Google

Ce fut à la maison de Bordeaux, où cet ordre avait été fondé en 1556 [1], qu'il s'adressa, ayant député à cet effet Ribeyrac, archidiacre d'Aure, vicaire général, et chapelain de Notre-Dame de Garaison. L'accord fut conclu le 26 mai 1642. Les religieuses arrivèrent sous la conduite de Françoise de Ségur de Frans ; mais leur première installation ne fut que provisoire. Le couvent et sa chapelle se construisaient. La communauté n'en prit possession que « la veille de l'Assomption de Notre-Dame, en 1645.

Nous donnerons un peu plus tard l'historique attachant de cette translation définitive et des péripéties qui accompagnèrent la venue des filles de Notre-Dame à Saint-Gaudens.

Le pieux et généreux évêque qui les avait appelées mourut avant l'inauguration du couvent qu'il avait fait construire à ses frais ; son cœur fut déposé dans la collégiale de Saint-Gaudens, avec cette inscription :

ÆTERNÆ MEMORIÆ ILLVSTRISSIMI ET REVERENDISSIMI DOMINI
HVGONIS DE LABATVT, CONVENARVM EPISCOPI

La plaque de marbre où on la lit encore est dans une chapelle latérale et sous le pupitre du lutrin. Elle doit recevoir bientôt une place plus digne de la mémoire qu'elle consacre.

Les religieuses de Notre-Dame ne quittèrent leur résidence qu'après 1789.

Plus tard, dans ce même couvent s'établirent les Dames de Nevers, vouées elles aussi à l'éducation. Elles furent en même temps chargées de desservir l'hospice communal attenant à leur pensionnat.

*
* *

On trouvera, dans les quelques pages qui précèdent, des jalons pour l'histoire de notre ville de Saint-Gaudens et de ses transformations dans la série des siècles parcourus.

Mais ce qui, pour elle, est resté immuable, c'est son admirable site, « véritable belvédère, dit M. Roschach [2], fait à plaisir, d'où l'on regarde se dérouler à ses pieds le plus riche, le plus magnifique des paysages. »

Un géologue, qui a aussi visité les Pyrénées en touriste et en lettré, Chausenque, écrivait en 1834 [3] : « Cette ville de Saint-Gau-

1. Par Jeanne de Lestonnac, veuve à 24 ans du marquis de Montferrand, qui donna à la communauté le nom de Filles de Notre-Dame, vouées à l'éducation des jeunes filles.

2. *Foix et Comminges.*

3. *Les Pyrénées.*

Digitized by Google

dens est dans la plus heureuse situation, à l'extrémité d'un plateau d'où elle domine, de Montespan à Montrejeau, la plus jolie plaine qu'arrose la Garonne; et, du côté des montagnes, la vue réunit toutes les beautés.

» Les premiers mornes, déjà hauts, cachent en partie les frais vallons d'Aspet et d'Encausse où sont, ainsi qu'à Labarthe de Rivière, des eaux thermales salines depuis longtemps connues. Plus loin, la grande vallée de la Garonne se fait reconnaître à sa large échancrure, et, par dessus les gradins étagés, les hautes montagnes d'où découlent ses eaux portent dans les nues leurs pics, leurs neiges et leurs glaces. Ce bel ensemble a du rapport avec la vue de Pau ; mais il reçoit plus de grandeur de l'élévation relative des monts qui sont en face. »

Dans un livre charmant sur nos Pyrénées, M. Paul Perret s'extasie, à son tour, sur le grandiose panorama dont on jouit du boulevard méridional à Saint-Gaudens, et il formule ce vœu humoristique : « S'il était permis de conduire des rêves cornus, je ferais celui de rétablir la vicomté de Nébouzan et de m'en constituer le vicomte. Saint-Gaudens demeurerait ma capitale. J'y vivrais sur sa terrasse appelée aujourd'hui le Boulevard du Midi..... Des beautés gracieuses du premier plan, les yeux se portent, attirés par la sublimité du tableau, vers les grands pics et leur magnificence.[1] »

Tout récemment, un jeune écrivain, que son talent rend déjà digne du nom qu'il porte[2], consacrait au cadre magnifique dont

1. M. Paul Perret est dans l'erreur quand il écrit que du haut de la terrasse de Saint-Gaudens on peut contempler les sommets de la Maladetta. Ceux-ci sont cachés par le massif du Gar.

Les hautes crêtes que l'on aperçoit à droite de cette montagne et où brillent des glaciers, sont celles de Cabrioules ou de Cabriéoues, suivant Sacaze.

Victor Hugo les a chantées, ainsi que la cascade d'Enfer dont les nappes torrentueuses en descendent avec le saisissant fracas que l'on connaît :

O pics, clochers du monde où sonne la tempête,
Cadrans où l'avalanche à toute heure mugit,
Devant qui l'homme à peine ose lever la tête,
Tant Dieu lui paraît grand, tant il se sent petit !
Rochers, âpres sommets, vieux autels de granit,
Où le nuage fume, encens de cette terre;
Vieille abside où se chante en chœur le grand mystère,
Au bord d'un autre monde où le nôtre finit.

. . . . . .

Vieux glaciers qui, là-haut, reluisez au soleil,
Comme sur les gradins luit le flambeau vermeil,
Vous formez un grand temple où mon esprit s'abîme
Et sent de l'infini l'extatique sommeil.

Ces beaux vers avaient été écrits par le poète lui-même sur un registre de l'ancienne hôtellerie dans la vallée du Lys. On ne regrettera pas que nous ayons trouvé une occasion de les tirer de l'oubli.

2. M. François Veuillot.

Digitized by Google

Saint-Gaudens est entouré, une page brillante où sont élégamment traduites les impressions que font naître en lui ces beaux horizons, en face du « merveilleux amphithéâtre des Pyrénées. »

Il signale tous les contrastes que présente le coup d'œil, depuis les « premiers contreforts chargés d'une épaisse toison de forêts et les vastes prairies étalant leur fraîcheur sur les flancs des montagnes plus hautes », jusqu'à ces « crêtes des monts où l'on distingue l'éclatante blancheur des neiges glacées qui dorment leur éternel sommeil sous la voûte du ciel..... A de certains moments, on dirait les contours de la montagne à peine esquissés d'un léger pinceau sur un fond de ciel bleu, clair et tendre ; par instants, les sommets se perdent, noyés dans la brume, et paraissant vêtus d'une indéfinissable couleur grise, pleine de douceur au regard. »

On nous pardonnera d'avoir fait cette part au pittoresque, à propos « d'un vieux plan de Saint-Gaudens. »

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

AU PAYS DE COUSERANS

COMPTE RENDU DE L'EXCURSION

FAITE A SAINT-GIRONS ET A SAINT-LIZIER

PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 21 JUILLET 1894

Cinq heures ! ! Mon réveil vient de les jeter bruyamment à mes oreilles, toutes pleines encore de sommeil, et déjà je suis debout courant aux fenêtres. Quel temps fait-il ? Dieu merci, le ciel est pour nous ; limpide et bleu, il se dore des reflets du soleil levant ; l'air est pur ; la brise fraîche achève de délasser mes membres engourdis. Vite les ablutions et en route ! La journée sera superbe.

Sur le quai de la gare, se tiennent les excursionnistes ; peu nombreux (les fidèles seuls sont venus), mais nous saurons tourner le proverbe en notre faveur : moins on est de fous, plus on rit et plus on s'instruit.

A ce moment cependant nous avons été vivement déçus : tous nous espérions que notre excursion se ferait sous la haute direction de notre cher président, M. le baron de Lassus, et nous avons le regret de constater son absence. Peut-être le trouverons-nous à la gare de Boussens ou à Saint-Girons ?

Voici le train : messieurs les voyageurs en voiture ! ! Et gaiement on se case ; sifflet aigu du chef de gare, corne glapissante du chef de train, sifflet strident de la machine, nous partons, nous sommes partis.

Les uns causent ; d'autres admirent le paysage, toujours nouveau quoique si connu. Là bas, les Pyrénées s'éveillent et leurs sommets apparaissent roses sous les vapeurs qui couvrent encore leur fine crête dentelée. Plus près de nous, à travers les peupliers, miroite le ruban argenté de la Garonne, au milieu des vertes prairies, au pied des sombres côteaux. Tandis que court la locomotive, nous saluons au passage les ruines du château de

Digitized by Google

Montespan qui se détachent en relief sur le fond clair du ciel ; voici maintenant Montpezat, étrange à l'œil par la couleur jaune de ses parties restaurées qui tranche crûment sur la teinte bistre de l'ensemble. C'est enfin Roquefort, fièrement campé au-dessus du Salat, véritable réplique à Montpezat sur la Garonne : on les a craints jadis, ils suffisaient à fermer à tout ennemi les deux vallées ; aujourd'hui on les traite avec le respect mélangé de bonhomie que l'on porte à ceux qui ont beaucoup vu, mais mal retenu.

Boussens ! Les voyageurs pour Saint-Girons changent de voiture. Un nouveau compagnon de route nous attendait, venu de Tarbes pour se joindre à la Société de Comminges : il nous portait, avec sa science d'archéologue et d'érudit le charme de ses causeries de fin lettré, disert à la fois et sympathique [1].

Et c'est pendant le cours d'une conversation attrayante de verve que s'est effectuée la seconde partie du trajet : en moins d'une heure, que de choses dites et sur combien de sujets. A peine avions-nous le loisir de repaître nos yeux du paysage si riant qui nous entourait. Et cependant, l'un des nôtres, admirateur passionné des Pyrénées qu'il connait mieux que personne, nous donnait, par intervalles, une vraie leçon de géographie pratique, rendue plus piquante encore par ses souvenirs personnels [2].

Mais tout prend fin : nous parlions toujours, lorsque la vue de Saint-Lizier nous avertit que le voyage s'achevait. Quelques tours de roue et nous voilà à Saint-Girons.

Beaucoup d'amis pour nous recevoir ; et parmi eux, escortés de notre aimable et distingué vice-président, M. Couget, qui nous avait précédé, deux des membres de la Société Ariégeoise, venus pour faire à la Société de Comminges les honneurs du Couserans.

Et aussitôt commence la visite de la ville : ce que Saint-Girons a de mieux, c'est son site, il est splendide ; quant aux monuments, ils méritent à peine une mention. Dans l'église de Saint-Girons, on nous montre une châsse de bois qui renferme les reliques du saint. Quelle est la part du vrai dans la légende que nous conte le sacristain avec une foi parfaite ? La chose est difficile à préciser et *Geruntius Adurensis*, tel fut son nom, parait appartenir à cette pléïade d'apôtres locaux auxquels une pieuse tradition attribue la fondation des diverses églises chrétiennes des Gaules.

A signaler, dans la sacristie, une statue de la Vierge, en bois doré, d'assez jolie allure, très moderne du reste ; elle semble dater du XVIIIe siècle.

Saint-Valier eut un caractère roman. La réfection de l'église a

1. M. De Cardaillac, avocat, à Tarbes.

2. M. Cabannes, collaborateur à la *Revue de Comminges*.

Digitized by Google

laissé subsister seulement le porche et les colonnes, qui sentent d'ailleurs la décadence. Un tombeau, derrière le maître-autel, appartient sans doute au XIIe siècle, le plâtre le recouvre en partie. Plus loin, sur un boulevard, nous grimpons par une échelle dans un grenier à fourrage, qui fut l'église des Jacobins. On y distingue très nettement la forme de la nef gothique, sur les murs quelques traces de fresques, une figure du Christ se devine encore, teintée de jaune et de brun, dans l'attitude un peu hiératique des statues byzantines. Et de voir cette image solitaire dans un grenier à foin, je pense que Jésus naquit dans une étable.

Plus rien à voir dans Saint-Girons; le pays, nous le parcourrons tout à l'heure; l'usine d'électricité est trop moderne pour des archéologues, mais ils ne boudent pas devant un bon repas et nous regagnons l'hôtel de France, l'appétit aiguillonné par l'air de la montagne et par un voyage matinal.

Le déjeuner est servi! M. Couget reçoit à l'instant deux dépêches qu'il s'empresse de nous communiquer : l'une de Mme la baronne de Lassus, exprimant les regrets de notre honorable Président de n'avoir pu, malgré son vif désir, prendre part à notre excursion; l'autre de notre éminent collègue, M. Cartailhac, de Toulouse, ainsi conçue : « Que le Ciel, aujourd'hui et toujours, » favorise notre compagnie si bien dirigée; croyez à tous mes re- » grets. J'aurais donné beaucoup pour être avec vous. Recevez et » distribuez mes amitiés et mes respects. »

Ces gracieux souvenirs sont accueillis par des applaudissements unanimes[1].

Exquis le repas : nous le savions d'avance et, comme l'heure des toasts est maintenant venue, nous les écoutons avec béatitude, humant le café, dégustant le cognac, prêts à les trouver charmants, devant même que les orateurs aient parlé..... car nous les connaissons. Louer le tact et la mesure de notre cher vice-président, l'élévation de ses pensées et la forme parfaite de son discours, c'est redire ce que tout le monde sait. Nous devons surtout remercier, de leur langage flatteur pour la Société de Comminges, MM. Pasquier, de Bardies et de Cardaillac, qui, l'un par sa verve originale, l'autre par sa bonne grâce, et le dernier par son humour, nous ont également tenus sous le charme de leur parole. Enfin la note gaie nous a été donnée — avec quel esprit malin! — par M. l'abbé Cau-Durban, un récidiviste d'ailleurs, mais que nous n'aurions garde de condamner à la relégation!... Le temps passe, on s'oublie à rêver, perdu dans la contemplation de

1. Nous devons ajouter que déjà M. le docteur Chopinet et M. Albert Sourrieu, deux des membres les plus zélés pour nos excursions, avaient écrit précédemment pour exprimer leur vif regret de ne pouvoir être des nôtres.

Digitized by Google

la fumée des cigarettes qui s'élève en spirales bleuâtres, doucement bercé par le murmure du Salat si proche, un peu alangui par une chaleur accablante. Hélas! il faut s'arracher au farniente. Notre chef vigilant nous appelle : en marche vers Saint-Lizier.

Certes la route est belle; à nos pieds la rivière écumante roule toute verte sur son lit de rochers; sur notre gauche les Pyrénées se dressent, noires au premier plan, neigeuses derrière, de toutes parts imposantes et majestueuses; devant nous les côteaux ondulent couverts de blés jaunissants et s'affaissent au loin vers le nord. Nature superbe sans doute, mais un soleil radieux et impitoyable veut nous empêcher d'oublier que nous sommes au pays des Phœbus.

De fait, sommes-nous vraiment au pays des Phœbus, ces orgueilleux comtes de Foix qui, bien avant le Roi Soleil, avaient choisi cet emblème? La chose est difficile à dire, car il n'est rien de plus confus que les questions de suzeraineté au moyen âge et l'histoire n'a pas encore, à notre sens, élucidé entièrement ce point. Dans son travail si consciencieux et si intéressant sur les Convenœ et les Consoranni, M. Bladé traite seulement les origines et la période romaine et son étude ne saurait nous servir en cette circonstance. Tout ce que l'on peut dire c'est qu'au temps d'Auguste, le Couserans forma un municipe, que plus tard sa capitale Saint-Lizier devint le siège d'un évêché, qu'enfin il eut des vicomtes célèbres.

Mais il a dû surtout son illustration à son importance religieuse et les vestiges qu'on y trouve se rattachent tous à ces souvenirs. On y remarque toutefois des restes assez nombreux de l'époque romaine : l'enceinte a laissé des traces remarquables et, en maints endroits, des constructions médiévales sont superposées à des soubassements romains. Plusieurs inscriptions y furent relevées par le regretté fondateur de la Société de Comminges. Ce ne sont malheureusement là que des ruines et seul le moyen âge vit en sa cathédrale.

Elle porte, en effet, l'empreinte de plusieurs siècles : les trois absides sont romanes (l'une des absides conserve même des vestiges de construction plus ancienne); la nef ogivale à transept date du XIVe siècle et présente cette particularité qu'elle dévie dans l'axe du chœur; les vitraux, assez rares d'ailleurs, sont du XVIe siècle. Dans son ensemble, l'église est moins grandiose assurément que la splendide basilique de Saint-Bertrand; elle offre cependant quelques détails curieux qui nous ont valu un intéressant débat entre MM. Cau-Durban et de Cardaillac. Mais n'oublions point que « le cordonnier ne doit pas s'élever au-dessus de la chaussure ».

Digitized by Google

Le cloître est vraiment étrange : son rez-de-chaussée du XIIIe siècle renferme le tombeau d'Auger II de Montfaucon, évêque de Saint-Lizier en 1303, célèbre par ses libéralités. Au premier étage, formé d'une galerie du XVe siècle, on remarque des vestiges de fresques d'une analogie frappante avec celles qui décorent les chapelles de la cathédrale Sainte-Cécile à Albi. Une statue, byzantine d'aspect, par sa raideur et ses tons vifs complète cet ensemble, auquel il manque, pour l'animer, la vue superbe dont jouit le cloître de Saint-Bertrand.

Cette vue, nous l'avons eue, du haut de l'ancien palais des évêques, maintenant transformé en asile d'aliénés. Mais plus ou presque plus d'archéologie à faire ici ; à part un début de frise, à part une salle voûtée, tout a été modifié, modernisé. Ne nous en plaignons pas; si la science a pu y perdre, les excursionnistes y ont gagné. Ils ont trouvé auprès du Directeur de l'asile et de Mme Belle un accueil empreint d'une bonne grâce exquise et de la plus délicate affabilité. Nous en garderons tous le meilleur souvenir.

Et c'est sous l'heureuse impression de cette gracieuse hospitalité d'un instant, que nous avons descendu, rapides, la pente raide qui mène au Salat. Nous le traversons sur un pont du moyen âge récemment restauré, pour notre malheur, car on l'a défiguré.

Le soleil, notre désagréable compagnon, disparait maintenant à l'Ouest; terminant sa journée, il nous invite à l'imiter. Voici le moment du retour; encore quelques minutes au bord du Salat, auprès des papeteries de Lorp, et bientôt le train nous emporte à travers les grasses prairies, au milieu de la vallée, que le soleil couchant incendie de ses dernières flammes, jetant aux vitres des wagons des teintes d'or rouge.

En cette soirée d'été, à cette heure où le calme du jour mourant donne à l'âme une mélancolie inconsciente et vague, la mémoire du passé renait plus précise. Nous revivons les années écoulées, nous nous reportons en arrière : il y a dix ans, comme on revenait aussi de Saint-Lizier, un Commingeois éminent, perdu aujourd'hui pour la science et pour ses amis, le regretté Julien Sacaze, avec l'enthousiasme de sa nature ardente, jeta les premières assises de la Société de Comminges. Il la fit naitre, il l'a vue grandir, rendons hommage à son initiative; car il a créé une œuvre durable qui ne périclitera pas entre les mains de ses distingués successeurs; nos réunions annuelles si suivies et si pleines de charme en sont la preuve vivante.

Au revoir, à 1895.

J. P.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

(SUITE)

Celui qui eut l'honneur de faire entendre le premier les protestations de la foi et de la dignité religieuse fut l'aumônier de l'hospice, Guichard. Sommé de prêter le serment civique, Guichard répondit : Qu'il ne le devait point, attendu qu'il n'était pas fonctionnaire public rétribué par l'État et que les fonctions qu'il remplissait étaient essentiellement gratuites. Le différend est porté devant le directoire du département, et, par l'organe de son procureur, la municipalité chargée de l'exécution de la loi relative au serment répond que, quoiqu'il n'ait retiré aucune rétribution de la place d'aumônier, il n'en est pas moins fonctionnaire, et qu'il suffit qu'il ait acquitté les messes de fondations attachées à l'hospice, pour avoir droit à ce titre ; qu'il est d'ailleurs de notoriété publique qu'il a abusé de sa qualité d'aumônier pour fanatiser et éloigner de l'esprit de la Constitution les personnes attachées à l'hôpital et toutes celles qui y avaient quelques relations. A son avis donc, il est sous le coup de la loi du 26 octobre 1790 et subséquentes.

Le second aumônier, Amans cadet, ne s'étant point présenté dans le délai, doit partager le sort de son confrère Guichard.

Digitized by Google

A la date du 25 septembre, il est procédé à la nomination du sieur Filouse, prêtre, citoyen de Saint-Lizier, comme aumônier de l'hôpital, en remplacement des deux dignes titulaires qui venaient d'en être expulsés « pour cause d'incivisme notoire ». Filouse n'eut point les mêmes scrupules que ses prédécesseurs. « Il jura d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir à son poste. » Ce serment lui valut « avec le titre d'aumônier, tous les revenus, charges et conditions y attachés », comme s'exprime le procès-verbal d'installation ; c'était tout le prix d'une conscience.

Ce n'est pas sans une certaine confusion que nous nous voyons réduit à transcrire les noms par trop nombreux de nos vénérables frères dans le sacerdoce qui, dans une des heures les plus solennelles de leur vie, ont renoncé à la pratique du devoir pour écouter la voix de la crainte ou de l'intérêt. Nous voyons passer successivement, sous les yeux de la municipalité préposée à la réception de leur serment de fidélité à un état de choses que la conscience réprouve, de jeunes prêtres que les épreuves de l'exil n'auraient point dû effrayer et des vieillards qui auraient dû se souvenir de l'estime et des honneurs publics dont ils avaient été entourés.

Le premier qui voulut donner un gage de soumission à la Révolution fut le curé de Saint-Lizier, Bergès. A sa suite défilèrent: Amans l'aîné, qui offre de se rendre utile aux habitants de la ville en qualité de matutinaire; Saurat, ancien promoteur du diocèse ; de Méritens aîné, vicaire général; Dauby, ancien bénéficier; Sentenac et Bordes, prêtres; Dargein, prébendier; Pilart, diacre; Legardeur, Baleix, Bélissens, Montégut, chanoines; Roquemaurel, official. Quelques-uns rétractèrent dans la suite le serment, mais d'autres s'obstinèrent dans la voie de l'erreur.

Digitized by Google

V

La Convention nationale. — Abolition de la royauté. — Règlement scolaire. — Nouveau personnel judiciaire. — Nouvelle municipalité : Villa, maire. — Vente de quelques biens communaux. — Don du prêtre Amans. — Déclaration de guerre à la Hollande et à l'Angleterre. — La société populaire des « Amis de la République » ; fonte des cloches et inventaire des objets du culte.

A Paris, l'Assemblée législative disparaissait au milieu des attentats du 10 août et des horribles massacres de septembre, faisant place à la Convention nationale.

La nouvelle assemblée, qui devait encore précipiter le mouvement révolutionnaire destructeur de toute doctrine et de toute autorité, décréta, dès sa première séance, le 21 septembre, l'abolition de la royauté.

Le 30 septembre, le décret usurpateur parvint à la municipalité de Saint-Lizier. Le bruit des sanglantes exécutions de Paris s'était répandu en province et y avait porté la terreur. C'était le règne sinistre des Jacobins ; et où étaient les âmes assez viriles pour résister à ces empiètements ?

Paris, sur l'ordre de la Commune, s'était mis en fête ; Saint-Lizier aussi illumina. Le décret relatif à l'abolition de la royauté fut solennellement proclamé par les officiers municipaux. La garde nationale fut mise sous les armes, et on tira le canon sur la plate-forme de la ville. Il est à présumer que ce programme officiel fut exécuté sans enthousiasme, nous le souhaitons du moins pour les administrateurs et les habitants de la petite cité. On peut ne pas porter le deuil d'une dynastie qui a fait la France ; on ne doit pas danser sur sa tombe !

Digitized by Google

Maintenant, le vaisseau est sans pilote ; on l'a jeté par dessus bord. Depuis longtemps, il est vrai, on l'avait attaché au mât, comme un marin inhabile qui ne sait plus tenir le gouvernail ; et le vaisseau s'en va à la dérive, ballotté par les flots et buttant sur les écueils. L'équipage, intelligent et vigoureux, manque de notions techniques ; il se jette dans les courants les plus dangereux et marche follement, dans la nuit sombre, sans chercher le phare qui conduit au port. Bientôt viendra s'asseoir au gouvernail un corsaire de génie qui, sous la protection de son étoile, retrouvera l'antique voie. Mais, à cette heure, c'est la mer noire, fertile en tempêtes, et l'équipage en délire accumule les fautes et les crimes.

L'inauguration de la nouvelle ère se fait sentir jusque dans nos documents municipaux. Ils ne seront plus datés désormais de « *l'an de la Liberté* », mais de « *l'an de l'Égalité et de la République une, indivisible* ». A gouvernement nouveau, il fallait nouvelles administrations et nouvelles formules.

L'ouverture des écoles et des tribunaux amena une modification complète dans le personnel enseignant et judiciaire.

Le 21 octobre, Saurat, ecclésiastique de Saint-Girons, et Jutgé, de Saint-Lizier, obtinrent l'unanimité des suffrages pour la première et la seconde régence de l'école[1]. Pour prévenir tout conflit semblable à celui qui avait amené l'année précédente la retraite du régent Lamary, la municipalité imposa aux nouveaux maîtres un sage règlement, dont nous serions heureux de voir quelques-unes des dispositions appliquées aujourd'hui dans nos écoles. L'année classique devait durer de la Toussaint à la fin août. Le temps des classes

1. Le 27 janvier, Jutgé étant allé au séminaire, on pourvut à la régence de la seconde classe par la nomination de Ferrier, habitant de Saint-Lizier.

Digitized by Google

devait être de deux heures le matin et de deux heures le soir. Vacances, le jeudi et le dimanche. Obligation de conduire les écoliers aux offices de la paroisse. Si quelques parents s'opposent à l'exécution de cette prescription, les régents ne forceront point leurs enfants à les suivre à l'église, mais avertiront les parents d'avoir à tenir leurs enfants enfermés pendant les offices. Si, malgré ces avertissements, les parents laissent vaguer leurs enfants dans les rues à l'heure de la prière publique, les régents en référeront à la municipalité qui interdira l'entrée des écoles à ces petits vagabonds.

Tous les enfants, même étrangers, sans limite d'âge, auront droit de fréquenter les écoles de la ville, sans qu'on puisse exiger d'eux aucune rétribution.

L'obligation morale et la gratuité ne sont donc pas un bienfait de la loi actuelle ; cette disposition du règlement scolaire ne faisait que consacrer, à Saint-Lizier, une ancienne coutume qui s'harmonisait fort bien avec l'enseignement religieux, car le titulaire de la première classe était toujours un ecclésiastique.

Les 21, 22 et 23 novembre, l'assemblée électorale du district nomma les membres du tribunal de Saint-Lizier. Furent élus : Dauby père, de Saint-Girons, président ; Arexy, de Saint-Girons, Bonnin, de Saint-Lizier, Delage, de Massat, Mathieu Delort, de Castillon, juges ; Dupré de Saint-Lizier, commissaire national. Furent élus juges suppléants : Gouazé, de Riverenert, Gencé, de Saint-Girons, Morère, d'Oust, Monroux, de Saint-Lizier ; greffier, Dompierre, notaire de Soulan. Monroux, qui avait été en ballottage quatre fois avec ses concurrents, piqué dans son amour-propre, donna sa démission ; et le citoyen Duclos, avoué de Saint-Lizier, fut nommé à sa place.

Dans la même assemblée électorale avaient été nom-

Digitized by Google

més membres du bureau de conciliation près le même tribunal : les citoyens Seillé, négociant, Duclos, Villa, Dauby, prêtre, Salies, curé de Montjoie, et Court, négociant.

Le 6 décembre, le conseil général de la commune procéda à l'installation solennelle de son tribunal. Précédé des sergents de ville, accompagné du secrétaire et du trésorier de la commune, des commandants et officiers de la garde nationale, ainsi que d'un détachement de ladite garde, on se rendit au palais de justice sur les dix heures du matin, après avoir assisté à la messe.

Le citoyen Seillé, procureur de la commune, après avoir requis lecture de la loi sur l'organisation judiciaire et du procès-verbal de l'assemblée électorale du district, demanda la prestation du serment et l'installation des citoyens juges, ainsi que l'enregistrement de leur nomination.

Après un discours du premier officier municipal, les nouveaux juges prêtèrent serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir à leurs postes, et de remplir avec exactitude et impartialité les fonctions de leurs offices... », puis, les membres du conseil général, descendant les degrés de l'estrade où ils étaient montés, allèrent prendre leurs sièges, et le premier officier municipal ayant de nouveau pris la parole, en son nom et au nom du peuple, prit l'engagement « de porter au tribunal et à ses jugements le respect et l'obéissance que tout citoyen doit à la loi et à ses organes. »

Enfin, la cérémonie se termina par un discours du président Dauby et la signature du procès-verbal de l'installation.

Le 6 décembre, pareille cérémonie, mais d'un aspect plus modeste, eut lieu à la justice de paix, pour l'installation du juge Duclos et du greffier Bergès-Montfort.

Digitized by Google

Ce furent les derniers actes de la municipalité présidée par M. Dupré; son mandat expirait avec l'année. Nous devons reconnaître que sa gestion fut probe, modérée et sincèrement dévouée aux intérêts des administrés. S'il est un reproche que nous puissions adresser à M. Dupré, comme d'ailleurs à tous ses concitoyens, c'est de n'avoir pas assez énergiquement résisté au torrent des idées nouvelles, et d'être même devenu plus tard, par peur, président de la société populaire.

Les élections eurent lieu le dimanche 9 décembre dans une des salles de l'évêché. Un vieil officier des armées du roi, membre des précédentes municipalités, Villa, fut élu maire à la presque unanimité des suffrages; les citoyens Court, Nicolas, Seillé, Auriac et Dupré-Bergerat furent investis des fonctions d'officiers municipaux; Bergés fils fut proclamé procureur de la commune. Les citoyens Dupré, commissaire national, Lagrasse, Monroux, homme de loi, P. Bergès, architecte, Bonnin et Delort, juges du tribunal, Ferrier, Laffont, Delage, Duclos, juge de paix, Pagès de Lembèges et Laurent Bergès, architecte, obtinrent, comme notables et membres du conseil général, la pluralité absolue des suffrages.

Sur la réquisition du président, tous les membres de la municipalité prêtèrent, selon la formule usitée, le serment de fidélité.

Durant les quatre mois que Villa passa à la tête des affaires municipales, nous devons reconnaître qu'il déploya une rare activité. A l'exemple de la Convention, le conseil général de Saint-Lizier se déclara en surveillance permanente et s'occupa incessamment des intérêts de la cité. Les membres de l'ancienne municipalité rendirent compte de leur administration; puis on décida que, vu la négligence de certains fonctionnaires à remplir leurs devoirs, on pourvoirait à

Digitized by Google

leur remplacement; que l'horloge serait confiée au serrurier Jean Boué et la porte de Nargua à Michel Duran; que la sage-femme serait payée désormais sur le prix de six livres par an; que la maison occupée par le citoyen Estaque redeviendrait maison commune, et que le maire serait chargé d'y réinstaller les services municipaux; que la maison curiale ayant besoin de réparations, une pétition serait adressée au district, puisque la nation était chargée de la réparation des édifices nationaux.

Par voie de scrutin, le citoyen Ferrier fut nommé officier public chargé de recevoir les actes de naissance, mariage et décès.

En exécution de l'arrêté du département en date du 21 décembre exigeant une déclaration du nombre des émigrés de la commune et de l'évaluation de leurs biens, on désigna comme émigrés les familles Lingua de Saint-Blancat et Salin frères, « attendu que ni les uns ni les autres ne se sont mis en règle et n'ont pas rempli les obligations exigées par la loi relativement au certificat de résidence. »

Plusieurs citoyens peu scrupuleux s'étant emparés de certaines parties des biens communaux, une commission d'hommes de loi fut nommée pour la recherche de ces usurpations.

On décida encore la vente d'un morceau de terrain situé entre le porche de l'église paroissiale et le pilier qui le séparait de la maison du sieur Guichard, prêtre; le cordonnier Le Roy s'en rendit acquéreur, aux enchères publiques, pour la somme de cent livres. Il demeurait établi que si, dans le déplacement du pilier du porche, quelque dommage était porté au couvert de l'église, l'acquéreur en demeurait responsable. Aux enchères publiques encore, la perception des impôts, pour l'année 1792, fut adjugée au citoyen Nicolas, à huit deniers pour l'imposition foncière, et

Digitized by Google

trois deniers pour l'imposition mobilière, droit de patentes, etc.

Les temps étaient durs aux pauvres contribuables; la division et la défiance à l'intérieur, l'imminence des guerres à l'extérieur avaient paralysé la vie commerciale; et les agents du fisc chargés d'approvisionner les caisses de l'Etat passaient de la menace à l'exécution à l'égard de ceux qui, à l'heure sonnée, ne soldaient point les impositions. Témoin de ces pénibles tiraillements, un prêtre de la ville, Amans aîné, donna une somme de 100 livres « pour être portée sur le rôle des impositions en soulagement des misérables qui n'ont pas le moyen de satisfaire à cette obligation, quelle que soit leur opinion religieuse. » Distribution en fut faite sans retard et suivant les intentions du généreux donateur. Noble exemple de charité, qui malheureusement n'eut pas de nombreux imitateurs.

La nouvelle municipalité entrait aux affaires avec l'année 1793, l'une des époques les plus sombres et les plus terribles de notre histoire. La France venait, par le crime du 21 janvier, de soulever l'indignation de l'Europe contre elle. De tous côtés, on prit les armes pour venger le sang royal qui avait coulé sur la place de la Révolution. Au nord, l'Angleterre et la Hollande vinrent en aide aux États germaniques qui déjà nous harcelaient à l'est; tandis qu'au midi l'investissement était complété par l'Espagne et les gouvernements d'Italie. C'était un cercle de fer formé par plus de 350,000 guerriers. Pour faire face à tant d'ennemis, les armées républicaines ne disposaient que de 240,000 hommes répartis sur toutes les frontières. Avec une audace inouïe, la France déclara la guerre à toutes ces puissances. La nouvelle en arriva à Saint-Lizier le 11 février; elle fut communiquée au public avec tout l'appareil usité dans les grandes solen-

Digitized by Google

nités. A l'issue de vêpres, sur les 4 heures, tous les citoyens furent invités à se rendre sur la place d'armes[1]; la municipalité au complet est en écharpe et la garde nationale sous les armes. Le citoyen maire annonce à haute voix que la République française est en guerre avec l'Angleterre et les Provinces unies de Hollande et autres nations, et, dans un pathétique discours, leur fait connaître « les moyens vilains que nos ennemis ont employés pour couvrir les mauvaises manœuvres contre la République française. »

Surexcité par ces événements, le patriotisme de nos montagnards s'apprête à tous les sacrifices. Deux adjudants généraux annoncent l'arrivée de 400 volontaires du huitième bataillon de la Gironde : le maire promet de leur faire l'accueil le plus sympathique; le logement leur sera donné au palais épiscopal, dans les logis particuliers, et ceux qui ne pourraient point trouver asile dans la ville seraient distribués dans les municipalités voisines.

La municipalité promet encore de se pourvoir sans délai de tous les objets nécessaires au casernement des troupes. Sur-le-champ, les citoyens Court et Pierre Bergès ainsi que le procureur de la commune sont délégués pour faire visite dans toutes les maisons de la ville, pour la recherche des lits et autres objets nécessaires au casernement. On écrit au district de Saint-Girons pour demander l'autorisation d'utiliser les lits des émigrés du canton. Le maire reste chargé personnellement de procurer les marmites, gamelles, cruches, cueillères à pot, les rateliers d'armes et toutes les planches nécessaires pour lits provisoires; il devra aussi engager les municipalités du canton à contribuer pour leur part aux fournitures utiles à la troupe; il devra enfin faire construire deux guérites

1. La place d'armes était devant le cimetière qui occupait la place actuelle dite Place de l'église.

Digitized by Google

qui seront placées, l'une devant le corps de garde et l'autre devant le quartier des casernes[1].

La Convention ayant ordonné, par décret du 21 février, une levée de 300,000 hommes, la municipalité se mit en devoir de fournir son contingent; elle ouvrit d'abord un registre pour inscrire les citoyens qui, volontairement, voudraient concourir à la défense de la République, et aussi pour recevoir l'offrande que tout bon patriote ferait à la patrie; il fut ensuite procédé à l'examen des citoyens qui, d'après la loi, devaient le service des armes. Vérification faite, il fut reconnu que 92 citoyens de la commune étaient propres au service militaire. Sur ce nombre, la quote-part désignée par le décret de la Convention nationale était de sept. Tous les citoyens intéressés ayant été réunis le dimanche 17 mars, dans l'église de Notre-Dame de la Sède, on laissa à leur choix le mode de désignation de ceux qui devront prendre les armes. On choisit le scrutin, qui se prononça en faveur de Jacques Coumes, domestique, natif de Toulouse; Pierre Dedieu, aussi natif de Toulouse, tous deux domiciliés à Saint-Lizier; Mathieu Daroux, des Gaillardous; Jean Sèverac, de la ville; Bernard Bize, tailleur, natif d'Audinac et habitant de Gaillardous; Jean Lazerges, papetier, natif de Bousenac, domicilié à Saint-Lizier; et Louis Siadoux, bordier de Mignet. Mais Mathieu Daroux et Louis Siadoux bénéficiant d'une disposition de la loi firent agréer pour leurs remplaçants Jean Dedieu, papetier de Lédar, et Siméon Lépine, cordonnier de Saint-Girons.

Au milieu de ces préoccupations patriotiques et pour réveiller le zèle de leurs concitoyens, plusieurs républicains s'étaient groupés en société politique sous

1. Les deux guérites furent payées, à l'architecte Bergès, 122 livres 5 sols.

Digitized by Google

le titre d'*Amis de la République* : une salle de la maison commune leur fut octroyée pour la tenue de leurs séances. A peine installée, cette société prit la direction du mouvement politique et se fit la promotrice des résolutions les plus radicales. Dès le lendemain de son installation, quelques-uns de ses membres, les citoyens Vignau, Nicolas, Laurent Bergès, Pierre Bergès, Cazaux, Court fils, Lafont et Lamary se présentèrent au conseil général[1] et lui représentèrent qu'un décret de la Convention nationale du 23 février dernier autorise les communes à convertir une partie de leurs cloches en canons. Ils ont, disent-ils, longtemps examiné s'il serait utile de profiter du bénéfice de ce décret; ils ont reconnu qu'il en résulterait un grand avantage pour le district en général et la commune en particulier. En conséquence, ils sont chargés d'inviter le conseil à peser dans sa sagesse l'utilité qui peut résulter de la conversion d'une partie des cloches en engins de guerre.

Obtempérant à l'invitation des *Amis de la République*, le procureur de la commune convertit leur demande en motion, et le conseil considérant « qu'il n'existe point de canon dans l'étendue du département et que Saint-Lizier, quoique par sa position en état de résister aux brigands espagnols qui voudraient s'introduire par les ports des Pyrénées, n'a cependant pour tout moyen de défense que le courage de ses habitants; qu'avec des canons on peut se flatter de les arrêter et d'en imposer même aux malintentionnés de l'intérieur qui voudraient tenter une révolte,

« Arrête, qu'une partie des cloches de l'église Notre-Dame sera incessamment convertie en canons;

» Charge les officiers municipaux de passer avec un fondeur le marché de cette conversion;

1. Séance du 31 mars.

Digitized by Google

» Arrête de plus, que pour subvenir aux frais de cette refonte et à la construction des affûts nécessaires aux pièces qui proviendront de cette fonte, l'excédent desdites cloches sera envoyé à la Monnaie pour être converti en sols. »

En bonne voie de confiscation d'objets consacrés au culte, le conseil général, alléguant une lettre du district de Saint-Girons en date du 13 avril qui ordonne l'inventaire détaillé des meubles, effets et ustensiles qui se trouveront dans les églises, délègue les citoyens Court et Lagrasse pour faire la visite des deux églises et prendre un état exact des objets en or et en argent, soleils, ciboires et calices ; cet inventaire devra être adressé au directoire du district.

Etranges inconséquences de ces hommes qui, après avoir prêté la main au dépouillement de leurs temples, déclarent[1] qu'ils « restent chargés de pourvoir l'église paroissiale des choses nécessaires au culte divin, et qu'il est de la décence et du vœu du peuple que, pendant la Semaine Sainte, principalement le Jeudi-Saint et le jour de Pâques, l'église soit ornée et éclairée d'une manière qui satisfasse le public. »

Les administrateurs qui vivent dans une semblable confusion d'idées et de faits sont aptes à toutes les besognes. Ils se disposent à aliéner les ornements nécessaires au service divin et ordonnent que les cérémonies se fassent avec la pompe la plus solennelle ; ils envoient leurs cloches à la Monnaie et votent un salaire au carillonneur.

1. Séance du 24 mars.

Digitized by Google

VI

Vignau succède à Villa à l'hôtel de ville. — Sus aux Espagnols! — Arrestations de suspects. — Certificats de civisme. — Difficultés occasionnées par les troupes. — Disette de grains. — Comité de salut public. — Enrôlements. — Emprunt forcé.

Antoine Villa ayant été élu chef de légion de la garde nationale et le commandement de la force armée étant incompatible avec les fonctions municipales, Villa envoya à ses collègues sa démission de maire afin de mieux se consacrer à ses nouveaux devoirs. Il ne quitte un poste que pour courir à un autre qui lui donnera, espère-t-il, une occasion plus éclatante de montrer son attachement à la patrie et son civisme ardent.

Quatre jours après, le corps électoral lui donna pour successeur le citoyen Vignau, que nous avons vu, l'année précédente, condamné pour indiscipline dans les rangs de la garde nationale. Esprit cultivé, homme de loi, caractère énergique, tourmenté par l'ambition, nous le verrons, après avoir soutenu les *non-conformistes* le sabre au poing, se ranger du côté des persécuteurs de la foi et souscrire sans scrupule aux ordres tyranniques des autorités supérieures, accommodant toujours sa conscience aux exigences d'une situation qu'il tient à garder.

Ici se place un incident héroï-comique, digne de la plume d'un Cervantès. Nous regrettons que nos compatriotes aient été victimes d'une fausse alerte, nous eussions eu peut-être à écrire la conquête de l'Espagne par leurs armes. Racontons le fait avec toute la gravité historique que nous retrouvons dans les registres municipaux.

Digitized by Google

Le 30 avril au matin, le citoyen maire assemble extraordinairement le conseil municipal, et lui expose d'une voix émue que plusieurs gardes nationaux actuellement en garnison à Saint-Girons, sont venus, en grande hâte, pour lui annoncer que les Espagnols étaient sur la frontière et menaçaient le pays d'une incursion ; il est urgent de prendre les mesures que requiert le salut de la patrie !

L'assemblée délibère que « tous les citoyens de la ville en état de porter les armes seront de suite convoqués au son du tambour pour voler à la défense des frontières, au premier ordre donné ; qu'il sera fait une réquisition au chef de bataillon pour mettre tous les citoyens sous les armes ; que finalement, la ville étant sans munition, le gendarme Laffont sera envoyé à l'administration du district pour réclamer, au nom de la commune, les munitions nécessaires qui seront distribuées aux citoyens.

Dans d'aussi graves circonstances, il appartenait au conseil de se mettre en permanence.

La première motion d'enrôlement est faite à neuf heures. A onze heures, le maire expose à ses collègues qu'il a envoyé deux exprès au district pour savoir les ordres qu'il avait à donner. Le district a répondu qu'on pouvait d'ores et déjà se mettre en marche. Le conseil délibère que le citoyen commandant en chef sera requis de suite de faire un choix des citoyens en état de marcher, que ces citoyens armés, conjointement avec leurs chefs se rendront à Saint-Girons, pour de là se diriger vers le lieu qui leur sera désigné.

A deux heures de l'après-midi, le maire informe le conseil que tous les citoyens en état de porter les armes étant partis vers Saint-Girons, la sûreté publique exige que le dépôt laissé dans la ville reste en état de réquisition permanente et qu'on prenne encore des mesures efficaces pour prévenir les événements

Digitized by Google

qui pourraient arriver dans le cours de la nuit. On décide que la municipalité siègera en permanence toute la nuit, et qu'il sera fait, d'heure en heure, une patrouille de vingt hommes; des sentinelles seront placées à chaque porte de la ville pour arrêter tous les étrangers qui passeront et qui immédiatement seront menés devant la municipalité.

A quatre heures de l'après-midi, l'Assemblée décide que des affûts pour les gros canons seront faits dans le plus court délai et que les frais seront pris dans les dépenses imprévues.

A six heures, le citoyen maire dit qu'il a reçu une lettre de l'administration du district, qui l'exhorte à faire livrer par tous les boulangers de la ville tout le pain qu'ils pourront pétrir, et à délibérer sur les moyens à prendre au cas où ils allègueraient n'avoir ni grain ni farine. Ordre est donné aux boulangers de faire du pain sans discontinuer, et trois membres de la municipalité se transportent chez les différents citoyens de la ville pour enregistrer la déclaration du grain qu'ils ont en leurs greniers.

Et les consuls, anxieux, veillent durant toute la nuit sur le salut de la patrie !

Le lendemain 1er mai, à 8 heures, le maire dit au conseil que, le jour d'hier, quasi tous les membres du tribunal étaient absents. Quand la patrie est en danger, toutes les autorités constituées doivent être en surveillance permanente, afin de prendre les mesures propres au salut public. Les membres du tribunal, malgré les différentes réquisitions qui leur ont été faites par ci-devant, ne se sont pas fait scrupule de quitter journellement leurs postes et il convient de prendre des mesures pour obvier à un abus aussi condamnable. Approuvant la juste indignation de leur chef, les municipaux déclarent « qu'une députation se transportera à l'instant au tribunal, pour lui signifier

Digitized by Google

que c'est pour la dernière fois qu'on requiert ses membres quasi journellement absents de résider dans la ville et de demeurer à leurs postes, et, qu'à défaut, on prendra contre eux les plus énergiques mesures pour assurer l'exécution de la loi.

A neuf heures du matin, vu qu'il résulte de la visite faite la veille chez les habitants pour la recherche des grains, que la ville est sans approvisionnements, le conseil autorise le citoyen Louis Durègne à faire l'acquisition d'une certaine quantité de grain nécessaire à l'alimentation des troupes qui passent et de celles que l'on se dispose à camper dans la ville.

A une heure après-midi, les citoyens Galotin et Roques se présentent au nom de la *Société des Amis de la République,* et exposent au conseil qu'il est urgent, pour le district et pour la commune, de faire procéder sans retard à la fonte des cloches.

Appréciant le bien fondé de cette observation, il est arrêté que le citoyen Pierre Bergès se rendra incessamment à Toulouse, pour engager quelqu'un des ouvriers employés à la fonderie à se transporter dans la ville de Saint-Lizier, afin de convertir lesdites cloches en canons; au cas d'impossibilité, ledit commissaire conviendra, avec le directeur de la fonderie, du temps où ces canons pourront être faits et du prix de l'œuvre.

Et puis plus rien. La campagne est finie!.....

A l'aspect de la garde nationale de Saint-Lizier manœuvrant au champ de Mars de Saint-Girons, l'ennemi a pris la fuite; sur les pics et dans les ports, plus un Espagnol!... Victimes de quelque mystificateur, nos guerriers rentrent sans bruit ni butin, et le bulletin de leurs victoires n'a pas été consigné dans les annales de la commune. Le seul résultat de cette bruyante équipée fut une note de 169 livres à payer à l'armurier

Digitized by Google

Briefeil pour réparations de fusils et fabrication de piques.

O Muses des combats, nous chanterons, un jour,
De tous ces fiers Rolands la vaillance et la gloire!

L'invasion conjurée de ce côté, il est temps d'attaquer les ennemis de l'intérieur; en attendant qu'elle dévore ses enfants, la Révolution va traquer comme des fauves tous les citoyens modérés. Le 25 mars, la Convention institue un conseil de défense générale qui reçoit le nom tristement célèbre de Comité de salut public.

Dans une série de décrets, elle ordonne le désarmement de tous les suspects, tels que les prêtres non assermentés, les nobles, les ci-devant seigneurs, les fonctionnaires destitués, etc. Elle frappe les émigrés de bannissement perpétuel et de mort civile, confisque leurs biens et déclare nuls tous les actes publics accomplis par eux ou par leurs parents. Par mesure de précaution, tous les suspects doivent être mis en prison jusqu'au rétablissement de la paix. *C'étaient les décrets de la peur.* « En temps calme, la société aime mieux, disait Danton, laisser échapper le coupable que frapper l'innocent, parce que le coupable est peu dangereux; mais à mesure qu'il le devient davantage, elle tend davantage aussi à le saisir; et lorsqu'il devient si dangereux qu'il pourrait la faire périr, ou du moins qu'elle le croit ainsi, elle frappe tout ce qui excite ses soupçons, et préfère alors atteindre un innocent que laisser échapper un coupable. Telle est la dictature, elle est rapide, arbitraire, fautive, mais irrésistible[1]. »

C'est en vertu de ces décrets que, le 6 mai, se présenta à Saint-Lizier, le citoyen Atoch, sous-lieutenant de la première compagnie du second bataillon de

1. Thiers, t. IV, p. 5, *Histoire de la Révolution.*

Digitized by Google

la Haute-Garonne, avec un arrêté du département portant « que les citoyens Méritens frères, prêtres, Bordes, prêtre, Saurat, prêtre seront arrêtés et conduits au dépôt à Foix et que, la citoyenne Cabalbi et ses enfants et la citoyenne Salin seront renfermés dans la maison nationale de Saint-Lizier, que les papiers desdits prêtres et leurs correspondances seront saisis et adressés, sous scellé, à l'administration du département. » Sur la réquisition d'Atoch, un détachement de la garde nationale lui fut adjoint pour assurer l'exécution dudit arrêté. Quelques jours après, la citoyenne Salin obtint du conseil d'administration du département l'autorisation, pour motif de santé, de demeurer provisoirement dans sa maison ; elle y fut consignée et les citoyens Court et Seillé furent chargés de sa surveillance.

Adélaïde de Montégut, enfermée dans le ci-devant évêché, fut aussi autorisée à se retirer dans la maison de sa tante, à Castillon, sous la surveillance de la municipalité.

En même temps, sur la dénonciation de deux membres de la *Société des Amis de la République,* la citoyenne Soum de Patrac et Charles Dargein furent déclarés émigrés. A quelque temps de là, la citoyenne Cabalbi, qui avait de grandes propriétés à Alos, demanda au conseil général de la commune l'autorisation de s'absenter durant quelques jours pour veiller à l'administration de ses affaires. Le citoyen Gallatin dut se porter garant pour elle et accepter toutes les peines qu'elle pourrait encourir pour émigration et conduite anti-civique. Tout effrayait les imaginations surexcitées ; on ne voyait partout qu'ennemis et complots. Tout étranger qui sans passe-port s'aventurait dans ce pays était considéré comme suspect, et comme tel consigné à la maison d'arrêt jusqu'à ce qu'il eût établi son identité et la pureté de ses opi-

Digitized by Google

nions. Cette frayeur amenait les membres de la municipalité à regarder les citoyens les plus paisibles comme les pires ennemis de la chose publique.

Un mois après ces arrestations, l'administration du district leur demande des renseignements sur la conduite politique des citoyens de Méritens aîné et Saurat prêtre, et le conseil répond que le « citoyen Méritens aîné, grand-vicaire, et Saurat, promoteur et agent du ci-devant évêque du Couserans, ont constamment prouvé qu'ils tenaient à leurs places en manifestant ouvertement leurs opinions contre la nouvelle constitution du clergé ; depuis qu'ils sont absents de la ville de Saint-Lizier, la commune jouit de la plus grande tranquillité ; elle ne connaît plus de guerre d'opinions et certains habitants fanatisés sont revenus de leurs égarements. Quelques prêtres qui avaient paru se conformer à la conduite de ces deux confrères ont donné, depuis leur absence, des marques d'union et de fraternité. Le conseil pense que la tranquillité publique, ainsi que celle desdits Méritens et Saurat, exige qu'ils restent éloignés de la ville de Saint-Lizier. »

Le trait final de cette réponse dénote, dans ce rédacteur, une admirable bonté d'âme. A son avis, pour leur tranquillité, les prisonniers doivent rester sous les verrous.

C'était aussi la grande époque des certificats de civisme. Ils étaient indispensables pour remplir les fonctions publiques ; quelquefois ils mettaient à l'abri des tracasseries administratives, mais ils étaient inutiles quand des ennemis nombreux et puissants poursuivaient une victime. Le clergé, l'armée, la justice, toutes les administrations se pourvoient de ce brevet, fragile protecteur. La demande en était faite à la commune par l'intéressé, sa pétition demeurait affichée

Digitized by Google

pendant trois jours à la porte de l'hôtel de ville, et s'il n'y avait point d'opposition, le certificat lui était délivré en ces termes :

« Nous, maire,

» Certifions que le citoyen Méritens, depuis un an qu'il a sa résidence fixe dans la ville, a rempli exactement ses devoirs de citoyen, qu'il a monté sa garde personnellement à son tour, qu'il a fait un don pour l'équipement des volontaires de la ville et que, dans ce moment-ci, il est en détachement pour la garde des frontières. »

Quand ce brevet sauveur était refusé, les intérêts et même la liberté du pétitionnaire étaient fort en danger[1].

Les menaces des Espagnols qui étaient entrés dans la coalition avaient considérablement augmenté le nombre de troupes cantonnées dans le pays. Des volontaires peu disciplinés se répandaient la nuit dans les rues de la ville et dans les champs, excitant, par leur tapage et leurs déprédations nocturnes, un vif mécontentement; plusieurs même désertaient et allaient s'imposer chez de braves habitants des campagnes voisines. Le désordre était arrivé à tel point que le maire crut devoir, un jour, devant des troupes assemblées, se faire l'interprète des sentiments d'indignation de ses administrés : leur représentant leur inconduite, il les exhorta à revenir au respect de la discipline, pour lui éviter d'avoir recours à des mesures extrêmes. Cette harangue dut produire quelque fruit, puisque, dès ce jour, les soldats et la population civile vécurent en bonne intelligence.

Mais la présence de la troupe ayant augmenté consi-

1. Dans une première liste, parmi les citoyens à qui, le 19 mai 1793, a été accordé le certificat de civisme, nous trouvons les noms suivants : Monrous, Vignaux, Moulis, avoués; Bacquaire ; Dalmont, huissier audiencier ; Lépine, Fort, Saintaraille et Dargein, huissier ; Borrel, brigadier ; Monroux, Bénazet, Escaich, Lazaygues, gendarmes ; et de Hansy, enregistreur.

Digitized by Google

dérablement le nombre des malades, l'administration de l'hospice dut aussi augmenter le nombre des lits.

L'hôpital n'en possédait que trente ; il y avait encore un espace suffisant pour douze, et, avec quelques réparations, soixante autres lits pouvaient sans difficulté être installés ; mais l'hôpital, par la suppression des dîmes, avait perdu la principale source de ses revenus qui ne s'élevaient plus qu'à la somme de sept mille trois cents livres. Cette somme avait déjà été absorbée par l'entretien des volontaires malades. On allait se voir dans la dure nécessité de fermer les portes et de congédier les malades si l'administration départementale n'envoyait pas des secours. La municipalité lui adresse une pétition, dans laquelle elle lui expose que le département devant fonder un hôpital militaire, il serait de son intérêt, plutôt que de bâtir un autre établissement, de réparer celui qui existe et de le pourvoir d'un nombre de lits suffisants, car, actuellement, grand nombre de malades couchent par terre sur des grabats, et les plus atteints sont de trois en trois dans les lits, ce qui est loin d'être hygiénique et de faciliter la guérison des malades. Il est urgent surtout que l'on envoie immédiatement des fonds pour l'entretien des volontaires que l'on se verra à brève échéance dans la nécessité de congédier.[1] »

La municipalité avait demandé un secours de huit mille francs ; le département n'envoya, le 18 juillet, qu'un mandat de trois mille livres sur le citoyen Rousse, receveur du district de Tarascon. Le citoyen Trinqué, trésorier de l'hôpital, fut autorisé à faire immédiatement les démarches nécessaires pour percevoir cette somme et en donner quittance.

Après les attentats contre la liberté, la famine ; et la faim est mauvaise conseillère : quand le pain manque

1. Délibérations du 15 et du 30 juin.

Digitized by Google

au peuple, l'ordre public est menacé. Les accaparements des marchands et le discrédit des assignats avaient fait disparaître les grains des marchés; les populations s'insurgeaient. Les législateurs autorisèrent les municipalités à fixer un maximum de prix des blés et des farines. Certaines autorités départementales comme celle de l'Ariège, sans expérience des affaires, fixèrent la taxe à un chiffre si minime, que ni l'agriculteur ni le commerçant ne voulaient vendre leur blé sur les marchés du pays et le portaient sur les places étrangères où la taxe était maintenue à un taux plus élevé. C'est ce que constate le maire de Saint-Lizier, dans l'assemblée permanente du 9 juin.

« Le peuple, dit-il, est alarmé du peu de subsistances qui sont dans la ville ; les boulangers sont sans grains. On est menacé d'une disette qui pourrait entraîner de grands malheurs et, dans ces circonstances, il convient de prendre des mesures promptes pour arrêter les suites funestes qui pourraient en résulter..... »

Et, sur son avis, il est décidé que deux membres du conseil se transporteront de suite dans les maisons des particuliers qui sont présumées avoir provision de grain; qu'ils en recevront déclaration et qu'ils en feront délivrer aux boulangers au prix déterminé; qu'en outre, les citoyens seront avertis, au son du tambour, de venir donner la déclaration de leur grain, pour ensuite être pris telle mesure que de raison.

L'administration du district sera priée de fournir ou de faire trouver à la municipalité les grains dont elle a besoin pour sa consommation, ou bien de lui donner provisoirement un fonds pour s'en procurer, sauf à le rembourser dans un délai moral; elle voudra bien encore faire à l'administration du département, pour l'engager à revenir sur son arrêté du 26 mai relatif à la taxe des grains, de justes représentations,

Digitized by Google

afin que rapprochée des taxes des administrations voisines, elle permette aux commerçants de retrouver le prix de leur transport avec un bénéfice raisonnable.

Ici reparaît encore ce vieux levain de zizanie qui existait entre les deux villes rivales ; les marchés de Saint-Lizier qui se tenaient le jeudi étaient devenus sans importance, et toutes les denrées du pays affluaient à Saint-Girons. Dans le courant de juillet se rendirent dans cette ville, pour faire leurs provisions, les habitants de Saint-Lizier qui manquaient de grain. Le citoyen Tussau s'opposa à ce qu'il leur en fût délivré. Il était en opposition avec les prescriptions de la loi qui, si elle obligeait les uns à porter leur blé au marché, autorisait les autres, sans distinction, à en faire l'acquisition. La conduite du citoyen Tussau était donc répréhensible et tendait « à troubler l'ordre public et à violer le droit des citoyens » ; il fut de ce fait dénoncé à l'administration ; une enquête eut lieu : grand émoi dans les deux municipalités, et on se déclara la guerre de part et d'autre ; et une fois de plus, la montagne accoucha d'une souris.

Paris s'était donné, pour accélérer l'action révolutionnaire, un *Comité de Salut public;* Saint-Lizier sentit le besoin de se gratifier d'une semblable institution, mais dont les attributions avaient un caractère plus pacifique[1]. Le maire exposa un jour au conseil général que « les ennemis de la patrie usaient de toutes sortes de moyens pour allumer le feu de la discorde parmi les citoyens, en discréditant les assignats, et que les boulangers se refusent à délivrer du pain si on ne les payait en numéraire. Ces manœuvres, ajoute-t-il, ne tendent qu'à dissoudre la République et il est temps de prendre des mesures pour

1. Séance du 5 août 1793.

Digitized by Google

punir les délinquants. » Sur les conclusions de son président, le conseil arrête qu'il sera créé, sur l'instant, un comité composé de cinq membres, qui demeurera chargé de veiller à ce que l'intérêt public ne soit point lésé, de découvrir les noms de ceux qui discréditent les assignats et les noms des boulangers qui refusent de vendre du pain en échange du papier-monnaie. Les coupables devront être dénoncés au corps municipal qui requerra contre eux la plus sévère application des lois. Les citoyens investis de ce mandat de haute confiance furent : Laurent Bergès, Dalmont, Arnaud Bergès, Dominique Dargein et Guy Nicolas, qui promirent « de remplir leur office avec scrupule. »

Saint-Lizier avait déjà la *Société populaire des Amis de la République;* il ne lui manquait qu'un temple à la déesse Raison, et nous le verrons bientôt installer un nouveau culte dans son antique cathédrale.

Une des grandes préoccupations de la France au milieu de toutes ces agitations révolutionnaires était la reconstitution des armées décimées par la guerre. Le 2 juillet, la municipalité de Saint-Lizier ouvrit un bureau d'enrôlement pour tous ceux qui voudraient s'engager comme volontaires et contribuer à la défense de la patrie; puis elle fit un tableau, en trois classes différentes, des citoyens aptes à porter les armes. Quelques jours après, recensement général des armes à feu et inspection de ces armes, pour savoir si les citoyens les tiennent en bon état. « Une baraque pour la garde des signaux est construite sur le monticule du Marsan; un détachement de quatre gardes nationaux y est établi pour la surveillance des signaux qui pourraient être faits le long de la frontière. Mais je ne sais si le patriotisme de la cité couserannaise fut toujours à la hauteur des besoins du pays: le 27 juillet, le citoyen Bouet, désigné pour

Digitized by Google

aller au Marsan, refuse de rejoindre son poste : « Que ceux qui ont peur des Espagnols, dit-il, se gardent eux-mêmes. » Le propos fut jugé « contre-révolutionnaire » par la municipalité, qui lui infligea 24 heures de prison, pour lui apprendre à être plus circonspect à l'avenir. » Les listes de recrutement ayant été publiées, presque tous ceux qui s'y voient inscrits allèguent des motifs d'exemption : l'un est forgeron, et par conséquent nécessaire à la culture de la terre à cause des réparations qu'il fait aux outils aratoires ; celui-ci est d'un tempérament faible et ne peut soutenir un long et pénible travail ; l'autre, prétexte qu'ayant un bien de deux paires de labour, et pour aides seulement un frère et un valet de 12 ans, il ne peut s'éloigner de la maison.

Le départ de la première classe est fixé au 26 août. Ce jour-là, à huit heures du matin, les citoyens désignés devront se trouver sur la place d'armes, munis d'un havre-sac et de deux chemises. Ils seront, de là, dirigés sur Saint-Girons, Massat et Ax ; mais bon nombre manquent à l'appel. La municipalité, indignée de cette lâche conduite, requiert la force publique « pour faire la recherche des citoyens qui se sont cachés », les arrêter et les conduire de brigade en brigade à Ax pour y recevoir les ordres de l'adjudant-général Marbot. La *Société populaire*, par l'organe de deux de ses membres, Bergès et Dupré, fit au corps municipal, en faveur des familles privées, par le départ des troupes, d'aides nécessaires, une motion qui fut acceptée avec empressement.

Il fut décidé que la commune ferait travailler à ses dépens les biens de ceux qui ont quitté leur foyer pour la patrie, et qu'elle viendrait au secours des citoyens réduits à la misère par ces départs.

On dressa une liste des citoyens en état de contribuer à cet acte d'humanité. Nous approuvons sans

Digitized by Google

réserve cette généreuse initiative de la *Société populaire,* que nous n'aurons pas d'ailleurs souvent l'occasion de féliciter; mais nous regrettons cette lâche obséquiosité de l'assemblée municipale, qui applaudit vivement son zèle et rend hommage au sentiment dont elle est animée; elle défère humblement à son invitation, et prie les commissaires de lui témoigner tout le plaisir qu'elle aura « de faire usage des moyens les plus plus prompts pour lui être agréable. »

C'est ainsi, d'ailleurs, que la Convention déférait aux ordres des Jacobins. On prépare par la faiblesse le triomphe des violents.

Mais ce n'était pas tout que de lever et mettre en marche des armées, il fallait pourvoir à leur équipement et à leur entretien. Les riches, disait-on, ne voulaient rien faire pour la défense du pays et de la Révolution[1]. Ils laissaient au peuple le soin de verser son sang pour la patrie, il fallait les obliger à contribuer au moins de leurs richesses au salut commun. Pour cela, on imagina un emprunt forcé : depuis le revenu de mille francs jusqu'à celui de cinquante mille francs, ils devaient fournir une somme proportionnelle, qui s'élevait depuis trente francs jusqu'à vingt mille.

Pour se conformer à cette loi, la veuve Méritens-Rozès, agissant pour son fils Urbain, absent, fit la déclaration de ses revenus et charges. Il jouissait, conjointement avec sa sœur, une métairie appelée Rozès, de six paires de labour, produisant, en tout, quatre-vingt-six setiers de grain et trois cents livres de bénéfice sur les cabaux, un moulin à farine et à papier affermé quinze cents livres; sur quoi il faut déduire le tiers, pour les réparations et les impositions s'élevant à huit cent trente-neuf livres douze sols quatre deniers; plus une propriété à Belbèze affermée trois

1. Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 94.

Digitized by Google

mille livres, d'où il faut distraire quatorze cents livres.

Le conseil municipal, vu la déclaration de la citoyenne Méritens, déclare qu'elle n'est pas dans le cas de l'emprunt forcé. Quant au citoyen Saint-Blancat, domicilié depuis plus d'un an dans la ville de Toulouse, la municipalité se reconnaît incompétente pour recevoir sa déclaration, attendu qu'il ne devait plus être considéré comme habitant de Saint-Lizier. En dehors de ces deux riches familles, aucune autre de la commune ne rentrait dans la catégorie des administrés soumis à l'emprunt forcé.

Le 10 août ramenait la célébration de la fête de l'*Unité et de l'Indivisibité de la République* ; elle devait être célébrée au chef-lieu du district avec un appareil extraordinaire : sur l'invitation qu'elle reçut de la municipalité de Saint-Girons, la commune de Saint-Lizier délégua, pour la représenter, le citoyen Seillé.

Digitized by Google

VII

La Terreur. — Brevets de civisme. — Les prisons regorgent. — Comité de sûreté générale. — Réquisitions de chevaux, harnais, fusils, etc. — Loi des suspects. — Délations. — Nouveau Calendrier. — Nouvelles vexations religieuses. — Modifications dans le personnel judiciaire. — Charges locales.

Nous voici au « temps du mauvais papier et de la grande épouvante », dit Taine.

Ces pages devraient être écrites avec des larmes. C'est l'effondrement des caractères et la dernière capitulation des consciences. Ce n'était pas assez d'avoir décrété la *peur*, on décréta encore la *terreur*.

La Terreur « cela signifie que la période des phrases hypocrites est finie, que la Constitution n'était qu'une enseigne de foire, que les charlatans qui en ont fait parade n'en ont plus besoin, qu'ils la remisent dans les magasins des vieilles affiches, que les libertés privées et publiques, locales et parlementaires sont abolies, que le gouvernement est arbitraire et absolu, que nulle institution, loi, principe, dogme ou précédent ne garantit plus contre lui les droits de l'individu ni les droits du peuple, que tous les biens et toutes les vies sont à sa discrétion, qu'il n'y a plus de droits de l'homme[1]. »

Le nouveau régime n'eut pas, dans nos contrées, ce caractère brutal et sanglant qui porta le deuil de la mort dans d'autres populations. On appliqua la loi jusqu'à l'emprisonnement inclusivement, mais le bourreau ne promena pas son sinistre couperet dans nos montagnes.

Le 23 septembre, le citoyen Anouilh, commissaire

1. Taine, *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, p. 59.

Digitized by Google

de l'administration du département, écrivit, qu'envoyé « pour rétablir la tranquillité dans le district et frapper du glaive de la loi tous ceux qui par leur conduite cherchent à troubler l'ordre public et à semer la division, il a besoin, pour remplir sa mission, de connaître les citoyens suspects, fanatiques, aristocrates et mal intentionnés, tant de la ville que des lieux environnants. En conséquence, il demande que la municipalité lui donne une liste de ces quatre classes, faite concurremment avec la *Société populaire.* » Toujours obéissante aux ordres des violents, la municipalité promet que les listes réclamées seront faites dans le plus prompt délai.

Et alors chacun, soucieux de son salut, prend ses mesures pour que son nom ne soit point inscrit sur ces tables funèbres.

Antoine Villa, commandant de la garde nationale, ancien capitaine au régiment royal Comtois, pour prouver son attachement inviolable à la patrie, dépose sur le bureau municipal sa croix de Saint-Louis et son brevet. La municipalité applaudit à son zèle et à son patriotisme ; il est sauvé... pour le moment.

Les portes de la mairie sont assiégées de gens affolés par la peur qui viennent solliciter des certificats de civisme. Qui n'a pas d'ennemis ? Et qui peut être certain que demain son nom ne sera point sur les listes fatales ? Un brevet de civisme peut être une carte de salut : et alors, prêtres, religieuses, hommes de lois, hommes d'épée, industriels, ouvriers, Bordes, Amans de Bélissens, Saurat, Dauby, Balech, Cassignol, de Roquemaurel, Dalmont, prêtres ; Elisabeth Bordes, sœur Perpétue, Marie Rivière, ancienne religieuse de Nevers ; Cabalbi et Roquelaure, ci-devant nobles ; Bergès, procureur de la commune ; Duclos, juge de paix ; Moussou, brigadier de gendarmerie ; Belesta,

Digitized by Google

lieutenant de gendarmerie, Lamary, boulanger, viennent quémander le papier sauveur. Le conseil municipal nomme une commission pour examiner ces diverses demandes et faire un rapport sur chacune d'elles : Bergès curé, Dominique Dargein, Louis Court, Amans prêtre et de Hansy, receveur de l'enregistrement, tous membres de la *Société populaire,* sont nommés membres de cette commission qui, dès ce jour, tient entre ses mains le sort de ses concitoyens. Nous verrons successivement, au fur et à mesure que le danger deviendra personnel, tous les citoyens de Saint-Lizier tributaires de cette puissance occulte que la municipalité vient d'ériger et devant laquelle, à son tour, elle devra courber le front[1].

Entraînées par ce mouvement général de prostration devant les idoles du jour, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Saint-Lizier, Rosalie Boutant, Henriette Poudelaye, Rose Bélesta, Marie-Louise Taule veulent

1. Voici la teneur du Certificat de civisme accordé à Madame de Taurignan :

Du 14 octobre 1793. En assemblée du Conseil général de la commune, en surveillance permanente, à lui joint le Comité de surveillance de la *Société populaire.*

Sur la proposition d'un membre, la délibération prise le jour d'hier relatif à la demande d'un certificat de civisme faite par la citoyenne Taurignan;

Le citoyen Maire, président de l'assemblée, a mis aux voix si l'assemblée accorderait un certificat de civisme à ladite citoyenne. La proposition mise en discussion, l'assemblée considérant que la pétitionnaire n'a, depuis le commencement de la Révolution, donné aucune marque d'incivisme ;

Considérant au contraire, que dans toutes les occasions elle s'est prêtée avec empressement à tout ce qui a dépendu d'elle pour le bien public;

Considérant que lorsqu'elle a été requise de fournir un lit pour le casernement des volontaires, elle en a fourni deux des meilleurs de sa maison;

Considérant qu'elle a obligé ses enfants, quoique encore au-dessous de l'âge prescrit par la loi, de faire en personne le service de la garde nationale ;

Considérant qu'elle a refusé, lors de la formation du cinquième bataillon, de faire tirer au sort un autre citoyen à la place de son fils aîné ;

Considérant que, dès qu'elle a été relevée d'une maladie de huit mois, elle s'est empressée de donner au peuple l'exemple de son assiduité aux offices de la paroisse, et qu'en général elle a tenu une conduite irréprochable :

Pour toutes ces considérations, le conseil, après avoir entendu le procureur de la commune qui a déclaré ne pas vouloir empêcher la délivrance du Certificat demandé, et après avoir entendu l'opinion des membres du *Comité de surveillance,* après appel nominal et à l'unanimité des suffrages moins un, arrête que le Certificat de civisme sera accordé à ladite citoyenne Taurignan, et qu'à cet effet, extrait de la présente délibération lui sera délivré pour lui servir de Certificat de civisme, dont la demande en obtention a été affichée pendant trois jours.

Digitized by Google

témoigner à leur tour de leur ardent dévouement à la patrie et demandent à prêter le serment prescrit pour les fonctionnaires publics.

Malgré les serments et les certificats de civisme, la liberté individuelle n'était guère respectée, les prisons se remplissaient, la maison de détention de Saint-Lizier est comble. La garde, moins nombreuse que les prisonniers, ne peut maintenir l'ordre et pactise avec eux. Sur la réquisition du procureur de la commune, un membre du conseil, par ordre de tableau, est chargé, tous les jours, de la surveillance des détenus et des gardiens. De tous les côtés du district arrivent d'infortunés citoyens qui ont eu le malheur de déplaire à quelque patriote qui leur fait expier ce forfait par la prison. Plus de local, et encore moins de provisions pour nourrir les détenus. Le maire Vignaux écrit aux municipalités d'Ustou, Massat, Cap-Vert, Couflens et Saint-Girons d'envoyer dans la maison de réclusion les grains des détenus, si on veut qu'il assure leur subsistance.

Nous avons déjà vu que Saint-Lizier avait fourni son contingent de prisonniers au mois de mai dernier. L'abbé de Roquemaurel, nonobstant le brevet de civisme qu'il avait obtenu, alla partager leur sort. Sur réquisition des commissaires du district, le maire le fit arrêter le 12 octobre, et conduire comme suspect à la maison de réclusion.

CAU-DURBAN.

(A suivre.)

Digitized by Google

DOCUMENTS

SUR SALIES-DU-SALAT

On s'est occupé plusieurs fois de Salies dans la *Revue de Comminges*. MM. Anthyme Saint-Paul et Alphonse Couget, notamment, ont publié, le premier une étude intitulée : *Les Ruines du château-de-Salies et de sa chapelle*[1], le second des Notes relatives à l'histoire générale de cette petite ville. En relisant, il y a quelques jours, le travail de M. Couget, nous avons remarqué ces lignes : « Salies a un passé sur lequel les documents manquent. En découvrirons-nous, dans la suite, qui nous permettent d'écrire sur ce modeste chef-lieu une monographie complète ? Ce fut jusqu'en 1789 le siège d'une châtellenie. Les États de Comminges y siégèrent dans quelque circonstance sans que nous puissions préciser ni la date, ni l'objet de cette réunion[2]. »

Un peu plus loin, parlant du château de Salies, l'auteur s'exprime en ces termes : « Ce qui reste de la forteresse dessine sa fière silhouette au-dessus de la ville, à côté d'une église abandonnée. Était-ce la chapelle du château ou fesait-elle partie du couvent dans lequel les Pères de la Merci vinrent s'établir ? Mais à quelle époque[3] ».

Les recherches que nous poursuivons, dans les archives municipales de Muret, nous permettent de répondre partiellement à ces questions. C'est à Muret que l'on conserva toujours le dépôt des archives du pays de Comminges. La plus grande partie de ces précieux documents a disparu. Cependant, de ce qui reste, nous avons pu tirer des renseignements, rares il est vrai, trop souvent incomplets, mais suffisants pour éclairer des points obscurs, ignorés, du passé des anciennes Communautés du Comminges, et pour préciser avec certitude certains détails peu connus.

1. *Revue de Comminges* 1890, IVe trimestre, page 99.
2. *Revue de Comminges* 1890, IIIe trimestre, page 77.
3. *Revue de Comminges* 1890, IIIe trimestre, page 78.

Digitized by Google

I

Il ne nous est pas possible, en ce moment, d'indiquer au juste combien de fois les États se réunirent à Salies. Donnons cependant quelques dates, avec l'espoir d'en compléter la série dans un Itinéraire des États qui sera plus tard communiqué à la *Revue*.

Au cours du XVIe siècle — nos documents n'indiquent rien ni avant, ni après cette époque — l'assemblée s'est réunie huit fois dans la petite ville de Salies :

En 1576, du 15 au 21 février, assemblée générale.

En 1579, le 25 mars, assemblée générale.

En 1586, du 15 au 18 avril, assemblée générale.

En 1587, le 4 avril, assemblée particulière.

La même année 1587, les 8, 9, 10 et 11 août, assemblée générale.

En 1589, le 22 mars, assemblée générale.

En 1591, les 2, 3 et 4 avril, assemblée générale.

Enfin en 1601, fin mars et premiers jours d'avril, assemblée générale.

Pour l'ordinaire, c'est dans la maison commune que l'on délibère; mais si elle est trop étroite ou en mauvais état, on se réfugie chez un des personnages les plus considérables de la localité. En 1586, 1587 et 1591, c'est noble Bernard Bertin, seigneur de la Franquetat, qui reçoit l'assemblée dans sa demeure.

Il n'y a pas lieu d'exposer ici avec étendue les questions agitées au sein des États réunis à Salies. Sauf un évènement que nous raconterons par le détail, aucun de ceux sur lesquels l'assemblée délibère n'appartient à l'histoire spéciale de ce chef-lieu de châtellenie. Voici donc simplement, et par ordre chronologique, l'analyse des actes, ce que nous appellerions aujourd'hui le programme des délibérations. La seule indication des sujets traités suffit à en relever l'importance. Ces documents, unis à plusieurs autres que nous avons collectionnés, nous aideront un jour à retracer quelques épisodes des guerres de religion en Comminges pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

1576. — L'assemblée approuve les frais supportés par le pays pour la reprise de Saint-Girons et de Saint-Lizier. (Arch. de Muret, L. 11 et 11 bis).

1579. — M. de la Hillière, syndic de la noblesse, assisté de Mathieu Ribayran, syndic des États, se plaint des procédés violents dont l'Évêque de Comminges aurait usé vis-à-vis de M. de Bazil-

Digitized by Google

hac. Ce seigneur, venant des États de Salies et retournant chez lui, avait été pris et enfermé au château d'Alan « où estant, luy auroict esté dict qu'on attendoit le seigneur de Lamezan pour le conduyre mort ou vif en Tholose, entreprinse très grande et très importante, attendu la liberté des Estatz... » On juge de l'émoi de toute l'assemblée ! L'Évêque est signalé comme un homme « poussé d'animosité particulière » contre la noblesse de Comminges[1]. Il fut décidé qu'on lui adresserait une admonestation au nom des États, qu'on poursuivrait ses gens, et que le Parlement de Toulouse serait immédiatement averti. (L. 18).

1586. — I. Le syndic de la ville de Saint-Julien, occupé à poursuivre devant le Parlement de Toulouse certains conspirateurs qui avaient essayé de livrer le ville aux Huguenots, demande qu'on aide cette pauvre communauté à supporter les frais de la procédure. Il espère recevoir 300 écus qu'on prélèverait « sur le général du Pays » de Comminges. (L. 87).

II. — L'assemblée prend connaissance d'une lettre de l'Évêque de Couserans[2] par laquelle il l'avertit du danger que courent les villes de Saint-Girons et de Saint-Lizier menacées journellement par les hérétiques[3]. Il prie les États d'y aviser de concert avec le Parlement de Toulouse, « afin que ceste nostre Église de Cosserans et autres lieux limitrofes soient mantenus en la foy catholique et service de Sa Majesté. » (L. 87).

III. — Les PP. de la Merci, établis à Aurignac, exposent aux États les vols dont ils ont été victimes pendant les derniers troubles. L'assemblée leur accorde dix écus. (L. 87).

1587. — Intéressante lettre de M. de Montesquieu aux États. Quelques-unes de ses métairies, situées à Puymaurin, ont été pillées par les hérétiques. Ils ont enlevé jusqu'aux « sarralles des portes. » Ils le menacent encore, lui et ses voisins, de tout brûler. M. de Montesquieu presse les États, auxquels ces évènements l'ont empêché de se rendre, d'envoyer quelques hommes armés à son secours. (L. 84).

1589. — I. Les États de Comminges décident d'entrer dans la Ligue formée par ordre du Parlement de Toulouse pour extirper l'hérésie et réprimer les malfaiteurs qui, sous prétexte de défendre une doctrine religieuse, désolent la région. (L. 100).

1. C'était Urbain de Saint-Gelais de Lansac.

2. François Bonard.

3. Le même jour, Philibert d'Orbessan adresse une semblable lettre aux États pour les avertir du danger où se trouve la ville de Saint-Girons. (L. 87).

Digitized by Google

II. — L'assemblée, veillant à la conservation de quelques anciens privilèges du comté de Comminges, adresse une requête au marquis de Villars. Elle la lui envoie sous forme d' « articles. » La réponse de M. de Villars est de 1591 : les États en prirent officiellement connaissance à Samatan. (L. 100).

III. — Quelques Communautés du Couserans, limitrophes du Comté de Foix, faisaient partie des Aides de Comminges. Cette portion du territoire fut grandement désolée au XVIe siècle et eut beaucoup à souffrir de son voisinage. Les habitants exposèrent leur misère aux États réunis à Salies. En conséquence, l'assemblée ordonna la « vérification des terres hermes et incultes du Vicomté de Cozerans. » (L. 100).

IV. — Signalons, parmi les requêtes adressées cette année aux États, celles des Communautés de Salies, Encausse, Cierp, Mausac, Pardéac, Aspet, Roquefort et Blajac. Il suffit de mentionner ces pièces qui ont pour but ou d'exposer des griefs contre des particuliers, ou d'obtenir des secours d'argent et des diminutions d'impôts. (L. 100).

1591. — I. C'est cette assemblée qui accorda aux Aides de Comminges, situés en Couserans, une décharge provisoire d'impositions. Le procès-verbal, rédigé sur les lieux par les Commissaires des États, en présence de Bernard Cabalby, syndic de Couserans, offre un réel intérêt et montre à quel degré de misère les Huguenots du Comté de Foix avaient réduit les villages de la vallée de Solan. (L. 89 et 92 b).

II. — Voici *in extenso* le texte relatif à Salies, auquel nous avons déjà fait allusion. Il concerne la préservation de la ville et la garde du château :

« A vous Messieurs tenans les Estatz de Comenge en la ville de Sallies.

» Suppt humblement le scindic des consulz, manans et habitans de lad. ville de Sallies que depuis peu de temps en sa ilz ont eu plusieurs et divers advertissementz qu'il se brasse certaine méchante entreprinse sur lad. ville, comme de partie desd. advertissementz apert par les lettres missives que le suppant fera aparoir, et d'aultant que, comme vous Messieurs sçavez très bien, lad. ville est capitalle et grandemt importante au païs à cause de l'assiette d'icelle, et que les habitans sont en peu de nombre dans icelle, estans contrainctz dy fere garde une nuit entre autre et encore ny peuvent ils suffir par ce que les murailhes y sont de longue estandeue et oultre ce fort vieilhes et ruinées. Ce considéré...» etc. On demande aux États d'entretenir, aux frais du Pays, dix hommes de plus à Salies « pour la garde du chateau de lad. ville

Digitized by Google

qu'est une pièce grandement importante et de laquelle deppend la totalle conservation ou perte de lad. ville. » (L. 89).

III. — Dans le même ordre de faits, nous trouvons trois requêtes particulières, qui, au même titre que la précédente, sont de véritables pièces historiques pour les communautés du Comminges. Elles ont trait au siège de Samatan et à une nouvelle manœuvre tentée infructueusement par les Huguenots pour s'emparer de Saint-Lizier. La première de ces requêtes fut adressée aux États par Françoise de Bazilhac, dont le mari, Baptiste de Lamezan, avait joué un rôle décisif dans la délivrance de Samatan, où il mourut. La deuxième fut présentée par les Religieux de cette même ville qui, en cette occasion, avaient subi de grands dommages. La troisième est de Guillaume Dupont, logé dans la campagne, à quelque distance de Saint-Lizier. Il fut assailli dans sa demeure par les hérétiques, qui, repoussés de Saint-Lizier gagnaient du large, non sans prendre, par-ci, par-là, de faciles revanches. (L. 89).

IV. — Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, donna l'ordre à l'assemblée de 1591 d'aider à la démolition immédiate du château de Cierp. M. de Lamothe-Montauban était délégué pour diriger l'entreprise. (L. 89. Commission du 7 mars 1591.)

Tel est le sommaire des délibérations des Assemblées du Comminges à Salies, entre 1576 et 1601. On le voit, le chef-lieu lui-même y occupe bien peu de place. D'autres communautés, plus favorisées que Salies [1], y trouveront de bonnes pages de leur histoire. Nous ignorons si les délibérations consulaires de Salies ont été conservées. Si elles ont péri, les procès-verbaux des États serviraient, à titre de curiosité, à dresser la liste des Consuls de ce chef-lieu, députés chaque année aux assemblées. A la fin de cette première partie de notre Réponse nous indiquerons les noms que nous avons rencontrés.

Consuls de Salies :

1547. — Bernard Laporte. (Arch. de Muret. L. 26).

1552. — Savin Dufraisse, ou Dufresche. (L. 39).

1553. — Arnaud Dufraisse, Domenge Anoilh, Bernard Detruilh, Ramond de Monsecq. (L. 31).

1554. — Raymond Gentian, Germain de la Fontasse. (L. 32).

1557. — Arnaud Dufraisse, Domenge Anoilh. (L. 38.)

1579. — Jean Dufraisse (L. 78).

1580. — Arnaud Ducros. (L. 18).

1. Les papiers de l'assemblée de 1601 n'offrent rien d'intéressant. — On trouvera, dans la L. 30, le « procès-verbal de Recherche des biens nobles et roturiers de la châtellenie de Salies, en 1552 » et, dans la L. 34, le « détail des charges du lieu de Salies » même époque.

Digitized by Google

1587. — Pierre Pelleporc, Jehan Forguette, Pierre Ducasse, Michel Laforgue. (L. 84).

1589. — Jehan Duchein, Dominique Galin. Jehan Abbadie. (L. 100).

1592. — Sébastien d'Abbadie. (L. 100).

1699. — Pierre Pelleporc, Pierre de Saint-Germier. (L. 100).

1607. — Sans Dussolier. (Reg. des États).

II

Les PP. de la Merci se sont établis à Salies à la fin du XVIe siècle. Les Religieux, dans une requête adressée aux États tenus à Aurignac en 1599, nous renseignent sur la date et sur les circonstances de la fondation. Ils rappellent à l'assemblée, que peu de temps auparavant, un religieux de leur ordre était venu à Salies pour y prêcher le carême. A la fin des exercices, le peuple très satisfait, réclama l'établissement d'un couvent de PP. de la Merci. Ce qui fut projeté dans l'enthousiasme se réalisa presque aussitôt. L'année 1599 n'était pas finie que déjà on creusait les fondements du nouveau monastère. A la communauté de Salies toute seule revient l'honneur de l'entreprise. Œuvre d'autant plus méritoire qu'elle impliquait, de la part des habitants, plus de sacrifices. Les guerres de religion désolaient en ce moment le pays de Comminges. Le temps ne semblait guère favorable à de nouveaux établissements dont la communauté fondatrice devait à peu près supporter tous les frais. La pénurie des ressources explique le recours aux États. Les PP., en effet, déclarent, qu'étant pauvres et ne pouvant espérer de la ville où ils viennent résider un supplément de secours, soit pour vivre soit pour mener à bonne fin la construction des principales parties du monastère, ils sollicitent des aumônes de la générosité des États... Mais laissons parler Frère Jean Castet et voyons avec quels détails il expose les origines de son couvent.

« A vous Messieurs tenans les estatz généraulz du pais et compté de Comenge.

» Supp. humblemt frère Jean Castet, docteur en théologie et religieux de l'Ordre Nre Dame de la Mercy de la Rédemption des pauvres chrestiens captifs, que preschant la parolle de Dieu en la ville de Sallies, la caresme, en l'année mil cinq cens nonante huict, ayant veu la dévocion des habitans de lad. ville aud. Ordre, à la requeste et prière d'iceulz auroit presté l'oreilhe avec l'advis

Digitized by Google

des Supérieurs, à y dresser et bastir ung couvent et esglize, et ayant jectés et advancés les premiers fondements, les divers services s'y célèbrent, et asséz advancés. Mais affaulte de moyens tant dud. suppliant pouvre religieulx mandiant, que desd. habitans qui se sont engaigés pour se remettre soubz la main du Roy, la besoigne chaulme et demeure discontinuée, et ne pourra se continuer sy par Vous Messieurs quy estes les Pères, Pillyers et Colomnes de la Relligion catholique, app., romaine, dud. Comenge, l'œuvre encommencée, quy regardo l'honneur, gloire et exaltation de Dieu et augmentation de lad. Relligion catholique, apostolique, romaine, n'est assistée de quelque somme de vostre libéralité.

« Quoy veu, et que tout le païs de Comengeprent et participe aulx prières quy se font et feront à l'advenir dans led. Conveut, et que jamais la bource dud. païs n'a esté fermée à [œuvres] sy sainctes et pies, plerra de vos grâces, ordonner à l'effect dud. Bastiment, desd. Couvent et Esglize, sera baillé au suppliant la somme de 200 escus ou autre qu'il vous plerra, et led. suppl[t] et les religieulz dud. ordre continueront de prier Dieu pour l'Estat et prospérité de tout led. païs et comté de Comenge, et ferés bien.[1] »

Cette demande n'a rien de surprenant : chaque année l'assemblée du pays de Comminges recevait de semblables requêtes et y fesait bon accueil. Les aumônes étaient parfois assez minimes, mais les Etats trouvaient toujours quelques écus disponibles pour aider de pauvres religieux. Le syndic des PP. de la Merci connaissait si bien les dispositions favorables des Etats qu'il n'hésitait pas à présenter de nouvelles requêtes les années suivantes. Dans celle de 1600 adressée aux Etats tenus à Muret, après avoir rappelé que des religieux de son ordre fondaient un couvent à Salies, il ajoute qu'ils ne peuvent le « parachever pour leur grande pouvreté, n'ayant que ce qu'ilz amassent des aulmosnes des gens de bien, syls ne sont secoreus[2]. »

Les Etats accordèrent 20 écus.

Enfin dans la requête de 1602, reçue par l'assemblée réunie à Castillon, frère Jean Castet nous apprend que la construction de l'église était alors achevée puisqu'on songeait à édifier le clocher : « de tant qu'il désire [le suppliant] bastir ung clocher et faire autres reparations aud. couvent[3]. »

Cette fois les États accordèrent 10 écus.

Telle fut, à Salies, l'origine du couvent des PP. de la Merci.

1. *Archives de Muret*, L. 100.
2. *Archives de Muret*. L. 100.
3. *Ibidem*.

Digitized by Google

Quelle partie de la ville occupait le monastère ?.. A défaut de plan, de cadastre ou d'autres documents, on pourrait consulter à ce sujet les traditions locales. Peut-être des noms ou des usages pieux conservent-ils encore, à Salies, comme en d'autres lieux, le souvenir des moines disparus et désignent-ils l'endroit où ils s'étaient fixés. Quoiqu'il en soit, il ne nous parait pas douteux que leur chapelle fut distincte de cette église dont on voit les ruines près de l'ancien château. M. Anthyme Saint-Paul, en enlevant toute difficulté à cet égard, avait déjà donné satisfaction à une des quatre questions auxquelles nous avons nous-même aujourd'hui essayé de répondre.

J. LESTRADE.

Digitized by Google

RESTES D'ÉLAN ET DE LION

DANS UNE STATION PRÉHISTORIQUE DE TRANSITION

ENTRE LE QUATERNAIRE ET LES TEMPS ACTUELS

A SAINT-MARTORY

M. Chamaison a étudié, en 1891, dans la *Revue de Comminges*, une curieuse accumulation de *débris de cuisine* préhistoriques qu'il avait explorée avec M. Darbas, dans la petite grotte de la Tourasse, située à l'altitude de 280 mètres, à une faible hauteur au-dessus de la Garonne, près de Saint-Martory (Haute-Garonne).

M. Félix Regnault a décrit ces découvertes, en 1892, dans la *Revue des Pyrénées*. Il a montré que ce gisement préhistorique avait donné des silex fort nombreux, mais presque tous grossièrement taillés, et des harpons en os, plats, barbelés et munis d'un trou à la base, du type trouvé par M. Piette dans la couche supérieure de la grotte du Mas-d'Azil (Ariège). M. Regnault a reconnu les animaux suivants : « ours, sanglier, loup, blaireau, castor, putois, cerf, chevreuil, bœuf, cheval. » Il n'y avait que deux ou trois pièces de renne, tandis que les restes de cerf étaient très abondants. M. Regnault a conclu : « L'ensemble des faits permet d'attribuer la station de la Tourasse à cette époque encore mal connue qui est intermédiaire entre la fin de l'âge du renne (Paléolithique, temps quaternaires) et les débuts de l'âge de la pierre polie (Néolithique, temps actuels). »

Je n'ai l'intention de m'occuper ici ni de l'industrie, ni de l'âge de ce gisement. Je partage entièrement à leur

Digitized by Google

sujet les idées ci-dessus de M. Regnault. A mon avis, cette station ressemble à celles du quaternaire par l'accumulation des débris de cuisine — par leur composition, qui consiste surtout en ossements cassés de Ruminants d'espèces sauvages — l'absence de restes du Mouton et de la Chèvre, qui sont des animaux domestiques — la présence de nombreux harpons — l'outillage en silex taillés — l'absence d'objets en pierre polie et de poterie. Mais ses harpons sont d'un type qui paraît plus spécial à la transition du quaternaire à l'époque actuelle et c'est plutôt à cette dernière qu'appartient l'ensemble de sa faune. On peut dire, je crois, que, dans ce gisement, tout ce qui est du fait de l'Homme est quaternaire, tandis que la faune est plutôt actuelle, de sorte qu'il semble avoir été constitué par les survivants d'une peuplade quaternaire pendant les premiers débuts des temps actuels.

C'est de quelques détails de la faune que je compte m'occuper ici d'une manière plus spéciale, me basant presque uniquement sur les nombreux ossements qui m'ont été donnés par M. Chamaison et que j'ai étudiés à loisir.

Voici la liste que j'ai dressée des animaux de ce gisement. J'ai indiqué, pour chacun, le nombre des molaires ou des mandibules recueillies par M. Chamaison, afin de donner une idée de l'abondance relative de chaque espèce :

Lion	Une canine.
Canis de la taille du Loup (longueur de la carnassière inférieure 30 millimètres)	Deux mandibules.
Canis moins grand (longueur de la carnassière inférieure 23 millimètres)	Trois mandibules.
Castor	Quatre mandibules.
Cheval	Environ 130 molaires.
Sus	Environ 20 molaires.
Grand Bovidé	Environ 100 molaires.
Cerf élaphe	Plus de 500 molaires.
Chevreuil	Environ 25 molaires.
Renne ?	Deux molaires.
Élan *(Alces)*	Une molaire.

Les ossements recueillis par M. Chamaison ont une couleur brune tirant plus ou moins sur le jaune. Tous

Digitized by Google

étaient dans une même terre noire, ainsi qu'en témoignent encore les traces dont le lavage les a incomplètement dépouillés.

Je vais exposer les raisons qui m'ont amené à comprendre dans cette liste le Lion, le Renne et l'Élan.

Lion. — M. Chamaison m'a donné de ce carnassier, une canine supérieure de lait, une moitié inférieure de métacarpien ou métatarsien et une première phalange. En outre, j'ai vu chez M. Darbas deux canines d'adulte, qui proviennent aussi de ce gisement; elles possèdent nettement les sillons longitudinaux du genre *Felis*.

Ces restes montrent que le Lion de la Tourasse était moins grand que le *Felis spelæa* type.

Renne. — M. Chamaison n'a trouvé, dans cette grotte, d'autres restes de Renne qu'une prémolaire supérieure, une seconde ou troisième prémolaire inférieure et une extrémité inférieure de métacarpien. Leur détermination me parait certaine. Mais les teintes de ces trois pièces diffèrent peut-être un peu de celles de la plupart des autres ossements, bien qu'elles aient conservé aussi des traces de terre noire. Comme je tiens à pécher plutôt par excès de prudence, j'hésite à affirmer qu'elles sont contemporaines de la grande masse du gisement.

Élan. — Il m'avait semblé, en lisant le Mémoire de M. Regnault, que la « Pointe de trait en os » représentée par sa figure 2, p. 447, pouvait peut-être provenir d'un métacarpien latéral d'Élan. Depuis, j'ai vu chez M. Mader un objet semblable, que cet habile chercheur avait trouvé dans le même gisement et que j'ai pu étudier. L'échantillon de M. Mader ressemble au métacarpien latéral d'un Renne ou d'un Chevreuil. Mais il est énormément plus grand, ce qui conduit à l'attribuer à un Ruminant de très forte taille. Ni le Cerf, ni le *Bos primigenius*, ni le Bison, ne possèdent de métacarpiens de ce type. Je ne sais s'il en est de même du Mégacéros, mais ce genre

Digitized by Google

doit être écarté comme ayant disparu du sud-ouest de la France à une époque bien antérieure. Reste l'Élan, qui possède précisément des métacarpiens latéraux de ce type.

Molaire supérieure d'Élan.

Ma certitude est devenue complète par l'examen d'une dent qui a été découverte par M. Chamaison et que j'ai représentée ci-contre, en vraie grandeur, vue en plan et suivant sa face externe. C'est une troisième molaire supérieure droite. Je l'ai comparée à la dent correspondante du Cerf élaphe, de sa varitété *canadensis* (tête actuelle au Muséum de Bordeaux), du Mégacéros (deux têtes d'Irlande, l'une à ma collection, l'autre au Muséum de Toulouse et une mâchoire de la Dordogne, à ma collection), de l'Élan d'Europe et d'Amérique (deux têtes actuelles, l'une de Suède, l'autre du Canada, au Muséum de Bordeaux). Cette comparaison m'a montré que mon échantillon possède, au lobe externe postérieur, une particularité qui fait défaut à la dent correspondante du Cerf élaphe, de sa variété *canadensis*, et du Mégacéros, mais qui existe au contraire à celle des Élans d'Europe et d'Amérique : c'est le prolongement de de la côte postérieure de ce lobe par une paroi qui se replie parallèlement à la face extérieure, en formant un creux fermé de trois côtés. Cette particularité est bien visible sur mes deux figures. Mon échantillon la possède même à la côte antérieure de ce lobe, ce qui n'existe pas ou n'existe que très peu aux dents correspondantes d'Élan auxquelles il m'a été donné de le comparer, de sorte que mon échantillon présente le caractère d'Élan d'une manière particulièrement accentuée.

Digitized by Google

Mon échantillon a d'autres particularités de l'Élan. Ainsi : l'existence d'un croche par lequel le lobe externe antérieur se replie sur la face antérieure en repoussant d'autant le lobe interne, caractère qui provient de ce que les molaires de l'Élan chevauchent beaucoup en plan — la forme de l'extrémité postérieure de la surface usée du lobe interne antérieur — la présence d'un petit ilot indépendant entre les surfaces usées des deux lobes internes, — la grande différence d'usure des deux lobes internes, l'antérieur étant bien plus usé que le postérieur.

Cette dent est de la même grandeur que chez l'Élan actuel.

L'Élan n'a été signalé que bien rarement dans le sud-ouest de la France et, comme on n'a jamais figuré ni décrit les échantillons qui ont servi à le déterminer, on peut se demander si les restes qu'on a supposé pouvoir lui attribuer ne sont pas de Mégacéros ou de Renne.

Des ossements humains assez nombreux ont été trouvés dans la grotte de la Tourasse. J'en ai vu seulement quelques-uns dont l'aspect est des plus modernes et contraste avec celui des autres ossements. Peut-être les restes humains que j'ai vus proviennent-ils du lépreux qui, d'après la tradition, a été sequestré jadis dans cette grotte[1].

La faune de ce gisement permet de se rendre compte du climat et de l'aspect du pays à cette époque.

On sait que, vers la fin du quaternaire, quand l'Homme employait l'industrie appelée magdalénienne par M. de Mortillet, le Renne était très abondant. Il était devenu fort rare, ou avait peut-être même complètement disparu, quand l'Homme a accumulé les débris qui ont formé le gisement de la Tourasse. On doit donc supposer que le climat était devenu moins froid. Il n'était cependant pas

1. Les exemples d'habitation récente de nos grottes ne sont pas rares. Je crois intéressant de citer le suivant. Au-dessus de Mauléon-Barousse (Hautes-Pyrénées), on lit cette inscription à l'entrée d'une petite grotte : A LA MÉMOIRE DE — MARIE JOSEPH DE FIANCETTE — D'AGOS — PRÉBENDIER DE L'ÉGLISE DE COMMINGES — PRIS DANS CETTE GROTTE — LE 30 DÉCEMBRE 1793 — EXÉCUTÉ A TARBES — LE 9 JANVIER 1794 — IN MEMORIA ETERNA — ERIT JUSTUS.

Digitized by Google

aussi chaud que maintenant, car l'Élan habite des pays plutôt froids que tempérés.

La présence du Cerf élaphe, si abondant, du Chevreuil et surtout de l'Élan doit faire admettre que le pays était boisé. Le Cerf élaphe et le Chevreuil préfèrent, en effet, les forêts aux espaces découverts. L'Élan ne vit que dans les forêts. On lira avec intérêt, à ce sujet, les extraits suivants de l'ouvrage de Brehm, *L'Homme et les Animaux*, édition française :

« ... L'Élan vit dans les forêts... En Suède (il habite) les forêts immenses qui recouvrent les monts Kjoelen... Il se trouve (dans le nord de l'Asie) partout où il y a de grandes forêts... il manque dans le désert de Tundra, où il n'y a point de forêts... L'Élan se plaît dans les forêts de saules, de peupliers, de bouleaux... Par les beaux temps, il préfère les forêts de bouleaux, de saules, etc.; par la pluie, la neige, le brouillard, il préfère les forêts de conifères... Les jeunes pousses et les écorces forment la base de sa nourriture, ce qui rend l'espèce nuisible. Il enfonce ses incisives dans l'écorce, comme un couteau, en arrache un morceau, le saisit entre ses lèvres et ses dents et détache alors de longues lanières. Avec sa tête, il courbe les arbres, en casse la cime et en mange les branches... La plus grande difficulté qu'on éprouve à tenir l'Élan en captivité, c'est son incapacité à saisir des herbes qui naissent à la surface du sol. Sa lèvre supérieure, longue et touffue, l'empêche de les prendre et le force à ne se nourrir que de branches d'arbres. Je ne l'ai jamais vu couper un brin d'herbe... Il est un véritable fléau pour les forêts... »

Il semble donc que l'extrême fin du quaternaire a été marquée, chez nous, par une faune de forêts. M. Nehring et d'autres savants ont démontré le même fait pour le centre de l'Europe.

La découverte de restes de Lion dans la grotte de la Tourasse présente un certain intérêt. On sait qu'il y a eu, dans notre région, pendant le quaternaire, des Lions

Digitized by Google

énormes *(Felis spelæa)* et que leurs descendants, de taille plus réduite, y ont vécu jusque très avant dans cette période. Mais on ignorait, je crois, qu'ils n'avaient pas encore disparu de notre pays dans les premiers débuts des temps actuels. M. Boyd Dawkins a soutenu que le Lion a vécu en Europe jusqu'aux temps historiques (*The British Pleistocene Mammalia*, part III, p. 164). La présence de restes de Lion à la Tourasse me semble démontrer que ce carnassier s'est maintenu fort tard dans les Pyrénées.

ÉDOUARD HARLÉ.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

1865

1er août. — Henri Cutbert and Walter Boulnois. — *Guides* : Pierre Barrau, Haurillon. Wind very strong.

Started from the Rencluse at 4 a. m., arrived here at 8.

5 August. — W. Stuart Fraser, George G. Fordati (London), Ernest E. Waren (London). — *Guides* : Pierre Barrau, and Haurillon (both excellent). — We were 5 hours and 1/2 in making the ascent, owing to the hardness of the snow ; magnificent view from the top, the weather being remarkably fine.

7 août. — T. Ed. Melchers (Brême, Allemagne), Jean Penmot (?) (de Hannau), Louis Guthyert (Kœnisberg). — *Guides* : Redonnet-Michot, J. Redonnet, J. Estrujo. — Temps excellent. Montés en 4 heures.

20 août. — MM. de Lagarde, Alfred et Raoul Leghait, W. Dollus, G. Duroy de Suduiraut (Bordeaux). — *Guides* : Haurillon, J. Argarot, J. Ribis, S. Binos et Camy, des Eaux-Chaudes, dont nous n'avons eu qu'à nous louer.

Partis de Luchon le 19 août avec un temps magnifique. Couchés à la Rencluse. — Partis le 20 à 4 h. 30, arrivés au pic Néthou à 10 h. moins 20 minutes. Un brouillard des plus intenses nous a empêchés de jouir de la vue du sommet.

31 août. — Arnould Thenard, Paul Delanney. — *Guides* : Redonnet-Michot, C. et A. Guilhelm.

Partis de Luchon le 29, le mauvais temps nous force de coucher deux jours à la Rencluse. Arrivés le 31 au sommet. Grand vent du nord. — Nous avons laissé 2 thermomètres (un maxima et un

1. Voir ci-dessus, p. 233 à 245.

Digitized by Google

minima). La température était à — 2°. — Prière aux voyageurs de n'y pas toucher.

5 septembre. — T. Lézat, ingénieur, Comte de Fellers. — Arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 30, partis de la Rencluse à 4 h. 30 par un léger brouillard. Temps superbe au sommet. — Thermomètre (maxima) = 37° (minima) 8°. — Baromètre = 509mm. — *Guides* Michot et B. Lafont.

10 septembre. — A. Corne, avocat (Douai), F. Bégh hin (Thumières.) — *Guides* : Michot, G. Bajun, tous deux excellents. — Partis de la Rencluse à 3 h. par un admirable clair de lune, arrivés au sommet à 7 h. 30. — Temps magnifique.

Le thermomètre marque	+	11° centigr.
— maxima	=	38° —
— minima	=	— 14°,5

14 septembre. — MM. Henry Dursus, capitaine au 7me chasseurs, chef du bureau arabe de Lagouath ; E. de Trémieux (?), qui n'y reviendra plus que quand on pourra y monter en voiture. — *Guides* : J. Estrujo, P. Sanson, Barthélemy Courrège.

16 septembre. — M. Guyot-Sionnet (Paris), Madame Guyot-Sionnet (née Lequeux), M. Olivier Chabeaury, avocat (Clermont), M. Ev. Gaubert, chef de musique (Brioude). — *Guides* : Pierre Barrau, Michot, Haurillon, J. Argarot.

Nous souhaitons à tous les touristes un aussi beau temps que celui dont nous avons joui. *(Suit une ligne de la symphonie pastotorale de Beethowen.)*

19 septembre. — John Edge (Ireland), Charles O'Malley (Ireland) : glorious voeather and sun-rise. — *Guides* : Pierre Barrau and Haurillon.

1866

10 juillet. — G. de Montebello, A. de Bouville, pas à leur aise du tout..., B. Bouhier de l'Ecluse, Amédée Volait (?). — *Guides* : Redonnet-Michot, J. Estrujo, Ladrix, Barthélemy Courrège.

17 juillet. — Hector Randon D. M. (Montpellier), E. Jeanbernat D. M. (Toulouse), Albert Gérard (Nanteuil). — *Guides* : Michot, J. Estrujo, F. Redonnet dit Coco.

Même date. — Comte Roger de Nicolay, Vicomte Raoul de la Panouse (Paris). — *Guides* : B. Arazeau Ursule, Pierre Jouaneton.

19 juillet. — J. de Seguin. — *Guides* : P. et F. Barrau. — Partis de la Rencluse à 7 h. moins un quart, arrivés ici à 10 heures et quart. — Se rendant d'ici au pic Posets pour rentrer à Luchon par le Portillon d'Oo.

31 juillet. — John Wilson (Etats-Unis). — *Guides* : J.-M. Capdeville (Estrujo) et G. Ladrix. — Had a very fine sun-rise just before

Digitized by Google

entering the glacier, but were afterwards enveloped in clouds most of the way.

1er août. — H. Massias, capitaine au long cours (Nantes), Henri et Tony Duparc. — *Guides* : J. Haurillon et B. Lafont. — Montés ici par un temps superbe en 3 h. 45 depuis la Rencluse (arrivés à 7 h. 10). Nous n'avons qu'à nous féliciter de la prudence et du dévouement de nos guides.

Même date. — M. Segonzée (?). — *Guides* : Jean-Baptiste Lafont, P. Cantaloup. — Tous montés en bonnet de coton : *Veni, vidi, vici.*

12 août. — Fried. With. Jüncke (Danzig). — *Guides* : Pierre Barrau et son frère. — Se rendant d'ici au pic Posets.

15 août. — Arthur Bourgès (Bordeaux). — *Guides* : J. Haurillon, D. Sors. — Je n'ai qu'à me louer de la prudence et de la bienveillance de mes guides et les recommande aux voyageurs.

N. B. — Deux autres touristes n'ont pu monter et ont dû retourner à la Rencluse. *(Remarques illisibles.)*

17 août. — Revd W.-J. Tait (Worcester College, Oxford) ; — *Guides* : J.-B. Lafont et P. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 1 heure, arrivés au sommet à 4 h. 35.

23 août. — Alphonse Lignon ; Manuel Borg (Montflanquin, Lot-et-Garonne), ma 2me ascension ; J. de Tremond ; Ch. de Bethmann. — *Guides* : J. Haurillon, B. Raygot, Jean Sanson, G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 4 h. 02, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 10. — Isards aux Barrans.

Même date. — M. de Baisgrallin (?). — Parti hier soir à 8 h. 45 de Luchon, à pied, en compagnie de Pierre Barrau, j'arrive au sommet du Pic de Néthou le 23 août à 9 h. 16 du matin.

4 septembre. — Cyrille et A. Guilhem, Louis Portal (Montauban). — *Guides* : Charles Gouchan.

Partis de la Rencluse par un temps magnifique à 7 h. 30', arrivés à 11 h. 30' au sommet du Néthou, où nous avons très bien déjeuné de grand appétit sans nous presser ; nous jouissions d'une vue superbe grâce au temps qui était très clair. — Nous avons compté, avec une lorgnette, 47 isards dans les glaciers des Barrans.

5 septembre. — Frank W. and John B. Haslam (Rugby). — *Guides* : Pierre Barrau, J. Sors. — Started from the Rencluse at 3,30, reached the Néthou at 8. — A beautiful day ; but fearfully cold.

18 septembre. — Baron Dulimbert, préfet de la Haute-Garonne ; vicomte Hallez d'Arros, son secrétaire particulier ; Jolivet, sous-préfet de Villefranche ; Lenglé, sous-préfet de Saint-Gaudens ; MM. Coume (Marseille), Gayet (Marseille), Jules Solard (Paris), Emile Cossenet (Paris), T. Lézat, ingénieur civil (Toulouse). —

Digitized by Google

Guides : Michot, Haurillon, P. Redonnet, Cier, Maleplate, J.-M. Lafont.

20 septembre. — E. P. Rowsell, R. Cuthbert (alpine club), London ; — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Left Rencluse at 5 h. 5', arrived at summit 9 h. 5'. — Splendid day.

1867

13 juin. — Paul Godélier, officier d'Etat-Major, Emile Poullard, négociant (Seine-Inférieure). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. Partis de la Rencluse à 1 h. 45', arrivés au sommet à 6 h. 30'. — Toujours dans la neige depuis la Rencluse. Temps splendide.

19 juillet. — Cte de la Villegontier, Cte O. de Follin, Baron de Tiesenhausen (Livonie), H. du Peyrouse, Jules Déjobert, A. Fraissinet ; — *Guides* : Michot, Haurillon, P. Barrau, J. Estrujo, Ladevèze-Sevin, Jouaneton, Ch. Gouchan.

20 juillet — W. E. Norris, J. S. Streafield (Corpus Christi college, Oxford); *Guides* : P. Barrau, Haurillon. — Left Rencluse at 1 h. a. m. reached the summit at 4 h. 30', and saw the sun-rise. Beautifuld morning.

2 aout. — E. Polonceau. — *Guides* : J. Estrujo, Barthél. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. 20', arrivés à 7 h. 50' par un temps de neige mais calme.

11 août. — Cte L. Du Plessis d'Argentré, C. Le Gonidec de Traissan (Breton), L. Naissant, L. Henry (Agen) ; — *Guides* : J. et J.-M. Estrujo. — Partis et arrivés ici en bonne santé, en 4 heures, par un très beau temps.

Thermomètre *minima*, — 20° : *maxima* + 45°

12 août. — Maurice B. Byles. — *Guide* : Pierre Barrau. — Départ à 2 h. 40' du matin, arrivée à 6 h. 48'. — Temps magnifique et chaud.

14 août. — L'abbé J. B. Ranvier et l'abbé Alex. Sobaux. — *Guides* : P. Barrau et Haurillon. — Départ de la Rencluse à 2 h. 30', arrivée au sommet à 7 h. 15'. — Temps beau et chaud. Soleil levant sur le glacier.

15 août. — François Vaney (Paris), Bouffé (Rouen). — *Guides* : Ch. Gouchan, P. Sanson, J. Redonnet. — Partis de la Rencluse à 8 h. 55', arrivés à 1 h. 10'. Mauvais temps, brouillard et neige.

17 août. — F. Ch. Loysel. — *Guide* : Pierre Barrau. Arrivés au sommet à 6 h. 25 minutes.

20 août. — Comte de Puységur. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Estrujo, Barthél. Courrège. — Arrivé au sommet du Néthou à 5 h. 30' par un temps splendide.

29 août. — Daniel Doumerc, ingénieur civil (Paris), Etienne Salomon (Montauban). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Partis de

Digitized by Google

la Rencluse à 4 h., arrivés au sommet à 8 h. du matin. Temps magnifique, pas de nuages, atmosphère de la plaine très chargée, vent fort et frais. Les glaciers étant gelés, pris par le passage et le pic du lac Coroné. Quelques nuages de vapeur dans la plaine ; en somme, bonne et belle journée.

10 *septembre.* — M. Clavé, curé de Saint-Mamet (Luchon), et M. Julien, vicaire de la Métropole (Toulouse). — *Guides* : Redonnet-Michot et G. Bajun, intelligents et dévoués. — Partis de la Rencluse à 5 h. 15', nous sommes arrivés au sommet du Néthou à 9 h. moins 5'. — Temps magnifique, inespéré la veille ; glaciers splendidement découverts ; courage robuste pour l'ascension. Le brouillard se lève du côté de France.

20 *septembre.* — Albert Wail (New-York), Théodore Ormerod (?), Aug. Lennox. — *Guides* : Pierre Barrau, J. Sors, P. Gay ; excellents.

24 *septembre.* — R. Brnennerk (?). — *Guides* : Barthél. Courrège, J. Estrujo.

27 *septembre.* — A. G. Barber, Joseph Muller. — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Cloudless day.

1er *octobre.* — M. Ramsay (alpine club). — *Guide* : J. Estrujo. — Rencluse, 4 h. 40', au sommet à 8 h. 45'. — Thermomètre Fahrenh. au soleil = 41°.

4 *octobre.* — H. d'Auzac. — *Guides* : P. Sanson, J. Haurillon. — Arrivés à 9 h. 30'. — Temps superbe. Quelques nuages du côté de l'Espagne ; toute la chaîne française découverte. Coup d'œil admirable.

1868

3 *juillet.* — Alf. Dufilho et Charles Savary, avocat à la cour de Paris. — *Guides* : Michot, P. Barrau, P. Jouaneton.

S'étant rencontrés à la Rencluse le 3 juillet à 6 h. du soir, ils ont fait ensemble le repas du soir, dormi à l'abri d'un feu très utile, et commencé l'ascension à 4 h. 30'. Beaucoup plus de neige que d'habitude au dire des guides. — Ascension en 4 heures. La première de l'année.

7 *juillet.* — Letessier (?). — *Guides* : P. Barrau, J. Haurillon. — Temps favorable.

18 *juillet.* — M. Lucien Lasserre-Brisson et Céline Lasserre-Brisson (Bordeaux). — *Guides* : L. et P. Redonnet, Guil. Bajun.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', nous sommes arrivés au sommet du pic Néthou à 9 h. 45'. — Le glacier de la Maladetta était rempli de crevasses très profondes et très dangereuses ; au dire des guides, ils n'ont jamais vu ledit glacier aussi mauvais.

21 *juillet* (*mardi*). — R. Poucher (Château-Renault) ; *guides*

Digitized by Google

B. Gay (domestique de Cier) ; A Van den Rosche (Belgique) ; *guide*, P. Sanson ; S. Couaimer de Launay (Laval) ; *guides*, Michot, Charles Gouchan, M. Marquizeau. — Partis de la Rencluse à 4 heures moins un quart, arrivés au pic à 8 heures moins 20 minutes.

24 juillet. — MM. *(les noms manquent).* — *Guides :* Pierre Barrau, Jean Redonnet, P. Redonnet.

Partis de la Rencluse à 3 h. moins un quart du matin, arrivés à 7 h. 45.

3 août. — O. de Follin, M. Hugues (Paris), G. Mollie, officier au 8me chasseurs, M. G. Hugues (Paris), G. Duput (?) — *Guides :* Michot, Haurillon, Barrau, G. Bajun, B. Cier.

Nous sommes partis de la Rencluse à 2 h. moins 20 du matin, et sommes arrivés à 8 h. moins un quart avec un temps impossible et le glacier complètement découpé par des crevasses immenses. Thermomètre = — 10° cent.

7 août. — MM. V. Michel, Robert Ward, Beresford Whyte, Léon Hallaure. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon, J. Jouaneton, J. Lo.

Partis de Luchon le 6 août, avons couché le soir à la Rencluse. Après avoir quitté ce rocher à 3 h. 30 sommes arrivés au haut du pic à 9 heures. — Le temps sans être mauvais laisse à désirer sous le rapport de la limpidité et ne permet pas à la vue de s'étendre suffisamment a loin.

Thermomètre *maxima*	+ 35° 1/2	à 10 heures du matin.
— *minima*	— 10°	
— *air libre*	+ 20°	

21 août. — M. Koehler, capitaine du génie et Mme Koehler. — *Guides :* Pierre Barrau, Firmin Barrau, J. Haurillon.

Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés au sommet à 11 h. 6. — Temps un peu couvert ; on ne distinguo pas l'Espagne.

27 août. — M. et Mme Albert Millot. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon. — 10 h. 15. Temps superbe.

1er septembre. — S. Marquizeau, vicarius de Parochia Sti Martialis in urbe Burdigalensi. — *Guide :* Maurice Marquizeau.

Nous sommes partis de Luchon au nombre de cinq, et avons couché à la Rencluse. A cinq heures du matin nous reprenions notre course. De la Rencluse nous avons gravi le sommet du glacier de la Maladetta, redescendus au Portillon. Trois de nos compagnons s'en revinrent sur leurs pas, et nous deux, Maurice Marquizeau me servant de guide, et moi Semir Marquizeau, prêtre, avons entrepris à 10 heures, l'ascension du Néthou, et nous en avons atteint le sommet à midi 30 minutes. — Ciel brumeux. — Nombreuses crevasses. — *Mirabiles horrores undique ! !*

4 septembre. — Mary H. Elwes (England), A. Willie, Spring-America, New-York. Age 18. Harmar Charles Denny, Catholic

Digitized by Google

Priest. of the Diocèse of Pittsburg (Pennd) — *Guides :* Barrau, Haurillon, G. Bajun, J. Sors.

We left the Rencluse at 3 o'clock and arrived at the summit at 8. — Splendid weather. *Deo gratias.*

1869

10 juillet. — M. et Mme Léon Visart de Bocarmé (Belgique). — *Guides :* Charles (de St-Mrmet), B. et Pierre, domestiques de Cier. — Partis de la Rencluse à 3 h. 10, arrivés au Néthou à 6 h. 50'.

12 juillet — Docteur F. Garrigou et Mme L. Garrigou (née Dupuy). — *Guides :* Ch. Redonnet, P. Barrau, Charles (de Saint-Mamet), P. Laforgne, tous quatre fort intrépides et fort utiles pour faire faire l'ascension aux dames en toute sécurité.

Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés à 7 heures 30. La température dans les rochers est de 28°5 à 8 heures.

Je suis venu en course géologique au sommet du Néthou, pour y étudier les granites du massif. J'engage les géologues qui feront la course à bien étudier les plans de division de ces granites et à les comparer ensuite. quant à leur direction, à ceux des environs de Eup, de Saint-Béat, Marignac, etc. Tous ces granits ont été décrites comme éruptifs et ils ne le sont pas, au moins d'après tout ce que j'ai pu étudier et voir.

12 juillet. — Fernando L. de Ybarra (Bilbao, Espagne). — *Guides :* J. Haurillon, P. Cantaloup. Je les recommande à tous les voyageurs.

Salimos de la Rencluse à las tres menos cuarto y llegamos à la cima à las hocho y medio, despues de admirar en el camino un magnifico oso. Mucho calor.

(La même notice est transcrite en français et en anglais).

17 juillet. — MM. Emile Jozon, Albert Jozon, Charles Frontier. — *Guides :* J.-M. Ribis, L. Redonnet. Ch. Gouchan.

Les soussignés ont fait l'ascension du pic du Néthou. Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés au sommet à 6 heures 15. Pendant tout le trajet nous avons eu à nous louer du dévouement intelligent de nos guides qui ont su nous communiquer un peu de leur vigueur et de leur courage.

20 juillet. — MM. E. Colas-Prot, J. Cordonnier, C. de la Croix et..... *(nom illisible).* — *Guides :* J. et P. Redonnet, B. Cier (un rude). — Partis de la Rencluse à 2 heures 30, arrivés à 7 heures. Beau temps. — Thermomètre au soleil = + 40°.

27 juillet. — Mme la Vicomtesse de St-Jean, Mme Juvigneau de Vildé, Mme la Baronne Félix de Reinach, Mlle Marie de Reinach, M. l'abbé Clavé curé de St-Mamet, M. le Baron Félix de Reinach et M. Albert de Puybusque. — *Guides :* Charles Gouchan,

Digitized by Google

L. Redonnet, G. Bajun, R. Binos, qui nous ont dirigés avec une intelligence et une énergie au-dessus de tout éloge.

Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, nous avons atteint le sommet du Néthou à 9 heures, malgré un brouillard épais et un ouragan violent qui ont beaucoup retardé l'ascension et augmenté les difficultés. — Mme Juvigneau de Vildé a déposé une petite statuette de la Sainte-Vierge dans une anfractuosité du rocher à la tour et à la droite du thermomètre. Mme la Vicomtesse de St-Jean y a également porté une médaille de la Sainte-Vierge, suspendue au centre du thermomètre.

Nous quittons le sommet du Néthou à 9 heures 30.

3 août. — M. et Mme Gaston Lacaze (Libourne) accompagnés des *guides* J.-M. Ribis, Michot, B. Cantaloup et G. Bajuns : l'antiquité elle-même par sa physionomie.

Partis de la Rencluse à 3 heures 30, arrivés au sommet à 9 heures.

9 août. — S.-H. Robbins et Russell Jorsgth (?) — *Guides :* Barrau père et fils, P. et J. Samson. — Nous sommes partis de la Rencluse à 3 heures 20 du matin, et sommes arrivés à 8 heures moins un quart. Le glacier était bien mauvais. — Thermomètre + 10°, Baromètre : 50°.

11 août. — Nous, Pichault fils aîné et Georges Lafond, officier de marine, sommes partis de Luchon à 11 heures moins le quart, sommes arrivés au Port de Vénasque à 3 heures 30 et à la Rencluse à 5 heures 20. — Le 11, nous sommes partis de la Rencluse à 4 heures 15, arrivés au sommet à 8 heures 15. — Le baromètre marque 40° et le thermomètre + 10. — *Guides :* Michot, Jean Haurillon, dont nous avons à nous louer comme de braves guides, pleins d'attention. Nous partirons à 9 heures 20.

Au-dessous de cette note, un des touristes a crayonné le portrait des deux guides.

24 août. — Achille Bonnard, docteur médecin (Marmande, Lot-et-Garonne), Joseph Fortoul, officier d'artillerie, Fernand de Gaja, propriétaire (Castelnaudary). — *Guides :* Michot (le grand), B. Cantaloup, J. Menay. — Parttis de la Rencluse à 2 heures 30, arrivés à 6 heures du matin.

9 septembre. — Frédéric Dalenge, négociant (Paris), avec l'intrépide Michot et le robuste P. Clarac. — 9 heures du matin.

16 septembre. — Fred. Ayers (?) : Adelaïde : S. A. ; H.-S. Jeffery (Liverpool); Ed. C. Stirling (England); J.-L. Stirling (Adélaïde, Sth Australia); J. Strachan (?); Victoria, Australia; C.-H.-J. Hark (?) Port Adélaïde. — *Guides :* J. Sors-Argarot, P. Sors-Argarot, J. Lafont, J.-M. Ribis.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 4 heures 30, arrivés au sommet à 8 h. 20. Baromètre 21° ; Thermomètre + 39°.

Même date. — Alfred Charpentier (Tours) et Caroline Veal (?), Doctor Wilhelm Lauser (Stuttgart), Gustave de Coutouly (Deutschland), homme de lettres. *Guides* : Michot, G. Bajun, D. Sors.

N. B. — Au-dessous de cette simple liste de noms, un des excursionnistes a dessiné le portrait de Michot.

18 septembre. — Aristide Lomon, Jeanne Mancelle (?). — *Guides* : Guillaume Bajun. — Départ de la Rencluse à 4 heures 30, arrivée au sommet à 7 heures 40.

19 septembre. — A.-M. Pillot (Porto Rico), Octave Ranin (Versailles) sans son bébé Henri...., Marcel Andrieux (Marennes). — *Guides* à pied : J. Haurillon, Charles Gouchan ; *guide* à cheval : J. Bourdette. Excellents guides, mangent beaucoup et boivent peu. — Départ de la Rencluse : 5 heures; arrivée au sommet : 9 h. 12. — Bu une bouteille de Montebello frappé.

N. B. — Ici encore un des touristes a crayonné le portrait du guide Haurillon.

Sans date. — Jennie Abadie (Luchon), Julie Dondet (Cierp) et R. Astley. — *Guides* : Ch. Redonnet, Charles Gouchan, Joseph Arnodet.

(A suivre.)

Digitized by Google

DUOS CRABOS SUS UN POUNT

Fable imitée de La Fontaine. -- (Patois de Saint-Gaudens)

Ero Crabo qu'éy bouno créaturo,
Qué hè bien lèyt, qué da crabots,
Qu'éy capriçouso caouquis cops,
Mémo tousténx pér sa naturo,
Mais arrés nou y a dé parfét.

Un cop, éch estoumac bien satisfèt
E't bragué bien arréplèt,
En tout s'én tourna dé pasturo,
Qu'éntro n' un pount éstrét, éstrét,
Aoutroménit dit uo palanco.
Soulo, ja pot fila tout drét,
Mais dambé d'aoutos, à sa tanco.
At miéy d'ét pount qu'és trobo naz à naz
D'ambé u'aouto dé sa raço.
Doublé déspiét, doublo grimaço !
Cap qué nou bo céda soun pas.
Un général qué capitulo,
Crabo jamès qué nou réculo,
Nani, nani jamès.... Mès lèou
Aquiéou mouri... sus ét carrèou.

Pourtant, mouri qué las aouéjo...
Récula, qué n'ou'n an émbéjo,
Qué parlon d'acoumoudaménit
En calitat d'hounèsto génit.

Couméncém doung pér'o scienço
Et pér'o jurisprudenço:
Et codo qué nou dits mout
Nè dé Crabo, nè dé Bouc ;

Digitized by Google

Et doung quin parlon éts usatgés ?
Rén ! Dé palancos né passatgés
Arrén nou y a dé décidat
É't souléy qu'éy déja cougat.
Et nostis titrés dé famillo ?
— Jou, ma nono qué m'ac a dit,
Qué soy illustro réhillo
D'éro Crabo qu'aouio néourit
Jupiter can éro pétit ;
Bé sérèy doung éro pruméro.
— Jou alabéx éro darrèro,
Respoun ér'aouto aoutaléou ;
Et Capricorno qu'éy én cèou,
Béstit d'éstélos daourados
Et qué daourich éros annados,
Qu'éy sourtit dé ma maysoun.

A qui da tort, à qui rasoun ?
Qué sabén qu'an sus éros tèstos
Armos de corno tousténx prestos,
Et qué caou bénguén aquiéou
Coum'éts arreys... Qu'és batèn at bord d'éch arrieou
Près d'un goufré. Aquieou negados et perdudos
Per est' èstados trop testudos.

L'abbé Fages.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I

Nécrologie

JULES DE LAURIÈRE et LÉON PALUSTRE

Au mois d'octobre nous avions appris la mort d'un de nos membres honoraires les plus connus, M. Jules Pasquet du Bousquet de Laurière, membre de la Société des Antiquaires de France, secrétaire-général de la Société française d'archéologie.

Il avait donné plusieurs fois à nos travaux les encouragements les plus sympathiques, et à côté de ses remarquables études sur l'Espagne et l'Italie nous devons particulièrement citer, comme se rapportant à nos études, ses divers écrits sur la basilique Saint-Just de Valcabrère, sur l'ancienne cathédrale de Saint-Bertrand, et sa récente monographie de l'église Saint-Aventin de Larboust, publiée récemment en collaboration de notre confrère luchonnais M. Bernard.

Ses rapports sur les nombreux congrès archéologiques auxquels il assistait, étaient toujours fort goûtés pour leur science et leur précision. C'est dans son compte rendu du Congrès tenu à Toulouse, en juin 1874, par la Société française d'archéologie, qu'il faut lire une magistrale étude sur les antiquités de Valcabrère.

Lorsque notre Société fut représentée, au mois de septembre 1892, à la réunion des Sociétés archéologiques de Montauban et d'Auch, à Saint-Bertrand et à Luchon, M. de Laurière lut une note savante sur l'épigraphie du portail roman de la cathédrale de Comminges, et notre Revue l'a publiée (t. VI, p. 235).

A ses obsèques, qui eurent lieu à Larochefoucault dans la Charente, le 8 octobre dernier, M. Léon Palustre, président honoraire de la Societé dont le défunt avait été le très-distingué secrétaire-général, lui rendait un solennel et suprême hommage dans un discours dont nous reproduisons la dernière partie :

« La Société des Antiquaires de France, qui tient son siège au Louvre, que l'on a coutume d'appeler et avec raison le vestibule de l'Institut, un jour désira compter Jules de Laurière parmi ses membres. Mais pour cela il fallait que lui-même posât sa candi-

Digitized by Google

dature, fit la visite habituelle à chacun de ses futurs confrères. Sa modestie, qui ne se démentait jamais, se refusait malheureusement à pareilles démarches, et l'embarras était grand, lorsque, par une décision qui honore ceux qui l'ont prise, les règlements ordinaires furent momentanément suspendus et Jules de Laurière admis sans discussion.

» Je vous ai dit que Jules de Laurière était secrétaire général de la Société française d'archéologie. Il n'eût tenu qu'à lui, s'il l'eût voulu, d'être, en 1874, nommé directeur, par conséquent de succéder, à deux années de distance, au fondateur lui-même, l'illustre Arcisse de Caumont. Mais il préféra, j'ai quelques bonnes raisons de le savoir, faire porter sur un autre les suffrages, se contentant de se montrer en toutes choses l'aide et le collaborateur le plus utile et le plus dévoué.

» Vous le voyez, Messieurs, l'homme que nous pleurons se distinguait par les plus rares et les plus précieuses qualités. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'ait laissé partout que des amis. Pour ma part, je ressentais depuis longtemps pour son caractère une sorte de vénération, et je suis heureux — si pareille expression pouvait être employée aujourd'hui — de le proclamer devant vous tous, particulièrement devant sa famille, devant ses chers neveux, dont il aimait à me parler et pour lesquels il avait l'affection d'un père. Du haut du ciel, où il partage certainement le bonheur des élus, Jules de Laurière me pardonnera bien, je suppose, d'avoir dit après sa mort ce que tout le monde pensait de son vivant. Quoi qu'il arrive, son souvenir ne sortira pas de ma mémoire, et je compterai parmi mes plus grands bonheurs de l'avoir recontré sur mon chemin. »

Un autre ami de M. de Laurière, qui lui servait de compagnon fidèle dans ses courses à travers le Comminges et la vallée d'Aran, notre confrère M. Bernard, de Luchon, son collaborateur dans l'étude récente de l'église romane Saint-Aventin en Larboust, a voulu aussi payer son tribut de regret au maître éminent qui lui était enlevé.

Voici les lignes qu'il nous remettait peu de temps après le funèbre événement :

« Monsieur Jules de Laurière, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, officier d'Académie, etc., appartenait à l'une des familles les plus anciennes et les plus considérées de l'Angoumois. Il avait trouvé, jeune encore, le bonheur dans une union selon son cœur. Son foyer, habituellement si gai, si joyeux, devint tout à coup bien triste. La mort avait creusé près de lui un vide immense, et tout ce qu'il avait aimé ne lui rappelait plus que d'amers souvenirs. Aussi prit-il bientôt la résolution de chercher dans l'étude et les

Digitized by Google

voyages — non pas l'oubli — mais un adoucissement à sa douleur. Jules de Laurière fut sous tous les rapports un admirable voyageur. Il s'attacha particulièrement à l'exploration des deux grandes péninsules, l'Espagne et l'Italie : son temps et ses fatigues n'ont pas été perdus, et dans une série de mémoires marqués au coin du bon sens et de la véritable érudition, il a éclairci plus d'un point douteux et révélé plus d'un monument inconnu.

» L'homme qu'accompagnent nos plus vifs regrets se distinguait par les plus rares et les plus précieuses qualités. Aussi n'est-il pas étonnant qu'il n'ait laissé partout que des amis. »

***

Par une de ces coïncidences frappantes dont la vie humaine fournit plus d'un exemple, un mois à peine après son éloquent discours sur la tombe de Jules de Laurière, Léon Palustre, président honoraire de la Société française d'archéologie, succombait à son tour, laissant encore un vide immense dans le monde savant.

Il avait heureusement continué les traditions de son illustre maître M. de Caumont et avait surtout rendu d'éminents services à l'archéologie chrétienne.

Jusqu'à sa mort il dirigea la publication du *Bulletin monumental*, si remarquable, ainsi qu'on l'a dit « par la sagacité, les patientes analyses et l'esthétique sûre de ses rédacteurs, comme par leur vaste érudition. »

Le *Correspondant* du 28 novembre consacrait à M. Palustre les lignes suivantes :

« Léon Palustre était un maître de la science archéologique, vraiment épris de l'art national. On lui doit un magnifique monument sur la Renaissance.

» Il a fini en chrétien la vie de sage et de bénédictin qu'il menait dans sa riante villa de Touraine. »

On n'a pas oublié qu'en 1884, Léon Palustre était venu admirer en notre église une des plus belles œuvres de l'art roman dans le midi de la France.

Pour nous, un souvenir plus personnel nous attachera davantage encore à la mémoire de ces deux hommes.

Nous venions de passer en leur compagnie une journée à Saint-Lizier, lors du Congrès de la Société française d'archéologie dans l'Ariège en 1884, quand, par Julien Sacaze et quelques-uns d'entre nous, fut en quelque sorte signé l'acte de naissance de la Société des études du Comminges.

Digitized by Google

***

L'année qui va finir a été marquée par un autre deuil qu'a vivement ressenti l'archéologie européenne.

Jean-Baptiste de Rossi, l'éminent archéologue romain, qu'ont rendu célèbre ses admirables découvertes dans les catacombes, a succombé à 73 ans. Il était correspondant de l'Institut de France pour l'Académie des Inscriptions.

La plus importante de ses publications est celle du *Recueil universel d'archéologie chrétienne.*

Alphonse COUGET.

II

Nouvelle découverte à Saint-Bertrand de Comminges

Dans le courant de cette année, M. Hilaire Bordères, de Montrejeau, bien connu pour ses belles photographies artistiques de monuments et de sculptures, découvrait dans son habitation de Saint-Bertrand, au bas de la ville et à gauche de la route venant de Valcabrère, une mosaïque recouvrant, à deux mètres environ de profondeur, une étendue assez considérable du sous-sol.

Ce travail, en dépit de sa grande antiquité, est d'une remarquable conservation, particularité qu'explique parfaitement l'état des lieux. A soixante centimètres au-dessus, s'étend une sorte de voûte en béton, très-dur, soutenue par un amas de pierrailles remplissant l'intervalle entre le petit pavé en mosaïque et la maçonnerie qui le recouvre. La raison d'être de cette voûte s'explique difficilement. En y pensant, on se perd en conjectures. Le blocage en voûte, comme le pavé, se prolonge, de la cour de la maison actuelle au-dessous de l'édifice lui-même dont les fondations sont peu profondes, et qui reposent ainsi, en partie du moins, sur une couche de béton peu épaisse, n'adhérant même pas au cailloutis qui est au-dessous dont les interstices ne révèlent aucun coulage de mortier ou de ciment. L'empierrement ne fait donc pas corps avec la maçonnerie qui le recouvre. Cela ne dénoterait-il pas qu'il a été fait après coup et comme pour remplir le vide existant entre la mosaïque et le blocage ? Et alors celui-ci n'aurait-il pas été simplement un travail protecteur du pavé d'une salle ayant appartenu à une villa gallo-romaine, et dont on voulait conserver les beaux vestiges ? Faudrait-il remonter, pour trouver la date du revêtement de béton, à l'époque des premières invasions du pays des Convènes ou à celle de la destruction de Lugdunum par les soldats de Gontran, l'an 585 ?

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, la mosaïque mise au jour par les soins de M. Bordères, et dont le creusement d'un puisard lui a révélé l'existence, est d'une grande simplicité de composition. A la différence de celles de Montmaurin [1] et d'Arnesp [2], elle ne présente ni vases fleuris, ni arabesques. Les petits cubes, tantôt noirs, tantôt rouges, sont posés symétriquements mais ne forment aucun dessin. Leur surface est parfaitement plane, sans détérioration. Ils sont encadrés d'une bordure de lignes blanches bien intactes.

Du côté de la cour, le sol inférieur, ainsi revêtu, aboutit à un mur dont une paroi présente les traces d'un enduit rougeâtre, bien caractéristique de l'époque romaine.

Si l'on pouvait tout mettre à nu, on mesurerait une surface assez étendue. Des substructions doivent même se continuer par dessous la route. La résonnance du sol l'indique en plusiseurs endroits, jusque de l'autre côté de la voie dans des propriétés voisines.

Et chez M. Bordères lui-même, dans un pré, par delà la cour où les premiers sondages ont été effectués, il est facile de constater l'existence des fondations d'anciens murs dontles lignes reproduisent un parallélogramme avec avant-corps, faisant présumer un péristyle précédant une construction importante.

Qu'on n'oublie pas que la principale agglomération, la ville populeuse de Lugdunum Convenarum, et ses monuments dont les débris ont jonché le sol ,étaient là, dans la vallée, au bas de la colline où s'élevait l'acropole ou la citadelle.

Quant à la maison de M. Bordères, avec son aspect archaïque et son pittoresque groupement de constructions, son grand toit en vieilles ardoises et son haut pignon, son échauguette d'angle munie de ses trois meurtrières du côté de la route, elle repose, à cet aspect, sur des fondations dont l'appareil est évidemment romain.

Le millésime de 1616 est au-dessus d'une cheminée. Est-ce la date de la construction ?

En certains endroits on constate d'anciennes traces d'incendie. On pense alors aux dévastations que, bien longtemps après les Wandales et les Wisigoths, les guerres de religion entraînèrent. Mais elles sont antérieures au XVIIe siècle, puisque les sièges de la ville de Saint-Bertrand par les Huguenots eurent lieu en 1586 et 1594.

En remontant au XVIIe siècle, les précédents propriétaires de la maison ont été, d'abord M^e d'Orfeuil, trésorier de France ;

Puis Mme veuve d'Orcival de Saint-Martin dont une fille épousa un M. de La Daurade.

1. *Revue de Comminges*, t. VII, p. 220.
2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 5.

Digitized by Google

Enfin l'habitation passa à la famille de La Mothe, originaire du Périgord et de la maison de Salignac Fénelon.

Une aïeule de M. Bordères, appartenant à cette famille, lui a transmis cette propriété.

Nous ne saurions trop louer le zèle avec lequel M. Hilaire Bordères s'est appliqué et s'applique encore à continuer avec les plus intelligentes précautions les fouilles et les déblais.

A son grand mérite de reproducteur habile par la photographie des admirables boiseries de la cathédrale de Comminges, du monument lui-même et de son cloître, M. Bordères aura joint celui d'avoir enrichi d'une précieuse découverte la série de nos antiquités commingeoises qui ont rendu notre contrée célèbre entre toutes dans l'histoire de l'archéologie méridionale.

Alphonse COUGET.

III

Distinction honorifique

La Société des études a été heureuse d'apprendre que, dans sa séance publique du 11 décembre dernier, l'Académie de médecine avait décerné à un de nos collègues un des prix de l'année, pour le service des eaux minérales en 1892.

L'Académie avait proposé M. le Docteur Ferras, de Bagnères-de-Luchon, au choix du Ministre pour l'obtention d'une médaille d'or.

Celui-ci a ratifié la décision du corps savant.

Nous adressons toutes nos félicitations à M. le Dr Ferras dont un beau travail fut particulièrement signalé l'an dernier, et qui est animé du zèle le plus éclairé pour les intérêts de la science et de l'humanité.

A. C.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 9e VOLUME

ANNÉE 1894

Livraison du 1er trimestre

Pages

Liste des membres de la Société des Etudes du Comminges.

I. — Baron de LASSUS : les guerres du XVIIIe siècle sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées : — II. Guerre de la quadruple alliance sous la régence du duc d'Orléans (1719-1720)..... 1

II. — Hippolyte CABANNES : les chevaliers de Malte à Frontés près Luchon 67

III. — Paul de CASTÉRAN : la Réformation de la Commanderie de Juzet-de-Luchon et Frontès, en 1266..... 79

IV. — Alphonse COUGET : Épigraphie..... 99

V. — TOUJAN : Météorologie de Saint-Gaudens (1893)

Informations.

Livraison du 2e trimestre

I. — L'abbé CAU-DURBAN : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège)..... 101

II. — Jules de LAURIÈRE : Notice sur l'église de Saint-Aventin de Larboust..... 133

III. — Maurice GOURDON : un demi-siècle d'ascensions au Néthou..... 165

IV. — Georges COUGET : les " Trophées " commingeois de M. J.-M. de Hérédia..... 181

V. — Edouard HARLÉ : Découverte d'ossements d'Hyènes rayées dans la grotte de Montsaunés..... 189

VI. — Alphonse Couget : Note sur l'excursion projetée à Saint-Lizier et Saint-Girons..... 191

VII. — Anthyme SAINT-PAUL : Saint-Lizier, capitale des " Consorani "..... 194

VIII. — Nécrologie, Bibliographie, Nouvelles

Livraison du 3e trimestre

I. — L'abbé CAU-DURBAN : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 suite..... 197

II. — Baron de BARDIES : Fondation d'un couvent de Dominicains à Saint-Girons..... 229

III. — Maurice GOURDON : un demi-siècle d'ascensions au Néthou (suite)..... 233

Digitized by Google

IV. — Baron de LASSUS : les voyages de M. l'Abbé de Binos, chanoine de la cathédrale de Comminges, 1776-1779. 246
V. — Alphonse COUGET : un ancien plan de Saint-Gaudens (avec carte) 266
VI. — J. PICOT : Au pays de Couserans. Compte rendu de l'Excursion faite à Saint-Girons et à Saint-Lizier, le 21 juillet 1894 280
Informations.

Livraison du 4e trimestre

I. — L'abbé CAU-DURRBAN : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (suite)..... 285
II. — J. LESTRADE : Documents sur Salies-du-Salat..... 317
III. — Édouard HARLÉ : Restes d'Élan et de Lion, dans une station préhistorique de transition entre le quaternaire et les temps actuels, à Saint-Martory..... 325
IV. — Maurice GOURDON : Un demi-siècle d'ascensions au Néthou (suite)..... 332
V. — L'abbé FAGES : Duos Crabos sus un Pount (Fable imitée de la Fontaine, — Patois de Saint-Gaudens)... 341
VI. — Alphonse COUGET : Chronique : I. Jules de Laurière et Léon Palustre; — II. Nouvelles découvertes à Saint-Bertrand-de-Comminges; — III. Distinction honorifique..... 343
VII. — Informations.

Digitized by Google

REVUE

DE COMMINGES

SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE
COMMINGES

— PYRÉNÉES CENTRALES —

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES
DU NÉBOUZAN ET DES QUATRE-VALLÉES

TOME X — ANNÉE 1895

SAINT-GAUDENS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ABADIE

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE ALPHABÉTIQUE

DE MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

BUREAU

Baron de LASSUS, *Président:*

A. COUGET, Vice-Président, archiviste.
Baptiste ABADIE, *Secrétaire.*
Maurice PICOT, *Trésorier.*
Victor BOUGUES, *Membre.*
Hippolyte CABANNES, Membre.
Dr Jean PAYRAU, *Membre.*

MEMBRES HONORAIRES

ALLMER (Auguste), membre correspondant de l'Institut, directeur de la *Revue épigraphique du Midi de la France,* à Lyon.
BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut, à Paris.
LAPPARENT (A. de), professeur de Géologie, membre de la Société géologique de France, à Paris.
RUSSELL (comte Henry), membre de la Société géographique de Paris, de la Société géologique de France, de l'*Alpine club*, et du Club alpin français, à Pau.

MEMBRES TITULAIRES

ABADIE (Baptiste), ancien maire de Saint-Gaudens.
AZÉMAR (Emile), avoué, à Saint-Gaudens.
BABEAU (Albert), correspondant de l'Institut de France, Paris.
BAURIER (Léon), membre correspondant de la Société archéologique du Midi, au château de Mascaron, par Muret.
BERNARD (Bertrand), membre de la Société française d'archéologie, à Luchon.
BOUGUES (Victor), ancien député, à Saint-Gaudens.
CABANNES (Hippolyte), contrôleur principal des Douanes en retraite, à Saint-Gaudens.
CARGUE (Frédéric), avoué honoraire, ancien juge suppléant, à Saint-Gaudens.
CAU-DURBAN (David), curé de Castelnau-Durban (Ariège).
CHOPINET (Charles), médecin-major au 34e, à Mont-de-Marsan.
CIEUTAT (Léon), conseiller à la Cour d'appel, à Agen.
CLOCHARD, architecte, à Saint-Gaudens.
COMMINGES (comte Aimery de), lieutenant écuyer, à Saumur.
COMPANS (abbé), ancien vicaire général, à Bordeaux.
COUGET (Alphonse), membre de l'Académie de Législation et de la Société archéologique du Midi, à Saint-Gaudens.
COURET, curé de Saleich, lauréat de la Société archéol. du Midi.
DUFAUR (Auguste), avocat, à Saint-Gaudens.
GERMAIN (Louis), notaire, à Saint-Gaudens.
GOURDON (Maurice), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, à Luchon.
LABROQUÈRE (Henri), membre de l'Association Pyrénéenne, à Galan (Hautes-Pyrénées).
LASSUS (baron Marc de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles de France, à Montrejeau, — et à Paris.
MARIANDE (Alphonse), ancien maire de Saint-Gaudens.
PAYRAU (Jean), docteur en médecine, à Saint-Gaudens.
PELLEPORT (Emile), avocat, à Saint-Gaudens.
PICOT (Maurice), directeur départemental des Postes et Télégraphes en retraite, à Saint-Gaudens.
THÉVENIN (Nuno), président du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
TOUJEAN (Jean), conducteur des ponts et chaussées, à St-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Alexis), commandant d'artillerie en retraite, à Antignac.

Digitized by Google

MEMBRES LIBRES

ET SOUSCRIPTEURS A LA " REVUE DE COMMINGES "

Les lettres **ml** désignent les membres libres ou correspondants

ABADIE (Félix), pharmacien, à Saint-Gaudens, **ml**.
ABADIE (Noël), imprimeur-libraire, à Saint-Gaudens, **ml**.
ADOUE (Paul), à Montrejeau, **ml**.
ADOUE, curé, à Anan.
AMALRIC (Eugène), à Toulouse.
AMBRODY (Frédéric), instituteur public, à Escanecrabe, **ml**.
ANÉ, propriétaire, à Boulogne.
ANLA, négociant, à Lille (Nord), **ml**.
ARCHIVES de la Haute-Garonne.
ARCHIVES de la Société historique de Gascogne, à Auch.
ARMAND, curé, à Orthez (Basses-Pyrénées), **ml**.
ASHER, libraire, à Berlin.
ASPET (Bibliothèque de la ville d').
ASTRIÉ, ancien vice-consul, à Luchon.
AUBÉRY (Mme la marquise d'), au château de la Fontaine, par les Ormes (Vienne).
AURIGNAC (Bibliothèque de la ville d').
AVIRAGNET (Elie), expert des Cies d'assurances, à St-Gaudens, **ml**.
BAGNÈRES-DE-LUCHON (Bibliothèque de la ville de).
BARBAZAN (Bibliothèque de la ville de).
BARON, expert-géomètre, à Labarthe-Rivière, **ml**.
BASCANS (Louis), officier d'Académie, à Saman, **ml**.
BATMALLE, au château de Sarremezan, **ml**.
BAUDOUIN, archiviste départemental, à Toulouse, **ml**.
BAZERQUE, curé à Cierp.
BAURIER, manufacturier, à Barcelone.
BEAURBGARD (de), au château de Gabarret, à Labarthe-Inard.
BEDIN (l'abbé), curé-doyen à Saint-Bertrand de Comminges.
BELLOC (Emile), officier d'Académie, membre de la Société géologique de France, du Club Alpin français, délégné de la section des Pyrénées au Conseil d'administration, à Paris, **ml**.
BENQUE (de), secrétaire général de la Banque de France, à Paris, **ml**.
BERGOUGNAN, propriétaire, à Montrejeau.
BINOS DE POMBARAT (de), à Toulon.
BIZE (Hyacinthe), banquier à Montrejeau.
BLADÉ, correspondant de l'Institut de France, à Agen, **ml**.
BORDES (abbé), professeur de sciences, à Juilly (Seine-et-Marne).
BORDÈRES, docteur-médecin, à Montrejeau.
BORGELLA (Edmond), officier d'Académie, juge d'instruction, à Saint-Gaudens, **ml**.
BOUCHE, curé à Guran.
BOUCHE, curé, à Huos.
BOUILLON (Gaston), avocat, à Saint-Gaudens.
BOULOGNE-SUR-GESSE (Bibliothèque de la ville de).
BOURDETTE (Jean), homme de lettres, à Toulouse.
BOURGADE, pharmacien, à Boulogne.
CARDAILLAC (de), avocat, à Tarbes (Hautes-Pyrénées), **ml**.
CARAYON-LATOUR (marquise), à Podensac.
CARSALADE DU PONT (abbé J. de), membre de la Société française d'archéologie, secrétaire général de la Société historique de Gascogne, à Auch (Gers), **ml**.
CARTAILHAC (Emile), directeur de l'*Anthropologie*, à Toulouse.
CASSE (Jean-Marie), manufacturier, à Saint-Gaudens.
CASTERAN (Paul de), avocat, à Toulouse.
CAZENEUVE, curé-doyen, à Montrejeau.
CHAMAISON, percepteur, à Saint-Martory.

Digitized by Google

CHIBALIE (Léonard), avocat, à Saint-Gaudens.
CIEUTAT (Joseph), greffier du Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
CLOUZET (Bertrand), négociant, à Montrejeau.
CONDESSE (Justin), notaire, à Alan, **ml.**
CORBIER, huissier, à Montrejeau.
COUGET (Georges), à Bordeaux — et à Luchon, **ml.**
COURET (Henri), pharmacien, à Saint-Gaudens.
COURTOIS (de), boulevard Malesherbes, à Paris.
COUTURE (abbé), professeur à la Faculté libre de Toulouse.
CROSTE, rue Cassette, 6, à Paris.
DARAM, lt-colonel en retraite, à Labarthe-Inard.
DASQUE (Henri), professeur de musique à Montrejeau.
DEADDÉ, général de brigade en retraite, à Saint-Gaudens.
DÉCAP, instituteur, à Muret, **ml.**
DELASSUS, capitaine au 83e, à Saint-Gaudens.
DOUAIS (abbé), professeur à l'Institut catholique de Toulouse, secrétaire général de la Société archéologique du Midi, **ml.**
DOUX, avoué, à Saint-Gaudens.
DUBUC (Sylvain), licencié en droit, à Cazavet (Ariège), **ml.**
DULAC (abbé), à Tarbes.
DULON, professeur, à Saint-Germain-en-Laye, **ml.**
DUMAS DE RAULY, archiviste de Tarn-et-Garonne, **ml.**
ENCAUSSE DE LABATUT (baron d'), à Eoux, près d'Aurignac.
FABRE D'ENVIEU, chanoine de Saint-Denis, ancien professeur à la Sorbonne, château de Montpezat, à Saint-Martory, **ml.**
FAURE (Louis), notaire, à Montrejeau.
FERRAN (abbé), curé de Baurech (Gironde).
FONTENILLES (Léon de La Roche Mis de) à Paris.
FERRAS, docteur médecin, à Luchon, **ml.**
FOURCADE (Henri), curé à Saint-Elix.
FOURCADE, curé à Nestier.
FRANQUÈS, instituteur à Ganties, **ml.**
FAGES (Barthélemy), officier d'Académie, aumônier du collège de Saint-Gaudens en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
FOCH (Jean), docteur en médecine, à Saleich, **ml.**
GALARD (Mme la comtesse de) à Aurignac.
GARONNE, curé, à Urau.
GORSSE (de), conservateur des forêts, à Pau, **ml.**
GOULARD (Marc de), au château de Luscan, par Loures.
GUILHOT de Lagarde, au château de Boussan, près d'Aurignac, **ml.**
HAY (Aristide), à Talence, Bordeaux.
JAFFARY (Jules), notaire, à Saint-Gaudens, **ml.**
JORDY (André), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
LACROIX, supérieur du Petit-Séminaire de Polignan,
LAHONDÈS (Jules de), président de la Société archéologique du Midi de la France, **ml.**
LAMARQUE (Raymond), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
LAPIERRE, avocat, bibliothécaire honre de la ville, à Toulouse, **ml.**
LARRIEU, pharmacien, à Montrejeau.
LASSUS (Bertrand de), à Montrejeau, **ml.**
LASSUS (Henri de), au château de la Nine, à Boussan.
LESTRADE, vicaire de la Dalbade, à Toulouse, **ml.**
L'ISLE-EN-DODON (Bibliothèque de la ville de).
LONGUEFOSSE (Charles), à Saint-Gaudens, **ml.**
LOUGE, docteur-médecin, à Demu (Gers).
LOZÈS (Lucien), conseiller général, à Tibiran (Hautes-Pyrénées).
MARIBAIL (Henri de), docteur en droit, avocat, à St-Gaudens, **ml.**
MARSAN, curé de Soulan (Hautes-Pyrénées), **ml.**
MATHIEU, curé, à Saint-Mamet, **ml.**
MENGAUD, inspecteur des forêts, à Saint-Gaudens.
MIFFRES, receveur de l'Enregistrement, à Luchon.
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, à Paris.

Digitized by Google

MONTOUSSÉ-DULYON (Charles), au château de Barbazan, **ml.**
MONTREJEAU (Bibliothèque de la ville de).
NOUAILLAN (Mme la Vsse de), au château de Prat-Bonrepos (Ariège).
PARTSCH, professeur à l'Université de Breslau.
PELLEPORT-BURETTE (vicomte de), ancien sénateur, Bordeaux, **ml.**
PÉRISSÉ (Firmin), avocat, à Toulouse — et Aspet.
PIETTE (Edouard), juge, membre de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société des Antiquaires de France, à Rumigny (Ardennes), **ml.**
PIOU (Jacques), ancien député, à Paris, **ml.**
PLANTE, propriétaire, à Lannemezan.
POTTIER (abbé), président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban. **ml.**
POUY (de), 9, rue d'Anjou. à Paris.
PRIVAT (Paul), libraire-éditeur, à Toulouse, **ml.**
PUJO, à Montrejeau.
RÉGNAULT (Félix), de la Société d'anthropologie de Paris, à Toulouse, **ml.**
REULET, curé-doyen, à Aurignac.
RIVIÈRE, docteur-médecin, à Malvezie.
RUAU (Joseph), licencié ès lettres d'histoire, à Toulouse, **ml.**
RUBLE (baron de), à Beaumont-de-Lomagne.
SACASE (Charles), ancien magistrat, à Marignac, **ml.**
SALES (Joseph), juge au Tribunal civil, à Saint-Gaudens.
SAINT-ARROMAN (Charles), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SAINT-BÉAT (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-GAUDENS (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-JEAN (Eugène), officier de l'Instruction publique, à Villeneuve-de-Rivière, **ml.**
SAINT-MARTORY (Bibliothèque de la ville de).
SAINT-PAUL (Anthyme), homme de lettres, à Paris, **ml.**
SAINT-PAUL (Damien), négociant, à Montrejeau.
SALIES-DU-SALAT (Bibliothèque de la ville de).
SAPORTA (de), à Solliers-Pont (Var).
SARRIEU (Gustave de), à Montrejeau.
SARTHE, libraire, à Luchon.
SAUDINOS-RITOURET (Mme), à Paris,
SOCIÉTÉ académique de Tarbes.
SOCIÉTÉ ariégeoise des lettres, sciences et arts, à Foix.
SOCIÉTÉ archéologique du Midi, à Toulouse.
SOCIÉTÉ archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.
SOCIÉTÉ des Etudes historiques à Paris.
SOST, capitaine en retraite, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUQUES (Armand), avocat, à Saint-Gaudens, **ml.**
SOUVILLE, officier supérieur de marine en retraite, à Aurignac.
SUARÈS d'ALMEYDA (de) au château de la Terrasse, à Saint-Elix.
TERRADE, architecte, à Saint-Gaudens, **ml.**
TERSAC (de), propriétaire, à Castelbiague.
TOUZET, curé-archiprêtre, à Saint-Gaudens.
TRESPAILLÉ (Jean), avoué, à Saint-Gaudens, **ml.**
VERDIER (Sylvain), à Castelnau-Magnoac, **ml.**
VIDAILHET, curé-doyen, à Boulogne-sur-Gesse.
VICAIRES (les) de Saint-Gaudens.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804

(SUITE)

Malgré tous les comités qui existaient déjà, il y avait encore des délateurs en disponibilité. La loi des suspects venait de leur créer un titre officiel ; ils furent préposés à son impitoyable exécution, sous le titre de membres de la *Sûreté générale*. Plus de cinquante mille comités furent établis : celui de Saint-Lizier fut installé le 17 novembre. Les citoyens Pierre Bergès, Dupré, Monroux, Delage, Nicolas et Seillé furent appelés à en faire partie. Il entrait dans leurs fonctions « d'appeler et de surveiller le comité de la *Société populaire*. »

La notoriété de ces titulaires nous assure, dans leur résolution, une modération relative. Heureuse circonstance pour Saint-Lizier qui eut, à l'heure voulue, sous sa main un personnel intelligent et honnête, qui sut maintenir dans de sages bornes l'application d'une législation féroce.

Les armées de la République bataillaient en Vendée, sur le Rhin, au pied des Vosges et des Pyrénées, contre des ennemis nombreux, riches en munitions, en armes, en subsistances, tandis qu'elles étaient sans habits, sans pain et sans fusils.

Digitized by Google

La Convention avait ordonné dans cette extrême nécessité que les commissaires des assemblées primaires fissent toute sorte de réquisitions d'armes et de subsistances. Le 25 août, on fit une première réquisition de vingt sétiers de blé, que les familles les plus aisées, les Bronde, Carrère, Duclos, Dupré, Rozès, Galatin, Biros, Saint-Blanquat, etc. durent subir. En juillet, le citoyen de Méritens avait été requis de délivrer son cheval, sellé et bridé, pour aller au port d'Aula à l'extrémité de la vallée de Seix. Les métayers de Lagarde, Miguet, Mouliéri, Friquet et de Saint-Blanquat avaient été réquisitionnés pour le transport des équipages du 4e bataillon de l'Ariège. Puis successivement, 30 bœufs ou vaches, 271 quintaux de foin sont requis pour l'approvisionnement de l'armée des Pyrénées-Orientales ; puis encore arrive une lettre du suppléant du procureur général syndic du département et un arrêté du représentant du peuple portant que, dans le district de Saint-Girons, il sera levé 12 chevaux par canton. Ces chevaux devront avoir au moins cinq ans et six pans de taille mesurés sous potence. Le conseil fait timidement observer qu'il n'existe point dans son arrondissement des chevaux de cette qualité. Une première fois déjà des commissaires ont parcouru le pays pour faire une levée et ont amené tout ce qui se trouvait dans les conditions exigées. Néanmoins, pour montrer son dévouement à la cause publique, deux délégués seront immédiatement envoyés dans toute l'étendue de l'arrondissement afin de requérir les municipalités de faire livrer les chevaux disponibles, ainsi que l'avoine, selles, brides, bottes, tout ce qui, en un mot, peut être utile à l'armée, sauf indemnités de gré à gré ou au dire d'expert. Cette sommation est transmise à la municipalité de Saint-Lizier, le 6 novembre, et le soir du même jour à six heures, nouvelle sommation du citoyen Rouzel,

Digitized by Google

commissaire de la levée extraordinaire des chevaux, pour que le lendemain, à quatre heures du soir, soient amenés tous les chevaux ou juments, pleines ou non, qui sont dans l'étendue de la commune. Les municipalités du canton devront, dans le même délai, exécuter la même réquisition. La municipalité demeure, en outre, chargée de faire des visites domiciliaires pour s'emparer de tous les effets utiles à un cavalier, tels que selles, brides, bridons, housses, pistolets, fontes de toute espèce, sabres, bottes, etc. En cas d'inexécution, la municipalité sera sur-le-champ destituée et incarcérée.

Ainsi pressée par une autorité qui n'admet point de sursis à l'exécution de ses ordres, la municipalité se hâte d'envoyer aux communes du canton un double de la réquisition, avec ordre de s'y conformer. Michel Ortet va signifier cette sommation à Taurignan-Castet, Mercenac, Bagert et Betchat; Baptiste Ferré à Montjoie, Taurignan-Vieux et Gajan; Guillaume Anel à Saintaraille, Caumont, Prat, Lacave, La Bastide du Salat, Mauvezin; et Lizier-Fort à Montgauch et Cazavet.

Quelques jours plus tard, le sieur Seillé est chargé de faire des visites domiciliaires dans toutes les maisons de la commune pour s'emparer de tous les fusils de guerre qu'il y trouvera.

Les citoyens Bergès Laurent, Auriac et Dalmont vont de maison en maison, pour faire la note de toutes les couvertures de laine que chaque particulier pourra céder à la République.

L'administration ayant demandé un état de la population effective avec mention du nombre des citoyens ayant droit de voter, des militaires, étudiants et absents de la commune, les citoyens Bergès et Jean Bergès, curé, furent chargés de faire le tableau de la

Digitized by Google

population urbaine. Le dénombrement de la population de la campagne, hameaux et métairies fut confié à Tatareau, Bergerat et Seillé.

Une des plus mémorables séances de la municipalité fut celle du 25 brumaire 1793. La municipalité de Saint-Lizier s'attribua un instant le rôle d'une petite Convention chargée de sauver la grande République. Dans un discours indigné, le maire dit « que plusieurs malintentionnés se plaisent à jeter l'alarme dans le cœur des bons citoyens, en publiant que la liberté n'est plus qu'une tyrannie, que les opinions sont gênées, les propriétés violées et les sans-culotte n'ont plus que l'esclavage à attendre. Considérant qu'il importe de prévenir les suites qui peuvent résulter de ces propos séditieux et contre-révolutionnaires qui n'ont d'autres but que celui d'insurger le peuple ; que la liberté est le premier de tous les droits les plus sacrés de l'homme, et est expressément garantie dans l'acte constitutionnel ainsi que la liberté des opinions, et que toutes les lois mettent sous leur sauvegarde les propriétés et les personnes ; considérant que dans un gouvernement révolutionnaire le salut de la République exige des autorités constituées la plus scrupuleuse surveillance et leur commande d'être aussi impassibles que la loi ; que par devoir et par amour de la patrie, elles ne doivent rien négliger pour arrêter les machinations odieuses dont les faux patriotes, d'accord avec les ennemis déclarés, font usage pour l'exécution de leur criminel dessein ; considérant enfin que la religion dont ils s'appuient n'est qu'un vain prétexte dont on se sert pour séduire les âmes simples et crédules, semer la division parmi les citoyens et enfanter les horreurs de la guerre civile;

» D'après ces considérations il propose, comme mesures révolutionnaires, les articles suivants qui de-

Digitized by Google

vront être proclamés au son du tambour et affichés partout où besoin sera :

« Art. 1er. — Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir tenu des propos séditieux tendant à compromettre la tranquillité publique sera regardé comme *suspect* et traité comme tel.

« Art. 2. — Seront regardés comme contre-révolutionnaires et traités comme tels, tous ceux qui seront convaincus d'avoir dit, publiquement ou autrement, que le gouvernement républicain est tyrannique, que les propriétés et les personnes sont violées et que la liberté des opinions est gênée.

« Art. 3. — Seront également regardés comme contre-révolutionnaires et traités comme tels, tous ceux qui, sous prétexte de religion ou autrement, chercheront à faire insurger le peuple.

« Art. 4. — Tout citoyen qui sera convaincu d'avoir eu connaissance des délits ci-dessus et qui néanmoins, par une coupable lâcheté ou par quelque considération particulière, ne les aura point dénoncés dans les vingt-quatre heures aux autorités constituées, est, d'ores et déjà, regardé comme complice et sera puni comme tel.

« Art. 5. — Seront encore considérés comme *suspects* et traitres à la patrie, tous ceux qui publieront des fausses nouvelles tendant à alarmer le peuple et à troubler l'ordre public.

« Art. 6. — Les commandants et officiers de la force publique, ainsi que tous les bons citoyens, sont autorisés à les arrêter provisoirement, sauf ensuite aux autorités constituées à statuer ce que de droit.

« Art. 7. — Le comité de surveillance de la commune demeure expressément chargé de prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour connaître les auteurs de ces délits attentatoires à la liberté, et de les dénoncer au corps municipal pour y être statué ce que de droit.

Digitized by Google

« Art. 8. — La société populaire de cette ville sera invitée, au nom de la loi et du salut public, à remplir, de son côté, les dispositions contenues en l'article 7, afin d'accélérer la punition des coupables.

« Art. 9. — La présente ordonnance sera publiée etc.

« Sur quoi, ouï le procureur de la commune,

« Le conseil, applaudissant aux vues dudit maire, arrête que l'ordonnance ci-dessus sera proclamée au son du tambour et affichée partout où besoin sera, et que la municipalité tiendra la main à son exécution.

« Vignaux, maire ; Bergès, fils, procureur de la commune ; Court, Dupré, Duclos, officiers municipaux ; Bergès, père, greffier. »

Voilà une ordonnance draconienne digne des temps de Tibère, où le silence et la parole, la tristesse ou la joie se payaient de la vie.

Elle était inspirée des mesures révolutionnaires prises dans le club des Jacobins de Paris. Pour se mettre à l'abri de ses atteintes, les citoyens qui jusque-là se flattaient d'être suffisamment protégés par leur civisme notoire, les Bergès, les Monroux, les Dalmont, crurent prudent de demander à leur tour un certificat.

L'esprit public était continuellement tenu en éveil par les réquisitions incessantes, par l'arrivée des courriers qui portaient des nouvelles des armées et des assemblées politiques de la capitale. On commentait, dans les réunions privées, les assemblées populaires, ces nouvelles qui tenaient ainsi dans une surexcitation fiévreuse la pensée publique. On devenait crédule, naïf, enthousiaste, soupçonneux ; on cherchait à connaître la pensée des présents et la conduite des absents ; l'espionnage et la dénonciation semblaient devenus un élément de sécurité personnelle.

Digitized by Google

Aussi aux administrations du district et du département affluaient des écrits anonymes, qui étaient quelquefois, lorsqu'ils tombaient en des mains prudentes, renvoyés pour information aux municipalités respectives.

Le 21 frimaire, le maire de Saint-Lizier reçoit du bureau du district de Saint-Girons une lettre qui requiert le corps municipal de lui répondre sur les questions suivantes : 1° Depuis quel temps Dupré, ci-devant garde du corps ou pensionnaire de l'Espagne, était rentré en France ? Où habitait-il depuis sa rentrée ? A quelle époque est-il sorti de France, la dernière fois ? Est-il allé en Espagne à la dernière disparution de ce pays-ci ? — 2° Avez-vous des renseignements certains sur la résidence de Trinqué fils ?

Ces diverses questions prouvent, en effet, que ce n'est qu'à la suite d'une lâche dénonciation qu'une enquête se produit sur la conduite de ces deux citoyens. Le maire répond que le citoyen Dupré, ex-garde du corps d'Espagne et pensionnaire dudit gouvernement, vient quelquefois en France depuis 1787 ; qu'il séjourne à Saint-Lizier chez son neveu, le citoyen Dupré, où il n'a pas reparu depuis une époque antérieure à la déclaration de guerre avec l'Espagne. Durant son séjour au milieu de nous, ajoute le maire, Dupré s'est montré zélé et imperturbable révolutionnaire, sans jamais faire aucun acte de citoyen actif ni dans les assemblées de la commune ni dans les assemblées primaires ni dans la garde nationale, alléguant qu'ayant quitté la France depuis vingt-huit ou trente ans et n'étant, d'ailleurs, compris dans aucun rôle d'imposition, il ne peut être considéré comme citoyen français. Ce serait donc faire injustice au citoyen Dupré oncle, et tort à la République, que de le comprendre dans la liste des émigrés.

Relativement au citoyen Trinqué fils, il a, comme

Digitized by Google

témoignage de sa résidence en France, plusieurs lettres, notamment une de Laval, capitaine des grenadiers au 72e régiment ci-devant Vexain, en date du 23 février 1792, qui annonce au citoyen Trinqué père que son fils est parti pour rejoindre son régiment. En outre, il a entre ses mains une lettre écrite du camp de Bonne-Espérance, en date du 21 mai 1793, par Trinqué fils à son père.

L'abbé Dargein s'étant éloigné depuis quelque temps du pays, et la municipalité ne pouvant justifier son absence, fut déclaré émigré, et, en vertu de la loi du 28 mars, ses biens furent mis sous séquestre comme étant acquis à la République.

Emportée par l'esprit de réforme, la Convention ne craignait de froisser ni l'histoire ni les habitudes établies. On venait de régulariser les poids et mesures; on modifia la division du temps. L'ère grégorienne fut changée en ère républicaine, et le nouveau monde républicain data du 22 septembre 1792, l'an Ier de la Liberté. Les mois reçurent leurs dénominations de la température et des travaux de la campagne. Ils furent divisés en décades et le repos des dimanches transféré au décadi. On supprima, dit Gabourd, « les solennités religieuses et des noms révérés furent remplacés par de scandaleuses indications dignes de l'idolatrie égyptienne[1]. » Désormais, les actes municipaux porteront la date de l'ère nouvelle. Nous devrons aussi, dans les pages suivantes, nous conformer à cette innovation.

L'Assemblée constituante, en obligeant les prêtres à prêter serment à la Constitution civile du clergé, les avait scindés en deux catégories : les assermentés et

1. *Histoire de France*, t. XIX, p. 173.

Digitized by Google

les réfractaires. Ces derniers, privés de leurs fonctions, étaient demeurés pourvus d'une pension. L'Assemblée législative les soumit à la surveillance des autorités du département, et décréta même qu'ils pourraient être bannis du territoire français par un de leurs jugements. La Convention, plus inexorable encore, les condamna tous à la déportation et confisca leurs biens. Après avoir frappé le prêtre, il ne restait plus qu'à détruire l'autel. La Convention, par un dernier respect du sentiment religieux, n'osa pas prendre l'initiative de l'abolition des cultes; plus audacieuse, la Commune décida, le 23 vendémiaire, que les ministres d'aucune religion ne pourraient exercer leur culte hors des temples et prohiba tous les signes extérieurs de religion. Le délire de l'impiété alla jusqu'à défendre la vente, dans les rues, des images, livres et statues de la Vierge et des saints. On supprima, dans les cimetières, les emblèmes de l'espérance et de la vie future, et dans les niches des Madones, au coin des rues, on hissa les bustes de Marat et de Le Pepelletier. Par une contradiction familière à l'erreur, un culte nouveau remplaça celui qui avait au moins pour lui la consécration des siècles.

Ceci se passait en vendémiaire, à Paris; avec les lenteurs de transmission de l'époque, le nouveau décret de la Commune ne fut signifié à la municipalité de Saint-Lizier que le 13 frimaire. Elle était invitée à faire abattre toutes les croix qui se trouveraient dans les cimetières et autres lieux publics; tous les oratoires et toutes les figures qui peuvent être attachées sur les frontispices des églises ou autres lieux extérieurs; elle devra aussi avertir les prêtres de ne plus faire, hors de l'église, aucune cérémonie publique; et le conseil, obéisssant et « considérant que tout signe extérieur du culte va contre les droits de l'égalité, arrêta, que le décret serait ramené à exécution et que

Digitized by Google

le procureur de la commune demeurait chargé d'en faire remplir les dispositions dans le plus bref délai ». Ce motif invoqué des droits de l'égalité est une vraie trouvaille que Chaumette aurait envié à nos perspicaces concitoyens. Pour moi, je ne saisis point en quoi l'existence d'un oratoire ou d'une image de la divinité peut nuire à l'égalité des citoyens.

A la même époque, la vieille chapelle de l'abbaye de Combelongue près Rimont, un des plus beaux vestiges de l'architecture romane dans le Couserans, fut changée en magasin à fourrage pour tout le district de Saint-Girons. Singulière destinée ! Bâti pour abriter les méditations et les prières des religieux de saint Norbert, ce pieux édifice devint, sept siècles après, un vulgaire dépôt de fourrages pour les chevaux de l'armée[1].

Alors aussi survint dans le personnel du tribunal un changement que nous ne pouvons passer sous silence. Delort, juge du district judiciaire de Saint-Lizier, avait été transféré à Saint-Girons où il occupa la place de procureur-syndic. Le prêtre Guillaume Amans fut désigné comme son successeur à Saint-Lizier, le 7 octobre, par les agents du *Comité de Salut public;* mais sa fragile santé ne lui permit pas de garder longtemps ce poste et il dut bientôt après résigner ses fonctions. Il écrivit, le 24 frimaire, au citoyen Alard.

« Citoyen,

» Affligé depuis longtemps d'une humeur dartreuse qui parcourt tout mon corps, et d'une forte palpitation du cœur, je suis obligé de vivre continuellement de régime, d'éviter les fortes tensions d'esprit. Malgré cela, pour prouver mon obéissance et mon amour pour

1. Cette profanation eut lieu le 21 septembre 1793.

Digitized by Google

la Révolution, j'ai accepté la place de juge au tribunal de Saint-Lizier. Il est trop malheureux pour moi, tandis que le sacrifice de ma vie ne me coûterait rien s'il était utile à ma patrie, que mon âge et mes infirmités continuelles me forcent à t'offrir la démission de ma place de juge.

» Veuille bien l'agréer pour le bien public, et sois persuadé que le peu de santé qui me reste sera employé pour le triomphe de la Révolution vraiement républicaine. AMANS, signé. »

« Vu la démission du citoyen Amans juge, et connaissant ses infirmités, le commissaire civil, délégué par les représentants du peuple dans le département de l'Ariège, affligé de voir un patriote aussi constant et aussi prononcé obligé de quitter son poste, acceptant à regret le démission dudit citoyen Amans, juge du tribunal, et cela étant, le premier suppléant montera pour y prendre la place à laquelle la confiance publique l'a appelé.

» A Saint-Girons, le 26 frimaire, l'an II de l'ère républicaine. ALARD. »

Du même jour, nomination du citoyen Gouazé.

« République française

« Les commissaires civils délégués par les représentants du peuple dans le département de l'Ariège ;

« Au citoyen Gouazé, premier suppléant des juges du tribunal du district de Saint-Girons siégeant à Saint-Lizier.

« Nous te prévenons, citoyen, que le citoyen Amans, juge du tribunal, vient de donner sa démission ; nous l'avons acceptée, vu les raisons légitimes qui ont nécessité sa démarche. Nous t'invitons donc à aller prendre de suite sa place à laquelle t'a appelé la confiance publique, d'accord avec notre vœu. Salut et fraternité. ALARD. »

Digitized by Google

« P. S. Nous t'envoyons la démission dudit citoyen Amans et notre acceptation au bas; tu en feras tel usage qu'il conviendra, et tu la rendras au démissionnaire. »

Nous sommes à la fin de l'année 1793, et il est temps de mettre le rôle des contributions en recouvrement et de dresser le tableau des dépenses communales. Dans une réunion spéciale à cet objet, le maire dit qu'il a été imposé pour l'année 1793 une somme de 1,658 livres, 6 sols 8 deniers ; un tiers au rôle de la contribution foncière et deux tiers au rôle de la contribution mobilière. Le rôle de l'imposition mobilière ayant été remis depuis plusieurs jours, il est instant de remplir la côte des impositions locales. Cette dernière imposition est établie sur le pied du rôle de l'année précédente avec une augmentation de deux cents livres pour les arrérages dûs au médecin.

Les charges locales sont ainsi fixées :

1° Aux portiers.	48 livres.
2° Au greffier.	50 l.
3° Au valet de ville. . . .	36 l.
4° Au gardien des cochons. .	9 l.
5° Pour l'entretien de l'horloge.	36 l.
6° Feu de Saint-Jean. . . .	5 l.
7° Intérêts à la fabrique. . .	14 l. 10 s.
8° A la consorce des chapelains.	15 l.
9° Pour les obits des chapelains.	60 l.
10° Intérêts à Villa.	70 l. 10 s.
11° Intérêts à l'hôpital. . . .	115 l.
12° Frais de bureau.	72 l.
13° Au percepteur des contributions foncières	214 l. 0 s. 10 d.
14° Au percepteur des contributions mobilières	52 l. 5 s.
15° Dépenses imprévues et traitement du médecin . . .	600 l.
TOTAL. . . .	1.387 l. 5 s. 10 d.

1. Delibération du 6 nivôse.

Digitized by Google

VIII

Loi du *maximum*. — Mouvement de la machine révolutionnaire accéléré. — Prise de Toulon. — Surveillance étroite des prisons. — Violentes exactions. — Fabrication de Salpêtre. — Heures et prix des journées d'ouvriers.

Nous avons vu que d'énormes quantités d'assignats, jetés dans le public, avaient éveillé sa défiance. Ils n'étaient plus acceptés qu'au tiers de leur valeur nominative ; on ne pouvait donc espérer de les remettre au niveau du prix des denrées et des marchandises dont le peuple avait usuellement besoin. La loi de *maximum*, que l'on n'avait d'abord appliquée qu'aux grains, fut étendue à toutes les marchandises de première nécessité : viande, pain, légumes, bois, chanvre, laine, sel, drap, boisson, etc. Les marchands devaient faire une déclaration de tout ce qu'ils avaient en magasin, ces déclarations devaient être vérifiées par des commissaires et toute fraude était punie de mort. Malgré cette terrible législation, il paraît que certains marchands de Saint-Lizier trouvaient moyen d'éluder la loi, et il est dit par le maire, en séances du 9 et du 23 nivose, « que plusieurs particuliers vendaient différentes denrées à un prix exorbitant, au mépris du *maximum*, et que ces ventes se faisaient clandestinement. « Cette violation, ajoute-t-il, porte le plus grand préjudice à la République dont le salut dépend de l'exacte observation de cette loi. » Obtempérant à la demande du maire, le conseil arrête que la *Société populaire*, le *Comité de surveillance* de la commune, ainsi que tout bon citoyen, seront invités à tenir la main à l'exécution de la loi du *maximum ;* ils devaient dénoncer tous ceux qui en violeraient les dispositions ; et tout

Digitized by Google

citoyen dont le zèle le portera à faire connaître « les intrigants » aura bien mérité de la patrie.

Le 28 nivôse, le conseil municipal, alarmé des plaintes incessantes du peuple, avec une conviction qui prête au sourire, croit avoir trouvé un moyen efficace pour ramener le calme dans les esprits. Il arrête qu'il fera « dans le plus bref délai, une proclamation pour ordonner de plus fort l'exécution de la loi du *maximum*, et pour inviter tout bon citoyen à veiller à ce qu'elle ne soit point violée. » Il donnera même une récompense à quiconque dénoncera et prouvera les délits faits contre cette loi.

Mais ce n'est pas de sonores paroles que vit le peuple ; une bouchée de pain fait mieux son affaire, et les belles proclamations des orateurs de la maison de ville ne remplissaient pas le pot de la pauvre ménagère. La misère devint grande à ce point que « les trois quarts de la commune n'avaient point mangé de pain depuis quatre jours. » Le bel auditoire pour entendre des proclamations ! On accuse les riches de cacher leurs grains, et les marchands d'en avoir accaparé d'énormes quantités, dans le but de spéculer honteusement sur la disette et de soulever le peuple contre le gouvernement.

La municipalité décide alors qu'usant des pouvoirs extraordinaires que la loi lui confère, elle nommera des commissaires pour faire des visites domiciliaires afin de prendre note de tous les grains qui peuvent être dans la commune et les faire distribuer aux boulangers, pour que sans retard on donne du pain au peuple. Mais il résulte de ces visites que les provisions de blé sont minimes et insuffisantes pour l'alimentation publique, et que la commune est incessamment menacée de la famine ; d'autre part, on sait que le district est absolument dépourvu de toute subsistance. Dans cette extrême nécessité, on rédige une adresse au

Digitized by Google

représentant Paganel, à Toulouse, pour lui exposer les malheurs dont la population de Saint-Lizier sera infailliblement la victime si la municipalité n'est autorisée à requérir, dans tout le département de l'Ariège, et à défaut dans celui de la Haute-Garonne, les grains nécessaires à la consommation.

Quand l'homme souffre, il perd bientôt toute notion de justice et d'obéissance à l'autorité. Le peuple de Saint-Lizier a faim ; il accuse les marchands, les meuniers, les bouchers, et la municipalité intimidée par les murmures de la populace se résigne à de méticuleuses recherches : chez les uns, à l'examen des meules, des mesures et des caisses dont les meuniers se servent, au dire des clients soupçonneux, pour réduire à moitié la farine qui leur est dûe ; chez les autres, tels que bouchers et épiciers, les balances sont un objet d'inquisition ; leur forme sphérique « comme de petits chaudrons » se prête à la fraude ; « on ne peut pas voir ce qui peut y être dedans » ; on veut qu'ils soient tenus de se pourvoir immédiatement de balances plates ; et humble exécuteur des exigences populaires, le maire impose aux bouchers d'être journellement pourvus de viande, de la vendre au taux fixé par la loi du *maximum*, et de se procurer sur le champ des balances plates.

La machine révolutionnaire se compliquait tous les jours de quelque nouveau rouage. L'inexpérience ou la mauvaise volonté des administrations départementales et communales en retardait souvent le mouvement, et le *Comité de Salut public*, sentant qu'elle allait bientôt se détraquer au milieu des embarras qu'on lui créait, lui imprima, le 14 frimaire, une subite et violente impulsion. Elle signifia à toutes les municipalités que « les autorités constituées devaient marcher *révolutionnairement* et être aussi

Digitized by Google

impassibles que la loi ». La municipalité de Saint-Lizier se mit au pas[1].

D'après les nouveaux décrets, les procureurs des communes étaient supprimés et remplacés par les *agents nationaux*; notre municipalité, voulant que le titulaire de la nouvelle fonction passât par le creuset d'une épuration, convoqua la commune, qui donna sa confiance à Bergès fils, que son constant dévoûment aux institutions nouvelles désignait à son choix.

Quelques jours après, se constituant en tribunal de police, elle condamna à vingt-quatre heures de prison les citoyens Bondié fils et Alexis Soum, qui avaient refusé d'aller exploiter deux cannes de bois dans le bosquet de Saint-Blanquat. Répression qui peut nous paraître aujourd'hui un peu exagérée, mais n'oublions pas, comme le disent les considérants du jugement municipal, que « dans un gouvernement révolutionnaire, les autorités doivent user de toute la sévérité des lois, car une désobéissance aux ordres donnés par une municipalité provoquerait l'anarchie et le désordre ». Que nous sommes déjà loin de cet état social où l'école de Rousseau pensait remplacer l'attirail des vieilles lois monarchiques par les maximes humanitaires de la philosophie !

La législation de nos anciens parlements a disparu, mais les prisons sont depuis longtemps trop étroites et la guillotine est en permanence sur les places de nos grandes villes.

Au milieu de ces sombres préoccupations, la nouvelle subite de la prise de Toulon sur les Anglais vint jeter un rayon de joie dans nos murs. La *Société populaire* prit, à cette occasion, l'initiative d'une fête civique qui devait être célébrée au 2me décadi de nivôse ;

1. Séance du 15 nivôse.

Digitized by Google

elle en régla elle-même le mode, et invita les autorités constituées et les corps militaires à se rendre à la salle de ses séances. La population donna un instant libre expansion à sa joie, mais revint le lendemain à ses sombres pensées.

Dans un précédent arrêté, le chef de la municipalité avait enjoint à ses collègues de veiller sur les prisons; mais, il paraît que la garde n'a pas été assidûment faite, car il apprend un jour que Frédéric et Adélaïde de Méritens, ainsi que Catherine Siadoux, détenus, ont repris leur liberté sans avoir obtenu leur élargissement de l'autorité compétente. Il leur intime l'ordre de rentrer, sur l'heure, dans la maison de réclusion, sous peine d'y être réduits par la force armée, et prescrit aux commissaires des prisons de mettre à la porte de la maison d'arrêt deux sentinelles avec consigne expresse de ne pas laisser communiquer les prisonniers avec l'extérieur.

Quelques jours après, le maire, faisant une tournée dans la maison d'arrêt, remarque l'absence d'un nouveau détenu, le sieur Anouilh, qui y avait été consigné pour désertion. Le geôlier raconte qu'un matin vers les six heures, tandis qu'il était occupé, sur les portes de la ville, à distribuer des paquets pour les communes du canton, le nommé Baich, cordonnier, de Taurignan-Vieux, demanda à parler au détenu; il profita traîtreusement des préoccupations du gardien pour favoriser l'évasion du déserteur; mais la municipalité, n'acceptant point ces explications, se constitue immédiatement en tribunal de police municipale, lance un mandat d'arrêt contre Baich et destitue de ses fonctions le geôlier Fort. On sentit dès lors le besoin de mieux organiser la surveillance des prisons. L'agent national qui était chargé de ce service, alléguant que ses nombreuses occupations ne lui permet-

Digitized by Google

taient pas de le remplir avec toute l'exactitude nécessaire, donna sa démission, et cette commission fut confiée au citoyen Dominique Dargein, qui fut chargé d'adresser, tous les jours, à la municipalité un rapport sur l'état des prisons. Les officiers municipaux durent aller, chacun à leur tour, faire, chaque matin, la visite des prisonniers, et le *Comité de surveillance* dut veiller à ce que l'ordre fût maintenu dans la maison d'arrêt, avec mission de dénoncer quiconque chercherait à le troubler.

Nous avons vu que l'Etat aux abois avait fait des réquisitions de tous genres, pressant les populations de lui livrer les choses les plus indispensables au commerce, à l'agriculture, à la subsistance quotidienne. Ses exigences redoublent avec ses nécessités ; il lui faut maintenant, outre des chevaux harnachés, des charrettes propres au transport des fourrages, des toiles, treillis et fils pour sacs, des souliers à double semelle, du plomb, du laiton, des hommes pour porter les armes, des ouvriers charpentiers, menuisiers, faucheurs, charretiers, du blé pour nourrir ces ouvriers et ces soldats, des chevaux, des mulets pour le transport de leurs équipements et outils, et encore de l'avoine et du foin pour nourrir ces chevaux et ces mulets. On n'a rien, on a besoin de tout ; on entre violemment dans les domiciles, on rançonne tout ce que l'on y trouve, et si le propriétaire se récrie et demande qu'on lui laisse quelques onces de froment pour ses enfants, quelques poignées de foin pour ses bêtes, on lui répond brutalement, que sa maison, ses champs et tous ses revenus appartiennent à l'Etat, et que lui-même, s'il ne veut pas être traité d'incivique et de suspect, doit partir incontinent à la frontière pour défendre la patrie. Jamais Saturne n'avait dévoré plus avidement ses enfants ; et quand les ogres de la

Digitized by Google

Révolution ont passé dans les maisons, les greniers, les écuries et les champs, il ne reste plus que la misère noire[1]. La municipalité déclare qu'elle est absolument sans ressource; elle fait appel au patriotique désintéressement des administrés, les engageant à donner selon leur faculté. La *Société populaire,* elle-même, est invitée à provoquer de la part de ses membres des offrandes; mais il paraît qu'on s'adressa à des bourses vides, et ni numéraire ni assignats ne vinrent réconforter les finances communales. En pareille situation, l'État avait vendu les biens nationaux; la municipalité décida qu'elle vendrait les biens communaux. Une commission fut instituée, qui fut chargée de les diviser en nombreux lots qui, de préférence, devraient être vendus aux vrais sans-culottes. Il restait encore, dans les églises dépouillées de vases et d'ornements sacrés, des confessionnaux dont quelques sculptures étaient légèrement dorées, et l'avide misère crut avoir là un trésor; leur vente fut fixée au 24 thermidor[2]. Nous ne savons si l'illusion qu'on s'était faite sur la valeur de ces meubles ne fut point reconnue ou s'ils ne trouvèrent pas acquéreurs, mais nous croyons qu'ils ornent encore les chapelles latérales de la vieille église de Saint-Lizier.

Encore une des grandes sollicitudes de la municipalité, la fabrication du salpêtre. La salle du « moulin à papier » appartenant au citoyen Court, fut réquisitionnée pour y construire un atelier où devaient venir travailler toutes les personnes, de quelque âge ou de quelque sexe qu'elles fussent, non occupées aux travaux des champs. Elles devaient faire les approvisionnements de bois et d'eau, l'extraction, le transport et le lessivage des terres. Les citoyens Dalmont et Fort

1. Voir délibérations des mois de germinal, floréal, prairial.
2. Séance de 12 thermidor.

Digitized by Google

furent délégués pour faire, dans les caves et ailleurs, la recherche des terres propres au salpêtre.

On mit à contribution tous les tonneaux, barriques et comportes que l'on put trouver; les trois seules chaudières en cuivre que l'on découvrit dans le canton furent envoyées à la forge de Castelnau-Durban pour être fondues en une seule et grande chaudière; mais l'appel que l'on avait fait pour la fabrication du salpêtre n'eut pas plus de succès que celui de la souscription patriotique. L'invitation même qui fut adressée au peuple de brûler les fougères et broussailles et d'en porter les cendres à la maison commune demeura sans effet, quoique on eût promis de payer ces cendres au maximum. La municipalité devait faire respecter ses invites et ses arrêtés; aussi ordonna-t-elle, sous les peines portées par les lois, que les femmes et les enfants seraient nominativement sommés d'obéir à ses ordres. Ces menaces n'ayant amené aucun résultat, la municipalité rendit responsables de la désobéissance des enfants leurs parents et décida que, « sans délai, on arrêterait, les père, mère, frères ou sœurs de ceux qui, étant commandés, n'obéiraient pas, comme ennemis de la cause publiqué ». Les citoyens Dutap fils et Roquemaurel cadet furent chargés de l'exécution des ordres et prescriptions municipales.

Les diverses réquisitions dont nous avons parlé avaient successivement enlevé au pays les ouvriers valides et actifs; les travaux étaient les mêmes et les bras avaient considérablement diminué, surtout depuis le départ des faucheurs pour Puycerda. La même somme de labeur devrait donc être produite par moins d'ouvriers et ceux-ci réclamèrent, avec justice, une augmentation de salaire. Sur l'invitation du *Comité du Salut public*[1], le conseil municipal fixa, le 27 prairial,

1. Prairial.

Digitized by Google

les heures de travail, le prix des journées des ouvriers, transport de récoltes, location des animaux, voitures et instruments servant aux travaux de la campagne. Ce règlement qu'il sera intéressant de connaître fut ainsi établi :

Heures de travail. — Depuis le 1er germinal jusqu'au 1er vendémiaire (du 21 mars au 22 septembre), depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, avec heures de repos accoutumées.

Depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal, de 7 heures du matin jusqu'au déclin du jour ; pas d'autre heure de repos que celle du dîner.

Prix des journées. — Depuis le 1er germinal jusqu'au 1er vendémiaire :

Aux journaliers	20 sols.
Si on donne le dîner	10 sols.
Aux journalières	12 sols.
Avec le dîner	6 sols.
Depuis le 1er vendémiaire jusqu'au 1er germinal :	
Aux journaliers	16 sols.
Avec le dîner	8 sols.
Aux journalières	10 sols.
Avec le dîner	5 sols.
Les journaliers et journalières, qui ne voudront travailler qu'aux heures accoutumées jusqu'à présent, gagneront :	
Les hommes	15 sols.
Avec le dîner	7 sols.
Les femmes	9 sols.
Avec le dîner	5 sols.
Les bouviers, en toute saison, outre la dépense usitée	35 sols.
Les charretiers — par charretée :	
Pour la Lane d'Antichan, au maximum	18 sols.
Pour les autres quartiers de la ville, au maximum	15 sols.
Aux voituriers — par voyage de cheval et mulet :	
A la Lane d'Antichan	5 sols.
Pour les autres quartiers du territoire	4 sols.
Par journée et par chaque bête de somme, outre la dépense du voiturier	25 sols.

C'était une amélioration considérable dans la situation de l'ouvrier. On l'augmentait de la moitié de son ancien salaire qui n'était que de 10 sols en 1790, s'il voulait garder les anciennes heures de repos ; et du double, s'il voulait se soumettre au nouveau règlement.

Digitized by Google

IX

Ineptes persécutions politiques et religieuses. — Inanité des brevets civiques. — Le culte de la Raison dans l'antique cathédrale. — Résistance du bon sens populaire. — Les décadis. — Impossibilité de faire accepter la nouvelle religion.

Les nombreuses difficultés matérielles n'absorbaient pas tellement les facultés de nos gouvernants, à Saint-Lizier comme à Paris, qu'ils ne pussent encore consacrer une partie de leur malveillante attention aux âmes les plus inoffensives. Ni le malheur, ni le caractère, ni l'âge ne leur imposent le moindre sentiment de respect. De par la loi du 14 août 1792, les Religieuses qui avaient leur domicile dans la commune sont appelées à prêter le serment civique. Par devant le maire et les officiers municipaux, ces timides et saintes femmes, qui ne connaissaient que la prière et les offices de la charité, les sœurs Marie Bélesta, Marie Peyrat, Thérèse Delort, Elisabeth Bordes, Marie Rivière, Suzanne Servat, Marie Galotin, Elisabeth Marfaing, tour à tour « levant la main, à Dieu promettent et jurent d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, et de mourir en les défendant. »

Odieux et ridicules jeux de tyrannie qui font sourire de pitié. Ce n'était pas assez que de chasser ces anges du dévouement de leurs retraites, de leur interdire cette vie de sacrifice et de piété qu'elles avaient choisie ; comme à de vieux démocrates on leur fait solennellement jurer de mourir pour la défense d'un état de choses qui a violenté leur conscience et brisé le charme surnaturel de leur existence. Le bourreau veut se faire abhorrer par ses victimes.

Digitized by Google

Il ne suffisait pas, pour se sauver de la prison, de faire un serment, il fallait encore appartenir à un club de sans-culottes, à une société populaire régénérée, et en obtenir un certificat de civisme.

Or, M. de Saint-Blancat demande et obtient ce diplôme sauveur, qui constate « que, tant qu'il a résidé dans la commune[1], il n'a cessé de donner des preuves certaines de son attachement à la Révolution ; que son amour pour la cause publique lui mérita la confiance de ses concitoyens qui le nommèrent d'abord maire, puis juge de paix, et enfin député auprès de l'Assemblée nationale pour y défendre leurs intérêts ; avant la Révolution, il n'avait d'ailleurs jamais abusé de sa qualité de ci-devant seigneur, ayant au contraire rempli les fonctions de médiateur dans toutes les contestations qui s'élevaient parmi ses concitoyens, les engageant, par des bienfaits personnels, à l'union et à la paix ».

M. de Roquemaurel fait constater aussi, par la *Société populaire* dont il fait partie, que sa conduite a toujours été républicaine.

Delort, que nous avons vu remplissant avec impartialité des fonctions judiciaires, se fait aussi délivrer, par la *Société populaire* dont il était un des membres les plus actifs, un témoignage de conduite républicaine, « dès avant même que la République française fût décrétée ».

Le chanoine Bélissens lui-même, qui n'avait jamais refusé aucun gage de dévouement au régime révolutionnaire, avait obtenu toutes les garanties de protection de la part de la *Société populaire* où il s'était enrôlé dès le début: et nous voyons M. de Saint-Blancat enfermé dans les prisons de Toulouse; l'abbé de Roquemaurel mis en état d'arrestation pour être

1. Il quitta Saint-Lizier en septembre 1791

Digitized by Google

aussi envoyé dans une maison de réclusion à Toulouse[1]; Delort, détenu à la maison d'arrêt de Saint-Lizier; de Bélissens, par ordre de Chaudron-Rousseau, dirigé aussi sur les prisons de Toulouse.

Ce dernier fait appel aux sentiments de confraternité de ses collègues de la *Société populaire,* et leur demande, le 14 germinal, « un témoignage de civisme et d'innocence ». Il a été dénoncé, dit-il, comme prêtre fanatique cherchant à soulever le peuple au sujet de l'abolition du costume ecclésiastique, et employant, en outre, toutes les ruses sacerdotales pour empêcher les progrès de la raison; Bélissens espère que la *Société* lui rendra justice en détruisant les inculpations mensongères dont il est victime; mais, c'est ici qu'apparaît la lâcheté de ces clubs, fondés par des sectaires et grossis de gens apeurés. La *Société* n'ose pas disputer une victime au terrible représentant du peuple et renvoie l'affaire au *Comité de surveillance* de la commune, avec une timide invitation « d'employer, le plus promptement possible, tous les moyens qui sont en son pouvoir pour faire triompher, s'il y a lieu, l'innocence du citoyen Bélissens.

Mais trois jours après[2], se repentant de ce sentiment de clémence, elle signifie au *Comité de surveillance* de ne plus s'intéresser à ce prisonnier; elle vient d'apprendre qu'au moment de son départ pour Toulouse, il a trompé la vigilance et la bonne foi de ses conducteurs et s'est évadé; son devoir, au contraire, serait de le faire incarcérer le plus tôt possible, et, abdiquant à son endroit toute apparence de sympathie

1. L'abbé de Roquemaurel, qui se relevait d'une grave maladie, fut autorisé, sur le vu d'un certificat délivré par l'officier de santé Trinqué, à demeurer, provisoirement et jusqu'au rétablissement de sa santé, en arrestation dans sa propre maison; mais, par mesure de sûreté, un garde nourri et payé à ses frais fut placé à sa porte. Nous ignorons s'il fut plus tard dirigé sur Toulouse; en tous cas, six mois après, sur la fin de fructidor, il obtint de la municipalité la mission de surveiller l'exécution de l'arrêté pris contre les citoyens qui se refusaient à la fabrication du salpêtre.

2. Séance du 19 germinal an II.

Digitized by Google

ou de complicité, elle le raya de la liste de ses membres comme émigré.

C'était bien la peine de se parer de tous les titres civiques, de consentir à toutes les abjurations, serments et apostasies, pour être confondu avec les réfractaires et les ennemis de l'ordre public.

A côté de la persécution politique, la persécution religieuse, celle-ci plus inepte que l'autre : elle s'attaque à une liberté plus précieuse que celle qu'on restreint par les chaînes et les verrous. Mais c'était la mission de la Révolution d'attaquer les personnes et les choses sous tous les aspects. Tout était vieux, vermoulu, indigne de la raison affranchie ; il fallait tout refaire, jusqu'au nom des lieux empreints de souvenirs monarchiques ou religieux. A l'exemple de Saint-Denis, de Bourg-la-Reine, le nom de Saint-Lizier « fruit du fanatisme et de l'erreur », devait être changé, et la municipalité envoya à la Convention une pétition pour se faire autoriser à donner à sa ville le nom d'Austrie-la-Montagne ; il y avait déjà longtemps que cette pétition sommeillait dans les cartons de la Convention, qui avait d'autres soucis que ceux de donner satisfaction à de si burlesques fantaisies. Chaudron-Rousseau, se trouvant en séance à Saint-Girons, fut prié par notre municipalité impatiente, à titre de membre du Comité de division à qui appartenait l'examen de cette pétition, de vouloir bien la faire sortir le plus tôt possible.

Ce n'était pas seulement le nom d'un saint évêque qui offusquait la raison de nos grands et petits réformateurs, mais la religion elle-même dont il était le héros ; et une date tristement mémorable dans les annales religieuses de la cité fut celle du 9 germinal an II, où le maire Vignau osa dire, en pleine assemblée du conseil général de la commune : « Il est temps que le peuple ouvre les yeux et ne reconnaisse d'autre

Digitized by Google

temple que celui de la Raison, d'autre culte que celui de la Liberté et d'autre amour que celui de la Patrie!» Il demanda, en outre, que l'église fût fermée et qu'un temple fût consacré à la Raison. Et la municipalité, « reconnaissant la vérité de ces principes, arrêta: qu'il serait consacré un temple à la Raison, et que, le peuple serait invité, à l'assemblée qui devait avoir lieu le lendemain, décadi, à ne reconnaître d'autre culte que celui de la Raison, et à fermer l'église comme n'étant qu'un temple de fanatisme et d'erreur ».

L'homme qui incarnait le mieux le programme des Jacobins était cet ancien garde national qui, par scrupule de conscience, avait refusé, jadis, d'assister avec son peloton à une cérémonie religieuse présidée par un prêtre assermenté, le maire Vignaux: oublieux de son passé, il allait l'appliquer dans son esprit et sa lettre autant que les événements le lui permettraient. Le culte de la Raison avait été solennellement inauguré à Notre-Dame de Paris; on devait donc l'introduire dans la cathédrale de Saint-Lizier. Le principe étant admis par la municipalité, il s'agissait de le faire accepter par le peuple.

Mais avant d'adopter un culte nouveau il faut supprimer l'ancien, et il y a bien des raisons pour cela: il obscurcit l'entendement humain, il est un instrument de tyrannie, une source de préjugés et de superstitions, une cause de division et de trouble; le dimanche, la célébration des offices attire à la ville une foule considérable des hameaux et des paroisses du voisinage; ces attroupements sont un danger imminent pour l'or. public, il faut les prévenir; rien donc de plus sage que de « suspendre, par prévision, les cérémonies du culte »: et on arrête, dans l'assemblée municipale, le 7 floréal, « qu'il sera fait invitation au peuple des communes voisines, au nom de la loi et du salut public, de rester chez lui les jours de fête, à cause des

Digitized by Google

dangers qui peuvent résulter de leur rassemblement ».

Sur la pente de la persécution on ne s'arrête pas à demi chemin. Le 19 floréal, il est dit à l'assemblée du corps municipal, par un membre que le procès-verbal a la pudeur de ne point nommer, « qu'il est urgent et indispensable de suspendre, comme mesure de sûreté générale, tout exercice du culte, et il se fonde sur les divisions qui naissent à raison d'icelui dans les communes voisines, les intrigants s'en servant comme d'un moyen assuré pour faire soulever le peuple dans les communes qui ont fermé leurs églises et pour y enfanter les horreurs d'une guerre civile; et comme on doit s'empresser de prévenir toutes ces suites funestes qui ne tendent qu'au renversement de la cause publique, il demande que l'assemblée exprime son vœu à cet égard et que demain, décadi, le peuple, réuni dans le temple de la Raison, soit invité, d'après ces considérations, à suspendre l'exercice de son culte ».

Naturellement, l'assemblée se range de l'avis du préopinant et reconnaît « que l'exercice du vieux culte est, dans cette circonstance, nuisible à la cause publique et que le salut de la patrie exige qu'il soit suspendu jusqu'à nouvel ordre; qu'en conséquence, les clefs de la porte de l'église seront déposées devers le greffe de la municipalité; que le présent arrêté sera lu demain dans le temple de la Raison et que le peuple sera invité à le sanctionner par son approbation, l'exécution d'icelui étant subordonnée à sa volonté; qu'à cet effet il ne sera rien négligé pour lui faire voir l'avantage qui en résulte pour la cause publique ».

Il est à présumer, en effet, que toutes les ressources de l'éloquence furent employées pour convaincre le peuple de la pernicieuse influence de la religion qu'il professait, car le discours prononcé par l'orateur fut

Digitized by Google

jugé digne de l'impression par la *Société populaire* dont il avait été le président.

Mais, il paraît qu'aucun moyen oratoire ne put ébranler les vieilles croyances de la foule, puisque le maire, dans la réunion du conseil municipal tenue le lendemain, avoue « qu'on ne peut se dissimuler que si l'arrêté du 19 n'a pas été sanctionné par le peuple, ce n'a été qu'à raison d'une multitude de femmes qui, sans s'entendre elles-mêmes, ont dit qu'il fallait les églises ouvertes. » Mais la municipalité serait coupable si, « au dépens de sa vie, elle ne montrait pas la fermeté digne d'un corps constitué ; en conséquence et sans autre forme, il demande que l'arrêté soit exécuté dans tout son contenu et que le *Comité de surveillance* se joigne à la municipalité pour une mesure aussi importante ».

On avait pourtant stipulé dans la séance de l'avant-veille que l'arrêté ne serait exécutoire qu'après avoir reçu la sanction populaire. Mais pourquoi donc le peuple n'est-il pas de l'avis de ses maîtres? on lui fera voir qu'il est bien quantité négligeable.

Et sur le champ, le maire, emporté d'un beau zèle pour « la cause publique », va demander son concours au *Comité de surveillance*, qui se hâte de le lui assurer. Il rapporte la bonne nouvelle à ses collègues, qui, après un instant de repos, rentrent en séance pour confirmer l'arrêté du 19, parce qu'il est, disent-ils, « du devoir de tout bon citoyen d'étouffer les germes de la guerre civile, et aussi du devoir d'un corps constitué de ne rien négliger pour maintenir la tranquillité publique, tandis que la moindre négligence serait un crime envers la loi ». Envers la conscience, la liberté et les traditions les plus sacrées il n'y a plus de crime... Nous devons faire connaître les noms de ceux qui n'ont pas craint de le commettre en prêtant leur concours au promoteur de cette iniquité ; ce sont:

Digitized by Google

Court, officier municipal, Auriac, officier municipal, Dupré, officier municipal, Bergés fils, agent national, Bergés Pierre, greffier.

Le nouveau culte était installé dans cette antique cathédrale bâtie de débris de temples romains. Ces vieilles pierres, après quinze siècles de mystères chrétiens, revoyaient les froides cérémonies de la liturgie païenne. Triste compensation, pour un peuple habitué aux pompes des solennités catholiques, de n'entendre plus que l'explication technique des lois et le chant de quelque hymne patriotique, sous ces grandes voûtes où son âme et ses sens se reposaient si doucement dans les parfums de l'encens, les élans de la prière, les joies du repentir et les tressaillements de la parole sacerdotale, en présence d'un autel où l'on savait la divinité.

Aussi les initiateurs de la nouvelle foi, redoutant l'absence des néophytes, décrétèrent-ils immédiatement que « tout citoyen serait tenu de célébrer les décadis et se rendre au temple de la Raison pour assister aux instructions publiques, à peine d'être regardés comme ennemis de la liberté et traités comme tels ».

Cette décision est suivie d'un autre arrêté qui défend aux citoyens de fréquenter les auberges, le jour de décadi, aux heures consacrées à l'instruction publique ; tout contrevenant sera regardé comme ennemi de la prospérité de l'État. Les aubergistes qui auront donné du vin, à ces heures, paieront une amende de vingt-cinq livres la première fois, et, en cas de récidive, seront regardés comme suspects et traités comme tels.

Le culte désolant de la Raison qui n'avait pu avoir les sympathies du peuple n'eut pas non plus une longue durée ; nous le voyons, après deux mois, remplacé par celui de l'Etre suprême, qui fut solennelle-

Digitized by Google

ment installé le 20 prairial. Tellement avait été lourd et humiliant ce joug de la Raison, que le nouveau culte fut regardé comme un progrès. La première fête fut célébrée avec quelque solennité ; la *Société populaire* se rassembla en corps, à une heure de l'après-midi, et se transporta à la maison commune, d'où elle se rendit avec la municipalité au temple de l'Etre suprême.

Mais on ne change pas la foi et les coutumes religieuses d'un pays du jour au lendemain, comme on modifie une constitution. Le peuple avait l'habitude du repos dominical ; c'était un usage séculaire qu'avaient respecté toutes les générations et qui faisait partie de la vie domestique ; les tyranneaux de Saint-Lizier voulurent détruire ce dernier souvenir des mœurs surannées. Ils observèrent que la population ne se résoudrait pas aisément à chômer les décadis, si on ne prenait pas des mesures pour imposer le travail aux jours désignés autrefois sous le nom de dimanche. Ils arrêtèrent donc que le jour de décadi serait rigoureusement célébré et que, sous peine d'être regardé comme suspect, il était fait défense de travailler en ce jour ; en outre, seraient aussi traités comme suspects, ceux qui ne travailleraient pas les ci-devant jours de dimanche. Le *Comité de surveillance* est invité à tenir attentivement la main à l'exécution de cet arrêté et tous les bons citoyens à dénoncer les contrevenants.[1]

L'arrêté municipal fut porté à la connaissance des intéressés par la voie de l'affichage et la proclamation du crieur public; toutefois, la municipalité s'aperçut bientôt qu'il était tenu pour non-avenu et qu'il en était devant le dédain populaire pour ses frais de publicité. Mais il fallait que force restât à l'autorité ; et

1. Arrêté du 16 messidor.

Digitized by Google

alors, il fut décidé que, tous les ci-devant dimanches, deux membres de la municipalité se promèneraient, ceints de leur écharpe, dans tout le territoire de la commune pour arrêter ceux qui ne travailleraient pas ; pareille tournée serait faite, les jours de décadi, pour mettre sous les verrous ceux qui ne chômeraient pas les fêtes patriotiques.[1]

On ne travaillera pas, puisqu'ainsi le veut le despotisme municipal, mais l'enceinte du temple continua à rester vide. Alors nouvelle pression des officiers communaux qui, « affectés de l'indifférence des habitants à se rendre aux séances des décadis, déclarent *mauvais citoyens* tous ceux qui, à l'avenir, n'assisteront pas, dans le temple de l'Être suprême, à l'explication des lois et autres instructions publiques ». La *Société populaire*, moins farouche en cette occasion que les municipaux, estime que l'attrait du plaisir est plus puissant que le sentiment de la crainte pour amener des adorateurs à l'Être suprême; elle invite[2] la municipalité « à réquisitionner six musiciens pour faire danser à la sortie dudit temple ». Ceci est tout à fait dans le rite dont Robespierre voulait embellir sa religion, puisqu'il avait déclaré « que le vrai temple de la divinité était l'univers; et ses fêtes, la joie d'un grand peuple réuni sous ses yeux pour resserrer les doux nœuds de la fraternité ».

Quelle déchéance ! A la place de ces nobles et austères figures sacerdotales qui s'appelaient S. Valier, S. Lizier, Auger de Monfaucon, d'Aubusson, de Gramont, Dom Ruade, de Marca, de Verthamont, de Vercel,... six vulgaires ménétriers ![3]

1. Délibération du 1er thermidor.
2. Séance du 26 messidor.
3. L'abbé Sicard a publié, sur les folies religieuses de la Révolution, une intéressante étude pleine d'érudition. Il a condensé en quelques pages toutes les rêveries païennes et tous les essais de religion tentés par les iconoclastes de la Convention et du Directoire. Voir le *Correspondant*, 1894, 10 et 25 octobre.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

1870

1er juillet. — Hubert Vaffier (Louhans), du Club alpin suisse. — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon.

Arrivés au sommet du Néthou à 10 heures 20 du matin, en 7 heures de la Rencluse. — Glacier très mauvais, neige fraîche, molle, temps couvert, variable.

Signé : H. Vaffier (section de Genève).

6 juillet. — Paul Drut (?). — Parti de Luchon à 11 heures 30 du soir, arrivé au sommet à 10 heures 45 en compagnie des *guides* Barrau et J. Sanson.

8 juillet. — Luis Fernandez y Pasalagua, ingénieur (Mexico), accompagné de Luis Rossard, valet de chambre. — *Guides :* J. Haurillon, P. Barrau, P. Cantaloup. — Partis de la Rencluse à 2 heures 50 du matin, arrivés au pic Néthou à 7 heures 55. — Temps frais, ciel couvert. Toutes les montagnes visibles. Glacier mauvais. Température + 10°.

16 juillet. — Comte de Marcé, L. Comtesse de Marcé (Blois), Georges et Rogatien Levesque (Nantes). — *Guides :* Haurillon Charles (de Saint-Mamet), Johanneton, Gay.

Partis de la Rencluse au nombre de dix-sept personnes. Après plusieurs péripéties, quelques chutes semées en route, nous sommes arrivés ici quatre personnes, après avoir frémi d'horreur à l'aspect des crevasses, lutté avec énergie contre le vent et la glace, sans parler des tourbillons.

20 juillet. — Marcel Deffès (Bordeaux). — *Guides :* J. Haurillon, Barthélemy Courrège.

Nous sommes partis de la Rencluse à 3 heures et arrivés au pic

1. Voir tome IX, p. 332 — 340.

Digitized by Google

de Néthou à 9 heures. Il fait beaucoup de vent, aussi me tarde-t-il d'avoir descendu les glaciers, qui, entre parenthèses, sont très mauvais ; mes guides me disent que dans huit jours on ne pourra plus y passer ; on sera obligé d'aller à la Maladetta. J'ai une faim atroce, et je ne puis la satisfaire, car je ne pourrais faire couler ce que j'avalerais, vu le manque d'eau, au risque de m'étouffer.

23 juillet. — Mme Monté, Arthur Hopkuison (London) et F.-H. Javall Guildford. — *Guides :* Michot, J.-M. Estrujo, J. Estrujo, J.-M. Ribis et Dominico Viguerie.

Ici six lignes illisibles.....

The snow had not fallen for so long that the *crevasses* were very bad and had to make many circuits so that our ascent took a long time. We were very pleased with our guides.

1871

15 juillet. — M. Edouard Piette, juge de paix à Craonne (Aisne) ; *guide :* Pierre Barrau ; — M. René Oberthur (Rennes), entomologiste, et Michel Nou, naturaliste et guide de 1re classe à Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales) ; *guide :* Barthèlemy Courrège ; — M. Th. Danjeu (Rennes) ; *guide :* Haurillon.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', arrivés à 9 h. moins 5' au sommet du pic de Néthou.

28 juillet. — MM. Gaspar de Errazu et René Eschasseriaux. — *Guides:* P. Barrau, G. Bajun, J.-M. Estrujo, B. Jouaneton, E. Barrère.

Même date. — MM. Polonceau et vicomte de Saint-Périer, officier d'artillerie. — *Guides :* Haurillon et Charles.

Partis de la Rencluse à 3 h. 45', arrivés à 8 heures. — Beau soleil, brouillard sur les plaines de France.

8 août. — Madame Marcel Dieulafoy et M. Marcel Dieulafoy, ingénieur des ponts et chaussées. — *Guides :* Charles (de Saint-Mamet), P. Redonnet et G. Prince.

9 août. — Comte Henry Russell (4e fois). Monté tout seul ici. — **Temps horrible.** J'ai très faim. Monté par le haut du glacier. Il neige, brouillard intense. Oh ! ma précieuse boussole ! Que ferais-je donc sans toi ! quelle solitude !! Personne !

10 août. — Jeanne Besset ; R. de la Guesnené, lieutenant au 6me dragons ; Ch. de Saint-Henis. — *Guides :* P. Barrau, Haurillon, B. Jouaneton, J. Lamole.

Partis de la Rencluse le 10 août ; arrêtés par le mauvais temps à l'entrée des glaciers, avons recouché à la Rencluse, et repartis le lendemain matin à 3 h. 15' par un temps magnifique, nous sommes arrivés à 9 h. 15' au haut du Néthou. — Vue splendide sur la France et l'Espagne. — Thermomètre dérangé. — A cette ascen-

Digitized by Google

sion assistait le plus jeune fils de P. Barrau, nommé Pierre et âgé de 13 ans.

25 août. — Félix Régnault (Toulouse) et son *guide :* Michot ; — Adolphe Tauzin (Marmande) ; *guide:* Bajun ; — Georges Ancely (Toulouse) ; *guide :* B. Cantaloup ; — Arthur Arnal ; *guide:* J. Sors-Argarot ; — Henri Noualhier (Limoges) ; *guide :* G. Lafont Prince.

Partis de la Rencluse à 3 h., nous avons assisté au lever du soleil en vue du pic de Néthou. Le temps est splendide, le ciel pur, pas un nuage, pas de vent, le soleil est chaud. — Thermomètre + 37. — (Baromètre dérangé, rapporté à M. Lézat, qui m'en avait chargé.) — Arrivés au Néthou à 7 h. 40'. Nous avons déjeûné au pic. Départ à 9 h. 15. — Rencontré un isard et un aigle.

28 août. — Baron de Benoist, capitaine au 2me chasseurs, officier d'ordonnance de M. le général de division Lefort. — *Guide:* Lafont, d'une habileté sans pareille. — M. Bourdil. — *Guide:* V. Courtil.

Partis de la Rencluse à 4 h. moins le quart par un superbe ciel ; traces d'isards et de perdrix. Le glacier est facile à traverser. Arrivés au Néthou à 8 h. moins le quart. — Déjeûné avec un appétit féroce. Temps splendide. Le guide Lafont nous donne une délicieuse leçon de géographie. Toutes les montagnes sont visibles et la plaine est à découvert. Le jarret de M. Bourdil laisse un peu à désirer. V. Courtil, son guide, fait des prodiges d'adresse pour l'encourager.

27 août. — Marc Picard. — *Guides* : Haurillon, Barrau, Cantaloup.

Nous sommes partis de la Rencluse à 4 h. 15' et sommes arrivés au pic de Néthou à 9 heures, après avoir chassé quelque temps les perdrix blanches, dont une a été tuée par un de nos guides nommé Barrau (qui à ce qui parait ne manque jamais son coup). Nous avons déjeuné au lac Coroné toujours en admiration du superbe panorama que la hauteur de ce lac déroule devant nos yeux. — Nos guides ont été pour nous d'un dévouement entier.

30 août. — Vicount Mandeville and Valentin Hill, of Kimbolton Castle. — *Guides :* the two Barrau ; ascended from the Rencluse in lefs than 5 hours and had a cloudlefs view.

2 septembre. — Camille Labouret, Charles Didiot, Georges Wallerstein. — *Guides:* G. Lafont Prince, Barthélemy Courrège, Tournan. — Partis de la Rencluse à 3 h., arrivés au pic à 8 heures. — Beau temps — Brumeux — Brise N. O.

16 septembre. — Stéphen Liégard ; arrivé la veille de Luchon à la Rencluse en 4 heures : reparti, par la faute des jours courts, le lendemain à 5 heures du matin, arrivé au sommet du Néthou vers 10 heures : la neige, abondamment tombée les jours précé-

Digitized by Google

dents, retarde singulièrement la marche : le pic en est couvert d'une couche épaisse et le Pas de Mahomet horriblement verglassé offre de sérieuses difficultés. — Madame Liégard, venue jusqu'à une heure et demie du sommet, a été obligée d'interrompre sa course. — A partir du lac Coroné, un brouillard épais voile toute vue : la neige tombe par instants.

Le guide P. Redonnet et Charles, le chasseur d'isards et d'ours, m'ont conduit. Je dois rendre un éclatant hommage à l'habileté et au courage qu'ils ont déployés dans cette tâche que la saison ne rendait pas sans périls.

Si j'ai quitté le val, les prés verts, l'or des seigles
Pour affronter l'horreur de ce superbe mont,
C'est que j'étais bien sûr, au séjour des grands aigles,
De ne trouver ni Ranc, ni Troche, ni Simon.

Stéphen Liégard,
ancien député de la Moselle.

1er octobre. — Carlos Caro. — Retardés à cause du mauvais temps et d'un brouillard affreux, nous sommes partis du Petit Portillon, les guides Barrau, Haurillon et moi, à 9 heures. Nous sommes arrivés à 11 heures au pic. J'accomplis un devoir en consignant ici qu'ils se sont admirablement conduits dans leur rude tâche.

Al Monte Maldito

Dijole Dios : levanta
Tus ojos hacia mi.
U, con hondo rugir que al orbe espanta,
Solo exclamo : quiero reinar sin ti.
Gigante de la tierra,
Esclavo a qué he de ser ?
Sera de hoy mas eterna nuestra guerra,
Mi ser sera immortal como tu ser.
Y hoy solo lobreguez y nieve densa
Reina en esta mansion,
Y como las montanas, es immensa
A qui la maldicion.

C. Caro.

1872

4 Juillet. — Vicomte de Préaule, Robert le Sueur, étudiant en droit (Caen). — *Guides :* Pierre Barrau, J. Sanson. Ils nous ont conduit avec hardiesse, prudence et rapidité.

Trop de neige à la Rencluse pour y coucher, passé la nuit au Plan des Etangs. Il gèle. — Partis le 4 à 4 h. 15, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 30 après n'avoir marché que sur la neige gelée depuis la Rencluse. — Temps splendide. — Vue magnifique sur les plaines de France et d'Espagne. — Froid.

21 Juillet. — F. Boubry et Gabrielle Brazier (âgée de 19 ans).

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 par un temps calme, nous sommes montés facilement jusqu'au sommet, que nous avons atteint à 7 h. 15 par un très beau temps. Aussi avons-nous pu jouir dans toute sa plénitude du magnifique spectacle que l'on vient chercher ici. Nous n'avons eu qu'à nous louer des services de nos guides, qui ont déployé le plus grand zèle pour faire arriver en si peu de temps une jeune femme et un mauvais marcheur. Comme témoignage de notre reconnaissance nous consignons ici leurs noms : Pierre Barrau, P. Redonnet et J. Fouilhouse.

23 juillet. — A. Heard. — *Guides :* Michot et L. Barrau. — Parti de la Rencluse : 2 h. 5, arrivé au haut : 8 h. 25.

Même date : Charles Ferry, préfet de la Haute-Garonne. — *Guides :* P. Barrau et J.-M. Ribis.

30 juillet : — H. du Perrier de Larsan, A. du Perrier de Larsan. Henri Marchand, Fernand de Rancher, A. Lacotte-Minard, Camile Briandet. — *Guides :* J. Haurillon, J. Bajun, Tournan, J.-M. Estrujo, Charles (de Saint-Mamet), F. Coret.

Vu un grand troupeau d'isards sur les glaciers du Néthou. Temps nuageux, succès complet quant à la vue. — Belle dame qui lirez ceci, sachez qu'aujourd'hui sont venus six jeunes gens qui ne demandent qu'à vous offrir leur cœur. — Sans les guides nous aurions roulé dix fois dans les crevasses qui se trouvent dans le glacier, spécialement dans la grande crevasse ouverte au bas du pic. — Nous avons trouvé un os de gigot énorme et les cadavres de plusieurs malheureux oiseaux.

1 août. — Charles Rockland Pepper, de Philadelphie (Etats-Unis d'Amérique). — *Guides* : P. Barrau, J. Estrujo.

Je suis parvenu au sommet à grand'peine à cause de l'épaisseur de la neige, et je crois que sans mes guides, que je recommande spécialement aux touristes, je serais resté en route.

10 août. — Emile Barry, lieutenant au 121e d'infanterie, officier d'ordonnance du général Barry; comte de Chabans, capitaine d'artillerie. — *Guides :* J.-M. Estrujo, J.-M. Ribis.

Partis à 4 h. 10 de la Rencluse, nous sommes arrivés au pic du Néthou à 8 h. 20, par le plus beau temps du monde,

Pour aller à cheval sur la terre
et sur l'onde.

Deux guides intrépides nous ont accompagnés.

13 août. — MM. Pierre et Paul Durouchoux. Transportés par la magnificence de cette nature sublime, je ne puis que répéter les paroles d'un grand poète : « Qui a étendu ces nuages ? Qui a élevé ces fières montagnes ? Qui a commandé à l'aigle d'y placer son aire ? Gloire à Dieu ! »

Pierre Durouchoux.

Partis de la Rencluse à 4 h. du matin, nous sommes arrivés au

Digitized by Google

sommet du Néthou à 9 h. 15, guidés par Pierre Barrau et Coret. — Beau temps, pas un nuage sur les pics, nuages floconneux sur la plaine de France, temps brumeux dans la plaine d'Espagne. — Le thermomètre marque + 37° centigrades au soleil. — Brise assez fraiche. Troupeau d'une quinzaine d'isards sur le glacier des Barrans. — Nous avons été satisfaits de nos deux guides.

17 août. — Jules Ferrand (Rouen), Léon Robert (Angoulême), Eugène Hardy (Paris). — *Guides :* Pierre et Firmin Barrau, P. Clarac, dont nous n'avons eu qu'à nous louer. — Partis à 2 h. 20 de la Rencluse, arrivés à 8 h. au Néthou. — Temps magnifique, sans vent et sans nuage.

18 août. — L. Delassasseigne, garde général des forêts (Toulouse); L. Devina (Toulouse); G. Gouy (?), Toulouse. — *Guides :* Michot, P. Barrau, qui y était monté la veille.

Partis de la Rencluse vers 3 heures, nous sommes arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 30 du matin.

24 août. — François de Chantérac. *Guides :* C. Passet (Gavarnie), Marc Crampe (Saint-Sauveur) et Thomas Sierco (Vénasque).

Partis de la Rencluse à 6 heures, au sommet du Néthou à 10 heures. — Tous pour la première fois.

26 août (lundi). — Gaston Joliet, docteur en droit (Dijon), Albert Rivière, étudiant en droit (La Rochelle). — *Guides* excellents : Michot, Pierre Barrau et Guillaume Bajun.

Partis de la Rencluse à 2 h. 30 du matin, arrivés au sommet à 7 h. 30. Hier et aujourd'hui temps splendide, pas un nuage. Panorama énorme. — Nous descendrons par Malibierne et coucherons à Vénasque. — Les Carlistes sont aujourd'hui dans la vallée d'Aran. On dit qu'ils se proposent de venir au Néthou. Est-ce vrai ?

Vive la Bourgogne et son bon vin, mais à bas le poison du Gers.

G. Joliet.

6 septembre. — Robert et William Dowre (?). — *Guides :* Michot et J. Haurillon. — Left the Rencluse at 4 h. 45, and arrived in splendid weather and a very good view at 9.15.

1873

9 juillet (mercredi). — James Samuelson, de Liverpool (Angleterre). — *Guides :* Michot et P. Redonnet. Sortis à pied de Luchon le 8 juillet.

14 juillet (lundi). — Léon Saussine (Paris). — *Guide :* Michot, *Porteur* : B. Jouaneton.

16 juillet. — Onze heures du matin. — A. Lequeutre (Paris) : 1re ascension; et Charles Packe (Stretton Halle, Angleterre) : 6e ascension ; le chien Wolf (Stretton), originaire de Bagnères-de-Bigorre. — *Guides* : Pierre Barrau et H. Passet (de Gavarnie).

Digitized by Google

Venant des Posets ont passé par les lacs de Rio-Bueno ; et après avoir fait l'ascension de la cime orientale du Pic Malibierne, ont couché dans la forêt de Malibierne, et sont montés en 4 heures par la gorge d'Eroueil, sortant au lac Coroné. — Temps tout-à-fait beau. Nous comptons descendre à la Rencluse et rentrer à pied à Luchon le soir.

17 juillet (jeudi). — Aimé Olivier (Paris), avec les *guides* Michot et Charles (de Saint-Mamet). — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés à 6 h. 45, soit 3 h. 30 pour l'ascension. Temps magnifique.

Nota ajouté par un des guides plus tard : Nous avons mis 5 heures.

19 juillet. — T. Richardson, peintre (?), Zarn Yorkshire (Angleterre). — *Guides* : Pierre et M. Barrau.

Left the Rencluse : 3 h. 30, arrived : 7 h. 45.

21 juillet. — De l'Espinasse, lieutenant au 3me dragons, et Paul Leduc (Paris) montés au Néthou, m'ont prié de transcrire au crayon ce qu'ils avaient tracé avec des allumettes noircies. — *Guides* : Haurillon, Barthélemy Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. 10, ils sont arrivés au sommet à 8 h. 30. Beau.

22 juillet. — Baron Félix de Castillon Saint-Victor. — *Guides* : Michot et J. Cantaloup. — Je suis parti de la Rencluse à 3 h. 35 du matin et arrivé au sommet du Néthou à 7 h. 25, soit 3 h. 50 pour l'ascension. Enchanté de mes excellents guides.

Le thermomètre détraqué marque 37 pour 20 ou 22 degrés.

24 juillet. — Bouchard (Paris). — *Guides* : Jean Estrujo, L. Lamolle, excellents et recommandés. — Partis à 4 h. moins le quart de la Rencluse, arrivés au sommet du Néthou à 8 h. moins le quart. — Temps passable, quelques nuages.

25 juillet. — Maurice Vidal, Georges Jouhaneau (Sainte-Foy, Gironde), Buisson-Bory (Le Flex, Dordogne). — *Guidés* par le vieux brave Redonnet Michot, guide exceptionnel.

Partis de Luchon le 24 juillet à 5 h. du matin, ascension de Sauvegarde, vu le trou du Toro, arrivés pour coucher à la Rencluse à 5 h. du soir. — Partis le matin à 4 h., arrivés à 8 h. 15 sur le pic de Néthou. Temps splendide, neige molle. — Partant d'ici pour Crabioules et les lacs d'Oo.

27 juillet (dimanche). — Albert Laniel. — *Guides* : J. et P. Redonnet Capdeville. — Partis de la Rencluse à 3 h. 40, arrivés au pic à 7 h. 15. — Temps mauvais, quelques gouttes sur le glacier, pluie sur le pic.

30 juillet. — Paul Carré (Paris). — *Guides* : J. Haurillon, Barth. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés à 8 h. 20. — Temps superbe. Guides excellents. — Haurillon a apporté un crayon qu'il a déposé dans la caisse, et cela servira à tout le

Digitized by Google

monde. *Sic itur ad astra.* Nous avons mesuré le Pas de Mahomet; son étendue est de 18 mètres 50.

5 août. — Constantin Théodore Ghyka, de Déléni, district de Botochani : Roumanie-Moldavie. — *Guides* : B. et B. Lafont, guides des sommets patentés, connaissant à fond toutes les Pyrénées des environs de Luchon.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au Pic de Néthou à 8 h. moins le quart. Temps splendide, un peu de brise, pas un nuage. — Grandes crevasses en formation.

Même date. — Jules Andrieu et Madame Hélène Andrieu (Béziers). — *Guides*: P. Barrau, F. Barreau et P. Barrau fils, P. Redonnet, Charles (de Saint-Mamet). — Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au pic à 8 heures. Temps splendide, vue magnifique. Nous n'avons qu'à nous louer des guides.

7 août. — P. Verne (Nantes). — *Guides* : P. Redonnet et J. Bernard. — Parti de la Rencluse à 4 h., arrivé au sommet du Néthou à 9 heures. Temps remarquablement beau. Température + 2° centigrades. Toutes les montagnes sont découvertes et forment un spectacle des plus grandioses. Je n'ai qu'à me louer de mes deux guides.

Même date. — Paul Carles, négociant, de Villeneuve-sur-Lot. — *Guide :* Firmin Barrau. — M. de Lestrange. — *Guides ?*

Partis de Luchon à pied à 2 h. après-midi, arrivés à 7 h. 30' à la Rencluse. Repartis pour le Néthou à 4 heures du matin, avec M. de Lestrange qui est extrêmement boiteux, et sommes arrivés à 9 h. du matin.

Même date. — Henry Bacot. — *Guide* : P. Barrau, dont je suis très content. — Départ de Luchon le 6 août, à 2 heures du soir ; à la Rencluse à 8. h. soir. En suis parti à 4 heures du matin, arrivé au Néthou à 9 heures. Temps splendide.

Même date. — Wilhiam Pinto. — *Guide* : Charles Redonnet. Je suis très content d'être arrivé, mais je pense au retour. Mon guide, que je recommande aux étrangers, m'assure que j'arriverai à Luchon sans être fortement endommagé. Espérons-le.

9 août. — Charles..... (illisible), — *Guides* : J. Redonnet et Capdeville. — Arrivés avec de la grêle. Inquiet du retour comme mon prédécesseur.

15 août. — Léon Raiseau (?). — *Guides :* J.-M. Ribis et P. Redonnet (que je recommande d'une façon particulière). Parti de la Rencluse à 2 h. 15' du matin, accompagné de mes deux braves guides, par un clair de lune splendide, je suis arrivé au lac Coroné à 5 h. 25' et au Néthou à 5 h. 46'.

20 août. — Félix de Lézat, Henri de Lézat, Charles du Périer.

Partis de Luchon à 1 h. 30' par un temps affreux, sommes arri-

Digitized by Google

vés à l'Hospice trempés jusqu'aux os. Ne perdant pas courage, nous sommes remontés à cheval et sommes arrivés à la Rencluse à 7 h. 30'. — Après avoir très mal dormi, nous sommes repartis à 3 h. 30' du matin pour commencer notre ascension, et après mille péripéties nous sommes parvenus au sommet du Néhou à 7 h. 40'. Temps splendide et température très froide.

Nous étions accompagnés par les braves *guides* Pierre Barrau, Firmin Barrau et G. Sastrade.

22 août. — Alexandro G. de Arriaga, A de Lopategui, André Vallée, Léon Vallée. — *Guides :* P. et F. Barrau, B. Lafont.

Partis de la Rencluse à 3 h. 30', nous sommes arrivés au sommet à 7 h. 30'. Nous avons admirablement vu le lever du soleil au Portillon. Malheureusement les nuées qui couvrent une partie des montagnes nous empêchent de nous rendre compte de la vue entière. — Enchantés de nos guides.

A cette courte note sont joints les portraits au crayon des guides Barrau et Lafont et celui de l'un des ascensionnistes.

2 septembre. — Albert Arthus et Georges Arthus (Paris). — *Guides :* Charles (de Saint-Mamet), Dominique Sors, G. Lafont Prince. — Partis de la Rencluse à 5 heures, nous sommes arrivés à 8 h. 10'. — Temps magnifique en haut, brouillard dans les vallées espagnoles.

Même date. — De Cagarriga, ingénieur des constructions navales ; Lancrenon, de Miniac, Meyer et de Tavernier, tous les quatre élèves-ingénieurs des Ponts et Chaussées. — *Guides :* G. Bajun, B. Gay, D. Viguerie.

13 septembre. — J. Bryce, C. P. Ilbert (Angleterre). — *Guides :* G. Bajun, H. Passet (Gavarnie). — Slept at the Rencluse, returning Luchon.

19 septembre. — Mlle d'Argenson. — *Guides :* Pierre Barrau et son fils, Marc Lafont. — Parti de la Rencluse à 4 h. 40', arrivé au pic de Néthou à 9 heures.

Même date. — Edward Hibbert, Hyde Cheshire (England), with J. Sanson et G. Bajun ; ascended this peak in 4 hours 40 minutes frond Rencluse, and were rewarded by a view of all the mountains around none of whick were covered by a single cloud.

(*A suivre,*)

Digitized by Google

LE CHATEAU D'AUSSON

RÉSIDENCE DES BARONS D'ESPAGNE-MONTESPAN

XVe, XVIe, XVIIe SIÈCLES

Non loin de Montrejeau, vers l'Est, au milieu d'une plaine baignée par la Garonne, quelques maisons, à demi cachées par des bouquets d'arbres se détachent, avec leurs murailles grises et leurs toits rouges, sur une immense nappe de verdure. C'est le village d'Ausson réputé pour la richesse de son terroir et la fertilité de ses prairies. De l'autre côté de la rivière, à partir de Polignan, se prolonge un promontoire très haut, escarpé même en plusieurs endroits, sur lequel s'alignent les habitations du village d'Huos, en face d'Ausson. Lors des grandes crues, ce rempart naturel rejette violemment les eaux sur la basse plaine dont en temps ordinaire elles effleurent à peine les rives sans défense. Ce déluge ne dure guère, mais il cause souvent de sensibles dommages. L'inondation ensable les prairies, noie les chemins et les champs, envahit les clôtures, pénètre même dans les maisons. Pendant quelques heures, le territoire d'Ausson se convertit en

Digitized by Google

marais. Heureusement, le fleuve rentre vite dans son lit. Sous les rayons du soleil, les traces du débordement disparaissent. Comme tous les riverains de la capricieuse Garonne, les habitants supportent ces épreuves périodiques avec résignation. Ils ne cherchent même pas à se mettre hors des atteintes de cette redoutable voisine. Ils oublient aisément ses jours de colère, en considération des bienfaits qu'elle leur prodigue lorsqu'elle arrose et féconde chaque année leurs pâturages de si belle renommée.

Malgré ces chances et ces périls, ce coin de terre plaît aux yeux par je ne sais quel air prospère et paisible. L'aspect de ces prairies, coupées de lignes d'aulnes et de peupliers, sillonnées d'eaux courantes, est plein de fraîcheur et de grâce. Les cultures si variées, qui de loin font ressembler la campagne à un vaste damier, attestent l'infatigable labeur d'une population vouée dès l'enfance aux travaux agricoles. Tout respire cette aisance modeste, mais suffisante et de bon aloi, que donnent la vie des champs et la simplicité des mœurs rurales. Ces remarques et ces impressions ne peuvent-elles pas d'ailleurs s'appliquer à tous les villages de cette riche plaine de Rivière qui sépare Montrejeau de Saint-Gaudens? Morcelée à l'infini, cultivée comme un jardin, la terre ne saurait refuser d'équitables compensations aux milliers de bras qui se courbent sur elle, de l'aube à la fin du jour, pour lui demander jusqu'à la dernière parcelle de ses trésors. Qui ne se souvient des vers si connus :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas. . . . .

A l'extrémité d'Ausson, du côté de l'Ouest, et près

Digitized by Google

d'un chemin public qui finit au bord de la Garonne distante de cent mètres environ, s'élève l'église de la paroisse, arrivée par des remaniements successifs au type banal qu'on retrouve uniformément dans la plupart des monuments religieux de notre pays, les uns nouvellement bâtis, les autres substitués depuis un siècle aux anciens édifices démolis. Auprès de cette construction modeste, où nulle intéressante particularité n'attire l'attention, quelques pans de murs achèvent de s'écrouler sous l'action dissolvante du temps. Les pierres qui tombent de ces blocs effrités forment des amas de décombres que recouvre un épais réseau de lierre, de ronces et de plantes agrestes. On cherche en vain les indices d'un style spécial ou d'une architecture définie sur ces murailles maçonnées en cailloux ronds évidemment fournis par le lit voisin de la Garonne, et l'on se demande quel a été le passé de ces ruines !

Ces masures indiquent l'emplacement d'une résidence féodale, dont le nom revient fréquemment dans l'histoire des barons d'Espagne-Montespan, qui figurent depuis le XIIIe siècle au nombre des plus puissants seigneurs des comtés de Foix et de Comminges. Dans quelques années, ces débris rasés jusqu'au niveau du sol auront subi le sort de tous les monuments des vieux âges à jamais disparus. Comme en ces mille endroits où dorment tant de choses et d'ombres anéanties, nul ne pourra deviner l'existence de cette antique demeure, sous l'herbe qui cachera les derniers restes de ses fondations. Tout au plus, subsistera-t-il une confuse légende, s'affaiblissant et se déformant de siècle en siècle jusqu'à l'heure du suprême oubli !

Digitized by Google

Puisque la nuit complète n'a pas encore fait son œuvre, nous avons tenté de mettre à profit tous les documents qu'il nous a été permis de découvrir sur le château d'Ausson, habité par une forte race de barons et de chevaliers mêlés à tous les grands faits de leur temps. Les d'Espagne-Montespan se montrent constamment les très fidèles serviteurs des rois de France. Ils ont renom de valeureux et sages capitaines. Au Nord et au Midi, leur bannière flotte sur les champs de bataille. En leur pays, ils tiennent grand état. On les répute au loin pour très nobles et très puissants seigneurs. Au premier appel, ils aident en leurs guerres et nécessités les comtes de Foix, leurs parents et leurs suzerains. Zélés défenseurs de la sainte Église, ils sont aumôniers, fondateurs de chapelles et monastères, mais au demeurant jaloux de leurs droits, entichés de leurs privilèges, parfois hautains et rudes au pauvre peuple. Pour les suivre aux expéditions lointaines, leurs vassaux font trêve à leurs rancunes; mais, rentrés dans leurs foyers, ils n'en lutteront pas moins avec acharnement contre ces maîtres absolus qui n'admettent ni plainte ni résistance, qui ne connaissent d'autre moyen judiciaire, ni de plus solide argument que le tranchant de leur épée ou les pointes de leur masse d'armes !

Que l'intérêt d'une telle étude soit jugé restreint, nous n'osons y contredire ; mais nous refusera-t-on de plaider au moins les circonstances atténuantes? L'effort le plus modeste, qui tend à rétablir le moindre fragment de l'histoire locale avec le secours de titres pour la plupart inédits, n'a-t-il point sa valeur et son utilité, de même que la pierre perdue et cachée dans

Digitized by Google

l'épaisseur de la muraille n'en sert pas moins à la construction de l'édifice tout entier ?

Roger de Comminges, quatrième vicomte de Couserans, héritier par sa mère du comté de Paillas, mourut en 1257[1].

Il avait épousé Grise, dame d'Espagne, fille d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan et baron de Bordères en la vallée de Louron, d'une ancienne maison de chevalerie du comté de Comminges, glorieusement citée dans les guerres d'outre-mer et dans les croisades du saint roi Louis IX[2].

De cette union vint Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, comte de Paillas, qui prit le nom d'Espagne. Il figure au nombre des seigneurs qui, réunis le 8 octobre 1271 dans le grand cloître des frères prêcheurs de Toulouse, reconnurent le roi de France Philippe le Hardi pour leur seigneur immédiat, et prêtèrent serment de fidélité entre les mains de Guillaume de Cohardou, son sénéchal de Carcassonne[3].

Arnaud se fiança, l'an 1253, à Philippe de Foix, fille de Roger, comte de Foix, et de Brunissende de Cardonne. Dix ans après, le 12me jour des kalendes de février 1263, il reconnut avoir reçu de son beau-père

1. Les vicomtes de Couserans avaient pour tige Roger, quatrième fils de Roger II, comte de Comminges, fondateur des abbayes de Bonnefont et des Feuillants, tué auprès de Saint-Gaudens en 1150, au temps de Pierre, évêque de Couserans. Il fut le premier de sa race enseveli dans le cloître de l'abbaye de Bonnefont. (*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 643.)

2. Marca, *Histoire de Béarn ;* — Olhagaray, etc.

3. Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, éd. Privat.

Digitized by Google

5.200 sols morlaas, pour la dot de Philippe sa femme, par les mains de Guillaume de Uzenac. Cet argent servit à payer les créanciers d'Arnaud, parmi lesquels on remarque Raymond Guilhem de Marquefave, familier des vicomtes de Couserans, Arnaud de Calmels et autres. Cet acte nous apprend que la dispense du mariage a coûté 1,000 sols[1].

Il fut passé en présence de Loup de Foix, Arnaud de Calmels, Petrus Oliverius Sartor, Guillaume de Sancto Eparcio, etc., par devant Pierre Sancii, notaire de Pamiers.

En septembre 1267, Roger, comte de Foix, donne à Grise d'Espagne le château de Quiers, par devant Pierre, notaire à Foix. Elle en fait transmission à son fils Arnaud, qui rend son hommage, et qui promet d'instituer pour cette place un des enfants qu'il aura de Philippe de Foix, sa femme, sœur dudit comte[2].

En octobre 1268, ce dernier fait donation, à son beau-frère Arnaud, de toutes les terres qu'il possède aux lieux de Cuguron, Belloc[3], Bernard, Cazarilh, Sédeilhac et Ausson, en présence de Loup de Foix, seigneur de Rabat[4].

C'est la première fois que nous trouvons inscrit dans un titre le nom de la seigneurie d'Ausson. Elle

1. Manuscrits du Président Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale. Dans le P. Anselme, t. II, p. 643, Arnaud promit, au mois de juin 1263, au comte de Foix, de consommer son mariage avec Philippe, fille de ce dernier, et il donna quittance de sa dot, soit 25,000 sols morlaas.

2. Manuscrits de Doat, registre 170, Bibliothèque nationale.

3. Belloc était alors le nom du lieu des Tourreilles près Montrejeau.

4. Toutes les terres cédées par le comte de Foix se trouvaient sur le territoire qui dépend aujourd'hui du canton de Montrejeau.

Digitized by Google

faisait partie des vastes domaines de la maison de Foix compris entre la vallée de la Garonne et la vallée de la Save, en majeure partie landes et forêts, au milieu desquelles se cachaient des hameaux clairsemés dont les habitants vivaient à grand'peine, aussi soucieux de se soustraire à la dent des bêtes fauves que de se dérober à la rigueur des exactions féodales. Cuguron avait un château, déjà ruiné en 1540[1]. Les comtes de Foix y tenaient un capitaine. Les dîmes et rentes de Cuguron devaient être apportées au château d'Ausson[2]. A cause de son étendue dans la plaine de Rivière, de tout temps, et même en remontant jusqu'à l'époque romaine, pays ouvert, fertile et peuplé, la seigneurie d'Ausson joignait à l'agrément du site des droits et des redevances d'une importante valeur[3].

Une pièce de procédure du xve siècle relate une reconnaissance générale des terres qui dépendaient de la baronnie de Montespan l'an 1340. Nous y lisons ce qui suit :

« XLV. Item dict, que le consulat, lieu et seigneu-
« rie d'Aulson, avec toute juridiction, s'estend et con-
« fronte avecq le fluve de Garonne, terroyr et sei-
« gneurie de Tailhaborc, terroyr et seigneurie de
« Saint-Jehan de Ripvière[4] et riu de l'Avet au mylieu,

1. Dénombrements de 1480 à 1540 (Archives de la commune d'Ausson, et *Ex nostris*, n° 227.)

2. *Idem.*

3. Coutumes, etc. du lieu d'Ausson (Archives de la mairie d'Ausson).

4. Le terroir de Saint-Jehan de Rivière comprenait le hameau de ce nom, remplacé de nos jours par le village de Ponlat.

Digitized by Google

« et avec le chemin nommé la Voye grande, qui vient « dudict Saint-Jehan, et tire au terroyr de Saulx, et « descend droict jusqu'au gué des Vasches estant « audict fluve de Garonne, et joignant au terroyr de « Cammon dessus d'iceluy lieu d'Aulson.

« XLVI. Item dict, que dans les dictes limites et « confrontacions d'Aulson sont les terroyrs de la Cas- « tanhe, de Sainte-Colombe et Cammon dessus, et « plusieurs aultres et divers terroyrs.

« XLVII. Item dict, et mest par faict, que l'an mil « deux cent soixante huit et le quatorzième jour des « kalendes d'octobre, Roger de Foix, vicomte de « Béarn et seigneur de Château Vieil, céda et trans- « porta au dict Arnaud d'Espagne, vicomte de Con- « serans, les susdicts lieulx et places, et chasteaux de « Cuguron, Belloc, Bernard et Aulson, avec toute « juridiction, cens, rentes et revenus d'iceulx.[1] »

De cette reconnaissance on a le droit de conclure qu'Ausson avait un château, bâti dès le XIIIe siècle par les comtes de Foix. D'après certaines traditions qu'il ne faut pas absolument dédaigner, cette manse féodale s'élevait sur le plateau dit de Saint-Roch, à proximité du péage de Sainte-Colombe, au centre du village traversé dans toute sa longueur par l'unique route qui reliait alors Saint-Gaudens à Montréal de Rivière. On la croyait établie sur l'emplacement d'une voie romaine, ce qui demanderait vérification. A partir de Villeneuve-de-Rivière, ce chemin ne s'écartait

1. *Ex nostris*. Pièces de procédure pour la maison d'Espagne-Montespan. Cart. Mont., n° 47.

Digitized by Google

guère des rives de la Garonne, passait au milieu des villages de Bordes, Clarac, Taillebourg, Ausson, montait à travers l'échancrure de la colline de Burgis, descendait au plan de Montrejeau, et finissait par aboutir à la place de la Salle, devant la porte de la ville dite de l'Horloge, par une rampe presque droite appelée maintenant la Vieille côte. La ligne de cette ancienne voie existe encore, réduite aux proportions d'un chemin rural ou même de simple exploitation.

Des fouilles, exécutées à diverses époques sur l'emplacement de Sainte-Colombe et du village primitif, ont fait reparaître quelques vieux murs et les fondations d'une chapelle. Il y a plus de trente ans, dans un champ voisin de l'ancienne route, on découvrit une longue dalle de pierre supportée par deux assises de briques cimentées. Quand on l'eut soulevée, apparut un squelette de grande taille. Les ossements étaient intacts. Les recherches pratiquées dans cette fosse mirent à jour deux pièces de monnaie de bronze à l'effigie de Constantin. On remua les terres autour de cette tombe ; elles contenaient des cendres, des poteries calcinées, des morceaux de fer, ce qui permettait de supposer sur ce point l'existence d'un cimetière antique. Des investigations plus étendues amèneraient peut-être des résultats plus sérieux qui changeraient en certitudes ces simples hypothèses.

Maître des importantes châtellenies données par le comte de Foix, Arnaud d'Espagne trouvait avec raison qu'il habitait à l'extrémité de ses domaines. Il résolut de choisir un point central, à égale distance de la vallée de Louron et du château de Montespan, soit pour faciliter l'administration de ses terres, soit

Digitized by Google

pour fonder une seconde résidence seigneuriale. L'occasion ne se fit pas attendre :

Au commencement du mois de février 1272[1], Philippe le Hardi, visitant le comté de Toulouse, apprenait l'attentat commis par Roger Bernard, comte de Foix, et par le comte d'Armagnac, contre Gérard de Casaubon, au diocèse d'Auch, qui s'était mis sous la protection du roi de France.

Le comte d'Armagnac se hâta de faire sa soumission. Le comte de Foix, se fiant à ses montagnes, osa résister. Le sénéchal Eustache de Beaumarchèz s'empara d'une partie du comté de Foix. Le Roi partit en personne de Toulouse à la tête d'une armée nombreuse, et marcha contre Roger Bernard. Celui-ci sollicita l'assistance du roi Jacques d'Aragon, qu'il appelait son suzerain.

Après un vain essai de transaction à l'abbaye de Boulbonne, la guerre s'engage. Les troupes royales arrivent le 3 juin devant le château de Foix. Trois jours après, le comte renonce à la lutte et s'en remet à la clémence de Philippe le Hardi, qui confisque ses biens et l'envoie prisonnier à Carcassonne[2]. Ce châtiment ne dura guère. Un an après, le comte rentrait

1. Gérard de Casaubon avait tué, dans une rencontre, un fils ou frère du comte d'Armagnac. Celui-ci assembla tous ses parents dont le plus considérable était le comte de Foix.

Gérard eut recours à la protection du Roi et fit mettre les pannonceaux royaux sur ses domaines. Le comte de Foix mit à feu et à sang toutes les possessions de Gérard, à commencer par Casaubon, sa principale châtellenie. De plus, il fit insulter le sénéchal du roi de France et poursuivre les gens de sa maison.

Dom Vaissette, *Annales de Toulouse* de Lafaille, etc.

2. Dom Vaissette, *Annales de Toulouse* de Lafaille, *Hist. de Foix*, etc.

Digitized by Google

en grâce auprès du Roi, et dans la possession de ses Etats.

Au mois de juillet de cette même année[1], Eustache de Beaumarchèz, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, Guillaume de Cohardou, sénéchal de Carcassonne, et Pierre de Villars, sénéchal du comté de Foix, se livrent à une enquête pour délimiter le pays de Foix. Le 28 juillet, Eustache de Beaumarchèz entre en relations avec Arnaud d'Espagne, et reçoit son hommage pour le château de Quiers[2].

De tous côtés alors, en Gascogne et pays Toulousain, les seigneurs désireux d'augmenter l'importance de leurs domaines et le nombre de leurs tenanciers fondaient, en paréage avec le roi de France, des places fortifiées appelées *Bastides*. La création de ces petites

1. Manuscrits de Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale.
Le P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne* : maison d'Espagne-Montespan, tome II.

2. Eustache de Beaumarchèz était d'Auvergne, seigneur de Calvinet, Chambail, Falcimagne près d'Aurillac.
Bailli des montagnes d'Auvergne, il purge cette province des bandes qui la ravageaient, puis il entre au service des rois de France ; il y reste trente ans, faisant preuve d'une activité prodigieuse, grand administrateur, sage politique, et vaillant capitaine.
D'abord sénéchal du Poitou, puis en 1271 du vaste héritage des comtes de Toulouse, il conduit habilement la guerre contre les comtes de Foix et d'Armagnac, et prend une part glorieuse à la guerre de Navarre en 1276. Il fait prisonnier ensuite le comte d'Armagnac, et il occupe le Nébouzan de 1290 à 1292. Il met la main sur le comté de Bigorre pour Philippe le Bel, par l'entremise de Jean de Longpérier, son lieutenant.
Il meurt en 1294.
Il portait un sceau à un chevron avec : Eustache de Beaumarchez chevalier, apposé sur un accord conclu en 1276, quand il était gouverneur de Navarre, avec Garcia Almoravid. (Archives nationales, carton 7,613, n° 10.)
(Anelier, *Guerre de Navarre ;* — Dom Vaissette, *Hist. de Languedoc ;* — Curie-Seimbres, *Essai sur les bastides ; — Eustache de Beaumarchèz,* par l'abbé Larroque, dans la *Revue de Gascogne,* tome II, pp. 11, 27, 55.)

Digitized by Google

villes, sur un plan à peu près identique, dans des régions inhabitées, le plus souvent même au milieu de forêts ou de landes désertes, fut une explosion subite de la vie communale. En s'unissant aux seigneurs locaux pour le partage des droits et redevances, la couronne consolidait l'autorité royale dans les provinces nouvellement conquises. Au début, elle voulut soutenir les communes naissantes contre l'oppression féodale. Bientôt elle dut protéger le seigneur paréager lui-même contre ses vassaux turbulents ou révoltés[1] Ce sont des procès sans fin, des litiges sans fondement, un état d'insurrection permanent dans le but d'obtenir des concessions nouvelles. Montréal de Rivière, la bastide d'Arnaud d'Espagne, vivra dans une inimitié continuelle avec les descendants de son fondateur. Nous verrons cette guerre durer trois siècles!

Arnaud d'Espagne mit à profit la présence d'Eustache de Beaumarchèz dans le Comminges et le Nébouzan. Il sut remarquer au milieu de ses fiefs, à peu de distance du confluent de la Neste et de la Garonne, dans une situation admirable, un promontoire en face des Pyrénées dominant une vaste étendue de plaines et de montagnes, escarpé de trois côtés, et présentant des avantages marqués au point de vue de la défense.

Le mardi après la fête de Saint-Michel de l'an 1272, le seigneur Eustache de Beaumarchèz, chevalier, sénéchal pour le Roi de Toulouse et Albigeois, et noble homme messire Arnaud d'Espagne, vicomte de Cou-

1. En 1287, une ordonnance prescrit à Eustache de Beaumarchèz de visiter les nouvelles bastides, pour faire rendre droit aux seigneurs et réformer les usurpations (Curie-Seimbres, *Essai sur les Bastides*).

Digitized by Google

serans, se réunissent au château de Montespan, et font rédiger l'acte de fondation d'une bastide neuve au territoire de Rivière, pour appartenir audit sire Roi et au vicomte, conformément aux pactes accordés entr'eux. Cette bastide s'appellera Montréal de Rivière *(Mons regalis Ripariæ)* — au XVIIe siècle Montrejeau.

Cet acte scellé du sceau royal, du sceau du vicomte de Couserans et de celui du sénéchal, a pour témoins : Arnaud de Marquefave[1], Bernard de Comminges, Pons de Villemur, chevaliers ; maître Bernard Molinier de Cordes, maître Vital de Maurens, clercs ; Pons de Monts, Guillaume de Clezia, et Guillaume de Brossac, notaire public[2].

Il n'est point fait mention d'un château seigneurial, compris dans l'intérieur de la bastide ou construit en dehors de l'enceinte, se reliant à la ville et complétant le système de défense, comme l'on peut en citer des exemples dans certaines places de Gascogne de la même époque. Les premiers titres du XIVe siècle qui

1. Arnaud de Marquefave, en octobre 1243, promit avec d'autres chevaliers à Roger, comte de Foix, et à l'abbé de Lézat, de ne leur faire aucun dommage, et de renoncer à toute inimitié contre eux. (Doat, registre 170, Bibliothèque nationale.)

Arnaud de Marquefave est témoin, avec d'autres personnages attachés à la maison de Foix, d'un acte du 8 janvier 1250, par lequel les consuls de la ville de Saint-Gaudens donnent plein pouvoir au comte de Foix de confisquer les biens de tous ceux qui commettront des excès, agressions à l'encontre de ladite ville et lui porteront un dommage quelconque. — Les consuls de Saint-Gaudens s'appellent: Marcus de Cabanaco, Sanctius Franquet, Joannes de Turre, Bertrandus de Namiletà, Petrus de Eudom, Bertrandus de Bacharizà. (Doat, reg. n° 170, Bibl. nat.)

2. Eustache de Beaumarchèz fonda les bastides : de Rimont en 1272; de Beaumont de Lomagne en paréage avec l'abbaye de Grand-Selve en 1279; de Fleurance en 1280; de Pavie, Mirande en 1281; de Rejaumont en 1285, avec l'abbé de l'Escaledieu (Mons regalis renversi); de Beaumarchèz en 1288; Grenade en 1290, etc. (V. Doat; — la *Gallia Christiana;* — Curie-Seimbres, Toulouse, 1880, etc.)

Digitized by Google

concernent Montréal de Rivière[1], dénombrements, terriers, reconnaissances, nous montrent néanmoins qu'il existe au milieu de la ville une maison appartenant au baron d'Espagne-Montespan, « en laquelle « on tient en garde les archives, les espées, picques, « arbalestes, cuirasses et aultres armes nécessaires « pour la tuytion et deffence de la dicte ville ». Dans ce logis descendaient les seigneurs d'Espagne, quand ils visitaient leur bonne ville de Montréal, si mieux ils n'aimaient se retirer au couvent des Augustins dont ils étaient les généreux patrons et fondateurs.

Divers actes de la fin du XIIIe siècle[2] nous prouvent

1. L'original de la Charte de Montrejeau était conservé aux archives de la Trésorerie de Toulouse; nous ne l'avons pas trouvé malgré d'actives recherches, mais nous possédons deux copies, l'une extraite des archives de la maison de Bellegarde, la seconde tirée des archives de la préfecture de Tarbes. Nous avons prouvé, dans un travail spécialement consacré à la fondation de Montrejeau, que la véritable date du paréage est 1272, et non 1262, comme le portent par erreur certaines copies fautives.

Le nom de Montréal de Rivière (Mourréjaou d'Arribère, comme le prononçaient les habitants du pays en leur langage gascon) subsista dans les actes publics jusqu'aux premières années du XVIIe siècle. A partir de cette date, Mourréjaou devient en français Montrejeau, et depuis le commencement du siècle on n'a plus ajouté la mention du pays de Rivière.

2. En 1273, transaction entre le vicomte de Couserans et l'abbé de Bonnefont, au sujet de fiefs à Montréal de Rivière. — Actes passés en août 1290, par Guillaume de Brosacio, notaire de Montréal de Rivière (*Trésor généalogique* de Villevielle, n° 37, Bibliothèque nationale).

En 1286, sentence par devant Bernard de Terná, notaire de Montréal de Rivière, sur procès entre Auger, abbé de Bonnefont, et le vicomte de Couserans Arnaud d'Espagne (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 7).

Avril 1287, les tuteurs de noble Bernard d'Aventinhan vendent, à Arnaud d'Espagne, leurs droits au lieu de Mazères de Neste (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 9).

1290, ventes et concessions de terrains à Montréal de Rivière, par G. de Cunio et Guillaume de Brosacio, notaires. (*Idem.*)

Digitized by Google

le rapide accroissement de la bastide qui domine une si grande étendue de pays. Les voisins s'empressent de profiter des concessions accordées en vertu du paréage. La renommée du site attire les étrangers. En 1292, Montréal était bâti, protégé par une ceinture de murailles garnies de sept tours et de cinq demi-tours rondes. Quatre portes munies de herses, surmontées de donjons ou tours carrées à créneaux et machicoulis, avec meurtrières en forme de croix, donnaient accès dans la ville. Elles étaient protégées par des barbacanes extérieures. La place pouvait soutenir un siège de quelques jours, et mettre deux cents défenseurs bien armés sur ses remparts. Elle devenait ainsi la capitale de la baronnie de Montespan.

La maison des vicomtes de Couserans, continuée par Roger IV de Comminges-Couserans, prit fin en la personne de Marthe Rogère de Comminges, vicomtesse de Couserans, mariée à Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon[1]. Arnaud de Comminges d'Espagne, premier du nom, troisième fils d'Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans, et de Philippe de Foix, est le chef de la maison proprement dite d'Espagne-Montespan. Il obtient, l'an 1308, en vertu du testament de son père, par droit héréditaire et pour portion légitime, les villes et lieux de Montespan, Montréal de Rivière, Villeneuve-Lécussan, Ausson,

11 août 1299, transaction entre l'abbé de Bonnefont et Arnaud d'Espagne, par devant Guillaume de Cunio, notaire.

Au nombre des témoins de ces divers actes figure M. Jehan de Barata, 1er chapelain de Montréal (*Trésor généalogique* de Villevielle, volume 37, Bibliothèque nationale).

1. *Histoire des grands officiers de la Couronne* : Vicomtes de Couserans, t. II, p. 644.

Digitized by Google

Belloc, Bernard, Cazarilh, Bordères, Génos, les vallées de Louron et de Larboust[1].

Arnaud 1er d'Espagne, marié à Marquise de Séméac, *alias* de Bénac, servit Philippe le Bel en Flandre aux batailles de Furnes et de Mons en Puelle, 1297-1304. Gaston, comte de Foix, son cousin, lui donna, en 1333, la seigneurie de Villeneuve-de-Rivière, rapprochée de la châtellenie d'Ausson. Bertrand, son frère, vaillant chevalier, fut lieutenant du Roi en Languedoc, et maréchal de l'ost de Jean, comte de Poitiers, fils du roi de France, en 1358[2].

D'après le P. Anselme[3], Arnaud 1er aurait bâti, en 1308, le couvent des Augustins de Montréal. Dans notre notice sur ce monastère, nous avons discuté les diverses dates que l'on peut assigner à cette fondation, et nous persistons à croire qu'il convient de l'attribuer à Roger 1er d'Espagne, dans les dernières années du XIVe siècle[4].

Arnaud II d'Espagne, sénéchal de Périgord en 1338, prit part aux guerres de Flandre sous la bannière de Gaston, comte de Foix[5]. Le 8 septembre 1339, il est compris au nombre des chevaliers, amenés par le comte au service du roi de France Philippe VI de Valois, et qui sont passés en revue à Mont-de-Marsan par Bernard de Bellovedere, sergent d'armes et viguier de Carcassonne[6].

1. Registres de Doat, vol. 170, Bibliothèque nationale.
2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 648.
3. *Idem.*
4. Le couvent des Augustins de Montrejeau, *Revue de Comminges*, 2me série, 1890-1893.
5. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 648.
6. *Trésor généalogique* de Villevielle : Actes concernant Arnaud.

Digitized by Google

Le 5 mai 1349, Arnaud et Bernard Saquet, seigneur de Caumont, sont fondés de procuration d'Agnès, fille du roi de Navarre, pour recevoir une rente que ledit roi lui avait promise en faveur de son mariage avec Gaston, comte de Foix[1].

Arnaud II épousa Marguerite de Labarthe. L'un de ses fils, Guillaume, d'abord évêque de Pamiers, occupa le siège de Comminges jusqu'en 1382. Bernard, son dernier fils, fut le père de ce fameux Arnauton appelé le Bourg d'Espagne, dont Froissart a raconté les grands coups d'épée et les bizarres exploits[2].

Arnaud III, sénéchal de Quercy et de Périgord, puis de Carcassonne, combattit avec l'élite de la noblesse française, le lundi 17 septembre 1356, à Poitiers. Fait prisonnier comme le roi Jean, et conduit en Angleterre, il dut payer 6,000 livres de rançon. En 1369, une nouvelle guerre contre les Anglais lui fit éprouver la même disgrâce; mais, prisonnier pour la seconde fois, et renvoyé sous promesse de rançon, il ne s'acquitta point de sa dette. Le pape Clément VI, ayant excommunié les Anglais, le dispensa de tout scrupule, et surtout de son obligation.

Il avait eu, de Gaillarde de Miramont, Roger Ier d'Espagne, conseiller chambellan du roi Charles V, en 1373. Il assiste à la bataille de Rosebecque, en 1382. Il est cité dans les rôles des barons du Nébouzan, comme un des vaillants et fidèles suivants d'armes de Gaston Phœbus, comte de Foix[3]. Après la

Bertrand, Raymond d'Espagne-Montespan, années 1343-1349-1350-1363, etc, (Bibliothèque nationale).

1. *Trésor généalogique* de Villevielle (Bibliothèque nationale).
2. *Hist. des grands officiers de la couronne,* t. II, p. 648.
3. Seguen los gentilz de Nebozan a qui Mossenhor a costumat

Digitized by Google

mort de son père, créé sénéchal de Carcassonne, il va guerroyer en Castille et revient combattre les Anglais avec 50 lances et 100 pavois[1]. Il rachète du comte de l'Isle, pour 600 écus, l'hommage qu'il devait pour Montespan; il acquiert de Thibaut d'Espagne, seigneur de Saint-Laurent, son cousin, la moitié de la ville de Valentine[2].

Ce fut de son temps, l'an 1387, que parut le *Censier des Bénéfices de Comminges* dressé par Berengarius Guilhot, vicaire général d'Amelius de Lautrec. Nous y voyons qu'Ausson était une annexe de Montréal de Rivière. Les seigneurs d'Espagne avaient dû demander l'érection d'une seule et même paroisse[3].

d'escriver en sas guerras, 1376-1378. *(Rôles de l'armée de Gaston Phœbus)*, par Raymond, archiviste des Basses-Pyrénées. Bordeaux 1872.)

1. Mémoriaux de la Chambre des comptes de Paris, l. 5e. — *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 649.

2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 649.

3. Archipresbyteratus Ripparlæ. De Monte-Regali :

Bonus homo de Anisano, rector dicti loci; Guilhelmus de Sancto Paulo, presbyter; Petrus de Fronsiaco, consul; Bernardus de Alanda. operarius dicti loci, jurati ad sancta Dei evangelia in turmà auditi, habito priùs super infra scriptis deliberato inter se consilio, dixerunt :

Quod ecclesiæ de Aussonio et de Mont-Regali sunt ad invicem annexæ, et quod rector earum una cum scolare dictorum locorum recipit primitias bladorum, et decimas et primitias vinorum et carnalagiorum per medium, hoc tantùm salvo quod ecclesia et scolaria taxantur ad XX libras per medium, etc., etc.

Item dixerunt quod dictus rector ultro se habet continuo tenere unum vicarium et alium presbyterum conduditium qui qualibet die communiter habent celebrare tam in Monte-Regali quam in Aussonio duas missas, et habent tenere duos clericos pro servicio dictarum ecclesiarum, et pro se unam matrem et unum salmaterium, etc., etc.

Fait à Montréal de Rivière (in loco de Monte-Regali Ripparlæ), le 22 octobre de l'an 1387. (Ex *Spicilegio Convenarum*).

Le Censier des Bénéfices du diocèse de Comminges a été autographié à quelques exemplaires, par les soins du savant M. Morel, notre regretté collègue.

Digitized by Google

Le 13 novembre 1388, Froissart, le chroniqueur par excellence, uniquement soucieux « de doner esbatement et plaisir » à tous ceux qui liraient ses livres, rencontrait à Pamiers « messire Espaing du Lyon » vaillant home, saige et beau chevalier », grand ami du comte de Foix, et qui se rendait à la cour de ce prince au château d'Orthez en Béarn. Le bon chanoine de Chimay recherchait passionnément les conteurs d'aventures, les témoins de prouesses et de brillants faits d'armes. Messire Espaing avait vu tant de batailles et de chaudes rencontres, il savait de si belles et curieuses histoires sur « tous chasteaux, bourgs, villes, passages, défilés » des pays de Foix et de Gascogne, que Froissart se mit bien vite en sa compagnie. On connaît cette amicale chevauchée, qui dura du 18 au 25 novembre, et dont le vif et consciencieux chroniqueur, qui ne se couchait jamais sans noter les incidents de la journée, a fait le récit dans son troisième livre.

A leur entrée en Comminges, les deux voyageurs aperçoivent « ung très bel chastel Montespaing qui est « à messire Roger d'Espaigne, grand baron et grand « terrien en ce pays-ci et Toulousain, et il est pour « le présent sénéchal de Carcassonne. »

On s'arrête à Saint-Gaudens, et le lendemain, dit Froissart « nous vinmes dîner à Montréal de Rivière, « une bonne ville et forte, laquelle est du roy de « France et de messire Roger d'Espaigne. »

Espaing du Lyon et le chroniqueur traversèrent Ausson avant d'arriver à Montréal. Un « chastel » appartenant à ce grand baron d'Espaigne dont le nom remplissait le pays, aurait attiré leur attention, et

Digitized by Google

Froissart n'aurait eu garde sûrement de l'oublier, de même qu'il avait fait pour le château de Montespan. Ce silence, de la part d'un narrateur toujours en quête de renseignements et de détails sur tous les lieux qu'il traversait, nous autoriserait à croire que la demeure féodale n'existait pas encore, et se réduisait simplement à la vieille tour seigneuriale de Sainte-Colombe.

Froissart est séduit évidemment par la réputation de ces barons d'Espagne-Montespan, aussi bons chevaliers que seigneurs opulents. Il se complaît à les louer, quand il les trouve sur son chemin. Il raconte, non sans admiration, les prouesses du Bourg d'Espagne, cet Arnauton à la taille de géant, à la main de fer, ce batailleur infatigable qu'il voit de près à la cour du comte de Foix. Comme il dépeint ce combat de Marchéras en Bigorre, entre Mauvezin et Tournay, où les Français et les gens de Lourdes se heurtèrent si violemment ! « Le Bourg avec sa hache ne féroit home « qu'il ne portat à terre ». Mais voici des exploits d'un autre genre, et non moins extraordinaires. A la veillée de Noël de l'an 1385, dans la grande salle du château d'Orthez, le comte Gaston Phœbus se plaignait du froid devant une cheminée insuffisamment pourvue. Le Bourg d'Espagne descend dans la cour encombrée de neige[1], où stationnaient des ânes chargés de bois. Il en prend un des plus grands sur ses épaules, remonte précipitamment les escaliers, et fendant la presse des chevaliers, il jette son fardeau vivant dans l'âtre, à la profonde admiration du comte et de tous

1. Froissart, *Chronique*, livre II.

Digitized by Google

les assistants stupéfaits de cette audace, mais non moins réjouis de cette plaisante aventure.

Ce même Arnauton, gouverneur de Saint-Béat, était au nombre des familiers de Gaston Phœbus, lors de cette course dans la montagne qui fut le dernier « esbatement » de l'illustre auteur des *Desduycts de la Chasse,* en la vie de ce monde. Il tenait le bassin d'argent dans lequel le comte de Foix, pris d'un évanouissement subit, se lavait les mains, peu d'instants avant de rendre l'âme, 22 août 1391.

Roger d'Espagne fut présent aux obsèques du comte de Foix; sept chevaliers, pendant la cérémonie, se tenaient debout autour du cercueil. Quatre d'entr'eux portaient les bannières armoyées de Foix-Béarn. A trois autres étaient confiées les armes du glorieux mort. Roger d'Espagne avait reçu mission de garder l'épée[1].

A la fin de l'année 1391, Roger vint de Tours à Toulouse, avec messire Espaing du Lyon, apprendre que l'héritage de Foix et ses dépendances appartenaient au vicomte de Castelbon, conformément aux prescriptions de Gaston Phœbus[2].

Roger avait épousé en premières noces Esclarmonde de ....., puis Claire de Gramont. Il fit son testament le 6 juin 1406. Il commit à Bertrand de Saint-Just la tutelle de Roger, Raymond, Arnaud ses fils. Il légua une rente obituaire de 250 écus petits aux Augustins de Montréal. En 1410, il fut inhumé dans le chœur de leur église qu'il aurait fondée, d'après Larcher, de 1395 à 1406[3].

1. Froissart, *Chronique,* l. IVe. | 2. *Idem.*
3. Manuscrits de Larcher (Arch. dép. des H.-Pyr., Registre E.)

Digitized by Google

Le 26 juin 1411, les exécuteurs testamentaires de feu noble et puissant homme messire Roger d'Espagne, seigneur de Montespan, traitent avec les habitants de Roquépine auxquels ledit seigneur avait légué cinq florins d'or, en présence de Gérard, fils de Jehan de Saint-Jehan, damoiseau, et de Pierre de Vasthonis, notaire[1].

Dans les traditions de notre pays, Roger Ier est resté le personnage capital de sa race. On ne s'inquiète guère de ses ancêtres ou de ses descendants. Sa vaillance éprouvée, son caractère chevaleresque, ses relations avec la cour si brillante des comtes de Foix ses alliés, l'estime en laquelle on le tenait à la cour de France, les fondations pieuses et charitables qu'il avait multipliées, avaient entouré son nom d'un éclat particulier. Ses contemporains, frappés de ces mérites et de ces circonstances, avaient légué leurs impressions à leurs successeurs, et le souvenir de Roger s'est conservé d'âge en âge, résumant dans la personne d'un seul l'histoire d'une maison pendant plusieurs siècles. Bien des gens, peu soucieux il est vrai des annales du passé, connaissent donc vaguement Roger d'Espagne. Ils le confondent avec les autres chevaliers du même nom. Il y a plus d'un siècle, lorsque les archives locales demeuraient inexplorées, même oubliées, les erreurs se copiaient sans contrôle d'un livre à un autre. Nos pères n'avaient ni le loisir ni le moyen de consulter les grands recueils, comme l'*Histoire de la Maison de France et des*

1. Archives de l'abbaye d'Odysse, folio 55; — Manuscrits de Doat, vol. 270, Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

grands officiers de la Couronne du P. Anselme, par exemple, et autres ouvrages du même ordre feuilletés seulement par les feudistes ou les faiseurs de généalogies. A Montrejeau même, dans cette bastide créée par le premier Arnaud d'Espagne, vicomte de Couserans, on croyait, on disait, on imprimait au besoin, que Roger d'Espagne était le véritable fondateur. Cette assertion erronée s'étalait impunément dans des mémoires écrits par des hommes instruits, éclairés, avocats, jurisconsultes ; on la voyait énoncée dans des actes administratifs et judiciaires. Elle passait à l'état de tradition ou de légende tellement accréditée qu'on ne l'acceptait pas même sous bénéfice d'inventaire.

Jusqu'à la seconde moitié du xve siècle aucun titre ne mentionne le château d'Ausson. Les actes de concessions de fiefs, les hommages sont passés au château de Montespan ou dans la vallée de Louron[1]. Les lettres missives viennent des mêmes résidences, surtout de la première. En nous appuyant sur un ensemble de faits qui peuvent équivaloir à des preuves officielles, nous ne sommes pas éloigné de croire que Roger d'Espagne, ayant fondé le couvent de Montréal pour servir de sépulture à sa famille[2], voulut établir

1. Au nombre des hommages rendus à Roger Ier d'Espagne dans le Louron, nous citerons celui de Arnaud de Lassus, au lieu d'Adervielle, le 11 juin 1390, extrait des cèdes de Moreilhon, notaire, par François Fouran, notaire d'Estarvielle, le 16 octobre 1823, à la requête de M. le baron de Lassus-Camon, descendant de la famille dudit Arnaud. (*Ex nostris*, F., n° 14.)

2. "Pro se et suis successoribus," comme portait la pierre tombale de Roger d'Espagne dans le chœur de l'église du couvent de Montrejeau. — *Revue de Comminges*: Notice sur le couvent des Augustins de Montrejeau).

Digitized by Google

une nouvelle demeure à proximité de la capitale de ses fiefs, où l'appelaient souvent l'administration de ses biens, les revues de ses gens d'armes et ses démêlés avec des vassaux remuants et querelleurs. Tout en se montrant pleins de déférence pour leurs seigneurs, ceux-ci ne négligeaient aucune occasion de soulever des conflits et de raviver des contestations dont les lenteurs de la procédure éternisaient la durée. Il ne serait pas inexact de dire que les procès avec les gens de Montréal formaient une part d'héritage pour les barons d'Espagne-Montespan.

Par son heureuse situation et par la fertilité de son terroir, Ausson devait mériter les préférences de Roger d'Espagne. Il ne voulut pas agrandir l'ancien château seigneurial, ou pour mieux dire, la vieille tour au centre du village où logeaient les gens d'armes préposés au péage de Sainte-Colombe. Les inondations de la Garonne étaient-elles moins fréquentes à cette époque ou moins préjudiciables? On serait en droit de le croire, puisque Roger n'en ayant cure descendit dans la basse plaine d'Ausson, et construisit le nouveau manoir à une portée d'arbalète de la rivière. Il ne vit que la facilité de l'accès, le voisinage des eaux courantes, un isolement qui permettrait aux châtelains de mener loin du village une existence indépendante, à l'abri des importuns ou des curieux. En cela, ses espérances furent trompées. A leur tour, les habitants quittèrent le plateau de Saint-Roch, pour se grouper autour de la nouvelle résidence du seigneur.

Il serait malaisé de reconstituer aujourd'hui la configuration du château d'Ausson, de ses cours, enclos et dépendances, en s'aidant des deux fragments de

Digitized by Google

murailles encore debout au milieu des ronces, des broussailles et des herbes grimpantes. En 1859, lorsque ces ruines occupaient un plus grand espace, nous avions essayé de relever le plan de l'antique édifice dont elles avaient fait partie. En suivant la ligne indiquée par les traces encore visibles des fondations, nous avions retrouvé certaines mesures, déterminé des points assez précis; par une série d'observations et d'hypothèses raisonnées, nous étions arrivé à des résultats qu'il serait impossible d'obtenir aujourd'hui. Cette étude, dont nous avons conservé tous les éléments, nous avait donné la conviction que le château d'Ausson présentait tous les caractères de la demeure féodale appelée manoir, sauf les modifications inévitables et successives apportées par le temps. Ainsi, les murs actuels semblent appartenir à la fin du XVIe siècle, et non au XVe, selon nous époque vraisemblable de la fondation.

Le manoir proprement dit, « habitatio cum certâ « agri portione a manendo dicta Gallis manoir » (Ducange), était une habitation de propriétaire de fief entourée de murs et de fossés, mais sans tours, ni donjon, ni courtine. Elle affectait le plus souvent la forme d'un quadrilatère (voir le Castera de Saint-Médard dans les Landes, le manoir de Camarsac dans la Gironde)[1]. Pour le haut baron possesseur du château féodal, véritable place forte, d'un accès difficile, assis le plus souvent sur une colline escarpée, construction à l'aspect sombre, aux tours sinistres, aux grandes

1. Viollet-le-Leduc, *Dictionnaire de l'architecture française*; — Léo Drouyn, *La Guienne militaire.*

Digitized by Google

salles froides et tristes comme des prisons, le manoir était la maison de plaisance, au grand air, en pleine campagne, sans appareil militaire, mise simplement à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main, entourée de jardins, de vergers, faite exprès pour les plaisirs de la chasse et pour tous les délassements champêtres.

Le château ou manoir d'Ausson s'élevait à cent mètres de la Garonne. Un mur d'enceinte d'épaisse maçonnerie encadrait une cour carrée dont trois côtés avaient reçu des constructions. Le bâtiment principal, ou logis du seigneur, présentait à l'Est, au fond de la cour, une façade longue de 35 à 40 mètres, et s'appuyait sur deux ailes en retour. Dans celle de gauche, était la chapelle dédiée à saint Pierre, remplacée aujourd'hui par l'église paroissiale du village, sous le même vocable. On peut assigner aux deux édifices les mêmes proportions. Ici, pas le moindre vestige de l'architecture primitive. Comme nous l'avons déjà dit, c'est l'église banale, sans style et sans valeur. Selon la coutume, la chapelle devait communiquer au premier étage avec les appartements intérieurs du manoir, par une tribune où les châtelains venaient assister aux prières et saints offices.

Dans l'aile de droite faisant face au Nord, un bâtiment parallèle abritait les serviteurs, les hôtes, renfermait le cellier, le fournil, la panneterie, la fruiterie. Le grand corps de logis compris entre les deux ailes contenait, au rez-de-chaussée une vaste salle d'armes, et au premier étage une pièce correspondante de même grandeur. Cette disposition se laisse deviner par les restes d'une large baie ouverte à l'Ouest, dont l'encadrement de pierre taillée n'est pas entièrement détruit.

Digitized by Google

Par ces ouvertures terminées en ogive, on apercevait la ville de Montréal et les montagnes fuyant à l'horizon. A la fin du XVIe siècle, on dut ajouter aux angles du logis seigneurial deux tours carrées avec toits d'ardoises, dans le genre de celles que l'on voit au château voisin de Taillebourg, aussi ancien que le manoir d'Ausson.

Le mur d'enceinte seul fermait le quatrième côté du quadrilatère. Un fossé qui tournait autour du château séparait, en cet endroit, le mur d'un chemin public demeuré toujours à la même place. Il aboutit au gué de la Garonne, en face d'Huos. A hauteur d'appui, ce mince rempart était percé d'archères. Elles protégeaient la maîtresse porte du manoir à laquelle on accédait par un pont-levis jeté sur les douves. Trois de ces meurtrières sont encore à peu près intactes.

Une seconde enceinte entourait un parterre, un verger d'arbres à fruit et des pâturages de gazon vert, peut-être aussi le jeu de mail, qui dans toutes les manses féodales servait au divertissement des fils de la maison et des pages. Ces dépendances touchaient aux rives de la Garonne. Des murs, dont il était facile de retrouver l'indication il y a trente ans, et précédés sans doute de fossés profonds, servaient à la fois de clôture et de défense contre les irruptions de la rivière. A la suite de cette seconde enceinte, une barrière de pieux marquait, comme d'usage, les limites du domaine seigneurial.

De l'autre côté du chemin, dans un champ qui porte encore le nom de *La Grange*, s'alignaient les bâtiments ruraux, les greniers et granges, le pressoir, les étables, les écuries, les hangars couverts de chaume

Digitized by Google

avec les perchoirs pour les oiseaux de vol, faucons et autres, le chenil pour les lévriers et les chiens de grande taille destinés à la poursuite des bêtes fauves.

On se représente aisément la vie que menaient les châtelains d'Ausson dans la première moitié du xve siècle. Les barons sont presque toujours à batailler dans les guerres lointaines. En outre du service personnel, ils fournissent six hommes d'armes au roi de France[1]. Quand ils ont le heaume levé, l'écu au col, l'épée au côté, ils sont fiers et superbes, sans merci ni pitié; comme leurs pareils, ils courent après les aventures, ils aiment la guerre. L'appât du gain s'ajoute à la satisfaction de donner de grands coups d'épée, de s'illustrer par des prouesses. On se bat à outrance en songeant aux villes prises de vive force, aux châteaux pillés, au butin, surtout aux rançons des prisonniers de riche et noble condition. Les chevaliers étaient payés fort cher. Le rachat des princes et des grands seigneurs constituait une vraie fortune; les autres captifs, il est vrai, mis au partage commun, se vendaient 5 ou 6 sols quand on les réclamait. Si on ne le faisait, il arrivait souvent qu'on les pendait pour leur apprendre à n'avoir ni parents, ni amis, ni argent.

A la première convocation qu'il reçoit du roi de France, le baron d'Espagne-Montespan passe en revue ses vassaux, fait « sa monstre », comme on disait alors, habituellement à Montréal de Rivière ; il met en sûreté sa famille, soit dans l'intérieur de la place, soit

1. Un homme d'armes avait 6 hommes et 11 chevaux : un valet, un page, deux archers, deux coutilliers, trois chevaux pour lui, cinq pour ses suivants, et quatre pour les bagages appelés sommiers. — (*Ex nostris*, n° 64 : Dénombrement de 1480.)

Digitized by Google

à l'abri des fortes murailles de Montespan. Il marche joyeusement à l'ennemi, qu'il ne connaît pas le plus souvent, mais contre lequel il déploiera la plus indomptable vaillance, à la fois par obéissance au Roi son seigneur, et par sa passion traditionnelle pour les hasards de la guerre. Ainsi disait Eustache Deschamps, l'huissier d'armes du bon roi Charles V :

« *Aux champs, aux champs. Issez de vô mayson*
« *Vous qui devez avoyr honeur et guerre.*
« *Vescy abvril et la doulce sayson*
« *Que l'on se doibt ordoner pour la guerre*
« *Et que l'on doibt son ennemy requerre*
« *Et la frontière tenir,*
« *Tant qu'il ne puisse en vos marches venir.*
« *Li temps est doulx pour dormir en la playne,*
« *L'erbette vient pour chevaulx soustenir,*
« *Ainsy se doibt gouverner capitayne*[1].

Lorsqu'on signale une bande d'écorcheurs, de routiers ou de ces aventuriers qui, suivant le proverbe, vivent de la guerre comme le frère mineur d'aumônes, le baron convoque les gentilshommes du voisinage, arme ses vassaux, et court à la rencontre des malandrins. Il les disperse, les refoule dans les forêts ou dans les replis déserts des montagnes, et, comme il n'y a pas lieu à rançon, il fait sommairement pendre les prisonniers aux tours de Montespan, ou sous les grands chênes qui bordent la route du péage de Sainte-Colombe[2].

Dans les moments de trêve, le sire de Montespan se livre aux « desduicts de la chasse et de la faucon-

1. *Poésies morales et historiques* d'Eustache Deschamps, Paris, Crapelet 1832.

2. *Ex nostris*, passim, Cart. Mont.

Digitized by Google

nerie » qui lui rappellent encore ses émotions guerrières. Comme il a droit aux corvées et revenus en nature, il tient peu de valets gagés pour la culture de ses terres. Les habitants du village lui doivent, l'un la cuisson du pain, l'autre la coupe du foin, un troisième l'entretien de ses écuries, etc. En revanche, il se donne le luxe d'un personnel nombreux pour ses chiens et ses faucons. Avoir des oiseaux de chasse et des fourrures précieuses est, au moyen âge, la marque distinctive de l'opulence. La seule récolte que le seigneur daigne lever par lui-même est celle du gibier, dont la vie est sacrée pour tout autre que pour lui et ses chiens. Le paysan vit pauvrement sous un toit de chaume, clos d'une haie d'épines pour se défendre des loups errants dans la nuit. Il travaille à la merci de toutes les fantaisies du maître. Celui-ci foule à toute heure le champ du vilain avec ses meutes et ses chevaux. Heureusement pour ce dernier, à Ausson, la forêt immense confine aux terres cultivées. Le châtelain s'enfonce, avec sa suite bruyante, dans ces déserts peuplés de cerfs, de loups et de sangliers, où les chênes et les châtaigniers ont repris le sol qu'en bien des endroits les légions de César avaient peut-être nivelé. Par les claires journées d'hiver, il chevauche au bord de la Garonne, son faucon favori au poing, en quête du canard sauvage, du héron, ou de la grue. Les sires d'Espagne-Montespan avaient de tout temps compté parmi les familiers de la maison de Foix. Roger se glorifiait d'être l'ami, même l'un des compagnons préférés du comte Gaston Phœbus, le beau prince à la chevelure flottante, le maître le plus expert en vénerie du pays de France, qui menait en ses chasses

Digitized by Google

deux cents chevaux et seize cents chiens, et qui se plaisait à dire : « D'autres que moy ont esté meilleurs « chevaliers, plus heureulx auprès des Dames, mays « pour la chasse je n'ay nul maistre. » Ailleurs, il donne cette réconfortante assurance à tous ceux qui suivent son exemple : « Bon veneur aura en ce monde joye, et liesse et desduict, et après Paradis encore ! »[1]

Par temps, Roger d'Espagne va tenir cour plénière dans sa vallée de Louron, au château de Bordères. Escorté des gentilshommes ses hommagers, les Moulor, les Bossost, les d'Avajan, les d'Estansan, les Larboust, etc., il chasse sur les hautes montagnes. Des serviteurs et des tenanciers lui servent d'escorte, bûcherons accoutumés au poids de la hache, pasteurs aux jarrets d'acier, rompus à toutes les fatigues, habiles à manier l'épieu, l'arc et l'arbalète. Ce sont jours de fête pour les hameaux perdus au milieu de ces âpres solitudes. Les cloches des églises sonnent à toutes volées sur le passage du baron, les consuls le saluent jusqu'à terre, et les vassaux contemplent, avec un respect mêlé de crainte, ce puissant chevalier leur seigneur, que les comtes de Foix appellent leur cousin, et qui combat sous la glorieuse bannière des rois de France.

Tandis que Roger d'Espagne est parti dès l'aube, sur son cheval gascon, avec sa bonne cotte à chasser et son cor d'ivoire suspendu au col, suivi de ses fils qu'il forme lui-même à la science de Vénerie, quelle

1. Gaston Phœbus, *Des desduycts de la Chasse.*
Froissart amena quatre chiens d'Angleterre à Gaston Phœbus. L'histoire a conservé leurs noms : Tristan, Hector, Brun, Rolland. (Froissart, *Chronique*, l. IV ; — *Histoire des comtes de Foix,* etc.)

Digitized by Google

est la vie intérieure du manoir? Après avoir dit ses oraisons, ouï dévotement la messe en sa chapelle, la châtelaine, sage et discrète dame, règle sa maison comme un monastère. Le matin, elle distribue la besogne à ses servantes. Puis, avec ses demoiselles et ses chambrières, elle parcourt les jardins et les vergers. Suivant les saisons, elle surveille la cueillette des fruits. Elle s'enquiert du lin filé, des toiles tissées, et si les lavandières s'acquittent diligemment de leur office. Elle visite la boulangerie où l'on pétrit le pain ballé pour les gens, le pain rousset de méteil saupoudré d'anis et de marjolaine, le pain de seigle dont l'usage, dit-on, conserve la fraîcheur et la santé. Puis elle se complaît à regarder les jeunes seigneurs, ses enfants, qui dans le pré tirent à l'arbalète, jouent aux quilles, aux barres, au palet, s'exercent sur des genêts d'Espagne ou des courtauts de Béarn. Elle préside à la confection des élixirs, de l'hydromel, de l'hypocras, des onguents et des baumes souverains pour les blessures que les chevaliers n'oublient jamais d'emporter à la guerre. Elle vérifie les armoires remplies de linge qui, suivant la vieille coutume, doit être parfumé soit avec des pommes choisies, soit avec des bouquets de sauge et de romarin. A deux heures le repas est servi. La compagnie se délasse en la grande salle du premier étage à croisées ogivales, pavée de carreaux de diverses couleurs. Les murs disparaissent sous les tapisseries à personnages héroïques. Des bahuts ferrés, des coffres rouges ornés de peintures alternent avec des bancs recouverts de housses traînantes armoriées, sur lesquels prennent place la dame de Montespan et ses demoiselles. On devise en bro-

Digitized by Google

dant des nappes d'autel, des dalmatiques et autres ouvrages pour le service de la sainte Église. Dans la salle du rez-de-chaussée, des femmes empennent des viretons et des carreaux d'arbalète, préparent des traits, réparent les vêtements. Dans les cours, les archers de garde aiguisent les piques, les dagues, les haches d'armes, polissent les écus et les casques, changent les cordes des arcs, ou le bois des lances. Parfois, un jongleur passe sur son cheval poudreux, récite des contes et des poèmes. Des musiciens et ménétriers de Montréal, avec trompettes, flûtes, luths, sonnettes de rebecs et tambourins, donnent une aubade.

Mais tout à coup la cloche sonne : on lève le pont-levis ; la herse tombe. Les guetteurs de la tour Sainte-Colombe ont cru voir au loin une bande suspecte. Les serviteurs et les gens d'armes du manoir s'arment en hâte. C'est une fausse alerte. Tous s'apaisent et se rassurent. On a reconnu simplement une compagnie en route pour le Béarn sous la bannière amie du comte de Foix.

Quand le baron est revenu de sa longue expédition dans les forêts, on soupe tard. A la veillée, qui dure jusqu'à minuit sous le manteau de la grande cheminée, le chapelain narre de saintes histoires et des légendes de miracles curieux et rares. C'est ainsi qu'on se gouvernait, l'an de grâce 1410, dans le manoir d'Ausson, aussi bien que dans tous autres châteaux des pays de Foix et Comminges.

Bien que la résidence d'Ausson fut bâtie selon nous en 1408, deux ans avant la mort de Roger Ier d'Espa-

Digitized by Google

gne, nous ne la voyons pas citée dans les actes avant l'année 1460.

Roger II d'Espagne, fils de Roger Ier et de Claire de Gramont, ne quittait guère le château de Montespan. Ses messages sont toujours datés de cette place bien fortifiée, où l'on pouvait vivre sans crainte par ces temps de troubles et de périls sans cesse renaissants.

En l'année 1442 environ, lorsque le roi Charles VII vint à Toulouse, et délivra de prison la comtesse Marguerite de Comminges qui fit donation de ses biens à la couronne[1], il advint qu'un certain bâtard d'Albret, un sans avoir, et suivant les mœurs du temps un homme de proie, chef d'une bande malfaisante et pillarde, avait « desseigné » de s'emparer des dîmes du lieu d'Ausson fraîchement recueillies et engrangées. Mais il ne s'en était pas assez caché. Roger II, prévenu, s'empressa d'envoyer un messager aux consuls et habitants de Montréal, « ses bons amys » malgré les procès sans fin, et leur enjoignit de se porter sur les lieux avec main-forte pour sauvegarder les dîmes. S'ils se croyaient impuissants à les défendre sur-place, ils les mettraient en sûreté dans la ville de Montréal.

Voici le message de Roger d'Espagne : il montre de quelle façon et de quel style usaient les seigneurs de Montespan au xve siècle :

« Mes senhors de cossols de Mont Réal, de bon
« cor me recomandi a vos. Jo soy abvertit com lo
« bastart de Labret deu beni prene mas deumas de
« moun loc d'Ausson. Per so vos pregui et vos mandi,

1. P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 637.

Digitized by Google

« en tant que podetz mens falhi que vos autres vos
« hi agatz a trobar a lor secore et si han beson de
« retreyta los retregatz à Montréal et en so ne viel-
« hatz fer fauta. Pregan Diu vos don sa gracia. De
« Montespan, le 11 octobre. Lo senhor de Montespan-
« d'Espagne[1]. »

A leur tour, en 1450, les consuls et habitants de Montréal dépêchent à Roger un messager, pour se plaindre de gens armés qui prétendent mettre à exécution des lettres royales de main-forte très préjudiciables aux intérêts du pays. « No se poden esecutar, disent-ils, bonamen sen desola le pays ». Ils implorent l'assistance de leur seigneur.

Roger répond en ces termes :

« Mes senhors de cossols, ensemble totz manantz
« et habitantz de Mont Réal, jo me racomandi à vos
« autres. Jo he vista una lestra que mavetz escritta,
« et disetz qué gens en armes son sur los camps por
« esecutar certaines lestres roialles las quales vos
« autres avetz bistas, et disetz que ne se poden esecu-
« tar bonamen sen desola le pays et menassa des-
« truyre la ville de Mont Real, et me pregatz per
« l'honor deu Rey et miey et he per lo proffict de la
« ville de vos socore.

« A vostre beson proffict honor me troveratz may
« synon aquet que je debi estre per vos ajuda
« et socore a l'encontra d'aquelis que vos bolhessan
« fer mal ny desplasé. Jo montaré à chibal per vos
« ana garda de mal de tout mon poder et connesserez
« que jo volhi ajuda los habitantz de la villa et fail-

1. *Ex nostris,* Cart. Montréal : Lettre originale de Roger II d'Espagne.

Digitized by Google

« hiri pas a vos socore en vos necessitatz, ainsy qu'unq
« bon senhor deu fer a sos subjects. Pregan Diu vous
« don sa gracia. De Montespa le XXVIII de dessem-
« bre. d'Espagna. »[1]

Roger II d'Espagne mourut à Ausson, en 1458. Par son testament du 21 décembre 1442, il avait demandé à être enterré dans l'église des Augustins de Montréal de Rivière, « in tumbâ erectâ per dominum Rogerium « de Yspaniâ » *(sic)*[2]. Il avait donné à sa femme, Jaquette de Mauléon, cinq cents écus d'or, un cheval gris pommelé, et une pièce de soye rouge[3].

Son fils Mathieu d'Espagne, marié le 1er novembre 1461 à Catherine de Foix Rabat, assista en 1452 au siège de Bayonne. Il mourut le 2 novembre 1475, et fut inhumé, comme ses prédécesseurs, dans l'église du couvent des Augustins de Montréal.[4]

Sous Roger III, son fils aîné, chevalier de Saint-Michel en 1485, les conflits se ravivent entre les gens de Montréal et la maison d'Espagne. Les consuls assignent leur seigneur devant le parlement de Toulouse, au mois de juin 1480.

Celui-ci répond à cette sommation par une incursion sur les territoires contestés[5]. Ses gens les traitent en pays ennemis, menacent et maltraitent les plaideurs, en blessent quelques-uns, s'emparent du bétail trouvé dans les champs, et le ramènent comme de

1. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 98 : Lettre originale de Roger II d'Espagne.
2. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, tome 206, Bibliothèque nationale.
3. *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 649.
4. *Idem*, page 650.
5. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 110.

Digitized by Google

bonne prise dans les granges seigneuriales d'Ausson.

Le 2 novembre 1481, le parlement de Toulouse fait inhibition et défense au sire d'Espagne de porter atteinte aux habitants de Montréal dans leurs personnes ou leurs biens [1].

Le baron ne tient nul compte de cette décision. Pierre, l'un de ses bâtards, qu'il a fait seigneur de Saint-Michel et Cazères [2], commet de tels excès, que le parlement rend une ordonnance de prise de corps contre lui, fin novembre 1481 [3].

L'année 1483 marque une date très importante dans l'histoire de Montréal de Rivière. Les habitants rédigent eux-mêmes leurs statuts municipaux et les soumettent à la sanction royale. Louis XII les confirma en l'année 1498. Ces règles d'administration locale, qui ne tiennent pas moins de 228 articles, ne traitent point des rapports des vassaux avec le Roi et les barons d'Espagne, les seigneurs paréagers.

Roger III d'Espagne étant mort, sans enfants légitimes de Jeanne d'Espagne sa cousine germaine, Arnaud d'Espagne, son frère, quatrième du nom, lui succéda [4]. Le 18 janvier 1498, il épousa Madeleine d'Aure, fille de Géraud d'Aure, vicomte de Larboust.

Arnaud poursuivit la lutte à outrance contre les gens de Montréal. Le bâtard d'Espagne, son neveu, continuait rudement son rôle d'exécuteur des hautes œuvres pour le compte de sa famille. Il s'attirait par

1. *Ex nostris,* Cart. Montréal, n° 111.

2. *Idem*, n° 112 ; — *Histoire des grands officiers de la Couronne,* tome II, p. 650.

3. *Ex nostris*, Cart. Montréal, n° 113.

4. *Histoire des grands officiers de la Couronne,* tome II, p. 650.

Digitized by Google

ses violences la haine et les insultes. La lettre suivante d'Arnaud IV aux consuls de Montréal fait allusion à cet état des esprits de la part des habitants.

« Mes senhors de cossos, jo he vista la letra que « per lo present portador me abès tramessa me fas- « sant mencion de alcuna remonstracion que vos « autres me fesez l'autre jor toucant alcuna question « que mon nibot lo bastart ha a lencontra de Ramond « Johan per la dishonor que ledict Ramond Johan a « feyta a mon dict nibot ainsy qué jo né parlat am vos « autres plus amploment, et sabés ce qué jo vos en « disi ny ço que sen pourra en segui, car ledict Ra- « mond Johan se pode be pensa que sy fasse re a len- « contra de mon dict nibot que et era home per se « reventcha car gentilhome es.

« Toucant de mey non volhi fare synon qué so qué « deu estre ambers los touts.

« Pregan Diu mes senhors de cossos que vous don « sa gracia. A Montespa lé XXII octobre. d'Espagna[1]. »

Nous assignons à cette lettre la date de 1504.

Le 9 février 1505, nouvelle ordonnance de prise de corps contre le bâtard de Montespan.

Le 14 avril de la même année, François de Rochechouart, sénéchal de Toulouse et Albigeois, oblige le baron d'Espagne à comparaître en personne, sur la grande place de Montréal, devant maître Jehan de Chavagnac, docteur et juge mage de Toulouse.

Après la mort d'Arnaud, en 1506, même assignation est donnée contre Charles d'Espagne, seigneur

1. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 120 : Lettre originale de Roger IV d'Espagne.

Digitized by Google

de Ramefort, oncle et tuteur du jeune Roger, fils aîné d'Arnaud IV et de Madeleine d'Aure.

Le sénéchal rendit un jugement favorable aux sires d'Espagne. Loin de se calmer, la guerre continua sans trêve.

A dater de 1506 jusqu'en 1520, de longues pièces de procédure énumèrent les griefs des deux parties : déprédations, saisies, enlèvements de récoltes et de bestiaux d'après les ordres des seigneurs, rébellions de la part des vassaux, rixes suivies de coups et blessures entre les gens de Montréal et les serviteurs de la maison d'Espagne. La veuve d'un certain Jean de Roëlhon d'Ausson, tué dans une de ces rencontres, ne cesse de crier vengeance et multiplie les requêtes au parlement pour obtenir justice[1].

Ces troubles firent si grand bruit, que Mgr de Lautrec, gouverneur de Guienne, mit en garnison à Montréal, pendant les années 1516, 1517, 1518, quatre hommes d'armes et une compagnie d'archers sous les ordres du capitaine Ramonet de Luppé[2].

Depuis la mort d'Arnaud IV, tous les actes relatés plus haut prouvent que le manoir d'Ausson est devenu la résidence préférée de la famille d'Espagne. C'est là que Madeleine d'Aure donne audience aux consuls de Montréal, qu'elle écoute leurs doléances, qu'elle reçoit les bayles et huissiers porteurs de significations et

1. Inventaire des pièces produites, devant le parlement de Toulouse, par les consuls de Montréal de Rivière appelants du sénéchal, contre dame Madeleine d'Aure et Charles d'Espagne, mère et tuteur de Roger d'Espagne ; — 1513, appointements, requêtes, pour la veuve de Jean de Roëlhon d'Ausson contre les meurtriers de son mari. (*Ex nostris*, Cart. Mont., n° 131).

2. *Idem*, Cart. Mont., n° 132.

Digitized by Google

d'ordonnances, qu'elle veille aux intérêts de son fils mineur dans le lieu même où ils sont le plus ardemment mis en cause. Elle passe à Montespan la froide saison d'hiver. Dès le printemps, elle retourne dans son riant manoir, sauf, en cas de guerre ou de quelque périlleuse aventure, à s'enfermer bien vite en sa vieille forteresse, dont les murailles et les tours défient les attaques les plus audacieuses[1].

En 1522, le parlement de Toulouse veut clore enfin cette série d'hostilités chroniques dont souffrent également seigneurs et vassaux. Il ordonne le bornage du territoire de Montréal; cet arrêt ne recevra son exécution que quinze ans plus tard, en 1537.

Arnaud IV avait laissé un fils qui fut Roger IV, et une fille, Paule, mariée à Pierre, seigneur de Coarraze. Devenue veuve, elle épousa, le 27 novembre 1521, Antoine de Pardaillan de Gondrin. Roger institua sa sœur héritière, au cas où il décéderait sans postérité[2].

1. Doat, registre 170, Bibliothèque nationale; — Cavé, registre de la maison de Bellegarde, *passim*; — *Ex nostris*, liasse des procès de la maison de Montespan, Cart. Mont., n° 145.

2. Voir, dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, la généalogie de cette illustre maison.

Cet Antoine de Pardaillan joua plus tard un rôle très actif, pendant les guerres de Religion. Monluc le tenait en grande estime. Après avoir été blessé au siège de Rabastens, le terrible chef de l'armée royale choisit Pardaillan pour commander à sa place, comme le plus ancien capitaine, le plus digne et de la meilleure maison. Catholique ardent, Pardaillan était d'une rare violence de caractère. Un jour, à une procession du Saint-Sacrement, un Huguenot le salua. Pour remercîment de cette courtoisie, l'ami de Monluc donna d'un bâton ferré dans le ventre du susdit Huguenot, et le renversa brutalement à terre en lui disant: Malheureux! as-tu bien l'audace de rendre à la créature ce que tu dois au Créateur. Il mourut chevalier de l'ordre, en 1572. (Mémoires de Monluc; — *Histoire des grands officiers de la Couronne*; — Registres de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde.)

Digitized by Google

Roger IV d'Espagne fit ses premières armes à l'âge de 23 ans. Pour répondre à l'appel du roi de France, il passa la revue de sa compagnie de gens d'armes à Montréal de Rivière, fin décembre 1524. Elle était entièrement recrutée sur les terres de la baronnie de Montespan. Les arbalétriers venaient, comme d'usage, de la vallée de Louron[1].

Il quitta le manoir d'Ausson, au commencement de janvier 1525, avec Antoine de Pardaillan de Gondrin. Les deux beaux-frères firent partie de cette « fleur de noblesse » célébrée par la *Chanson de Pavie*[2]. Dans la fatale journée qui porte également ce nom, ils combattirent parmi les plus vaillants. Mais, écrasés sous le nombre, ils durent rendre leur épée aux ennemis, à l'exemple de l'héroïque François Ier.

Malgré l'animosité qu'entretenaient des conflits séculaires, les consuls et les habitants de Montréal, tou-

1. *Ex nostris,* Cart. Mont., n° 158.

2. Rey, *Histoire de la captivité du roi François Ier*. Paris, Techener, 1837. — *La Chanson de Pavie :*

Le roy en la bataille
Sy na point reculé,
Frappant d'estocq et de taille
Sans nully espargné.
Mais affin que ne faille,
Je vous dis vérité,
Troys chevaulx de paraige
Soubs luy furent tués !

La fleur de noblesse
Y montra son effect,
Sy très fort qu'en la presse
Ont esté prins de fect.
Mauldict soyt qui ne cesse
Procurer trahison,
C'est d'envie le sexe
Qui promet ce guerdon !
etc., etc.

Digitized by Google

chés de cette grande infortune, se cotisèrent avec un généreux empressement, et vinrent apporter à titre de prêt, à Madame Madeleine d'Aure, en son château d'Ausson, cent écus d'or, complément de la somme exigée pour la rançon du bon chevalier leur seigneur, retenu captif au delà des monts [1].

Roger IV épousa, en 1526, Catherine de Vèze, fille de Charles de Vèze, seigneur de Grimaud, et d'Antoinette de Clermont [2].

Il est permis de penser que la noble action des habitants de Montréal amena de part et d'autre des idées de rapprochement et de conciliation, puisque, le 26 janvier 1531, Roger IV posa les premières bases d'une transaction avec ses vassaux, par un acte passé par devant Me du Paraige, dit petit-fils d'autre du Paraige, notaire de Montréal [3].

Le 26 du même mois, il accorda les privilèges et libertés du lieu d'Ausson, et fit rédiger les coutumes par Jean Vallade, notaire des châtellenies de Montespan; présents : noble Vézian de Castéran, capitaine de Cuguron ; Guillaume de Camplong, seigneur de Bonrepaire, gouverneur des affaires de la baronnie de Montespan, et autres témoins notables convoqués à cet effet [4].

Voici le titre en latin de ces coutumes conservées dans les archives d'Ausson :

1. Voir la *Rançon de Roger d'Espagne, baron de Montespan*, dans la *Revue de Comminges*, t. V (1890), p. 68 et suivantes.

2. *Hist. des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 650.

3. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 157.

4. Registres de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde; — Archives de la mairie d'Ausson.

Digitized by Google

« Liber terrarius nobilis et potentis viri Rogerii de « Yspaniâ, militis, domini de Monte hispano et loci « de Aussoni, de libertatibus, franchesiis, terris, etc. »

Ces coutumes ne diffèrent pas de celles qui étaient usitées en pays de Gascogne, Foix, Comminges, etc. Nous en donnons un résumé succinct.

« Au péage de Sainte-Colombe, la taxe est exigée « sur toutes marchandises et tous bestiaux, à la « réserve du pain, du vin et du charbon.

« Les habitants d'Ausson jouissent de l'exemption « complète de tous les droits.

« Un char paie un sol.

« Une monture, 5 deniers.

« Un homme ou une femme, avec charge, 2 deniers.

« Bétail, mule ou jument, 1 sol.

« Porc, chèvre, mouton, brebis, agneau, 3 deniers.

« Les défaillants paient quatre livres d'amende au « seigneur.

« Les consuls prêtent serment au seigneur.

« Ils administrent la justice à leurs dépens.

« Les appels de leurs jugements vont devant le « juge du seigneur.

« Ils rendent compte entre les mains du bayle ou « du procureur du seigneur.

« Le seigneur a pour lui le montant des amendes « et le droit de sceau.

« Les consuls nomment pour le seigneur un bayle, « homme de bien, qui prêtera serment entre leurs « mains.

« Sont punis d'amendes tous larrons, et les caba- « retiers qui mettent de l'eau dans leur vin.

« Pour un coup de pied ou de poing, et pour injures,

Digitized by Google

« on paiera 5 sols tolosains d'amende au seigneur.

« Pour un coup de couteau, 15 sols, id.

« S'il y a effusion de sang, 60 sols, id.

« Les joueurs paieront 10 sols, id.

« Les blasphémateurs seront condamnés à la pri-
« son, et à la fourniture d'une certaine quantité
« d'huile pour l'entretien du luminaire de l'église.

« Pour adultère, il sera payé 50 sols tolosains au
« seigneur, sans préjudice des droits des autres offi-
« ciers.

« Si les coupables ne paient point ou ne peuvent
« payer, ils seront promenés ignominieusement par
» toutes les rues du village sans aucun vêtement.

« Si le seigneur vient à être fait prisonnier en
« guerre juste, s'il fait le voyage d'outre-mer, s'il
« marie ses filles et sœurs, les habitants sont tenus
« de se cotiser suivant leurs commodités à la conve-
« nance des consuls.

« Si quelqu'un meurt sans testament et sans héri-
« tiers, ses biens seront confiés pour un an à deux
« hommes probes et solvables. Si nul n'a présenté de
« réclamation avant la fin de cette année, les biens
« appartiennent au seigneur[1]. »

Le 9 mars 1531, Roger IV accorda des Coutumes à Cuguron, par devant Bresche, notaire. Le 25 janvier 1532, dans son château de Bordères en Louron, il reçoit des hommages de possesseurs de fiefs[2], il établit l'assiette de ses terre, il cherche à terminer les

1. Archives de la mairie d'Ausson : Registre des titres anciens.

2. Entr'autres hommages, nous remarquons celui de Gaspard d'Avajan, seigneur de Jézeau ; de Guillaume de Lassus d'Avajan, renonvelé le 29 novembre 1541 ; de Barthélemy de Bossost, etc, etc. (*Ex nostris,* Cart. fam., n° 37.)

Digitized by Google

différends, à rendre exacte et bonne justice. Il se montre généreux et pacifique, et sans rien abandonner de ses droits, il apporte, dans la manière dont il les exerce et les fait valoir, un esprit de sagesse et de modération qui contraste heureusement avec les rigueurs souvent arbitraires devant lesquelles ne reculaient point ses ancêtres.

Le 20 septembre 1534, au château d'Ausson, par devant Antoine Maignan, notaire, les consuls de Montréal de Rivière et Roger IV d'Espagne transigent définitivement sur tous les litiges pendants, et s'en remettent au parlement de Toulouse. Acte fait en présence de Jean d'Aure, vicomte de Buzet, seigneur de Larboust, sénéchal du Nébouzan; Espagnolet de Mauléon, seigneur de Gourdan, écuyer; Arnaud Azum, prêtre de Cuguron; Bertrand de Roëlhon, prêtre d'Ausson; Dominique de Gales de Galan, maître d'école de Montréal[1].

A la suite de cet accord, le parlement chargea Jean Robert, l'un de ses conseillers, de procéder irrévocablement au bornage de toutes les terres disputées depuis deux siècles. Ce magistrat partit de Toulouse le 24 septembre 1537, accompagné de Me Raymond Sabatery, procureur général du Roi, du sieur Garmés, procureur fondé du baron d'Espagne-Montespan, et de Me Jean Recodert, maître clerc. Il vint loger à Montréal, chez Domenge Barbe, consul dudit lieu.

Jean de Montés, huissier royal, se transporta le lendemain au château d'Ausson, pour assigner messire Roger d'Espagne, qualifié dans l'acte de haut et puis-

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

sant seigneur des châtellenies d'Ausson, Mazères, La Toureille et Cuguron, ainsi que noble dame Madeleine d'Aure, sa mère.

Au jour fixé, le commissaire du parlement sortit de Montréal par la porte de Saint-Jean, suivi des consuls, notables et d'un grand nombre d'habitants. Après avoir recueilli les dires de chacun, en présence du fondé de pouvoir de la maison de Montespan, il fit planter, dans tous les endroits voulus, des pals fleurdelisés sur lesquels le sieur Boyer, huissier d'armes, apposait les armes royales. Ces opérations durèrent paisiblement, sauf au lieu de Franquevielle où les consuls s'opposèrent à toute délimitation, sous le prétexte qu'on empièterait sur les terres de l'abbaye de Bonnefont, et sur le domaine du roi de Navarre, vicomte de Nébouzan. Comme Jean Robert insistait, les habitants, armés de piques et d'arquebuses, menacèrent si témérairement le délégué du parlement, que ce dernier dut se retirer pour éviter une bataille.

Il fit placer les armes de Montespan[1] sur les portes de Montréal, au-dessous de l'écusson aux trois fleurs de lis de France. Il mit solennellement le Roi et les consuls en possession des parties du territoire qui leur étaient dévolues, faisant inhibition et défense à Roger d'Espagne de troubler ledit seigneur Roi et lesdits consuls, sous peine de cent marcs d'or.

Avant de reprendre le chemin de Toulouse, le commissaire enjoignit au lieutenant de la justice de Rivière d'informer contre les gens de Franquevielle

1. D'argent au lion de gueules armé et lampassé d'azur, à la bordure de sinople chargée de six écussons d'or bordés de gueules (P. Anselme).

Digitized by Google

coupables de rébellion et d'attentats à main armée, sans préjudice des nouveaux bornages à déterminer sur leur territoire. Nous n'avons pas trouvé la sanction de cet ordre sévère dans le recueil des actes que nous venons de citer[1].

Le 11 décembre 1540, Roger IV rendit le dénombrement de ses terres devant la Trésorerie de Toulouse. Il n'est pas sans intérêt d'en donner quelques extraits. Ils présentent des particularités curieuses pour certaines localités de notre pays :

1° Montespan, seigneurie au pied des Pyrénées, avec le droit de prendre un péage et de tenir un bâteau sur la Garonne. Château fort avec tours. Le baron est obligé d'entretenir un capitaine à cause des frontières. Deux moulins.

2° La ville de Montréal de Rivière en paréage avec le Roi, avec rentes, censives, oblies au moyen desquelles on paie les prêtres chargés d'acquitter les fondations pieuses de la maison d'Espagne-Montespan.

Le seigneur possède les murailles, tours et places, et les restes du château où l'on tenait les titres de leur maison, lequel fut brûlé par cas fortuit.

Une place appelée La Salle, en dehors des barbacanes de la ville, où siège le juge de Montréal, et où se rend la justice d'autres seigneurs et autres droits.

La seigneurie d'Ausson, avec château couvert en ardoise, cour, jardin, écurie et dépendances, le tout entouré de murailles, granges au levant du château, basse-cour, plus une tour couverte en ardoise avec

1. Archives municipales de la ville de Montrejeau : Registre des procès avec la maison de Montespan.

Digitized by Google

motte de terre et fossés comblés[1]. Plus, au fond du village le péage de Sainte-Colombe, un moulin, les droits de pâture, le labourage de deux paires de bœufs; le vasselage de noble Arnaud Guilhem de Casteras et du sieur de Missergues, hommagers du baron.

La baronnie de Cuguron, qui dépend de Montespan et qui se compose de bois, landes, pâturages, un petit moulin, une métairie noble avec un vassal sous l'hommage d'une paire de gants. Le baron est obligé d'y tenir un capitaine.

Saint-Laurent et Mazères, avec tous les droits et trois moulins.

Jaunac, indivis avec le seigneur de Mauléon. Le terroir de Boucoulan est tenu par Guirauton de Micheou (de Michel) de Montréal, sous l'hommage d'une paire de gants[2].

Les Tourreilles en toute juridiction.

La seignerie de Cazarilh dépendant de la baronnie des Lanes, avec moulin sur la Save, terres, bois, pâturages, oblies, censives, et la seigneurie de Villeneuve-Lécussan relevant de la même baronnie.

La seigneurie de Villeneuve-de-Rivière, avec droit de péage, droit de forge, fiefs, oblies, deux moulins, et prés à Clarac et Taillebourg.

La seigneurie de la vallée de Louron en toute justice, Bordères avec château, censives, oblies, prés,

1. Les fondations de cette tour existent encore près de la Garonne.

2. La famille de Michel de Montréal, très ancienne, fondue au XVIIe siècle dans la maison de Rieulle, avait sa maison en face de l'église. (Cadastre de Montrejeau de l'an 1667.)

Digitized by Google

pâturages et plusieurs hommagers : Bertrand d'Aroux, Jean de Montpezat, Guillaume de Bossost de Larboust, Bertrand de Bossost d'Avajan, Bernard d'Estansan, Trescazes, lesquels tiennent certaines montagnes sous le vasselage et hommage dudit baron d'Espagne d'une paire de gants chacun, excepté Trescazes qui fait hommage d'une paire d'éperons dorés.

Le baron nomme un capitaine pour la garde des frontières.

Les droits sur les lieux d'Esbareilhes, Gouaoux, Grailhen, Grésillan d'Aure, Lauson d'Aure, Pouchergues, Génos, etc., avec des montagnes inhabitables *(sic)*, Clarabide, la Pez, montagnes de Pichadère sans profit.

Au lieu de Loudervielle, un gentilhomme nommé Domenge de Moulor, écuyer, tient terre et fait hommage audit d'Espagne. Il est obligé de faire bonne garde en temps de guerre sur les confins de la vallée, du côté de l'Espagne.

Gouaoux de Larboust, San Tritous, Portet, Armenteule, Frechets, Camors, Anéran, etc.

Saint-Plancard, Uglas, Franquevielle, Balesta, les trois quarts de la seigneurie de Cazères, le quatrième au Roi.

La seigneurie de Valentine en paréage avec le Roi, engagée à Germaine d'Espagne, sœur du dénombrant, en paiement de son douaire, avec moulin, fournage, la moitié du pontanage, maison et jardin.

La baronnie d'Encausse avec Cavanac et Regades, engagée à Nicolasd'Encausse, seigneur de Sabbuc.

Les seigneuries de Villeraze, des Espanès, de Vé-

Digitized by Google

nerque, des Mauriers, de Daujas, et la baronnie de Ramefort que tient Onoffre d'Espagne, mestre de camp et capitaine de chevaux légers[1].

Les barons d'Espagne fournissent au Roi quatre hommes d'armes et quatre chevaux légers[2].

Le 23 juin 1540, Roger achète la part de Villeneuve-Lécussan possédée par Raymond d'Antist, seigneur de Marsan, et confirme les Coutumes données à ce lieu, en 1388, par Roger Ier d'Espagne.

Le 15 novembre 1540, il reçoit au château d'Ausson l'hommage de noble Dominique de Moulor de Loudervielle, où se trouve, dit l'acte, le vieux chastel de Moulor, par devant Bertrand du Paraige, notaire de Montréal[3].

Le 29 mai 1541, les délégués de la vallée de Louron, Pierre de Mourrelon et Jean de Milhasson, assistés de Barthélemy de Bossost, capitaine de la vallée, se rendent au château d'Ausson et passent divers

1. Registre d'aveux et dénombrements de la Trésorerie de Toulouse; — Registre de Cavé, intendant de la maison de Bellegarde, 1670.

2. Voir la généalogie des d'Espagne-Ramefort dans l'*Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. II, p. 652.

3. On trouve, dans les actes relatifs à cette vieille famille du Louron, tantôt Moulor, tantôt Montlaur.

Cet hommage est rappelé le 3 mai 1645, par devant La Salle, tabellion du Louron, par Guillaume de Moulor.

D'après la chronique du Louron, deux Moulor avaient pris part à la croisade de saint Louis. Ils avaient rapporté du pays d'outre-mer une croix très précieuse contenant des reliques et qui fut déposée dans l'église de Loudervielle. Tous les ans, le jour de Sainte-Madeleine, cette croix devait être portée processionnellement de l'église à la chapelle du château de Moulor.

Tous ces faits sont relatés dans un mémoire, imprimé l'an 1755, à l'occasion d'un procès entre Félix de Moulor, écuyer, et les consuls de Loudervielle, au sujet de l'enlèvement des deux très anciennes cloches de la chapelle du château. (*Ex nostris*, Vallée de Louron, n° 37.)

Digitized by Google

actes avec Roger IV d'Espagne, par devant du Paraige, notaire de Montréal[1].

Pujol, également notaire à Montréal, passe plusieurs actes au château d'Ausson, de 1545 a 1550[2]. Parmi les témoins souvent cités, nous remarquons les seigneurs de Mauléon et Garcias de Bramevaque.

Roger IV d'Espagne n'eut que deux sœurs, Paule, dame de Pardaillan Gondrin, et Germaine, mariée en premières noces à Hector de Lastic, seigneur d'Ansac, et en second lieu à Louis de Sachemaige, seigneur de Baure, baron de Saisonaille, dont elle eut grandement à se plaindre. Ses doléances, avec les motifs qui les ont provoquées, sont exposées tout au long, et sans la moindre réticence, dans le testament qu'elle fit à Valentine, le 17 septembre 1547, par devant Me Bresche, notaire, en présence de Bertrand de Comminges, seigneur de Rochefort, Gailhard d'Orbessan, seigneur de La Bastide Paumèz, Jean et Arnaud d'Orbessan ses frères, Gailhard de Mauléon, écuyer, seigneur de Gourdan, et Me Jean Peyrade de Valentine. Elle veut être ensevelie dans la sépulture de sa famille, aux Augustins de Montréal de Rivière. Elle leur lègue 300 livres pour messes et œuvres pies. Elle fait des libéralités à ses quatre frères naturels et à ses deux sœurs de mêmes[3]; elle institue l'enfant à naître du

1. Registre de la maison de Bellegarde, par Cavé, intendant; — *Ex nostris*, nos 187 et suivants.

2. *Idem.*

3. De même que dans toutes les maisons féodales, on trouve, chez les d'Espagne-Montespan, la famille légitime et la famille naturelle juxta-posées. Ces chevaliers très croyants, grands aumôniers, toujours prêts à s'armer en faveur de l'Eglise, fondateurs de monastères, exacts à remplir leurs devoirs religieux, n'ont aucun

Digitized by Google

mariage de Michel de Narbonne, vicomte de Fimarcon, et de Marguerite de Pardaillan, et à défaut, son frère le seigneur de Montespan[1].

Roger IV d'Espagne n'eut point d'enfants légitimes, mais une fille naturelle appelée Germaine, que l'on confond parfois avec sa tante, la seigneuresse de Valentine. Par son testament du 26 février 1547, Roger lui laissa la plus grande partie de ses biens et notamment le château d'Ausson. A la même date, Catherine de Vèze légua 600 livres à cette fille de son mari, pour ses bons et agréables services. Germaine, personne de mérite et de grande vertu, reçut des lettres de légitimation du roi Henri II, datées de Saint-Germain juin 1557, elle épousa la même année Jean de Castéras, seigneur de Seignan[2].

Roger mourut le 22 mars 1555 au château d'Aus-

respect de la fidélité conjugale. Ils s'abandonnent à leurs caprices avec une rare insouciance. Loin de tenir à l'ombre les bâtards, on les garde au logis. Ils servent de pages, ils partagent la vie, les jeux, l'éducation même des enfants légitimes. Ils obtiennent quelquefois les préférences du père, qui leur assure dans son testament des parts privilégiées. Loin de les renier ou de leur montrer de l'aversion. les châtelaines se prennent de tendresse pour eux, soit par compassion, soit pour plaire au mari, les aident à faire d'avantageux établissements. Ces fils de second ordre épousent des femmes de bon lignage. Les filles sont recherchées par des gentilshommes bien placés. En dépit de la morale et des canons, tout cela finit le plus aisément du monde. C'est une coutume acceptée qui n'a l'air de choquer personne. Les rois et les plus grands seigeurs avaient toujours donné l'exemple, à ne citer que Louis XIV imposant à la France le spectacle des princes légitimés. Les d'Espagne-Montespan à chaque génération laissèrent de nombreux bâtards qui firent leur chemin dans ce monde.

1. Registre de Cavé, Intendant de la maison de Bellegarde, 1671; — Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, vol. 117 à 112, Bibliothèque nationale.

2. *Histoire des grands officiers de la Couronne*, tome II, p. 651; — Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne 117, 112, Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

son. Il fut porté le lendemain, avec le cérémonial d'usage, aux Augustins de Montréal. Il leur avait laissé 300 livres, plus 100 livres en mémoire d'Arnaud IV d'Espagne et de Madeleine d'Aure, ses père et mère [1].

En 1563, Germaine d'Espagne, dame de Seignan, seigneuresse d'Ausson, était morte sans enfants, puisque le 7 septembre un accord intervint entre ses héritiers et Paule d'Espagne, dame de Pardaillan Gondrin, qui reprit possession du château d'Ausson [2].

La maison d'Espagne est éteinte. Désormais les successeurs de Paule ajouteront à leur nom celui de Montespan.

Le manoir d'Ausson eut-il à souffrir pendant les guerres de Religion? Nous ne saurions invoquer aucun titre, ni profiter d'aucun indice. Il se trouvait sur le passage de Montgommery, lorsqu'après avoir occupé Saint-Gaudens, et brûlé Villeneuve-de-Rivière [3], ce terrible envahisseur continua sa marche en hâte vers le Béarn. On sait que, sur sa route, cette armée, qui ne comptait pas moins de 4,000 arquebusiers et de 500 chevaux, se livrait au pillage et ruinait surtout les villes qui fermaient leurs portes. Nous n'avons jamais su quel fut le sort de Montréal? Pour éviter le fer et la flamme, les habitants durent livrer passage aux Huguenots, leur fournir des réquisitions, et se racheter pour ainsi dire par une entière soumission à toutes

1. *Idem,* et Registres de la maison de Bellegarde, 1671.

2. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, 117 à 112, Bibliothèque nationale; — Registres de la maison de Bellegarde, 1671.

3. Voir l'intéressant article de M. Baudouin : *Montgommery à Saint-Gaudens*, Revue de Comminges (1890), t. V, p. 107 et suiv.

Digitized by Google

leurs brutales exigences. C'est sans doute « ce traité si malheureux » auquel Monluc fait allusion dans sa lettre à M. de Bellegarde, le 7 août 1569. Il lui ordonne d'envoyer à Toulouse les consuls de Saint-Gaudens et de Montréal pour les y faire juger, ou mieux encore, « amenez-les moy, » dit-il, car « je les feray pendre et estrangler incontinent »[1].

Du mariage de Paule d'Espagne et d'Antoine de Pardaillan, vint Hector, marié à Jeanne dame d'Antin, le 8 décembre 1561.

Le 8 mars 1575, il se plaint au sénéchal de Toulouse d'avoir été privé de ses droits seigneuriaux de Montréal.

Le 17 avril, par devant Ramond Cériros, notaire de cette ville, les consuls et notables choisissent Jean Aliquierry, docteur en droit, et Jacques Laforgue, licencié en droit, pour transiger avec le seigneur Hector de Pardaillan de Gondrin d'Antin Montespan, et protester de leur déférence[2].

Le 15 janvier 1579, sur la remontrance de M. de Terrasson, Puysségur, Lafont et Pujol, consuls, touchant l'avertissement de la prochaine venue de M. de Gondrin, décident de « l'aller voir en cérémonie au « château d'Ausson, luy fayre la révérence, et luy « apporter ung présent à la discrétion des consuls[3].

1. Bibliothèque nationale, Fonds Français, n° 3, 242.

2. *Ex nostris,* Cart. Mont., n° 196.

3. Cet acte de déférence fut renouvelé plusieurs fois depuis cette époque. Lorsque les seigneurs venaient en leur manoir d'Ausson, les consuls de Montréal leur apportaient un présent. Cette coutume fut pratiquée pour la dernière fois en juin 1768. Le conseil de Montrejeau, sachant que M. le duc d'Uzès passe à Toulouse, délibère de lui faire un présent d'une valeur de 150 livres, au nom de son

Digitized by Google

Le 22 août 1590, devant Bertrand Bernin, notaire royal, Hector de Pardaillan-Gondrin et Jeanne d'Antin fondent une chapellenie en l'église de Soutiras [1].

Le 27 juin 1602, par devant Manaud Ferré, notaire de Laffite-Vigordane, Antoine de Pardaillan de Gondrin, fils d'Hector et de Jeanne d'Antin, gentilhomme ordinaire du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, etc., épouse, au château de Saint-Elix [2], Paule de Bellegarde, fille de Jean de Bellegarde, chevalier des ordres, capitaine de 50 hommes d'armes, et d'Anne de Villemur de Termes, sœur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France. Antoine de Pardaillan était veuf de Marie du Mayne d'Escaudillac.

M. de Gondrin-Montespan donne à son fils toutes les terres de Montespan. Paule de Bellegrrde reçoit 36,000 écus de dot.

Témoins: M. Urbain de Noé, seigneur dudit lieu, Henri de Sarrieu, baron de Saint-Paul, Jean-Paul de Noé, seigneur de l'Isle, Philippe de Benque, seigneur de Marin, noble Pierre de Sarrecave, noble d'Antin, seigneur de Labarthe, etc [3].

Jeanne d'Antin testa, au château d'Ausson, le 6 juin 1603. Elle fonda une messe haute à la chapelle des Cinq Plaies des Augustins de Montrejeau, et fut

marquisat de Montespan, prises dans le trésor de la ville, et M. Couzier, avocat, est chargé de le remettre. (*Ex nostris,* Cart. Mont., n° 425 : Extrait de délibérations consulaires.)

1. Manuscrits d'Oihenart, Fonds Duchesne, n° 206, Bibliothèque nationale.

2. Roger de Bellegarde avait acheté la terre de Saint-Elix à M. de Potier, seigneur de la Terrasse, le 16 janvier 1576, pour 50,000 livres. (Registre de la maison de Bellegarde par Cavé, 1671.)

3. Manuscrits d'Oihenart, et Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

inhumée à Bonnefont d'Antin, avec son mari, le 21 septembre 1610[1].

Le 17 mars de cette année, le manoir d'Ausson avait vu le mariage de Louise de Voisins d'Ambres, fille de Louis de Voisins d'Ambres, capitaine de 50 hommes d'armes, et de feue Paule de Pardaillan, avec Antoine de Cardaillac, gentilhomme de la chambre du Roi, en présence d'Hector de Pardaillan-Gondrin et de Jeanne d'Antin, aïeul et aïeule[2]. Parmi les témoins, nous remarquons Bernard de Binos, Alexandre de Laran, Jean de Galois, juge de la baronnie de Montespan.

Au printemps de l'année 1612, Antoine de Pardaillan et Paule de Bellegarde arrivent au château d'Ausson avec une suite nombreuse. Ils y tiennent un grand état de maison ; ils reçoivent les visites empressées de leurs voisins, les hommages des consuls de Montréal et des autres terres de Montespan. On ne se souvient plus des luttes anciennes. Les nouveaux seigneurs sont affables, compatissants, généreux. Pendant cinquante années on a souffert de la guerre civile traînant à sa suite une lamentable série de misères et de ruines. La France meurtrie, épuisée, a déjà réparé le plus vif de ses plaies sous la main tutélaire d'Henri IV. On dirait que la noblesse veut imiter ce grand exemple, se montrer accommodante et plus équitable à son tour. Les huissiers ne viennent plus apporter au manoir d'Ausson leurs significations malséantes, mais les portes

1. Manuscrits d'Oihenart, et Registres de la maison de Bellegarde.

2. *Idem.*

Digitized by Google

en sont ouvertes aux habitants de Montréal à toute heure, soit qu'ils présentent de justes réclamations, soit qu'ils implorent l'assistance des châtelains.

Le 2 juin de cette année 1612, Antoine de Pardaillan et Paule de Bellegarde quittent Ausson avec leur suite, et se rendent à leur château de Bordères en la vallée de Louron. Les gentilshommes du pays et les consuls des paroisses sont convoqués, le 5 juin, dans la grande cour du château. Le seigneur fait à tous le plus courtois accueil et leur dit qu'il vient, comme héritier de feu monseigneur de Pardaillan de Gondrin son père, prendre solennelle possession de ses terres et recevoir l'hommage de ses vassaux.

Les nobles hommes de la vallée et les consuls reconnaissent ledit M. de Gondrin-Montespan pour leur légitime et unique seigneur ; ils renouvellent leur serment de fidélité, demandent et obtiennent la confirmation de leurs privilèges, en présence de Marc Antoine de Campels, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal et gouverneur de la comté de Bigorre, noble Carbon de Beyrau, seigneur de Jézeau, noble Pierre d'Aroux, lieutenant de cavalerie au régiment de Piémont, noble Foix de Carrière et autres, par devant Antoine d'Arro, notaire de Sarrancolin.

Le 15 mars 1617, messire de Pardaillan de Montespan nomma M. de Sarrieu de Bellerm, capitaine des chasses du Louron[1].

Au mois d'août 1613, Louis XIII érigea la baronnie de Montespan et toutes ses dépendances en marquisat, par lettres patentes qui rappellent les services rendus

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

Digitized by Google

à l'État par Antoine de Pardaillan de Gondrin, maréchal de camp, conseiller d'État, etc.

Le marquisat comprenait trois villes : Montréal, Valentine, Cazères.

Les châteaux ou maisons seigneuriales d'Ausson, Auragne, Cuguron, Lécussan, Villeneuve-Lécussan, Cazarilh, Villeneuve-de-Rivière, Saint-Laurent, Mazères, La Tourreille, les vallées de Louron et d'Esbareilles, avec capitaineries dont dépendent 24 villages avec haute, moyenne et basse justice, en beau et fertile pays [1].

A ces possessions, patrimoine de la maison d'Espagne-Montespan, s'ajoutaient le marquisat de Gondrin et la baronnie d'Antin. Ces terres, grevées de lourdes charges, de fondations pieuses et charitables, donnaient annuellement un revenu de 30 à 40,000 livres [2].

Antoine de Montespan, duc de Bellegarde, fils aîné d'Antoine Arnaud et de Paule, ordonna, en 1665, une reconnaissance générale de tous ses domaines.

On y lit à l'article d'Ausson :

« Au lieu d'Ausson, le seigneur possède un château,
« cour et jardin avec les écuries, le tout entouré de
« murailles, et une pièce de terre ou pré confrontant,
« appelé le Camon de Mounségné, confrontant du
« levant, chemin public; midi, l'église et cimetière
« dudit lieu ; couchant et septentrion, chemins publics
« qui vont à Montrejeau ; plus une grange au levant
« du château, basse-cour, jardin entouré de murailles:
« plus une tour couverte d'ardoises au fond du village,

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde, 1671.
2. *Idem.*

Digitized by Google

« avec motte de terre et fossés comblés; plus le péage
« de Sainte-Colombe. »

Les terres nobles comprennent 53 journaux, plus un moulin. Les rentes doivent être portées au château d'Ausson[1].

A la suite de cette reconnaissance fut dressé le cadastre de 1667, par ordre de M. Pellot, intendant de Montauban et de Guienne, confié aux soins de Jean Cistac et Blaise Baretge, arpenteurs, et de Mathieu Dumas, pris d'office par Raymond Dumas, juge mage de Pamiers[2].

En mars 1676, nouvelle reconnaissance du lieu d'Ausson, par Jean Fontan de Saint-Laurent, pour Pierre Cavé, intendant du duc de Bellegarde.

A toutes les époques, les titres que l'on a eu la chance de conserver dans les pays de Comminges et de Nébouzan font mention des ravages causés par les crues de la Garonne. Elles se renouvelaient d'une façon presque périodique tous les vingt ans, comme il arrive de nos jours et comme il arrivera jusqu'à la fin des temps. En 1595, le château d'Ausson et les communs subirent de graves dommages. Les jardins et les vergers furent bouleversés; des murs s'écroulèrent. Les seigneurs de Pardaillan-Gondrin-Montespan ne revinrent habiter leur résidence qu'en 1601. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, on ne constate

1. Cavé, Registres de la maison de Bellegarde.

2. Aveux et dénombrements des terres de Montespan, par devant les Trésoriers généraux de France, par Pierre Cavé, intendant de Monseigneur le duc de Bellegarde (Archives du parlement de Toulouse); — Actes et terriers d'Ausson des 14e, 15e, 16e siècles : Séverac, Bresche, Tonery, du Paraige, Cériros, notaires. (*Ex nostris*, 460-490.)

Digitized by Google

point de grands dégâts, mais en 1678 l'inondation prit des proportions extraordinaires. La Garonne couvrit toute la plaine; plusieurs maisons du village furent démolies. Les eaux entrèrent dans l'église jusqu'au-dessus du bénitier[1]. Le château souffrit naturellement de cette irruption, et dut être en partie rebâti, mais d'une façon très sommaire, vu que ses maîtres n'y parurent plus. La grande inondation de 1875, dont nous avons été les témoins attristés, a égalé, sinon dépassé, les malheurs causés par ces véritables trombes qui fondent sur nos campagnes et les transforment en marécages encombrés de gravier, de cailloux et de débris.

Depuis l'année 1620 environ, le château de Montespan était abandonné; sous le règne d'Henri IV, d'ailleurs, la plupart de ces antiques forteresses avaient été démantelées. Dans la reconnaissance de 1678, nous remarquons la mention suivante à l'article 12 :
« Le seigneur possède noblement, au lieu de Montes-
« pan, *les vieilles masures du château*, sur la croupe
« d'une montagne appelée le Château de Montespan,
« autour duquel est un boys de haute futaye planté de
« chênes et hêtres, y ayant aussy quelques vacants et
« terres herms appelés le Pech et la Hayaü, de la
« contenance de huit arpents plus ou moins.

« Sur le frontispice de l'église paroissiale sont
« taillées en relief les armes de Montespan[2]. »

Le duc de Bellegarde délaissa complètement le manoir d'Ausson qui cessa d'être entretenu. Les jardins,

1. Archives municipales d'Ausson.

2. Registre de Cavé : Reconnaissance générale de Montespan par Monseigneur le duc de Bellegarde, 1678.

Digitized by Google

les vergers disparurent, remplacés par des prairies sans clôtures. Bientôt les ruines s'accumulèrent; il ne resta plus que les granges et les communs, dont quelques murailles subsistaient encore à la fin du XVIIIe siècle.

On ne se souvient pas à Montréal d'aucune visite du duc de Bellegarde. Il se plaisait dans son château de Saint-Elix, et il multipliait dans cette résidence préférée tous les embellissements alors à la mode. Il fit tracer un magnifique parc, et l'on dit même que Le Nôtre vint dessiner le plan des jardins qui rappelaient le style et le goût des parterres de Versailles.

Le duc de Bellegarde mourut, le 2 mars 1687, sans enfants.

Hector Roger, marquis d'Antin, son frère cadet, marié à Marie Christine de Zamet, était mort à Paris, en avril 1669, laissant un fils, Louis-Henri de Pardaillan Gontrin d'Antin-Montespan, héritier de tous les biens et de toutes les seigneuries de sa maison.

Le marquis de Montespan, l'un des seigneurs les plus beaux, les plus galants, les plus spirituels de la cour, avait épousé, le 28 janvier 1663, « entre deux ballets[1] » Mademoiselle de Tonnay Charente, Athénaïs de Rochechouart Mortemart, qui fut la célèbre marquise de Montespan. Lorsque la passion du Roi se déclara en 1667, la marquise supplia son mari de l'emmener dans ses terres, loin de la cour et du péril. M. de Montespan ne l'écouta point, s'en repentit quand il n'était plus temps, fit du scandale, et s'attira la colère du Roi par ses extravagances[2]. Il affectait

1. *Mémoires de Mademoiselle*, tome IV.

2. Madame de Montespan disait en parlant du marquis : « Il est

Digitized by Google

de porter un deuil solennel, et cependant il ne voulait pas être raillé sur la conduite de sa femme. Il ne ménageait pas les dames qui voulaient faire les agréables sur ce chapitre[1]. On lui défendit de reparaître à la cour. Il passa en Espagne, à la suite d'une affaire de révolte en Roussillon, dans laquelle Louvois le fit assez perfidement impliquer[2]. Après sa séparation publique avec sa femme (7 juillet 1674), il habita le château de Bonnefont d'Antin.

La mort du duc de Bellegarde le rendit propriétaire du château de Saint-Elix. Il y passa les dernières années de sa vie dans un exil volontaire, et à la mort de la fille du duc d'Epernon, religieuse carmélite à Paris, qui lui avait cédé ses droits, il prit, en 1701, le titre de duc d'Epernon. « Montespan mourut dans ses terres de Guienne, en décembre 1701 », dit Saint-Simon. Nous avons trouvé que ce fut, en effet, le 1er décembre de cette année, au château de Saint-Elix[3].

Cet homme, digne d'une meilleure destinée, si bien doué, si diversement jugé par ses contemporains, mourut, toujours épris de sa femme, mais si meurtri dans son amour et dans son honneur, qu'il ne voulut jamais accepter une réconciliation plusieurs fois offerte et même sollicitée.

« ici qui fait des contes dans ma cour. Je suis si honteuse de voir « que mon perroquet et lui amusent la canaille ». (*Mémoires de Mademoiselle*, tome IV, p. 151.)

1. *Lettres historiques et galantes de Madame de Noyes*, 1741, tome 1er.

2. *Madame de Montespan et Louis XIV*, par Clément, Paris, 1868.

3. Rolle des confrères qui ont assisté aux obsèques de Mgr d'Epernon, seigneur du présent lieu de Saint-Elix, 1er décembre 1701. (Registres de l'église paroissiale de Saint-Elix.)

Digitized by Google

Après sa disgrâce, la marquise, dit Saint-Simon, visita ses terres d'Antin. La vit-on, même un seul jour, à Montréal ou dans le manoir d'Ausson? Il n'est point resté le moindre souvenir de ce passage. Elle finit en 1713, comme on sait, dans les œuvres, les austérités, la pénitence, les fondations pieuses, en paix avec Dieu, mais avec le regret de n'avoir pu rentrer en grâce auprès du mari qu'elle avait certainement aimé, mais dont elle avait brisé la vie.

Louis Antoine, marquis d'Antin, son fils, avait passé son enfance et sa première jeunesse avec son père, au château de Bonnefont d'Antin. Mais tout le portait à la cour dont il respira l'air avec cette noblesse, cet art, cette souplesse d'esprit, cette grâce qu'il tenait de « la beauté de sa mère et du gascon de son père », dit Saint-Simon. Le 24 août 1687, il épousa Julie Françoise de Crussol d'Uzès. On connaît l'histoire de ce grand seigneur, fait duc d'Antin en 1713, et qui réalisa le type du courtisan le plus habile et le plus accompli. Constamment retenu, par ses charges et par son amour des grandeurs, auprès des majestés royales, il ne s'inquiétait guère de son marquisat de Montespan, n'aimait ses terres que pour l'argent qu'il en retirait, ne se souciait point de les visiter. Les archives locales ne nous apprennent pas qu'il ait jamais honoré de sa présence la ville de Montrejeau, le vieux Montréal de ses ancêtres, ni le manoir d'Ausson en ruines depuis plus de cinquante ans!

Après la mort du dernier duc d'Antin, l'héritage de Montespan passa dans l'illustre maison d'Uzès. En 1756, la ferme des terres d'Ausson donnait 700 livres. Le moulin était affermé mille livres.

Digitized by Google

Le droit de péage de Sainte-Colombe, qui remontait au temps des comtes de Foix, et dont avaient joui pendant cinq siècles les barons d'Espagne-Montespan, appartenant au duc et à la duchesse d'Uzès leurs successeurs, fut supprimé par arrêt du Conseil du Roi, le 13 juillet 1767[1].

Dans le cadastre d'Ausson de 1772, folio 8, on trouve ce qui suit.

« Mgr le duc d'Uzès, seigneur dudit lieu d'Ausson, « tient et possède noblement audit lieu des mesures « où était anciennement le château, pré et champ « avec la chapelle Saint-Pierre ; confronte du levant « église et cimetière et la rue, du midi chemin de « Camon, du couchant chemin, du septentrion ruis- « seau de la Communauté ; contient 55 journaux « 4 mesures au premier degré, le reste au quatrième. « Monte l'estimation à 840 livres sols cinq[2].

Etat de section dressé en 1790 *sur le Livre de la communauté d'Ausson :*

« Ce jourd'hui 26 février 1790, le sieur Sartor « s'est chargé des masures et terre inculte où était la « Grange, le tout estimé 11 livres 13 sols, 4 sols 6 de- « niers, dont M. le duc d'Uzès a été déchargé[3]. »

Etat de section dressé en 1791.

« M. le duc d'Uzès, cy-devant seigneur demeurant « à Uzès, possède masures, prés 55 journaux 2 me-

1. *Ex nostris*, Cart. Mont., n° 457.

2. Archives de la mairie d'Ausson.

3. *Idem*. Ce terrain en pré appartient à M. Bertrand Save dit Haoubés, d'Ausson.

Digitized by Google

« sures 6 pugnères dont 25 journaux et demi de « pré[1]. »

Le 12 fructidor an V, Charles Barres de Montrejeau est chargé, en décharge dudit d'Uzès, de 3 journaux 4 mesures de terre labourable et masures portés dans la section A, partie du numéro 154[2]. La famille Barres a vendu les masures et le pré, en 1868, à M. Cazeneuve, propriétaire actuel.

Ici finit l'histoire du château ou manoir d'Ausson et des seigneurs qui l'ont habité pendant trois siècles, telle que nous avons essayé de l'écrire, d'après tous les documents qu'il nous a été permis de recueillir. Si les archives locales interrogées par nous avaient été moins indigentes, cette modeste étude aurait gagné plus de relief, et peut-être excité plus d'intérêt. Dans tous les cas, il nous reste la conviction de n'avoir épargné ni les soins ni les recherches pour rendre quelques instants de vie à ces ruines abandonnées, dont l'emplacement sera bientôt recouvert par les herbes et la mousse qui verdissent sur les tombeaux !

Baron de Lassus.

1. Archives municipales d'Ausson.
2. *Idem.*

Digitized by Google

LES HUGUENOTS EN COMMINGES

D'APRÈS LES PAPIERS DES ÉTATS CONSERVÉS A MURET

INTRODUCTION

Diverses publications ont fait connaitre, en ces dernières années, les ravages causés dans nos contrées, au XVIe siècle, par les guerres de Religion. Ainsi — pour ne citer que quelques travaux — MM. Ch. Durier et J. de Garsalade du Pont ont publié, en 1884, *Les Huguenots en Bigorre*. L'année suivante, M. A. Communay a donné *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre*. Plus récemment encore, M. le chanoine Douais ayant eu la bonne fortune de mettre la main sur une série de textes d'une haute importance (on sait qu'il est assez coutumier du fait), éclairait d'un jour nouveau *Les Guerres de Religion en Languedoc*.

Plusieurs fois, en parcourant ces érudites brochures, nous avons regretté que le Comminges n'eût pas sa part dans d'aussi heureuses recherches. L'histoire de ce comté, pour la seconde moitié du XVIe siècle, restait une des plus ignorées.

Non certes que les fouilleurs du passé aient manqué aux documents ; mais la disparition, la destruction des documents paraissaient, à cause même de ce zèle, plus clairement établies et prouvées.

Les anciennes archives des chefs-lieux de châtellenies sont hélas ! singulièrement dépourvues. Par bonheur, les papiers des Etats du Comminges n'ont pas complètement péri. Au point de vue spécial qui nous occupe, ils nous permettent de combler un vide regrettable. Il faut même reconnaitre que la partie la plus abondante des Archives des Etats a trait aux guerres de Religion. Ce sera mettre ces documents à l'abri des injures du temps et de la malice des hommes que de les publier en entier[1].

1. Le lecteur ne s'étonnera pas de ne point trouver ici des documents relatifs au sac de Saint-Gaudens et à la triple invasion de Saint-Bertrand. La première de ces villes appartenait au Nébouzan, la seconde au pays de Rivière, il ne faut donc pas chercher dans les archives des États de Comminges des pièces les concernant.

Digitized by Google

*
* *

Il est aisé de l'examen des documents qui suivent, de dégager les caractères essentiels des guerres de Religion en Comminges. Les Huguenots ont souvent troublé le comté. Ils l'ont envahi partiellement quelques fois. Comme en d'autres régions, ils ont rançonné les habitants, ravagé les récoltes, pillé les maisons, détruit les églises; mais ils l'ont fait comme par surprise, traversant une portion du territoire à la manière d'un ouragan. Ils ne paraissent pas s'être jamais établis dans le pays: leur installation y fut toujours provisoire.

A la différence de ce qui se produit dans le comté de Foix, par exemple, où les Réformés sont en résidence et possèdent villes et châteaux forts, en Comminges ils ne se montrent que par occasion. Ils tombent à l'improviste sur les communautés, les pillent, brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter et s'en vont.

C'est de ses turbulents voisins, les Huguenots des comtés de Foix et de l'Isle-en-Jourdain, que le Comminges a eu surtout à souffrir. Placés, de deux côtés, sur ses frontières, ils le menacent incessamment et pénètrent sans peine sur son territoire. Tandis que du Bourg, parfaitement établi à l'Isle-en-Jourdain, se moque des traités, rompt les trêves à plaisir, et enlève, par sa redoutable garnison, toute sécurité aux châtellenies de Muret, de Samatan et de l'Isle-en-Dodon, les Huguenots du comté de Foix sont à deux pas de la châtellenie de Salies, ainsi que des Aides du Comminges situées en Couserans.

Du côté de Foix et dans le Haut-Comminges, les communautés sont presque sans défense. Les hommes capables de former une garnison sérieuse sont groupés aux chefs-lieux de châtellenies. Que doit-on attendre, dans les hameaux dispersés, d'une poignée de villageois inhabiles, entièrement neufs dans un métier si peu en rapport avec leurs travaux ordinaires, placés subitement en face de troupes auxquelles la rapine à main armée est familière, que des succès évidents remplissent d'audace, que l'habitude des plus violents excès rend cruelles, et qui, d'ailleurs, n'attaquent qu'à bon escient? On sait, dans le pays, comment Montgommery a traité Montrejeau et Saint-Gaudens en 1569, comment Saint-Bertrand, ville d'un accès pourtant difficile, est tombé trois fois aux mains des ennemis. Aussi, la peur devient à peu près générale: on subit une sorte d'affaissement moral en face du danger.

Sans doute, les États multiplient leurs assemblées, mais c'est

Digitized by Google

pour décider le maintien de garnisons coûteuses, pour répartir des impôts toujours croissants, d'autant plus intolérables que le pays est plus appauvri, et que le Roi exige la perception des tailles nécessaires pour l'entretien de ses armées. Devant ces assemblées, les délégués des communautés du Comminges se succèdent, présentant les mêmes requêtes, faisant entendre les mêmes plaintes, exposant les mêmes malheurs, aboutissant aux mêmes conclusions : suppression temporaire de l'impôt vu l'extrême misère. Et les États se voient réduits à l'obligation de concilier les requêtes des communautés à bout de ressources, avec les exigences des Huguenots, maitres de quelque place d'où ils n'entendent déloger qu'au moyen de gros paiements.

Si des soldats conduits par des capitaines dévoués au Roi traversent le pays, loin de ressentir quelque bienfait de leur passage, trop souvent les communautés en reçoivent de mauvais traitements. L'homme de guerre — surtout pendant les guerres dites de Religion — est le même dans les deux camps. « La nécessité de la guerre, avoue Montluc, nous force en despit de nous-mesmes à faire mille maux, et faire non plus d'estat de la vie des hommes que d'ung poulet[1]... » Aussi bien, en échange d'une protection transitoire, les communautés doivent fournir aux troupes des subsides et des vivres, le paysan est obligé d'abandonner la charrue pour escorter les convois de poudre et les pièces d'artillerie... Ces désastreuses conséquences de la sauvegarde militaire effraient les Commingeois, ils se défient de ces milices mercenaires, quelle que soit leur livrée ; car elles leur font payer très cher leur dévouement, et bientôt, dans le comté, les paysans, en un langage peu soucieux des nuances, parlent des soldats catholiques comme de ceux qui ne le sont pas, et peu s'en faut qu'ils ne voient dans les uns et dans les autres le même redoutable fléau...

Reste à déterminer la part d'action et d'influence du pouvoir central et des gouverneurs de province. Cette action, cette influence, se sont-elles fait sentir efficacement en Comminges ? Si l'on s'en rapporte aux seuls documents, il n'y a pas lieu de le penser. — Quant au Parlement, il se préoccupe surtout de la conservation de Muret, place importante, rapprochée de Toulouse. L'ancien château féodal des comtes de Comminges est là, admirablement placé au confluent de la Louge et de la Garonne. Quels avantages ne donnerait pas aux Huguenots la possession de ce poste avancé ? Pour en assurer la conservation, le Parlement expédie à Muret tant de missives que le nombre surprend tout d'abord. Le sénéchal et les capitouls déploient en ceci un pareil

1. Commentaires et lettres de B. de Montluc, t. III, p. 499, édit. de M. de Ruble.

Digitized by Google

zèle. C'est une série d'avertissements, de reproches, adressés aux consuls de Muret. Mais s'il y a, de la part de Toulouse, une si grande surveillance exercée sur la capitale du Comminges, le reste du comté tient une place secondaire en ces préoccupations.

Toutefois, les documents nous révèlent l'action privée, l'initiative personnelle de deux hommes, en Comminges, pendant les troubles. Il importe de les signaler.

L'un d'eux est Sébastien de Cazalas. Il est juge en Comminges, et, en vertu de sa charge, il a le devoir d'assister à toutes les réunions des États, où il représente le pouvoir royal, et on sent qu'il exerce dans l'assemblée une influence considérable. Il a contribué certainement à obtenir, des populations commingeoises, les plus durs sacrifices pour l'entretien des troupes et des garnisons ; il a surtout contribué à maintenir l'unité morale des trois éléments de l'assemblée, poussant tous les membres vers ce double but : fidélité au Roi et attachement invincible à la Religion. Lorsque, aux États réunis à Muret, en 1594, de Cazalas déclarait que : « par « le moïen de l'union et commune intelligence qui a esté de tout « temps entre les trois ordres, ceste pauvre province a esté con- « servée et les ennemis qui s'estoient emparés et saisis d'aulcunes « des villes dud. pays, contrainctz à leur honte et confusion de s'en- « fuir, en ayant esté honteusement chassés, » il constatait un résultat dû, en grande partie, à son influence propre [1]. Henri IV reconnaissant les « bons et agréables services » rendus par Sébastien de Cazalas, en des temps si mauvais, lui accorda, en 1596, le droit de prélever une pension annuelle sur les amendes imposées par les États [2].

L'action de ce juge, en Comminges, a été longue, persévérante. L'intervention de M. de Cornusson, sénéchal de Toulouse, pour avoir été de courte durée, n'a pas été moins décisive. Les Huguenots s'emparent de Saint-Lizier en 1579. Les Etats, assemblés à Muret le 9 septembre, dans le but de procurer la délivrance de la « cité » — car le « bourg » était encore aux mains des catholiques — eurent immédiatement recours au sénéchal de Toulouse, « lequel, « dit la délibération, seroit supplié comme chef de la justice de se « voulloir transporter sur le lieu pour pourvoir à lad. rémission et « pugnition desd. rebelles [3]. » M. de Cornusson ne se fit pas « supplier » longtemps, et délivra, en effet, la cité de Saint-Lizier. Il n'y parvint, à la vérité, qu'après avoir promis un dédommagement pécuniaire aux Huguenots ; mais le Roi n'eut pas moins de

1. Cahier des délibérations des Etats. — Archives de Muret, L. 91.
2. Archives de Muret. Parchemin, L. 93.
3. Archives de Muret, L. 78.

Digitized by Google

reconnaissance pour lui et lui en donna un témoignage authentique, comme le prouve la lettre qu'il lui adressa en cette occasion[1].

Nous avons indiqué, en commençant, le découragement de beaucoup de communautés du Haut-Comminges pendant les guerres de Religion. Ajoutons, qu'en certains endroits, plusieurs communautés, mieux avisées, ont essayé de se protéger elles-mêmes, sans emprunter le secours d'autrui. Au début, leur tactique fut de créer des ligues. En cela, les communautés entraient dans les vues de Montluc. Nous remarquons, en effet, dans la commission adressée par Montluc lui-même, en 1568, à Pierre de Lancrau, évêque de Lombez, qu'il lui suggère d'opérer au plus vite dans son diocèse, et de promouvoir dans tout le comté, le groupement des forces catholiques, par ce qu'il appelle des confréries[2]. Au fond, il s'agissait de ligues, mais de ligues s'inspirant surtout de l'idée chrétienne qu'on devait défendre.

A la ligue devenue impuissante, à la ligue vaincue, succède la transaction : c'est la trêve honorable après les hostilités.

Il s'établit alors de ces ententes dont la bonne foi seule garantit la durée, rompues par le plus fort, sans crainte de représailles sérieuses. Et lorsque cet expédient est usé, et que, malgré des pactes, des accords conclus en de solennelles conférences, les habitants du Haut-Comminges se voient de nouveau dupés et dépouillés, ils ne reculent pas devant cette extrémité : abandonner, jusqu'à nouvel ordre, terres et maisons, et passer en Espagne.

On comprend sans peine que l'émigration devait mettre en mauvais état les affaires du pays.

L'agriculture en souffrit beaucoup en Couserans et en diverses parties du Comminges, où des territoires assez vastes, si on les compare à l'étendue totale du comté, devinrent absolument déserts. Les finances reçurent aussi un contre-coup de cette fuite précipitée, et les charges ne diminuant pas en proportion de la diminution des habitants, les dettes du pays et celles de Muret, siège principal, prirent, au commencement du XVIIe siècle, d'inquiétantes proportions. Les guerres civiles seront apaisées depuis des années en Comminges, que le comté éprouvera encore le malaise profond, le trouble général, que les dissensions religieuses y ont provoqués.

J. LESTRADE.

1. Lettre d'Henri III au Sénéchal de Toulouse. Archives de Muret, L. 78.
2. Commission de Montluc à l'évêque de Lombez. Archives de Muret, L. 40.

Digitized by Google

CHRONIQUE

I — A Martres-Tolosanes (ancienne Angonia)

Dans une de ses séances de l'hiver, la Société archéologique du Midi de la France a reçu de nouvelles communications de M. Ferré, de Martres-Tolosanes dont les richesses archéologiques paraissent inépuisables. A chaque instant, pour ainsi dire, de nouveaux vestiges d'antiquités gallo-romaines sont mis au jour.

En ces derniers temps, on découvrait, dans le champ de M. Manent, des substructions, avec des fragments d'architecture et de sculptures qui sont venue accroître la précieuse collection provenant de cette importante station sur le passage de la voie romaine de Tolosa à Lugdunum Convenarum.

II — Clément V et la tiare

Peu de gens savent que Clément V, qui fut évêque de Comminges sous le nom de Bertrand de Got avant d'être promu au souverain pontificat, est le premier pape qui a porté la tiare ornée de la triple couronne.

La publication du Bullaire de ce pape célèbre a ramené sur lui l'attention. Nous avions, dans notre notice sur l'abbaye de Bonnefont, parlé de la visite qu'il vint faire à la cathédrale de Comminges[1], réédifiée par ses soins, et de la translation des reliques de saint Bertrand à laquelle il avait voulu solennellement procéder lui-même.

Notre distingué collaborateur M. l'abbé Lestrade nous a promis, pour la *Revue*, l'itinéraire de ce pape lors de son retour dans son ancien diocèse, avec l'historique de ses haltes et des bulles qu'il donna chemin faisant. M. l'abbé de Carsalade du Pont en a relevé quelques-unes dont nous avons publié la rubrique. Nous aurons maintenant l'ensemble des actes pontificaux qui marquèrent le mémorable voyage de Clément V à travers le Comminges.

On trouve, dans l'inventaire du mobilier de ce pape, « une couronne appelée *regnum*, avec trois cercles d'or garnis de pierres précieuses ».

III — La Langue basque au Japon

S'il faut en croire M. Thomas qui était alors professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, dans un mémoire sur l'origine et la formation du mot *Comminges*, les habitants de la contrée portant ce nom, les anciens Convenae auraient parlé le basque qui ne possède ni le *b* ni le *v*. C'est pourquoi, en l'absence de ces deux labiales, le nom de *Convenicum*, dérivant de *Convenae* aurait été changé en Comenae, Comenge, Comminges[2].

Quoi qu'il en soit de cette opinion que ne partageait pas Julien Sacaze, l'idiome basque, que les philologues placent parmi les langues les plus anciennes et les plus curieuses, est encore parlé dans une région assez voisine de nous, appartenant à notre grand bassin sous-pyrénéen.

Nous avons entendu, en 1857, M. le professeur Joly, dans un cours de physiologie et d'ethnographie à la Faculté des sciences de Toulouse, enseigner que l'idiome basque remontait à la plus haute antiquité. Il n'a aucune analogie, aucune relation avec les langues de l'ancien continent. Son propre nom est *Euscuara*, d'où langue euscarienne.

Les Basques étaient appelés Vascons par les Romains, et il n'est pas difficile de retrouver dans ce vocable le terme lui-même Euscuara; l'*eu* transformé en *v*: Vascua, Vasco, etc.

D'où venaient-ils ? Rien n'est plus difficile en ethnographie que de déterminer leur origine. Boudart, Broca, Gallantin, d'Abbadie et Renan les font descendre tour à tour des Ibères ou des populations numides de l'Afrique méridionale.

1. *Revue de Comminges*, t. II. — 2. *Revue de Comminges*, t. II, p. 273.

Digitized by Google

Ne serait-ce pas la confirmation de cette dernière opinion ce que nous tenions à consigner dans cette chronique — les dires d'explorateurs et de missionnaires dont il a été question cet hiver dans la presse parisienne, le *Gaulois* notamment — que des missionnaires et des explorateurs ont retrouvé les vestiges du basque dans certaines régions de l'Afrique?

M. Joly assurait qu'aujourd'hui même des idiomes asiatiques avaient une grande analogie avec le basque tel qu'il s'est conservé dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon (Basses-Pyrénées), et de l'autre côté des monts, dans les provinces de Navarre, d'Alava, de Biscaye et de Guipuscoa.

Pour La Bastide, Tichoff, Bidahouet, les Basques proviendraient de la race aryenne-celtique.

Bergmann, le prince Lucien Bonaparte et M. de Charencey leur assignent une origine américo-canadienne, ce que rendraient très vraisemblable des similitudes de dialectes.

Ces données ne sont pas tout à fait indifférentes pour nous, habitants de contrées pyrénéennes comprises plus ou moins dans l'ancienne Vasconie.

IV — La grotte de Lestelas, à Cazavet (Ariége)

Voici une nouvelle communication qu'a bien voulu nous faire M. l'ingénieur Harlé au cours de ses savantes explorations paléontologiques dans la région. On n'a pas oublié celles que nous lui devons déjà et auxquelles nous avons été heureux de donner place dans la *Revue*.

Cette, fois M. Harlé signale la découverte de machoires et autres restes de marmottes dans la grotte de Lestelas, commune de Cazavet, dans une de nos anciennes régions commingeoises, depuis passées au Couserans : Cazavet est dans le canton de Saint-Lizier.

Sur son territoire se trouve la grotte de Lestelas, à 900 mètres d'altitude. Ce serait, suivant M. Harlé, le gisement de la période quaternaire le plus élevé des Pyrénées.

Avant ses recherches, on n'avait trouvé aucun vestige de marmottes dans cette région pyrénéenne. Depuis le mois de mai dernier, des restes de ces animaux ont été aussi signalés par lui, notamment à Montoussé dans la vallée de Neste, et à Eychel, non loin de Saint-Girons.

A Lestelas, les os recueillis sont deux humerus ayant conservé l'arcade pour le passage de l'artère brachiale.

M. Harlé cherche à s'expliquer pourquoi les traces de ce petit quadrupède rongeur avaient jusqu'ici échappé aux investigations des naturalistes, par cette raison que le plus grand nombre de ceux qui ont exploré les gisements quaternaires recherchaient trop exclusivement les gros ossements et négligeaient ceux des petits animaux.

Quoi qu'il en soit, la marmotte qui a vécu jadis dans les Pyrénées en a depuis longtemps disparu. « C'est par erreur, dit M. Harlé, que certains auteurs prétendent le contraire. Le fait même qu'elle se maintient encore dans les Alpes conduit à supposer que sa disparition des Pyrénées depuis le quaternaire est due à d'autres causes que l'action de l'homme. »

En définitive, l'ancienne faune de notre Comminges montagneux vient ainsi de s'enrichir de quelques curieux spécimens, comme ceux des ossements d'hyènes rayées à Montsaunès, qui firent l'objet d'une communication de M. Harlé à la séance du 21 mai 1894 de la Société géologique de France.

Nous félicitons M. Harlé, en le remerciant de vouloir bien faire profiter notre *Revue* de toutes celles de ses fréquentes découvertes qui intéressent particulièrement notre Comminges, ayant été faites dans son domaine.

ALPHONSE COUGET.

Digitized by Google

STATION MÉTÉOROLOGIQUE

DE SAINT-GAUDENS

FONDÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

TABLEAUX SYNTHÉTIQUE & GRAPHIQUE

DES

OBSERVATIONS MÉTEOROLOGIQUES

RECUEILLIES PENDANT L'ANNÉE 1894

Dans le tableau graphique, la pression barométrique et la hauteur de pluie sont exprimées en millimètres. La température et l'humidité relative, en degrés centigrades. L'intensité du vent est indiquée par un des signes suivants :

○ Vent faible.
⊙ Vent assez fort.
◐ Vent fort.
⊖ Vent très fort.
€ Vent violent.

Digitized by Google

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de janvier 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732	4.3	-4.0	1.5	50	5	"	nord-ouest	faible
2	729	5.5	-1.3	2.0	63	4	"	nord-ouest	assez fort
3	728	2.0	-3.6	-0.8	71	4	"	nord-ouest	id.
4	724	-2.3	-9.0	-3.4	62	2	28	ouest	faible
5	718	-3.0	-1.7	-0.7	60	2	"	sud-ouest	id.
6	718	2.9	-8.5	-2.8	83	5	"	sud-ouest	id.
7	725	5.0	-3.2	1.0	60	4	"	sud-ouest	id.
8	729	5.0	-3.3	0.8	48	5	"	sud-est	id.
9	727	6.3	-1.0	2.6	70	1	"	nord-est	id.
10	731	10.1	0.0	5.0	50	1	"	nord-est	id.
11	731	14.0	10.5	1.2	70	3	"	sud-est	id.
12	738	11.0	3.0	7.0	85	1	18	nord-est	id.
13	734	11.0	0.0	5.5	58	4	"	sud-est	id.
14	729	12.3	3.0	7.6	80	5	"	sud-est	id.
15	738	9.2	5.0	7.1	60	1	165	sud-ouest	id.
16	737	10.1	-1.0	4.5	52	5	"	ouest	id.
17	735	11.3	-1.1	5.0	64	5	18	ouest	id.
18	726	14.9	2.2	8.5	69	5	8	ouest	assez fort
19	737	10.5	4.9	7.7	51	2	43	nord-ouest	id.
20	734	10.9	-2.0	4.4	43	3	"	nord-ouest	faible
21	739	12.5	4.0	4.2	50	4	30	nord-ouest	id.
22	730	10.1	0.0	5.0	68	0	"	nord-ouest	id.
23	727	11.0	2.5	6.7	83	5	66	sud-ouest	id.
24	736	4.8	2.3	3.5	61	4	19	nord-ouest	assez fort
25	736	5.2	-4.0	0.6	51	0	"	nord-ouest	faible
26	731	5.0	-2.0	1.5	87	5	32	nord-ouest	assez fort
27	739	5.0	-1.9	1.6	42	0	"	sud-ouest	faible
28	734	10.0	-1.5	4.3	35	5	"	nord-ouest	assez fort
29	736	10.0	2.1	6.1	60	5	95	ouest	id.
30	727	6.0	-0.2	2.8	42	5	"	sud-ouest	faible
31	723	11.2	1.0	6.1	52	3	"	nord-ouest	id.
Totaux	22.658	241.7	-8.7	116.5	1880	107	522		
Moyennes	731	7.8	-0.3	3.7	61	3	1.7		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de février 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	736	12.2	1.0	6.6	55	5	185	sud-ouest	faible
2	742	10.0	2.1	6.1	50	5	"	sud-ouest	id.
3	744	11.0	6.1	8.5	59	5	"	sud-ouest	id.
4	745	10.1	5.0	7.5	61	4	20	nord-est	id.
5	744	10.0	0.0	5.0	47	3	"	sud-ouest	id.
6	744	9.3	0.2	4.8	71	5	"	sud-ouest	id.
7	743	8.9	-2.0	3.4	55	0	"	nord-est	id.
8	743	10.5	-1.0	4.7	52	1	"	nord-est	id.
9	738	11.4	5.0	8.2	60	2	"	nord-est	id.
10	738	10.0	5.8	7.9	53	5	"	nord-ouest	id.
11	736	10.5	0.2	5.3	57	0	"	sud-est	id.
12	734	13.5	2.6	8.0	60	2	"	ouest	id.
13	736	13.8	5.9	9.8	64	3	"	nord-ouest	assez fort
14	735	12.0	2.1	7.1	53	1	"	nord-ouest	faible
15	732	11.6	-2.0	4.8	40	0	"	sud-est	id.
16	735	13.5	-1.0	6.1	36	0	"	nord	id.
17	731	16.9	3.6	10.2	38	2	"	nord-ouest	id.
18	730	17.8	5.2	11.5	55	5	36	nord-ouest	assez fort
19	731	8.9	1.8	5.1	72	5	23	nord-est	id.
20	731	9.2	2.0	5.5	54	3	"	nord-est	faible
21	731	10.0	-3.5	3.3	45	0	"	nord-ouest	id.
22	732	9.5	-1.6	4.0	43	1	"	nord-ouest	id.
23	733	12.9	4.0	8.4	33	1	"	nord-ouest	id.
24	730	14.6	0.3	7.4	33	5	"	ouest	id.
25	735	14.0	4.5	9.2	45	1	"	ouest	id.
26	737	13.2	5.0	9.1	55	2	"	nord-ouest	id.
27	736	15.2	6.8	11.0	55	0	"	nord-ouest	id.
28	736	15.3	5.0	10.1	82	5	"	ouest	assez fort
29									
30									
31									
Totaux	20.618	335.4	62.2	198.7	1483	71	264		
Moyennes	736	12	2.2	7.1	53	3	9		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — Observations météorologiques du mois de mars 1894

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	734	13.0	2.1	7.5	43	0	"	nord-est	faible
2	735	17.6	2.8	10.2	43	0	"	nord-est	id.
3	735	18.1	3.6	10.8	48	4	"	nord	id.
4	735	18.8	6.8	12.8	54	5	"	sud-ouest	id.
5	740	13.5	4.0	8.7	50	4	110	sud-ouest	id.
6	736	10.0	0.3	5.1	36	4	"	nord-ouest	id.
7	732	12.2	4.3	8.2	62	3	"	nord-ouest	assez fort
8	728	19.9	9.0	14.4	32	2	"	nord-est	faible
9	729	19.5	5.0	12.2	67	4	"	nord-ouest	id.
10	734	15.1	8.0	11.6	70	5	"	nord-ouest	id.
11	731	16.0	3.3	9.6	36	3	"	nord	id.
12	732	18.5	8.0	13.2	44	1	"	sud-est	id.
13	724	16.9	3.9	10.4	46	2	"	nord-ouest	assez fort
14	729	16.8	7.0	11.9	76	5	221	sud-ouest	fort
15	725	6.8	2.9	4.8	86	5	270	nord-ouest	id.
16	727	9.5	4.0	6.7	87	5	350	nord-ouest	faible
17	729	9.0	5.0	7.0	55	5	275	nord-ouest	id.
18	733	7.5	2.8	5.2	51	4	"	nord-ouest	id.
19	733	7.3	-1.0	3.1	40	4	"	nord-ouest	id.
20	730	7.2	3.1	5.1	45	4	"	nord-ouest	assez fort
21	730	10.5	2.4	6.4	30	4	"	sud-ouest	faible
22	732	14.9	0.4	7.6	30	1	"	nord-est	id.
23	732	14.9	0.6	7.5	36	0	"	nord-est	id.
24	733	16.5	1.9	9.2	26	0	"	nord-est	id.
25	729	18.0	2.0	10.0	29	0	"	nord-est	id.
26	725	18.1	2.0	10.0	30	0	"	nord-est	id.
27	729	16.3	2.5	9.4	39	0	"	nord-est	id.
28	729	18.2	2.0	10.1	40	0	"	nord-est	id.
29	728	20.0	1.9	11.0	37	0	"	nord-est	id.
30	722	19.0	4.8	11.9	43	4	"	nord-est	assez fort
31	723	16.9	6.5	11.7	46	5		nord-est	faible
Totaux	22.643	456.9	112	284.7	1226	83	1226		
Moyennes	730	14.5	3.6	9.1	39	3	40		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de avril 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	727	18.1	4.0	11.0	55	3	"	nord-ouest	faible
2	726	19.8	6.5	13.1	37	2	"	nord-ouest	id.
3	728	17.0	6.8	11.9	43	3	"	nord-ouest	id.
4	729	16.0	7.9	12.0	64	5	23	nord	id.
5	726	14.8	8.0	11.4	61	3	"	nord-est	id.
6	727	14.1	7.0	10.5	68	2	"	nord-est	id.
7	729	19.0	8.3	13.6	45	2	10	sud-est	id.
8	730	21.3	7.2	14.2	47	4	17	sud-est	id.
9	731	19.0	9.0	14.0	51	3	"	nord	id.
10	730	21.0	7.2	14.1	36	2	"	nord	assez fort
11	729	22.4	8.0	15.2	51	4	"	nord-ouest	id.
12	728	17.1	5.5	11.3	77	5	332	nord-ouest	id.
13	728	12.2	3.3	7.9	50	2	"	nord-ouest	faible
14	728	19.0	5.3	12.1	30	5	"	nord-ouest	id.
15	727	20.8	5.9	13.3	39	4	"	nord-ouest	id.
16	726	21.0	8.0	14.5	69	5	"	nord-ouest	id.
17	732	16.9	6.3	11.6	43	4	38	nord-est	id.
18	732	17.0	5.6	11.3	50	4	56	sud-ouest	assez fort
19	728	14.5	7.2	10.9	55	4	5	nord-ouest	id.
20	727	14.3	5.8	10.0	64	5	10	ouest	id.
21	724	9.9	6.5	8.5	85	5	75	sud-ouest	id.
22	728	15.6	7.0	11.0	53	1	70	nord-ouest	faible
23	728	17.3	7.4	12.3	72	5	105	sud-ouest	assez fort
24	728	16.0	6.8	11.4	36	4	13	nord-est	faible
25	726	21.0	5.0	13.0	47	1	17	nord-est	id.
26	731	22.2	5.2	13.7	55	3	"	nord-est	id.
27	728	21.7	8.3	15.0	83	4	136	nord-ouest	assez-fort
28	732	14.0	6.1	10.1	57	5	54	nord-ouest	id.
29	731	12.2	5.8	9.0	72	4	93	nord-ouest	id.
30	730	13.3	7.6	10.5	76	3	76	nord-ouest	id.
31									
Totaux	21.854	517.9	198.8	716	1671	106	1003		
Moyennes	728	17	6.6	11.9	56	3	33		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de mai 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	729	18.3	7.2	12.7	38	4	"	nord-ouest	faible
2	733	16.6	9.0	12.8	60	5	"	nord-ouest	id.
3	733	13.4	3.2	8.3	61	5	28	nord-ouest	id.
4	732	15.5	4.0	9.7	42	4	"	nord-ouest	assez fort
5	730	17.2	9.1	13.1	48	1	"	nord-est	faible
6	728	19.3	10.0	14.6	63	5	"	sud-ouest	id.
7	732	17.5	11.2	14.3	56	3	161	nord-ouest	assez fort
8	735	16.5	9.6	13.1	60	5	116	nord	faible
9	731	22.0	9.0	15.5	33	0	"	nord	id.
10	734	12.0	10.1	11.0	69	5	13	nord-ouest	id.
11	735	15.0	10.1	12.5	52	5	"	nord-ouest	assez fort
12	729	16.6	13.0	14.8	68	5	"	nord-ouest	id.
13	727	16.2	7.5	11.9	40	2	"	nord-ouest	faible
14	727	21.0	4.8	12.8	33	0	"	sud-est	id.
15	728	23.1	7.1	15.1	50	4	"	nord-ouest	id.
16	735	22.0	11.9	16.9	68	5	"	sud-ouest	id.
17	731	19.5	12.3	15.8	76	5	82	nord-ouest	id.
18	730	15.0	11.5	13.2	67	5	73	sud-ouest	id.
19	728	16.0	12.0	14.0	65	5	72	nord-ouest	id.
20	724	15.5	10.2	12.8	65	5	"	sud-ouest	id.
21	721	14.0	12.1	13.1	75	5	155	sud-ouest	assez fort
22	726	11.0	6.9	8.9	50	5	50	nord-ouest	faible
23	730	11.0	5.8	8.4	64	5	30	nord-ouest	id.
24	726	15.0	7.0	11.0	55	5	107	nord	id.
25	726	15.1	9.9	12.5	59	5	20	sud-ouest	id.
26	725	17.5	7.3	12.4	83	5	65	sud-ouest	assez fort
27	727	14.5	7.9	11.2	54	5	20	nord-ouest	id.
28	726	16.9	3.2	10.1	40	3	"	nord-est	faible
29	728	18.2	8.4	13.3	71	5	7	nord-est	id.
30	728	18.0	10.7	14.3	50	5	"	nord-est	id.
31	731	19.9	10.5	15.2	77	5	260	nord	id.
Totaux	22.605	519.3	272.5	396.1	1792	131	125.9		
Moyennes	729	16.7	8.9	12.8	58	4	41		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juin 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	731	24.2	6.3	15.2	30	0	"	nord	faible
2	733	26.5	8.8	17.6	44	0	"	nord-ouest	assez fort
3	731	28.7	8.9	18.8	46	2	"	sud-est	faible
4	732	29.8	9.1	19.4	37	2	"	nord-est	id.
5	728	24.0	13.9	18.9	54	3	"	nord-est	id.
6	725	28.5	15.5	22.0	34	4	142	sud-ouest	id.
7	732	17.1	10.9	13.9	62	3	"	sud-ouest	assez fort
8	736	20.7	11.3	16.0	42	1	"	nord-est	faible
9	731	20.3	11.3	15.8	45	1	"	sud-ouest	id.
10	734	23.0	12.0	17.5	72	5	"	nord-ouest	id.
11	734	18.2	9.0	13.6	55	5	7	nord-ouest	assez fort
12	735	18.1	9.0	13.5	62	5	"	nord-ouest	id.
13	735	16.2	8.0	12.1	42	4	"	nord-ouest	id.
14	737	19.9	10.1	15.0	43	3	"	nord-ouest	id.
15	737	21.0	8.1	14.5	36	4	"	nord-ouest	id.
16	737	22.5	9.5	16.0	44	4	"	nord-ouest	faible
17	735	25.0	12.6	18.8	43	3	"	nord-ouest	id.
18	735	20.1	9.0	14.6	53	4	"	nord-ouest	assez fort
19	737	21.3	14.2	17.8	70	3	"	nord-ouest	faible
20	736	23.2	11.2	17.2	40	1	"	nord-est	id.
21	737	26.0	11.0	18.5	37	0	"	nord-est	id.
22	735	28.3	14.0	21.1	41	0	"	nord-est	id.
23	735	28.2	17.0	22.6	58	5	"	nord-est	id.
24	735	26.5	18.0	22.2	47	0	"	nord-est	id.
25	736	28.8	14.8	21.7	51	0	"	nord-est	id.
26	734	32.8	16.8	24.7	44	0	"	nord-est	id.
27	729	34.0	18.1	26.1	35	2	"	nord-est	id.
28	729	30.0	18.3	24.1	49	3	"	nord-est	id.
29	733	31.0	16.2	23.6	60	5	175	nord-est	id.
30	735	26.5	16.5	21.5	71	5	"	nord-est	id.
Totaux	22.007	739.7	369.5	554.3	1447	76	324		
Moyennes	733	24.7	12.3	18.5	48	2	11		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de juillet 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	736	31.0	16.7	28.8	"	3	"	nord-est	faible
2	738	25.5	14.4	20.1	54	4	"	nord-est	id.
3	738	24.2	17.5	20.9	49	3	"	ouest	id.
4	735	24.0	8.9	16.4	47	4	"	sud-est	id.
5	732	30.0	13.9	22.0	37	2	"	sud-est	id.
6	733	33.0	18.1	25.5	39	1	"	nord-est	id.
7	736	34.9	17.6	26.3	50	4	10	nord-est	id.
8	737	25.1	16.5	20.8	59	4	17	sud-est	id.
9	739	28.0	16.3	22.1	42	1	"	sud-est	id.
10	725	28.2	17.7	23.0	48	3	"	sud-ouest	id.
11	729	29.2	12.8	21.0	43	4	"	sud-ouest	id.
12	730	24.2	11.4	17.8	40	3	"	nord-ouest	id.
13	728	26.0	12.6	19.3	39	3	"	nord-ouest	id.
14	731	24.0	13.0	18.5	52	4	70	nord-ouest	id.
15	736	19.0	13.9	16.4	56	5	"	nord-ouest	assez fort
16	738	24.2	15.8	20.0	40	4	"	nord-ouest	faible
17	737	25.0	16.8	20.9	45	4	"	nord-ouest	id.
18	733	26.0	17.9	21.8	43	1	"	nord-ouest	assez fort
19	734	27.0	18.9	22.9	70	4	"	sud-ouest	faible
20	734	24.3	9.2	21.7	41	0	"	sud-est	id.
21	732	29.2	12.0	20.7	36	0	"	sud-est	id.
22	729	33.2	17.0	25.1	54	2	"	sud-est	id.
23	727	32.0	17.0	24.5	43	3	"	sud-ouest	id.
24	730	19.4	12.8	16.1	85	5	130	sud-ouest	id.
25	734	22.0	12.9	17.4	57	4	121	sud-est	id.
26	734	26.5	13.8	20.1	47	0	"	sud-est	id.
27	732	30	15.6	22.8	38	2	"	nord-ouest	id.
28	730	30.5	17.0	23.8	42	3	"	nord-ouest	assez fort
29	735	18.0	15.8	16.9	72	5	"	nord-ouest	faible
30	736	21.1	14.8	17.8	55	2	"	nord-est	id.
31	735	21.5	14.5	18.0	45	3	"	nord-est	id.
Totaux	22.733	826.2	463.1	644.4	1468	90	348		
Moyennes	733	26.7	15.0	20.8	47	3	11		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'août 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÉTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	732	26.5	11.1	18.8	33	1	"	nord-est	faible
2	733	29.2	14.2	21.7	40	3	"	nord-ouest	id.
3	732	27.5	14.8	21.1	77	5	220	nord-ouest	id.
4	733	20.5	11.2	15.8	45	2	"	nord-ouest	id.
5	736	25.8	11.8	18.8	45	1	"	nord-ouest	id.
6	735	30.0	14.1	22.1	49	3	"	sud-est	id.
7	734	22.4	16.6	19.5	73	5	"	sud-est	id.
8	735	21.2	14.0	17.6	50	0	"	sud-est	id.
9	735	27.0	13.8	20.4	70	5	"	nord-ouest	id.
10	736	20.0	14.8	17.4	50	5	12	nord-ouest	id.
11	737	18.5	13.9	16.2	54	5	"	nord-ouest	assez fort
12	739	23.0	10.7	16.8	37	0	"	nord-est	faible
13	737	24.9	10.8	17.8	35	0	"	nord-est	id.
14	735	26.0	14.5	20.2	50	2	"	nord-est	id.
15	729	26.9	12.0	19.4	52	1	"	nord-ouest	id.
16	733	16.5	10.0	13.2	77	5	45	nord-ouest	id.
17	735	22.0	7.5	14.8	45	3	52	nord-ouest	id.
18	736	23.2	10.2	16.7	35	3	"	nord-ouest	id.
19	737	27.8	12.6	19.9	45	4	"	nord-ouest	id.
20	736	21.9	10.2	15.6	43	2	"	nord-ouest	id.
21	734	24.1	12.8	18.4	42	3	"	nord-ouest	id.
22	730	28.5	11.0	19.7	40	2	"	nord-est	assez fort
23	730	30.6	19.2	24.9	52	2	38	sud-est	faible
24	732	30.8	17.0	23.8	53	3	"	sud-est	id.
25	730	30.8	17.7	24.2	39	4	"	sud-est	id.
26	732	33.9	16.0	24.9	55	2	"	sud-ouest	id.
27	734	25.1	14.2	19.7	53	5	"	sud-ouest	id.
28	732	30.5	16.0	23.2	47	1	"	sud-est	id.
29	733	32.5	17.0	24.7	31	0	"	sud-est	id.
30	734	33.8	15.5	29.6	48	1	"	nord-est	id.
31	734	31.5	18.0	29.9	39	0	118	nord-est	id.
Totaux	22.750	810.0	422.6	616.0	1502	78	485		
Moyennes	734	26.1	13.8	20	48	2	15		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de septembre 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	734	35.0	17.8	26.4	32	2	"	sud-est	faible
2	732	35.3	18.9	27.1	42	4	"	nord-ouest	id.
3	730	23.2	17.8	20.5	61	5	"	nord-ouest	id.
4	733	22.0	13.9	17.9	50	4	"	nord-ouest	id.
5	733	23.0	9.0	16.0	43	4	"	nord-ouest	id.
6	735	19.0	9.0	14.0	54	0	"	nord-est	id.
7	739	25.7	5.5	15.6	31	0	"	nord-est	id.
8	736	20.8	9.7	15.2	30	3	"	nord-est	id.
9	734	24.0	13.0	18.5	66	5	"	nord-ouest	id.
10	735	16.0	8.5	12.2	46	5	97	nord-ouest	assez fort
11	734	19.1	6.0	12.5	41	3	"	nord-est	id.
12	732	21.0	9.1	15.0	48	1	"	sud-ouest	faible
13	733	22.5	11.3	16.9	34	5	30	sud-ouest	id.
14	733	21.6	10.4	15.5	78	5	50	sud-ouest	assez-fort
15	735	14.0	10.8	12.4	60	5	52	sud-ouest	faible
16	734	20.0	7.9	13.9	56	2	"	sud-ouest	id.
17	733	20.5	7.0	13.7	42	0	"	nord-est	id.
18	733	26.0	9.1	17.5	30	3	"	sud-est	id.
19	735	26.6	11.0	18.8	28	0	"	sud-est	assez fort
20	734	28.0	10.5	19.2	33	2	"	sud-est	faible
21	733	29.0	14.8	21.9	34	1	"	sud-est	id.
22	732	27.2	16.1	21.6	47	3	8	sud-est	id.
23	729	27.2	11.0	19.1	27	0	"	sud-est	id.
24	726	28.0	17.0	22.5	50	1	"	sud-ouest	id.
25	727	26.5	12.3	19.4	26	1	18	sud-ouest	id.
26	733	30.0	12.8	21.4	38	3	"	sud-est	id.
27	735	24.5	13.8	19.1	42	3	"	sud-est	id.
28	735	27.3	9.9	18.6	23	2	"	nord-ouest	id.
29	736	27.8	14.0	20.9	52	4	"	nord-ouest	assez-fort
30	738	22.5	7.5	15.0	50	4	64	nord-ouest	id.
31									
Totaux	22.001	733.3	345.4	540	1294	80	319		
Moyennes	733	24.4	11.5	18.7	43	3	10		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois d'octobre 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	735.3	14.9	5.0	9.9	36	5	"	sud-ouest	assez fort
2	734.0	13.8	7.5	11.2	73	3	"	sud-ouest	id.
3	731.1	13.4	8.5	10.9	61	3	"	nord-ouest	faible
4	731.3	15.0	9.0	12.0	63	5	"	sud-ouest	id.
5	729.1	14.5	4.9	9.7	53	2	"	sud-ouest	id.
6	728.4	19.0	2.8	10.9	49	0	"	sud-ouest	id.
7	730.1	23.0	6.2	14.6	40	2	"	sud-est	id.
8	732.0	24.5	7.5	16.0	34	1	"	sud-ouest	id.
9	734.0	26.1	12.8	19.4	40	0	"	sud-est	id.
10	736.8	25.5	9.4	17.5	36	0	"	sud-est	id.
11	735.9	26.0	9.5	17.7	39	0	"	nord-est	id.
12	733.9	25.0	9.0	17.0	39	0	"	nord-est	id.
13	733.8	26.0	9.8	17.9	37	0	"	nord-est	id.
14	731.0	24.8	9.0	16.9	41	0	"	nord-ouest	id.
15	730.1	23.8	9.9	16.8	58	2	"	nord-ouest	id.
16	731.0	15.0	3.8	9.4	33	1	"	nord-ouest	id.
17	727.2	13.8	5.1	9.4	47	5	"	nord-ouest	id.
18	722.0	18.0	9.0	13.5	62	4	"	nord-ouest	id.
19	720.5	20.0	6.5	13.2	55	4	"	nord-est	id.
20	720.3	21.9	10.0	15.9	49	5	72	sud-est	id.
21	731.7	20.0	4.0	12.0	46	4	"	sud-est	id.
22	732.0	23.0	4.0	13.5	36	3	"	sud-est	id.
23	733.0	24.3	9.8	17.0	45	3	"	sud-est	id.
24	727.1	22.0	8.8	15.4	78	5	18	sud-est	id.
25	719.9	20.0	12.2	16.1	68	4	60	sud-est	id.
26	726.8	22.5	8.9	15.2	54	3	"	sud-est	id.
27	728.8	24.8	13.0	18.9	60	3	150	sud-est	id.
28	731.9	19.2	7.9	13.5	53	2	"	sud-est	id.
29	734.1	18.1	7.8	12.9	50	2	"	nord-est	id.
30	733.4	18.1	6.0	12.1	43	2	"	nord-est	id.
31	734.8	20.1	4.8	12.4	44	0	"	nord-est	id.
Totaux	22.641.3	636.1	241.5	438.8	1522		31.0		
Moyennes	730.4	20.5	7.8	14.2	49		"		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois novembre 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0°	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.5	20.0	9.0	14.5	44	2	"	sud-est	faible
2	733.0	21.0	8.0	14.5	48	3	"	sud-est	id.
3	730.9	19.5	9.0	14.2	60	2	"	sud-est	id.
4	735.8	16.0	4.0	10.0	68	5	8	nord-ouest	id.
5	734.9	18.6	4.5	11.5	31	2	"	nord-ouest	id.
6	735.5	19.0	5.2	12.1	50	1	"	sud-est	id.
7	733.5	19.2	6.0	12.6	49	3	"	sud-est	id.
8	734.0	19.0	6.1	12.5	65	5	163	sud-ouest	id.
9	731.1	14.3	10.8	12.1	81	5	31	sud-ouest	assez fort
10	732.9	11.0	7.9	9.4	64	4	"	sud-ouest	id.
11	733.5	17.1	11.6	14.3	45	4	"	sud-est	faible
12	721.5	19.0	5.0	12.0	25	3	"	sud-ouest	assez fort
13	732.7	23.2	5.9	14.5	66	5	193	sud-ouest	faible
14	726.2	11.8	1.7	6.8	59	3	"	sud-ouest	id.
15	724.6	14.5	8.0	11.2	87	5	"	sud-est	id.
16	732.1	10.5	5.9	8.2	69	5	98	sud-est	id.
17	733.4	11.6	2.5	7.1	60	1	10	sud-est	id.
18	733.8	14.0	2.7	8.3	74	3	"	sud-est	id.
19	738.8	13.3	3.4	8.3	66	4	"	sud-est	id.
20	738.2	15.1	5.5	10.3	58	0	"	sud-est	id.
21	740.2	15.3	2.0	8.7	62	1	"	sud-est	id.
22	736.5	14.0	4.0	9.0	86	3	"	sud-est	id.
23	733.2	17.2	1.2	9.2	71	2	"	nord-est	id.
24	731.8	12.2	4.5	8.3	50	0	"	nord-est	id.
25	730.0	13.3	1.6	7.4	52	2	"	nord-est	id.
26	730.8	12.4	4.8	7.6	77	5	"	nord-est	id.
27	732.0	7.5	1.2	4.3	88	5	37	nord-ouest	id.
28	733.9	8.8	0.0	4.4	75	4	39	sud-ouest	id.
29	733.4	4.5	1.1	2.8	85	5	"	nord-ouest	id.
30	735.3	4.5	2.0	3.2	80	5	"	nord-ouest	id.
									id.
Totaux	21.982	437.4	145.1	289.3	1895	97	579		
Moyennes	730.3	14.6	4.8	9.7	63	3	10		

Digitized by Google

Saint-Gaudens [Altitude 405 m.]. — **Observations météorologiques du mois de décembre 1894**

DATES	Baromètre réduit à 0	TEMPÉRATURE A L'OMBRE Maxima	Minima	Moyenne	HYGROMÈTRE Humidité relative	État du ciel	Pluie o. neige	VENTS Direction	Intensité
1	733.6	5.3	2.3	3.8	80	5	"	nord-est	faible
2	730.8	5.0	-3.2	0.9	90	1	"	sud-est	id.
3	726.0	8.8	-2.1	3.3	40	0	"	sud-est	id.
4	725.2	12.7	1.8	7.8	40	3	"	sud-est	id.
5	727.6	11.8	0.4	6.1	67	4	"	sud-est	id.
6	731.9	12.2	1.0	6.6	76	5	"	sud-est	id.
7	730.3	8.6	3.0	5.8	71	5	"	sud-est	id.
8	732.9	10.0	3.2	6.6	58	5	"	sud-ouest	id.
9	731.0	12.2	1.5	6.7	59	1	10	sud-est	id.
10	732.8	10.5	-2.1	4.3	47	0	"	sud-est	id.
11	734.0	12.8	-0.5	6.3	45	0	"	sud-est	id.
12	737.9	12.9	1.5	7.2	74	5	5	nord-ouest	id.
13	739.0	6.0	5.0	5.5	89	5	70	nord-ouest	id.
14	739.9	12.0	-0.1	6.1	60	0	"	sud	id.
15	741.0	13.0	1.2	7.1	47	5	"	nord-ouest	assez fort
16	740.8	10.8	0.4	5.6	50	3	10	nord-ouest	id.
17	739.0	12.0	3.2	7.6	60	0	"	ouest	faible
18	734.2	12.5	0.3	6.4	62	3	"	nord-est	id.
19	733.1	14.3	4.6	9.4	65	5	49	sud-ouest	assez-fort
20	732.2	7.5	3.0	5.2	67	5	38	sud-ouest	id.
21	734.0	6.0	3.0	4.5	64	4	223	sud-ouest	faible
22	735.1	12.2	1.0	5.6	50	5	"	sud-ouest	id.
23	737.2	10.3	3.1	6.7	55	3	"	sud-ouest	id.
24	739.7	9.4	-1.0	4.2	88	5	"	nord-ouest	id.
25	740.0	8.1	5.2	6.7	87	5	68	ouest	id.
26	743.0	8.0	1.0	4.5	88	4	"	nord-ouest	id.
27	741.3	6.2	0.4	3.3	67	5	"	ouest	assez-fort
28	742.9	5.7	2.6	4.1	57	3	25	nord-ouest	id.
29	733.5	8.1	-2.0	3.1	53	4	190	nord-ouest	fort
30	722.2	5.3	3.4	4.3	85	5	25	sud-ouest	id.
31	718.8	2.1	-2.0	0.0	74	4	135	sud-ouest	faible
Totaux	22.760	284.0	119	165.3	2.015	107	84.8		
Moyennes	734	9.1	3.9	5.3	6.5	4	2.7		

Digitized by Google

RÉSUME

DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES PENDANT L'ANNÉE 1894

RÉSULTATS COMPARÉS DES ANNÉES 1892-1893-1894

Baromètre. — La plus forte pression barométrique, 745, a été constatée le 4 février, par un vent de N. O. La plus faible, 718, a été constatée le 5 janvier, par un vent de S. O.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1892 : 728,2 | 1893 : 730,5 | 1894 : 731,0

Thermomètre. — La température la plus élevée, + 35°3, a été observée le 2 septembre; la plus basse, — 9°, a été observée le 4 janvier 1894.

Moyennes comparées des trois dernières années :

1892 : 12° 9 | 1893 : 13° 1 | 1894 : 12° 6

L'année 1894 a été plus froide que les années 1892 et 1893.

Jours de Gelée. — Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro : 17 jours en janvier, 6 jours en février, 1 jours en mars et 8 jours en décembre. Total . . . . 32 jours.

En 1892, le nombre de jours de gelée a été de 54 jours.

En 1893, — — — — 38 —

Hygrométrie. — Le degré d'humidité de l'air est déduit des observations du psychromètre.

Le maximum d'humidité, 90, a été constaté, en 1894, le 2 décembre, par vent de S. E.

Le minimum, 23, a été observé le 28 septembre, par vent de N. O.

La moyenne hygrométrique de 1894 a été de 53.

État du ciel. — Les 365 jours des années 1892, 1893 et 1894 se composent ainsi qu'il suit :

	Jours beaux	Nuageux	Couverts
1892	93	129	144
1893	96	91	178
1894	91	99	175

Digitized by Google

Pluie. — Le pluviomètre a reçu, pendant l'année 1894, une quantité d'eau correspondant à une hauteur de 738m 0. Le nombre de jours de pluie ou neige a été de 98.

Le mois le plus pluvieux a été le mois d'avril, pendant lequel il a plu 17 jours.

Le mois le moins pluvieux a été le mois de juin, pendant lequel il n'a plu que 3 jours.

Totaux comparés des trois dernières années :

	1892	1893	1894
Jours de pluie :	144	108	98
Hauteur de pluie :	833,5	512,3	738

Vents. — En 1894, le vent dominant a été le N. O., qui a soufflé 126 jours, puis le S. E. qui a soufflé 74 jours, et le N. E., qui a soufffé 73 jours et enfin le S. O. qui a soufflé 63 jours.

A Saint-Gaudens, le vent du Nord n'a soufflé que 10 jours, le vent d'Ouest 13 jours, et le vent Sud 2 jours seulement.

Digitized by Google

LES PREMIERS AGES DE LUCHON[1]

SOMMAIRE

Avant-propos. — Période préhistorique. — Période Gallo-Romaine : Avant-propos; 1. Ilixon; 2. Annibal à Luchon; 3. Pompée; 4. Auguste; 5. trois Empereurs : Septime Sévère, Valérien et Gallien; 6. Secundinus et Fabia Festa; 7. fin de l'Ère gallo-romaine. — Période du Moyen Age : 8. les Sarrazins, Chartes; 9. premiers Apôtres des Garumnes; 10. les Templiers.

Les premiers âges de Luchon

Sous ce titre, nous allons présenter aux lecteurs de la *Revue du Comminges* une histoire monographique de Luchon, en faisant défiler sous leurs yeux les personnages illustres qui ont habité ou visité notre station dans les temps passés. A ceux qui trouveront étrange cette façon d'écrire l'histoire, nous ferons observer que ce sont les grands hommes qui font les grands faits, et que l'événement le plus vulgaire a son prix quand il se rapporte à un héros.

Le territoire de Salone produit d'excellentes laitues : le monde l'ignorerait à jamais si Dioclétien ayant abdiqué l'Empire, n'eût, de ses mains impériales, exercé le jardinage. Que les thermes de Lixon aient fleuri dans l'antiquité, c'est un fait heureux à constater, mais parfaitement indifférent. Seulement, qu'à l'occasion de ces thermes vous me citiez Annibal, le grand Pompée, l'Itinéraire d'Antonin, ou un passage de Strabon, je répéterai la formule sacramentelle : « Continuez, votre discours m'intéresse. »

1. En publiant ce travail qui lui a paru présenter un véritable intérêt, la Direction de la *Revue* fait cependant ses réserves sur certaines des données historiques présentées par l'auteur et qui peuvent fournir matière à controverse.

C'est le cas de rappeler la déclaration faite dans l'avant-propos de nos premières publications ; elle n'est autre que l'article 10 de nos statuts : « Chaque publication est faite au nom et sous la responsabilité de son auteur. »

Quant aux droits de la critique historique, nul ne pouvait songer à les méconnaître et ils demeureront toujours intacts au profit de la vérité dont la recherche persévérante et sincère est le but de notre Société des Etudes. A. C.

Digitized by Google

Chronologiquement, le sujet se divise naturellement en trois périodes d'une longueur inégale, mais dont la plus courte n'est pas la moins intéressante. Ces trois périodes sont : 1° la période préhistorique, 2° la période gallo-romaine, 3° la période du moyen âge.

PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

Nous avons peu de chose à dire sur cette période, qui cependant a la propriété de passionner le monde archéologique. Grâce à quelques savants de la région — et parmi eux il convient de citer principalement le Dr Garrigou, — on est bien convaincu aujourd'hui que Luchon est situé sur le lit d'un ancien lac comblé par des atterrissements. Ce lac couvrait l'emplacement actuel de la ville et s'étendait jusqu'au village de Cier.

« C'est là, dit Lambron, dans son remarquable ouvrage « sur les Pyrénées, que commence le bassin de Luchon « entièrement formé de terrains d'alluvion, cause bien « naturelle de sa merveilleuse fertilité. L'étude archéolo- « gique de la disposition de ce bassin démontre en effet « qu'il forma autrefois un des grands lacs des Pyrénées « et fut mis à sec par la rupture du barrage naturel « placé à l'entrée de la gorge de Cier, rupture due à l'ac- « tion destructive et incessante des eaux, comme celle de « la chaussée du lac de Héas, près de Gavarnie, qui, en « 1788, causa tant de désastres dans les vallées de Gèdre « et de Luz. »

A l'époque si lointaine et imprécise où la vallée de Luchon n'était qu'une vaste nappe d'eau, il est certain que les hauteurs étaient habitées par une race d'hommes primitifs : témoins, les nombreux villages que l'on voit encore suspendus à des hauteurs presque inaccessibles, et où les habitants continuent à séjourner sans autre raison que l'amour du sol où ont vécu leurs aïeux.

Voilà donc un premier point acquis.

Digitized by Google

Un autre point, élucidé depuis peu (1865), c'est que les autochtones de l'époque préhistorique appartenaient à une race extraordinairement vigoureuse : nous en avons la preuve manifeste dans les divers monuments mégalithiques dispersés dans les vallées du canton, et notamment dans les groupes de cromlechs de Baren et de l'Espiaux, signalés et décrits par MM. Fourcade, Gourdon et Sacaze, où l'on trouve des blocs de pierre, groupés dans un ordre symétrique, qui ont jusqu'à 58 mètres cubes. Comment s'y étaient pris ces hommes primitifs, qui ne connaissaient pas l'usage du fer, pour mouvoir ces masses gigantesques ? De quel levier se servaient-ils pour soulever des poids de 100.000 kilos ?

Ces questions, insolubles peut-être, stimulent le zèle des archéologues, que rien ne rebute et qui vont faisant chaque année de nouvelles découvertes.

En 1870, MM. Fourcade et le comte de Chasteigner déterraient dans la grotte de Saint-Mamet des silex taillés, des flèches, une hachette polie et des fragments de poterie noire datant de l'époque néolithique.

En 1865, c'étaient Fourcade et Fadeuilhe qui mettaient à jour, dans le village de Garin, des sépultures à incirations datant de l'époque préhistorique.

En 1873, M. Chaplain-Duparc découvrait, dans la vallée d'Oô, des cromlechs souterrains dont l'un contenait une urne funéraire.

En 1875 et 1876, c'étaient M. Edouard Piette, et encore Gourdon et Sacaze déjà nommés, qui fouillaient la montagne de l'Espiaux et y trouvaient des alignements de pierre absolument remarquables et de la plus haute curiosité.

Ces premiers résultats ont puissamment encouragé les savants, et nul doute que, grâce à la propagande féconde de la Société des études du Comminges, de nouvelles découvertes ne viennent jeter un jour nouveau dans la nuit des temps passés et permettre de rétablir l'histoire de Luchon préhistorique.

Digitized by Google

PÉRIODE GALLO-ROMAINE

Voilà donc le bilan, hélas! bien court, de la période dite préhistorique. Heureusement, nous allons être un peu plus favorisés avec la période romaine et gallo-romaine, bien que les documents soient encore vagues, isolés et souvent incertains. Il est bien constant que la vallée de Luchon, ce canton reculé des Gaules, a subi la double conquête des anciens maitres du monde : la conquête par les armes et la conquête par les idées et le génie de Rome. On en verrait des preuves plus absolues l'une que l'autre dans la langue du pays, dans les dénominations ethniques, dans les monuments latins exhumés du sol. Comment rattacher l'édifice à l'architecte et le fait à son auteur, si ce n'est par de vagues traditions, par des légendes ou par des textes douteux retournés en cent façons chez les commentateurs? Ce léger fil, est-il possible de le retrouver et de le rendre visible[1]? C'est ce que nous allons essayer de résoudre.

I. Ilixon

A tout seigneur tout honneur! Fidèles à l'esprit de ce vieux dicton, nous commencerons par le dieu Ilixon; aussi bien, cette divinité n'est-elle pas autant étrangère au sujet qu'on serait porté à le croire.

Toute histoire commence par la fable; toute nation un peu ancienne a son berceau entouré de mythes légendaires. Avant d'entrer de plein pied dans les événements authentiques, il faut passer par la légende.

1. A cette occasion, qu'il nous soit permis d'exprimer un regret qui est un vœu : Il n'y a pas à Luchon d'archives sérieuses. Ceux qui désirent écrire sur la station sont réduits à parcourir à grands frais certaines villes du Midi et les bibliothèques publiques. C'est là que sont dispersés les manuscrits ou les ouvrages concernant la ville. Il serait si simple de colliger ces documents et de les mettre à la disposition des amateurs. Les indigènes verraient là les titres de leur antique prospérité, et les historiographes viendraient y puiser abondamment.

Digitized by Google

Ce n'est pas que le dieu Ilixon n'ait existé réellement, ou, pour mieux parler, qu'il n'y ait eu un pays placé sous le patronage d'une déité de ce nom. De l'avis de tous les étymologistes, le mot Luchon n'est qu'un dérivé corrompu de cet autre mot *Ilixon*[1]. On a trouvé au pied de Superbagnères, aux lieux mêmes où s'élèvent les thermes modernes, plusieurs autels votifs qui lui étaient dédiés. Ces monuments, dont nous reproduisons les principales inscriptions à la fin de ce chapitre, sont d'origine gallo-romaine ; ils furent sans doute placés là par la piété des malades reconnaissants. Il est si facile d'établir la filiation, entre la dénomination actuelle de notre station thermale et celle du protecteur que lui avaient donné les Celtes, que tout commentaire en sens inverse serait même de mauvais goût.

Qu'était-ce donc que ce dieu Ilixon?

Est-ce un personnage de l'Olympe celtique, un membre de la divine famille à laquelle appartenait Teutatès?

En arrivant dans le pays, les autochtones de la vallée de la Pique ont-ils choisi, dans leur paradis, un patron quelconque pour lui confier la garde de leurs foyers? Était-ce la déité particulièrement invoquée par leur tribu?

Je n'entends pas résoudre cet insoluble problème ; il a trop peu d'importance et ce serait perdre son temps et rabaisser le travail que de le faire servir à ces infiniment petits. Je veux simplement poser la question.

Une autre hypothèse se présente d'elle-même qui n'est pas dépourvue de vraisemblance et qui, jusqu'à un certain point, s'accorde avec la première. Nos lecteurs en jugeront.

On sait aujourd'hui, de par la critique historique, quelle est l'origine des rois et des dieux. César se disait issu de

1. C'est à tort que certains épigraphistes écrivent indifféremment Lixon et Ilixon. Voici du reste l'opinion de Julien Sacaze dont la compétence est incontestable : « Le mot de Lixon ne figure dans aucune inscription authentique. Celui d'Ilixon doit seul rester dans la liste mythologique des Pyrénées et les linguistes ne doivent plus citer Lixon comme un exemple d'aphérèse. La divinité éponyme de Luchon se nomme Ilixon et non Lixon. *L* est devenu la lettre initiale par la chute de l'*I* comme *Llerda* est devenu *Lerida*.

Digitized by Google

Vénus par ses aïeux, et les flatteurs de Louis XIV lui donnaient pour aïeul Francus, ce qui aurait établi, entre les deux Césars, une espèce de parenté. Que l'un et l'autre aient ajouté foi à ces bizarres généalogies, ce serait faire tort à leur grand bon sens que de le croire.

Le premier roi, Voltaire l'a dit, fut un soldat heureux, et le premier dieu *(bien entendu que je parle ici des dieux mythologiques)* fut un mortel plus ou moins illustre, divinisé par ses semblables après sa mort.

Or, pour en revenir à Ilixon, ne serait-il pas l'introducteur des Celtes dans la vallée de la Pique, un chef de clan habile et heureux, auquel ses sujets, ou plutôt leurs descendants, auraient décerné les honneurs divins? Dans les grandes migrations gauloises, ce serait lui qui aurait donné des foyers à sa tribu et qui l'aurait installée dans ce coin des Gaules, leur patrie définitive.

Nos lecteurs conviendront sans peine qu'on ne pouvait ne pas produire cette version explicative. Je l'ai d'ailleurs discutée avec plusieurs archéologues qui en ont spontanément reconnu le bien fondé.

C'est à ce seul titre que Ilixon, personnage légendaire et cariatide fantastique avant les héros réels, mérite de prendre place parmi les hommes illustres de la station.

Le lieu qu'avaient choisi les indigènes pour rendre leur culte à Ilixon (héros immortalisé après coup ou divinité primitive, n'importe) était admirablement choisi; le sanctuaire occupait la seule place qu'il dût occuper, au pied de Superbagnères, vers l'endroit où les eaux thermales sourdent de terre. C'est là, et là seulement, que les aborigènes établirent le sanctuaire. Là, s'élevait le dolmen, la pierre sacrée où ils venaient faire les sacrifices à leur génie particulier. Des pentes boisées de la montagne, il veillait sans cesse, présidant à l'invisible travail de la terre, conduisant les sources vers leur éternelle issue. Avec leur instinct, les indigènes durent comprendre que là étaient et la fortune de la vallée et le salut des malades, pour un avenir indéterminé.

Digitized by Google

C'est Superbagnères qui fait Luchon ; le dernier n'existerait pas sans le premier : supprimer l'un c'est détruire l'autre.

Supposez, en effet, que le dieu Ilixon, irrité par les méfaits de ses adorateurs, cesse de remplir son office et que les eaux se perdent dans l'intérieur de la terre, vous voyez d'ici tout le désastre. Il ne resterait qu'une vallée, magnifique sans doute, mais n'offrant à l'habitant que des ressources insuffisantes. :La beauté des sites ne laisserait aux intéressés qu'une pauvre consolation et qu'un attrait insuffisant aux malades.

Honneur donc à Superbagnères et à Ilixon ! Si d'une main ils prennent le soleil aux Luchonnais, de l'autre ils leur donnent des millions. L'on est un peu plus riche et l'on ne s'en porte guère plus mal. Si Ilixon, fut le premier à découvrir les sources et à peupler le pays, qu'on ne me sache pas mauvais gré de le faire figurer en tête de la liste.

Cela dit, nous n'aurions garde de ne pas indiquer ici (d'après Castillon d'Aspet, auteur d'un ouvrage sur Luchon) une étymologie curieuse du mot Ilixon, qui fera peut-être comprendre pourquoi la vallée de la Pique fut placée sous cette invocation.

Dans l'idiôme celtique, *Li* et *Lis* veut dire *eau*; de *Li* s'est formé *Lixo*, eau chaude.

Si l'on ouvre Ducange *(Gloss. ad verbum Lixo)*, on trouvera même que du radical celtique sont dérivés plusieurs vocables latins, tels que *Lex*, lessive et *Lexivia*, cendres lessivées [1].

Ainsi, outre l'identité qui semble exister entre le terme *lixo*, eau chaude, et celui de *Lixo* divinité tutélaire de Luchon, il faut encore observer une grande analogie entre le sens de l'un et la nature des attributions de l'autre. Que conclure, sinon que Ilixon est une déité

1. Le nom de Lès, ville d'eaux thermales dans le val d'Aran (en latin *Lexis*) parait bien avoir cette provenance.

Digitized by Google

locale et que, sous cette personnification, nos aïeux adoraient les sources de Superbagnères ?

Notre travail serait incomplet si nous ne présentions pas à nos lecteurs, comme pièces justificatives, un aperçu des 5 autels votifs consacrés au dieu Ilixon qui existent encore en France.

1° Cippe trouvé dans les ruines des anciens thermes et déposé au musée de Toulouse :

ILIXONI
DEO
SECVNDI
NVS-VER
ECVNDI. f.

Lisez : *Ilixoni Deo Secundinus Verecundi filius.*

« Au Dieu Ilixon, Secundinus, fils (ou esclave) de Verecundinus ».

Cet autel, ayant été mutilé, ne possède plus les sigles V. S. L. M qui, disons-le une fois pour toutes, se retrouvent dans tous les autels votifs.

2° Cippe trouvé dans les ruines des anciens thermes et déposé au musée de Beauvais :

ILIXONI
DEO
FAB. FESTA
V. S. L. M.

Lisez : *Ilixoni Deo Fabia Festa votum solvit liberata morbo.*

« Au dieu Ilixon, Fabia Festa acquitte son vœu, délivrée de son mal. »

3° et 4°. Deux autres cippes, moins complets et moins intéressants que les deux premiers, sont déposés l'un dans la collection d'Agos et l'autre dans la collection Sacaze.

5° Le cinquième et dernier cippe a été vendu à la ville

Digitized by Google

de Luchon, par M. Caze père, et se trouve dans une niche dominant la porte de l'établissement ; il porte l'inscription suivante :

DEO
LIXONI
FLAVIA RUFI
F. PAVLINA
V. S. L. M.

Lisez : *Deo Lixoni Flaviani Rufi Filia Paulina votum solvit liberata morbo.*

« Au Dieu Lixon, Pauline, fille de Flavianus Rufus, acquitte son vœu, délivrée de son mal. »

Au sujet de ce dernier cippe, le docteur Lambras écrit : « Je n'ai pu savoir de M. Caze comment il est venu en sa « possession ; je ne connais donc rien de sa réelle antiquité.

Julien Sacaze est encore plus catégorique et voici son appréciation :

« Quant au cippe trouvé à Baren et placé dans une « petite niche au dessus de la porte principale de l'éta- « blissement, l'inscription qu'il porte n'est pas authenti- « que et l'on connait le faussaire V. C. »

2. Annibal à Luchon

Dans la galerie des visiteurs illustres de Luchon, la figure qui se présente d'abord est celle d'un Africain, et des plus fameux s'il vous plait. Le premier visiteur en date ne sera pas le moindre sous le rapport de la célébrité. Annibal à Luchon ! Voilà sans doute une étrange chose ! A vingt siècles de distance, un chroniqueur s'avise un beau jour d'écrire un chapitre obscur des destinées de son pays, et le premier nom qui lui tombe sous la main est un nom universellement classique. Quoi qu'en pense la critique, je m'en félicite d'abord, même avant de m'informer si l'histoire viendra confirmer la tradition.

Rappelons en quelques mots, pour ceux de nos lec-

Digitized by Google

teurs qui ont perdu de vue leur histoire, la phase principale de la vie d'Annibal.

« Fils d'Amilcar Barca, Annibal naquit à Carthage, l'an « 247 av. J.-C. Encore enfant, sous les yeux et sur les « ordres de son père, il jura sur les autels une haine « éternelle aux Romains. Il conçut et exécuta le projet, « alors si hardi, de traverser la mer et d'aller du fond de « l'Espagne, à travers les peuples hostiles de l'Ibérie et de « la Gaule, à travers les neiges et les précipices des Pyré- « nées et des Alpes, attaquer Rome dans Rome. Quatre- « vingt mille hommes le suivirent au départ. Vingt mille « seulement mirent avec lui le pied sur le sol de l'Italie. « Avec cette poignée de soldats, il força les alliés à se « détacher de Rome, par les promesses, les menaces ou « l'extermination. Il écrasa les Romains eux-mêmes au « Tessin, à la Trébie, au lac Thrasimène, à Cannes, à « Cannes surtout où Rome perdit cinquante mille hom- « mes et d'où il envoya à Carthage, pour bulletin de la « journée, deux boisseaux de bagues d'or prises sur les « cadavres des chevaliers. On dit que ce jour-là eût été le « dernier des Romains, si le Carthaginois eût marché sur « Rome. C'est une erreur : le génie de Rome était plus « fort que celui de Carthage. »

Arrêtons là notre citation empruntée à B. Barbé, et précisons l'époque où Annibal visita Luchon.

Nous avons dit qu'à la tête de quatre-vingt mille hommes l'illustre Carthaginois traversa l'Espagne du Sud au Nord. Il s'arrêta devant Sagonte, ville alliée des Romains, dont il s'empara malgré la résistance héroïque des habitants, puis il marcha vers les Pyrénées qu'il franchit par le port de Venasque au milieu des neiges et des glaciers. La tradition veut qu'avant d'opérer la traversée du port avec son armée, Annibal ait fait agrandir l'ouverture (encore étroite aujourd'hui) de ce fameux passage qui, comme chacun sait, est une grande excavation en forme de cone renversé, séparant le pic de la Mine du pic de Sauvegarde. Les routes étaient détestables, et la saison fort

Digitized by Google

rigoureuse. Obstacles et précipices se dressaient à chaque pas. L'illustre général triompha de toutes les difficultés, non toutefois sans avoir perdu beaucoup d'hommes, beaucoup de chevaux et une quantité considérable de bagages. Il pénétra enfin dans la vallée de la Pique et vint camper au pied de Superbagnères, dans l'emplacement actuel de notre ville.

Le premier savant qui a osé émettre l'idée du passage d'Annibal par Luchon et le port de Venasque est M. Duruy, ministre de l'instruction publique sous le 2e empire. On dit que, dans les notes qu'il a laissées et qui seront vraisemblablement publiées, cette hypothèse se trouve longuement discutée. Ce sera une bonne fortune pour les archéologues.

D'autres savants, et notamment M. Torribio, professeur espagnol, prétendent avoir trouvé quelques documents précieux dans les bibliothèques de Valence et de Madrid. (Journal la *Dépêche* n° du 30 décembre 1894.)

Nous devons à la vérité d'avouer qu'il ne nous a pas été possible de prendre connaissance de ces documents. Leur publication viendra probablement jeter un jour nouveau sur l'obscurité de la légende.

Disons enfin que quelques épigraphistes pensent pouvoir rattacher, au passage d'Annibal dans nos vallées, le monument funéraire, encastré dans le mur de l'église de Cazarilh, qui porte l'inscription suivante :

HOTARRI. ORCOTARRIS. F
SENARRI. ELONI. FILIAE
BONTAR HOTARRIS. F. EX. TESTAMENTO

Lisez : *Hotarri Orcotarris filio Senarri Eloni filiae Bontar Hotarris filius ex testamento.*

« A Hotarr, fils d'Orcotarr, à Senarr, fille d'Elonus, Bontar, fils d'Hotarr, a élevé ce monument en exécution d'un testament. »

Les noms d'Hotarr, Orcotarr et Bontar ont une physionomie carthaginoise qui a frappé les archéologues, et

Digitized by Google

d'aucuns, ainsi que nous venons de le dire, estiment qu'ils appartenaient peut-être à des soldats d'Annibal restés dans le pays.

4. Pompée

né à Rome 107 ans avant J.-C., mort en 49

Après un Carthaginois, un Romain !

Après Annibal, Pompée ! Avec Rome il faut s'attendre à de telles rencontres dans l'histoire. Et d'ailleurs ne sommes-nous pas les fils des Gallo-Romains ? Nombre de nations commencèrent où finit l'Empire ; les deux histoires sont entremêlées. Si peu qu'on remonte dans le passé, on retrouve les vestiges du peuple essentiellement dominateur.

Voici à quel enchaînement de circonstances nous sommes redevables de trouver Pompée sur nos pas. C'est à deux événements, distincts l'un de l'autre, quoique étroitement liés : la guerre contre Sertorius en Espagne, et la fondation de Lugdunum des Convènes (Saint-Bertrand moderne).

Après avoir enlevé la Narbonnaise aux officiers de Sertorius, Pompée le poursuivit en Espagne et franchit les Pyrénées par le val d'Aran. A son retour de la Péninsule, il se rendit dans notre pays, où son passage est attesté par l'histoire et par la tradition. Le général romain bâtit la ville de Lugdunum destinée à recevoir les Celtibériens, anciens alliés de Sertorius. Du même coup il créa la prospérité de Luchon : établir dans le voisinage d'eaux thermales une cité appelée à devenir importante, n'est-ce pas leur préparer un avenir florissant ? D'après nous, c'est à cette date qu'il faut rapporter la première origine authentique des thermes lixoniens. Luchon exista dès lors, non pas peut-être comme ville, mais comme établissement thermal. Le peuple et l'aristocratie des Convènes, surtout dans la capitale, lui fournirent un ample contingent de baigneurs. Dans les siècles qui suivirent, on y vit accourir en grand nombre des légion-

Digitized by Google

naires, des dignitaires de tout ordre, et même des empereurs.

Nous retrouvons les traces du grand Pompée en amont et en aval de Luchon, à Saint-Bertrand et sur le territoire Aranais. Au sujet de ce dernier, voici un détail qui nous a particulièrement frappé.

Au milieu du val d'Aran, à *Mitj-Aran*, on trouve une pierre druidique, débris d'un autel grossier, qui aurait été posé dans cet endroit par le vainqueur de Sertorius. Du terme latin qui sert à désigner un autel (*ara*) serait venue la dénomination de la vallée ; en posant la pierre, le Romain aurait posé l'appellation définitive. On sait le respect qu'affectaient les conquérants du monde pour la religion des peuples vaincus; l'acte attribué à Pompée est en harmonie avec cette tolérance.

De ce fait on peut donc conclure, que le rival de César, ayant traversé le val d'Aran et y ayant séjourné, a dû certainement connaitre et visiter Luchon, ne serait-ce qu'à cause des sites pittoresques de la vallée, et de la fertilité du sol qui devaient être renommés dans toute la région.

Un autre fait, également traditionnel, se rattache à son passage. Le voici, textuellement reproduit d'après un écrivain du pays :

« Un des légionnaires, que Pompée chérissait à cause « de sa bravoure et de son dévouement, était inquiété « depuis quelque temps par une maladie de la peau. Le « soldat ayant vu de l'eau fumer dans une crevasse du « sol, y baigna une main. Frappé par sa température « chaude et par le limon qu'elle renfermait, il fit agrandir « ce trou et s'y plongea tout entier. Peu de jours après, « sa guérison étonnait Pompée, et les eaux de Luchon « étaient découvertes et immortelles. »

Ainsi qu'on a pu le voir, dans le séjour de Pompée parmi les Convènes le fait particulier qui nous intéresse le plus, c'est-à-dire la date de son apparition sur le sol luchonnais, est difficile à préciser. Les documents qui

Digitized by Google

nous restent ne peuvent dissiper l'obscurité de l'histoire. Ce qui est bien certain, c'est que nul n'a osé protester contre l'authenticité du séjour de Pompée dans la ville des Onésiens et que cette croyance populaire s'est maintenue jusqu'à nos jours.

On se représente volontiers le vainqueur de Sertorius au milieu des *Garumni* de la Pique. Entouré de ses officiers, vieux grognards blanchis sous les armes, jeunes patriciens espoir de Rome, il admire la grande nature au pied de Superbagnères. Il considère avec curiosité les sources qui fument à travers les fentes des rochers. Il recueille, de la bouche même des *Garumni*, ces Luchonnais primitifs, le récit de cures merveilleuses, et avec l'instinct sûr et rapide d'un Romain, il pressent un grand avenir.

Entre ce Romain heureux et brillant, et ce coin de terre, qui sera un jour le rendez-vous privilégié des favoris de la fortune, il existe une certaine affinité ; une fois qu'ils ont été rapprochés, les deux noms demeurent inséparables dans la mémoire et s'évoquent mutuellement par une association naturelle d'idées. Le sort glorieux de Pompée va influer désormais sur celui des thermes lixoniens, et, à travers toutes les vicissitudes des âges suivants, répandre sur la station son heureuse influence.

Pour épuiser tout ce qui touche à notre hôte, nous rapporterons les lignes suivantes empruntées à l'*Histoire des populations Pyrénéennes*.

« A l'extrémité de la vallée du Thou, au pied des mon-
« tagnes de Couledoux et d'Aspet, existe un pont ruiné,
« espèce d'écluse bâtie en brique, d'une antiquité et d'une
« forme remarquables. Les habitants des montagnes l'ap-
« pellent encore le *Pont de Pompée*. »

Cette dernière particularité, rapprochée des autres, montrera combien le fondateur de *Lugdunum* est demeuré populaire dans la mémoire des Convènes, combien l'empreinte de ses pas est gravée profondément dans le sol.

Digitized by Google

5. Auguste

Leçon de Strabon. — Itinéraire d'Antonin

Bientôt après la guerre d'Espagne, les expéditions de Jules César portèrent le coup de grâce à l'indépendance Gauloise. Le jeune Crassus, un de ses lieutenants, franchit la Garonne et, à la suite d'une grande bataille, reçut la soumission d'une grande partie de l'Aquitaine. Parmi les peuples qui lui prêtèrent serment d'obéissance, se trouvent les *Garumni*, c'est-à-dire les habitants du bassin supérieur de la Garonne, depuis les vallées d'Aran et de Luchon jusqu'en aval de Saint-Bertrand. Dès lors le pays des Celtes, comme on l'a dit avec raison, devint la plus romaine des provinces.

La période la plus brillante des thermes lixoniens, dans les temps anciens, correspond à l'Empire. Si leur avenir était lié, ainsi que nous l'avons établi en thèse générale, à l'avenir de la métropole, les beaux jours de la cité pompéienne furent ceux de la station minérale. Ce ne sont plus des Ibères du voisinage et de simples Convènes qui affluent vers les eaux placées sous la sauvegarde de Lixon, mais encore de grandes familles romaines, de hauts fonctionnaires appartenant à l'aristocratie municipale et l'élite de la société Gauloise. La tradition veut même que plusieurs empereurs aient figuré, en leur temps, sur la liste des visiteurs illustres.

Auguste aurait été parmi les Césars notre hôte de prédilection. Il incorpora le pays à l'Aquitaine et, en conférant aux Celtibériens de Lugdunum le droit de bourgeoisie, il éleva cette dernière au rang de ville latine. On lit dans les auteurs grecs : « Quelque part qu'aille Auguste, « la gloire l'accompagne partout : témoins les eaux des « Pyrénées. »

Ce voyage est confirmé par Suétone. L'auteur des *Vies des douze Césars* ajoute qu'il voulut avoir dans sa garde particulière plusieurs hommes choisis parmi les Convènes.

Digitized by Google

Comme preuve matérielle de ce voyage, n'oublions pas de mentionner le fameux autel votif en marbre de Saint-Béat qui se trouve placé dans la salle des pas perdus de l'établissement thermal. Cet autel porte sur une de ses faces, l'inscription suivante :

NYMPHYS
AVG
SACRVM

« (Autel) consacré aux Nymphes d'Auguste. »

Enfin la raison déterminante qui nous permet de revendiquer l'auguste visiteur, c'est le texte si connu de Strabon :

« Aux pieds des Pyrénées — dit le géographe grec — se « trouvent la ville de *Lugdunum* et les *thermes Onésiens*, « magnifiques et d'eau excellente à boire. »

A l'occasion de ces simples lignes, glossateurs, géographes et historiens ont engagé une guerre de commentaires qui dure encore. Quelle est la nature du mot *Onésiens ?* Où étaient situés ces bains?

Voici notre explication : Il est avéré, d'une part, que les habitants primitifs des plateaux d'Aran et de Luchon furent des *Garumni (Garunni, Garuni)*, et, d'une autre, que cette dénomination ethnique est composée de deux racines celtiques *Gar* et *Unn*, exprimant séparément les principaux cours d'eau de ces vallées, l'*Onne* luchonnaise et le *Gar* aranais. Or, ayant à signaler l'établissement balnéaire le plus important des Convènes, Strabon l'a désigné par le nom du gave voisin, la ville n'existant pas à cette époque. Entre la Pique et l'Onne il a choisi l'*Unn* (Onne) comme étant plus euphonique, comme se rapportant mieux au nom général des populations, et comme étant l'appellation définitive de nos deux rivières à leur confluent.

Poussées à ce point, les inductions atteignent la certitude. Jusqu'à preuve du contraire, à l'adjectif *lixonien*, nous substituerons *onésien* pour qualifier nos sources.

Digitized by Google

Dans l'*Itinéraire des Provinces* attribué à Antonin, sur la voie de Dax à Toulouse *(ab Aquis Tarbellicis Tolosam)*, on voit figurer les eaux des Convènes :

Beneharnum	M P	XIX
Oppidum novum	M P	XVIII
Aquas Convenarum	M P	VIII
Lugdunum	M P	XVI
Calagorrium	M P	XXVI

Différents commentateurs, notamment Vosgien qui écrivait au XVIIIe siècle, ont confondu à dessein les eaux des Convènes *(Capvern)* et les thermes Onésiens. Cette opinion n'est pas même vraisemblable et nous n'en parlons que pour mémoire.

ASTRIÉ.

(A suivre.)

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

1874

6 juillet (lundi). — Etienne Aignan, juge suppléant au tribunal civil de la Seine, accompagné du guide Michot et du porteur B. Jouaneton. — Parti à 4 h. de la Rencluse, arrivé à 9 h. 15'. — Temps splendide, chaud, vue admirable. — Guides excellents.

27 juillet. — Edward Micholls (Manchester.) — *Guides* : C. Passet (Gavarnie), Henri Pons (Luz-Saint-Sauveur).

Ascended from the Rencluse cannot say in vohat time as we had only one watch and that stopped *en route* fine weather. Were satisfied with my guides.

28 juillet. — MM. Boulart (Linxa : Landes), Louis Crouzet (Casteix), Félix Crouzet (Mont-de-Marsan), Henri Camiade (Dax), Léon Manchon (Paris) membre du C. A. F. — *Guides* : Michot, P. et F. Barrau, J.-M. Estrujo, B. Gay, tous excellents et très obligeants.

Après une nuit passée gaiment et confortablement à la Rencluse, nous sommes partis à 3 h. 25' du matin et arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 15'. — Temps nuageux, éclaircies momentanées. Beaucoup de neige nouvelle, quelques crevasses ouvertes.

Même date. — H. Durand (Limoges), membre de la Société Ramond, avec le *guide* H. Passet. — Thermomètre brisé.

1 *August (Saturday).* — Robert Longden, Francis Longden (Paris), George Hutton (Newcastle on Tyne : England) ; arrived at the summit of Néthou at seven o'clock having *left la* Rencluse at 2 a. m. — The above British subjects (and proud of it) were accompanied by 3 décent fellows vohose nanes will be handed down to posterity if the people only take care of this book.

Guides : P. Barrau, J.-M. Estrujo, B. Gay. — Vve testify to their

1. Voir tome X, p. 32 — 40.

Digitized by Google

good conduct and humour and will have the good fortune perhaps to be again accompanied by them. Our ascend was delayed considerably by the frost, and were are now preparing to take a little of the chill out of us by opening a bottle of Moët supplied by that worthy fellow Sacaron. — The only living creatures we have met from the Rencluse are 12 isards, 2 partridges and 1 eagle.

7 *août*. — Gaspar de Errazu, Luis de Errazu, Frédéric Tarneaud, Henri Lacotte-Minard, Antonin Lacotte-Minard, G. Filleul-Brohy, Armand Lalande, Armand Marcilhac, et ..... *(nom illisible)*. — *Guides* : Michot, Haurillon, Charles (de Saint-Mamet), Ch. Redonnet, J.-M. Estrujo, Barthelémy Courrège, P. Clarac, B. Gay, B. Jouaneton.

Sont partis de la Rencluse et sont venus en quatre heures 50' au sommet du Néthou.

Même date. — Alfred et Charles Gevers (La Haye), G. Gacon (Amsterdam). — *Guides* : H. Passet, G. Bajun, J. Sabathé, A. Capdeville.

19 août. — Hector Le Sueur (Caen). — *Guides* : J. A. Haurillon, J. Sanson. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés à 7 h. 30'. — Temps magnifique, mais froid. Ascension périlleuse à cause des crevasses. En quittant la corde, un coup de vent a failli nous précipiter dans le lac Coroné, il a seulement enlevé mon chapeau. Récompense honnête à qui me le rapportera.

23 août. — Gaston Raindre, attaché Affaires étrangères (Paris), Auguste Jullien (Marseille). — *Guides* : Michot, B. Gay, qui nous ont guidé dans l'ascension avec beaucoup d'intelligence et d'énergie. — Fine weather.

28 *august*. — W. H. Winter Botham, R. Gaskell (tous deux de Londres). — *Guide* : H. Passet. — Left Rencluss 5,15', arrived at top 8,10 = 2 h. 50'. — No view, clouds and mist.

1 *septembre*. — C. Chaigneau (Bordeaux), J. Garcia (Toledo), L. Parin (Rennes). — *Guides* : Michot, B. Lafont, B. Gay.

Partis de Luchon à midi, nous sommes venus coucher à la Rencluse, où nous avons passé une délicieuse soirée et trouvé un repos auquel nous ne nous attendions guère. Partis ce matin à 4 h. 15' par un temps magnifique, nous sommes arrivés au sommet du Néthou, sans incident, à 8 h. 25'. — Panorama splendide.

1875

11 *juin (vendredi)*. — Edouard Harlé, ingénieur des Ponts et Chaussées (Villefranche de Lauragais), membre de la Société Ramond. — *Guide* : Charles Gouchan.

Partis hier à 12 h. 45' de Luchon, arrivés à 6 h. 45 à la Rencluse.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse à 4 h. 15', arrivés au sommet à 7 h. 45'. — Beau temps, mais nuages menaçants.

29 *juillet*. — Gaston Bruelle, artiste peintre, et le comte d'Yzarn Freissinet. — *Guides* : B. Lafont et J. Sabathé. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15' matin, arrivés au sommet du pic à 8 heures.

14 *août (samedi)*. — M. Tarau, avocat ; Georges Verbrugghe ; Ad. Cantaud, chimiste ; G. Schlemmer, carabin. — *Guides* : P. Barrau, G. Bajun, B. Jouanoton. — Montés au pic Néthou par un temps superbe après deux nuits blanches.

17 *août (mercredi)*. — A. Gay. — *Guides* : Michot et J. Sabathé. — Partis de la Rencluse à 3 h. du matin, arrivés au sommet à 7 heures.

19 *août (jeudi)*. — Paul Séjourné, élève ingénieur des Ponts et Chaussées, avec le *guide* Bajun. — Partis de la Rencluse à minuit 59', arrivés au sommet à 4 h. 30' un peu avant le lever du soleil. Pas un nuage.

20 *août*. — G. Bordeaux et Paul Blavier. — *Guides* : Michot et Gay. — Partis de la Rencluse à 1 h. 30' du matin, arrivés au pic à 5 h. 40. — Lever du soleil superbe ; temps magnifique sur les montagnes, nuages au-dessus de la plaine.

21 *august*. — John Herbert Alcock (Cheshire : England). — *Guides* : G. Bajun et J. Sanson. — 5 h. 25' a. m.

27 *août (vendredi)*. — Julien de C. de Marsilly. — *Guides* : Bernard Lafont et J. Sabathé.

Mauvais temps à Luchon ; j'hésite à partir ; mais je veux voir le Néthou, le temps presse. Je pars cependant de Luchon le 26 août. Arrivé à la Rencluse je suis témoin du plus beau spectacle que j'ai, je crois, jamais vu de la vie, et dont le souvenir restera longtemps dans ma mémoire ; orage épouvantable, vent, grêle, tonnerre, mais surtout des éclairs qui se succèdent sans relâche, et éclairent successivement de toutes les couleurs, la sauvage vallée de la Rencluse. Après l'orage, ciel bleu, magnifique, étincelant d'étoiles. Je pars à 2 heures du matin. Montée facile grâce à deux excellents guides qui n'ont pas besoin d'être recommandés. Vue magnifique. — Baromètre anéroïde = 49 centimètres. J'ai compté le nombre de personnes inscrites sur ce livre, et j'ai trouvé 244.

29 *août*. — Félix Danton. — Arrivé au sommet du Néthou à 11 h. 15 venant du rocher de Grégonio, accompagné des *guides* : J. Sarrettes (Cauterets) et Michot (Luchon). — Temps froid, brouillard, on ne voit que fort peu de choses.

1er *septembre*. — Edouard Lasserre, Julien Palanque, Victor Lasserre (Jegun : Gers), François Lasserre (Jegun : Gers) âgé de 17 ans. — *Guides* : Michot et G. Bajun. — Partis de la Rencluse à

Digitized by Google

4 h. 30, arrivés à 8 h. 50. — Temps splendide. — Je ne crois pas que la peste sévit souvent dans ces parages.

Même date. — Charles David (19 ans 1/2), Alph. David (17 ans), étudiants à Paris, Louis de Juncarat (Saint-Sever.) — *Guides* : Pierre Barrau, J.-M. Ribis, Estrujo, B. Capdeville.

Arrivés au sommet du Néthou à 9 heures précises.

4 septembre. — Alfred de Vialar ; Joseph Fortoul, capitaine d'artillerie ; Arnaud Allain-Launay, inspecteur des finances ; Edouard Sauvage, ingénieur des mines ; Gustave Le Lecq Destournelles, ingénieur des ponts et chaussées ; Emile Cottin. — *Guides* : J. Haurillon, J.-M. Ribis, Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 4 h. 20', arrivés à 8 h. 40'. — Température + 8° centigrades. — Temps beau, quelques nuages aux limites de l'horizon.

7 septembre. — John Welsh, solicitor (of Edimburgk) and William Beattle, architect of the same town, both of Scotland have this day accompanied by the *guides* J.-M. Ribis and B. Estrujo both of Luchon, made the ascent of the Pic de Néthou. We slept all night at the Rencluse started this morning at 4.30 a. m. and reached here at 9 o'clock having been delayed by a *glissade* made by M. Welsh on the glacier against his own will. We have had most excellent weather but the day is slightly hazy for a distant view. We can certify as to the intelligence and actévity of our two guides.

Sans date. — Emmanuel d'Affry de la Monnoye, antique, promot. 73, sous-lieutenant d'artillerie, élève à l'école de Fontainebleau, Édouard Boulangé, antique, promot. 65, ingénieur civil des mines, attaché aux houillères de petite ....., Eugène Boulangé, docteur en droit, avocat près la cour d'appel de Nancy, ancien zouave pontifical. — *Guides :* Michot, Bajun, B. Cantaloup.

8 septembre. — Alfred Rivière, architecte de la ville de Paris, et ses deux fils Maurice et Joseph. — *Guides* : B Lafont, Tournan, Denard. — Partis de la Rencluse à 4 h. 45, arrivés à 9 h. 30. — Très bons guides, très beau temps, vue splendide.

Dieu seul est grand, lui seul a su faire une œuvre toujours magnifique. *Gloria in excelsis !*

M. Emile Petiel, percepteur (Lardy), s'associe aux sentiments exprimés par M. Rivière avec lequel il a fait l'ascension.

12 septembre. — Victor Saboulet, élève ingénieur des ponts et chaussées ; Le Chételier ; Gosseland ; Zurcher ; Alvin ; Delzenne, également élèves ingénieurs des ponts et chaussées. — *Guides :* Haurillon et Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 5 h. 20, arrivés au pont de Mahomet à 10 heures. — La neige nouvelle nous a empêché d'aller jusqu'au sommet du Néthou.

N. B. — Cette notice d'une ascension inachevée a été transcrite

Digitized by Google

sur le registre d'après une carte de visite de M. V. Saboulot, contenant les indications précédentes.

26 septembre. — A.-H. Roughton, St John College, Cambridge (England). — *Guides :* B. Gay, J. Fouillouse, domestiques de B. Cier. — Très content de la promenade.

28 septembre. — Le capitaine Robt Rennick, de l'état-major anglais. Délégué du Lord maire de Londres pour le secours des inondés du Midi. — *Guides* : Haurillon, B. Courrége. — Ascension : 3 h. 5 minutes de la Rencluse. Neige bonne, facile à monter.

1876

7 juillet. — Comte Henry Russell. Monté par le Nord-Est, par Salenques, avec F. Barrau et C. Cier. — 6 h. 30 du *soir*. Froid !

28 juillet. — Ernest Caron, avocat, agréé au tribunal de commerce de la Seine (Paris) et Madame E. Caron ont fait l'ascension du Néthou avec un temps magnifique. Ils trouvent que tous les récits sur le pont de Mahomet sont d'une grande exagération. — Ascension faite en 5 heures. — *Guides :* J. Haurillon, H. Passet (Gavarnie).

Vue superbe. Moins belle cependant que celle que nous avons eue au sommet du grand Vignemale, le 22 juillet dernier.

11 août. — Pierre et Charles de Balarn, conduits par P. et F. Barrau. — Belle vue quoique un peu brumeuse.

14 août. — Albert Carbonnier (Caen), étudiant, et Sébastien Montariol (Bordeaux), étudiant à Paris. — Nous sommes venus par le Pas de Mahomet, partis de la Rencluse à 5 h. 15, arrivés au Néthou à 9 h. 15. — *Guides :* H. Passet (Gavarnie), P. Clarac (Luchon). — Temps aussi beau qu'on pouvait le désirer vu le mauvais temps que nous avons eu la veille. Bu une bouteille de Champagne frappée. Malheureusement il n'y en avait pas de reste

16 august. — Albert Nugert, accompanied by Michot (*guide*), and R. Serre (porter). — Left Rencluse at 4. 45 and arrived summit of Nethou at 9. 30. — View too magnificent for me to attempt to describe. Most agreable surprise as on our arrival yesterday at port de Vénasque the weather looked so bad we néarly gave it up.

2 septembre. — Samuel Chester, Jasper K... (*nom illisible*). — *Guides* : G. Bajun. J.-M. Ribis. — On the above date we ascended this mountain having left the Rencluse at 5 o'clock we arrived on the summit by 9. 10. — The view was magnificent.

5 septembre. — Charles A. B. Bignold (Norwick : Angletrrre), accompagné de son cousin D. W. Jenn (Cheltenham : Angleterre), Gustave Alby (Marseille), Émile Crété. — *Guides :* Michot, R. Serre, J. Sabathé, Capdeville. — Partis de la Rencluse à 3 h. 50 par beau temps, arrivés au Néthou à 8 h. 30 min. — Temps très clair.

Digitized by Google

20 septembre. — Maurice Gourdon (Nantes), ma 1re ascension. — *Guide :* Firmin Barrau. Dominique Courrège, mon domestique, nous accompagne comme porteur.

Coucher à la Rencluse le 19 septembre. — Partis le lendemain matin de la Rencluse à 6 h. 25 et arrivés à la cime à 9 h. 45. Temps magnifique. Notre vue s'étend à l'infini en France et en Espagne. Séjour au pic : 1 heure. Nous allons maintenant au pic de la Maladetta.

Nota. — Recueilli des plantes fossiles et des empreintes de plantes entre le Plan des Etangs et la Rencluse.

Avec l'ascension du 20 septembre 1876 finissait le registre commencé en 1868. Il comprenait 36 pages.

En 1877, un nouveau registre (45 pages) fut monté par les premiers ascensionnistes de cette année. Terminé en 1886, il fut descendu à Luchon et remplacé par un autre. Plus d'une fois en compulsant ces pages nous aurons malheureusement l'occasion de constater que des mains indélicates (touristes ou guides) en ont arraché des feuillets.

1877

Les pages 1 et 2 manquent.

24 août, — Comte Andréa Sola (Club Alpino Italiano, sezione de Milano). — *Guides :* P. Barrau, J. Haurillon, Charles Gouchan. — Partis de la Rencluse à 3 h. — Sommet 7 h. 40.

O colli, o gioghi del mio bel paese,
Che è celato dietro l'orizzionte,
Sappiate chè m'accingo a queste impresse,
Sappiate chè ho salito questo monte.

Col solo scopo di guardar l'Oriente
Desideroso di scrutar lontano
Se si potea veder distintamente
Un po di cielo della mia Milano,

Se si potea veder la terriciola
Che al ombra di un brianteo campanile
Ospita la mia cara famigliola,

Se si potea veder colei che aspetta
La pecorella che lascio l'orila.....
Ecco perche salû la Maladetta !

Comte Andrea Sola.

24 août. — Madame la marquise de Broise-Fontenay et Mademoiselle Marthe de la Broise-Fontenay. — *Guides :* Pierre Sanson, D. Sors et J. Cantaloup. — Parties de la Rencluse à 3 heures, au sommet à 7 h. 40.

30 august. — M. et Mme Harrisson, F. Blair (Manchester : England). — *Guides :* P. Redonnet, J.-M. Sabathé. — Lovely weather. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 8 h. et quart.

Digitized by Google

2 septembre. — MM. Devin, Petitjean et Guyard, de Paris, du C. A. F., ont fait l'ascension du Néthou. — *Guides :* Firmin Barrau, H. et C. Passet.

Même date. — Captain Wood Martin, of Woodville C° Slyd (?). — Left the Rencluse at half past four, and arrived on the summit at 9 1/2 counting halts. Ice in good order. — *Guides :* G. Bajun, J.-M. Bernard.

4 septembre. — B. O. Clark (England). — *Guide :* Firmin Barrau. — Parti à 4 h. 15, arrivé à 8 heures.

10 septembre. — Paul Krug (Reims). — *Guides :* P. Barrau et J.-P. Barrau, son fils. — Parti à 4 h. 30, arrivé à 9 heures.

13 septembre. — Maurice Gourdon (Nantes), ma 2me ascension, — et E. Trutat (Toulouse), sa 2me ascension. — *Guides :* Barthélemy Courrège et Firmin Barrau.

Temps brumeux avec fréquentes et larges éclaircies. Le glacier a été facile à traverser. Partis de la Rencluse à 5 heures du matin, arrivés au sommet à 8 h. 45, ayant fait de la photographie en route. Le Pont de Mahomet complètement changé, n'est plus d'un jeu. M. Gourdon et E. Trutat.

1878

25 juillet. — Alfred Menudet, mécanicien (Marseille). — *Guides :* Haurillon et J.-R. Hourmagne

Parti de la Rencluse à 5 h. 30 et arrivé au Néthou à 10 h. 45. — Je ne puis que me louer du savoir et de l'aptitude que mes deux guides ont déployé pour arriver à traverser les glaciers qui offrent déjà en ce moment beaucoup de crevasses. Au moment où j'écris la neige tombe en abondance.

30 juillet. — Charles Weimann (Mulhouse), agrégé de l'Université, et Louis de Pinsun, s. p. Habas (Landes). — *Guides :* J. Haurillon, Barth. Courrège, J.-M. Ribis.

Nous avons quitté la Rencluse à 4 heures du matin. Nous sommes arrivés au pic de Néthou à 9 heures, après avoir visité le lac Coroné. Le temps est si beau et le ciel si bleu qu'il nous semble impossible de rencontrer un temps plus favorable et un panorama plus étendu. Notre plaisir a été d'autant plus grand (soyons lyriques) qu'un orage épouvantable, mêlé de pluie et de grêle, n'a cessé de nous inquiéter toute la nuit. Si notre excursion a été si agréable, nous reconnaissons le devoir surtout à l'intelligence de nos trois guides.

31 juillet. — Juan Prim, Duque de los Castillejos et Peregra y Mu..... *(nom illisible).* — *Guides :* J.-M. Estrujo et J. Haurillon. — Montée 5 heures, temps splendide.

Mi muy querido Ursais declaro que es mi culpa si no ha venido

Digitized by Google

y con nosotros, y como quiero que su nombre conste en este, hago esta confesion.

14 august. — W. S. Mainprice and C. E. Mainprice started from la Rencluse at 4. 18 a. m. and reached the summit at 8. 18 a. m. exactly. Weather bad though novo and then the drifting clouds opened and gave splendid peckas down below. — *Guides* : were Barthelémy Courrège and G. Romain and were everything that cloud be desired. They gave us some most amusing songs at la Rencluse after dinner on the 13 th.

29 août. — Franz Schrader (c. a. f.) — *Guide :* Barthélemy Courrège. — Luis Mora (de Vénasque) porteur.

Beau temps, mais grand vent. Départ de la cabane de Malibierne à 7 h. 30; arrivés au sommet à 11 heures par le glacier d'Eréoueil (difficile), après neuf jours de marche dans le groupe des Monts Maudits. Je n'ai cessé pendant tout ce temps de me féliciter d'avoir B. Courrège pour guide.

Baromètre brisé, observation impossible.

29 august. — John, L. Scallun (?) and M. C. Dimara (of Dublin) and John Harris (of Henbrigh), started this morning from Rencluse at 6 o'clock, arrived at the summit at 11.30. — *Guide :* José Gistain whom we found at the Cabane at the Port de Vénasque. We found him a good guide and civil. He gave us every satisfaction. He calls himself domestique chez le patron du Port de Vénasque.

4 octobre. — James Wyndham Spedding, John Pilip Munster. — *Guides :* H. Passet (Gavarnie) et P. Barrau (Luchon). — Montés de la Rencluse par le temps le plus beau. Glacier très-mauvais. Vue magnifique sur les pics et sur toute la plaine. — Thermomètre + 7° Réaumur à l'ombre sous une pierre à midi 50, au soleil + 25° à 1 h. 20.

1879

12 mars (mercredi). — Roger de Monts (Gers). — *Guides* : Bertrand Courrège père et Barthélemy Courrège, Paget Victor dit Chapelle (guide à Héas). — Onze heures du matin. — Thermomètre fronde — 6°. — A l'air — 2°. Temp splendide.

26 juin (jeudi). — M. et Mme René d'Arboval. — *Guides :* P. Sanson, B. Estrujo.

Arrivés à la Rencluse avec beaucoup de neige, y avons passé nuit magnifique. Partis à 4 h. du matin, montés au Portillon en 1 h. 30. — Depuis cet endroit, l'accumulation des neiges, leur peu de consistance sur le glacier, et un vent violent soufflant contre les voyageurs, ont rendu la marche très pénible. Un froid intense est venu s'y ajouter au moment de gravir les rochers du pic. Beau

Digitized by Google

temps, successions de brouillard et d'éclaircies. La vigueur et le zèle des deux guides nous ont seuls permis de mener à bonne fin cette ascension, fort rude à ce moment et dans les circonstances qui l'ont accompagnée.

3 juillet (jeudi). — Gaston Thomas de Visme (Paris) et Marie Charles-François Paumier (Nantes). — *Guides* : Barth. Courrège et B. Gay.

Partis de Luchon le mercredi à 8 h. du matin, arrivés à l'Hospice de France à 10 heures, repartis à midi, arrivés à la Rencluse à 4 h. 45 après avoir eu un temps très épais, les nuages nous environnaient de tous les côtés. Passé nuit assez bonne. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés par un temps splendide au pic Néthou à 7 heures sans difficultés ; après un bon déjeuner, nous sommes redescendus ayant joui d'une vue splendide. — Nous n'avons qu'à nous féliciter de tous les bons soins que nos guides nous ont procurés. En un mot le pic du. . . . *(le reste manque).*

La page 10 du registre a été arrachée. Ce n'est malheureusement pas la dernière dont nous aurons à constater la suppression.

(A suivre.)

Digitized by Google

De CASTILLON en COUSERANS

A SENTEIN (Ariége)

La partie du Couserans qui constitue actuellement le canton de Castillon est peu connue, peu fréquentée par les touristes. Pourquoi? C'est qu'aujourd'hui on s'en tient encore aux sentiers battus, on ne court admirer, par suite d'une vieille habitude, que les beautés naturelles qui avoisinent les stations thermales, si nombreuses dans les Pyrénées. Et cependant, à côté des magnificences alpestres que le touriste rencontre dans les environs de Luchon, de Cauterets, de Bigorre et de Gavarnie, il trouverait dans le canton de Castillon de quoi piquer vivement sa curiosité et son goût pour la belle nature. Cette partie du Couserans est, en effet, pleine d'attractions : vallées superbes, lacs, splendides cascades, hauts sommets et paysages ravissants : le pittoresque à côté du grandiose.

La ville de Castillon, centre de ce beau pays, est bâtie en amphithéâtre dans une très agréable position, non loin de la rivière du Lez qu'elle domine et au débouché des vallées de Moulis, de la Bellongue, de Biros et de Betmale. Du Calvaire, point culminant de la ville, l'œil se perd à suivre les vertes sinuosités des vallées qui viennent y aboutir. A droite se glisse, entre deux montagnes, la plaine verdoyante qui fuit vers Saint-Girons. A gauche on voit se dessiner, dominée par des montagnes abruptes, la route qui

Digitized by Google

conduit à Sentein par la vallée de Biros. Presqu'en face s'ouvrent, par une large échappée, les vastes espaces de la Bellongue dont les champs, parfaitement cultivés et parsemés de hautins, ressemblent aux cases d'un damier et offrent à l'œil une charmante perspective. Cette magnifique vallée est séparée — du Biros par les montagnes qui courent de l'est à l'ouest, et dont les points extrêmes sont le pic de Larraing (1667m) en face de Castillon et le pic de Nédé (1646m) dominant le col de ce nom, à l'extrémité de la vallée de Biros, — et du Comminges par les montagnes qui constituent l'intéressant massif d'Arbas et qui se dirigent aussi, parallèlement aux premières, de l'est à l'ouest. Mais quand, du haut du Calvaire, le regard plonge sur la plaine qui se développe aux pieds de la ville, on est émerveillé par cette succession ininterrompue de jardins et de prairies tout peuplés d'arbres fruitiers et de peupliers échelonnés le long de la rivière du Lez et qui font du bassin de Castillon, au printemps, un immense verger fleuri et embaumé.

Je viens de parler du Calvaire. C'est sur ce monticule, devenu aujourd'hui une charmante esplanade, que s'élevait jadis le château fort des comtes de Comminges et, plus tard, des vicomtes du Couserans qui venaient y passer une partie de la belle saison. Certains écrivains affirment, mais sans preuves authentiques, que le château avait également appartenu au célèbre Captal de Buch dont la dernière descendante, Mademoiselle Amenaïs de Buch, est morte à Bordeaux en 1857. Aujourd'hui il ne reste plus de cette forteresse que quelques ruines informes et à peine quelques vestiges de souterrains. Mais il subsiste encore la remarquable chapelle Saint-Pierre qui date du XIe siècle, et dont l'architecture, mieux encore que les pierres délabrées de ses murs, dénote l'antiquité.

M. de Froidour, réformateur général des forêts,

Digitized by Google

envoyé par Colbert en 1667 pour visiter les Pyrénées, finit sa longue tournée par un voyage au pays de Castillon.

« Ce pays, dit-il dans son rapport, est une des huit « châtellenies dont le comté de Commenge est com- « posé. C'est un petit pays environné et plein de mon- « tagnes fort hautes et presque inaccessibles, compris « entre le Couserans qui le confronte du côté d'orient, « la baronnie d'Aspet du côté de l'occident, les monts « Pyrénées et l'Espagne du côté du midi, et la même « baronnie d'Aspet au septentrion. »

M. de Froidour a fait preuve d'un grand esprit d'observation au cours de son voyage dans les Pyrénées. Toujours en quête de renseignements et de détails sur les us et coutumes, sur la géographie et sur le régime économique des pays qu'il traversait, il a pu transmettre, au grand ministre dont il était le délégué, des descriptions et des récits généralement exacts. Je ferai, toutefois, des réserves en ce qui concerne la châtellenie de Castillon qu'il semble enclaver, à l'époque où il écrit, dans le pays de Comminges. Or, il ressort des données historiques qu'on possède sur le Couserans, que Castillon a de tout temps suivi la fortune ou les vicissitudes politiques de cette petite province.

Il est vrai qu'au xe siècle le Couserans fut incorporé au comté de Comminges, et l'on voit dans divers documents du xiie et du commencement du xiiie siècle qu'il existait dans ce comté dix châtellenies, celles de Castillon et de Saint-Girons comprises, et non huit seulement. Mais sous le règne de Charles VII, par suite d'une entente établie entre les représentants des pays intéressés, réunis à Toulouse au mois de mars 1443, le Couserans fut disjoint du pays de Comminges pour être annexé au comté de Foix, et les châtellenies de Castillon et de Saint-Girons furent, comme les autres

Digitized by Google

parties du Couserans, également rattachées au comté de Foix. A l'époque où écrivait M. de Froidour, c'est-à-dire en 1667, il ne restait plus dans le Comminges que huit châtellenies, savoir : les châtellenies de Muret, Samatan, l'Isle-en-Dodon, Saint-Julien, Aurignac, Salies, Aspet et Fronsac. Comme on le voit, celles de Castillon et de Saint-Girons, qui faisaient partie intégrante du Couserans, n'y étaient plus comprises.

Du reste, lors de la réunion à la couronne de France, sous Henri IV, des comtés de Comminges et de Foix, le Couserans avait recouvré son autonomie provinciale, tout en restant uni au Comminges par un faible lien administratif, celui des finances. Or, le Comminges lui-même, considéré au point de vue administratif ou diocésain, était par plusieurs côtés rattaché à d'autres provinces. C'est ainsi que pour la perception des impôts il dépendait de la généralité d'Auch ; plusieurs de ses paroisses dépendaient spirituellement de six diocèses, entr'autres du diocèse de Saint-Lizier de Couserans, et l'élection de Comminges, instituée en 1603, dont le Couserans faisait partie, et qui connaissait des tailles, des aides et des autres impositions ou subsides ainsi que des affaires contentieuses se rapportant à la ferme des tabacs et des octrois, était elle-même du ressort de la cour des aides et finances de Montpellier et, plus tard, en 1642, de celle de Montauban. Mais cet enchevêtrement réciproque, qui dénotait tout au moins des limites mal définies, ce rattachement mutuel de certains services administratifs n'impliquait nullement un état de subordination politique d'une province à l'autre ; et si le Comminges, malgré ses attaches, a conservé son entière indépendance politique, le Couserans, qui se trouvait dans une position identique, a su aussi conserver la sienne vis-à-vis du Comminges. Cela est si vrai que lors de la con-

Digitized by Google

vocation à Muret, au mois d'avril 1789, des délégués des États généraux du Nébouzan, du Comminges et du Couserans à l'effet d'élire des députés à l'Assemblée législative, les délégués du Couserans, jaloux de leur autonomie politique, refusèrent énergiquement de se rendre à Muret, ne voulant pas que leurs votes fussent confondus avec ceux d'une autre province[1].

Castillon était au moyen âge, et est resté jusqu'en 1789, le siège d'une châtellenie royale. La justice, haute, moyenne et basse, s'y rendait au nom du roi, et le juge royal, investi des pouvoirs judiciaires les plus étendus, pouvait statuer au grand criminel, sauf recours au présidial de Toulouse ou, selon le cas, à la chambre tournelle du Parlement.

M. Baudoin, archiviste en chef des archives départementales de Toulouse, a bien voulu me communiquer quelques pièces originales concernant la châtellenie de Castillon. Je reproduis ici quelques-unes de ces pièces qui donnent d'intéressants détails sur la nature de certains impôts auxquels étaient soumis les habitants des montagnes du Castillonnais.

« Le domaine du roi dans la ville de Castillon, chef « de châtellenie, consiste en la justice haute, moyenne « et basse appartenant en seul au roi, exercée par le « juge de Commenge et, en son absence, par un lieute- « nant résidant audit Castillon, où les habitans des « autres lieux dont la justice appartient au roi vont « plaider.

« Le service du roi avait le droit de vendre ou faire « vendre du vin, pendant tout le mois de mai, au lieu « dudit Castillon, à l'exclusion de tous autres.

1. La plupart de ces renseignements ont été puisés dans l'intéressant ouvrage intitulé : les *États du Nébouzan*, par M. Alphonse Couget, et dans le 1er volume de la *Revue de Comminges*, articles *Comminges et Couserans*, par le même auteur.

Digitized by Google

« Les censives en argent ou en grains sortant du « terroir de Castillon appartiennent en seul au roi « avec tous droits de directe.

« Il y a plusieurs terres sujettes au droit de cham- « part.

« Le domaine du lieu de Moulis, dépendant de la « châtellenie de Castillon, consiste en la moitié de la « justice haute, moyenne et basse, appartenant au roi « en paréage avec un co-seigneur, et les habitans du « lieu vont plaider au siège royal de Castillon.

« Le droit de quête, qui est dû par les habitans « labourants ou non labourants, appartient au roi et « au co-seigneur par indivis.

« Les censives sur tout le terroir appartiennent au « roi et au co-seigneur, et il y a plusieurs terres sujet- « tes au droit de champart qui sont de la mouvance « du roi et du co-seigneur.

« Le domaine de Montfaucon, dépendant de la châ- « tellenie de Salies, consiste en la justice haute, « moyenne et basse appartenant en seul au roi, et les « habitans dudit lieu vont plaider au siège royal de « Castillon.

« Le domaine de la Vallongue (Bellongue) consiste « en la justice haute, moyenne et basse appartenant « en seul au roi sur tous les villages et hameaux qui « sont dans ladite vallée et qui portent chacun leur « nom, composant ladite vallée qui comprend encore « les crêtes des montagnes qui la divisent des autres « vallées ou qui servent de comfort entre la France et « l'Espagne, et les habitans vont plaider au siège royal « de Castillon.

« Dans la vallée il y a une mine d'argent appelée « la Sanguette dont il est fait mention dans les « anciens comptes du domaine, dont il y a part à « Sa Majesté pour la dixième partie sans contribuer

Digitized by Google

« en aucun frais, suivant l'ordonnance de Charles IX,
« de mars 1563.

« Le droit de forestage, partant la faculté de pacage
« du bétail, appartient au roi dans ladite vallée et
« montagnes et les droits d'empuntage sur les bois
« que les habitans ont la faculté d'exploiter, ce qui est
« réglé par le grand maître des eaux et forêts. »

Les vallées de Biros et de Betmale étaient placées sous le même régime que leur voisine, et les herbages et pâturages appartenaient au roi dans toutes les montagnes de la châtellenie de Castillon, à l'exception de quelques privilèges réservés à certaines communes et qui étaient réglés par le grand maître des eaux et forêts.

« Il appartenait encore au roi en seul certain droit
« appelé *Aouellamée* sur tout le bétail à laine, lequel
« droit est levé de 3 ans en 3 ans, suivant les anciens
« comptes du domaine. »

Ainsi, en ce qui concerne la ville de Castillon, la justice y était rendue au nom du roi et, dans certaines localités, elle était rendue tant au nom du roi qu'au nom des seigneurs paréagers. De même pour les fiefs indivis, les impôts étaient simultanément perçus pour le compte des co-seigneurs. Que de difficultés et de querelles cette dualité, conséquence du régime féodal, n'a-t-elle pas dû engendrer entre les populations et leurs seigneurs !

Grâce à sa situation privilégiée, Castillon se trouve au centre d'excursions charmantes. On peut aller visiter le lac de Betmale, situé au milieu d'un vaste cirque entouré de hêtres et renfermant un poisson très estimé, la truite saumonée dont la chair délicate et savoureuse fait les délices des gourmets; le pic de Mont Vallier, la vallée et les hauts sommets du Ribe-

Digitized by Google

rot, les mines de Sentein, et les pantières de Saint-Lary et du Piégeau où se fait tous les ans, au moyen de filets, une chasse très intéressante, pleine d'incidents et d'émotions, aux palombes et aux bisets qu'on prend souvent en nombre considérable.

Au départ de Castillon, le pays se dépouille de sa forme gracieuse pour prendre un aspect sévère. On sent déjà les approches de la haute chaîne. A quelques minutes de la ville, à droite de la route de Bordes, s'ouvre un petit défilé taillé au milieu d'une énorme roche et appelé en langage du pays *ét Traouc* (le trou), qui communique par le pont de Tournac, jeté sur le Lez, avec les collines assez raides du hameau d'Aulignac où l'on peut visiter une vieille chapelle qui est un but de pélerinage et, non loin de là, une belle grotte d'où sort en abondance une eau très fraîche, d'une transparence de cristal.

Nous voici à Bordes-sur-Lez, village situé à 20 minutes de Castillon, au point de jonction de la vallée de Betmale si bien décrite par M. l'abbé Cau-Durban, de la vallée de Biros, et non loin du magnifique et sombre val du Riberot, si peu visité par les touristes en quête d'émotions et pourtant si curieux et si pittoresque.

A deux kilomètres environ de Bordes, laissant à droite le Lez et le chemin de Sentein, on voit s'ouvrir, tout à côté du superbe cône du pic du Midi de Bordes (1800^{m}), la vallée du Riberot où l'on trouve en entrant un certain nombre de chalets et de beaux pâturages. Mais le paysage ne tarde pas à changer. Des gorges profondes, impénétrables au soleil, s'offrent de tous côtés aux yeux du voyageur, et il serait dangereux de s'y engager sans un excellent guide. « Tantôt il « faut franchir le torrent sur le tronc vacillant d'un « hêtre, d'autres fois escalader des murailles à pic et

Digitized by Google

« sur lesquelles suinte une eau glacée ; mais on est « largement dédommagé de ses fatigues en tombant « en admiration à la vue de ces sauvages défilés. Tout « au fond, roule, en cascade, le Riberot sur une sorte « d'escalier de granit écroulé; mais, pour y arriver, « on passe auprès de profondes ramures escarpées où « le torrent mugit engouffré dans des cavernes qu'il a « creusées. Au-dessus des hêtres, des sapins magni- « fiques se rejoignent en arcades ; les arbrisseaux « trempent leurs longues racines dans l'eau bouillon- « nante. Le soleil ne pénètre jamais dans cette noire « ravine, le Riberot y perd sa route, invisible et glacé. « Il est impossible de trouver rien d'aussi sauvage « dans les Pyrénées : cascades, lacs, roches éboulées, « arbres séculaires, cirques immenses, rien ne man- « que à cette grandiose nature. Passant tantôt sur la « rive droite, tantôt sur la rive gauche du Riberot, on « arrive à la nuit en face de la grande moraine du « Sarrat de Guillaire[1]. »

Les isards fréquentent ces parages, et aussi, dit-on, les ours qui trouvent une retraite assurée dans les profonds défilés de la vallée; car, si maître Martin aime l'innocent mouton, il aime aussi sa tranquillité.

Le Riberot communique avec l'Espagne par le port de Girette, haut de 2620^{m}, et si, du col du même nom, on tourne ses regards du côté de l'Est, on voit s'étager successivement, parsemées d'affreux précipices, les nombreuses cimes qui entourent Betmale du côté de l'Espagne et qui vont mourir au Mont Vallier (2840^{m}) dont le dôme majestueux, se profilant sur le ciel, les domine de 2 ou 300 mètres.

Dans une excursion à la vallée de Betmale, M. de Froideur, accompagné d'un gentilhomme du pays, fit l'ascension d'une montagne de la vallée qu'il mit, dit-

1. Paul Baby, *Guide-Route de l'Ariège*, p. 501.

Digitized by Google

il, « trois grandes heures et demie à gravir ». Et là, du haut de cette montagne et bien qu'il eût déjà visité les plus hauts sommets de la chaîne centrale des Pyrénées, il ne put contempler sans un sentiment d'effroi le formidable massif dont je viens de parler et qui couvre toute la partie méridionale du Couserans et, par conséquent, du Castillonnais. « Nous découvrîmes « le Mont Vallier, que j'estime la plus haute des mon- « tagnes, et les autres montagnes qui servent de sépa- « ration aux deux royaumes, comme si nous les tou- « chions du doigt ; mais, en la plupart, il y a des pré- « cipices dont la seule vue fait frémir. Après avoir « bien considéré toutes choses, nous descendîmes la « montagne et fûmes au gîte, à Castillon où le Juge « nous conduisit et me donna un lit chez lui. J'y fus « visité du Lieutenant et des Consuls à l'ordinaire ».

M. de Froidour, qui n'avait probablement pas le pied montagnard comme le comte Russel, Emile Belloc ou Maurice Gourdon, ne crut pas devoir tenter l'escalade de montagnes qu'il jugeait sans doute inabordables. Mais depuis, de hardis pionniers, armés de la triple cuirasse d'airain dont parle le poète, ont, au prix de fatigues sans nombre et de mille dangers, soit dans les Pyrénées soit dans les Alpes, escaladé des pics réputés jusqu'alors inaccessibles. Ils ont ainsi tracé aux touristes modernes la route de ces monts escarpés et rendu à la science d'inappréciables services.

En quittant Bordes-sur-Lez, premier village de Biros, la vallée se rétrécit, les escarpements de la montagne se dressent à pic sur la route qui, elle-même, surplombe le profond ravin au fond duquel on entend murmurer les eaux du Lez ; on dirait que la montagne va s'ébouler sur le voyageur. On chemine ainsi l'espace de 3 ou 4 kilomètres en longeant les pentes méridio-

Digitized by Google

nales du pic de Larraing et du tuc du col de Puech sur les flancs desquels se juchent, comme des nids d'aigle, les villages d'Uchentein, de Balacet et d'Irasein qui forment comme des oasis sur ces pentes dénudées et qui seuls animent le paysage. Par contre, à la sortie de Bordes, peu après l'échancrure qui laisse voir la vallée du Riberot et quelques-unes de ses cimes, la rive droite du Lez est presque entièrement bordée de belles forêts dominées par les pics qui se détachent de la haute chaîne, comme les pics du Pourtillon, du Coucut, de Lagarde, etc. Ces montagnes boisées forment un constraste frappant avec celles de la rive gauche qui présentent généralement l'aspect aride des montagnes volcaniques[1]. Mais au village de Bonac la vallée s'élargit brusquement, et l'on est tout surpris d'entrer dans un joli bassin de verdure formé en partie de magnifiques prairies arrosées par la rivière du Lez, et à l'extrémité duquel on aperçoit la flèche élancée du clocher de Sentein, le bourg le plus important de la vallée de Biros.

Ce verdoyant bassin de Bonac à Sentein me semble avoir une grande analogie avec le plateau non moins verdoyant qui s'étend d'Antignac à Luchon; et si les montagnes qui entourent Sentein n'ont pas la coupe gracieuse, la forme élégante de celles qui encadrent Luchon, elles ont néanmoins, en raison de leur aspect plus sauvage, des attraits *sui generis* que savent bien apprécier les rares touristes qui viennent les visiter.

Sentein est une charmante bourgade, aux rues larges et aérées, qui montrent avec une sorte d'orgueil leur sol propre et macadamisé et mirent avec coquetterie

1. En 1855, lors du tremblement de terre qui se fit sentir dans le Biros, il se forma sur les flancs de la montagne, un peu au-dessous de Balacet, une excavation d'où jaillirent des flammes pendant deux jours, et d'où il se dégagea, pendant près de 15 jours, une épaisse fumée. J'ai été témoin oculaire de ce fait.

Digitized by Google

leurs maisons dans l'eau claire et limpide de frais ruisseaux. Les beaux sites dont elle est entourée et l'exploitation des mines et des eaux, car Sentein est une station balnéaire naissante, concourent à faire de cette localité un séjour très agréable. Mais ce qui donne à Sentein une physionomie toute particulière, un cachet vraiment original, c'est l'enceinte flanquée de trois tours qui entoure son église, et qui ont été construites vers l'an 1350 comme l'église elle-même et la partie romane de son élégant clocher. C'est dans l'intérieur de cette enceinte que se réfugiaient jadis les habitants, pour se mettre à l'abri des incursions des maraudeurs si nombreux à cette époque tourmentée, surtout depuis la désagrégation des grandes compagnies qui désolèrent les provinces méridionales de la France vers la fin du XIVe siècle et que Duguesclin, impuissant à les contenir, avait dû licencier. Il est toutefois regrettable que, lors de la translation du cimetière à l'endroit où il se trouve actuellement, les autorités locales aient cru devoir faire abaisser notablement la hauteur des remparts qui donnaient à l'ensemble des fortifications l'aspect d'une véritable forteresse féodale. Les tours elles-mêmes tombent en ruines et quelques-unes de leurs parties, semblables aux tours penchées de Pise ou de Saragosse, s'écrouleront sous peu si l'on n'y prend garde. J'ignore si elles figurent au nombre des monuments historiques. Dans tous les cas, il serait urgent de solliciter quelques subsides pour servir, je ne dirai pas à la restauration, mais tout au moins à la consolidation de ces tours branlantes qui constituent une des curiosités du pays.

Vers 1505, Sentein fut le théâtre d'un fait d'armes qui sauva le pays d'un vrai désastre. Un corps de troupes espagnoles avait franchi les Pyrénées et fait irruption dans la vallée de Biros dans l'intention

Digitized by Google

de se livrer au pillage. Fortanier Du Pac de Lassalle, commandant les quelques troupes françaises stationnées dans le rayon de la châtellenie de Castillon, accourut à Sentein, livra bataille aux Espagnols, les défit et les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au port de la Hourquette (2545 m). En récompense de ce service, le roi Louis XII nomma Fortanier Du Pac capitaine de la forteresse de Castillon et archer de la garde du roi. Plus tard, en 1512, on voit ce même Fortanier du Pac figurer parmi les délégués que les provinces du Nébouzan, du Comminges et du Couserans envoyaient auprès du roi pour se plaindre des méfaits commis à Saint-Béat par le sire de la Bastide-Paumès. Louis XII donna pleine satisfaction à ces délégués[1].

Quelle est l'origine de Sentein? Malheureusement il n'a pas encore été découvert, dans les archives du pays, des documents authentiques permettant de préciser l'époque de sa fondation ainsi que de celle de Castillon. Mais, d'après une tradition en cours dans le Biros, Sentein aurait été bâti par les Sarrasins. On sait que les Sarrasins ont envahi les Pyrénées centrales en 720. Au commencement de l'année 732, Ricosinde, un de leurs généraux, vint mettre le siège devant la ville d'Austrie (Saint-Lizier), capitale du Couserans. La ville, pressée par la famine, était sur le point de se rendre. Dans cette extrémité, l'évêque Lizier s'avisa, d'après un document que j'ai eu sous les yeux, d'un stratagème qui avait réussi à Annibal dans une forêt de la Campanie où il s'était laissé cerner. Il réunit le plus de chèvres et d'autres animaux qu'il put trouver dans le pays et, le soir venu, il fit poser

1. Voir, dans la Revue de Comminges, t. Ier, p. 196, l'article de M. le Baron de Lassus : *Le sire de la Bastide Paumès, à Saint-Béat.*

Digitized by Google

une lumière sur la tête de chacun des animaux et gravit, avec l'immense troupeau, la colline du Marsan, monticule situé en face et à l'est de Saint-Lizier. En apercevant cette grande quantité de lumières semblables aux feux d'un vaste camp, les Sarrasins crurent à l'arrivée d'une armée de secours. Ils s'empressèrent de lever le siége et allèrent rejoindre l'armée d'Abdérame qui avait pénétré en France par le col de Ronceveaux et qui marchait, par Bordeaux, à la rencontre de Charles Martel. Le choc des deux grandes armées eut lieu, comme on sait, près de Poitiers. Au plus fort du combat de grandes clameurs s'élevèrent du camp des Sarrazins. Ceux-ci, surpris et effrayés, abandonnèrent en partie la ligne de bataille pour courir au secours du camp. Charles Martel les suivit et en fit un affreux massacre. Abdérame et ses plus vaillants officiers périrent dans la mêlée. C'était Eudes, duc d'Aquitaine qui, défait sous les murs de Bordeaux et après avoir assisté impuissant à la prise et au sac de cette ville, avait pu rejoindre l'armée de Charles Martel, tourné l'armée arabe, et attaqué le camp ennemi dont il avait massacré les gardiens. Par cette habile diversion le duc d'Aquitaine contribua puissamment au gain de la bataille, qui sauva de la conquête la France et peut-être l'Europe entière.

Les débris de l'armée vaincue regagnèrent, en saccageant tout sur leur passage, partie la Septimanie, partie les Pyrénées où, renforcés par les Arabes d'Espagne, ils s'établirent d'une manière permanente, occupèrent un grand nombre de localités, fondèrent des villes, prirent et pillèrent Saint-Lizier en 736, et ne furent définitivement expulsés qu'en 778, sauf quelques retours offensifs qui firent encore beaucoup de mal. C'est donc dans la période comprise entre 720 et 778 que les Sarrasins, si on ajoute foi à la tradition, fondèrent Sentein. Ce qui tendrait à confirmer cette

Digitized by Google

tradition, c'est qu'il est certain que les Sarrazins construisirent un fort entre Sentein et Irasein, sur une petite éminence qu'on appelle encore aujourd'huit *et Tut des Maurous* (pic des Maures). Je me rappelle que, dans mon enfance, un paysan d'Irasein m'affirma qu'il avait trouvé aux abords de l'ancien fort un morceau de sabre *recourbé*. C'était probablement un cimeterre. Quelques fouilles au *Tut des Maurous* feraient peut-être découvrir des vestiges certains de la présence des Sarrasins dans ce pays.

Parlerai-je des courses que le touriste peut faire dans les environs de Sentein? Étant donné la proximité de ce bourg, du vaste pâté de montagnes qui forment à l'extrême frontière la ligne de faite entre la France et l'Espagne, ces excursions sont aussi variées qu'agréables. Il y en a pour toutes les aptitudes. Je me bornerai, dans cet article déjà long, à ne signaler que quelques-unes des courses qu'il est facile d'entreprendre à pied, à cheval et une partie en voiture. D'ailleurs, ceux qui, pour une cause quelconque, maladie ou manque d'un vigoureux jarret, ne peuvent tenter l'ascension des hautes cimes et de ressentir ainsi les fortes émotions qu'on éprouve toujours sur les hauts sommets, doivent borner leur ambition à des excursions moins pénibles, mais ils trouvent une large compensation dans la beauté des sites et dans les gracieux paysages que la nature a prodigués dans cette intéressante région.

Si, partant de Sentein, on suit la route du port de la Hourquette en longeant la rive gauche du Lez, on arrive en 20 minutes au confluent de cette rivière avec le ruisseau de l'Isard qui descend de l'étang d'Araing. A droite, et en suivant la rive gauche du torrent, on s'engage dans le vallon de l'Isard par une route bordée d'arbres de chaque côté, de montagnes

Digitized by Google

couvertes de bois qui encadrent admirablement le paysage. Rien de gracieux et de pittoresque comme ce vallon où tout charme les yeux: les fleurs, les bois et le torrent. En deux heures de marche on atteint un plateau de verdure, situé à la base du pic gazonné de Laura et sur lequel est bâtie la célèbre chapelle de Notre-Dame de l'Isard. Je crois intéressant de donner ici une notice historique sur les causes de la fondation de cette chapelle, qui attire tous les ans, au mois d'août, un grand concours de population.

En l'année 1638, Dom Ruade, évêque de Saint-Lizier, dont on peut voir un beau portrait dans le cloître de l'antique cathédrale, se trouvant en mésintelligence avec son chapitre, résolut, pour se soustraire à ses tracasseries, de choisir dans un coin des Pyrénées une retraite où il pût passer, en toute liberté et dans le calme le plus absolu, une partie de la belle saison. A cet effet, il vint à Sentein et visita les nombreux vallons qui existent dans le périmètre de cette localité. Arrivé au plateau de l'Isard, il fut frappé de la beauté et des charmes de ce site. Il songea que là, du moins, il pourrait librement ouvrir son âme à Dieu et oublier pour quelque temps, dans la méditation, et dans la contemplation d'une belle nature, les soucis dont il était obsédé. Il fit édifier l'oratoire qui existe encore. Il consacra cette chapelle à Notre-Dame de l'Isard, et, le 4 août de chaque année, il y fit célébrer une fête religieuse en l'honneur de la Vierge. Peu à peu, les habitants du pays et des pays circonvoisins s'accoutumèrent à assister à cette fête. Dans la suite, cette affluence ne fit que s'accentuer, et aujourd'hui Notre-Dame de l'Isard, protectrice des bergers et des troupeaux, est devenue un but de pélerinage très fréquenté.

J'ai eu occasion d'assister à une de ces solennités religieuses où les pâtres de la contrée, tout endim-

Digitized by Google

manchés et armés de leur houlette, étaient accourus en grand nombre. A l'offrande, un mouvement se fit parmi eux; ils se pressèrent, se bousculèrent pour aller baiser la croix présentée par le prêtre; on joua des coudes et, ma foi! je crus un instant que les houlettes allaient se mettre de la partie. Tout à coup j'aperçus un pâtre qui regagnait sa place d'un air de triomphe. On m'apprit alors que, parmi les bergers du pays, il existait une croyance en vertu de laquelle celui d'entr'eux qui, à l'offrande, parvenait le premier à baiser la croix, aurait ses troupeaux sains et saufs pendant le reste de l'année. J'eus ainsi l'explication de cette ardente bousculade et de la satisfaction manifestée par l'heureux pâtre qui ne dut, il faut bien le dire, son triomphe qu'à son adresse ou à la vigueur de ses muscles.

Du vallon de l'Isard on peut pénétrer, par le col de Bassibié ouvert entre le pic du Mède et celui du Bouc, dans la vallée d'Araing, couverte de superbes forêts et dominée de tous côtés par des pics élevés, tels que le pic de Crabère (2630 m), la serre d'Araing (2400 m), le pic de Canéjan (2654 m) et beaucoup d'autres. C'est tout un ensemble de sommets très rapprochés les uns des autres, rattachés entr'eux par une infinité de ravins, de défilés et de vallons, qui font de cette région lacustre et montagneuse par excellence, une des contrées les plus attrayantes des Pyrénées.

A une altitude de 1880 mètres, au fond d'un vaste cirque qu'on peut atteindre en trois heures de Sentein, repose le grand lac d'Araing dans lequel viennent se déverser les eaux de deux autres lacs. Les habitants de Sentein ont trouvé un moyen pratique autant qu'ingénieux d'utiliser les eaux de ce lac. A l'époque de l'affouage, on coupe le bois de chauffage, on marque les bûches aux initiales de chaque habitant et on jette

Digitized by Google

le tout dans le lit du torrent, après avoir préalablement, au moyen d'un barrage, arrêté l'écoulement des eaux du lac. On ouvre ensuite les vannes. Les eaux, contenues jusque là, se précipitent en bouillonnant dans le lit du torrent qui, grossi tout-à-coup, s'écoule impétueusement entraînant avec lui les bûches jusqu'à la rivière du Lez. Là, comme les épaves d'un navire naufragé, les bûches flottent, ballottées, et sont entraînées par la rapidité du courant jusqu'au pont de Sentein où les habitants, armés chacun d'une sorte de gaffe, les harponnent au passage et les jettent sur la route où chacun vient ensuite les reconnaître. Cette opération, d'un effet très pittoresque, donne à Sentein une grande animation pendant quelques jours.

Les touristes qui ne veulent pas retourner à Sentein par le même chemin qu'à l'aller peuvent, du vallon de l'Isard, s'engager dans le val de Blazy et aboutir, après une attrayante et peu fatigante promenade au travers des bois, au col de Nédé (1346 m), superbe pelouse située au pied du pic de même nom et d'où l'on a, d'un côté, une fort jolie vue sur le vallon du Sentein, et de l'autre, par une échancrure de la montagne, sur une partie de la Bellongue. Du col de Nédé on peut s'élever facilement, par des pentes gazonnées, parfois un peu raides, jamais dangereuses, jusqu'au vaste plateau sur lequel est assis le pic de la Calebasse (2212 m), peuplé de perdrix blanches et d'isards. C'est ce pic de forme triangulaire, qu'on aperçoit très bien de Saint-Gaudens et même de Saint-Girons. La Calebasse est le mont préféré des habitants de Saint-Lary — le plus joli et le plus considérable village de la Bellongue — qui vont chasser dans ces parages l'isard et le coq de bruyère. Ces chasseurs se plaisent à gravir cet attrayant sommet, trop peu connu, d'où ils peuvent contempler aisément le théâtre si varié et souvent si dangereux de leurs exploits cynégitiques. A la base

Digitized by Google

septentrionale de ce pic se déroulent, en effet, un grand nombre de sommets secondaires, coupés par des ravins aux parois escarpées, comme, par exemple, ceux qui avoisinent le *mail dech Agé* (rocher de l'Ane); région accidentée, très pittoresque, où les noirs précipices alternent parfois avec de riants plateaux de gazon. C'est là que les isards aiment à prendre leur pâture et leurs ébats par bandes de 15 à 20, toujours précédés d'un des leurs qui, sentinelle au flair merveilleux, pousse le cri d'alarme au moindre danger. Ainsi avertis, les isards détalent avec une vertigineuse rapidité, franchissant, par des bonds prodigieux, les plus mauvais pas et faisant ébouler, dans leur fuite désordonnée, des quartiers de roche qui roulent avec fracas jusqu'au fond des abîmes.

Du pic de Calebasse, si facile à escalader, on embrasse un admirable panorama sur le mont Kagyre, le pic d'Arbison, le pic du Midi de Bigorre, les montagnes d'Arbas et de l'Ariège et, autant que le rayon visuel peut percevoir, sur la plaine de Toulouse qui se perd elle-même dans le lointain vaporeux. Mais la visite au pic de Calebasse exige, de Sentein, une journée entière si l'on veut jouir de tous les agréments que procure cette belle course.

En retournant à Sentein, on remarque avec curiosité, sinon avec effroi, tout à côté du col de Nédé, une immense excavation produite par les éboulements successifs de la montagne. On contourne ce précipice, on suit, par un bon sentier, la route d'Autras, village perché à plus de 900 mètres au-dessus du niveau de la mer, et on rentre à Sentein en côtoyant la belle prairie du Pradau où jaillissent des eaux ferrugineuses et arsénicales et où l'on a construit, il y a quelques années, un petit établissement de bains.

Mais la grande attraction des environs de Sentein

Digitized by Google

est, sans contredit, le chemin aérien des mines du Bentaillou. Nul étranger ne saurait aller dans ce pays sans se donner le plaisir de contempler un spectacle à la fois saisissant et grandiose.

La route qui conduit de Sentein au boccard, établissement où l'on pulvérise et purifie le minerai, suit, entre deux montagnes, les méandres capricieux que trace le Lez au fond de la vallée. Elle traverse le hameau d'Eylie situé au milieu d'un frais bassin de prairies, et aboutit, à neuf kilomètres de Sentein, au boccard lequel est adossé à une immense roche taillée à pic. A quelques mètres de là, sur le versant d'une gorge sauvage, s'élève un beau château, que la compagnie minière y a fait construire et où l'on est reçu avec la plus grande courtoisie. Après le boccard on quitte le cours du Lez; on suit à droite, pendant deux heures environ, par de nombreux zigzags, une belle route carrossable jusqu'au sommet d'un ressaut du haut duquel le Lez, descendu du lac d'Albe, se précipite en cascade, et après avoir contourné la butte Saint-Jean, on atteint les galeries de Bentaillou (1895^{m}), creusées dans les flancs du pic de Lart, non loin des pics de Rouche (2730^{m}) et de Garbe (2560^{m}) qui s'élèvent à la base méridionale du haut pic de Maubermé (2880^{m}).

Les mines de plomb argentifère du Bentaillou auraient été découvertes par les Romains, vers l'an 55 avant Jésus-Christ, à l'époque de la guerre de Sertorius en Espagne. Quelques troupes auraient été laissées dans ces parages, probablement pour garder les défilés des Pyrénées. Elles commencèrent à exploiter ces mines, car on a trouvé de nombreuses traces de leurs travaux que la guerre civile ou d'autres événements politiques durent interrompre. Plus de dix-neuf siècles ont passé sur ces galeries primitives dont le souvenir s'était entièrement effacé. Mais, vers

Digitized by Google

1848, un heureux hasard les fit retrouver. Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails de cette découverte qui a eu de si heureuses conséquences pour Sentein et pour la vallée de Biros. Une société se forma qui commença, ou plutôt qui continua l'exploitation des mines en 1852. Dès le principe on avait établi, près du ressaut où tombe la cascade du Lez, des plans inclinés par lesquels on faisait descendre, glisser le minerai. Mais jugeant sans doute que par ce moyen on perdait beaucoup de temps et de minerai, une autre société construisit le chemin aérien dont le fonctionnement frappe surtout l'attentiou du touriste.

« Deux câbles partent d'un point culminant de la « montagne et viennent se rattacher à une sorte de « grosse tour assise au fond d'un plateau. Deux wagon- « nets glissent le long de ces câbles; l'un descend « chargé de minerai, et par l'action de son poids fait « rapidement monter celui que l'on vient de vider. « C'est un jeu fort curieux à observer. C'est comme « deux aigles qui, dans l'espace immense, suivraient « dans un va et vient une route invariable. Si peu que « l'on se sente du cœur dans la poitrine, qu'on se « juche dans le wagonnet qui remonte, et en quel- « ques minutes d'un vol rapide on se trouve là-haut, « sur la cime du Bentaillou »[1] (1895 m). Mais peu de curieux osent affronter cette course vertigineuse sur une voiture suspendue à plus de 500 pieds au-dessus de l'abîme, et il faudrait vraiment, pour accomplir ce périlleux voyage, être armé du courage de Bradamante et de Marphise qui, montées sur le cheval ailé, le célèbre hippogriffe, fendaient les nues, franchissant monts et vallées et traversant les espaces comme un trait de flèche.

HIPPOLYTE CABANNES.

1. Paul Baby, *Guide-Route de l'Ariège*, p. 549.

Digitized by Google

LA RÉVOLUTION

A SAINT-LIZIER (ARIÈGE)

1789-1804.

(FIN)[1]

X

Chute de Robespierre. — Mesures d'apaisement et de réparations. Petite comédie municipale — Affaire Fillou. — Embarras financiers de l'hospice et de la commune. — Réduction des Sociétés populaires. — Rétractation du curé Laporte.

Deux mois après les bruyantes fêtes célébrées aux Tuileries et au Champ de Mars en l'honneur de l'Etre suprême, Robespierre, qui avait été le grand pontife de ces cérémonies, vit se réaliser ces paroles prohhétiques que Bourdon de l'Oise lui avait glissées à l'oreille : « la roche tarpéienne est près du Capitole. » Ce même peuple, qui, le 20 prairial, l'avait acclamé avec un frénétique enthousiasme, cria à tous les échos de la France, le 10 thermidor : « A bas le tyran ! vive la liberté ! » Robespierre avait suivi, sur la place de la Convention, les milliers de victimes qu'il y avait envoyées, et avait payé de sa tête les innombrables forfaits qui pèsent sur son nom. Les *Bulletins de la Convention* apportèrent l'heureuse nouvelle à Saint-Lizier, le 18 thermidor. Le maire réunit l'assemblée municipale et lui fit part « des dangers qu'a encourus la Convention à la suite de la conspiration tramée par le tyran Robespierre et consorts. Il n'est aucun bon

1. Voir tome X, p. 1 — 31.

Digitized by Google

citoyen qui n'ait frémi d'horreur, en apprenant qu'il existait encore dans le sein de la représentation nationale des Catilinas qui, par leurs sourdes menées et leurs complots liberticides, ne tendaient sous le bandeau du patriotisme, qu'à égorger la Convention, qu'à s'emparer de l'autorité, qu'à opprimer les patriotes et à ravir aux Français la liberté pour laquelle ils soupirent si fortement. Il n'est personne qui puisse se dissimuler que, sans les mesures sages de la Convention pour déjouer ces desseins criminels par son activité et son zèle pour la patrie, la France était livrée à un tyran et c'en était fait de la cause publique. Il est du devoir de tout bon citoyen de témoigner à la Convention sa vive reconnaissance et de la féliciter de ses glorieux succès. »

Applaudissant aux vues du maire, la municipalité le charge lui-même de rédiger, dans le plus bref délai, cette adresse à la Convention. Le lendemain le citoyen Vignau donne lecture à ses collègues de l'adresse suivante qui reçoit leur approbation :

« Citoyens Législateurs :

« Nous avons frémi d'indignation en apprenant les complots de ces Catalinas modernes, qui, se couvrant du masque du plus pur patriotisme, ne tendaient qu'à assassiner la liberté. Le tyran Robespierre voulait dominer; vous seuls étiez en état de le traverser; aussi les poignards étaient-ils aiguisés pour vous sacrifier à sa folle et téméraire ambition ; mais votre amour pour la patrie a été votre plus ferme rempart et vous a rendus victorieux. Quelles suites pouvait-il se promettre, tandis que la démocratie populaire subsistait dans la Convention, tandis que le penchant que vous recevez de la nature vous porte, non à faire des esclaves, mais à détruire les tyrans et à vouloir que tous les hommes soient libres. Grâces vous soient rendues,

Digitized by Google

braves Montagnards; votre activité, votre énergie, votre amour pour la liberté ont déjoué cette trame infernale, au moment qu'elle allait éclater, et en dissipant l'orage qui grondait sur nos têtes, vous avez encore une fois sauvé la patrie. Les traitres Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs consorts ont subi leur supplice. Point de miséricorde pour leurs complices quels qu'ils soient; comme eux qu'ils montent à l'échafaud et que leur sang cimente les fondements de la République. Continuez, Citoyens Représentants; le bonheur du peuple est entre vos mains; plus fermes que le Sénat de Rome, vous avez livré à la mort le conspirateur Catilina, qu'il se contenta de chasser de son sein.

Continuez! et les tyrans coalisés, à l'exemple de Cinéas, envoyé à Rome pour y traiter de paix, seront forcés d'avouer que vous n'êtes pas une assemblée d'hommes, mais bien des républicains dignes de régénérer l'univers; demeurez fermes à votre poste; ne quittez les rênes du gouvernement qu'après l'entière destruction des despotes, qu'après que l'univers entier aura reconnu le triomphe de la République française, une et indivisible. »

Avec la satisfaction que donne l'accomplissement d'un devoir, la municipalité toute à la joie, de concert avec la Société populaire, célébra avec pompe, cette année, la fête du 10 août (23 thermidor), « cette glorieuse journée qui rappelle l'époque où la tyrannie reçut un coup mortel et où la République prit naissance. » Toutes les autorités ainsi que tous les bons citoyens furent invités à se rendre au temple de l'Être suprême, afin de renouveler en présence du peuple le serment de fidélité à la nation, de maintien de la liberté, et de guerre aux tyrans et aux conspirateurs.

Le maire, qui ne manquait aucune occasion de faire valoir son talent d'orateur, fut heureux d'y donner

Digitized by Google

libre cours à sa patriotique éloquence. Rien ne fit défaut à l'éclat de la fête, ni refrains nationaux, ni bruyants accords de fanfare; et du temple, la foule se rendit à la salle de la Société populaire pour y terminer la fête par des danses et « autres amusements honnêtes. »

Le Couserans qui avait payé son tribut au règne de Robespierre, de la tête de l'abbé Urbain de Salin[1] et de celle de Tournier[2] ex-seigneur de Saint-Girons, avait bien le droit de prendre part à l'allégresse générale qui salua la chute du tyran. Le premier fruit de cette chute fut un retour de l'opinion publique vers la justice et la clémence. Les portes des prisons s'ouvrirent. « Notre victoire, dit Barrère, vient de marquer une époque où la patrie peut être indulgente sans danger et regarder les fautes inciviques comme effacées par quelque temps de détention. » Plusieurs de nos concitoyens bénéficièrent de ces idées d'apaisement : le citoyen Cabalbi-Montfaucon, détenu à Saint-Lizier, fut remis en liberté par un arrêté du Comité de sûreté générale de la Convention nationale; le prêtre Comminges, reclus à Foix, obtint de la municipalité de Saint-Lizier une attestation qui dut favoriser son élargissement[3]. Dupré et Baleich, ayant préalablement fait soumission aux lois de la République, déclarent qu'ils reprennent les fonctions de ministres du culte

1. V. abbé Duclos, *Histoire des Ariégeois*, t. IV. p. xxxviii. L'abbé de Salin, dont la famille était originaire de Mongauch, fut massacré aux Carmes, en 1792, aux côtés de Mgr Dulau, archevêque d'Arles.

2. Le 19 thermidor, la citoyenne Gallotin se présenta devant la municipalité pour lui déclarer qu'elle venait d'apprendre, par les nouvelles publiques, que le citoyen Tournier de Toulouse, ex-seigneur de Saint-Girons, avait été condamné à mort pour délits contre-révolutionnaires, et que possédant trois fauteuils et deux chaises ayant appartenu audit Tournier, elle en ferait la remise à la première réquisition. Il nous parait toutefois douteux que cette sentence de mort ait été exécutée, car Tournier ne figure pas dans les listes des victimes du tribunal révolutionnaire de Toulouse. — Voir le *Tribunal Révolutionnaire de Toulouse*, par Axel Duboul, imprimerie Privat, 1894.

3. Le 2 germinal. — Le conseil reconnait que le citoyen Comminges a toujours vécu retiré chez lui et qu'il n'a jamais montré un esprit perturbateur.

Digitized by Google

catholique dans l'église destinée à cet effet. Le chanoine de Bélissens, qui s'était vu lâchement abandonné par ses collègues de la Société populaire, reçoit maintenant de la municipalité une attestation qui plaide en sa faveur : « On n'a jamais su les motifs de son arrestation.... Le bruit ayant couru que les prêtres arrêtés seraient déportés à la Guyane, Bélissens s'évada le jour où il devait être transféré de la maison de réclusion de Saint-Lizier dans celle de Toulouse ; le Conseil est persuadé que la peur fut le seul motif de cette évasion ; il certifie en outre, qu'antérieurement à son arrestation, Bélissens avait obtenu un certificat de civisme et que depuis lors il n'a pas démérité. »

Lingua de Saint-Blanquat, sorti de prison, demande à être rétabli provisoirement en possession de ses biens saisis au nom de la République. Le conseil appelé à donner son avis « pense qu'il est de la justice de l'administration d'accueillir la demande du pétitionnaire. »

Delage, de Méritens, Amélie de Vernon sollicitent des certificats de résidence et de non-émigration que le conseil municipal se hâte complaisamment de leur accorder.

On revisa les pensions, et les titulaires durent fournir le tableau de leurs fonctions pour justifier leurs droits.

Des nobles, qui, en germinal, avaient été exclus des listes de la Société populaire, sont de nouveau inscrits comme citoyens « ne s'étant jamais écartés des principes républicains qui doivent animer les sans-culottes. »

Un retour subit vers les idées de modération et de justice s'était fait dans l'esprit du peuple et des gouvernants ; dans quelques cœurs étroits il était pourtant resté un vieux levain de défiance et de haine. L'ancien vicaire général de Méritens et le promoteur

Digitized by Google

Saurat, en réclusion à Pamiers, sollicitent inutilement un brevet de civisme indispensable à leur élargissement. Comme en juin 1793, on allègue que ces deux ecclésiastiques hostiles à la Constitution républicaine seraient un ferment de désordre dans la commune et que la tranquillité publique exige leur éloignement.

Si l'on rassurait les bons, il fallait aussi empêcher tout retour offensif de la part des perturbateurs. Un article de la loi du 21 germinal ordonne le désarmement des auteurs et fauteurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. Les officiers municipaux l'exécutent sans délai. Dans des bulletins secrets sont désignés les citoyens à qui il paraît dangereux de laisser leurs armes de gardes nationaux, et ces petits billets anonymes sont adressés à la municipalité qui se hâte de les utiliser. Duclos oncle, boulanger, Duclos neveu, ex-juge de paix, Baptiste Dedieu dit Petitou, Tatareau et Lagrasse, indiqués comme hostiles au nouvel ordre de choses, sont immédiatement désarmés[1].

L'administration du district demande à la municipalité les motifs de ces rapides et sommaires exécutions. Dans un court mémoire, Vignau et ses collègues justifient leur conduite : Duclos neveu a été désarmé pour avoir, pendant qu'il était membre du conseil révolutionnaire, cherché à comprimer l'opinion publique; pour avoir voulu inspirer la terreur, soit dans la Société populaire, soit dans le public par ses propos et ses menaces ; pour avoir effrayé les détenus de la maison de réclusion en les tranférant sans nécessité dans la maison d'arrêt où il allait journellement insulter à leur sort; pour avoir prêché dans le temple de la Raison des horreurs propres à soulever les âmes honnêtes et y avoir manifesté une immoralité infame et révoltante; pour avoir menacé des citoyens qui allaient au

1. Délibération du 9 floréal, an III.

Digitized by Google

Comité demander justice en faveur de certains détenus ; et finalement pour avoir été désigné par l'opinion publique pour un des premiers terroristes du district.

Tatareau et Lagrasse étaient les espions du Comité révolutionnaire et les complices de l'ex-juge de paix Duclos dans toutes ses infamies.

Duclos oncle était en continuelle fréquentation avec son neveu, Lagrasse et Tatareau, et c'est dans sa maison que se tenaient des conciliabules nocturnes et fréquents.

Quant à Baptiste Dedieu, le conseil reconnaît qu'il a été induit en erreur sur son compte et arrête à l'unanimité que les armes lui seront rendues.

Duclos jouait au petit Marat, au Robespierre de village. Mais ce rôle ne lui avait guère porté bonheur. Après la chute de ses modèles politiques, son édifice s'était aussi effondré comme palais de carton. La Société populaire l'avait exclu de son sein, le 4 brumaire ; le 8 germinal, il avait été révoqué de ses fonctions de juge de paix et remplacé par Adéma, de Prat ; le 9 floréal, le dernier coup lui est donné par la municipalité qui le désarme comme énergumène et fauteur exalté du système terroriste. Il ne plie qu'avec mauvaise grâce sous les coups répétés. Il demande, dans une épître comminatoire, les motifs de son désarmement et la municipalité, qui ne sent pas le besoin de se justifier auprès d'un ennemi, lui signifie laconiquement que « c'est pour cause de terrorisme avant le 9 thermidor. »

Ces exécutions sont arrêtées en conseil général de la commune, et le maire, qui ne veut pas seul en assumer la responsabilité et encourir la vindicte des victimes, les fait revêtir de la signature de tous les membres, officiers municipaux, agent national et notables. Homme sage à ses heures, Vignau, qui sait que l'union

Digitized by Google

fait la force, groupe les exécuteurs pour imposer aux mécontents.

Le 15 messidor, il fut pris d'un mouvement de généreuse justice qui lui fut inspiré, nous voulons bien le croire, par un sentiment d'honnêteté. Il réunit de nouveau le conseil général et lui tint ce langage :

« La loi qui sévit contre les terroristes et les buveurs de sang n'a d'autre but que de frapper les vrais coupables et de pardonner à l'erreur et à l'ignorance. En partant de ces principes d'humanité adoptés par la Convention, je pense que le désarmement qui a été opéré dans la commune doit être rétracté, du moins en partie. Les citoyens Jean Lagrasse et Tatareau ont été désarmés comme terroristes, parce qu'ils étaient réputés dans l'opinion publique pour les agents et les espions du Comité révolutionnaire d'avant le 9 thermidor. Ne serait-ce pas une tyrannie de punir un fonctionnaire parce qu'il aura été membre d'une autorité qui aura abusé de ses pouvoirs? Pour cela faudrait-il avoir à lui opposer des actes arbitraires, des persécutions, des abus d'autorité et des faits qui violent les principes de l'humanité et de la justice? C'est ce qu'on ne peut pas prouver auxdits Lagrasse et Tatareau qui, en qualité de membres adjoints dudit Comité, s'y rendaient quand ils y étaient appelés. Ils ont encore été désarmés pour leur fréquentation habituelle avec le citoyen Duclos, homme de loi ; mais peut-on leur en faire un crime? Qu'on se réfère aux circonstances, qu'on se rappelle la faveur dont jouissait le citoyen Duclos dans ce temps où la terreur comprimait tous les cœurs, et on ne sera plus étonné si des individus qui n'ont d'autres lumières que la conduite de ceux qui sont employés aux fonctions publiques sont coupables de suivre les impulsions de ces mêmes fonctionnaires ; ils ont sans doute cru avoir embrassé la véritable cause et, sous ce rapport, on ne peut les

Digitized by Google

considérer que comme des individus séduits ou trompés. En vain leur supposera-t-on de mauvaises intentions ; ce n'est pas à nous de voir ce qui se passe au fond de leur âme. Nous ne devons les juger que par les faits, et, encore un coup, de quel crime sont-ils coupables ?

« Le citoyen Jacques Duclos a été encore désarmé pour avoir tenu chez lui des conciliabules nocturnes ; mais que signifiaient ces conciliabules ? Sait-on ce qui s'y pasait ? En est-il résulté quelque acte vexatoire ? L'ordre social en a-t-il été troublé ? N'est-il pas permis à un citoyen de recevoir chez lui ses parents et ses amis ? Ne serait-ce pas une tyrannie que de lui en faire un crime ? Consultez la loi ; elle vous dit qu'elle n'entend frapper que les auteurs ou fauteurs de la tyrannie qui a précédé le 9 thermidor. J. Duclos peut-il être considéré comme tel ? Le motif de son désarmement annonce le contraire. De quoi peut-il être coupable lui dont les facultés physiques et morales sont nulles ?

« A ce tableau rapide et succinct de la conduite des citoyens Lagrasse, Tatareau et Duclos oncle, reconnait-on des auteurs de tyrannie ? Et si l'on ne peut pas les considérer comme tels, n'est-il pas de toute justice de les réintégrer ? Si le conseil a été trompé par un excès de zèle n'est-il pas de son honneur d'appliquer les sentiments qu'il professe, en rendant à la société des citoyens qui n'ont été que trompés ? »

Voilà une bouche qui sait à volonté souffler le froid et le chaud ; la même parole qui hier accusait et condamnait, défend et absout aujourd'hui avec la même éloquence. Il ne restait au conseil de Saint-Lizier, comme au Sénat romain, qu'à se déclarer convaincu.

Et le conseil : « pénétré des sentiments d'humanité qui doivent diriger tout bon citoyen, délibérant sur la proposition du maire, considérant que la loi n'en-

Digitized by Google

tend punir que le coupable et pardonner à l'erreur et à l'ignorance, considérant que Lagrasse et Tatareau, quoique réputés pour être les agents et les espions du Comité révolutionnaire, ne se sont rendus coupables d'aucun crime et que s'ils ont fréquenté le citoyen juge Duclos, ce n'est que parce qu'il était en faveur, et qu'étant aux fonctions publiques dans un temps de terreur ils ont cru devoir suivre aveuglément ses impulsions; considérant que Duclos, oncle, étant sans facultés physiques et morales, est par lui-même incapable de nuire à la société et que les motifs invoqués pour son désarmement sont sans valeur : le Conseil rétracte la délibération à la suite de laquelle Lagrasse, Tatareau et Duclos oncle ont été désarmés, et adopte à l'unanimité les propositions faites par le maire. »

Petite comédie ; plût à Dieu que toutes celles qui se sont jouées en ces temps lugubres n'eussent pas eu un dénouement plus tragique.

La vie devenait de plus en plus dure à nos pauvres montagnards. Faute de bras, les terres étaient mal cultivées et l'hiver de 1794-1795 avait été froid dans nos contrées. La moisson avait été modique et les vendanges, retardées jusqu'à la fin octobre, n'avaient donné qu'un vin de quantité et qualité médiocres[1].

L'administration centrale elle-même, voyant diminuer ses approvisionnements par l'augmentation incessante de ses armées, demande deux cents quintaux de blé au district de Saint-Girons. La part de la commune de Saint-Lizier est de vingt-cinq.

Impossible de réquisitionner même cette petite quantité dans les huches et greniers des administrés. Un très petit nombre a à peine la provision nécessaire pour sa subsistance, beaucoup ne mangent plus de

1. Voir le lamentable tableau de la misère de Paris, Taine, III, 531 et suivantes

Digitized by Google

pain n'ayant même pas leur semence[1] ; le pain est fixé à un prix trois fois supérieur à celui de 1790; la marque vaut vingt-cinq sols. Avec une audace inouïe les meuniers trompent la confiance de leurs clients. L'un d'eux, le sieur Fillou, a installé à côté de ses meules une paillasse dans laquelle il glisse subrepticement le fruit de ses petits et nombreux larcins ; il s'obstine à n'avoir point de romaine, afin que l'on ne puisse vérifier le poids de la farine. Il se moque de tous les arrêtés municipaux qu'on lui signifie et insulte ceux qui sont chargés d'en surveiller l'exécution. Le tribunal de police municipale lui saisit la paillasse, le condamne à une amende de cent livres au profit des nécessiteux et à vingt-quatre heures de détention à la maison d'arrêt[2]. Mais on a affaire à un récidiviste obstiné. Quelques mois plus tard, dans une nouvelle visite, la police municipale découvre, non plus une, mais trois paillasses neuves servant à la fraude ; les poids ne sont pas marqués et les balances ne sont pas encore installées. Les paillasses avec leur contenu sont confisquées pour être vendues au profit des pauvres ; une amende de cent livres lui est encore infligée au profit des indigents de la nation ; enfin il sera passible d'une amende de dix livres par jour de retard jusqu'à ce que tout soit établi dans l'ordre exigé par les règlements présents.

On a tout réquisitionné hommes, blé, lin, farines, châtaignes, légumes, armes et munitions, on a épuisé toutes les ressources du peuple, il faut maintenant faire l'aumône à celui qui vous a nourri. Il a besoin de l'aliment le plus essentiel, on lui donne des choses de luxe, du fromage et du savon. Quatre quintaux de savon et deux de fromage seront distribués aux vingt-

1. Délibération du 16 frimaire an III.
2. Jugement du 21 nivôse.

Digitized by Google

deux paroisses du canton et c'est assurément une belle aubaine pour dix mille affamés.

La faim paralyse les forces vitales et favorise le développement des germes malsains. Jamais semblable encombrement à l'hôpital de Saint-Lizier ; plus de soixante lits sont occupés par des malades civils et autant par les volontaires. Le trésorier est sans fonds. On s'adresse à la commission des secours publics. La commission fait la sourde oreille, probablement parce que ses caisses son vides. L'administration de l'hospice va se trouver dans la cruelle nécessité de renvoyer les malades, elle réitère sa demande au nom de l'humanité. Nous étions au début de cette bureaucratie que l'esprit français a trouvé ingénieux d'instituer pour atermoyer les solutions. On demande un état des dépenses. L'hospice emploie mensuellement :

En pain	500	livres
En viande	400	»
En huiles.	100	»
En bois	100	»
En vin	100	»
En médicaments	150	»
En honoraires de servantes. . . .	600	»
Total	2050	livres

L'État s'était emparé de tous les biens et revenus des hospices avec aussi peu de scrupules que des biens du clergé et des corporations ; il était devenu le créancier de tous ses administrés, mais créancier besogneux qui ne pouvait qu'aboutir à une banqueroute générale. Il n'envoya qu'un secours provisoire de deux mille cinq cents livres, la subsistance d'un mois, et l'administration de l'hospice fut réduite, pour ne pas donner un brutal congé aux malades, de faire au district un emprunt de deux mille livres. La direction de l'hospice appartenait à la municipalité qui, avec un louable dévoûment, s'était toujours préoccupée du sort des malades et des vieillards; mais la situation

Digitized by Google

présente découragea son zèle et elle donna sa démission. Prétextant que les affaire publiques absorbaient tout son temps, et que d'ailleurs ses membres étant révocables, ceux qui les remplaçaient n'avaient souvent aucune aptitude pour ces fonctions, elle nomma une commission spéciale composée de six membres qui auraient pour mission « d'administrer en bons pères de famille » les affaires de l'hôpital. Les citoyens Dupré, Vignau, Court, Seillé, Bordes et Villa furent investis de ce mandat de confiance par leurs collègues.

Un fait, insignifiant en d'autres circonstances, nous montre dans quelle extrême détresse se trouvaient les finances municipales. Le conseil général, le 24 frimaire, n'ayant plus ni sou ni maille, met en vente et « aux enchères publiques qui s'ouvriront le plus tôt possible », l'ormeau du Marcadel, ce vieux témoin des discussions et des réjouissances populaires, qui avait abrité sous ses rameaux séculaires vingt générations d'oisifs et de causeurs. A bout d'expédients, c'est le débiteur honteux, exaspéré qui, pour retarder d'une heure son exécution, vend le dernier joyau de famille.

Une des réformes les mieux justifiées de la réaction thermidorienne, fut assurément la réduction des sociétés populaires qui s'étaient étendues à toutes les communes de France. Elles formaient dans chaque localité un foyer d'inquisition vexatoire, un petit sanhédrin d'intrigants, de détraqués et de besogneux, qui intimidaient les hommes paisibles et honnêtes que la peur faisait entrer dans leurs rangs. Il ne devait plus en exister qu'une par district, et c'était encore trop. La société de Saint-Lizier se dissout, le 5 thermidor an V, et son secrétaire Galotin fit, sur le bureau de la municipalité, remise de ses registres. Elle avait vécu deux

Digitized by Google

ans et quatre mois[1]. Parmi ses membres étaient des nobles, des prêtres, des magistrats, les Dupré, Nicolas, de Hansy, de Roquemaurel, le chanoine de Bellissens, Belesta, Delage, Dargein, Trinqué, Bergés, curé de Saint-Lizier; tout ce que Saint-Lizier comptait de fortunes et d'intelligences s'était refugié dans son sein et rien moins que les convictions politiques les y avait amenés. On trouvait prudent de hurler avec les loups et on entrait dans la tannière; on n'en était pas moins dévoré quand la faim pressait les fauves. De Roquemaurel, Duclos, de Bellissens n'en furent pas moins arrêtés pour être munis d'un diplôme de sans-culottes.

Placée à côté de la municipalité comme une sentinelle vigilante, c'était elle qui lui inspirait les motions les plus violentes. Affiliée à la société des Jacobins de Paris, elle se flatte d'en avoir les principes et les aspirations. C'est elle qui prend l'initiative des adresses à la Convention pour l'exhorter à persévérer dans la voie révolutionnaire; c'est elle qui presse l'ouverture du temple de la Raison, qui demande une répression contre ceux qui ne se rendent pas à la célébration des décadis, qui ouvre une souscription pour l'ornementation du temple de la Raison, qui octroie ou refuse des brevets de civisme. Se donnant pour mission de maintenir le niveau de l'égalité sur toutes les têtes, elle oblige les citoyens Trinqué, maître ès-arts, bachelier et docteur, Dupré, Moulis et Mouroux, hommes de loi, à déposer sur son bureau leurs titres, la priant « de vouloir bien les agréer comme un hommage à la Liberté et à l'Égalité dont ils ont toujours été partisans. » Ces titres devront être brûlés par les

1. Etablie le 24 mars 1793 sous le titre d'Amis de la République, elle avait eu pour membres fondateurs : Vignau, Seille, Bonin fils, Dominique Dargein, A. Lafont, Galotin, Cazenux, Court père, Laurent Berger, Jean Berger, Dalmont, Arist. Bergés, Bertrand Bergés, Etienne Bergés, Dalmont fils. Elle tenait ses réunions dans la maison de l'émigré Besson.

Digitized by Google

titulaires eux-mêmes, à moins qu'ils ne puissent être employés à faire des gargousses. On n'est ni plus stupide ni plus complaisant.

Un homme cependant s'éleva au-dessus de ces sentiments d'égoïsme et de pusillanimité qui avaient tout envahi, c'était le curé Laporte que nous trouvions l'année précédente à la tête d'une des paroisses de Saint-Lizier. Le 7 juillet 1795, il écrit du Trein d'Ustou à la municipalité, avec prière de la rendre publique, une lettre dans laquelle il exprime le plus vif repentir d'avoir accepté des fonctions curiales, alors, dit-il, qu'il n'était qu'un intrus ayant porté la désolation dans l'Église ; il terminait en engageant le peuple à ne reconnaître que ses pasteurs légitimes.

Le conseil ne pouvait approuver un langage aussi indépendant, ce cri d'une conscience honnête ; et « considérant que cette lettre ne contenait que des sentiments propres à mettre la division dans le peuple à raison de ses opinions religieuses et à le mettre quasi en insurrection; considérant que de tels sentiments ne doivent pas être ignorés par les autorités compétentes, afin de prévenir les suites funestes qui pourraient en résulter », ne trouve rien de mieux que d'en envoyer copie au Comité de sûreté générale, aux représentants du peuple Bordes et Capmartin, et au procureur général syndic du département. C'était assurément un langage répréhensible et digne de la sévérité des lois. Rien de plus contraire à l'ordre et de plus révolutionnaire que d'élever la voix quand le silence doit seul plaire aux maîtres.

Digitized by Google

XI

Suppression du tribunal. — Duclos élu juge de paix, et Vignau maire. — Nouvelles rigueurs édictées par le Directoire. — Fêtes de la Souveraineté du peuple et du 14 Juillet (an VIII). — Graves embarras à l'intérieur. — Le Consulat. — Réorganisation de la Garde nationale.

Nous voilà au début de la IVe année républicaine, année qui, pour Saint-Lizier, marqua une période néfaste. En vertu de la nouvelle Constitution de l'an III, il ne devait plus y avoir qu'un seul tribunal civil par département et la cité couseranaise allait se voir privée de la seule institution qui, depuis la suppression de son évêché, lui laissait encore une ombre de puissance. Avoir repoussé de si nombreux assauts, s'être imposé de ruineux sacrifices pour aboutir à un si éphémère résultat ! Saint-Lizier résistera avec cette tenacité que donne au caractère montagnard le sentiment de la dignité froissée ou de la déception jalouse. Son conseil se réunit d'urgence, le 12 vendémiaire, et considérant « que la ville perd par la nouvelle Constitution le seul avantage qui lui restait et qu'elle sera entièrement anéantie si on ne lui donne aucun établissement public, considérant qu'il serait d'ailleurs dans l'intérêt de la République de laisser le tribunal civil à Saint-Lizier où se trouve un local convenable bien aménagé, arrête qu'il sera fait une adresse à la Convention pour lui demander que le tribunal civil du département soit fixé à Saint-Lizier et, en cas d'impossibilité, qu'il y fixe un tribunal de police correctionnelle ou tout autre établissement public. » Cette fois, Saint-Lizier ne devait connaître que les amertumes de la défaite.

Digitized by Google

La base des pouvoirs publics était l'élection.

L'assemblée primaire, qui était composée de tous les citoyens du canton âgés de plus de vingt ans, nomma juge de paix le citoyen Duclos, qui avait été révoqué, quelques mois auparavant, pour cause de terrorisme. Deux jours après, le 15 brumaire, l'assemblée communale élut maire Vignau, et Laurent Bergés adjoint. La machine municipale se simplifiait; on supprimait les officiers municipaux comme rouages inutiles, et on se contentait d'un agent municipal ou maire, d'un adjoint et d'un secrétaire.

Pour se conformer aux singulières exigences du temps, le nouvel agent municipal dut s'octroyer un diplôme de civisme. Signée de vous-même ou du paraphe complaisant d'un autre, une attestation de vertus patriotiques était à tout instant requise.

Nous reproduisons, à titre de singulier document, ce libellé : « Je soussigné, agent municipal de la commune de Saint-Lizier, certifie et déclare que je n'ai provoqué ni signé aucun acte ni arrêté séditieux et contraire aux lois et que je ne suis point parent ou allié d'émigré aux degrés déterminés par l'article 2 de de la loi du 3 brumaire, au moins à ma connaissance. »

La Convention, « ce phénomène épouvantable », comme l'appelle J. de Maistre, qui avait été à la fois le châtiment des Français et le salut de la France, avait disparu, et avec elle cette fureur de politique, d'inquisition, qui tenait une si large place dans les réunions municipales. Plus de permanence des officiers municipaux à la maison commune, plus de clubs; la vie normale reprend son paisible cours dans la cité comme dans l'État. Il y aura bien, de loin en loin, encore quelque convulsion fébrile, mais on sent un souffle salutaire de paix qui commence à rafraîchir les âmes et à calmer les tempêtes. Aussi les

Digitized by Google

documents municipaux deviennent-ils plus rares. Quatre ou cinq feuillets de nos registres suffisent à la relation des événements de l'année, alors qu'ils ne suffisaient pas à retenir les faits d'un jour.

Le 18 fructidor an V, le Directoire voulut « faire reparaître en France toutes les vertus républicaines », et il replaça le Révolution sur le terrain où Danton l'avait laissée, avec la Convention en moins et la corruption en plus[1]. Les émigrés reçurent l'ordre de quitter le territoire français dans les quinze jours, sous peine de mort; on rapporta la loi qui rappelait les prêtres émigrés et on exigea de nouveau, de la part de ceux qui furent autorisés à demeurer dans leur pays, le serment civique; ces mesures révolutionnaires furent appliquées avec une rigueur tyrannique.

Le deuxième jour complémentaire, se présentèrent par devant l'agent municipal, pour prêter serment en conformité à la loi du 19 fructidor, les prêtres coutumiers des serments patriotiques, qui grâce aux nombreuses concessions qu'ils avaient su faire, avaient été épargnés par la persécution: Guillaume Amans, Jean-François Langlade, Jean Bergès, Michel Soum. La main levée, en présence du représentant de l'autorité révolutionnaire, chacun, à son tour, vint « jurer haine à la royauté et à l'anarchie, attachement et fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. » Girons Bordes, Dominique-Gaspard Roquemaurel et Jacques Baleix déclarent que, n'exerçant point de fonctions publiques de ministres du culte, ils ne doivent être assujettis à la formalité du serment. Quoique timide et tardif, ce réveil de la conscience sacerdotale avait assurément son prix devant Dieu.

La célébration du dimanche était toujours proscrite.

1. Gabourd, *Histoire de France*, t. XIX, p. 378.

Digitized by Google

Aux fêtes chrétiennes le Directoire avait substitué des pompes toutes païennes. La fête de l'*Agriculture* rappelait le vieux culte de Cérès ; la fête de la *Jeunesse*, celui d'Hébé ; la fête des *Epoux*, celui de l'Hyménée ; la fête de la *Souveraineté du peuple*, une abstraction politique dont personne ne se rendait bien compte, dit l'abbé Rohrbacher, et dont beaucoup avaient peur[1].

Nous avons de la célébration de cette fête à Saint-Lizier une pittoresque description.

C'était le 30 ventôse de l'an VII, l'agent municipal se rendit à la maison commune ainsi que le président de l'administration municipale, le commissaire du Directoire exécutif, le greffier, le juge de paix, les assesseurs, Monroux, juge au tribunal civil, douze citoyens les plus anciens de la commune non célibataires, représentant le peuple à la cérémonie, et quatre jeunes gens porteurs de bannières.

Sur la première bannière, était cette inscription : « La souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des citoyens. »

Sur la deuxième : « Nul ne peut, sans une délégation légale, exercer aucune autorité ni remplir aucune fonction publique ».

Sur la troisième : « L'universalité des citoyens français est le souverain. »

Sur la quatrième : « Les citoyens se rappelleront sans cesse que c'est de la sagesse des choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Etaient aussi présents les instituteurs publics avec leurs élèves, et la Garde nationale avec son drapeau.

Sur le Champ de Mars, autour de l'arbre de la Liberté, avait été formée une enceinte réservée. Au

1. *Histoire générale de l'Église catholique*, t. XXVII, p. 615

Digitized by Google

pied de l'arbre avait été dressé un autel de la Patrie, entouré de lauriers et surmonté d'un drapeau tricolore. Le livre de la Constitution était placé sur cet autel.

L'agent municipal annonce que l'on va immédiatement se rendre sur le Champ de Mars auprès de l'autel de la Patrie, et le cortège se met en marche précédé d'un détachement de la Garde nationale; puis successivement prennent place les quatre jeunes gens portant fièrement leur bannière, les douze vieillards munis d'une baguette blanche, les fonctionnaires et magistrats élus par le peuple, les instituteurs publics et leurs élèves, et finalement la Garde nationale.

Le cortège arrive dans l'enceinte sacrée. Les jeunes gens plantent leurs bannières des deux côtés de l'autel, et, devant, se rangent les douze vieillards tenant gravement en leur main droite la baguette blanche. Derrière ce cercle vénérable, les fonctionnaires et magistrats, les instituteurs publics et les élèves. Au dehors de l'enceinte, la Garde nationale et la foule des citoyens que la curiosité et l'attrait de la nouveauté a attirés.

La cérémonie commence par un hymne patriotique chanté par tous les assistants.

Puis les vieillards s'avancent lentement au milieu de l'enceinte, réunissent leurs baguettes et en forment un faisceau qui est lié avec des rubans tricolores. L'un des vieillards monte sur les degrés de l'autel et adresse aux magistrats l'allocution suivante:

« La Souveraineté du peuple est inaliénable! Comme il ne peut exercer par lui-même tous les droits qu'elle lui donne, il délègue une partie de sa puissance à des représentants et à des magistrats choisis par lui-même ou par les électeurs qu'il a nommés. C'est pour se pénétrer de l'importance de ce choix que le peuple se rassemble aujourd'hui. »

Digitized by Google

Le principal fonctionnaire, le citoyen Vignau, répond :

« Le peuple a su, par son courage, reconquérir ses droits trop longtemps méconnus. Il saura les conserver par l'usage qu'il en fera. Il se souviendra de ce précepte, qu'il a lui-même consacré par sa charte constitutionnelle, que c'est de la sagesse du choix dans les assemblées primaires et électorales que dépendent principalement la durée, la conservation et la prospérité de la République. »

Il fut ensuite donné lecture solennelle de la proclamation du Directoire exécutif du 17 ventôse et de la lettre du ministre de l'Intérieur du 14 courant, envoyées au commissaire du Directoire près l'administration municipale. Le président de ladite administration et l'agent de la commune prononcèrent successivement un discours de circonstance, la cérémonie fut terminée par des chants patriotiques, « et les airs ont retenti : de vive la République et la Constitution de l'an III. »

Le cortège revint à la maison commune. Les jeunes gens, portant le livre de la Constitution et le faisceau, marchaient devant les magistrats qui précédaient les vieillards, les instituteurs, les élèves, la Garde nationale et la foule.

Le bon sens populaire fit bientôt justice de ces parodies officielles, qui ne reposaient sur aucun fondement sérieux et ne répondaient à aucun de ces sentiments religieux qui font partie de la vie morale des peuples. Mieux valent encore ces cérémonies commémoratives des événements historiques qui ne risquent de froisser que des sympathies politiques. De ce nombre, la fête commémorative de la prise de la Bastille, 14 juillet. Le secrétaire de la municipalité nous a laissé, pour l'an VIII, la relation sommaire de cette solennité civile.

Digitized by Google

Le cortège officiel se forme dans le même ordre que pour la précédente cérémonie. On se rend devant l'autel de la Patrie dressé au pied de l'arbre de la Liberté. On débute par l'hymne obligatoire à la Patrie; puis trois discours « analogues à la fête », du président de l'administration, de l'agent municipal et du commissaire du Directoire exécutif, discours, dit le rédacteur municipal « qui ne respiraient que l'horreur de la servitude, de l'esclavage et l'amour de la liberté. » Clôture de la cérémonie par d'autres chants patriotiques, « et le cortège, après avoir fait une promenade dans les rues de la ville, en observant la décence qui convient à la dignité du peuple, s'est rendu à la salle de la commune, aux cris mille fois répétés de « Vive la République ! » Le reste de la journée a été consacré aux danses.

Le Directoire touchait à la fin de son règne. La France se trouvait dans une situation plus dangereuse qu'en 1792. Il y avait à cette époque, pour résister aux ennemis du dedans et de l'extérieur, une nation jeune, ardente et pleine d'enthousiasme. Maintenant c'était l'anarchie à l'intérieur, le découragement dans les armées, et la nation, comme un homme vieilli avant l'âge, était fatiguée, usée, égoïste et sceptique. On venait de voter l'emprunt progressif de cent millions et la levée en masse; l'ennemi était aux portes. Une chouannerie voleuse et pillarde, composée des débris des anciennes compagnies du Soleil et de conscrits réfractaires, répandait la terreur dans les campagnes. On renouvelait les mesures violentes et l'on parlait même, dans les assemblées politiques, de proclamer la patrie en danger.

L'agent municipal de Saint-Lizier croit, dans ces graves circonstances, devoir adresser une proclamation à ses administrés:

Digitized by Google

« Citoyens,

« Les ennemis de la République menacent dans ce moment vos foyers, vos personnes et vos propriétés. Vous êtes tous intéressés à éviter le pillage, la dévastation et la mort. Empressez-vous de vous ranger sous les drapeaux de la République et volez à la défense commune. Union, Concorde et Énergie, et vos ennemis disparaîtront !

« Chargé de veiller à votre sûreté, je ne dois rien négliger pour remplir vos vœux. Il est donc ordonné à tout citoyen, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 60 ans, de se rendre sur la place d'armes lorsque le tocsin sonnera.

« Tout citoyen ayant des fusils de calibre et de chasse est tenu de les déposer par ce jour, à l'administration municipale, qui leur en donnera un reçu.

« Ceux qui enfreindront la présente ordonnance seront considérés comme ennemis de la chose publique, et livrés aux tribunaux comme tels.

« Ce 23 thermidor an VII.

« VIGNAU, agent municipal ».

Mais ce n'était pas seulement la patrie qui était menacée, la société elle-même tombait en poussière. « Non seulement les vertus publiques mais les vertus domestiques paraissaient exilées de la France, depuis que le divorce avait porté un coup mortel à la société en détruisant la famille ». On ne savait plus où l'on allait; on ne voyait pas d'issue au cercle impur dans lequel l'on tournoyait depuis quatre ans; on demandait de l'ordre, du repos, de l'unité à tout prix, une volonté à la place des disputes, un homme à la place des factions. « Il ne faut plus de bavards, disait Siéyès, mais une tête et une épée ». La tête c'était lui... [1], l'épée revenait d'Orient toute brillante de glorieuses légendes, c'était le vainqueur des Pyramides et du Thabor qui la portait. On lui dit de s'en servir pour chasser du pouvoir ces intrigants et ces ignorants jouisseurs qui le déshonoraient, et, le dix-huit brumaire, le Directoire fut supprimé : le pouvoir exécutif

1. Gabourd, *Hist. de France*, t. XIX, p. 430.

Digitized by Google

était confié à trois consuls provisoires, Bonaparte, Siéyès et Roger-Ducos; on allait au régime du sabre moins ignominieux que celui de la corruption. Appelé au pouvoir par le double sentiment de la gloire et de la nécessité, Bonaparte fit voter la Constitution de l'an VIII qui, sous un titre républicain, lui conférait un pouvoir absolument royal; mais le peuple français est celui que l'on abuse le plus facilement avec des mots, et il salua avec enthousiasme la nouvelle forme gouvernementale.

Le 5 nivôse, la Constitution fut lue, affichée et publiée à Saint-Lizier, la Garde nationale en armes et le peuple réuni au son du tambour. Nous trouverons un écho de la joie publique dans la célébration de la fête du 25 messidor suivant. Ce jour-là, toute la gent officielle que nous avons l'habitude de voir parader aux cérémonies civiques, maire, adjoint, officiers municipaux, juge avec ses assesseurs, instituteurs avec leurs élèves, gardes nationaux se rendent, dans l'ordre prescrit, au temple de la Raison, qui était encore ouvert. La cérémonie débute par trois coups de canon. Puis, défile la série des discours « analogues à la « fête, tous tendant à l'extinction des haines, à la réu- « nion de tous les cœurs et à l'oubli général de toutes « les divisions. » Les discours finis, la cérémonie se termine par des chants patriotiques. Il est fait ensuite une promenade civique dans toute la ville « en observant toute la décence et la dignité qui conviennent à un peuple libre ». Le cortège enfin rentre dans la maison commune aux cris mille fois répétés de « Vive la République! vive Bonaparte! vivent le guerriers francais! Honneur aux braves qui défendent la liberté et qui sont morts pour elle! »

On n'a pas oublié la terrible humiliation qui fut infligée à la ville couseranaise par la suppression du tribunal dont elle était si jalouse. Son irréconciliable

Digitized by Google

ennemie la poursuivait d'une haine féroce et, voulant la traquer jusqu'au bout, elle surprit de la religion du préfet un arrêté qui ordonnait l'enlèvement des bois qui avaient servi à la construction des sièges des juges, avoués, avocats, huissiers, etc. — La municipalité s'opposa énergiquement à cet acte d'inutile vandalisme, alléguant avec raison que de son exécution ne pouvait résulter aucun avantage appréciable pour le bien public, que les frais d'installation avaient été payés par la commune et qu'elle seule devait être juge de l'opportunité de l'enlèvement de ces travaux d'embellissement qui lui rappelaient une ère de bien passagère grandeur. N'y avait-il pas d'ailleurs quelque pudeur à ne point s'acharner ainsi contre un ennemi vaincu ? Le préfet n'avait qu'à s'incliner devant ces nombreux arguments.

Sur la fin de l'année, le 20 fructidor, on dut procéder à l'exécution d'un arrêté préfectoral qui ordonnait la réorganisation de la Garde nationale. Tous les citoyens de seize à soixante ans furent réunis à l'hôtel de ville pour procéder à l'élection des officiers et sous-officiers. Sortirent vainqueurs de l'urne, avec la quasi-unanimité des suffrages, les noms de Gui Nicolas, capitaine, Etienne Bergès, lieutenant, et Louis Court, sous-lieutenant. Le rôle de la milice communale était assez important pour qu'on n'en confiât la direction qu'à des hommes compétents et d'une probité reconnue. Aussi en voyons-nous le commandement successivement confié aux Roquemaurel, Villa et Nicolas, qui s'empressaient d'accepter des fonctions qui flattaient leur amour-propre en leur donnant du galon et du panache.

Digitized by Google

XII

Rétablissement du Culte. — Mesures répressives contre l'immoralité et la désertion. — Incident macabre. — Rétablissement de l'octroi. — Transaction avec les possesseurs de biens communaux. — Consulat à vie. *Te Deum* à Saint-Lizier. — Mesures réparatrices. — Démolition des remparts. — Déchéance du maire Vignau. — Le senatus-consulte. — Serments de fidélité à l'Empire.

Aussi habile homme d'Etat qu'intrépide général, Bonaparte s'occupa activement à organiser les grands services publics et à pacifier les esprits. Sachant par les leçons de l'histoire auxquelles il était attentif, qu'une croyance et un culte public sont des éléments indispensables à la base des sociétés, il rendit les édifices religieux aux prêtres et prépara cet immortel Concordat qui devait régler les rapports de l'Eglise et de la France. Profitant des dispositions bienveillantes du pouvoir, les prêtres encore émigrés repassèrent la frontière, ceux qui se tenaient cachés reparurent au grand jour, et les paroisses depuis longtemps veuves de leurs légitimes pasteurs les virent revenir avec une vive et respectueuse joie. Ceux qui jusqu'ici avaient refusé de prêter serment se soumirent à un ordre de choses qui rendait hommage aux droits de la conscience. Nous voyons reparaître des hommes que nous avions perdus de vue pendant la terrible tourmente que la France venait de traverser.

Dans les premiers jours de brumaire an IX, Bernard de Belissens, Girons-Charles Bordes, Gaspard de Roquemaurel, Guillaume Amans, Jean Bergès, Jacques Baleix, Jean François Langlade, Simon Saurat, Barthélemy Dauby, de Rozès, prêtres, Thérèse Delort, ex-religieuse, Guillaume Saurat, Etienne Trinqué,

Digitized by Google

Philouze, Jean Darrou, François Dargein, Didier Verbizier Poudelay, Pierre Durau, Tussau prêtres, se présentent devant le maire de Saint-Lizier pour lui déclarer qu'ils ont déjà fait leur soumission et prêté serment à la Constitution devant l'administration municipale du canton. Ne s'étant pas munis d'une attestation, ils sont obligés individuellement de renouveler leur serment devant le maire du lieu, qui doit fournir à l'Etat le tableau des pensionnaires ecclésiastiques qui ont satisfait à l'arrêté des Consuls du 7 nivôse dernier.

Quelques jours après, le 17 frimaire, le préfet de l'Ariège Brun, faisant droit à la supplique de plusieurs habitants et de la municipalité, rend au culte l'église de la Sède et donne « tous les ordres nécessaires pour que la tranquillité publique ne soit pas troublée et que la paix et la décence soient sévèrement maintenues. »

L'ouverture de cette église avait été demandée par des citoyens qui éprouvaient quelques scrupules à recourir au ministère des prêtres assermentés et à aller assister à la célébration des mystères dans un lieu qui avait servi aux cérémonies civiques et profané par des scènes impies. Les prêtres qui avaient pactisé avec l'erreur, les Bergès, Amans, l'ex-chartreux Langlade, s'en contentaient bien; mais les autres tels que P. Durau, Tussau, Darrou, Dauby demandèrent à aller célébrer sur les autels de l'église « d'en haut » demeurés purs de tout contact sacrilège.

En vertu de l'arrêté préfectoral, il appartenait au maire de prendre les dispositions utiles pour prévenir tout désordre pouvant surgir de ces compétitions. Le 12 nivôse, fut publié l'arrêté suivant dont nous transcrivons seulement quelques considérants:

La mairie de Saint-Lizier qui a vu l'arrêté du préfet de l'Ariège, en date du 16 frimaire, qui accorde l'ouverture de l'église dite « d'en haut » aux citoyens qui l'ont réclamée pour l'exercice de

Digitized by Google

leur culte prétendu différent de celui qu'on exerce dans l'église dite « d'en bas » ;

Considérant qu'il est du devoir de la mairie de prévenir, par les moyens que la loi met en son pouvoir, toute discussion et notamment tout motif de trouble, la différence des opinions ne devant point rompre l'harmonie qui doit régner entre tous les citoyens ;

Considérant que la loi du 7 vendémiaire an IV veut que, toutes les fois qu'on exerce deux cultes dans un même édifice, les heures soient réglées pour chacun des deux cultes, d'où il suit que tel est l'esprit de la loi que, lorsque deux cultes sont exercés dans deux églises différentes, chaque prêtre exerçant le sien reste dans l'église qu'il occupe déjà ;

Considérant que par l'arrêté susdit l'église « d'en haut » a été ouverte en faveur de ceux qui l'ont réclamée pour l'exercice de leur culte; que les prêtres qui exercent dans l'église « d'en bas » sont depuis longtemps en possession de cette dernière église, et que s'ils cherchaient à faire des fonctions dans l'église « d'en haut » ce serait vouloir le trouble ;

Arrête :

Art. 1. — Les citoyens Langlade, Amans et Bergès, prêtres, continueront d'exercer leur culte dans l'église « d'en bas », à l'exclusion de tout autre prêtre.

Art. 2. — Les citoyens Tussau, Trinqué et Dargein-Dupont exerceront leur culte dans l'église « d'en haut », exclusivement à tout autre prêtre.

Art. 3. — Il est permis aux citoyens Trinqué et Dargein d'aller dire la messe à la chapelle de l'hospice.

Art. 4. — Tous les susnommés seront tenus de se conformer aux dispositions de la loi du 7 vendémiaire an IV.

Art. 5. — Les prêtres et autres citoyens, qui par leurs discours chercheront à troubler la tranquillité publique pour fait d'opinions religieuses, seront considérés comme perturbateurs, et dénoncés comme tels devant qui il appartiendra.

Les droits de chacun ainsi déterminés, les cérémonies religieuses furent célébrées avec éclat dans l'église de Notre-Dame de la Sède, demeurée vide et silencieuse depuis que la voix épiscopale ne se faisait plus entendre sous ses voûtes élégantes. L'ancienne cathédrale revoyait les mêmes officiants revenus anoblis par l'épreuve, mais il manquait cette douce et suave figure de Mgr de Lastic, que la mort avait frappé depuis deux ans sur la terre étrangère. Pour

Digitized by Google

célébrer dignement le mystère du jour, on appela pour la Fête-Dieu, le 18 prairial, « un des jolis prédicateurs à faire foule dans les grandes villes », le Père Doumenc, ancien capucin, que la persécution avait amené dans sa famille à Saint-Girons. Le 15 août, dans la même église, eut l'honneur de la chaire un vaillant prêtre, M. Nartus, originaire de Saint-Valier, qui, lui aussi, était sorti de la tourmente où avaient sombré tant de consciences, entouré du respect et de l'admiration dus aux grands caractères.

Cette petite ville de Saint-Lizier, jadis si paisible et de mœurs si pures, était devenue un foyer de divisions et d'immoralité. Il était temps que la religion revînt, portant la paix dans les esprits et la régularité dans les mœurs.

Il n'était pas de jour où la population de quelque quartier ne fût ameutée par une querelle qui éclatait entre les voisins ; pas de nuit où de mauvais garnements ne se livrassent à des voies de fait sur des promeneurs attardés, qui par leurs chants injurieux ou leurs provocations ne troublassent le repos public.

Le maire fut obligé de renouveler les anciens règlements de police, enjoignant au commandant de la Garde nationale de tenir tous les soirs sous les armes jusqu'au lever du soleil, une patrouille de huit hommes qui arrêteraient sans pitié tous les perturbateurs. Tous les citoyens de seize à soixante ans devaient, à leur tour, faire leur service, et le rapport des événements de la nuit devait, chaque matin à neuf heures, être déposé au bureau de la mairie pour que la répression suivît immédiatement le délit. C'était l'état de siège, qui pouvait prévenir les désordres de la rue, mais qui ne pouvait atteindre d'autres fautes plus graves que l'on avait à déplorer.

Digitized by Google

Nous laissons ici la parole au rapport officiel de la mairie :

« Considérant que l'on a trouvé dans moins de quinze jours, à la porte de l'Hospice, six enfants mis au monde depuis peu, et que la dépravation des mœurs est parvenue à un tel degré qu'il est des filles qui, après avoir prostitué leur honneur portent la barbarie jusqu'à abandonner leurs enfants procréés à la suite de leur libertinage ; qu'il en est même qui les étouffent pour ôter toute preuve de la vie scandaleuse et criminelle qu'elles mènent :

« Considérant que les vœux du gouvernement et sa volonté bien prononcée tendent à faire cesser désormais des abus aussi révoltants ; qu'il est enfin temps que, la paix succédant aux orages d'une Révolution terminée, la vertu et la moralité ne soient plus méconnues, qu'elles prennent la place de toutes ces abominations qui ont affligé la population tout entière, pendant ce temps malheureux où la France. déchirée par les factions, ne présentait qu'un tableau désolant pour l'humanité ;

« Considérant qu'il est du devoir des magistrats, en suivant les vues du gouvernement, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire régner parmi leurs concitoyens cette vertu et cette morale sur laquelle reposent et la société et le bonheur public ; qu'ils seraient coupables aux yeux de la loi, s'ils ne s'empressaient de faire cesser ces scandales multipliés, soit en surveillant les filles débauchées dont la corruption n'est que trop funeste à la société, soit en les désignant au public comme des êtres qu'on doit mépriser et fuir ;

« Le maire arrête que toute fille présumée enceinte sera ouïe sur le fait de sa grossesse afin de veiller à la conservation du fruit qu'elle porte ; si elle nie son état, elle pourra être visitée par un officier de santé assisté de la sage-femme.

« Tous les ans, il sera dressé une liste des filles prostituées, liste qui sera lue, publiée et affichée pendant trois décades consécutives ; elles seront de suite notées et désignées comme nuisibles à la vertu, à la société et aux mœurs. »

Certes, l'intention du magistrat était louable, mais elle nous paraît d'une efficacité incertaine. Ce n'est pas avec des arrêtés municipaux qu'on amende les mœurs d'une communauté. J'attends une plus salutaire influence du retour aux enseignements de l'Évangile et aux pratiques de l'Église. La parole des confesseurs de la foi Nartus et Doumenc, secondée de l'action divine, obtiendra un tout autre résultat que

Digitized by Google

l'ukase municipal. Du reste, le préfet, jugeant que le maire avait excédé ses droits, annula son arrêté comme émanant d'une autorité incompétente.

Une autre plaie, qui pouvait être désastreuse pour la patrie aux prises avec d'innombrables ennemis, était la lâcheté, la désertion des soldats et la rébellion des conscrits. Le maire somma le commandant de la milice nationale d'envoyer des hommes chez les déserteurs et les réfractaires pour les arrêter. Mais les ordres du maire ne s'exécutant qu'avec une grande mollesse, le préfet ordonna la formation d'une colonne roulante, composée de troupes actives et de trois brigadiers de gendarmerie. Cette colonne devait successivement se rendre dans les quartiers où l'on signalait des réquisitionnaires fuyards et des conscrits pour s'emparer de ces mauvais citoyens et les amener dans leurs corps respectifs. C'était l'extinction de tout noble sentiment. Que de ruines et quelle œuvre formidable de relèvement à entreprendre !

Survint alors un incident qui eût pu avoir, entre magistrats préposés à la garde du repos public, les plus graves conséquences. Un vénérable membre de l'ancien chapitre, J. Baleix, fut trouvé mort dans son lit, le 10 pluviôse an X. Louis Court, ami du défunt qui était étranger au pays, se chargea du soin de ses funérailles et demanda des instructions au maire. Celui-ci, convaincu qu'il appartenait à la police municipale, à l'exclusion de toute autre autorité locale, de pourvoir à l'inhumation d'un étranger, ajourna la cérémonie de quarante-huit heures.

Entre temps, le juge de paix Duclos, dont on n'a pas oublié les frasques, présumant qu'on empiétait sur ses attributions, émit la prétention d'opposer son autorité à celle du maire ; quelques gardes nationaux, heureux d'humilier publiquement Vignau, lui promirent le

Digitized by Google

concours de leurs bayonnettes. Vignau eut vent du complot et prit un arrêté ordonnant l'inhumation du défunt chanoine, le 12 pluviôse, dans le cloître de l'église de la Sède; le commandant de la Garde nationale est requis de fournir main-forte pour l'exécution de cet ordre qui est publié et affiché.

Le jour de la bataille, le 12 de grand matin, le maire somme le chef de la Garde nationale de mettre à sa disposition un piquet de dix hommes avec un officier, lui fait défense d'obtempérer à aucun ordre émanant du juge de paix, et lui déclare que tout citoyen qui se soumettra aux injonctions du juge et désobéira au maire sera traité comme rebelle.

Le commandant avec une célérité toute militaire met sur pied dix hommes qui, sous le commandement de l'officier Bergès, se tiennent sur la place d'armes aux ordres de l'autorité municipale. Le maire, accompagné du commandant, va assister à la levée du corps et se met à la tête du cortège. Arrivé sur la place, l'officier Bergès s'avance avec son détachement et lui barre le passage. Stupéfait de cette attitude, le maire ordonne à l'officier de se retirer sur la place d'armes s'il ne veut point avoir à se repentir de sa désobéissance et de son inqualifiable conduite. Celui-ci lui réplique qu'il est porteur d'une réquisition du juge de paix lui enjoignant de faire porter le corps du défunt à l'église « d'en bas » et que, pour assurer l'exécution de cet ordre, il est disposé à employer la force. Froidement, le maire ordonne aux croque-morts d'avancer et somme Bergès de se retirer avec son piquet. Bergés dégaine son sabre et ordonne à son tour aux gardes nationaux de croiser la bayonnette.

On conseille alors à Bergès d'exhiber l'ordre qu'il tenait du juge : le maire s'empare brusquement de cet ordre séditieux; Bergès le reprend non moins violemment, traitant le magistrat municipal de « perturba-

Digitized by Google

teur de la ville. » Usant alors de la dernière ressource que lui offre son autorité, le maire déclare Bergès « révolté » et défend aux gardes nationaux de lui obéir; puis il requiert Gui Nicolas de prendre le commandement du peloton. Bergès se retire, mais non sans protester contre la violence qui lui est faite et contre le mépris avec lequel on traite la réquisition du juge dont il veut donner lecture avant de quitter le terrain. Puis, de concert avec son frère Laurens, ils se répandent en invectives contre les abus de pouvoir dont ils se disent les victimes. Et le cortège, débarrassé de cet encombrant personnage, poursuit son itinéraire vers l'église de la Sède.

Scène des plus burlesques si la présence d'un cadavre ne l'eût rendue des plus odieuses.

Epilogue: Trois jours après, Lingua de Saint-Blanquat est nommé juge de paix, en remplacement du citoyen Duclos, et l'installation du nouveau titulaire se fait aux « acclamations réitérées de vive la République, vive le citoyen Lingua ! »

L'installateur délégué était le maire Vignau, qui a été tout heureux de consigner ce témoignage de la satisfaction publique dans les registres de la commune.

La situation financière devenait de jour en jour singulièrement difficile. Pour équilibrer le budget de l'an X, on avait déjà proposé le rétablissement des octrois, supprimés en 1791 pour un motif de fausse popularité. Mais, dans sa séance du 11 brumaire an IX, le conseil municipal s'était opposé à cette mesure pourtant si nécesaire; maintenant, qu'il se détermine à recourir aux ressources qu'il espère de l'octroi, il est intéressant de relire les motifs pour lesquels il résista à cet établissement. « Sous l'ancien régime il est vrai, dit la délibération, nous avions certains octrois, mais les habitants jouissaient d'une grande aisance qu'ils

Digitized by Google

devaient à la présence d'un évêque, d'un chapitre et d'un collège; plus tard, ces différents établissements ayant été supprimés, nous trouvâmes, durant quelques années, une légère compensation dans l'érection du tribunal civil qui, à son tour, disparut. Actuellement « il ne reste aux habitants aucune ressource pour se procurer des moyens de subsister; les riches et tout ce qu'il y avait d'aisé ont quitté la commune, de façon que la population a diminué d'un tiers. Il ne reste plus que la classe indigente du peuple qui ne peut supporter le moindre accroissement d'impôt; l'octroi ne pouvant être établi que sur le vin et la viande, ces denrées de première nécessité vont être augmentées et les charges nouvelles vont retomber sur la classe nécessiteuse. D'ailleurs, continue la délibération, le départ des principaux habitants ayant diminué la consommation de plus de la moitié, à raison des dépenses considérables qu'ils faisaient, les octrois ne produiraient pas un revenu suffisant pour couvrir les frais de perception ». Après de si nombreux et de si concluants arguments, l'établissement d'un octroi devait être ajourné et il le fut à l'unanimité.

Mais ce qui en l'an IX fut jugé inutile, onéreux, impossible, parut, un an plus tard, le seul moyen de sauver la situation si précaire de la commune. Sur des considérants, qui sont l'exacte réfutation de l'argumentation précédente, à l'unanimité, l'assemblée communale vote l'établissement de l'octroi. Toute autre taxe indirecte est impossible, dit-elle, dans une commune sans industrie et sans commerce; si modique qu'elle fût, elle pèserait d'ailleurs sur une classe indigente et hors d'état de l'acquitter; les dépenses communales sont réduites aux plus strictes exigences, elles sont indispensables : avant la Révolution, l'octroi suffisait pour les solder, nous devons donc avoir recours au seul moyen qui nous offre des ressources;

Digitized by Google

mais, comme nos administrés sont pauvres, nous devons fixer cet octroi à un prix qui ne puisse causer une trop grande augmentation dans le cours des denrées qu'il affectera. C'est ainsi que pour un char de vin on paiera une taxe de 6 francs; pour un bœuf ou vache, 4 francs; pour un veau, 1 franc; pour un mouton, 0 fr. 50 centimes; pour un cochon, 2 francs.

De crainte que les frais de régie n'absorbent une partie des taxes, l'octroi sera affermé tous les ans et délivré au plus offrant et dernier enchérisseur.

Un règlement fut élaboré et soumis à l'approbation du ministre de l'Intérieur, qui l'approuva; le tarif fut modifié en quelques points. La taxe du bœuf fut portée à 8 francs; le char du vin à 9 francs. La mise aux enchères en eut lieu le 4 germinal an XII, et après un véritable steeple-chasse de surenchères, le sieur Gouazé resta maître du champ de bataille et devint fermier, au prix de 425 francs.

Il y avait une autre question qui avait plusieurs fois attiré l'attention du conseil municipal : la restitution des biens communaux usurpés par plusieurs citoyens peu scrupuleux. Au mois de brumaire, l'an IX, on avait demandé au préfet l'autorisation de poursuivre ces détenteurs. Les lenteurs bureaucratiques dont l'esprit franças s'est tant amusé naquirent avec l'administration, et le préfet ne répondit que quinze mois plus tard pour demander le tableau contenant la nature, la situation et l'étendue de ces biens appartenant à la commune avant le 14 août 1789, ainsi que les noms des possesseurs. Les citoyens Tatareau et Brondes furent nommés pour aider le maire à dresser ce tableau. Le 13 thermidor, en exécution d'un arrêté préfectoral, le maire fit signifier à tous les détenteurs qu'ils eussent à produire, dans le délai d'un mois, devant le conseil de préfecture, les titres servant à établir la légitimité

Digitized by Google

de leur possession. Faculté leur sera accordée de conserver la jouissance de ces biens moyennant une redevance en numéraire qui pourra être fixée par experts ou par le conseil municipal. C'était la solution la plus pratique de cette épineuse question. Qui sait si après s'être emparés, sous l'empire de l'anarchie qui régnait dans les théories et les faits, d'une chose qui n'appartenait personnellement à aucun citoyen et généralement à tous, quelques usurpateurs ne se croyaient pas, par quelques années de tranquille possession, devenus de légitimes maîtres? Il était du devoir des protecteurs-nés des intérêts communaux de ne pas les laisser plus longtemps dans une illusion par trop préjudiciable au bien public.

Tandis que la petite cité tournait dans le cercle étroit de ses querelles et de ses intérêts, la grande patrie, séduite par le prestige de la valeur militaire, allait à grands pas vers le despotisme qui est la fin inévitable de toutes les anarchies. Bonaparte, déjà élevé à la dignité de consul, se déclarait prêt « à faire au peuple un nouveau sacrifice », celui d'accepter la pourpre impériale. En attendant qu'il lui offre la couronne, le peuple, par près de quatre milions de suffrages, venait de l'investir du consulat à vie. C'étaient tous les attributs de la royauté avec tous ses droits, sauf le nom. « Enfin, pourra s'écrier le citoyen français las de toutes les tyrannies et turpitudes jacobines, à présent nous serons tranquilles grâce à Dieu et à Bonaparte[1] ! » Ce soupir de soulagement, la France entière, qui venait d'ailleurs de voir fermer par la paix d'Amiens le temple de Mars, le poussa avec une indicible satisfaction. On illumina les monuments publics, on pavoisa les maisons particulières, comme si on

1. Anne Plumptre : *A narrative of three years residence in France*, from 1802. 1. 329.

Digitized by Google

devait célébrer une grande victoire ; c'était, en effet, la victoire de la conscience et de la justice sur la tyrannie et la plus basse iniquité. L'archevêque de Toulouse ordonna le chant d'un *Te Deum* dans toutes les églises de son diocèse, « en actions de grâces pour la proclamation du senatus-consulte. »

La municipalité de Saint-Lizier se disposa à donner à cette cérémonie « toute la pompe possible. » Les curés des deux églises furent invités à chanter, dans leur temple respectif, le *Te Deum*, à des heures différentes, afin que les autorités locales, répondant aux intentions du gouvernement, pussent assister aux deux cérémonies. Le citoyen Vignau, prenant la formule des grands jours, signifia, par un arrêté, à la Garde nationale de se mettre sous les armes, et, enseignes déployées, d'escorter la municipalité de la maison commune à l'église d'en-bas, puis à l'église de la Sède. Les préséances même furent minutieusement réglées pour éviter tout conflit. Au premier rang, le maire ayant à sa droite le commandant de la Garde nationale, à sa gauche le juge de paix ; puis l'adjoint avec le suppléant du juge, les conseillers, les instituteurs, le peuple. Le peuple devait assurément être plus nombreux dans ce cortège qu'aux cortèges officiels qui se rendaient jadis au temple de Raison ; les froides conceptions philosophiques ne valent pas pour lui les saines traditions des ancêtres, et dans sa robuste tenacité il y demeure profondément attaché.

La loi de germinal an X imposait aux communes l'obligation de fournir au ministre des cultes un logement et un jardin. Le conseil municipal se réunit extraordinairement, le 13 ventôse an XI, pour délibérer sur ce point. Les deux maisons curiales, qui avant la Révolution appartenaient à la commune, avaient été vendues par la nation. On loua la maison de l'abbé

Digitized by Google

Guichard qui, depuis le départ de son propriétaire, était disponible et qui d'ailleurs, par sa proximité de l'église, semblait la plus convenable pour demeure presbytérale. Quelques jours plus tard, poursuivant son œuvre réparatice, le corps municipal fixa le traitement du vicaire, pour sa part contributive, à quatre cents francs, et augmenta celui du curé de cent francs. Le conseil de fabrique devant être reconstitué, l'abbé Roudeille, nouveau curé de Saint-Lizier, et le maire Vignau désignèrent au choix du préfet « six hommes probes et qui méritaient la confiance du peuple » : Antoine Villa, Sainte-Foste, François Durrieu, Hector Tatareau, P. Louja et J.-P. Samiac, noms que nous n'avions vu compromis dans aucune aventure politique. Et comme il fallait que tous les membres du corps communal reçussent l'effusion du nouvel esprit gouvernemental, la municipalité elle-même fut composée d'éléments nouveaux. Sous la présidence de Vignau, maintenu provisoirement maire, furent installés : Brondes, adjoint; conseillers : A. Villa, J. Roques, F. Belou, H. Tatareau, B. de Bélissens, prêtre, L. de Saint-Blanquat, Dauby, officier de santé, Rey, Galotin, Rousselot, receveur.

A la même époque[1], se rapporte la démolition du rempart qui allait de l'hospice à la maison Louis Dedieu. Ce rempart servait, au levant, de mur de clôture à l'ancien cimetière ; il portait atteinte à la salubrité des édifices voisins, l'église et l'hôpital. Une partie de mur s'étant accidentellement écroulée, la municipalité ordonna la démolition des parties restantes et l'enlèvement des ossements du vieux cimetière pour être respectueusement ensevelis dans le nouveau. Mais le prix des matériaux ne pouvait pas suffisam-

1. Délibérations du 9 floréal, 1er prairial an XII, et 10 novembre an XIII.

Digitized by Google

ment indemniser la commune des dépenses qu'occasionnerait la main-d'œuvre, et on jugea qu'il serait avantageux de donner ces matériaux à celui qui voudrait se charger de raser ces remparts jusqu'à fleur de terre, en suivant toutefois la pente naturelle du terrain. Il devait aussi démolir « la tour qui se trouve attenante au premier portail de la basse-cour de l'hospice ». Duclos, homme de loi, sans doute l'ancien juge, accepta ces conditions et procéda sans délai, sous la surveillance de l'architecte Bergès, à l'enlèvement des remparts qui, depuis le moyen âge, protégeaient la ville du côté de l'Orient, contre les surprises du dehors. Déjà, la troisième année de l'ère républicaine, on avait fait arracher comme inutiles et porter à la maison commune les portes de la ville, qui « faisaient embarras pour l'entrée des denrées. »

Au moment de clore cette étude, nous assistons à l'effondrement de la longue carrière municipale de Ferréol Vignau. Homme souple, intrigant, sans probité politique, il avait accepté et servi toutes les formes jacobines de la Révolution avec une égale indifférence : soumis à tous les cultes, avec la même pompe officielle était allé à la lecture des lois, le décadi, au temple de la Raison, et le dimanche au chant du *Te Deum ;* après avoir juré haine et mort à la tyrannie, il s'apprêtait sans doute à faire serment de fidélité à l'Empire, quand l'adjoint Brondes fut chargé de la mairie. Une scène publique et déplorable signala, le 29 floréal sans doute, sa déchéance. Le conseiller de préfecture Tussau dut lui signifier sa révocation. Mal accueilli par le destinataire, cet acte administratif souleva une violente querelle dont nous trouvons l'écho dans une plainte déposée par l'ancien maire. Le citoyen Vignau, « homme de loi » dit le procès-verbal, se plaint que Tussau s'est permis « d'attaquer ouvertement dans les

Digitized by Google

rues son honneur et sa réputation, annonçant à haute voix que le crime est héréditaire dans sa famille, que son grand-père avait été assassiné, qu'il prît donc garde à lui, scélérat, fripon. »

Triste couronnement d'une carrière qui eût pu être remplie avec plus d'indépendance et de dévoûment aux vrais principes sociaux. Le futur empereur ne voulut pas de ses services et lui dit bien haut, par son organe officiel, ce que peut-être tout bas on pensait autour de lui.

Le prétendu complot du duc d'Enghien, qui venait de finir si tragiquement dans les fossés de Vincennes, servit de prétexte aux partisans de Bonaparte pour émouvoir l'opinion publique en faveur du premier consul. L'ordre et la prospérité de la France, disaient-ils, ne reposant que sur une tête, il suffit du poignard d'un assassin pour replonger la patrie dans tous les excès qui l'avaient si longtemps désolée. Il ne fallait plus de chef électif, mais un pouvoir héréditaire, seul gage de stabilité. Et l'homme qui pouvait résumer toutes les conditions d'ordre, de fermeté et de garantie pour l'avenir, on l'avait là, sous la main. On devait seulement, par un mouvement spontané de la nation, le déterminer à accepter l'hérédité du pouvoir suprême. On sait qu'il accepta. Le senatus-consulte qui donnait force de loi au vœu du Tribunat fut soumis à l'approbation du pays. L'adhésion empressée de la municipalité et de la ville de Saint-Lizier fut consignée dans une page enthousiaste dont nous ne pouvons priver nos lecteurs :

« Après avoir invité tous les citoyens à venir émettre leur vœu avec toutes les autorités constituées, le Conseil déclare qu'il est vivement affligé de n'avoir pu se réunir plus tôt (réunion du 7 prairial) pour émettre un vœu qui avait déjà été conçu dans l'esprit de chacun des membres depuis des temps bien reculés (!)

Digitized by Google

et donner à cet auguste magistrat les témoignages de reconnaissance qu'il n'a cessé de mériter en sa qualité de général et en sa qualité de premier consul de la République.

« Considérant qu'à lui seul doit être confié le gouvernement d'une aussi grande nation, qui lui est acquis et par ses hauts exploits dans la défense de cette même nation qui ont accumulé sur lui autant de victoires que de jours ou demi-jours il a commandé les armées ; que sa prudence, sa sagesse et sa modération même dans ses victoires, et le haut édifice qu'il a construit sur les ruines d'une désastreuse Révolution, semblaient et devaient l'appeler à des fonctions bien plus honorables quoique plus pénibles ;

« Considérant que la France ne serait toujours qu'un théâtre perpétuel de calamités, de dissensions et de guerres qui se succédant les unes aux autres ne pourraient qu'entraîner la désolation et la ruine d'un peuple aussi doux que celui de la France ;

« Considérant que la France ne peut mieux jouir de son crédit et de sa tranquillité qu'en érigeant la République en Empire;

« Considérant que le choix ne saurait mieux tomber que sur un homme qui a mérité de tout temps la confiance publique;

« Le conseil arrête à l'unanimité :

« Le maire provisoire dressera sur le champ une adresse au premier consul Bonaparte pour l'inviter à accepter le titre d'Empereur et à fixer l'hérédité dans sa famille. »

On connaît la réponse du premier consul, réponse depuis longtemps méditée :

« J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la Nation. »

Et le 25 prairial an XII, en la maison commune de Saint-Lizier, par devant le citoyen Brondes adjoint, faisant fonctions de maire, vinrent individuellement et à haute et intelligible voix prononcer les paroles sacramentelles :

« Je jure obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur »

J. Bernère, secrétaire de la mairie, A. Villa, conseiller municipal, administrateur de l'hospice; Rousselot, receveur de l'enregistrement; Roques, H. Tatareau, J. Dauby, J.-P. Rey, A. Galotin, Louis Lingua, B. Belisseus, conseillers municipaux; F. Belou, conseiller municipal et administrateur de l'hospice ;

Digitized by Google

Et. Bergès, percepteur; Jean Bergès, prêtre, instituteur particulier; Rols, garde forestier; Anglade, officier de santé; J.-B. Dupré, administrateur de l'hospice; J. Bordes, administrateur de l'hospice; J. Dupré, instituteur privé; J. Tourte, maire de Taurignan-Castet; J. Dargein, maire de Taurignan-Vieux; Boudet, maire de Mercenac; J. Marie, maire de Gajan; J. Adéma, maire de Prat; Bourret, maire de Lacave; Coutanceau, maire de Caumont; Rioupouil, maire de Mauvezin; Daugustou, maire de Labastide; Ortet, maire de Montgauch; Fauroux, maire de Cazavet; Barbe, maire de Sentaraille; Dedieu, maire de Montjoie; Masquère, maire de Betchat; J. Faur, maire de Montesquieu.

Les révolutionnaires des hameaux et des villes venaient d'acclamer la forme gouvernementale la plus despotique, et Carnot put douloureusement s'écrier : « La Liberté fut-elle donc toujours montrée à l'homme pour qu'il ne pût en jouir? »

L'abbé Cau-Durban.

Digitized by Google

CHRONIQUE

LE JUBILÉ DE SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES

Notice historique et Compte rendu

I

Pour la région, cette année aura été marquée par un grand fait religieux, bien connu sous le nom, plusieurs fois séculaire, de « Jubilé de Saint-Bertrand. » C'est un Grand-Pardon auquel sont attachées les plus larges indulgences [1], avec le pouvoir pour les confesseurs d'absoudre « des cas réservés et censures. »

Il date des premières années du XIVe siècle et fut institué par le pape Clément V, Bertrand de Got ou de Goth [2], ancien évêque de Comminges (1296-1299), avant de devenir archevêque de Bordeaux.

Ce souverain pontife avait conservé pour son ancienne église pyrénéenne, sanctifiée par l'évêque Bertrand de l'Isle (1073-1123) que canonisa le pape Alexandre III, une très grande prédilection.

Résidant à Avignon où demeura transféré le saint-siège durant cette période appelée « captivité de Babylone » (1309-1376), il voulut revoir son ancien diocèse. Désireux de lui donner une grande

1. A partir du XIVe siècle, ces indulgences extraordinaires, accordées par les papes en vertu de leur autorité apostolique, prirent le nom de Jubilé en souvenir de la loi mosaïque, où l'on appelait ainsi les grandes fêtes des Hébreux. On les annonçait avec des trompettes, et comme l'invention de la musique est attribuée à *Jubal* on les dénomma Jubilé ; d'autres font dériver ce terme de *Johel* ou *Jobel*, bélier (et *jubilandi* à *jubilatione)*, jubilation, allégresse, renvoi ou démission (Lastrade, *Saint-Bertrand* ; et *Dictionnaire encyclopédique)*. Chez les Juifs, le Jubilé était une solennité publique qui se célébrait de cinquante en cinquante ans et lors de laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, tous les héritages restitués aux anciens propriétaires et tous les esclaves rendus à la liberté. Le Jubilé centenaire qui se célèbre à Rome depuis le pape Boniface VIII fut considéré comme donné à l'instar du Jubilé mosaïque.

2. Il y a des variantes. Ce nom est écrit aussi Gouth dans les ouvrages du baron d'Agos. Mais la véritable orthographe est Goth. La *Chronique de Bazas* hésite entre Villandraut et Uzeste quand elle recherche son berceau : « *Bertrandus* de Gutto, oriendus de pago de Usesta, diecesis Vasatensis, seu ut aliis, de Vehendrando, archiepiscopus burgalensis, inauguratur, et cum in ecclesia collegiali de Usesta sepulchrum sibi elegit satis argumenti est ibidem natum esset. » Une paroisse limitrophe d'Uzeste (Gironde) porte encore le nom de Saint-Martin de Goth.

Digitized by Google

marque de son attachement, il y procéda lui-même à la Translation solennelle des reliques du saint patron Bertrand, de sa sépulture première dans une châsse *(capsam)* digne de ses restes vénérés (1309)[1].

C'était peut-être au moment où, par ordre de Clément V, et de ses libéralités, s'élevait déjà l'élégante nef gothique[2] qui venait en quelque sorte se greffer sur cet imposant avant-corps d'architecture romane — le porche, la puissante tour du clocher, les premières travées — qu'avait élevé Bertrand, patron de l'église et restaurateur de la ville, lorsqu'il rétablissait le siège épiscopal de Comminges dans l'ancienne métropole des Convènes. Celle-ci était restée déserte depuis les temps héroïques de Gondowal et de Gontran (585). On sait que l'antique Lugdunum avait alors été détruit par les Bourguignons[3] et que, selon Grégoire de Tours, « ils n'y avaient laissé que le sol nu, *ut non remaneret mingens ad parietem... nihil ibi præter humum vacuum relinquentes.* »

Afin de perpétuer le souvenir de la cérémonie qui venait de s'accomplir en la cathédrale de Comminges, Clément V, dans une bulle d'une belle latinité où il exalte les mérites éclatants « du bienheureux Bertrand, ce glorieux confesseur de la foi », accorda à son ancienne église des indulgences particulières pour chaque anniversaire de cette Translation (16 janvier), applicables aussi aux fêtes de l'Apparition miraculeuse de saint Bertrand (2 mai), et de sa Nativité (16 octobre), avec d'autres faveurs spirituelles.

Voici le dispositif de cette bulle, en sa traduction, telle qu'elle existait aux archives du chapitre :

« Nous Pontife romain susdit, mettant toute notre confiance en la miséricorde du Tout-Puissant, et revêtu de l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, à tous les vrais pénitents qui feront leur confession et qui visiteront dévotement l'église de Comminges chacune des trois fêtes de saint Bertrand, savoir : la fête de sa Nativité, de son Apparition et de sa Translation, quinze ans

1. On lit à ce sujet dans la *Gallia christiana*, t. I, p. 1100 : « Bertrandus de Gotto, episcopus [Convenarum], instituitur à Bonifacio papa, anno 1295. Ad summum pontificum pervenit, anno 1305, Clemens V dictus ; attamen non immemor prioris suæ sponsæ, anno 1308 eam invisit. Ibique sacrum B. Bertrandi corpus in capsam magni pretii, suis sumptibus fabrefactam, transtulit. »

Ce dut être un solennel spectacle celui d'un souverain pontife, autrefois pasteur de cette église et du diocèse, venant apporter à saint Bertrand son tribut de vénération en opérant la translation de ses reliques, au milieu d'un imposant cortège. On y voyait quatre cardinaux, l'un prêtre et les autres diacres ; les deux archevêques de Rouen et d'Auch ; six évêques de Toulouse, d'Albi, de Magdelonne, d'Aire, de Tarbes et de Comminges. (V. Lastrade, et notre *Notice sur l'abbaye de Bonnefont*, Revue de Comminges, t. II, p. 48.)

2. Adhémar de Saint-Pastou, chanoine et sacristain en 1307, en avait posé la première pierre au nom de Clément V.

3. V. *Revue de Comminges*, t. VIII, p. 68 : Mort de Gondoval à Lugdunum Convenarum (585).

Digitized by Google

d'indulgences et autant de quarantaines, et sept ans et sept quarantaines chacun des jours des octaves desdites fêtes ; et chacune des quatre fêtes de la sainte Vierge, savoir : de la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité, dix ans et autant de quarantaines, et chacun des jours des octaves desdites fêtes annuellement, trois ans et trois quarantaines pour les pénitences qui auront été enjointes aux susdits pénitents. — Donné en Comminges, le 16 janvier, la quatrième année de notre pontificat[1]. »

Clément V ne borna pas là les faveurs accordées à cette église de Comminges, sa première épouse « *prioris suæ sponsæ* ». On va voir qu'il octroya une indulgence plénière, un Grand-Pardon, aux conditions qu'il prescrivait, à l'occasion de la fête de l'Apparition du Saint, chaque fois que le jour suivant, 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, serait un vendredi. Aussi, invariablement à chacune de ces coïncidences, les foules n'ont-elles cessé d'accourir à Saint-Bertrand, si ce n'est une seule fois, pendant la période révolutionnaire : bien que l'archevêque constitutionnel de Toulouse se fût rendu à Saint-Bertrand dont le siège épiscopal avait été supprimé, pour y officier, les fidèles ne l'y suivirent pas.

On s'accorde à reconnaître que depuis l'année jubilaire de 1850 aucune autre n'avait fourni l'inoubliable spectacle d'un concours de fidèles semblable à celui que l'on a vu durant les trois premiers jours du mois de mai dernier.

Voici la vivante narration des fêtes qui ont rendu, avec une intensité extaordinaire, une vie bien fugitive, il est vrai, à l'ancienne ville épiscopale aujourd'hui si abandonnée, si déchue, restée comme ensevelie dans les vestiges de son passé deux fois célèbre, pendant la période romaine et au moyen âge. Elle est précédée d'un historique

1. Cet acte figure au Bullaire officiel de Clément V, édité récemment par les Bénédictins du Mont-Cassin *(Registrum Clementis Papæ V.)* Nous en devons la copie textuelle à l'obligeance de M. l'abbé Lestrade, notre collaborateur, et nous avons été heureux de la remettre à M. le doyen de Saint-Bertrand, M. l'abbé Bedin, un de nos membres libres de la Société des études. Voici le texte latin du dispositif reproduit plus haut :

« ... Nos, de omnipotentis Dei misericordia et beatorum Petri et Pauli apostolorum auctoritate confisi, omnibus vere confitentibus et confessis, qui eamdem ecclesiam Convenarum in Natalis ac Revelationis et Translationis ipsius Sancti festivitatibus, quindecim annos et totidem quadragenas, singulis autem octo diebus festivitates ipsas immediate sequentibus, septem annos et septem quadragenas ; in Purificationis vero, Annunciationis, Assumptionis et Nativitatis beatæ Mariæ Virginis festivitatibus, decem annos et totidem quadragenas, et per singulos octo dies festivatis ipsius beatæ Virginis immediatè sequentes, venerabiliter visitaverint annuatim, tres annos et tres quadragenas de injunctis eis penitentis misericorditer in Domino relaxamus. — Datum Convenis, XVI predictarum kalendarum februarii, anno quarto. » *(Registrum Clementis papæ V*, anno 1309, p. 102-103.)

Lors de son voyage en Comminges, Clément V séjourna à l'abbaye de Bonnefont. (Voir notre notice dans le t. II, p. 37 de la *Revue*.) Il y donna plusieurs bulles dont M. de Carsalade du Pont nous fournit les rubriques et les numéros du Bullaire, *Revue de Comminge*, t. VII, p. 167.

Digitized by Google

lumineux et est l'œuvre de M. le chanoine Ribet, ancien professeur de théologie et d'éloquence sacrée, dont les importants ouvrages font autorité, et qui n'est pas non plus un inconnu pour les lecteurs de la *Revue de Comminges* où il nous donna, et 1891, un très délicat article sur un charmant poète et musicien commingeois, André Bouéry.

« Dans les trois premiers jours de ce mois,[1] la ville de Saint-Bertrand, siège épiscopal, avant le Concordat, de l'antique évêché de Comminges, présentait un beau spectacle. De tous les points de l'horizon, affluaient vers la vieille cité des multitudes joyeuses. Des paroisses organisées en procession, des grappes humaines pressées sur des véhicules de toutes sortes, des flots de pèlerins débouchaient par toutes les vallées et couvraient les chemins qui conduisent à l'antique et majestueuse cathédrale. Là était le rendez-vous.

« C'est dans l'enceinte sacrée que la scène devenait pittoresque, splendide, saisissante. A côté de gens absorbés, immobiles, debout ou agenouillés sur les dalles, priant, chantant, parlant à haute voix, assiégeant des confessionnaux primitifs, et faisant aux confesseurs et aux pénitents un rempart beaucoup trop étroit, passait et repassait comme un flot ininterrompu, une foule humaine, distraite, incohérente, ingouvernable. Au premier abord, il paraissait impossible, dans cette indéfinissable cohue, de se recueillir, de prier, de s'entendre. Bientôt on parvenait à s'abstraire de ce tumulte comme dans la solitude et à ne rien voir dans cette agitation que Dieu et son âme. Le bruit, assourdissant comme celui qui tombe des cataractes, laissait chacun à sa liberté et seul avec lui-même ; on priait, on se confessait à haute voix, sans crainte d'être entendu d'un autre que du prêtre.

« Ces foules de pèlerins, qu'on estime à plus de cinquante mille, venaient gagner le Grand-Pardon octroyé en l'honneur de l'évêque le plus illustre de Comminges, saint Bertrand, toutes les fois que le 3 mai, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, tombe un vendredi.

« Une tradition qui concorde pleinement avec l'histoire, attribue l'institution de ce jubilé au Pape Clément V, Bertrand de Goth. Avant d'être élevé au siège de Bordeaux d'où il fut promu au souverain pontificat, il avait occupé celui de Comminges. Devenu pape, il voulut visiter sa première église, et honorer les reliques de saint Bertrand, un de ses plus glorieux prédécesseurs et son patron. A l'occasion de son passage qui eut lieu le 15 janvier 1309,

1. Mai 1895. — Plusieurs organes ont consacré des comptes rendus à ces fêtes jubilaires, notamment : le *Journal de Saint-Gaudens*, la *Semaine Catholique* de Toulouse, l'*Union nationale* de Bordeaux.

L'article que nous reproduisons a été publié par l'*Univers*. — Depuis, on a signalé l'existence d'un autre jubilé local qui se gagnerait dans les mêmes conditions que celui de Saint-Bertrand. Nous n'avons pu encore vérifier cette assertion.

Digitized by Google

il laissa à cette ville le privilège d'un jubilé, grâce toujours précieuse et alors presque inouïe.

« Ce jubilé local est un des plus anciens et des plus célèbres. Deux autres ayant le même caractère, peuvent seuls revendiquer une origine antérieure.

« Le premier est celui de Compostelle en Galice, concédé selon la tradition par Alexandre III en 1179. Il a lieu les années où la fête de saint Jacques, 25 juillet, se rencontre le dimanche, et il dure du 1er janvier au 31 décembre.

« Le second est le pardon de Notre-Dame du Puy en Velay. Il revient quand le 25 mars coïncide avec le Vendredi Saint. Les nombreux accidents causés par l'immense affluence le firent prolonger du vendredi saint au mardi de Pâques et plus tard au lundi de Quasimodo. On recule son institution jusqu'au XIIe siècle, bien que les documents qui le montrent en acte ne remontent pas au delà de 1407.

« Le jubilé de Chaumont date de 1475 et est attaché à la coïncidence de la fête de saint Jean-Baptiste, 24 juin, avec le dimanche.

« La ville de Lyon a le privilège d'un double jubilé; l'un en l'église de Saint-Nizier lorsque la fête de ce saint, 2 avril, tombe le jeudi de la semaine de Quasimodo; l'autre, beaucoup plus célèbre, en l'église primatiale, fixé à la rencontre de la fête de saint Jean-Baptiste et de la Fête-Dieu, ce qui n'arrive guère qu'une fois tous les cent ans. Aucun monument certain ne permet de reculer ces concessions apostoliques au delà du XVe siècle.

« Nous ne parlerons pas de la faveur relativement récente, accordée par Pie VI à la confrérie des Pénitents-Noirs de Toulouse et transférée par Pie VII à l'église Saint-Jérôme, aux mêmes conditions que le pardon de Saint-Bertrand. Parmi les églises qui revendiquent le privilège d'un ancien jubilé, celle de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont est la seule qui puisse exhiber la bulle d'institution; encore n'est-ce pas le texte original, mais seulement une copie revêtue de tous les caractères d'authenticité. La tradition seule garantit les pardons de Saint-Jacques de Compostelle, de Saint-Nizier et de Saint-Jean de Lyon, ainsi que celui de Saint-Bertrand-de-Comminges; tradition, ajoutons-le, amplement suffisante et confirmée d'ailleurs par des déclarations et affirmations pontificales ultérieures.

« Il est hors de doute que le chapitre de Comminges a gardé longtemps la bulle d'institution. Elle était déposée sur l'autel à côté des reliques de saint Bertrand, pendant les trois jours du jubilé, et confiée à la vigilance de deux chanoines. Après 1603, on perd la trace de ce document pontifical. De ce qu'il ne figure pas dans le Bullaire, on aurait tort de conclure à sa non existence. Cette argumentation sera permise le jour où on aura établi que toutes les bulles pontificales sont dans ce recueil.

« Au surplus, un document précis s'est conservé, qui témoigne de la concession faite par le pape Clément V à l'église de Saint-Bertrand : c'est la formule d'absolution que les confesseurs devaient employer, au nom de ce pontife, dans l'exercice de leurs pouvoirs

Digitized by Google

jubilaires. En y joignant la spécification orale de la coïncidence liturgique qui réglait le jubilé, cette formule édictée par Clément V lui-même suffirait à établir l'institution canonique.

« Conformément aux traditions, le pardon s'est ouvert cette année, le 1er mai, après les premières vêpres, par une procession que l'affluence du peuple a rendue malaisée; on n'établit pas facilement de courant dans la mer. Mgr Compans [1], dont la parole apostolique est en honneur dans ces régions, a préludé à cette ouverture par un discours chaleureux, d'une magistrale éloquence, sur les splendeurs de la miséricorde divine dans l'église de Dieu. Le second et le troisième jour, l'orateur a repris la parole en plein air devant la foule agglomérée aux avenues de la cathédrale, pour exalter la mémoire, le culte, la protection de saint Bertrand, et acclamer Jésus-Christ, le sauveur des âmes et le glorificateur des saints. L'organe humain, fut-il tonitruant, ne parvient pas à s'imposer à de telles multitudes. Nous ne conseillerions pas à Mgr Compans de recommencer l'épreuve. Son âme et son cœur d'apôtre pourraient y suffire et au delà; mais sa voix, toute puissante et pénétrante qu'elle est, ne saurait impunément réitérer de tels efforts.

« Le grand travail et le bienfait inappréciable de ce jubilé, ce sont les confessions. Les prêtres étaient nombreux, mais les confessionnaux manquaient et ceux dont on disposait sont vraiment par trop rudimentaires. Le nouveau doyen [2], qui a charmé tous ses confrères par la bonne grâce de son hospitalité, n'avait pu renouveler le mobilier tout à fait insuffisant de son église. Au prochain Jubilé qui aura lieu en 1901, son zèle et son intelligence sauront y pourvoir. »

II

PRÈS la page magistrale et brillante, la sèche énumération d'actes canoniques concernant le Jubilé dont nous revient la tâche ingrate.

Un préambule est cependant nécessaire avant de présenter la série des documents qui se réfèrent directement au Grand-Pardon dont l'église cathédrale de Comminges a reçu, depuis des siècles, le rare et très précieux privilège.

On a vu plus haut que la bulle d'institution n'existe plus. Mais il y a des preuves irrécusables de son existence jusqu'à l'année 1603, et par conséquent de l'authenticité des indulgences accordées, qu'elles fussent ou non qualifiées « jubilé » au temps de Clément V. On a prétendu en effet que le pape Clément VI aurait le premier, en

1. Mgr Compans, prélat de la maison du Pape, ancien vicaire général de Bordeaux, missionnaire apostolique, membre libre de la Société du Comminges.
2. M. l'abbé Bedin.

Digitized by Google

1342, employé ce terme de « jubilé », emprunté au langage de la loi hébraïque, pour exprimer une indulgence plénière, sans réserve. L'étendue de cette faveur ecclésiastique ne dépend pas de la qualification, mais des termes mêmes qui la caractérisent. Le mot de jubilé a pu n'être employé que plus tard officiellement, quoique l'indulgence n'en eût pas moins la plénitude d'un pardon jubilaire ou en forme de jubilé. Là n'est pas la question.

Or, il n'est pas possible de ne pastrouver, dans la formule d'absolution, telle que la donna Clément V, lui-même le caractère d'un Grand-Pardon, d'une rémission plénière connue, au moins depuis la première moitié du XIVe siècle, sous la dénomination de jubilé. Cette formule la voici ; les termes dont elle est conçue ne permettent pas de douter qu'elle ne s'applique à une indulgence plénière accordée en forme de jubilé :

Absolutio anni Jubilæi ecclesiæ civitatis Convenarum a D. D. papa Clemente V edita.

Dominus noster Jesus-Christus, per merita suæ sanctissimæ Passionis, te absolvat, et ego, auctoritate domini nostri Clementis papæ quinti vicem gerens, necnon apostolorum Petri et Pauli, mihi in hac parte concessa, absolvo te ab omni sententia excommunicationis majoris et minoris, et ab omni irregularitate, suspensione et interdicto, restituendo te in unitate sanctæ matris Ecclesiæ, et singulis peccatis tuis sede apostolica specialiter et generaliter reservatis, juxtà tenorem anni Jubilæi, in quantùm claves sanctæ matris Ecclesiæ se extendant, in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen[1].

Depuis le temps de Clément V elle a été remise à tous les prêtres appelés à confesser les pénitents à chaque période jubilaire. Une tradition ininterrompue l'attribue à ce souverain pontife lui-même, qui fut toujours réprésenté dans un très ancien portrait, autrefois placé dans la salle capitulaire de Saint-Bertrand, aujourd'hui encore à la sacristie, tenant à la main une pancarte où se lit ladite

1. Des termes aussi absolus peuvent-ils laisser un doute sur l'étendue du Pardon de Saint-Bertrand? Il s'agissait bien d'une indulgence plénière, insigne et non partielle. C'était comme à Compostelle, au Puy en Velay, à Lyon du Rhône. L'absolution porte même sur les cas réservés au siège apostolique.

Il est vrai que, suivant un auteur, cette formule serait apocryphe ou aurait été modifiée, par la raison que du temps de Clément V on n'aurait pas écrit « anni Jubilæi ». L'expression de « jubilé » n'aurait, dit-on, été employée pour la première fois que par Clément VI.

C'est ce qu'il faudrait démontrer. Le jubilé local de Compostelle ne datait-il pas de 1169, ainsi qu'on l'a vu plus haut ? quant à cette formule, qui n'a jamais cessé d'être usitée dans l'église de Comminges depuis l'origine du Grand-Pardon, elle prouverait précisément, comme la bulle elle-même longtemps conservée religieusement et plus tard disparue, que Clément V aurait déjà employé ce terme pour caractériser les indulgences concédées en outre de celles, partielles celles-là, se rattachant aux trois fêtes de la Translation, de l'Apparition, et de la Nativité de saint Bertrand.

Digitized by Google

formule [1]. De siècle en siècle elle s'est transmise dans son intégrité originelle.

Quant à la bulle elle-même, l'auteur du *Comminges chrétien*, le mieux placé du monde pour savoir ces choses, affirme « qu'en l'année 1603 elle avait été remise à M. de Gestas, chanoine de Comminges, mais qu'à partir de cette époque elle ne fut pas retrouvée[2]. » Mais le Grand-Pardon de Saint-Bertrand, chaque fois que la fête de la Sainte-Croix coïncidait avec le 3 mai, restait toujours l'événement religieux le plus important du Comminges où il attirait une grande affluence de pèlerins.

Des souverains pontifes en confirmèrent l'existence en réitérant la concession collective de toutes les indulgences et privilèges de l'Eglise de Comminges. Le premier fut Jean XXII.

Voici sa bulle datée de 1316 en son dispositif : « Omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris romanis pontificibus sive privilegia, sive indulgentias vobis et ecclesiæ vestræ concessas... vobis et per vos eidem Ecclesiæ auctoritate apostolica confirmamus... Nulli ergo liceat paginam nostræ confirmationis infringere... Datum Avenioni, die... februarii, pontificatus nostri anno primo[3]. »

A son tour, Benoît XII confirma solennellement les indulgences de toute sorte ainsi concédées ou reconnues.

Puis le grand pape de la Renaissance Léon X, en 1515. Il s'exprimait ainsi le 5 février de cette année, la traduction de sa bulle ayant été faite plus tard pour le chapitre cathédral : « Léon, évêque,

1. Pomian, ancien secrétaire général de Comminges, dans son précieux manuscrit *le Comminges chrétien*.

2. Il n'est donc pas étonnant, la bulle s'étant perdue, que les Bénédictins du Mont-Cassin qui viennent de réunir les bulles de Clément V et de les publier par ordre de Léon XIII, n'aient pu la joindre à toutes celles de ce souverain pontife qu'ils ont retrouvées ; il est bien certain aussi que cette bulle n'a jamais pu être confondue avec celle donnée à l'occasion de la translation des reliques et dont le texte a été conservé. »

3. Le texte complet de la bulle nous étant parvenu au dernier moment, grâce aux bons soins de M. l'abbé Lestrade, nous la donnons en note :

Johannes episcopus servus servorum Dei dilectis filiis archidiacono et capitulo ecclesie Convenarum salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod justum et honestum tam vigor equitatis quam ordo exhigit rationis ut id quod per sollicitudinem officii nostri ad debitum perducantur effectum. Expropter, dilecti in Domino, vestri, justis postulationibus grato concurrente assensu, omnes libertates et immunitates a predecessoribus nostris Romanis pontificibus, sive privilegia, sive alias indulgentias vobis et ecclesie vestre concessas ;

Nec non libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus et principibus et aliis Christi fidelibus rationabile vobis indultas sicut eas juste et pacifice obtinetis, vobis et per nos eidem ecclesie auctoritate apostolica

Confirmamus et præsentis scripti patrocinio communimus. Nulli ergo hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere vel ei, ausu temerario contra [venire ?] Si quis autem hoc attemptare presumpserit

Indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus se noverit incursurum. — Datum Avinion. idus februar. pont. nri anno primo.

Digitized by Google

serviteur de Dieu, à nos chers fils en Jésus-Christ, archidiacre et chanoines du chapitre de l'église de Comminges, salut et bénédiction apostolique :

« Quand on ne nous demande que des choses justes et raisonnables, l'équité et la raison veulent que nous les accordions. C'est pourquoi, mes chers fils dans le Seigneur, nous avons égard à votre juste requête, et notre cher fils en J.-C., Me Bertrand, archidiacre de l'église, Léon, secrétaire des brefs apostoliques, notre camérier et notre secrétaire favori et ordinaire, ayant une dévotion particulière pour saint Bertrand, autrefois votre évêque et pasteur, et dont les miracles opérés par son intercession sont si connus, et aussi beaucoup pour votre église ;

« C'est pourquoi, de notre autorité pleine et apostolique, nous confirmons, et par ce rescrit nous accordons toutes les libertés et immunités qui ont été accordées à votre église par les pontifes romains nos prédécesseurs, soit par voie de privilèges, d'indulgences et d'indults, toutes les libertés et exemptions des impositions séculières qui ont été accordées à votre église par vos rois, princes et autres fidèles chrétiens... que vous avez jouies et possédées justement ; qu'il ne soit donc permis à qui que ce soit d'enfreindre ce rescrit de notre confirmation, ni d'y contrevenir en aucune manière ; que si quelqu'un l'osait entreprendre, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et des bienheureux apôtres saints Pierre et Paul. — « Donné à Florence, l'an de grâce 1515, le 3e anniversaire de notre pontificat. »

Plus de deux siècles s'étaient écoulés, lorsqu'un chanoine de Saint-Bertrand, l'abbé de Binos, profitant de l'accueil favorable qu'il avait reçu à Rome, sollicita du pape Pie VI la prolongation du jubilé de Saint-Bertrand, « afin qu'il durât sept jours au lieu de deux fois vingt-quatre heures. » Il avait même obtenu une bulle à ce sujet. Elle allait, dit le chanoine dans une lettre du 10 mai 1777 à ses collègues du chapitre, « jusqu'à confirmer l'ancienne. »

Cette bulle devait être publiée aux approches du jubilé de 1793 ; mais alors on se trouva en pleine période révolutionnaire.[1] « Cette année, dit M. d'Agos cité par M. de Lassus, fut précisément celle qui ramena la ruine et le deuil à Saint-Bertrand et lui enleva ses évêques, son chapitre et toutes ses richesses. »

Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'évêque constitutionnel de Toulouse, Hyacinthe Sermet, se rendit bien à Saint-Bertrand ; mais le Jubilé n'eut pas lieu. Les populations fidèles dont on avait dispersé les pasteurs gardaient leur foi et attendaient des jours meilleurs.

1. Cependant, entre l'année 1777 où fut écrite la lettre de l'abbé de Binos et le 3 mai 1793, le jubilé de Comminges dut avoir lieu en 1782. (V. Lastrade, p. 147).

Digitized by Google

Le dernier acte pontifical confirmatif du jubilé fut un indult de Grégoire XVI, adressé le 17 septembre 1839 à l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, plus tard cardinal. Il accordait de plus grandes facilités pour gagner le jubilé dont il reconnaissait l'authenticité, [1] « sans rien changer, disait le pape, à la forme et aux dispositions de la concession primitive. »

***

Telle est la série des actes émanés des souverains pontifes.

On va voir celle des mandements épiscopaux concernant le Grand-Pardon qui nous occupe.

Après « la fulmination des bulles de Clément V [2] et de Jean XXII par l'official de Comminges », le 10 octobre 1410, suivant la nomenclature officielle dressée par le secrétaire général de l'évêché en 1788, vient un mandement de l'évêque Urbain de Saint-Gelais [3], du 1er mai 1598 : « Urbanus Sangelarius, Dei gratiâ Convenarum episcopus,... notum facimus tenoremque attestamus quod in ecclesiâ predictâ, proximo venere maii, secunda videlicet ac tertia die ejusdem mensis a primis vesperis secundæ diei, qua die festum celebratur sancti Bertrandi ipsius ecclesiæ patroni, usque ad secundas vesperas Inventionis sanctæ Crucis D. N. J. C. solemniter agitur ob memoriam et honorem Passionis ejusdem qui in arâ Crucis die veneris passus est, erit indultum generale quod a sancto domino Clemente Vo papa (Bertrando ante dicto cum in illâ ecclesiâ... personnaliter interesset et cujus ecclesiæ in majoribus agebat episcopus, atque deindè archiepiscopus burdigalensis fuerat), quoties sanctæ Crucis inventio die veneris occurrerit, cum plenaria peccatorum omnium remissione, concessum extitit atque SSos Dos nostros papas hactenùs confirmatum ;

« Quibus diebus dictam ecclesiam visitantes verè confessi et contriti plenariam peccatorum omnium remissionem et absolutionem cum pluribus aliis indulgentiis... quoties festum Inventionis sanctæ Crucis dominicæ die veneris occurrit, festum et visitationes dictæ ecclesiæ Sancti-Bertrandi Convenarum extitit.

« Datum Convenis, die primo veneris martii, anno Domini MDXCI. »

1. Voir la Notice remarquable, sur le Jubilé de Saint-Bertrand, par Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, plus tard cardinal, rééditée chez Privat (1839 et 1895).

2. Bien que celle du Jubilé n'y soit pas particulièrement mentionnée.

3. Prélat batailleur qui sauva Saint-Bertrand des Huguenots (1586). Ce fut à l'aide du canon qu'il fit venir de Toulouse après arrêt du Parlement prescrivant toutes les mesures de protection pour la ville épiscopale, qu'il la reprit aux Religionnaires au bout d'un long siège. — Il fut très mêlé comme ligueur aux événements de Toulouse où succomba le premier-président Duranti, le 10 février 1589. Sa résidence habituelle était à Alan, dans cette demeure de plaisance des évêques de Comminges qu'il avait beaucoup embellie.

Digitized by Google

On cite un mandement semblable de Mgr de Souvré, successeur immédiat d'Urbain de Saint-Gelais, pour le jubilé de 1617, auquel il joint un formulaire de prières.

Voici un évêque de docte et sainte mémoire, Barthélemy de Donadieu de Griet, qui, procédant à la visite de son église cathédrale, le huitième jour d'octobre 1617, demande au recteur s'il y a des indulgences, etc. A quoi le recteur répond : « Il y a le Grand-Pardon de Sainte-Croix du mois de mai, qui est lorsque la fête de Sainte-Croix se rencontre le vendredi. Ce même prélat fit imprimer trois formules de l'absolution ci-dessus pour être distribuées aux confesseurs de l'an 1634 auquel tomba le jubilé. »

En 1652, on lisait dans un mandement de Mgr de Choiseul [1], à l'occasion du jubilé qui avait lieu cette année-là : « Clément V ayant conservé dans le souverain pontificat les bontés parfaites qu'il avait eues pour le diocèse de Comminges lorsqu'il en fut évêque, et voulant honorer la mémoire de saint Bertrand, l'un de ses prédécesseurs dans le gouvernement de cette église, lequel avait été un des mystiques crucifiés du Seigneur, et dont cette église célèbre encore une fête particulière qu'elle nomme l'Apparition, le 2 mai, veille de la fête de l'Invention de la Sainte-Croix, institua un jubilé universel, à perpétuité, dans notre église cathédrale, lorsque la fête de Sainte-Croix était un vendredi, voulant qu'un chacun des fidèles confessés, contrits et communiés, en visitant cette cathédrale et y priant pour le bien commun de l'Église puissent le gagner depuis les vêpres du 1er mai jusqu'au soir du 3 du même mois qui sont les jours de ces deux fêtes. »

Mgr du Bouchet, successeur de Mgr de Denonville [2], signala toutes les années jubilaires de son épiscopat par des mandements confirmatifs du pardon extraordinaire de Clément V. « Ces lettres pastorales sont des années 1715, 1720, 1726, 1736. Ce prélat, par une ordonnance pour le renouvellement de la confrérie de la Sainte-Vierge et de Saint-Bertrand, détaille fort au long la vie du saint évêque, le voyage de Clément V en Comminges, l'histoire de la Translation que fit ce pape du corps de saint Bertrand, les indulgences particulières qu'il donna à l'église, et le grand jubilé qu'il accorda dans les années où la fête de Sainte-Croix du mois de mai serait un vendredi, leur approbation et confirmation par les souverains pontifes Jean XXII et Léon X, la fulmination de ces bulles par l'official de Comminges, enfin une ordonnance de confirmation de la confrérie [3] : tout cela, dit Pomian, forme un corps de preuves

1. Un des prélats les plus actifs de l'église de Comminges. Il gouvernait ce diocèse lors du voyage de M. de Froidour. (V. *Revue de Comminges*, t. V, p. 64 et 65.) Docteur de Sorbonne, il fut nommé à Comminges en 1644. Ayant refusé l'archevêché de Narbonne, il fut transféré malgré lui à Tournai en 1671, après 27 ans d'épiscopat à Saint-Bertrand.

2. Il établit à Saint-Gaudens le Séminaire du diocèse de Comminges. Nous l'avons dit dans notre *Notice sur un ancien plan de Saint-Gaudens*, t. IX, p. 267.

Digitized by Google

convaincantes de l'existence et de la véracité du jubilé de Saint-Bertrand. »

Les mandements de Mgr de Lastic (1740-1763) sont conformes aux précédents en ce qui concerne le jubilé.

Mgr d'Osmont de Medavy (1764-1785) suivit l'exemple de ses prédécesseurs et fit des mandements relatifs à l'institution du jubilé dont l'époque revint quatre fois pendant son épiscopat.

« Il donna à la première, dit Pomian, une célébrité qu'aucun prélat n'y mit jamais. Deux de ses voisins, les évêques de Rieux et de Lombez réunis, vinrent à Saint-Bertrand pour solenniser l'indulgence. Ces dignes prélats firent tour à tour les instructions d'usage, l'ouverture et la clôture du jubilé. Qu'ils furent heureux ces jours où les premiers pasteurs alimentèrent jusqu'à la dernière de leurs ouailles ! C'étaient Jésus-Christ et les apôtres distribuant le pain de la multiplication. »

Le dernier des évêques de Comminges fut le neveu et le successeur du précédent, Mgr Eustache-Antoine d'Osmont. docteur en Sorbonne, et vicaire-général de l'archevêque de Toulouse quand il fut appelé, à la place de son oncle, sur ce siège épiscopal que la tourmente révolutionnaire devait emporter peu d'années après. C'est lui qui eut pour secrétaire général ce laborieux abbé Pomian, auteur du *Comminges chrétien*, si précieux pour l'histoire de notre ancien diocèse. On lit, dans le manuscrit, au sujet de ce prélat : « Il n'a pas encore eu d'année jubilaire; mais il a eu communication d'une bulle du pape Pie VI, adressée au vénérable chapitre cathédral de Comminges, par laquelle ce souverain pontife confirme le jubilé établi dans son église par Clément V. Cette bulle, qui prolonge le jubilé de sept jours, sera publiée aux approches du jubilé tombant en l'année 1793. »

On a vu comment cette publication n'eut pas lieu.

Il serait surabondant d'énumérer maintenant divers documents émanés du chapitre et se rapportant au Grand-Pardon jubilaire. Ce sont presque tous des comptes relatifs aux fêtes qui marquaient son retour périodique. « Les foules qu'elles attiraient se chiffraient jusqu'à quarante mille personnes. »

Les pièces que nous avons parcourues et qui n'ajouteraient rien d'important à l'histoire du jubilé, ni surtout à son authencicité, sont au nombre de treize, du 8 février 1603, époque de la disparition de l'original de la bulle — dont « la formule absolutoire » est la seule partie textuellement conservée, — à l'année 1780.

Sauf en ce qui touche la mention que nous avons faite de l'indult de Grégoire XVI, il ne pouvait entrer dans notre plan de dé-

3. Le pieux et libéral Jean de Mauléon (1519-1551) avait aussi donné un mandement sur cette confrérie, dont il régla les statuts en 1531. L'ordonnance de Mgr de Lubière du Bouchet ne fit que les renouveler en 1716.

Digitized by Google

passer, au sujet du jubilé de l'église de Comminges, la limite de l'ancien régime qui marqua la fin de cet antique diocèse. Il remontait au temps de saint Saturnin, et vit se succéder, dans sa longue suite d'évêques, plusieurs prélats célèbres. Deux montèrent sur la chaire de saint Pierre : Clément V (Bertrand de Goth, 1295-1299), Innocent VIII (auparavant Jean Ier ou Jean Cibo, qui fut évêque de 1467 à 1484. Il avait d'abord été créé cardinal par Sixte IV). Cinq autres devinrent aussi cardinaux : Bertrand de Chanac ou de Cosnac (1352 à 1372); Amauri ou Amelius de Lautrec (1384-1390) ; Pierre de Foix (1422-1437), son écusson aux pals de Foix est encore reconnaissable au-dessus de la porte Mayou à Saint-Bertrand; Charles Carrafa, ancien légat auprès d'Henri II, qui lui donna l'évêché de Comminges en 1538 ; il avait été chevalier de Malte et bailli de Naples; enfin Jean de Bertrandi, ou Jean IV Bertrand, fut premier président du Parlement de Paris. Devenu veuf, il entra dans les ordres, fut fait évêque de Comminges en 1551, et un an après archevêque de Sens ; il mourut en 1560, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Deux membres du chapitre de la cathédrale furent aussi élevés à la dignité cardinalice : Arnaud de Pelagrue, archidiacre de Comminges, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in Porticu*, créé en 1305 par Clément V, son parent ; et Guillaume Testa, archidiacre de Barousse, cardinal-prêtre de Saint-Cyriaque, *in Terminis*, de la création de Jean XXII en 1316.

Mais la grande illustration de l'église de Comminges, même par sa naissance et son rang, fut saint Bertrand lui-même, de la puissante maison de l'Isle-Jourdain, neveu du roi de France Henri Ier [1], et cousin du comte de Toulouse Raymond-Guillaume Taillefer [2]. Brillant officier d'abord, ayant embrassé très jeune la carrière des armes, il entra dans les ordres où il se fit remarquer déjà par les plus éclatantes vertus et devint chanoine régulier de Saint-Augustin en l'église Saint-Etienne de Toulouse. Ce fut alors que le clergé du diocèse de Comminges, « du consentement unanime du peuple », l'appela au gouvernement de cette église dont le

1. Son père était noble Atton-Raymond de Yla, seigneur d'Ictium-Castrum, dont l'une des filles, Constance, avait épousé le roi Robert le Pieux, fils de Hugues Capet.

Raymond, frère de Bertrand, fit partie de la première croisade à la suite du comte de Toulouse, son suzerain et son parent. C'est lui qui mit alors sur sa bannière la croix d'or qui passa dans l'écu de sa maison et qui fut plus tard remplacée dans le blason du Comminges par les quatre otelles ou amandes.

Ne serait-ce pas lui qui rapporta, de son voyage en Palestine et en Syrie, le crocodile dont la dépouille est depuis des siècles appendue au mur de la cathédrale, à droite du porche? Les Bollandistes attribuent de même à quelque chevalier revenant de Terre-Sainte, la présence de deux autres crocodiles, l'un dans l'église Saint-Wulfrand d'Abbeville, et l'autre dans la chapelle du château d'Oyron, dans les Deux-Sèvres.

2. *Histoire de Languedoc* ; et baron d'Agos, *Vie et Miracles de saint Bertrand*.

Digitized by Google

chef-lieu devait être relevé par lui de ses ruines plusieurs fois séculaires.

Nous espérons qu'avant longtemps nous pourrons consacrer, dans la *Revue*, aux principaux de nos anciens prélats de Comminges, notamment au saint patron de sa ville épiscopale, Bertrand de l'Isle, des notices détaillées. En cela nous suivrons l'exemple de M. le baron de Lassus qui a si bien fait revivre la pure et noble figure du pieux Barthélemy Donadieu de Griet[1], dont le cœur repose dans notre collégiale de Saint-Gaudens, à côté de celui de Mgr Hugues de Labatut, fondateur du couvent de Notre-Dame dans la même ville[2].

*
* *

La *Revue* n'avait jamais eu l'occasion d'entretenir ses lecteurs du Grand-Pardon de Saint-Bertrand. En parler, cette fois, était une véritable actualité qui apporte d'ailleurs sa contribution spéciale à l'histoire elle-même du Comminges.

ALPHONSE COUGET.

1. *Revue de Comminges*, t. VII, p. 229.

2. Nous apprenons avec satisfaction que le vœu exprimé par nous dans la *Revue*, t. IX, p. 277, sera bientôt réalisé et que les plaques funéraires des deux prélats seront prochainement replacées au milieu du sanctuaire du maître-autel.

Digitized by Google

RECTIFICATIONS

Dans la *Chronique* du présent tome X, au paragraphe 3, p. 112, 6e ligne, il faut ajouter à « dans certaines régions de l'Afrique » et au Japon.

*
* *

C'est par erreur que, dans le sommaire de la 2e livraison du tome IX de la Revue, le nom de M. Bernard, de Luchon, ne figure pas à côté de celui de M. de Laurière pour la Notice sur l'église de Saint-Aventin de Larboust, œuvre de ces deux collaborateurs.

INFORMATIONS

Congrès de Sorbonne pour 1896

Nous avons reçu du ministère de l'Instruction publique, avec la liste de toutes les Sociétés savantes de France où figure la nôtre, le programme du Congrès à la Sorbonne pour 1896.

Ce programme est divisé en cinq sections : histoire et philologie, archéologie, sciences économiques et sociales, sciences, géographie historique et descriptive.

Une circulaire ministérielle adressée aux présidents des Sociétés savantes accompagne le programme et porte les diverses instructions utiles aux délégués des Sociétés qui prendront part au Congrès.

Cette circulaire, en outre, fait appel aux membres de toutes les Sociétés savantes pour qu'ils veuillent bien participer à la rédaction du programme.

Ils sont invités notamment à préparer des questions qui seront soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques en vue du Congrès de 1897.

Intéressante découverte

On vient de découvrir à la Nérolle, commune de Segonzac (Dordogne), dans une carrière de sable, deux défenses énormes de mastodonte, mesurant chacune 3m 10 de longueur et 0m 60 de circonférence dans la partie la plus grosse.

Ces deux défenses étaient à environ 7 mètres de distance l'une de l'autre, et on a trouvé encore, à égale distance de chacune, des dents énormes.

Digitized by Google

LES PREMIERS AGES DE LUCHON

(SUITE et FIN[1])

5. Trois Empereurs

Septime Sévère, Valérien et Gallien

Serons-nous plus heureux avec ces trois empereurs qui furent, pour notre station, des visiteurs illustres au premier chef et dont il serait vraiment trop douloureux de se détacher?

On est convenu, dans le langage ordinaire de l'histoire, de mettre sous le nom du roi les événements de son règne, parce qu'il en a en partie la responsabilité. C'est ainsi que l'on dira: Louis XIV obtint de nombreux succès sur ses ennemis; il conquit plusieurs provinces et construisit plusieurs monuments. — Ce système, qui peut donner lieu à des coq-à-l'âne très obscurs, est commode malgré ses abus; il a cela de bon qu'il nous permet de mettre historiquement l'embargo sur Sa Majesté Septime Sévère, en ce qui concerne son séjour aux thermes lixoniens.

Lucius Septimius Severus naquit à Leptis, ville d'Afrique, en l'an 149 après J.-C. Il vint très jeune à Rome où il fut fait avocat du fisc, puis sénateur. Malgré la licence de sa jeunesse, on le nomma successivement questeur, tribun, préteur et commandant d'une légion en *Espagne*. En 193, il se fit couronner empereur, s'associa Albinus qui avait déjà pris ce titre, et entra à Rome. Plus tard, il se débarrassa de ce rival qui s'était rendu indépendant dans les Gaules et le vainquit en 197. Septime Sévère mourut de chagrin, en 211, d'avoir vu ses jours menacés par son fils Caracalla. Cet empereur avait de

1. Voir la livraison du 2e trimestre, pages 113-129.

Digitized by Google

grands talents administratifs qu'il flétrit par son extrême sévérité.

Comme on le voit, d'après cette notice, Septime Sévère a séjourné dans les Gaules et en Espagne. Il a donc traversé nos Pyrénées, et il est avéré, du reste, qu'il fit restaurer une ancienne voie romaine allant de la métropole[1] à notre établissement, et reconstruire ce dernier.

En 1830, il y avait encore, sur trois points de cette route, des fragments de bornes milliaires.

Sur la première, à Barcugnas, qui était d'ailleurs mutilée, on lisait ces mots :

ITER RESTITVIT

Lisez : [*Imperator*] *iter*[*um*] *restituit* [*iter*].

« L'empereur de nouveau a rétabli la route. »

Sur la seconde, à Burgalays, et sur la troisième, à Saléchan, on ne déchiffrait que ces trois lettres, les autres ayant été effacées :

IMP

Ces lettres ne sont que le commencement de la phrase : *Imperator iterum restituit iter.*

La tradition, sur laquelle nous n'avons pu recueillir que des données incertaines, attribuait l'installation de ces bornes milliaires à l'empereur Septime Sévère. Il en est de même d'une colonne trouvée à Labroquère et élevée en l'honneur de Philippe, dit l'Arabe, puis de Marcia Otacilia Severa, épouse de l'empereur, et enfin de Philippe leur fils. Comme nous n'avons jamais pu voir ce dernier monument, nous ajournons notre opinion jusqu'à plus ample informé ; mais nous ne craignons pas d'affirmer, avec feu le Dr Lambron, que la voie de Lugdunum aux thermes onésiens devait être d'une grande importance pour mériter des réparations dont on perpétuait ainsi le souvenir.

Nous avons peu de chose à dire sur le compte de l'empereur Valérien et de son fils Gallien.

Publius Licinius Valerianus était presque sexagénaire lorsqu'il fut revêtu de la pourpre, en 253. Il ordonna la huitième persécution contre les chrétiens et fit la guerre à Sapor, roi de Perse. Il fut vaincu et fait prisonnier.

1. Lugdunum Convenarum. — Lugdunum vient des mots *Lucii Dunum*.

Digitized by Google

Sapor le traina à sa suite, chargé de chaînes, et quand le Perse montait à cheval, Valérien se courbait pour que le despote asiatique se servit de son dos comme de montoir. Le malheureux mourut après six années de souffrances cruelles. Il eut pour successeur son fils Gallien, qu'il avait associé à l'empire, dès son avènement. Gallien se trouve donc avoir régné du vivant de son père et après sa mort.

Ces deux empereurs ont vraisemblablement séjourné dans le Midi et visité les thermes onésiens. La preuve en est dans une colonne trouvée près du pont de Labroquère, sur la route de Saint-Bertrand à Luchon. Cette colonne porte l'inscription suivante :

Imp CAES. P. Li
ci NIO
Val ERIANO. Aug
et. iMP. CAES
P. I ICINIO
Gal LIENO VALERIA
NO AVG. M. P.

Lisez : *Imperatori Cæsari Publio Licinio Valeriano Augusto et Imperatori Cæsari Publio Licinio Gallieno Valeriano Augusto — Mille passi.*

« A l'empereur César Publius Licinius Valérien Auguste « et à l'empereur César Publius Licinius Gallien Valé- « rien Auguste. — Mille pas. »

Ce monument si suggestif appartient au baron d'Agos et se trouve dans sa collection.

Espérons que de nouvelles découvertes archéologiques permettront d'expliquer plus clairement le rôle joué à Lugdunum Convenarum et aux thermes onésiens par ces deux empereurs qui, s'il faut en croire la tradition, auraient, sinon séjourné dans la station, au moins pourvu à sa prospérité.

6. Secundinus et Fabia Festa

Secundinus est le fils de Verecundus, d'une famille distinguée du pays des Convènes. Ses aïeux faisaient partie de ces peuplades vagabondes pour lesquelles le grand

Digitized by Google

Pompée fonda la cité de Lugdunum ; ils appartenaient plus particulièrement à la tribu des Arrevaces, et comme ils étaient chefs de clan parmi les leurs, ils continuèrent d'exercer de hautes fonctions sous la domination étrangère.

Depuis l'époque de sa fondation, la métropole n'a pas cessé de grandir et, par la faveur d'Auguste, s'est élevée au rang de ville latine.

Secundinus a suivi la carrière des armes, tandis que ses frères, d'humeur plus paisible, s'occupent d'administration.

Sous les ordres de Septime Sévère, Secundinus a pris part à la dernière campagne contre les Parthes ; notre Arrevace a déployé autant de bravoure que de talents pendant l'expédition. Malgré son jeune âge (25 ans), il a été promu au grade de tribun légionnaire.

Cependant les fatigues de la guerre, sous un climat insalubre, quelques légères blessures, ont porté atteinte à sa santé, et, sur l'autorisation de ses chefs, il est venu se retremper dans sa famille.

Des indiscrets, soi-disant bien renseignés, prétendent que la maladie n'est qu'un prétexte et que le nouveau tribun, sous couleur de se délasser des travaux guerriers, se dispose à donner sa main à Fabia Festa, l'une des plus riches héritières de l'Aquitaine.

Quoi qu'il en soit, les médecins sont unanimes à lui conseiller les eaux des thermes onésiens, dont l'efficacité est devenue proverbiale dans les Gaules.

Secundinus souscrit aux arrêts de la Faculté avec d'autant plus d'empressement que l'empereur Septime Sévère a fait reconstruire depuis peu ces thermes et tracer (peut-être sur la recommandation de Secundinus), une route carrossable, allant de Lugdunum à la station balnéaire.

On est à l'époque de la villégiature, c'est-à-dire au mois de juin. De toutes parts les riches patriciens prennent leurs quartiers d'été dans les villes d'eaux. Le départ est fixé en principe aux ides de juin et les préparatifs du voyage sont conduits militairement par Secundinus.

Au jour convenu, il franchit les portes de la ville ; son *petorritum*, léger véhicule découvert, l'emporte rapide-

Digitized by Google

ment sur la voie gallo-romaine qui va de Lyon des Convènes à Luchon.

La route est belle, le temps magnifique ; les vallées ont un air de fête, et, sous l'influence du printemps, les montagnes elles-mêmes ont perdu de leur âpreté.

Au trot de ses mules, Secundinus met moins de trois heures à franchir l'espace existant entre la colonne milliaire du pont de Labroquère et la borne de Barcugnas.

Les thermes onésiens sont le rendez-vous du high-lif gallo-romain des Convènes. On y vient non seulement de l'Aquitaine et de la Narbonnaise, mais même de tous les points de la Gaule.

Parmi les baigneurs illustres ont figuré le grand Pompée et deux Césars, Auguste et Septime Sévère.

L'établissement est situé au pied de la montagne de Superbagnères, des flancs de laquelle jaillit le pactole des eaux sulfureuses. Le monument est de la plus haute magnificence, et l'on sent que l'empereur n'a rien épargné pour l'embellir. Les larges piscines sont revêtues de marbre blanc, extrait de la carrière des Romains, et qui, en blancheur et en beauté, le dispute aux marbres de Carrare. Les unes sont affectées au menu peuple, aux esclaves, les autres aux patriciens.

Sur la place qui environne l'établissement, vous apercevriez une multitude d'autels votifs, de nobles statues qui auraient apprivoisé l'ombre farouche de Fabricius.

Dès le lendemain, notre héros, impatient de guérison, entreprend sa cure et, quittant son hôtellerie, se dirige vers les thermes. Sur le passage, il reconnait avec surprise et salue avec affabilité les personnages les plus marquants de Lugdunum : édiles, questeurs, décemvirs. Quelques légionnaires éclopés s'inclinent, non sans déférence, devant le jeune tribun.

Secundinus parcourt les groupes d'un œil attentif, comme s'il cherchait à démêler quelqu'un dans la foule. Tout à coup une joyeuse exclamation monte à ses lèvres, et, à travers les rangs épais des baigneurs, il va rejoindre une respectable matrone, suivie de sa nièce : cette dernière est Fabia Festa, la fiancée de Secundinus.

Décidément les indiscrets avaient raison.

Pénétrons avec lui dans l'intérieur de l'édifice.

« Là, vous eussiez vu une armée d'esclaves, chauffant

Digitized by Google

« l'étuve, le *tepidarium*, ou salle des eaux bouillies; four-
« nissant d'eau froide les piscines du *frigidarium*, ser-
« vant les baigneurs, leur raclant le corps avec des étril-
« les d'ivoire, les épilant, les massant, les frottant, les
« oignant d'huiles aromatiques, et les conduisant ensuite
« à travers de longs corridors, chauds et parfumés[1]. »

La température des sources et les effluves sulfureuses, en faisant éprouver à Secundinus une sorte de bien-être, lui donnent comme l'avant-goût et le pressentiment de sa guérison.

Il se plonge dans les piscines, boit l'eau des sources et précipite en espérance leur effet.

Quinze jours se passent, au bout desquels notre malade constate avec stupéfaction que le traitement, au lieu de cicatriser ses blessures, les a ravivées. Inquiet, il se plaint au médecin.

— Docteur?

— Tribun!

— Je vais de Charybde en Scylla, mes cicatrices se rouvrent.

— Tant mieux! c'est signe que les bains opèrent. Sur cette assurance sacramentelle, le confiant Arrevace renait à l'espoir et poursuit la cure avec un redoublement de zèle. Un mieux se déclare; insensiblement les fâcheux symptômes disparaissent. Après deux mois, il était guéri.

Le premier jour des kalendes d'août, vers l'an 200, si le hasard ou la rêverie avait conduit vos pas sur la route de Luchon à Saint-Bertrand, vous auriez vu le léger *petorritum* de Secundinus brûlant la voie romaine.

Avant le départ, il avait fait ériger au Dieu Ilixon deux autels votifs, portant les inscriptions suivantes:

ILIXONI DEO SECVNDINVS VERECVNDI. F. V. S. L. M.	ILIXONI DEO FAB. FESTA V. S. L. M.

« Au Dieu Ilixon Secundinus, fils de Verecundus, acquitte son vœu, délivré de son mal. »

1. Paul Lacroix.

Digitized by Google

« Au Dieu Ilixon Fabia Festa acquitte son vœu, délivrée de son mal[1]. »

7. Fin de l'Ère Gallo-Romaine

Notre cadre est sinon assez large, du moins assez élastique, pour qu'on y fasse rentrer comme individualités générales, comme personnifications de race et, en quelque sorte, comme visiteurs collectifs, les corps de nation qui, à différentes époques, se montrèrent dans les limites de notre canton.

Cette manière plus étendue de concevoir le sujet se justifie à la rigueur et donne lieu à des développements nécessaires.

C'est ainsi que l'Ibère et que le Celte, l'Hercule phénicien et l'Hercule grec, les Celtibériens et les Romains, les Vandales et les West-Goths ont droit à une mention particulière. Qu'on se rassure d'ailleurs ! tout ce qu'on veut, c'est signaler leur passage, sommairement et pour mémoire ; le manque de détails précis est pour le lecteur une garantie contre nous. Mais il suffit qu'ils aient touché la terre où nous marchons, qu'un détachement de Barbares ait étendu l'invasion jusqu'ici, pour qu'on ne les oublie pas.

Les anciens auteurs n'en usaient pas autrement. Là où manquent les noms de personnes, ils substituent les noms génériques ; ou bien encore, par un procédé qui n'est que la suite du premier, ils placent, à la charge d'un seul homme, les faits et gestes d'une nation tout entière : de là les héros des légendes historiques, l'Hercule phénicien et l'Hercule grec.

Dans l'ordre des temps, l'Ibère fut le premier possesseur des vallées pyrénéennes et, d'après la même conjecture, le premier à faire usage des eaux de Luchon. « Ce sont les Ibères, dit M. Elisée Reclus, qui ont bâti sur pilotis les petites venises des lacs de la Suisse et laissé leurs ossements dans les cavernes des Alpes et des Pyrénées ».

1. Ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, le premier de ces autels se trouve au musée de Toulouse, et le second au musée de Beauvais.

Digitized by Google

Les aborigènes furent les premiers baigneurs.

Tous les hommes primitifs avaient un instinct admirable, une sorte de divination qui leur tenait lieu de science. Ils avaient surtout le génie de l'observation : nul doute qu'ils n'aient reconnu la plupart des vertus des sources, avec autant de certitude que nos modernes. Des troncs d'arbres creux, les anfractuosités du roc, des étangs naturels d'eau sulfureuse, furent les baignoires et les thermes des Ibères.

Refoulés par les migrations des Galls, les autochtones leur cédèrent la place sur plusieurs points ou se confondirent avec eux. C'est alors que les *Garumni*, tribu gauloise, se répandirent dans le bassin de la Pique, pays hérissé de bois et couvert de marécages. Les highlanders de Superbagnères, groupés en familles sur les montagnes, trouvèrent leur subsistance à leurs pieds et sur leur tête, dans la pêche et dans la chasse : de là le goût des modernes Luchonnais pour ce double exercice. C'est une passion traditionnelle et héréditaire.

A Luchon, ils adorèrent le Quairat et le Néthou (Anethon, Netto)[1], ce dernier comme le dieu dominateur des vallées environnantes. Sous le nom significatif de *Ilixon*, ils ne tardent pas à diviniser les propriétés des sources chaudes. Quant aux Celtes du Larboust, dans leur pays ensoleillé, ils honorent *Abellion*[2] (Bel) dieu du soleil, tandis

1. Le pic du Quairat appartient au groupe du versant français et atteint une hauteur de 3104m, tandis que le pic de Néthou, encore plus élevé (3404), fait partie des Monts Maudits dans le versant espagnol.

2. L'église de Saint-Aventin possède deux autels votifs portant les inscriptions suivantes :

ABELIONI DEO
TAVRINVS BONE
CONIS. F. V. S. L. M

ABELLIONI
CISONTEN
CISSON BON
NIS. FIL
V. S. L. M.

On a encore découvert à Garin un troisième autel votif qui se trouve déposé au musée de Toulouse :

ABELIONI
DEO
FORTIS. SVLPICI. F
V. S. L. M

Digitized by Google

qu'à Gaud ils rendent un culte au pic du Gar *(Deo Garri)*[1] dont la silhouette sourcilleuse frappe les regards et étonne l'imagination.

Il est à croire que l'Hercule phénicien visita nos Gaulois. Ce demi-dieu symbolise, comme on sait, les expéditions et les aventures des trafiquants de Tyr et de Sidon. D'après le récit de Diodore de Sicile, on peut affirmer son apparition dans nos montagnes, plusieurs siècles avant l'ère moderne :

« Partout où ils pénétrèrent, observe Diodore de Sicile, ils trouvèrent les Celtes établis. » Ils leur apprirent l'usage du fer, et leur enseignèrent à exploiter l'or des mines. Dès-lors, aux troncs d'arbres, aux auges primordiales, succèdent des réservoirs de bois et de pierre, creusés, à l'usage des malades, par la main de l'homme.

Pour les Grecs comme pour les Phéniciens, il y a des preuves manifestes de leur séjour parmi les vieux *Garumni* : ce sont des médailles, des monnaies et des vocables usuels frappés au coin de cette double origine.

L'usage des bains faisait partie des habitudes quotidiennes parmi les Grecs; mais c'est aux Romains que, dans la suite, il appartient de généraliser, dans la Gaule, l'usage des ablutions journalières et, par conséquent, de mettre en vogue les eaux de Luchon.

Plus tard, on voit les Celtibériens franchir les monts et chercher un asile, contre les armes romaines, dans ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Gaudens. Leur dernière indépendance devait succomber avec celle de leur patrie adoptive; car Rome qui s'était mise, de propos délibéré, dans la nécessité de vaincre les autres

1. Le cippe trouvé à Gaud, et déposé au musée de Toulouse, porte cette inscription :

D..	Lisez : *Deo Garri Geminus servus*
GARRI	*votum solvit liberatus mo bo*
GEMIN	*et pro suâ conservatione.*
VS SER	« Au Dieu Gar, Geminus esclave
VT S. L. M.	« acquitte son vœu, délivré de son mal
ET PRO. S.	« et pour sa conservation ».
CONSER	

D'autres épigraphistes lisent comme suit : *Deo Garri Geminus servus votum solvit libenter merito et pro suis conservis.*

« Au Dieu Gar, Geminus esclave acquitte son vœu avec empressement et reconnaissance, « pour lui et pour ses compagnons d'esclavage ».

Digitized by Google

peuples ou de périr, ne leur avait pas laissé d'autre alternative.

Avec l'ère gallo-romaine nous atteignons les plus beaux jours des thermes lixoniens. La fureur des bains est générale. « Alors comme aujourd'hui, dit P. Lacroix, les eaux minérales sont des lieux de rendez-vous consacrés à la santé et plus encore aux plaisirs. »

Les invasions teutoniques portèrent le coup de mort aux établissements balnéaires. Oisifs et malades, les uns ne songèrent plus à venir, les autres ne le purent pas.

Au commencement du cinquième siècle eut lieu la grande invasion qui sillonna toute la Gaule (Burgondes, Alains, Suèves, Vandales). Ces derniers expriment, dans leur éphémère existence, ce que la conquête germanique eut de destructeur, et même, en quelques-unes de ses tribus, d'impuissant à fonder d'une manière durable. La ruine de Valcabrère, c'est-à-dire la ville basse de Saint-Bertrand, et peut-être (du moins comme conséquence) la ruine des thermes onésiens, forment le bilan de leur passage parmi les Convènes. Repoussés d'abord dans les montagnes, ils finirent par s'écouler en Espagne à travers les gorges pyrénéennes.

Sous prétexte de repousser les envahisseurs, au nom et au profit de l'Empire, les West-Goths s'installent, pour leur propre compte, dans le midi de la France. Du royaume de Toulouse firent partie les *Garumnes*.

Si l'on se rappelle les habitudes efféminées des Goths, imbus des mœurs romaines, le faste de la cour de Toulouse, on peut inférer, non sans vraisemblance, que les thermes de Luchon eurent un retour de prospérité sous la domination wisigothe et qu'ils comptèrent, parmi leurs hôtes, les leudes toulousains et les successeurs de Wallia.

Ici finit, avec l'Empire romain, l'ère antique de nos visiteurs illustres. Ce que nous avons glané dans ce long espace se réduit à peu de chose; les plus grands noms se sont fondus en quelque sorte entre nos mains.

Nous allons entrer dans le moyen âge, âge encore obscur mais dans lequel nous rencontrerons des personnages plus authentiques.

Digitized by Google

PÉRIODE DU MOYEN AGE

8. Les Sarrazins
Chartes et privilèges des comtes de Comminges

Avec la chute de l'Empire et l'invasion des Barbares commença le moyen âge.

On a vu les Goths établis dans le midi de la France jusqu'à Luchon. Ils ne tardèrent pas à succomber sous les armes victorieuses des Francs. Les nouveaux maitres de la Gaule n'étendirent qu'à la longue leur domination sur la région dont faisaient partie les Garumni, et, s'ils partageaient le mópris superbe des autres Barbares pour la propreté raffinée des Romains de la décadence, on doit reconnaitre que les thermes onésiens devaient chômer de visiteurs.

Quand l'évêque de Lugdunum reçut du roi franc, avec le titre de comte, le gouvernement civil de l'ancien pays des Convènes (ce district de la Novempopulanie), il ne restait apparemment, au pied de Superbagnères, que les débris des anciens thermes bâtis par Septime Sévère.

De générale qu'elle était, la réputation des bains onésiens redevint locale et les limites de leur renommée se resserrèrent de plus en plus autour d'eux.

Au VIe siècle, les Gascons espagnols, repoussés par les Visigoths et les Suèves, se répandirent sur le versant septentrional de la chaine. Quelques-uns de ces émigrants prirent la fuite par le col de la Glère et les passages du val d'Aran et de Larboust.

Mais, de toutes les immigrations, une de celles qui ont le plus marqué dans le canton de Luchon est incontestablement celle des Maures ou Sarrazins. Pendant un siècle, les Arabes ont occupé ce coin de terre.

« Quand les Musulmans, dit Isidore de Badajoz, effec-
« tuèrent en l'an 732 leur grande invasion, Abdérame se
« fraya un chemin par les défilés des monts Vaccéens »,
c'est-à-dire par le Béarn, la Bigorre et le Comminges.

Aujourd'hui encore le souvenir des Maures s'est conservé dans la mémoire des populations; leur nom est

Digitized by Google

employé comme sobriquet injurieux dans le langage populaire de Luchon. On dit proverbialement : *Si cela continue, nous allons revoir les Sarrazins et les Maures.*

Plusieurs noms propres, tels que Argarot, Azémar, Jourdan, Azérian, qui se rapportent à des familles habitant actuellement la ville, ont évidemment une physionomie arabe, et on peut, avec raison, les attribuer à l'immigration sarrazine. Vus à travers nos légendes locales, les farouches conquérants nous apparaissent comme sous une auréole de feu. Le Larboust est la terre par excellence de ces légendes, reproduites dans les bas-reliefs des églises ou transmises en des récits merveilleux.

C'est ainsi que plus de dix peuples se succédèrent sur notre sol. A l'exception de quelques-uns, qu'est-ce qui a survécu du plus grand nombre? Qu'est-ce qu'a retenu d'eux la tradition? La mémoire la plus durable est gravée, non pas dans l'esprit des générations et des hommes, mais dans la vallée et la montagne, dans la vieille église romane ou dans les archives poudreuses.

Les lecteurs qui nous ont suivi dans le cours de notre travail ont pu se demander, comme nous, quelle fut l'importance des eaux de Luchon dans les habitudes journalières des nations ci-dessus et des Sarrazins en particulier?

La chronique ne répond pas à la question, et les documents (ceux au moins à notre disposition) ne fournissent rien à cet égard ; mais il est permis de suppléer au silence de l'histoire par de prudentes inductions.

Dans le *Coran*, disent les historiens, Mahomet renouvela les préceptes de la *Bible*, concernant les ablutions fréquentes. Il ne faisait en cela que se conformer à la coutume asiatique, érigeant en prescriptions dogmatiques les usages répandus. — Si, de la donnée historique, on rapproche le fait suivant, savoir que les guerres incessantes des Chrétiens et des Musulmans sur notre frontière étaient une grande officine de malades et de blessés, on en concluera que les sources sulfureuses, si efficaces dans le traitement des blessures, furent mises à profit sous la domination des Arabes et qu'elles guérirent plus d'un illustre mécréant dont nous regrettons d'ignorer le nom.

En échappant aux mains des Maures, les trois vallées

Digitized by Google

qui composent notre circonscription cantonale semblent passer au pouvoir des rois d'Aragon, en la personne de Don Sanche d'Abarca (xe siècle).

« Les vallées d'Aure, dit Dom Brugelle, Aran, Aragonet « (appelée par corruption Aragnouet), Barousse et autres « adjacentes, faisaient partie de l'Aragon. »

Sous les hériters de Don Sancho, elles échurent tour à tour, soit aux comtes de Comminges, soit aux comtes de Bigorre, soit à l'Aragon lui-même, pour retourner en définitive au Comminges.

Il ne serait peut-être pas hors de propos de caractériser ici trois dynasties, trois races de suzerains, si remarquables à certains égards, et montrer ce qu'étaient les Centule bigourdans, les Ramir aragonais et les Bernard commingeois.

Dans les temps féodaux, les trois pays de Luchon, d'Oueil et de Larboust furent le théâtre de sanglants combats, soit que les comtes poursuivissent les Sarrazins ou que, venant à se disputer la possession des vallées, ils tournassent leurs armes l'un contre l'autre. Les châteaux démantelés, dont on trouve quelques ruines, ont subi bien des assauts. Si les murs des vieux donjons qui sont demeurés debout avaient une voix, que d'exploits, quels beaux faits de guerre et d'amour, quelles sombres tragédies ils auraient à nous raconter! On trouverait encore facilement dans les vallées quelques légendes émouvantes dont les burgraves des manoirs larboustois sont les héros. Comme suzerains, les différents maitres de notre canton y reçurent les hommages et les redevances de leurs sujets.

Tout appartient au seigneur, disent les vieilles coutumes; ils ont juridiction sur eau, vents et prairies.

Le château de Castel-Blancat servait de pied à terre aux comtes de Comminges lorsqu'ils visitaient leurs vassaux.

« Dans ces résidences, dit l'historien Castillon, ils s'environnaient d'une certaine cour, ils surveillaient plus facilement l'exécution des lois féodales. »

Nous possédons plusieurs actes et diplômes accordés à différentes communes par plusieurs seigneurs de cette famille. Les voici dans l'ordre chronologique:

Digitized by Google

1. Compromis des communautés de Mayrègne, Maylin et Saint-Paul, avec Bernard VII, 1292.
2. Charte de Benqué-Dessus et Benqué-Dessous, octroyée par Bernard VIII.
3. Privilèges des Vallées de Luchon accordés par Bernard IX, 1315.
4. Charte de Sacourvielle. Même date.
5. Concessions en faveur des habitants d'Antignac et de Salles par Bernard, 1325.

Les cinq documents cités se rapportent, comme on voit, au XIIIe et au XIVe siècle.

Je m'imagine que l'usage des eaux thermales n'était pas tombé en désuétude; que ces dernières n'avaient rien perdu de leurs admirables vertus; que les comtes, bien que possédant plusieurs autres sources dans l'étendue de leurs domaines, ne dédaignaient pas de recourir aux nymphes luchonnaises, et que ces dernières durent les guérir, en guise de redevance.

Dans la haute montagne giboyeuse, c'était la chasse aux grands fauves pyrénéens.

Donnée sous le sceau de Bernard IX, en 1315, la charte de Sacourvielle a cela d'intéressant qu'elle nous fixe sur la faune du temps. Il y est dit :

« Les habitants dudit lieu ont la faculté de chasser aux « bêtes rousses et noires, comme sangliers, cerfs, ours, « dans les forêts, montagnes et vacants qui sont dans « leur consulat. »

Le temps heureux, où, sans dépasser les limites de sa petite ville, le chasseur pouvait se flatter de mettre au bout de ses flèches un semblable gibier!

Que sont devenus les animaux qui abondaient dans les bois? L'isard se perd, le sanglier est un mythe, l'ours tourne à la légende. Plus d'émotions, plus de rencontres formidables et inattendues, plus de lutte entre la bête blessée et l'assaillant. Les armes à feu ont détruit les hôtes des bois : avec le fusil le combat est inégal pour les bêtes fauves; elles ne peuvent plus lutter, ni de force, ni de rapidité, ni d'adresse : la balle atteint et devance les plus légères, perce les plus dures, abat les plus puissantes.

La flèche était plus courageuse. Il n'y a plus lieu de dire aujourd'hui que « la chasse est l'image des combats. » Le vieux proverbe radote.

Digitized by Google

Lorsque je vois les bestiaires des cabanes d'Ustou mener en laisse de jeunes ours avec une chaine bouclée aux narines, et faire exécuter des exercices forains aux misanthropes des montagnes, je ne puis m'empêcher de douloureuses réflexions sur ces derniers spécimens d'une race condamnée à disparaitre dans les Pyrénées.

D'après une seconde disposition de la même charte de Sacourvielle, « lesdits habitants ont la faculté de prohi-« ber la chasse et la pêche, dans le district de leur juridic-« tion, à toutes sortes de personnes. »

Cette clause en dit long à ceux qui connaissent le vandalisme des braconniers luchonnais et l'intolérance des propriétaires.

Nous savons encore, par le passage suivant emprunté à un autre acte, que le comte de Comminges se réservait « ez parts qui lui compètent, à sçavoir : la hure du sanglier et la jambe gauche du cerf, sur tous ceux qui seraient occis à Bagnères et autres lieux. »

Les lieux célèbres dans les annales de la famille comtale sont très nombreux.

En amont du pont de Mousquères, sur le plateau de la Saunère, vous auriez pu voir, si elle n'eût disparu dans les travaux de la route, une pierre presque aussi fameuse en son genre que le dolmen de Mitj-Aran. Là s'asseyait le bailli de Fronsac, lorsqu'il venait, au nom de son maitre, rendre la justice aux habitants des trois vallées.

Ce siège patriarcal était placé sous un arbre, coutumes antiques renouvelées des anciens peuples chez lesquels les actes de la vie publique s'accomplissaient en plein air, près d'un arbre et sous son abri.

Pour ceux qui connaissent l'humeur processive des justiciables, le rôle du Salomon commingeois n'était pas une sinécure. Le canton de Luchon, et plus spécialement la vallée de Larboust, sont une petite Normandie.

On a parlé du château de Castel-Blancat, qui n'était pas un fief, mais une propriété particulière que le seigneur n'avait pas inféodée.

Dans le haut Larboust, le village de Castillon (en patois *Castet*, château, et *Castilloun*, petit château), est ainsi nommé, dit M. Castillon d'Aspet, du château-fort que Bernard VI fit bâtir et dans lequel il se retira lors de la guerre contre les Aragonais.

Digitized by Google

La vallée d'Astau est dominée par une tour construite par les comtes de Comminges.

Le fort d'Aubespin ou d'Albespin, dont il ne reste plus trace, fut élevé, par ordre de Centule II, comte de Bigorre, lorsque Landit et Bernard IV lui eurent enlevé le Larboust qui faisait partie de la seigneurie d'Aure.

Le château de Daubernum, situé près de Garin, a également disparu. Selon l'historien Marca, il commandait le pays à une très grande distance.

Enfin le port de Venasque, élargi d'abord par Annibal, fut élargi de nouveau par les soins des comtes de Comminges; les travaux qu'ils y firent exécuter déterminèrent les trafiquants à abandonner la passerie du port de Coum ou port de la Glère.

9. Premiers Apôtres des Garumnes

Saturnin, Exupère. — Les Bénédictins. — Les chevaliers de Saint-Jean. — L'épiscopat du Comminges. — L'évêque saint Bertrand.

Ce serait laisser une lacune dans notre œuvre que de passer sous silence les apôtres des Garumni.

L'établissement du christianisme chez les Convènes se rapporte à l'an 250, époque à laquelle Saturnin, évêque de Toulouse, aurait évangélisé le midi de la France.

La religion du Christ fit pendant un siècle des progrès continus mais insensibles. Fidèles aux dieux de leurs pères, les Celtes continuèrent leurs adorations aux invisibles génies de leurs montagnes, Gar, Abellion, Iscittus, Ilixon, jusque dans le IVe siècle. C'est alors que définitivement ils embrassèrent la foi nouvelle, grâce aux prédications d'Exupère. Ce dernier, évangélisateur des Garumnes et des Convènes, était né dans le petit village d'Arreau et descendait de l'antique tribu des Arrevaces.

Entre les ordres religieux, un des premiers qui s'établirent dans le canton de Luchon fut l'ordre des Bénédictins. Une colonie de ces moines paraît se fixer dans le Larboust au Xe siècle. D'après Castillon, c'est par les soins du chapitre de Comminges et par le zèle des Bénédictins que furent construites les églises des deux vallées, diminutifs charmants des grands monuments de l'art roman et gothique. Les architectes furent sans

Digitized by Google

doute des religieux, artistes inconnus, ignorés d'eux-mêmes et accomplissant simplement de belles choses.

Par une coïncidence remarquable, l'Ordre, après avoir couvert le Larboust d'une parure d'églises, nous a laissé sur son histoire les documents les plus précieux, en sorte que, jusqu'à un certains point, ce pays lui est redevable de ses monuments et de son histoire.

Comme il est fort malaisé de citer des noms propres, nous aurons recours ici au système déjà connu et mis à profit, d'après lequel, à défaut d'individus, on met en scène, comme personnalités collectives, tous ceux qui, au même titre et avec la même mission, séjournèrent dans nos régions.

Par l'intérêt historique et dramatique inséparable de leurs personnes, les Templiers feront l'objet d'un article à part ; nous parlerons d'abord des *Frères hospitaliers de Saint-Jean*, qui rentrent également dans notre sujet.

Ce sont les frères de Saint-Jean et les Templiers qui ont construit la plupart des anciens hospices pyrénéens. On voit un seigneur de Comminges accorder des concessions à deux communes des environs de Luchon, en stipulant des garanties contre les chevaliers, — « à condition, dit le texte même, que lesdites terres et passeries « de Salles et d'Antignac ne pourront être données en « surfief, ni à aucune église, ni aux chevaliers de Saint-« Jean, ni aux seigneurs indirects. »

Depuis l'institution de l'épiscopat convénien, en la personne de Suavis, nos trois vallées durent relever de Lugdunum, quant au spirituel.

Par les devoirs de leur office, les prélats de la métropole furent les visiteurs obligés de nos aïeux, à moins d'admettre que la visite pastorale fut inconnue à cette époque. Si l'on en juge par ce qu'on voit aujourd'hui, cette partie de leur ministère ne fut pas la plus désobligeante ; ils durent montrer une singulière prédilection pour une ville que les administrateurs de tout genre se réjouissent de posséder dans leur juridiction : aux agréments du séjour, elle joignait, pour plaire à leurs seigneuries, des eaux salutaires.

Il est vrai que, jusqu'au xe siècle, Luchon n'exista que dans les futurs contingents ; elle était en puissance seule-

Digitized by Google

ment; les thermes formaient son embryon. Les prélats postérieurs à cette date furent les seuls à profiter de la station. Et puis, outre que la liste de nos métropolitains n'a pas été faite, depuis Suavis jusqu'à Abraham sous Charlemagne, nous manquons même de documents véritablement intéressants pour les époques subséquentes. Aussi les évêques de Comminges ne figureront que pour mémoire, parmi nos visiteurs illustres, jusqu'à l'épiscopat de saint Bertrand.

Saint Bertrand est l'un des hommes éminents qui, pour avoir foulé le sol de Luchon de leurs pieds illustres, en ont fait une terre historique. L'imagination populaire idéalise la vie du saint. Comme certains hommes fameux, il a eu le privilège de la légende; c'est ainsi qu'avec une baguette d'osier il tua un crocodile, dans un pays où cet animal oncques n'exista, et que sa mule, d'un coup de pied, fit voler un roc en éclats. Que si tout cela passait les limites de votre crédulité, on vous montrerait le corps du miracle, consistant en une peau de crocodile appendue, comme un bas-relief fantastique, aux murs de la cathédrale de Saint-Bertrand.

Et puis, souvenez-vous que nous sommes au XIIe siècle, au temps des trouvères et des troubadours; les faits et gestes consignés ès cycles mérovingiens et carlovingiens laissent bien loin le légendaire du saint.

Après la canonisation du célèbre évêque, Lyon de Comminges prit le nom de Saint-Bertrand.

Si le saint fit plus d'honneur à la cité en lui donnant son nom, que la cité n'en fit au saint en le prenant, la chose n'est pas douteuse. La ville de Pompée, la métropole des Convènes n'était que l'ombre d'elle-même.

Durant son fécond épiscopat, le grand prélat entreprit à maintes reprises le voyage de Luchon où son nom est resté extraordinairement populaire. Les prénoms de Bertrand et de Bertrande sont portés encore aujourd'hui par une notable partie de la population. Mais, de toutes ces tournées, celle qui est restée plus spécialement dans le souvenir de ses ouailles luchonnaises est celle qui se rapporte à saint Aventin. Le corps d'Aventin, martyrisé au IXe siècle par les Maures, ayant été découvert par miracle, après plus de deux cents ans, le saint évêque s'empressa de se transporter sur les lieux. Il assista à la

Digitized by Google

translation des restes et consacra l'oratoire destiné à les recevoir.

10. Les Templiers

Le voyageur qui, dans le cours de ses pérégrinations aux environs de Luchon, visite Garin, ne se douterait pas, à la vue de l'antique chapelle située près de ce village, quels en furent les architectes! Ce n'est pas qu'on ne remarque dans les lignes de sa simple architecture je ne sais quelle grâce et quelle harmonie.

Les artistes du moyen âge savaient imprimer un caractère inimitable aux édifices les plus modestes; dans l'arcade qu'ils ont arrondie sur une voûte, dans l'ogive qu'ils ont dessinée, on retrouve le cachet de l'art, secret perdu et que nos contemporains n'ont pas retrouvé. Mais à moins que l'écusson sculpté sur la pierre ne révèle au voyageur les architectes inconnus, ces monuments, sans histoire et sans prétention, n'ont pas d'intérêt jusqu'à ce que l'évocation des temps antérieurs ou, comme à Garin, le fantôme des Templiers, éveille la curiosité et anime les pierres même.

Après avoir pris de front l'Islamisme dans les contrées de l'Orient, les Templiers l'attaquèrent sur les frontières de la Chrétienté; c'est vers la fin du XIIIe siècle principalement qu'ils se multiplièrent par toute l'Europe.

Nous les trouvons établis dans la Bigorre et dans le Comminges, où une commanderie avait son siège au lieu appelé actuellement *Montsaunés*. Les vallées même de Luchon et du Larboust furent enserrées dans le vaste réseau des commanderies! N'étaient-elles pas limitrophes de l'Espagne, et la péninsule ne fut-elle pas longtemps un foyer perpétuel d'invasions musulmanes? Ou, si les Maures n'étaient plus en état de nuire à la France, ne fallait-il pas relever les ruines qu'ils avaient faites dans les Pyrénées, bâtir des églises, élever des hospices? Chevaliers et moines en même temps, ils unissaient, pour combattre les infidèles, deux sentiments énergiques : la religion et l'esprit guerrier. Les mêmes mains qui portaient le glaive tenaient encore la truelle.

Si nous recherchons sur notre territoire quels sont les

Digitized by Google

édifices qu'ils ont construits, nous en trouverons un certain nombre.

En regard du château de Guran, sur la montagne opposée, en suivant l'ancienne route, vous arriverez aux ruines d'une petite chapelle des Templiers, bâtie au-dessous du village de Burgalays. C'est par là que passait l'ancienne voie gallo-romaine, allant des thermes onésiens à Lyon des Convènes : les ruines de deux âges et de deux civilisations, l'une près de l'autre !

Sur le chemin de l'hospice de Vénasque, au bord des pelouses de Jouéou, gît un amas de pierres à côté de murs s'élevant à peine à fleur de terre. Ce sont les vestiges d'un château et d'un oratoire dont l'origine remonte à l'ordre du Temple[1].

D'après une légende recueillie par M. l'abbé Ferrère, on raconte que, durant un hiver rigoureux, la neige ayant chassé les loups des montagnes, ces animaux se répandirent dans les vallées et bloquèrent les moines dans leur demeure. La faim avec ses angoisses se faisait déjà sentir parmi les assiégés, lorsque l'un d'eux, mu par une inspiration du ciel, sortit au devant des loups en élevant une croix, et les mit en fuite.

Nous avons parlé déjà de l'oratoire de Garin, situé au milieu d'un cimetière, sur une éminence, près du village de même nom. Il est celui des trois qui se trouve en meilleur état de conservation. Anciennement était enchâssée dans le mur une pierre portant l'écusson des Templiers et révélant l'origine de l'édifice ; elle a été enlevée, dit M. Lambron, et remplacée par des pierres sèches.

Ceci ne vous fait-il pas songer, malgré vous, à l'histoire de l'*Ecu changé en feuilles sèches* que vous avez lue dans un roman célèbre ?

Cette pierre historique, dérobée au vieux monument de Garin, est un de ces délits audacieux imputables à de certains savants. Ces prétendus conservateurs d'antiquités, qui protestent avec chaleur contre la bande noire, sont eux-mêmes les pires démolisseurs : véritables vandales dignes de ceux qui détruisirent Valcabrère, vanda-

1. Ces pierres et ces vieux murs ont servi à construire un châlet appartenant à M. Lafont-Lassales et édifié sur l'emplacement de l'ancienne chapelle préceptorale. En creusant les fondations, on a découvert un boulet en fonte, deux fers de lance, une hache en silex et une dizaine de squelettes d'hommes-géants.

Digitized by Google

les civilisés il est vrai, car c'est au nom de la science qu'ils dévalisent les monuments, tandis que les Teutons de l'invasion étaient plus sincères : ils pillaient pour piller, et ils s'en faisaient gloire.

Dépouillée de l'écu des Templiers, la chapelle de Garin n'a plus de sens historique et ne dit rien au touriste.

Le blason de l'Ordre a dû enrichir quelque musée, ou embellir le cabinet d'un antiquaire. N'était-il pas mieux dans la vieille muraille, comme une signature d'architecte, que dans le capharnaüm étiqueté où nul n'y prend garde ?

On sait quelle fut la fin tragique des moines guerriers. On leur imputait avec raison les plus grandes fautes ; mais le crime secret et fatal qui pesa du plus grand poids dans la sentence des juges, ce fut leur puissance, ce furent leurs richesses.

Le pape étant venu à mourir, Philippe le Bel, roi de France, promit à Bertrand de Goth de l'élever sur le trône pontifical, à condition que le nouveau chef de l'Eglise l'aiderait à détruire l'Ordre.

Singulière coïncidence : Bertrand de Goth avait été évêque de Comminges, et les Templiers de ce diocèse virent, dans la suite, abolir leur corporation, par un homme qui avait été leur chef comme évêque, avant de l'être plus souverainement comme pape !

Vers la fin du mois de septembre 1307, on fit tenir à tous les baillis et gouverneurs provinciaux des lettres closes, revêtues du sceau particulier du roi, avec commandement, sous peine de mort, de ne rompre le cachet que dans la nuit du 12 au 13 octobre. Le secret fut étonnamment observé. A l'heure prescrite, les baillis ouvrirent les lettres : c'était l'ordre de se saisir immédiatement, dans leurs districts respectifs, de la personne des Templiers, en sorte que le même jour, et pour ainsi dire au même instant, les moines furent arrêtés dans toute l'étendue du royaume.

On évalue à vingt-un le nombre total de ceux que l'on prit, en exécution du mandat royal, dans le Comminges, le Languedoc et la Bigorre.

Les onze Templiers de la Bigorre, conduits à Auch, dit un écrivain déjà cité, furent exécutés avec leur dernier commandeur, Bernard de Montagut.

Digitized by Google

Le procès du Temple, qui se prolongea pendant sept ans devant le tribunal du roi de France, dure encore devant l'histoire.

Qu'on nous passe ces digressions. Le sentiment de la nature, même en des lieux où elle est si belle, n'est pas tellement exclusif qu'on n'aime à y joindre les réminiscences du passé.

Un château démantelé, une ancienne église, un pont en ruines, une légende, une anecdote, tout ce qui fait vivre l'homme en d'autres temps et avec d'autres idées, donne au paysage un attrait, un charme de plus.

Le souvenir du Temple revêt les murs de Jouéou, de Burgalays et de Garin d'une sorte de poésie sévère ; il nous transporte dans un âge mystérieux, au milieu de personnages non moins énigmatiques. Puis, à l'aspect des belles montagnes environnantes, il vous prend une rêverie lorsqu'on pense à tous les hommes qui sont passés au sein de cette nature magnifique et indifférente !

Il ne reste aujourd'hui de l'Ordre d'Hugues de Payens, dans le district de Luchon, qu'une chapelle, les fondations de deux autres, une légende et une expression proverbiale qui s'applique aux buveurs émérites.

La corporation est tombée, les oratoires ont à peine survécu jusqu'à ce que leurs débris eux-mêmes tombent en poussière, laissant à l'histoire, qui ne périt pas, le soin de nous rappeler les Templiers.

ASTRIÉ.

Digitized by Google

LES HUGUENOTS EN COMMINGES

D'APRÈS

les Papiers des États conservés à Muret

(*Suite*[1])

I

VERS 1555

REQUÊTE DU SINDIC DU COMTÉ DE COMMINGES AU PARLEMENT DE TOULOUSE

Cette requête adressée au Parlement de Toulouse, sans date, mais que nous estimons remonter à l'année 1555 environ, nous montre que vers cette époque le comté commença à éprouver les premières attaques des Huguenots. Il n'y avait pas de Religionnaires dans l'intérieur du pays : ceux qui résidaient à Mauvaisin et à Montfort firent invasion dans le Comminges qui n'était guère, on va le voir, en état de se défendre[2].

A Nosseigneurs de Parlement,

Supplie humblement le scindic du pays et comté de Comenge que pour raison des trobles et séditions advenus [par suite] de l'introduction de la nouvelle religion, l'expérience a démonstré tout le monde estre esmeu, et combien dans le comté de Comenge, grâces à Dieu, ne soit adveneue esmotion ne sédition pour raison de ce, néanmoings despuis peu de jours en ça, aucuns superbes, arrogans..... [auroient] eslu leurs azyles es lieux de Mauvesin, Montfort et aultres joignans et aboutissans

1. Voir la livraison du 1er trimestre 1895, pages 106-110.

2. De 1545 à 1555 les comptes, approuvés par les États, font mention de rares passages de troupes en Comminges. On ne voit pas trace de garnisons permanentes.

Le roi fait d'incessantes levées d'argent afin d'entretenir les armées qu'il organise « pour la tuytion du royaulme. » (*Archives de Muret*, L. 47, *passim*.)

Digitized by Google

aud. pays de Comenge, usans de menasses, non seulement de invasion es villes dud. Comenge, mais piller et saccager tout ce qu'ilz trouvent dans les villes et à la campagne, prenant colère et audace sur ce que aud. pays et comté de Comenge n'y auroict gendarmerie à pied ne à cheval assemblée, sy que entre les scindicz de la noblesse y auroict quelque contention soubz prétexte de laquelle ne soict raisonnable, moings tollérable [que] ledict pays fut surprins.

Ce considéré et que les invasions susdictes sont notoires et patentes comme sont bien les menaces de ceulx de la nouvelle religion, lesquelz taschent de jour en jour eulx renforcer, vous playse ayant esgard à la scituation du pays, dangier et inconvénient qui en pourroit résulter..... etc., permettre aux habitants du comté de choisir quelques personnes expérimentées pour aviser à la sureté des villes et villages du Comminges.

(Archives de Muret, liasse 40.)

II

1562. — 28 octobre

Commission de B. de Monluc a Mathieu de Gramont

M. de Gramont est nommé commissaire des vivres pour l'entretien des troupes qui doivent aller en Armagnac et en Comminges.

Blaize de Monluc, seigneur dud. lieu, chevalier de l'ordre du Roy et cappitaine de cinquante lances de Sa Majesté, [à] Mathieu de Gramont, salut.

Comme pour la tuition et deffence des pays de l'Isle en Jourdain, la Serre....., de la comté d'Armaignac, Samathan et l'Isle en Dodon en la comté de Commenge et autres lieux circonvoysins auxd. comptés, soict besoing envoyer forces pour fayre obéyr aulx éditcz et ordon-

Digitized by Google

nances du Roy et pour ce faire y tenir forces et à ceste occasion de lever et envoyer une partye de la compaignie du Roy de Navarre tant hommes d'armes que archiers, Nous à plain confians de vos sens, fidélité et prompte diligence, vous avons commis et depputé et par ces présentes commectons et depputons commissaire pour l'assiette des lougis et vivres qui pour ce faire leur seront nécessaires en payant de gré à gré, avec modération de taux, à ce appellant les magistratz, consulz et juratz desd. lieux, pour le service de Sa Majesté, bien, reppos et soulaigement desd. subjectz, et de ce faire, en vertu du pouvoir à nous donné, vous mandons plain pouvoir, auctorité et comission et mandement spécial, mandons et commandons à tous justiciers, officiers et subiectz dud. sieur, vous obéyssent sur peine de rebellion.

Donné à Agen, soubz nostre seing et cachet, le vingt huictiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante-deux, de Monluc, ainsin signé. Et au dessoubz : par le commandement de mon dict seigneur : Lauzit.

Collationné à son propre original : Grifollet.

Coppie de commission de Monseigneur de Montluc.

(Simple copie. — Archives de Muret, liasse 40.)

III

1567. — FÉV.-JUILLET

Requête du Pays de Comminges a Blaise de Monluc

Les châtellenies du comté de Comminges rançonnées par Tilladet de Saint-Orens, lors de la querelle des gentilshommes huguenots de Fontraille, de Solan et de Roquemaurel, demandent remboursement des sommes avancées par elles en faveur des villes de Saint-Girons et de Saint-Lizier, et l'élargissement de quelques prisonniers. — Ordonnance de Monluc à ce sujet.

La présente requête sera suffisamment éclaircie par l'extrait suivant d'une lettre de Monluc au roi Charles IX : « Sire, j'ay

Digitized by Google

arresté d'advertir votre Majesté des insolences que fait le jeune Fontraille frère du séneschal d'Armaignac, au hault Comenge, à vos subjects et aux gens d'esglise, pour ce que je pensoys toujours qu'il se réduyt..... Il n'a aucune religion, car autant de pilleries fait-il sur les ungs que sur les autres s'ils ont de quoy. Il n'y a bénéfice qui ne soit voulé ny marchant qui ne soit rançonné..... Et depuis six mois il s'est ralyé avec le sieur de Solan, qui est son beau-frère et celluy qui s'est jeté dans Pamyer après le massacre..... Ledict Solan est bien de la Religion nouvelle, et il est intervenu une querelle entre eulx deux, les Roquemaurelz, qui sont aussi de la nouvelle religion..... Ils se sont retirés à une ville, nommée Sainct Giron, que la moytié est au visconte de Fymarcon, oncle dudict Fontraille; et Rocquemaurel et ses gens ont esté contraincts se jeter dans une autre ville qui est à vostre Majesté, et se font la guerre guerréable ; et tout aux despens de vos subjects, qui faut que, dès qu'ilz ont leur mandement, leur apportent argent et vivres à volunté. » *(Commentaires* et *Lettres de B. de Monluc.* — Edition de M. de Ruble, t. V, p. 77. 14 février 1567.)

Monluc eut ordre de pacifier cette querelle dont le Comminges a souffert : « ... Nous vivons en paix par toute ceste Guyenne, sans ceste querelle particulière, qui est au hault Commenge, où le Roi m'envoye. » *(Ibid.* p. 86. — Lettre aux Capitouls de Toulouse.)

A Monseigneur de Monluc, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes et lieutenant général pour Sa Majesté en Guyenne.

Très humblement vous remonstrent les consulz des villes de Muret, Samathan, Aurignac, l'Isle-en-Dodon et aultres du pays de Comenge, que par mandement du Roy, pour raison des différants qu'estoient entre les Seigneurs du Solan et Roquemaurel, vous auriez faict conduire certaines compaignies es lieux de Sainct Girons et Sainct Lizier, par le seigneur de Sainct Orens, colonel de la légion de Guienne, lequel soy-disant commissaire par vous depputé auroict procédé à la cottisation de certains vivres et munitions pour estre portés esd. lieux de St Girons et Sainct Lizier, scavoir, la chastelenie d'Aurignac cent cestiers de bled, cinquante motons, quinze pipes de vins, et le semblable sur les chastelenies de Muret, Samathan, l'Isle-en-Dodon et aultres, et à ce payer auroict despéché constraincte à la peyne de cinq

Digitized by Google

cens livres, et de prison, et en vertu d'icelle constraincte auroyent esté emprisonnés ung grand nombre de personnes dud. Comenge, et saisir plusieurs biens, le tout à la poursuite des sindicz des villes de Sainct Girons et Sainct Lizier, à quoy satisfaire ce pouvre peuple ne pourroict, estans très expressément prohibé et deffendu à tous les subiectz du Roy de ne imposer un seul tournoys sur peyne de leurs vyes et de deniers communs et patrimoniaulz. Il n'ont rien, joinct que ceux de Sainct Girons ne contribuent pour aides sy n'est aux deniers des tailhes, en Comenge, lequel aussi de sa part n'est tenu, pour ce faict, les secorir, mesme attendeu que de leur part y a de la faulte, n'ayant faicte la justice qu'ils debvoient voyant les insolances et maulvais faictz qu'en leur pays se comètent et toutes foys aulcungs dud. Comenge, volontairement ou à force, ont ilz pati et souffert, à raison dud. différant, beaucoup plus grand despence et folle, que ceulz dud. Sainct Girons, et a iceulz secoureus et aydés, en sorte qu'ils n'ont tant souffert de leurs biens comme ilz demandent.

Ce considéré, et que vous estes amateur du peuple et observateur des Edictz et Ordonnances du Roy et néanmoings informé de la pouvreté dud. pays, et que si lesd. villes de Sainct Girons et Sainct Lizier ont faict quelques frais et despence, desquelz demandent remborcement, ce a esté voluntairement, dont le peuvent répéter, vous plaise exempter et descharger led. pays de Comenge desd. frays, despence et cotisations, à tout le moingz où il y auroict lieu de remborcement au profict desd. habitans de Sainct Girons et Sainct Lizier, qu'ilz auront leur recours sur les biens desd. de Solan et Roquemaurel, affin que le pouvre peuple impuissant ne souffre et porte la peyne, faisant inhibition et deffence ausd. habitans de Sainct Girons et Sainct Lizier de ne, pour raison de ce, vexer lesd. habitans du pays de Comenge à peyne de quatre mil livres, et ceux qui sont prisonniers, eslargis;

Digitized by Google

et la récréance desd. biens prins, octroyée purement et simplement.

Et ferez bien.

Pour les supplants :
PONTIC, scindic.

Veue la présente requeste, et estans deuement advertis et acertenés que la grande et excessive despence y mentionnée n'a esté faicte et moins cottizée par nostre consentement, ordonnons que tant lesd. supplians que consulz et trésorier de Sainct Girons et Sainct Lizier comparoistront en leurs personnes par devant Nous, à certain et compétent jour, auquel apourteront tous les Estatz et comissions par eulz obtenus de Nous et du cappitaine Tilhadet, fraiz et despence par eulz faictz, depuis nostre venue ausd. lieuz de Sainct Girons et Sainct Lizier, jusques au partement dud. cappitaine Tilhadet[1], pour eulz ouys et lesd. supplians, leur estre sur ce, pourveu comme de raison, et cependant est enjoinct tant ausd. Consulz et Trésorier dud. Sainct Girons et Sainct Lizier et tous autres qui tiendront aucuns prisonniers pour raison de ce dessus, de incontinent les eslargir ou faire eslargir, ensemble leur délivrer tous et chascun leurs biens qu'ilz pourroient avoyr saisis en vertu desd. missives, à peine de dix mille livres, et à mesme peyne leur est inhibé et deffendu de passer outre, ne rien tenter en vertu desd. commissions. Si, donnons en mandement au premier sergent sur ce requis, mettre ces présentes à exécution, et faire tous exploictz nécessaires.

Faict à Cassaigne, le XI de juillet mil V^c LX. VII.

DE MONLUC.

Par commandement de mond. s^r
LAUZIT.

(Pièce originale. Signature autographe. — Archives de Muret, liasse, 40).

1. Dans la lettre du 14 fév. Monluc demandait qu'on envoyât Tilladet de Saint Orens avec quatre cents hommes et il motivait ainsi son désir : « ... car ne fault faire levées de gens de ce pays de delà [du Haut-Comminges], parce qu'ilz sont presque tous parens d'une part ou d'autre. » (*Ibid.* t. V, p. 82.)

Digitized by Google

IV

1567. — 7 JUILLET

LETTRE DES CONSULS D'AURIGNAC AU SINDIC DU TIERS-ÉTAT DE COMMINGES

Les consuls d'Aurignac effrayés par les insolences des Huguenots et notamment par l'audace de ceux de Saint-Girons (voy. la pièce précédente), demandent des renseignements sur l'état des choses, à Pontic, sindic du Tiers État.

Monsr le Scindic. Nous sommes marrys de tant que n'avons ouy de nouvelles de vous, des affaires du faict de ceulx de Sainct Gyrons, que vous avons envoyé par deux foys, et ne nous en avez rendu aulcune responce de rien que ayés faict, par ainsin vous prions que nous advertissiés en tout, comme est vostre charge et comment il nous fault gouverner, car ne ausons aller, ny traficquer par les villes aux foires et marchés, pour craintre d'estre prins et arrestés noz biens et personnes, ainsin que journellement les de Sainct Gyrons en preignent, et emprisonnent ceux qu'ilz peuvent trouver, que sera ung grand intérestz et domaige sy ne y donnez ordre et bonne diligence comme scindic du pays, à ceste cause nous advertirés par escript.

Et sur ce, nous recommandans à vostre bonne grâce, nous prions Dieu, Monsr le scindic, que en sancté vous donne longue et heureuse vye.

D'Aurignac ce VIIme julhet 1567, par ceux qui sont vos bons amys :

Les Consulz d'Aurignac.

Monsr, Monsr Pontic, scindic du Tiers Estat du pays et comté de Comenge, à Samathan.

(Archives de Muret, liasse 40.)

Digitized by Google

V

1567. — Du 6 octobre au 21 novembre

Maintien de la garnison de Muret par le Parlement et par le Gouverneur de Toulouse

Pendant l'année 1567, la garnison de Muret, composée de soldats étrangers à la ville et de quelques-uns de ses habitants, était commandée par le muretain Jean Mascaron, capitaine, sous la responsabilité de Pierre de Bellegarde, « gouverneur en la ville de Tholose, Comenge, Astarac et Bigorre en l'absence de M. de Monluc. » Les États estimaient que le maintien de cette garnison était de la plus haute importance. Un des sindics vint à Toulouse, représenter au premier Président du Parlement que Muret « capitalle de la comté de Commenge, faubourg et clef de ceste cité de Tholose » devant être continuellement protégée, il fallait au plus tôt obliger Jacques Bason, trésorier du pays, à payer à la garnison 2.000 livres qui lui étaient dues[1]. Le 6 octobre, au nom du Parlement, du Tornoer ordonnait aux villages composant la châtellenie de Muret d'expédier à la garnison les vivres nécessaires[2]. Enfin, le 10 du même mois, Pierre de Bellegarde pressait le payement des hommes d'armes et en avertissait les sindics du comté.

Cependant, Arnaud Mauhé, sindic des villages, et Dominique Pontic, sindic du Tiers Etat, croient savoir que Jean Mascaron, gouverneur du château de Muret et capitaine de la garnison, n'est

1. Arch. de Muret, L. 54. — Il paraît que l'on n'était pas partout aussi empressé qu'à Muret à satisfaire les compagnies. Mais alors celles-ci, recevant l'ordre de quitter la place, ne se retiraient pas avant d'avoir touché leur solde en entier, et, dans l'intervalle, elles se montraient irritées, presque ennemies. Voici ce que nous lisons, à ce propos, dans une curieuse lettre adressée au sindic du Tiers Etat de Comminges par un gentilhomme commingeois assez mécontent. Après avoir félicité le pays qui va payer 2000 liv. à la garnison de Muret, il raconte quels traitements ont à subir deux mauvaises payeuses : il s'agit des villes de Saint-Bertrand et de Saint-Gaudens : « Au reste, Monsr le scindic, il est très nécessaire que veue la présente vous alliez jusques à la ville de Sainct Bertrand protester contre l'evesque de Comenge et son clergé, de la folle que les troys compaignies qui sont lancées, font sur le pays, à faulte de bailler les deux mil livres par eulx offertes pour la solde d'une compaignie, car, vous asseure, je suis délibéré les mettre toutes troys dans leur diocèse jusques à ce qu'ilz auront satisfaict, et de mesme vous en fault faire au clergé de Sainct Gaudens, car à occasion de eulx, les compaignies retardent de aller faire service au Roy.... De Balesta, ce ive octobre [1567]. Vostre bon amy : Roquefort. » (*Ibid.*, L. 40.) Les de Roquefort avaient entrée aux Etats de Comminges.

2. « La Cour, pour la nécessité qui se présente, mande aux consulz de Muret et aultres lieux dépendants de la chastellenye de lad. ville, qu'ilz, incontinent et sans délay, portent vivres nécessaires en icelle pour l'entretènement de la gendarmerie séant en lad. ville, soubz la charge du sieur de Bellegarde, chevalier de l'ordre du Roy.

« Faict à Tholoze, en Parlement, le vi^e d'octobre 1567, du Tornoer. »

Digitized by Google

pas exact à maintenir la garde : ils font dresser aussitôt un acte de protestation contre lui[1]. Là dessus, Odet de Benque, député par Bellegarde, vient à Muret. Le 21 novembre il visite la garnison. Il constate que la compagnie de « noble Jean Mascaron, sieur de Vilatte et de La Masquère » composée de 200 h. est « en bon équipaige », que presque tous les soldats sont arquebusiers « aptes à faire service au Roy », et en exécution d'un arrêt du Parlement, il leur fait distribuer 1600 liv. tournois[2].

Minute de la Lettre envoyée aux trois scindicz de Comenge par le sieur de Bellegarde, pour l'entretien de la compagnie du capitaine Mascaron.

Messieurs. Les urgentes et pressées affaires que le Roy a en son royaulme, comme verrés par la coppie de la lettre envoyée à Monsieur de Monluc,... me contraignent pour le debvoir de ma charge et gouvernement que j'ay en ce pays, vous escripre la présente pour l'entretènement de la compagnie que j'ay commise en ceste ville de Muret, à vous prier qu'il vous plaise signer le mandement que ce porteur vous baillera, n'ayant trouvé plus expédiant moyen, ny moings onéreux que de prendre sur tout le pays, par les mains du trésorier, la somme de 2000 l. qui sera pour la solde d'ung mois, à la charge que led. trésorier, aux prochains Estatz, sera content du principal et intérest, qui sera l'endroict, Messieurs, où je me recommande bien de bon cœur à voz bonnes grâces.

De Muret ce x^e^ octobre 1567.

Vostre bon amy.

A Messieurs, Messieurs de Saman, archidiacre de Lombés, scindic de l'Église, de Benca [de Benque], scindic de la Noblesse, et Pontic, scindic du Tiers Estat des Estatz de Comenge.

(Archives de Muret, liasse 56)

1. Arch. de Muret, L. 54.
2. Arch. de Muret, L. 56. — *Ibid.*, L. 54.

Digitized by Google

VI

1567. — D'OCTOBRE A DÉCEMBRE

REQUÊTE DES ÉTATS A P. DE BELLEGARDE AU SUJET DE LA GARNISON ÉTABLIE A SAMATAN

Après la pacification de la querelle des Roquemaurel et Solan, des garnisons furent laissées à Saint-Girons et à Saint-Lizier [1]. Vers la fin de la même année, M. de Gramont en établissait une à Samatan, sous les ordres du baron de Larboust. Elle ne séjourna en cette ville que huit jours au mois d'octobre, et douze jours au mois de novembre. Elle se composait de 28 h. d'armes, 24 archers et leurs chefs [2]. Monluc ayant ensuite expédié cette poignée de soldats à Auch et à Gimont, ils déclarèrent, à leur retour, ne vouloir quitter Samatan que s'ils étaient payés par les Etats de Comminges comme s'ils eussent tenu garnison sans interruption. Les capitaines Mons et de Beaurepaire vinrent même à l'assemblée des Etats, réunis à Muret en décembre 1567, pour réclamer insolemment et avec menaces. La pièce suivante rappelle ces faits et montre les États députant à Toulouse, vers M. de Bellegarde gouverneur en l'absence de Monluc, Mathurin de Sabonnières, abbé d'Eaunes, et M. de Gensac, pour obtenir protection et se faire rendre justice.

Monsieur,

A la teneue de ces Estatz du pays de Comenge s'est présentée une difficulté d'entre la compagnie du sieur de Gramont, estant en garnison en la ville de Samathan, ausquelz combien eust esté mandé par Monsr de Monluc de vuyder lad. ville de Samathan et aller en garnison en la ville de Lauzerte et Castelnau... ilz ne auroient à ce voulu obéyr qu'ilz ne fussent payez entièrement jusques à présent, combien leur eust esté remonstré qu'ilz ont esté, par vostre mandement, envoyez pour le service du Roy vers Aux et Gymont, où ilz ont vescu

1. « Le sindic [du Tiers Etat de Comminges] a remonstré les différens des sieurs de Rocquemaurel et Solan. — Deux particuliers ayant sollicité de supplier le sieur de Monluc la garnison estre vuydée, Monsieur de Borderia [juge en Comminges] dict qu'elle n'auroict esté ordonnée que sur le bien des parties. — Ledict Cabally [sindic] dict que les compaignies ont esté lougées es villes de Sainct Lézé et Sainct Gyrons pour espargner les villaiges, que à ce, soit eu esgard. » (*Arch. de Muret*, L. 54.) Cahier des délibérations des Etats.

2. Déclaration du baron de Larboust sur son séjour à Samatan. (*Arch. de Muret*, L. 56.)

Digitized by Google

aux despens du peuple, au moyen de quoy n'estre raisonnable qu'ilz fussent payés durant led. temps sur lad. garnison, et pour oster toute combustion, pour ce qu'ilz ont présenté une lettre dud. sieur de Monluc postérieure, par laquelle estoit mandé ausd. habitans de contenter lad. compaignie, avec grandes menaces, comme il vous plaira voir par lad. lettre, pour oster toute confusion on leur a présenté de les payer pour les jours qu'ilz ont demeuré absens dud. Samathan à raison de vingt-deux solz six deniers pour homme, chascun jour, à quoy reviennent les gaiges du payement de la solde de chascun homme d'armes; mais la friandise qu'ilz ont trouvée d'estre payés à ung taux que le lieutenant de leur compaignie et les consulz ont faict revenant pour jour à troys livres, troys solz, six derniers, faict qu'ilz ne veulent pas se contenter. A cause de ce, le pays a députté Monsr l'abbé d'Eaulnes et Monsr de Genssac pour aller devers vostre seigneurie pour leur pourvoir là dessus par vostre moyen, ou par lettre aud. s^r^ de Monluc.

De Muret, ce 18 décembre 1567.

Vos très obéissants serviteurs, les gens des Estatz du pays et comté de Commenge [1].

L'original de ceste lettre a esté envoyé à Monsr de Bellegarde par Messieurs des Estatz de l'assemblée, le XVIII décembre 1567.

(Archives de Muret, liasse 56.)

1. Voici le billét par lequel Monluc fit connaître sa décision : « Messieurs les Consulz de Samatan. Après que j'ay eu entendu les fraiz que vous avez faictz pour la compaignie du sieur de Gramont, j'ay advisé de pourvoir à ce et ay ordonné que vous leur bailleriés pour gendarme trente soubz par jour, et à l'équipolent pour les archiers, pour quatre jours seullement, et pour ce vous ay volu escrire cette lettre affin que satisfassiez à ce désir. Priant Dieu vous avoir, Messieurs de Consulz, en saincte et digne garde.

« Agen, le 4me de janvier 1568.

« Vostre bon amy. — B. DE MONLUC. »

(Pièce originale. Signature autographe. — Archives de Muret, liasse 61.)

Digitized by Google

VII

1568. — 4 AVRIL

TABLEAU
DES INDEMNITÉS DUES AUX VILLES ET VILLAGES DU COMMINGES DRESSÉ PAR ORDRE DE MONLUC.

Les Etats entrèrent d'eux-mêmes en conciliation avec les consuls de Saint-Girons, relativement aux sommes que les châtellenies du Comminges réclamaient à cette ville. D'après l'accord passé chez G. Verniolle, notaire à Muret, en décembre 1567, le comté concédait 600 livres tournois à la communauté de Saint-Girons. — Quant aux indemnités dues à diverses châtellenies du Comminges, B. de Monluc désigna J. de Borderia, juge en Comminges, pour les déterminer. De Borderia s'adjoignit trois commissaires. Le « Rôle » dressé par ces députés indique le nom de deux capitaines qui, avec Tilladet de Saint-Orens, vinrent dans le Haut-Comminges, pacifier la querelle des Fontraille, Solan et Roquemaurel : ce sont les capitaines Alexandre et Ampela.

Rolle de la Taxe, vérification et modération faicte des vivres, fournitures et despence, par les villes et villaiges du comté de Comenge, par mandement du seigneur de Monluc, chevalier de l'ordre du Roy, son lieutenant et gouverneur général au pays de Guyenne, passant, allant et séjournant led. sieur avec ses compaignies tant à pied que à cheval, au Hault Pays dud. Comenge, contre les Rebelles de la Majesté du Roy, faicte par nous soubzsignés, commis et depputés par Monsieur le juge dud. comté, commissaire par led. sieur à ce depputé, comme s'ensuict :

I. — Premièrement a esté taxé aux consulz, manans et habitans de St Lizier pour la despence de bouche faicte et fournie aud. sieur et sa suyte, tant à pied que à cheval, et autres fournitures contenues et spécifiées en leur rolle, la somme de neuf cens cinquante cinq livres, pour ce . . . . . 955 l.

II. — Aux consulz, manans et habitans de Belbèze pour

Digitized by Google

cinq cestiers de bled, dix cestiers avoyne, dix quintalz de foin, quatre moutons, ung veau, portés pour munition aud. St Lizier, la somme de quarante huict livres, pour ce. . . . . 48 l.

III. — Aux consulz et habitans de Caumont pour avoir porté aud. St Lizier deux quintalz et demy foin de munition, trente solz, pour ce . . . . . 1 l. 10 s.

IV. — Aux consulz de Taurinhan pour troys cestiers ung cartier de bled, troys cestiers avoyne, huict quintalz et demi dix-sept livres foin, portés aud. St Lizier, la somme de dix sept livres onze sols, pour ce 17 l. 11 s.

V. — Aux consulz de Contrari pour huict cestiers bled, huict cestiers avoyne, six quintalz foin, quatre moutons, quatre cheveaulz, ung veau, portés aud. St Lizier pour lad. munition, quarante deux livres quatre solz, pour ce . . . . . 42 l. 4 s.

VI. — Aux consulz de Montesquieu pour dix cestiers bled, vingt cestiers avoyne, dix quintalz foin, quatre moutons, huict cheveaulz, ung veau, portés aud. St Lizier, septante neuf livres, pour ce . . . . . 79 l.

VII. — Aux consulz de La Fitère pour huict cestiers avoyne, troys quintalz trois carterons foin, deux moutons, portés aud. St Lizier, dix neuf livres six solz, pour ce . . . . . 19 l. 6 s.

VIII. — Aux consulz d'Aurignac pour la despence faicte aud. s^r de Monluc avec son train en passant, et aultres choses contenues en leur rolle, troys vingtz dix livres, pour ce . . . . . , . . 70 l.

IX. — Aux consulz de Salyes et leur chastellenie pour vingt ung cestier troys cartiers de bled, vingt deux cestiers ung cartier avoyne, deux vaches, vingt quatre quintalz et demy foin et vingt sept moutons portés et conduicz en la ville de St Gyrons, de munition pour lesd. compagnies, deux cens vingt-troys livres, ung sol, siz deniers, pour ce . . . . . 223 l. 1 s. 6 d.

X. — Plus ausd. consulz de Salyes pour la despence

Digitized by Google

faicte par lesd. compagnies en passant, cent vingt livres, pour ce . . . . . 120 l.

XI. — Aux consulz de Sainct Julien et sa chastellenie pour vingt cestiers bled, une vache, deux pipes vin, douze moutons portés à St Gyrons pour lad. munition, cent dix huict livres dix solz, pour ce . . . . . 118 l. 10 s.

XII. — Plus ausd. consulz de St Julien pour le passaige desd. compaignies, quinze livres, pour ce . . . . . 15 l.

XIII. — Aux consulz de Goussens pour six cestiers bled, deux pipes vin, portés à St Gyrons, trente huict livres quatorze solz tournois, pour ce . . . . . 38 l. 14 s. t.

XIV. — Aux consulz du Plan pour le souper du capitaine Alexandre, dix livres, pour ce . . . . . 10 l.

XV. — Aux consulz de Martres pour avoir contribué ausd. compagnies avec ceulz de Palameni, trente cinq livres, pour ce . . . . . 35 l.

XVI. — Aux consulz de l'Isle-en-Dodon pour la despence desd. compagnies, cinquante livres, pour ce. 50 l.

XVII. — Aux consulz de Samathan pour la despence de la compagnie du capitaine Alexandre, cinquante livres, pour ce . . . . . 50 l.

XVIII. — Aux consulz de Fronsac pour cinquante cestiers bled, vingt-cinq cestiers avoyne, cinquante moutons, six bœufs, six pipes de vin, portés par eulx et leur chastellenie aud. St Gyrons, pour ladite munition, quatre cens cinquante deux livres, douze solz tournois, pour ce, ... 452 l. 12 s. t.

XIX. — Aux consulz d'Aspet pour quarante huit cestiers de bled, trente cinq cestiers avoyne, quatre quintalz foin, trente ung moutons, troys vaches, douze pipes vin, portés aud. St Gyrons pour lad. munition, quatre cens quarante deux livres tournois, pour ce . . . . . 442 l. t.

XX. — Aux consulz de Salyes pour le passage du capitaine Ampela, vingt livres, pour ce. . . . . 20 l.

XXI. — Aux consulz d'Escanacraba pour le contenu en leur rolle, cinq livres, pour ce. . . . . 5 l.

XXII. — Aux consulz de Muret pour la despence faicte

Digitized by Google

aud. s^r de Monluc et sa suyte faisant la monstre aud. Muret, deux cens livres, pour ce. . . . . 200 l.

XXIII. — Aux consulz de Castilhon et leur chastellenie pour cinquante cestiers bled, vingt quatre cestiers et demy avoyne, quarante cinq quintalz troys carterons de foin, cinquante cinq moutons, ung bœuf, quatre vaches portés aud. St Gyrons, pour lad. munition, quatre cens cinq livres quatre solz, pour ce . . . . . 405 l. 4 s.

XXIV. — Aux consulz de St Gyrons, viscomté de Couserans, et Lescure, la somme de six cens livres tournois accordés par les gens des troys Estatz dud. comté de Comenge leur estre baillés pour la demande de fournitures par eulz faictes ausd. compagnies, suyvant l'accord et instrument retenu par Me Gailhard Verniolle, notaire de Muret, au moys de décembre mil cinq cens soixante sept, pour ce. . . . . 600 l.

Lesd. parties vérifiées, arrestées et calculées par nous Anthoyne Cambornac, licencié, Bernard Cabalby et Dominique St Pierre, comme dessus est spécifié, montent en somme universelle quatre mil dix sept livres, douze solz, six deniers tournois. — En foy de quoy avons signé le présent rolle et arresté par devant led. s^r Juge, le quatriesme avril mil cinq cens soixante huict.

B. CAMBORNAC, comis. De St PIERRE.

B. CABALBI, comis et deputté. De BORDERIA, juge et commissaire susdict.

Extraict de son original par moy greffier des gens des Troys Estatz dud. pays et comté de Comenge, cy soubz signé : GALABERT.

(Archives de Muret, liasse 40.)

Ce n'est pas seulement de la querelle des Fontraille, Solan et Roquemaurel que le Comminges eut à souffrir en 1567. En vertu d'ordonnances du Parlement de Toulouse et de commissions de Monluc, on fit sur divers points, en dehors du comté, des levées de troupes destinées à secourir les places menacées et à renforcer les armées royales. Le Comminges sillonné par ces hommes de guerre contribua à leur entretien.

Digitized by Google

Pour établir avec exactitude le compte général des frais occasionnés alors, en cette seule portion du territoire, par les soulèvements des Huguenots, il faudrait connaître la dépense exigée par l'entretien des garnisons aux chefs-lieux des châtellenies, les frais que rendit nécessaire l'expédition à Saint-Girons et à Saint-Lizier, enfin, les dépenses causées par le passage des troupes étrangères. Les « Rôles » officiels présentés aux Etats réunis à Muret en avril et en décembre nous font prendre du Comminges, en 1567, l'idée d'un pays occupé militairement. Les hommes conduits par les capitaines Tilladet de Saint-Orens, Parron, Malvoisin, Alexandre passent à l'Isle-en-Dodon et à Puymaurin [1]. Le capitaine Labastide séjournant à Seysses somme les consuls de Saint-Thomas (châtellenie de Samatan) de lui fournir des vivres [2]. Vous rencontrez des troupes à Noalhan, Pompiac, Lautignac dans la châtellenie de Samatan ; à La Fitère, au Plan, à Montberaud dans la châtellenie de Saint-Julien. On signale à Sabonnères (châtellenie de Samatan) le passage de 200 h. assemblés à Rieumes et à Bérat par le sieur d'Andouffielle, sur ordre du Parlement. 200 h. passent à Frouzins (châtell. de Muret) ayant à leur tête le capitaine La Borjasse, 200 à Aurignac, etc [3]. Bardachin conduisant deux compagnies d'arquebusiers traverse Lilhac et l'Isle-en-Dodon. Monluc a ordonné à ce capitaine de lever dans les comtés de Comminges et d'Astarac « le nombre de 600 arquebuziers à pied.... et iceulx tiendrés pretz pour le service du Roy là où par nous sera mandé, dit-il dans sa commission, et pour courir sus à ceulz de ladite religion nouvelle que trouverés estre assemblés en armes ».

Inutile d'insister sur les frais qu'entraîna pour le comté le passage de ces nombreuses milices [4].

(A suivre.) J. LASTRADE.

1. Archives de Muret, L. 40 et 55.

2. « Conseulz de Sainct Thomas. Veue la présente venez parler à moy pour scavoir come « vous me logerez ma compagnie. Cependant ferés provision de vivres.

« Me recommande à vous. De Seysses, le bien vostre bon amy à vous fére plaisir : LABASTIDE. » 1567. *(Arch. de Muret,* L. 55.) Le capitaine Labastide menait 300 h.

3. Voyez, même L. 55, l'indication de la présence des troupes à Aurignac, Escanecrabe, Martres, Mondavezan, Saint-Ignan, Castillon, Montpezat (châtell. d'Aurignac) ; à Fronsac, (châtell. de ce nom) ; à Roques (châtell. de Muret) ; à Labarthe-Inard (châtell. d'Aspet) ; à Mauvesin (châtell. de l'Isle-en-Dodon), etc. — Les 300 h. du capitaine Bajordan à Saint-Julien. — Passage de troupes à Garravet et à Lombez (châtell. de Samatan) ; à Castelgailhard (châtell. de l'Isle-en-Dodon) ; à Saint-Marcet (châtell. d'Aurignac), etc. (L. 54 et L. 56.)

4. Aux États tenus à Muret du 16 au 22 décembre 1567, M. de Borderia, juge en Comminges, exhorta les députés à supporter généreusement les charges de l'entretien des garnisons. Après que le procureur du Roi eut donné lecture des lettres et commissions en vertu desquelles on devait procéder au département des sommes exigées « pour le payement des compaignies des gens de guerre... pour la garde des villes et lieux, et réparations et fortifications d'icelles », de Borderia fit « remonstrance de la servitude et deuobéissance au Roy, prenant l'exemple des bestes irraisonnables, à plus forte raison la personne raisonnable voyant la bonne affection du prince, ayant le zèle de l'Esglise troublée par les séditieux et perturbateurs du reppos public, quy n'ont peu, ny deu, avoir prins les armes sans sa licence, ayant esté cause de infinis maulx, meurtres, querelles, oppressions, raptz, estranglemens. » *(Arch. de Muret,* L. 54.) Cahier des délibérations des États.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE)

1879

31 juillet. — Daniel Héron (Paris), et Charles Hurissel (Paris). — *Guides* : D. Sors et Charles Gouchan.

Partis de Luchon le 30, nous traversons le port de Vénasque encore plein de neige. Pendant la descente sur le Plan des Étangs, un orage éclate sur le Néthou et un autre sur les Posets. A la Rencluse nous avons une nuit magnifique et un beau clair de lune sur les montagnes. — Nous partons de la Rencluse à 2 h. 10', et arrivons au Portillon d'en bas à 3 h. 30' environ. Là, nous perdons une bonne demi heure à tailler des pas dans la neige qui est complètement gelée et qui couvre un espace où il n'y en a pas habituellement. Après cela nous trouvons le glacier très facile jusqu'au lac Coroné, où nous arrivons à 5 h. 45. De là nous avons encore quelques passages difficiles en montant le Dôme du Néthou et nous sommes obligés de tailler quelques marchés. — Pas de Mahomet facile. — En haut du Néthou, à 6 h. 20, temps splendide. A l'horizon un peu de brume. Pas un nuage sur les montagnes. Il a gelé assez fort cette nuit, car la neige est complètement gelée partout, ainsi que quelques petites flaques d'eau dans les creux de rocher au haut du Néthou. Hier, pendant l'orage, il est tombé ici de la grêle, et nous trouvons le glacier criblé de grêlons. A 4 heures, à la sortie du Portillon, il gelait assez fort et nous avions presque l'onglée. En haut du Néthou, à 7 heures, température très agréable, à peine quelques souffles du vent du Sud. — Sur les glaciers de la Fourcanade nous apercevons deux isards.

2 août. — G. Courtier (Paris), Th. Conilleau, nég^t^. (Le Mans), Blier (Franleu : Somme). — *Guides* : Barth. Courrège, dont nous n'avons eu qu'à nous féliciter sous tous les rapports. — Partis de Luchon le 1er août à pied ; couchés à la Rencluse après avoir fait l'ascension de Sauvegarde. Partis de la Rencluse à 2 h. 30, arrivés au sommet à 7 heures.

1. Voir tome X, p. 130 — 138.

Digitized by Google

15 août. — MM. Léon Clugnet, bibliothécaire des Facultés (Lyon) et Jean Collet, professeur à la Faculté des sciences (Grenoble), tous deux membres de la Société des Touristes du Dauphiné (S. T. D.), étant partis de la Rencluse à 4 h. 5 du matin, sont arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 50. — Ils étaient accompagnés par le guide F. Barrau, dont ils n'eurent qu'à se louer à tous égards. — Temps superbe ! Vue comparable aux plus belles des Alpes, sans en excepter celle dont on jouit au Mont Blanc !

Ascension facile ; la corde a été inutile. Il est incroyable que cette ascension soit si rarement tentée. La raison en est évidente. La haute société mondaine et le high-life amolli ou ramolli qui a envahi le Bas-Luchon a chassé l'alpiniste sérieux d'un centre d'excursions aussi admirablement situé.

19 août. — MM. Doyen (Reims), C. Poullain (Reims), Charles Alluaud (Limoges), J. Smith (Brighton). — *Guides :* Barth. Courrège, Haurillon Odo, G. Cantaloup.

Partis de Luchon à midi 15, le 18 août, par un temps splendide, après plusieurs jours de nuages et de pluie. — Arrivés à l'Hospice à 2 heures, à cheval. Départ à 2 h. 30. — Port de Vénasque franchi à 4 h. 15, arrivés à la Rencluse à 6 h. 15. — Départ mardi matin à 4 heures. L'obscurité se dissipe à 5 h. 30. — *(Le reste de la note manque).*

La page 13 a été déchirée par des mains indélicates.

21 août. — L. Duranton, H. Lhomonn. — *Guides :* Charles Gouchan, J. Estoup. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés au sommet à 7 h. 35.

Même date. — Arthur et Walter Bird (London). — *Guides* : B. Gay et P. Cantaloup. — Partis de la Rencluse et sommes arrivés au sommet à 7 h. 35, dans 3 h. 20 minutes.

22 août. — Jean Bazillac (Mirande) et Henri Brulle (Libourne), tous deux du C. A. F., sect. du S. O. — *Guides* : C. Passet (Gavarnie) et P. Bordenave (Cauterets.). — Partis du village de Vénasque à 5 h. 20, arrivés à 1 heure. — Orage et grêle.

24 août. — José Narino, du C. A. F., (Ile de Cuba), 2e ascension. — *Guide* : J. Haurillon. — Partis de la Rencluse à 4 heures ; au pic à 8 heures. Temps passable. — Accompagné de son frère Antonio Narino (1re ascension).

27 août. — Amédée Bonnet (Lyon) du C. A. F. et Pierre Prémillieux (Lyon) (du C. A. F). — *Guide :* F. Barrau. — Partis de Luchon le 26 au matin avec pluie et brouillard. Coucher à l'Hospice de Vénasque. Départ à 4 h. 45. Rencluse, 6 h. 20. Départ de la Rencluse à 7 heures; arrivée au sommet à 10 h. 45. Beau temps : très découvert du côté de la France. Fort vent du Sud. Les nuages

Digitized by Google

couvrent le côté espagnol et montent rapidement. Glacier couvert de neige, peu de crevasses visibles.

28 août. — Emile Coulombel et André Beauvais-Devaux. — *Guides* : P. Barrau et F. Corette, dont ils sont contents.

Partis le 27 de Luchon à midi, arrivés au port de Vénasque à 5 heures. Visite du Trou du Toro, et rentrés à la Rencluse à 7 heures. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, arrivés au Néthou à 8 h. 15. — Beau temps. Glaciers faciles, sauf le haut où ils sont trop congelés.

1er septembre. — José Narino (Ile de Cuba) avec J. Haurillon et P. Cantaloup, sont arrivés ici par la grâce de Dieu, après avoir effectué la 1re ascension du pic par l'arête (N. O. S. E.) qui va rejoindre l'arête de glace. Après avoir gravi la muraille verticale plein sud. Ils ont manqué y périr, à cause des rochers qui cèdent à la main. Deux pyramides sont construites sur l'arête.

Hier 31 août, 1re ascension du pic au S. S. E. le plus élevé de la crête : une pyramide y est construite. Dieu préserve d'autres voyageurs d'essayer ce terrible passage. — Nous sommes partis de la gorge S. S. O, qu'il ne faut pas confondre avec celle de Coroné. — Le Pas de Mahomet n'a été franchi par nous qu'à la descente seulement.

N. B. — Je signale à l'opprobre de tous les voyageurs la conduite *infâme* de ceux qui arrachent des pages au registre. — Le 24 août, les pages 10 et 13 y étaient, et elles manquent aujourd'hui !

Signé J. Narino.

Approuvé : A. Batigne.

4 septembre. — Alfred Batigne (Mascarons). « O vous qui montez ici, perdez toute espérance de voir plus beau sur ce massif ». Dante.

Je l'ai donc foulé de mon pied ce sommet immense et magnifique. — *Guides.....*

Même date. — Amédée de Trémont, sous-lieutenant de cavalerie, et Jules de Trémont.

Partis ce matin à 2 h. 05, de la Rencluse, arrivés à 6 h. 20 au sommet, sous la tutelle de Barth. Courrège, P. Barrau et G. Sastrade. Marche facile, beau clair de lune, le temps s'est couvert un peu vers 5 heures. Nous avons fait un festin royal sur la plus haute cime pyrénéenne ; mais nous maudissons Sébastien, l'espagnol de la Rencluse, qui a subtilisé une partie de notre eau-de-vie. — Mon père et moi avec Courrège et Bajun avons couché au clair de lune. Deux de nos chevaux, à la Rencluse, sont repartis pour Luchon ! *O fatum, sic voluit.* — Avec nous la première chienne des Pyrénées, *Bergère,* appartenant à Courrège, a franchi toute seule le Pas de Mahomet. Elle a bon appétit la bonne Bergère.

Digitized by Google

24 septembre. — Albert Tissandier. — *Guides* : Haurillon et Ch. Redonnet.

Nuit superbe à la Rencluse. Départ pour le pic à 4 h. 30 du matin, arrivée au Néthou à 8 h. 30. Temps splendide, on peut voir tout le panorama des pics. — Les glaciers sont couverts de neige, rendant ainsi la marche facile. Le Pas de Mahomet est légèrement couvert de neige et de petites plaques de glace. Neige sur le sommet du pic. Nous trouvons le livre en cherchant sous la neige nouvelle.

23 décembre. — Maurice Gourdon (de Nantes), maintenant à Luchon). — *Guide :* Barth. Courrège, et B. Gerdessus, mon domestique.

Impossible de trouver le registre enfoui sous la neige et la glace. — C'est donc d'après mon carnet de notes que je puis donner les indications sur cette première ascension hivernale du Néthou.

Le 22 décembre, départ de Luchon par un temps superbe et coucher à la Rencluse. — Du Plan des Etangs à notre gite, neige abondante et molle où l'on enfonce jusqu'à la ceinture. — Bonne nuit avec un bon feu dans la cabane. Au dehors, il y a 5 degrés 1/2 de froid. — A 6 h. 45 du matin, le 23 décembre, départ de la Rencluse par beau temps. Jusqu'au Portillon (où nous arrivons à 8 h. 30) neige molle où l'on enfonce souvent jusqu'à mi-corps, très dure montée. — Depuis le Portillon jusqu'au lac Coroné (10 h. 30) et au Pas de Mahomet : glacier excellent, c'est une vraie promenade pendant laquelle la corde a été absolument inutile. — Pas de Mahomet, couvert de glace et de neige, fut difficile et dangereux. Il fallut 30 minutes pour le traverser. A 11 h. 15, au sommet du Néthou, par un beau froid de 7 degrés, sans vent, sans nuages, soleil étincelant. Vue idéale. -- Après 15 minutes de séjour, nous repartions du sommet (11 h. 30) et à 2 heures étions de retour à la Rencluse, où nous couchions une seconde nuit.

Le 24 décembre, toujours favorisés par le temps, retour à Luchon par le port de la Picade.

1880

5 janvier. — Cte R. de Monts (Gers). — *Guides :* Barthélemy Courrège et son père B. Courrège. — Après avoir fait une ascension au Néthou le 12 mars 1879, j'y suis revenu aujourd'hui. — Nous descendons à Vénasque par Malibierne. — En mars 1879, la neige arrivait à Luchon, le port de Vénasque était très mauvais. Cet hiver 1879-80, le sentier des ports a été bon jusqu'à présent.

12 juillet. — Eugène Pac.... *(illisible)*, voyageur (Paris). — *Guides*: D. Sors et Bernard. — Parti de Luchon le 11 à 11 heures du

Digitized by Google

matin, arrivé à la Rencluse à 5 heures. Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au pic à 7 heures, par un très grand brouillard.

24 de julio. — Gregorio Mº de la Revilla (Santander), y las *guias* Haurillon y Charles Gouchan. — Salimos de la Renclusa a las tres (3 h.) y 20ᵐ de la madrugada y llegamos al pico de Néthou a las 7 h. menos cuarto de la manana.

29 juillet. — Prince de Joinville, prince Auguste de Saxe-Cobourg. — *Guides:* Barthélemy Courrège, H. Passet, D. Latapie. — De Malibierne à la Rencluse.

7 août. — Charles Alluaud (pour la 2ᵉ fois) de Limoges, Eugène Alluaud 14 ans (Limoges). — *Guides:* Barth. Courrège, et G. Bajun. — Départ de la Rencluse à 4 h, 20 et arrivée au sommet à 7 h. 55.

Température { Côté de France + 12° centigrades.
Côté d'Espagne — 2 id.

Différence étonnante à 4 mètres de distance.

10 august. — W. Garfish (Boston : England) from Vénasque avec C. Passet et F. Barrau from lac d'Oo by port d'Oo having ascended the pic Posets on the 8 august.

11 août. — Félix Lévêque et Albert Deville. — *Guides:* G. Bajun et P. Redonnet. — Partis de la Rencluse après une nuit splendide à 4 heures, arrivés à 7 h. 45. — Temps superbe.

14 août. — Frank Hyland and Herbert Faster left Port de Vénasque 4 h. 30 a. m., and arrived here 11 a. m. — *Guide:* D. Sors.

22 août. — Emil Oblasser. — *Guides:* Barrau et J. Ladrix. — Partis de la Rencluse après une belle nuit à 3 h. moins le quart, arrivés à 8 h. 30 après avoir déjeuné au lac Coroné. Le côté du couchant gelé. Le plus beau brouillard qu'on puisse imaginer !

26 août. — Adolphe Jacquesson (17 ans), Albert Jacquesson (16 ans), Ernest Jacquesson (20 ans) du C. A. F., élèves du lycée Fontanes. — *Guides:* B. Laffont, J. Dusastre, J. Menaly. — Partis de la Rencluse à 7 heures, arrivés à 11 heures.

28 août. — Alfred Odier, propriétaire; Jacques Bidermann, ingénieur des mines; Georges Odier; Philippe Odier; Henri Guex, ces 3 deniers, élèves du lycée Fontanes (Paris). — *Guides:* Pierre et Paul Barrau, J. Ladrix. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15 avec brouillard, arrivés au sommet à 7 h. 50 avec beau temps.

Sans date. — Albert Caron, du C. A F., sect. de Paris. — *Guides:* Firmin Barrau, duquel je n'ai eu qu'à me louer, et un porteur. — Partis de Luchon à 6 heures du soir, arrivés à l'Hospice à 7 h. 15, et après une marche nocturne nous sommes arrivés au port à minuit. Retenus par le brouillard, nous n'en sommes repartis qu'à 6 h. 30 du matin, et nous sommes arrivés pour déjeuner au Néthou à 11 heures du matin, et nous comptons bien boire le champagne

Digitized by Google

ce soir à Luchon. Cette ascension a été faite après les ascensions du Piméné, du Mont Perdu, qui ont eu lieu à la suite du banquet de Lez.

2 septembre. — A. Carbonnier (C. A. F. et S. T. D.), A. Henriot N. T. F.). — *Guide:* H. Passet; porteur: José Buisa. — Ascension faite après le Mont-Perdu, le Cotiella et les Posets.

3 septembre. — Alexandre Durrnd, 23 ans, et Blanche Bardi, femme Durand, 19 ans. — *Guides*: G. Bajun, 56 ans, P. Sors, 29 ans, et J. Sors Argarot, 26 ans. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30, arrivés au sommet à 9 h. 30. Nous avons tous traversé le Pas de Mahomet.

7 septembre. — Le 6 septembre 1880, après un concert donné à la Rencluse par MM. Tournan, P. et F. Barrau, G. Bajun, L. Barolus (?) et B. Lafont, guides de Madame Michaud, Mademoiselle Berrier, M. Michaud, M. Berrier, — Madame Michaud a ouvert le bal avec Tournan qu'elle a embrassé pour terminer la polka. — Partis le 7 à 4 heures de la Rencluse, nous sommes arrivés au sommet du pic à 10 heures.

12 septembre. — A. W. Carrington. — *Guide:* B. Courrège. — Left the Rencluse at 5. 30, arrived here at 9 o'clock.

24 septemdre. — Maurice Miran de Permantier (Carcassonne). — *Guides:* Barth, Courrège, G. Bajun, B. Lafont et J. Ménay. — Départ à 4 h. 15, arrivée au sommet: 9 h. 45.

1881

21 july. — James C. Getting (Londres) from the Hospice de Vénasque. *Guides*: ?

Même date. — Millot, notaire (Cambrai), Condemine (Paris). — *Guides:* J. B. Sabathé, V. Couity (?). Nous sommes partis de la Rencluse à 2 h. du matin, et sommes arrivés au Néthou à 7 heures. Nous n'avons eu qu'à nous louer de la prudence et de l'amabilité de nos guides que nous recommandons à tous les voyageurs présents et à venir.

22 july. — B. Lancaster Rose of Cromvvell Rovv, (London) et..... *(mots illisibles)* et Paul Anglade (Paris) sont montés au Néthou le 22 juillet, accompagnés des *guides* Barrau et Haurillon. — Partis de l'Hospice de Vénasque à 5 h. 30, nous sommes arrivés à 1 h. 30 au sommet du Néthou.

29 juillet. — Raffl (Paris), Albert Repussard (Angers), Delprat (Paris). — *Guides:* Haurillon, Bajun et J. Bernard. — Partis de la Rencluse à 4 heures, arrivés après de nombreuses stations nécessitées par un malade, à 9 h, 40 au sommet du pic. Temps splendide. Vu un isard.

3 août. — Albert Pere, principal clerc de notaire de M. Massion,

Digitized by Google

notaire à Paris, est monté au Néthou, accompagné de J. Haurillon (de Luchon) et de J. Barrère (de Cauterets), dont il est heureux d'avoir à se féliciter sous tous rapports. — Partis de Luchon à 3 heures, couchés à la Rencluse où ils sont arrivés à 7 h. 30. — Partis de la Rencluse à 3 h. 45, arrivés au sommet à 7 h. 50 avec un temps splendide.

Supplie les futurs touristes de respecter religieusement le livre, dont il constate à regret que plusieurs feuillets ont été détachés.

4 août. — MM. Armand et Gaston de Vismes (Paris), membres du Club alpin, sont montés ce jour au pic de Néthou accompagnés de M. Armand Bigot, président de chambre à la Cour d'Angers, qui déjà y était monté une première fois en 1859, et de son fils René Bigot, âgé de 18 ans, étudiant en droit. — *Guides* : B. Gay, J. Estoup, B. Cier. — M. Gaston de Vismes était déjà monté une première fois au pic de Néthou avec B. Gay, en 1879. — Partis de la Rencluse à 4 h. 15, nous étions au sommet à 9 heures. — Pas de nuages, mais brouillard de chaleur.

9 août. — Mme Mony et M. le Dr Adolphe Mony, membres du Club alpin, sont montés au pic de Néthou, accompagnés des *guides* P. Barrau, G. Bajun, F. Barrau et P. Barrau fils. — M. Mony était déjà monté au pic une première fois le 21 août 1859, avec G. Bajun. — M. et Mme Mony sont heureux de rendre hommage, sur le premier pic de la chaine, au dévouement, à l'habileté et à l'obligeante bonne humeur des excellents guides de Luchon.

Temps beau, assez grand vent.

13 août. — Ed. de Frendenreich (Berne : Suisse). — *Guides* : J. Haurillon et Barth. Courrège. — Partis de Luchon le 12 à pied, couchés à la Rencluse, montés en 4 h. 55. Temps superbe et chaud. — Allons du Néthou au pic de la Maladetta.

Même date. — Lieut.-colonel and miss St John, conducted by J. Sors et M. Barrau ; saw 9 chamois below as we reached the Pas de Mahomet. — Twenty fine years ago wohen a Captain in the 94 regiment lieut.-colonel St John was here before.

17 août. — MM. Le Mazoyer, Guilhem Pomorèdes, Ludovic Fromentin et Jules Couvreur, venant tous de Paris. — *Guides* : G. Bajun, Barth. Courrège, B. Courrège père, Cantaloup. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin, à 8 heures au sommet. — Malgré le froid, les susnommés sont parvenus à allumer leurs cigares à l'aide d'une loupe. — Therm. + 9°. — Vent violent, temps clair.

24 août. — Baron de Montigny avec son fils J. de Montigny, né à Saint-Léger de Rorte (Eure), le 26 mai 1865, venant d'avoir la coqueluche et d'être reçu, il y cinq jours, bachelier par la Faculté des Lettres de Paris.

Digitized by Google

Partis de la Rencluse le 24 août, à 4 h. 30, avec les *guides* P. Sanson et V. Courty. — Arrivés au haut du Néthou à 8 h. 45. — Vu 4 isards avant de passer le Portillon. Vu des pas d'ours se dirigeant du glacier de la Maladetta vers les Salenques. Beau temps. Quelques brouillards au-dessous de nous du côté de France.

Sans date. — Gustave Bergès, avocat stagiaire à... *(nom effacé)*, et Charles, B. Cotton (Edimbourg : Ecosse). — *Guides :* Barth. Courrège, puis B. Courrège son père,

Partis de la Rencluse à 5 h. 20 avec ces guides, arrivés au Néthou avec grand brouillard à 8 h. 30.

7 septembre. — A. Helps (London). — *Guides* : Barth. Courrège et Haurillon Odo. — Arrived at 9 : left the Cabane at Rencluse at 5. 30.

16 septembre. — Baron Amédée Thouron. — *Guides* : G. Bajun et B. Lafont. — Partis de la Rencluse à 3 heures par une nuit superbe, arrivés à 7 h. 30 par temps magnifique.

1882

28 juin. — Robert Mach (?) de Paris. — *Guides* : C. Passet (Gavarnie) et D. Pont (Cauterets). — Partis de Vénasque, le 27 à 6 heures soir ; cabane du val de Malibierne à 8 h. 30. — Partis de cette cabane le 28 juin à 3 h. 15 du matin, arrivés à 10 h. 15.

14 juillet. — J. de Latour (Montfaucon). — *Guide* : Pierre Barrau. — Partis de la Rencluse à 3 heures du matin. Temps superbe, neige molle. Arrivés au sommet du Néthou à 8 h. 30.

19 juillet. — F. W. de Treschow-Fritzau, chambellan du roi de Suède et Norvège, et Philip Dars (Ditgo : Norvège). — *Guides* : Bajun, Cier et P. Lançon. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30 du matin, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 10. — Temps superbe. Neige molle.

26 juillet. — M. Georges Aubin, né le 6 juin 1849, procureur de la République à Saint-Jean d'Angély ; M. Paul Proust, substitut à Bressuire ; M. Alexandre Tillaut, architecte à Bressuire ; M. Henry Le Masme (Nantes) ; M. Etienne Bureau Le Masme (Nantes) né le 15 février 1845 ; Mme Etienne Bureau Le Masme, née le 21 juillet 1856 (Nantes), qui a dû à son énergie, sa vaillance et sa bonne constitution de faire cette remarquable ascension ; M. Ed. Papillon, entrepreneur de menuiserie (Paris). — *Guides* : F. Barrau, G. Bajun, J. Fouillouse, P. Sanson, J. Ladrix.

Beau temps, soleil, nuages sur la France, temps découvert du côté espagnol. — Partis de la Rencluse à 4 h. 50, arrivés au pic à 9 h. 15.

27 juillet. — Jean Bazillac (Mirande) C. A. F., sect. du S. O., Henri Brulle (Libourne) C. A. F., sect. du S. O. — *Guide* : H. Pas-

Digitized by Google

set. — Montés au Néthou pour la 2me fois. — Arrivés au sommet à 9 h. 25 venant du pic des Tempêtes en suivant la crête jusqu'à la grande brèche, puis le glacier sud, et la cheminée du même côté. — Ayant couché à l'abri *Hippopotame* du Cte Russell.

Même date. — Georges Brunel, maire à Castelmayran) (Tarn-et-Garonne), Zoïle Gabriel, son domestique (Castelmayran). — *Guides* : P. Barrau père et fils. — Sont partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 8 h. 30 par un temps magnifique. Restés au pic jusqu'à 9 h. 30 par un temps très doux. Beaucoup de brouillard du côté de France, temps découvert en Espagne. Crevasses nombreuses dans le glacier; rencontré trois traces fraiches d'isards. — Repartis à 9 h. 30 par beau temps.

2 août.— L. Andrieux, propriétaire (Limoux), Jules Salvani, banquier (Limoux), Jacques Jorenz (Strasbourg), comte de Marescot. — *Guide :* G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 2 heures du matin par un clair de lune splendide. Arrivés au Néthou à 7 h. 15. Temps superbe en France et en Espagne. Panorama d'un grandiose dont on ne peut se faire une idée.

Même date. — A. C. Fairbairn (Londres). — *Guide* : B. Gay. — George Peile Jolson made the ascent on 2 august. — *Guide* : Pierre Mont Blanc (?). — Partis de la Rencluse 3 heures par un clair de lune catapulteux, rencontré beaucoup de crottins d'isards qui ont été apportés par des guides à chaque ascension; quant à des traces fraîches, jamais. Pour nous remettre nous allons tâcher de déjeûner le mieux possible et faire un prompt retour.

7 août. — Baron A. Thouron, montant pour la 2me fois (Saint-Firmin : Haute-Vienne), Charles Dupont (Jarnac). — *Guides* : G. Bajun et B. Lafont. — Partis de la Rencluse par une nuit superbe. Arrivés au sommet à 7 h. 35. Panorama magnifique et temps très clair.

8 août. — Charles de Saint-André, étudiant en droit à la Faculté catholique libre (Toulouse), et son domestique Jean Amouroux. — *Guides* : G. Bajun et un domestique de Sors. — 7 h. 10 du matin. Partis de Toulouse, ils étaient arrivés à cheval en trois jours à Bagnères-de-Luchon.

Même date. — Armand Bossion, avocat près la cour d'appel de Paris. — *Guide* : J.-M. Ribis.

12 août. — Spont, lycéen de Paris, et Marcel Thévenin, maître de conférences à l'École des hautes études (Sorbonne) Paris. — *Guides* : P. et F. Barrau. — De la Rencluse : 2 heures du matin, ici même à 9 heures. — Glacier mauvais, crevasses. Beau.

Même date. — F. E. L. Swan (C. A. F.), avec le guide Pierre Pujo (Gavarnie) et le porteur F. Mora (Vénasque). — Partis de la

Digitized by Google

cabane de Malibierne à 3 h. 45, arrivés à 9 h. 35. — Beau temps, mais beaucoup de vent. Avant-hier au Pic Posets.

18 *Août.* — E. et R. de Labusquette et J. A. Banedage (?). — *Guides* : P. et F. Barrau, P. Barrau fils. — Partis de la Rencluse à 3 heures, arrivés ici à 6 heures. — Glacier très mauvais par suite de nombreuses crevasses fraichement ouvertes. — Temps magnifique, quelques nuages du côté de France. Tué au Portillon de la Maladetta un beau coq de perdrix blanche.

19 *Août.* — Paul Devot (C. A. F. — S. A. C. — C. A. S. — S. T. D.). — *Guides* : H. Passet et G. Bajun. — Partis de la Rencluse à 3 h. 10, au sommet à 9 h. 10. — Temps superbe, pas un nuage. Horizon et panorama immenses : les Pyrénées du Pic de Carlitte à la Sierra du Méru Oco ; les plaines de France et d'Espagne à perte de vue.

Baromètre = 506 ; température + 10° centigrades.

30 août. — Louis Chardiny (Lyon). — *Guides* : G. Bajun et P. Sanson (dont je n'ai eu qu'à me louer à tous égards). — Partis de la Rencluse à 2 h. 15 par un clair de lune splendide. — Glacier très mauvais : nombreuses crevasses nouvelles qui nous forcent à de fréquents détours. — Arrivés au sommet à 7 heures du matin. Temps splendide et chaud, quelques nuages du côté de la France.

1 *septembre.* — A Degrange-Touzin (Bordeaux), du C. A. F., sec. du S. O. — *Guide* : H. Passet. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés au sommet à 9 heures. Temps assez doux, peu de vent, à peine quelques petits nuages très légers sur la plaine, mais très loin ; quelques nuages aussi très élevés dans le sud-est panorama splendide. — Baromètre = 508.

3 septembre. — Charles Puchard (?) — *Guides* : G. Bajun et P. Cantaloup. — Départ de la Rencluse à 2 heures, arrivée à 7 heures. — Mountains very clear.

Même date. — Robert Warschauer, James Horsfall, Wilhelm Lieberoth, tous de Berlin. — *Guide* : F. Barrau. — *Porteurs* : J. Denard et J. Mora. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30, déjeuner au Portillon, neige très dure, un temps superbe, vue parfaitement claire. — Arrivés à 8 h. 15 au sommet.

7 *septembre.* — Manuel Torrabadella, abogado, (Barcelona) y Rafael Torent de 16 anos tambien de Barcelona. — *Guias* : P. Sanson y D. Redonnet. — Salidos de la Rencluse à las 3 1/2, llegado a la cima a las 7. 45: Tiempo magnifico.

8 septembre. — Léon Guillain. — *Guides* : Bertrand Gay et P. Terce (?). — Partis à 4 h. 20, arrivés à 8 h. 20. — Temps superbe. — Le voyageur et les guides contents les uns des autres.

Digitized by Google

1883

27 *juin.* — M. Homer (?) avec H. Passet. — Impossible de trouver le registre par trop de neige. — *(Note écrite par H. Passet, le 20 août de la même année).*

26 *juillet.* — Victor Saussier (Troyes) et Gabriel Grisier (Paris). — *Guides*: P. Pujo (Gavarnie) et Mariano Torrente (Vénasque). — Partis de l'Hospice de Vénasque à 4 heures, arrivés à 9 h. 30. — Temps passable, froid.

28 *juillet.* — C. Thuron, ingénieur, T. C. P., E. Lambrecht, lieutenant d'artillerie, et G. Saint-Pierre, maréchal-des-logis au 3e dragons. — *Guides*: P. Barraû, G. Bajun et B. Salegard. — Partis de la Rencluse à 3 h. 15, arrivés au sommet à 9 heures. Brouillard moyen. Saint-Pierre déclare n'y pas voir le bout de son nez. Vent assez fort; température d'environ — 2°. A 9 heures 15 éclaircie sur Vénasque. Si le brouillard continue, Saint-Pierre prétend qu'il restera au Néthou plutôt que de descendre le Pas de Mahomet. — 9 h. 30, pas d'éclaircie, nous partons.

3 *août.* — Etienne Fould, propriétaire, né à Paris, et Aug. Flotté, son homme d'affaires (Alençon). — *Guides*: P. et F. Barrau. — Partis de la Rencluse à 3 h. 30, arrivés au sommet à 10 heures. Temps couvert du côté de Luchon, mais très beau du côté de l'Espagne.

5 *aout.* — P. Passement, D. Valette, X. de Liégard, P. Perassen, E. Lepidi, officiers d'artillerie. — *Guides*: M. et J. Barrau, Charles Gouchan. — Partis de Luchon à pied à 1 heure le 4 août, arrivés à la Rencluse à 7 h. 15. — Partis de la Rencluse le lendemain matin à 4 h,, arrivés à 8 h. 35 au sommet du pic. — Temps magnifique.

10 *aout.* — Adolphe Déglise, M. Chapu, membre de l'Institut, Madame Chapu et notre petite fille âgée de 10 ans. — *Guides:* H. Lons (Saint-Sauveur), P. Pujo (Gavarnie), B. Gay (Luchon). Nous avons fait l'ascension par un beau temps. Ascension heureusement accomplie grâce au dévouement des guides.

20 août. — Denys de Champeau, du C. A. F. — *Guide*: H. Passet (Gavarnie). — Parti le 10 août des Eaux-Bonnes. Le 11 j'étais au Balaïtous, le 13 au Vignemale, le 14 au Mont-Perdu, le 16 à la Munia, le 18 au Posets, le 19 au pic Sauvegarde, et le 20, à onze heures, au sommet de la plus haute montagne des Pyrénées. — Temps splendide pour toute ma tournée; impossible de faire un plus splendide voyage.

Même date. — F. E. L. S. Swan, C. A. F. — *Guides:* Mariano Torrente (Vénasque) et H. Passet (Gavarnie). — Partis de l'Hospice de Vénasque à 5 h. 30, arrivés à 11 heures au sommet du Néthou

Digitized by Google

(ma 2e ascension). — Le 14 j'étais au Mont-Perdu, le 16 au pic Louseras, le 18 au grand Batchimaille, le 19 à Sauvegarde.

24 *août*. — Saunders Cumming de R... (*mot illisible*) et V. T. Chambellain (?), de Londres. — *Guides* : G. Bajun et P. Cantaloup. — Left Rencluse 1 h. 50 and arrived at summit 6 h. 35 a. m. — Sky clear haze on hills.

8 septembre. — Antoine Benoist, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, Adolphe Benoist, substitut du procureur de la République à Montluçon (C. A. F., sect. Lyon). — *Guides* : Bertrand Courrège, 67 ans, né en 1816, le doyen des guides de Luchon, Raphaël et Jean Angusto (de Luchon). — Partis de Luchon le 4, à 4 h. soir. — Du sommet des Posets le 6, à 1 heure soir, après avoir passé le port d'Oo et grimpé le pic des Hermittans. Venus par la ville de Vénasque et les Bains (très recommandés. — Passé hier soir quelques minutes à l'Hospice de Vénasque, mais assez longtemps pour y être écorchés à vif. — Subi l'hospitalité peu écossaise de Sébastiano à la Rencluse. — Partis de la Rencluse à 5 heures, arrivés au sommet 9 h. 20. — Temps admirable, pas de vent. — Barom. = 502. Coloration intense, mer de nuages sur les plaines. — Nos trois guides n'ont pas été seulement irréprochables, mais par dessus tout les plus sympathiques compagnons que l'on puisse trouver pour une excursion de plusieurs jours.

10 *septembre*. — Antonio Escofet y Nette et et Arthur W. Taylor. — *Guides* ; P Sanson et L. Sanson son neveu. — Partis de la Rencluse à 4 h. 45, arrivés au sommet du pic à 8 h. 40 par un temps magnifique. — Nous ne pouvons faire trop d'éloges de nos guides. Ils ont fait preuve d'une parfaite connaissance du chemin que nous suivions.

Faim dévorante en arrivant au pic ; expédié pour l'éternité un tendre dindon et bu deux bouteilles de vin. Après quoi nous nous sommes mis tranquillement à admirer la nature. Temps splendide, beau partout. — Quand on se trouve sur ces hauteurs, ayant sous les pieds des forêts de montagnes, des plaines à perte de vue, on se sent grand par rapport au monde d'en bas, et petit par rapport au monde infini d'en haut.

[Les pages 38, 39, 40 et 41, ont été déchirées par des touristes ou des guides indélicats, malheureusement inconnus. — Elles étaient consacrées aux ascensions des années 1884, 1885 et partie de 1886. Leur regrettable suppression nous empêche de consigner dans notre travail les noms des excursionnistes et des guides, qui, pendant ces deux années et demie, ont atteint le sommet du Néthou. — Nous avions espéré trouver sur les carnets des guides des indications nous permettant de combler cette lacune. Mais là encore nous avons été complétement trompé dans notre attente. Par indifférence ou tout autre motif, ils négligent de faire inscrire les ascensions sur leurs livrets, ou n'en ont pas. Nous n'y avons relevé que 6 ou 7 courses au Néthou. Nous allons les indiquer à leur lieu et place. Il en sera de même pour les notices des trois seules escalades de 1885 qui aient échappé aux mains des Vandales alpinistes.] (*A suivre.*)

Digitized by Google

ANNIBAL à LUCHON?

La dernière livraison de la *Revue de Comminges* contient un article, d'ailleurs très intéressant, où M. Astrié trace les principales phases de l'histoire de Luchon à travers les âges. Dans cet article, l'auteur n'hésite pas à soutenir l'opinion qu'Annibal aurait franchi les Pyrénées par le port de Vénasque et aurait campé, avec son armée, au pied de Superbagnères, pour, de là, traverser le sud de la Gaule et envahir l'Italie.

Fidèle au principe qu'elle a adopté lors de sa création, la Société des études du Comminges, tout en laissant à l'auteur la responsabilité personnelle de ses assertions, ne peut que formuler à ce sujet des réserves formelles.

Sans doute, si le passage du port de Vénasque ou de la Glère par les Carthaginois était basé sur des documents certains, cet événement constituerait, à coup sûr, pour notre contrée, un souvenir historique des plus intéressants. Mais on sait qu'avant de pénétrer en Gaule, Annibal avait dû faire le siège de Sagonte, ville alliée des Romains et située à 30 kilomètres environ de la Valence moderne. Ce siège avait duré deux ans et beaucoup éprouvé les Carthaginois qui avaient subi de grosses pertes. L'armée victorieuse était harassée et presque démoralisée. C'est au point qu'Annibal, pour ne pas compromettre sa marche vers les Pyrénées, dut faire appel à la bonne volonté de ses soldats dont dix mille, complètement découragés, quittèrent le gros de l'armée et regagnèrent leurs premiers cantonnements. Comment Annibal, à la tête d'une armée déjà si éprouvée et réduite à 80 mille hommes, aurait-il commis l'imprudence d'abandonner une route qui s'ouvrait naturellement devant lui, à peu de distance de la mer, pour faire un crochet d'au moins 100 lieues, et cela pour tenter le passage des Pyrénées par un des points les plus difficiles et les plus dangereux avec la certitude de s'exposer inutilement à de nouvelles et peut-être à d'irréparables pertes? Il est vrai que les obstacles matériels n'arrêtent jamais des hommes déterminés et surtout un homme de génie comme Annibal. Mais, malgré son extrême jeunesse, ce grand homme était trop avisé pour lâcher facilement la proie pour l'ombre. D'ailleurs, il avait entamé des pourparlers avec certains chefs Gaulois qui se disposaient à lui disputer le passage et avait réussi, à force de présents, à obtenir leur neutralité. Pouvait-il, dès lors, tout en abandonnant une route relativement courte, négliger les résultats obtenus, pour se lancer au devant d'aventures propres à compromettre le sort de de son expédition? Nous ne le pensons pas. Selon nous, il y avait là une impossibilité, sinon matérielle tout au moins morale. Et c'est pourquoi la production de pièces authentiques nous paraît indispensable pour nous aider à élucider ce point si important, et encore si incertain, de notre histoire locale.

Hippolyte CABANNES.

Digitized by Google

MANDEMENT

DE MGR GABRIEL-OLIVIER DE LUBIÈRE DU BOUCHET

Évêque de Comminges

POUR LES HABITANTS DE LA VALLÉE D'ARAN (ESPAGNE)

ANNÉE 1724

AVERTISSEMENT

En 1642, Mgr Hugues II de Labatut, alors évêque de Comminges, engagea les habitants de la vallée d'Aran à se soumettre docilement aux instructions épiscopales contre lesquelles ils étaient très prévenus; il leur envoya à cet effet un saint et zélé missionnaire qui, s'exposant à de grandes privations et à de grands dangers, y travailla quelque temps avec l'ardeur et l'amour d'un véritable apôtre; l'évêque espérait par ce moyen, préparer les voies de la visite épiscopale qu'il se proposait d'y faire sous peu de temps; on sait comment le zélé missionnaire y fut reçu[1].

Sur ces entrefaites, Mgr de Labatut rendit son âme à Dieu[2], et, pour comble de malheur, le fléau de la guerre fondit sur ladite vallée.

Mgr de Choiseul du Plessis Praslin succéda à Mgr de Labatut, et à peine arrivé dans son diocèse — 9 août 1646 — entreprit la visite projetée par son prédécesseur dans cette pauvre vallée ; il s'adressa tant aux prêtres qu'aux laïques, les encouragea avec

1. Voir "Une Mission dans la vallée d'Aran en 1642". — *Revue de Comminges*, t. VIII, année 1893.

2. Son cœur fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Gaudens, où se voit encore la plaque funèbre. — Voir *Revue de Comminges*, t. IX, p. 277.

Digitized by Google

calme et fermeté, et leur donna les fameux règlements et ordonnances, datés de Vieille du 25 septembre 1646.

Depuis cette époque, 78 ans s'écoulèrent, Dieu sait dans quelles conditions ! L'irritabilité était à son comble parmi les habitants de cette vallée, devenus le jouet continuel des compétitions de parti.

En 1724, le désordre moral régnait jusque dans le sanctuaire. Mgr Gabriel Olivier de Lubière du Bouchet, alors évêque de ce diocèse, y apporta remède en publiant un mandement spécial pour les habitants de la vallée d'Aran, à la suite duquel furent renouvelés les règlements et ordonnances de Mgr de Choiseul, du 25 septembre 1646.

Le mandement de Mgr du Bouchet (1724) existe en partie, dans les archives de l'église de Bosost (Espagne), où nous l'avons découvert et copié textuellement dans les premiers jours de septembre 1886, en compagnie de notre savant ami M. Jules de Laurière ; depuis cette époque nous n'avons point négligé de faire des recherches pour retrouver ce qui manquait de ce précieux document, et c'est grâce à l'aimable complaisance d'un ami commingeois qui nous a permis une incursion dans ses vieilles archives, que nous avons le plaisir d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs le mandement de 1724, *in extenso*. N'omettons pas de dire que, dans ces recherches la fortune nous a souri à ce point que, la pièce récemment découverte ne contient tout juste que ce qui fait défaut au document de Bosost.

Au cours de ces patientes investigations nous avons trouvé des notes biographiques très intéressantes sur Mgr de Choiseul du Plessis Praslin, ainsi que sur Mgr Gabriel Olivier de Lubière du Bouchet, évêques de Comminges et auteurs des mandement et ordonnances que nous publions aujourd'hui. Nous croyons

Digitized by Google

qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître ces deux belles figures d'évêques qui dirigèrent nos aïeux avec autant de zèle que de persévérance.

Luchon, le 2 février 1894. B. Bernard.

Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin

Évêque de Comminges (1644-1671)

Mgr Gilbert de Choiseul du Plessis Praslin était fils de Frédéric, comte du Plessis, vicomte d'Oste et d'Oigny, baron de Chammay ; et de Madeleine-Barthélemy, fille de Guillaume, seigneur de Beauverger, et de Marie Hennequin.

Docteur en Sorbonne, il fut nommé évêque le 23 mai 1644, et sacré à Paris le 8 avril 1646, dans l'église des Pères Minimes, par Dominique de Vic, archevêque d'Auch, assisté de François Mallieu, évêque de Troyes, et Gilles Bontaul, évêque d'Aire, en présence du cardinal François Barberini et d'une bonne partie du clergé de France alors rassemblé à Paris. A l'occasion de son sacre, le nouveau prélat se démit des abbayes de Bullencuria, de Cantumarula, de Bassofonte dont il était pourvu, ne gardant que celle de Saint-Martin de Tours où il attira les chanoines réguliers de la congrégation de France.

Mgr Hugues de Labatut, évêque de Comminges, accablé par la maladie, avait pensé à le demander pour son successeur: la mort ne lui en ayant pas laissé le temps, c'est à l'influence de la Reine, mère de Louis XIV, qu'il dut sa nomination.

Arrivé en Comminges le 9 août 1646, il s'occupa immédiatement de visiter son diocèse, et commença par la vallée d'Aran (Espagne)[1].

1. Larcher s'exprime ainsi : « Il commença ses visites par des lieux affreux où l'on vait jamais vu d'évêque...

Digitized by Google

Malgré les ravages que la peste fesait en ce temps dans le pays de Comminges, le pieux pontife allait de jour et de nuit, au péril de sa vie, administrer les sacrements et porter des remèdes et des aliments aux pestiférés : son exemple fit rougir de honte nombre de prêtres que le danger avait dispersés et qui revinrent à leur poste pour secourir leurs paroissiens.

Cet évêque fonda le séminaire de Saint-Gaudens et rebâtit presque en entier le château épiscopal d'Alan ; on a de lui un mandement remarquable sur le Jubilé de Saint-Bertrand, publié en 1652.

Le 30 août 1661, assisté de Jean, évêque de Saint-Papoul, il fit la translation des reliques de saint Gaudens qu'il déposa dans un superbe buste d'argent ; les deux prélats célébrèrent en chaire les vertus et les mérites du saint martyr.

Sa charité le portait à s'occuper de la réconciliation des familles, et en particulier des différends qui pouvaient exister entre gentilshommes : son entremise évita souvent des rencontres fâcheuses.

Il était en grande relation avec Nicolas de Pavillon, évêque d'Alet, et avec Armand le Bouthilier de Rancé : ce dernier ayant songé à se faire ermite en Comminges, l'évêque l'en détourna et lui conseilla de se réformer dans son abbaye de la Trappe.

Il prépara la paix de Clément IX, sur les disputes théologiques, et les propositions de Jansénius, et écrivit à ce sujet au roi Louis XIV une lettre qui atteste la science, la sagesse et les talents de son auteur.

Mgr Choiseul du Plessis Praslin, en faveur duquel aurait voulu se démettre l'archevêque de Narbonne, avait opposé à ces offres brillantes un refus absolu. Il fut cependant, malgré sa résistance, transféré en 1671 à l'évêché de Tournai : c'était le vœu du Roi. Mais n'ayant pu s'accommoder aux coutumes flamandes, il ne tarda pas à résigner ce nouveau siège, pour se

Digitized by Google

retirer à Paris, où il mourut en 1689, âgé de 76 ans, et justement considéré par les contemporains comme l'un des plus savants, des plus illustres et des plus pieux évêques de son temps.

Mgr Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet

Évêque de Comminges (1710-1740)

Mgr Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, natif de Saint-Pourceain, en Auvergne, était chantre de l'église de Rhodez, lorsque, le 29 mars 1710, il fut sacré évêque par Jacques de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté des évêques de Cahors et de Nimes; il prêta serment le 4 avril de cette même année, fut nommé évêque de Comminges le 22 juillet 1710 et s'y rendit en juillet 1711: il fit sa première ordination au mois de septembre 1711, dans l'église des religieuses de Notre-Dame à Saint-Gaudens.

Le 17 février 1712, il donna un mandement pour la publication de l'édit de Henry II, contre les filles et veuves qui cachaient leur grossesse.

Par mandement du 2 novembre 1712, il établit des règlements pour l'ouverture et la conduite du séminaire du diocèse, auquel il avait mis la dernière main.

Le 12 juin 1713, il donna un mandemement pour la publication de la paix.

En 1714, il publia un mandement au sujet de la Constitution *Unigenitus* du pape Clément XI.

En 1716, il donna un mandement ordonnant une quête pour le rachat des captifs et la réparation de l'église du Saint-Sépulcre.

En 1719, il publia un mandement sur le renvoi des fêtes, réservant à soi les crimes de parjure, de ceux qui empêchent la liberté des affermes, et touchant ceux qui quêtaient sans mandement.

Digitized by Google

En 1720, il publia un avertissement pour le Jubilé de Saint-Bertrand et une formule de l'absolution que les confesseurs devaient donner ;

Par un mandement du 9 juin de cette même année il permit une quête pour les Quinze-Vingts.

En 1721, il ordonna une quête pour les incendiés de Rennes et pour les pestiférés de Provence, et une autre pour le Jubilé.

En 1723, les habitants de Bagnères-de-Luchon ayant été pillés et incendiés par les Miquelets qui y étaient descendus, il ordonna une quête pour eux.

En 1724, il ordonna une autre quête pour les Quinze-Vingts ; cette même année il adressa un mandement aux habitants de la vallée d'Aran (Espagne) avec renouvellement des règlements et ordonnances de Monseigneur de Choiseul du Plessin Praslin, du 25 septembre 1646. Les Aranais refusèrent de se soumettre à ce mandement; Mgr du Bouchet fit appel au métropolitain d'Auch, qui le confirma; appel en cour de Rome qui le renvoya à l'évêque de Lombez; celui-ci prononça en faveur de l'évêque de Comminges qui fit autoriser son mandement par le Conseil souverain du roi d'Espagne dont l'arrêt fut exécuté par les Aranais, sans plus de résistance.

Au mois de juillet 1726, il ordonna des prières pour le Roi, à l'occasion du gouvernement de ses états, qu'il avait entrepris de faire par lui-même.

Au mois de juin 1727, il ordonna des prières pour la Reine pendant sa grossesse, et l'année suivante il ordonna des prières à l'occasion de la naissance du Dauphin.

Mgr du Bouchet a entrepris plusieurs affaires et n'a rien négligé pour les mener à bonne fin : le Directeur du monastère des Dames religieuses de Fabas ayant voulu se produire plus qu'il ne lui convenait, il en porta plainte à l'abbé de Morimond, et

Digitized by Google

n'ayant pas eu satisfaction, il fit informer contre ce Religieux et poursuivit l'affaire jusqu'au Conseil; l'arrêt qui intervint a été inséré dans les Mémoires du clergé de France.

Mgr du Bouchet était bon ami, mais cruel ennemi, facile à prévenir, politique, faisant la cour à ceux qui pouvaient le servir, tenant le haut rang avec les ecclésiastiques de son diocèse, décidant tout et réglant tout par lui-même.

Au mois de septembre 1737, étant aux États de Montpellier, il tomba malade, on le crut atteint d'une attaque d'apoplexie; revenu médiocrement à la santé, il ne fit plus de fonctions épiscopales, mais continua de gouverner son diocèse.

En 1739, il donna sa démission entre les mains du Roi — néanmoins sous réserve de cinq mille livres — et eut pour successeur Mgr de Lastic.

Mgr du Bouchet, pressentant sa fin dernière, régla ses honneurs funèbres, fit inventaire de ses effets, et mourut au château d'Alan le 19 septembre 1740.

Son cœur fut inhumé dans l'église cathédrale de Saint-Bertrand, auprès du maître-autel; ses entrailles restèrent à la chapelle du château, et son corps fut porté à l'hospice des Frères de la Charité, dit de Notre-Dame de Lorette, qu'il avait fondé tout près d'Alan.

B. BERNARD.

(A suivre.)

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

II

Les Édifices

Nous reprenons dans ce numéro, pour être continuée sans interruption, la suite momentanément suspendue des savantes Recherches archéologiques de M. l'abbé Courel dans la haute Vallée de la Save.

Tout ce qui a trait à l'*Ère préhistorique*, ainsi qu'aux camps retranchés de l'*Ère ancienne*, a déjà paru. L'auteur aborde aujourd'hui la description et l'étude des édifices par lui découverts et qui appartiennent à cette dernière époque.

I

Avezac et sa Chapelle de N.-D.

I. — ÈRE PAYENNE

Avezac — section de la commune de Charlas — n'est séparé de son chef-lieu que par la Save qui coule lentement, ici, à travers de belles prairies et d'épais ramiers. Après Montmaurin, qui défie toute comparaison par l'importance et le nombre de ses ruines archéologiques, Avezac est incontestablement l'un des sites de notre pays les plus riches en monuments de l'époque romaine ou gallo-romaine.

S'il fallait en croire la tradition, une cité considérable aurait autrefois occupé tous les champs compris entre Avezac et la fontaine de Ouerris au pied des rochers de Lespugue. Les nombreux fragments de tuiles à rebords, de plaques de marbre, de mosaïques et d'hypocaustes exhumés par la charrue dans ce quartier nous permettent, en tout cas, d'affirmer, qu'à défaut d'une ville, là du moins s'élevèrent jadis de superbes villas, richement décorées, et des thermes dont les vestiges encore subsistants il y a peu d'années attestaient l'importance.

Digitized by Google

L'antiquité avait accumulé au lieu d'Avezac de vrais trésors artistiques. Il suffit encore aujourd'hui, pour s'en convaincre, d'étudier avec attention les restes de son sanctuaire et les précieux monuments dont il a été dépouillé à diverses époques.

L'origine de la chapelle de N.-D. d'Avezac ne doit guère différer de celle de sa voisine de Montmaurin. Ici comme là, Gaulois d'abord, Romains ensuite firent fumer l'encens devant de fausses divinités. Nul doute à cet égard ne peut subsister en présence des monuments dédiés aux dieux Manes, des stèles, des inscriptions antiques, des débris de statues (d'idoles sans doute) et des autels païens que renfermait son enceinte et dont on ne saurait trop regretter la dispersion dans l'intérêt de l'histoire de la localité, du canton et du pays. Arrachés à l'édifice dont ils faisaient l'ornement et la gloire, ces objets aujourd'hui relégués dans la poussière des cabinets, sont presque à tout jamais perdus pour la science.

MM. Chambert et Julien Sacaze se sont approprié la plupart de ces précieuses reliques. Seules, quelques rares épaves, encastrées dans les murailles, sont restées pour nous rappeler la fragilité des choses terrestres.

Ce qui, de nos jours, frappe d'abord le regard de l'archéologue, à l'entrée du presbytère, ce sont quatre colonnes carrées, en marbre rouge, d'une hauteur de près de 1 mètre sur 0m 16. Mises à jour, il y a une vingtaine d'années, pendant qu'on démolissait le pavé de l'ancien sanctuaire, elles étaient accompagnées d'une grande dalle, également en marbre : une petite cavité, pratiquée au centre de leur base, indique qu'elles étaient assujetties à un piédestal composé, vraisemblablement, de plusieurs degrés ou marchepieds.

Lors de ma première visite à Avezac, il y avait, dans le porche de l'église, plusieurs stèles remarquables. Il n'en reste aujourd'hui que la moins belle, encastrée dans le mur du jardin du presbytère. Elle représente deux personnages de distinction, s'il faut en juger par les draperies dont ils sont revêtus et les ornements ou bijoux de leur chevelure. Presque semblable à l'une des stèles de Sarrecave, elle fut érigée, selon toute apparence, pour perpétuer le souvenir de deux époux morts à la fleur de l'âge. Beaucoup des inscriptions qu'on lisait autrefois à Avezac n'existent plus aujourd'hui ; ce qui diminue mes regrets, c'est que presque toutes étaient incomplètes, tronquées. Comme à Montmaurin, la hache et le marteau du barbare avaient, ici, exercé leurs ravages. L'une d'elles avait tellement souffert qu'elle ne portait plus que ces lettres VVLSI.... On lisait sur un autre tronçon... GALI FIL V.S.L.M.

Une autre inscription, la mieux conservée, rappelait que Marcel-

Digitized by Google

linus (?), fils de Somberabon, avait, de son propre gré, érigé ce monument, selon le vœu qu'il avait fait .....LLINVS SOMBERABON. F. V.S.L.M.

Il y a lieu de renouveler, ici, la réflexion, déjà faite ailleurs, sur la fusion des Romains vainqueurs avec les Gaulois vaincus. Le père Somberabon conserve son nom gaulois; quant au fils, qui a subi l'influence et l'ascendant de Rome, il porte un nom romain: ....LLINVS F.

Anticipant sur l'ère chrétienne de notre chapelle, rappelons encore deux inscriptions ainsi conçues: 1637. S. DE RIVOR. PIETEM ADHIBT. VISCERA PIETATIS. — 1640. G. DE LOGIS.

Le mur de clôture du presbytère est tapissé de débris de sculptures anciennes qui, certainement, ont fait partie d'un très riche édifice; mais ce qui nous en reste est insuffisant pour permettre de se prononcer sur l'ensemble. Parmi les débris exhumés il en est plusieurs qui demandent une mention spéciale.

Signalons, d'abord, un buste décapité, en marbre blanc. Les draperies dont il est revêtu devaient lui donner beaucoup de grâce et de majesté [1]. Je crois que ce pouvait être les restes de l'idole vénérée dans ce temple par les payens, ou peut-être encore le couvercle de l'un des sarcophages chrétiens exhumés dans le cimetière voisin.

2° Un autre monument, d'un très grand intérêt, c'est un magnifique pourceau, en marbre, peut-être un sanglier, trouvé sous le pavé du sanctuaire pendant qu'on travaillait à sa restauration. Il a malheureusement disparu avec beaucoup d'autres sculptures non moins précieuses, devenues la propriété de M. Chambert. Que penser de la présence, ici, de ce beau marbre? Etait-ce une idole antique que les premiers chrétiens auraient fait disparaître, tandis qu'ils en mutilaient tant d'autres et qu'ils renversaient les autels des fausses divinités pour leur substituer les autels de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge et des Saints? Ce monument remarquable pourrait bien être un des lares porcins, *Lares grundiles*, si connus des Romains et si vénérés, à Rome, depuis que Romulus leur avait élevé des autels en souvenir d'une truie qui avait donné le jour à trente petits de son espèce.

Ce marbre était peut-être un hommage des Romains vainqueurs à la religion des vaincus; car, comme nous l'avons déjà insinué ailleurs, Rome affectait partout et toujours, par politique, le plus grand respect pour les lois, les usages et la religion des peuples vaincus. On ne trouve guère d'exceptions qu'à l'égard des druides pour les sacrifices humains.

1. Voir à la planche A.

Digitized by Google

D'ailleurs tout le monde sait que nos pères les Gaulois sont venus des forêts du Nord et du plateau central de l'Asie. Or, en Orient comme au Septentrion, le porc et le sanglier ont été regardés comme le symbole d'une puissante divinité et souvent ils en recevaient les hommages. Au rapport de Tacite, dont personne ne contestera l'autorité, les Estyens de Germanie portaient sur eux, comme un préservatif efficace, l'image du sanglier. ... : « Insigne superstitionis, formas aprorum gestant[1] », tandis que d'autres peuples du Nord immolaient au soleil le pourceau sacré.

3° Sur l'un des cippes trouvés sous l'autel avec tant d'autres vestiges du paganisme, on lisait seulement ce nom propre au nominatif : APOLLONIVS. L'histoire nous fait connaitre plusieurs personnages de ce nom. Je pense que celui qui nous occupe était le fameux philosophe pythagoricien, Apollonius de Tyane. On sait, en effet, que ses impostures lui méritèrent des autels, chez les payens, et qu'on alla même, comme Voltaire plus tard, jusqu'à le mettre en parallèle avec N. S. Jésus-Christ, son contemporain. Ce cippe et son inscription étaient peut-être aux pieds du buste drapé dont nous avons parlé et attiraient les regards du visiteur sur la statue du philosophe divinisé.

4° Jupiter, le maitre des dieux, a certainement été honoré, à Avezac, d'un culte tout particulier. Parmi les monuments qui le prouvent surabondamment, il faut signaler un autel en marbre blanc, (cippus V. planche n° 1) le plus beau que j'aie rencontré dans notre pays, avec ceux de Castelbiague et de l'Isle-en-Dodon. Il mesure 0 m 90 cent. en hauteur sur 0 m 60 d'épaisseur. Sa coupe indique clairement qu'il était adossé à une muraille : car les ornements qui décorent la face et les latéraux font complètement défaut au côté postérieur. La face principale porte l'inscription suivante : I.O.M., à Jupiter le plus grand et le meilleur des dieux. Une patère *(prœforium)* et une amphore très-élégante décorent les latéraux. C'étaient deux des instruments dont on se servait pour les sacrifices. La partie supérieure se termine en hémicycle dont le centre présente une cavité de 0 m 10 cent. sur un diamètre égal. Des rainures peu profondes y prennent naissance et se dirigent symétriquement de chaque côté. Quelques-uns veulent voir, dans cette cavité, un récipient pour les eaux lustrales, en usage chez les payens ; c'était le sentiment de J. Sacaze, mais je ne puis le partager. Je ne suis point de l'avis d'un plus grand nombre sur la destination de ce beau monument. Selon eux on immolait à Jupiter, sur cet autel, les victimes ordinaires des sacrifices ; quant aux rainures qui y sont pratiquées, elles servaient à l'écoulement

1. Mœurs des Germains, cap. 45.

Digitized by Google

du sang. C'est une grave erreur qu'il est facile de réfuter. En effet, tous les autels destinés aux sacrifices sanglants sont invariablement munis d'une cavité supérieure qui correspond à une ouverture inférieure par laquelle s'échappait le sang des victimes. C'était l'*Ara* proprement dit, ou l'*Ara sanguinolent* [1]. A côté de l'autel était disposée une table, généralement en marbre, sur laquelle on enfarinait les membres de la victime avec un mélange d'encens, d'huile et d'aromates, avant de les jeter sur le feu sacré. Il est probable que la dalle et les quatre colonnes de marbre dont nous avons parlé plus haut composaient cette table, inséparable de l'autel des sacrifices sanglants.

Un second autel, beaucoup plus commun chez les anciens, c'était l'autel *thuricrema* ainsi appelé parce qu'on y brûlait de l'encens en l'honneur de quelque divinité :

Vidit thuricremis quum dona imponeret aris (2)

On le trouvait non seulement dans les temples, à l'entrée des portiques et devant les idoles auxquelles on obligeait souvent les chrétiens de brûler de l'encens, mais dans les bois sacrés, près de l'*impluvium* des maisons et des palais, et souvent au milieu même des campagnes où l'on sacrifiait au dieu Terme. Dans ce dernier cas, l'autel était une pierre quelconque, solidement fixée dans le sol avec sa cavité au sommet; par temps c'était même un tronc d'arbre :

Termine ! sive lapis, sive es defossus in agro
Stipes. (3)

J'ai trouvé à Montmaurin de nombreux autels de ce genre, ce qui prouve leur usage universel. L'autel d'Avezac qui nous occupe était, certainement, un autel thuricrema. Selon toute apparence, il était placé devant une idole de Jupiter. La cavité supérieure aurait reçu le feu sacré, l'encens, le vin et les aromates [4], et les rainures qui y prennent naissance auraient servi à l'écoulement du trop plein.

Avezac possédait un autre autel thuricrema fort remarquable, lorsque je visitai sa chapelle pour la première fois. C'était un petit chapiteau corinthien (v. n° 3), délicatement sculpté, assis sur une colonnette en marbre; on l'y chercherait aujourd'hui vainement, il est devenu la proie de quelque avide amateur.

5° Je ne saurais passer sous silence une autre sculpture antique

1. Voir à la planche B.
2. Virgile, *Enéide*, lib. IV. v. 453.
3. Ovide, *Fastes*, II, v. 641.
4. Vidit thuricremis etc.....

Digitized by Google

digne, je crois, du plus grand intérêt. Elle se rattacherait à la généalogie de Jupiter adoré, certainement, à Avezac, dès avant l'ère chrétienne.

C'est un superbe Capricorne, finement sculpté sur un bloc de marbre blanc et très bien conservé (v. n° 2). On sait ce que la mythologie nous enseigne sur le Capricorne. Voici la version la plus commune :

Jupiter étant né de Saturne et d'Ops fut livré, pour être nourri, à Amalthée, fille de Mélissus, roi de Crète, ou mieux à la chèvre Amalthée. Devenue mère du Capricorne, elle lui prodigua tous les soins de l'amour maternel. Plus tard, une révolte à jamais mémorable ayant éclaté contre le fils de Saturne, le Capricorne prit fait et cause pour le maître des dieux, son frère de lait, et contre les Titans révoltés. Jupiter allait avoir le dessous et subir le déshonneur de la défaite lorsque le Capricorne, accourant à son secours, fit changer le sort des armes. Muni d'un énorme coquillage trouvé, par hasard, sur les bords de la mer, il met en fuite les rebelles et décide la victoire en faveur de Jupiter. Un tel bienfait ne pouvait demeurer sans récompense. Reconnaissant, le maître des dieux se hâta de placer le Capricorne dans l'Olympe, pour l'associer à sa félicité et à sa gloire.

Notre Capricorne n'est-il pas, dans le temple d'Avezac *consacré à Jupiter :* I· O· M·, un souvenir de cette fable mythologique ? Pour moi cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Longue de 0m 70 sur une hauteur de 0m 50, cette pièce formait la moitié d'un fronton, avec encadrement à plusieurs moulures. Une sculpture analogue a dû se trouver dans l'autre partie du fronton, au côté gauche. Toutes nos recherches pour la découvrir ont été inutiles. C'est très regrettable pour la science et l'histoire d'Avezac. Espérons que d'autres seront plus heureux. Cette découverte nous permettrait de rétablir le monument tel qu'il était, à peu près, à son origine. Mais consolons-nous de l'insuccès par les résultats déjà obtenus.

L'aigle, emblème de Jupiter, qui occupe à Pompéi et ailleurs le centre du fronton dans les monuments de ce genre, est remplacé, ici, par une *moulure formant hémicycle* (A) et représentant, sans aucun doute, le coquillage, instrument de la victoire du Capricorne sur les Titans.

Il résulte donc de tout ce que nous venons de dire qu'il y avait, à Avezac, avant l'ère chrétienne, un temple payen, et pour le moins des villas importantes. Il me reste à parler d'Avezac et de sa chapelle sous l'ère chrétienne.

L'abbé Couret.

(à suivre).

Digitized by Google

EXCURSION EN BAROUSSE

COMPTE RENDU DE LA COURSE

FAITE PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU COMMINGES

LE 20 JUILLET 1895

Un spirituel chroniqueur commingeois nous a envoyé, sur notre dernière Excursion faite en la précieuse compagnie de plusieurs membres de la Société académique de Tarbes, une relation pleine d'entrain et « d'humour. »

Bien qu'elle s'écarte du classique, et que le « plaisant » l'emporte sur « le sévère » ou le grave dans ce compte rendu instantané et piquant, on a pensé que, tel qu'il est, il apporterait, avec une saveur particulière, un élément de variété dans le ton habituel de nos publications.

Une fois, comme on dit, n'est pas coutume. Et puis ceux-là surtout qui assistaient à la course ne retrouveront-ils pas, pris sur le vif, les incidents de cette agréable journée où, il faut bien l'avouer, le côté scientifique n'est pas resté au premier plan.

Crime avoué n'est-il pas à moitié pardonné ?

Au surplus, cette chronique sera pour les lecteurs de nos travaux dans la *Revue*, un délassement et une détente. A. C.

Le samedi, 20 juillet 1895, je descendais du train de Toulouse vers trois heures du matin, et l'on eût pu me voir sur la terrasse des Marronniers à Saint-Gaudens attendant, comme à un rendez-vous, le lever de l'Aurore ; elle apparut sans voiles, sans nuages diaprés, fraîche et rose, signe de beau temps. Sur cette agréable vision, j'allai me reposer un instant, et à six heures et demie, ayant peur d'être en retard, j'arrivais à la Croix du Barry.

Personne.

Le soleil faisait l'importun à travers les grands arbres du Jardin public et déjà la rue goudronnée s'échauffait. Des paysans passaient en jardinière, de pieuses dames se rendaient à l'église, une marchande des quatre saisons traînait sa baladeuse, le garçon des bains lavait et frictionnait les murs. Ni les uns ni les autres n'avaient tournure d'excursionnistes, encore moins d'archéologues convènes.

Je fis un tour de ville, pensant, irrespectueusement sans doute, que la capitale du Nébouzan n'était pas tellement vaste qu'on ne dût rencontrer un Commingeois, si par hasard il s'en trouvait hors du logis.

Digitized by Google

. . . . . Peu à peu la placette s'était garnie. Égayés par les élégantes toilettes de plusieurs gracieuses excursionnistes, des victorias, des landaus, des calèches à deux, trois et quatre chevaux s'alignaient sur la route de Valentine. C'étaient des véhicules de louage et des voitures de maître attelés de chevaux du pays, légèrement musclés mais nerveux et convenablement en forme. Il fallait choisir. Un monsieur à barbe grise, qui s'agitait obligeamment pour demander aux uns et aux autres s'ils déjeuneraient à la table commune à Siradan, m'adressa aux commissaires ; et ceux-ci fort galamment me gardèrent avec eux dans la première voiture.

Cependant on ne partait pas. Dès qu'une nouvelle voiture se montrait, on rendait visite aux arrivants. Les compliments succédaient aux poignées de main, on se réjouissait à la pensée de l'agréable excursion qui s'annonçait brillante et gaie, de tous côtés perlaient de joyeux éclats de rire, mais on ne partait pas. M. le président Couget, le général Deaddé, M. Abadie, M. Picot, toutes les autorités — tous les gros légumes aurait-on dit en style convène — étaient réunis et semblaient délibérer.

. . . . . .

Enfin le signal est donné, et nous voilà traversant Valentine et Labarthe pour gagner Barbazan, à travers des lieux fertiles en vestiges antiques signalés dans l'itinéraire distribué d'avance. Comme nous n'avons pas découvert ce pays connu de temps immémorial, adoré des poètes, fouillé par tous les géologues, où les mastodontes retrouvés par M. Chaton au-dessus des tuileries de Valentine précédèrent les Garumni et les Convènes, vous ne vous attendez pas à ce que je vous serve, après les autres, les légendes géologiques qui font de cette ravissante plaine de Rivière un ancien lac. Les eaux de Labarthe se trouvaient-elles dans la banlieue de Lugdunum Convenarum ? Est-il vrai qu'on s'y rendait de la cité par une voie romaine bordée de villas ombreuses où les fleurs les plus rares s'étageaient en délicieuses corbeilles sur les terrasses de marbres blanc et rouge agréablement combinés ? Les belles madames, après avoir sacrifié au veau d'or qu'on adorait dans le temple superbe construit au col de Cier en façade sur la vallée de Loure, au-dessus du lac sacré de Barbazan, venaient-elles, aussitôt le bain pris aux eaux de Labarthe, luncher dans les boutiques disposées autour des Thermes et savourer le miel de Narbonne arrosé de vin de Syracuse ?

Autant de questions sur lesquelles le savant M. Cabannes doit être plus fixé que votre serviteur, et vous aimerez sans doute mieux que, délaissant l'antiquité, je vous présente les jeunes gens

Digitized by Google

qui faisaient, avec une grâce toute gallo-romaine, les honneurs de l'excursion en qualité de commissaires.

*
* *

L'un deux a le masque convène. Il est élancé et souple, sa physionomie est grave et réfléchie, et cependant il s'est montré fort enjoué et du meilleur entrain durant l'entière journée. En le voyant sous sa robe d'avocat ou dans sa tenue de cycliste qui découvre le mollet et le torse, on juge qu'il eût été aux troisième et quatrième siècles, soit qu'il eût discuté au forum les intérets de ses clients, soit qu'il se fût exercé aux jeux du cirque, un des plus séduisants citoyens de la capitale des Convènes. C'est Charles Thévenin.

L'autre, M. Bize, est un élégant poète, blond, et sans mièvreries, vibrant à toutes les impressions, d'artistique allure. Il admire la nature, chante la femme, a des indignations littéraires, quelques originalités, c'est un poète. Se plait-il aux élégies ? a-t-il des notes mélancoliques ? de Ronsard à Tailhade quels sont ses dieux ? quel est son état d'âme ? sa pensée aiguisée par la culture intellectuelle se dégage-t-elle aisément de la gaîne des sens ? Je l'ignore, car, le 20 juillet 1895 n'était point pour nous une journée d'observations psychiques approfondies, mais un jour de grande liesse. Le poète rit et fort agréablement, c'est tout ce que je puis en dire.

Le troisième commissaire, le lieutenant Maratuech, représentait les Celtes du Quercy. De taille moyenne, bien râblé, il donne tout d'abord l'impression, avec sa figure carrée et ses cheveux châtain-clair, d'un mathématicien sévère. Puis quand il cause, il se révèle instruit et lettré, de gaies manières, légèrement pince-sans-rire, compagnon aimable.

Quant au quatrième, le plus jeune, M. Labic, il se donnait le plus de mal, se prodiguait galamment auprès des dames, stimulait les cochers, surveillait la broche et le service, ne négligeait aucun détail. Le président Couget avait eu la main heureuse en lui attribuant une fonction qu'il remplissait à la satisfaction générale.

Avec de si agréables compères, on ne pouvait guère s'apercevoir que l'on traversait Valentine, Labarthe, Ardiège et Barbazan. Cependant comme les gens étaient sur les portes, nous remarquâmes de jolis minois. Peut-on remarquer autre chose en compagnie d'un lieutenant et de trois jeunes avocats dont un poète ? Et il n'était point question d'archéologie et de voies romaines lorsque le cocher de tête arrêta ses chevaux devant l'allée qui de la route de Luscan conduit aux bains de Barbazan.

Nous offrîmes nos bras aux dames et tout en devisant des ver-

Digitized by Google

tus curatives des eaux de Barbazan, nous descendîmes à la buvette où se trouvait entr'autres nouveaux venus, se déployant de l'un à l'autre avec force formules louangeuses, M. Montoussé Dulion qu'accompagnait l'exquise châtelaine de Barbazan. Le nombre des buveurs d'eau relativement considérable pour ce début de saison, l'agrément du lieu, le plaisir de retrouver des physionomies connues, une promenade autour de l'établissement nous firent regretter d'être obligés de repartir bientôt après. Si du moins une avenue nous eût permis de gagner Loures à travers ce parc naturel fait des prairies ombragées de chênes et de peupliers qui bordent la Garonne de si séduisante façon, nos regrets eussent été vite apaisés par le charme attrayant de cette nouvelle route.

Nous étions remontés en voiture et causions encore de l'absolue nécessité d'un boulevard reliant directement Loures à Barbazan, quand nous traversâmes le village de Luscan et le pont à péage. Un moment après, nous brûlions Bertren et Bagiry, et nous contentant de frôler le village de Saléchan, gais et contents, nous faisions une entrée bruyante dans l'établissement de Siradan.

***

Au milieu de la cour d'honneur, sous les grands platanes, souriant et la main tendue, s'avançait le docteur Bordères, commingeois de pure race, ainsi que l'atteste son nez, fils de celui d'Henri IV. Le docteur est un fourrier de premier ordre et de suite il montra aux commissaires que rien n'avait été négligé pour offrir à la Société, sur le territoire des Quatre-Vallées, un déjeuner dont tout le Nébouzan eût voulu être.

La table était dressée sous les magnifiques charmilles qui contournent le parc coquet de Siradan et lui font une couronne de verdoyantes allées que les rayons du soleil, pour si ardents qu'ils puissent être, ne parviennent jamais à pénétrer. Elle était parée de roses, comme aux temps heureux de Lugdunum. Dans les cuisines, des gigots en enfilade tournaient devant des flambées bien ordonnées, dégageant un parfum succulent de haulte graisse, tandis que des truites vivantes frétillaient dans un seau, vraisemblablement à la pensée qu'elles seraient, dans quelques minutes, appréciées à leur valeur par des palais convènes.

Ce spectacle nous fit du bien. Le poète Bize en fut lui-même ému et nous dîmes en chœur : « Il nous faut des apéritifs, n'en fût-il plus au monde.»

Le maître d'hôtel accourut. C'était Jean Fons, une ancienne connaissance du café Albrighi, aujourd'hui directeur du restau-

Digitized by Google

rant de la Paix à Toulouse. Nous nous congratulâmes et il nous versa des apéritifs de choix que nous noyâmes d'eau fraîche, ainsi qu'avaient l'habitude de le faire les Gallo-Romains nos ancêtres. C'est en ce moment qu'arrivèrent pour en prendre leur part nos bicyclistes du Nébouzan.

On n'attendait plus que la Société académique des Hautes-Pyrénées qui venait de Luchon partager nos agapes. Mais comme les truites frites se plaignaient d'attendre, on se mit à table sans ces messieurs.

A l'un des bouts de la table ronde, Mlle B. de C., reine de céans par l'éclat de sa jeunesse et de sa grâce, était entourée de deux cavaliers servants, Joseph Labic et Gaston Bouillon qui se prodiguaient pour lui plaire.

Ils n'en oubliaient pas néanmoins leurs voisines, l'élégante Mme C. et Mlle M., toute brillante d'entrain, et furent pour nous tous d'une amabilité extrême. On riait, on plaisantait, on échangeait quelques propos badins. Bouillon avait porté de la glace, il n'avait pas oublié le champagne et les faisait circuler de si spirituelle façon que tous les convives en furent émoustillés. L'entrain devint général et la fête commingeoise fut dans tout son éclat.

Vers le milieu du repas, la Société académique des Hautes-Pyrénées fit son entrée.

Ils sont très-bien ces Bigourdans [1].

Tous décorés de rouge ou de violet, de tenue correcte, charmants diseurs. Ayant avec eux deux dames, un prêtre et un offi-

1. Dans un compte-rendu que publiait, le 8 août dernier, le journal tarbais *les Pyrénées*, nos aimables et distingués confrères de la Société académique des Hautes-Pyrénées ont été si gracieux pour les Commingeois, qu'ils nous reprocheraient peut-être de n'avoir rien conservé ici de ce qu'ils ont bien voulu écrire sur l'excursion dernière.

En voici un extrait :

« Retenons de Siradan la somptueuse charmille où la table est dressée, l'admirable fraîcheur d'un parc superbe, coupé d'allées ombreuses et s'ouvrant sur un escalier monumental, qui, tout moderne qu'il est, éveille le souvenir des splendeurs oubliées. Retenons surtout l'accueil plein d'exquise courtoisie de nos confrères de Saint-Gaudens, dont le vice-président, le secrétaire général et le trésorier, MM. Couget, Abadie et Picot, nous reçoivent si gracieusement que les deux Sociétés n'en font bientôt qu'une.

« Au dessert, grande bataille de toasts entre les présidents : le « Tarbais » remercie les Commingeois de la Haute-Garonne d'être venus dans les Hautes-Pyrénées ; le « Commingeois » remercie les Bigourdans d'être venus en Comminges. Et dans ce tournoi académique, tout remonte à flot, et les comtes d'autrefois et les conventionnels d'hier, et le bon roi Henri et Bertrand Barrère. Si bien que, pour trancher cet héroïque débat, l'un des assistants se lève pour boire au « département de Gascogne », ce qui fait que tout le monde est chez soi... »

De son côté M. Charles Du Pouey, l'érudit président de la Société académique, recevant, le 11 août à Tarbes, la Société archéologique du Gers, revenait dans son discours sur la réunion des Tarbais et des Commingeois. Voici quelques lignes charmantes de son allocution :

« Il y a peu de jours, les deux Sociétés du Comminges et des Hautes-Pyrénées, se rencontraient à Siradan dans la vallée de Barousse. Réunies dans un charmant

Digitized by Google

cier, ils nous en imposèrent un instant; mais la gaîté n'en fut pas absolument enchaînée et les causeries vives et spirituelles reprirent de plus belle.

Du reste un incident fort plaisant marqua leur arrivée.

Ils étaient présentés par M. de Cardaillac, l'érudit conférencier de la veille à Saint-Gaudens, et le président Couget se levant leur souhaita la bienvenue de la plus galante manière, au nom de la Société qui était heureuse de recevoir leur visite en Comminges.

M. du Pouey, président des Bigourdans, répondit en s'excusant de n'avoir pas lui-même pris les devants, car nous étions en Bigorre à Siradan, sur le territoire des Quatre-Vallées, et il revendiqua l'honneur de nous offrir l'hospitalité.

M. Couget n'est jamais en reste de réparties, et chacun des deux présidents voulant être chez soi afin de faire des politesses à l'autre, il y eut échange de compliments et de revendications dont tous les assistants bientôt prirent leur part. Gaston-Phœbus fut évoqué, peut-être aussi la reine Marguerite. Un des convives parla des Centules, un autre cita la charte de Bramevaque, il fut également question des consuls, des syndics des vallées, des évêques de Saint-Bertrand, du grand et du petit Languedoc, de la Gascogne et du Béarn. Le verre en main, on en fût venu aux fortes rasades; les gosiers étaient secs, le vin allait couler, quand le chant d'*Aqueros mountagnos*, aussi bigourdan que commingeois, bissé en chœur, rétablit la concorde et nous permit d'attaquer le gigot.

L'incident avait aiguisé l'appétit et la conversation ne fût plus devenue générale, si M. Cabannes n'avait envisagé le point de savoir si Pompée traversant les Pyrénées avait connu les eaux de Siradan. Pauvre Pompée! l'avons-nous assez réveillé de son sommeil de deux mille ans pendant une demi-heure! Les oreilles lui en sifflent encore, et si les centurions sont passés partout où nous les avons fait circuler dans la vallée d'Aran ou dans celle de Luchon, à travers les ports et sur les pics, ils avaient le pied joliment montagnard.

On était encore sous le charme de l'érudition de M. Cabannes et il nous promenait dans le Couserans et le Castillonnais, par les prés de la Ballongue et de Biros, quand le café fut annoncé. Le poète Bize prit son luth et, glorifiant la montagne, nous éleva sans fatigue jusqu'aux plus hauts sommets. Nous nagions dans l'Azur, entraînés dans le Rêve, oublieux de l'excellent diner que nous

déjeûner, elles faisaient pacte d'alliance et d'amitié sous la plus verte des charmilles, salle à manger élyséenne qui n'avait d'archéologique que sa ressemblance lointaine mais frappante avec l'idée qu'on se fait des antiques Paradis de la Perse ou de la Chaldée, où, sans trop d'illusion ni d'efforts, nous pouvions nous croire attablés... »

Digitized by Google

venions de faire; mais le fin moka, dont Pline et Strabon négligèrent d'apprendre à nos ancêtres les Convènes les qualités et la provenance, fut versé dans les tasses. Les cigares s'allumèrent comme par enchantement avec la permission des dames, et il ne resta plus qu'à se faire photographier. Tout le monde se rendit pour cela sur la pelouse; on dénicha dans les bosquets, sous les charmilles, tous ceux qui ayant porté leur poulet froid et leur pâté avaient fait bande à part, et l'opération commença. Une, deux, ça y est. Vous pouvez vous disperser, nous dit M. Bordères — qui ne m'en voudra pas si je froisse sa modestie en disant que ses clichés sont de petites merveilles photographiques.

*
* *

Les cyclistes sautèrent sur leurs instruments, nous reprîmes nos landaus, et les Bigourdans grimpèrent dans leur guimbarde.

Avez-vous vu sur les théâtres la diligence du Courrier de Lyon? Telle était la patache[1] des Bigourdans, attelée de trois chevaux solides, avec places d'intérieur et d'impériale et peinte sur fond jaune. Ils y étaient serrés à quinze, mais n'en paraissaient pas plus mécontents. L'idée de voyager ainsi, par le col d'Aspin, Luchon, Loures et la vallée de la Neste était aussi originale que pratique. Ils riaient et s'y trouvaient à l'aise, et pour monter comme ils le firent de Mauléon à Ourde, ils avaient choisi leur attelage, en bon connaisseurs de purs sangs qu'ils sont tous.

Nous les suivîmes à Ferrère et arrivâmes après eux aux châlets Saint-Nérée où se trouvait enfin de l'eau suintant sur le roc et de la fraîcheur sous les ombrages. Mais mademoiselle Agathe n'y était pas; sa petite flotte avait dû être brisée par les crues du printemps, son oratoire était fermé. L'eau salutaire et bienfaisante coulait toujours en aussi grande abondance; et, jetant de grands fagots sous la cuve, un montagnard vêtu de bure s'industriait à la chauffer. Il n'y avait ni peintures à fresque, ni mosaïques, ni parquets cirés, ni salles d'inhalation, de douches et de massage, dans ce réduit bâti en planches où cinq vieilles baignoires de zinc contenaient l'eau qui, sans secours du médecin, fait marcher les paralytiques et calme les rhumatisants. Pauvre mademoiselle Agathe! Dans le vallon solitaire où l'herbe envahit les allées d'antan, elle

1. On ne saurait voir rien de désobligeant dans ce badinage, nos aimables confrères de Tarbes ayant eux-mêmes, dans leur compte-rendu, plaisanté sur leur équipage d'occasion. Ils qualifient leur véhicule de « bizarre »; ils s'amusent de ce « coche qui ressemble vaguement à une cuve d'arrosage tant il est haut en haut, et bas, en bas »... « cette patache jaune fut surnommée Paquita à l'unanimité. »... « Tout en élévation, elle effrayait les timides et même les autres; mais les plus hardis se risquèrent par l'échelle d'ascension et les hésitants suivirent. »

Digitized by Google

ne verra pas les journalistes, les banquiers et les rois conduire les comédiennes dont les joues fardées ont tant besoin d'un teint de lys et de roses. Les fées ne l'ont pas voulu, mademoiselle !

Les Bigourdans se firent photographier seuls et nous repartimes. La chaleur s'était calmée et nous échangions nos impressions à la descente des chalets vers Ferrère, admirant les scintillements des chûtes d'eaux, la verdure des frondaisons et le pittoresque aspect du torrent dans ce paysage de haute montagne. Tout à coup un cri attire notre attention, un cycliste faisait le saut dans le vide.

On accourt, la guimbarde des Bigourdans s'arrête, quelques-uns descendent. Sur le bord du chemin, M. Courouleau, la figure en sang, s'épongeait, et chacun de se montrer à quinze mètres au-dessous, dans le torrent, un homme qui se dégageait à quatre pattes, se traînait, se lavait, paraissant fort empêtré. C'était M. Vincens.

Déjà nous enjambions la murette pour dégringoler et lui porter secours quand son jeune fils, remontant en empoignant les herbes, nous cria que ce n'était rien.

Il fut vite convenu de continuer la route comme si rien ne s'était passé, afin de ne pas épouvanter Mme Vincent qui se trouvait dans la dernière voiture.....

Cependant nous traversions de nouveau Ferrère et nous nous demandâmes si nous ne goûtions pas une tranche de jambon d'un des douze sangliers que les habitants de Ferrère tuèrent l'hiver dernier au temps des neiges, et qu'ils ont salés et fumés. Il était tard, nous continuâmes sans stopper, jetant un coup d'œil distrait sur le magnifique portique de Saoule, ne nous arrêtant qu'à Mauléon, où les voitures pressées les unes contre les autres ne permettaient plus d'avancer, interdisant l'accès du pont.

***

Nous y retrouvions tous les excursionnistes éparpillés du donjon au café. Le photographe était arrivé et l'on cherchait un bon endroit pour poser son instrument aussi fin de siècle, aussi encombrant que la bicyclette. Il fut dressé dans la cour antique de M. Plamajou, entre la tour carrée et le donjon, et chacun se mit en place. Nous étions massés entre un tas de branches et des ruines, les enfants par çi, les jeunes filles par là, et les plus graves personnes dans les postures les plus drôlatiques. Ce doit être un instantané des plus gais dont les Bigourdans ne furent pas. Méthodiques et pressés, ils étaient repartis au grand trot pour Saint-Bertrand et Saint-Just.

Moins archéologues sans doute, plus fantaisistes, nous avions

Digitized by Google

oublié que nous étions liés par un programme, nous reposant où nous nous trouvions le mieux, négligeant des sites qui dans toute autre circonstance nous eussent semblé merveilleux, oublieux de la légende et de l'histoire, n'ayant plus goût qu'aux incidents de la route.

Bramevaque parut trop haut perché et du chemin nous le vîmes si mal que pas un ne fut tenté de grimper à travers les ronces qui ont poussé sur le mirifique château enchanté de la comtesse Marguerite. Nous nous laissions porter, au soleil couchant, le long de l'Ourse qui coulait maintenant sans ondulations, glissant sur les cailloux proprets, tandis qu'au delà de la rive, bordés de peupliers et de saules s'étendaient des prés si verts, si frais, qu'on s'en voulait de ne point aller voluptueusement se coucher à l'ombre des pommiers dont ils étaient parsemés.

***

Après avoir salué la Vierge de Créchets et traversé avec de grands claquements de fouet le village de Sarp, nous nous séparâmes. Les vrais archéologues, que tenait surtout au cœur le souvenir du Comminges des temps passés, revinrent directement à Saint-Gaudens, en se montrant respectueusement Valcabrère, le berceau des Convènes. Ils regardaient curieusement si, à travers les premières ombres de la nuit, ils ne voyaient pas les spectres fantastiques de nos ancêtres dévalant des montagnes avec les émissaires de Pompée, arrêtant leurs chevaux et leurs chars sur le plateau fortuné de Saint-Just et, d'un air conquérant disant aux Romains stupéfaits de leur assurance : « Nous bâtirons dans cette vallée la plus grande cité des Pyrénées. »

Il y a deux mille ans à peine. De lourdes forteresses, de puissants remparts, des temples, des palais dont s'enorgueillissaient nos pères, et plus tard des châteaux-forts, des églises, d'immenses couvents où des légions de moines écrivirent l'histoire, furent édifiés, de Tibiran à Barbazan, sur de profondes assises. Que reste-t-il de ces travaux cyclopéens qui devaient durer comme le monde ? Rien, et le laboureur retourne sa charrue sur l'emplacement des bibliothèques, sans faire surgir le secret des temps passés. Tout n'est que légende, histoire vague, avec, chaque deux ou trois siècles, un fait saillant qui, apparaissant à une très grande distance de celui qui le précède et de celui qui le suit, nous empêche de nous perdre tout à fait dans la forêt de l'Oubli.

Des dieux dont personne ne se doutait, des déesses qui ne furent sans doute pas adorées, sont créés par l'épigraphie, science qui donne trop de solutions. La nuit en est-elle moins obscure ?

Digitized by Google

se disaient, en prenant leur bougeoir, les vrais archéologues du Comminges.

Pendant qu'ils se glissaient dans leurs draps de lit pour y goûter un repos bien gagné à la recherche de la science, les autres étaient venus par Izaourt dîner à Loures, s'étaient risqués au Casino afin de comparer la musique des Grecs, retrouvée si heureusement par Offenbach, avec les chants liturgiques et les mélopées convènes. On n'y chanta ni les unes ni les autres, mais des airs nouveaux qui ne sont nullement désagréables après boire.

Puis la blonde Reine des Nuits étant montée sur son trône d'étoiles glissa sur le bleu parvis, en irradiant de ses blanches lueurs les ombres amoncelées. Elle invitait les Commingeois à profiter de ses derniers rayons pour rentrer au logis.

Ce qu'ils firent tard, ne se trouvant pas pressés, et le lendemain étant dimanche.

ERNEST FERRAS.

La veille de l'excursion nous avions eu le vif plaisir d'entendre, dans une conférence fort intéressante, notre confrère M. Xavier de Cardaillac, avocat et membre de la Société académique de Tarbes, nous parler agréablement d'archéologie à propos des antiquités de Saint-Bertrand — l'ancien Lugdunum — et de Valcabrère, autrefois la ville basse du chef-lieu de la Civitas Convenarum, une des plus importantes de la Novempopulanie en Aquitaine.

La diction élégante et animée du conférencier, les rapprochements heureux auxquels il s'est livré au cours de l'entretien, ont triomphé de l'aridité du sujet lui-même en ce qu'il avait nécessairement de technique. Aussi a-t-on écouté avec intérêt jusqu'au bout ses développements sur l'architecture des XIIe et XIVe siècles, ainsi que sur l'art de la Renaissance dont les admirables boiseries de Saint-Bertrand sont, sans contredit, un des plus beaux spécimens.

Inspecteur pour la Société française d'archéologie, originaire lui-même de notre ancien comté où ses ancêtres possédaient plusieurs seigneuries, M. de Cardaillac parle des monuments de notre pays en vrai connaisseur et avec l'autorité que lui donnent déjà des travaux remarqués. Citons notamment sa Monographie du cloître de Saint-Sever du Rustan — où il étudie surtout, d'après les sculptures de cette curieuse abbaye, l'habillement et l'armement en Bigorre au XVe siècle, — et son Histoire de la cité de Bigorre, publiée en 1890 en la collaboration de M. Norbert Rosapelly. — Notre Revue avait signalé ce dernier travail.

M. de Cardaillac sera toujours le bien-venu quand il voudra nous apporter, avec sa sympathique bonne grâce, le concours de son incontestable savoir. A. C.

Digitized by Google

M. J. Bize, avocat à Saint-Gaudens, a bien voulu nous dire, au banquet de l'excursion, une ode dont l'inspiration lyrique a été remarquée au dernier concours des Jeux-Floraux. Elle a été « distinguée » et a obtenu les honneurs de l'impression dans le recueil de 1895.

Nous ne saurions manquer de publier dans le nôtre cette composition d'un jeune compatriote qui a donné plus d'une preuve de ses facultés poétiques. Chez lui « la vigueur des images et les aspirations n'ont rien de banal », a dit le très distingué secrétaire perpétuel de l'Académie d'Isaure, en exprimant le vœu de pouvoir lire l'an prochain de nouveaux vers du poète commingeois qui a montré cette fois combien la majesté de nos horizons pyrénéens parlait à son âme. A. C.

LE ROI DES MONTS

Altiùs.

Je te salue, ô Pic, debout vers le ciel rose,
Vêtu de clair azur, le front voilé de blanc,
Drapé dans le brouillard qui rampe sur ton flanc,
Et l'immobilité d'une extatique pose.

Grave, parmi les monts à tes pieds prosternés,
Comme un prêtre géant à la robe d'hermine,
Dans le dernier rayon du jour qui t'illumine
Tu lèves tes longs bras vers les cieux étonnés...

La frayeur et la mort hantent tes cimes blanches...
Nul arbre et nul oiseau, point de chants, point de nids...
Tes seules fleurs sont les dentelles des granits,
Et tes seules chansons la voix des avalanches...

Digitized by Google

Personne n'a foulé ta neige vierge encor...
Personne n'a gravi tes sommets grandioses
Que les soleils levants sèment de reflets roses,
Que les soleils couchants vêtent de pourpre et d'or.

C'est en vain que le vent te soufflette à la face
Et laboure ta crête avec des hurlements...
En vain que les soleils, sous leurs rayonnements,
Cherchent à réchauffer ton lourd manteau de glace...

En vain qu'aux soirs d'été, parfois, un astre ami
Se penche pour baiser ta cime ensommeillée,
Comme un enfant pieux qui, pendant la veillée,
Baise les cheveux blancs d'un aïeul endormi !

C'est en vain !... impassible et portant haut la tête,
Semblant clamer au ciel une immense oraison,
O Pic, ta majesté se dresse à l'horizon,
Baignant dans l'azur clair les neiges de son faîte.

Oh ! vivre comme toi, grave et silencieux,
Enfermé dans l'orgueil d'un rêve solitaire,
Et passer, dédaigneux des rumeurs de la terre,
Le cœur et les regards toujours levés aux cieux.

Jacques Bize.

Digitized by Google

RECTIFICATIONS

Relatives à l'article intitulé : « Le Jubilé de Saint-Bertrand de Comminges. » *Revue*, 1895, p. 202 et suivantes.

Nous remercions M. l'abbé Lestrade, notre érudit collaborateur, qui nous avait fourni des textes, d'avoir bien voulu relever dans cet article quelques erreurs dont la plupart sont le fait du typographe :

I. — Page 202, note 2me. Lire Villaudr*aut* et non Villaudr*ant*. On sait que la désignation du lieu d'origine de Clément V a causé de nombreuses controverses. A la suite de trois mémoires publiés d'abord dans le t. XVIII des *Actes de la Société archéologique de Bordeaux* par MM. Brun, Berchon et Brutrails, édités ensuite séparément (1894), on lit une note destinée à mettre un terme au débat. Clément V écrit à Édouard Ier, roi d'Angleterre, et il est amené à indiquer l'endroit ou il est né. Voici ses propres expressions :

« Pour augmenter votre joie, nous vous faisons connaitre que, malgré la faiblesse qui nous a accablé ces temps passés, nous commençons à reprendre des forces et à croire à la guérison, avec l'assistance du Très-Haut. Et pour y parvenir, nous nous étions fait transportor vers le climat de notre première enfance *et à Villaudraut, lieu de notre naissance*, où déjà nous nous sentons mieux. — Ad primitivum nos transtulimus aerem et locum nativitatis notre, Vignandraldum, ubi jam meliorationis sentimus juvamenta. » (1306[1]).

II. — Page 203, note 1. Lire ad summum pontific*ium*, et non pontific*um*.

III. — Page 204, note 1. Lire Regestrum Clementis, etc., et non Reg*is*trum.

IV. — Page 209, note 3. *a)* Remarquer, au préalable, qu'un passage de la bulle de Jean XXII, est évidemment altéré, savoir : « ut *id* quod per sollicitudinem officii nostri..... (?) ad debitum *perducantur* effectum.

b.) *Ex*propter est mis pour *ea*propter.

c.) On doit lire : « vestris justis postulationibus. »

Ce document est compris dans le fonds des Archives du Chapitre de Saint-Bertrand. (Haute-Garonne, Arch. départementales.)

J. L.

1. Voyez : Rymer, « Fœdera », Conventiones..... Édit. de la Haye, 1745, etc. Cité dans le volume intitulé *Uzeste et Clément V*, — Bordeaux, impr. Cadoret, 1894. Nous espérons pouvoir revenir bientôt sur cette publication qui intéresse un des plus illustres évêques du Comminges.

Digitized by Google

Il faut ajouter à ces corrections :

Page 212. — Le copiste du manuscrit de Pomian qui nous a fourni la citation n'a-t-il pas voulu dire à la dixième ligne : *Trois cents* au lieu de *trois* formules ?

Page 214. -- Il y a lieu de modifier la note 1, au bas et la page, et de lire : Son père, etc., était gendre de Guillaume Taillefer dont l'une des filles, Constance, épousa Robert le Pieux, fils de Hugues-Capet.

*
* *

Lorsqu'on a vu, dans cette notice sur le Jubilé, qu'une des fêtes établies en l'honneur du saint évêque Bertrand de l'Isle rappelait sa Nativité, il ne faut pas oublier que cela ne signifie pas sa naissance terrestre, mais le jour de sa mort qui fut le 16 octobre. Par une admirable fiction l'Église considère que la véritable naissance des bienheureux est celle de leur entrée dans la cité céleste. Tel est le sens du mot *natalis* dans les bulles.

Il n'y a d'exception qu'en ce qui concerne le Sauveur, la Vierge sa mère, et saint Jean-Baptiste son précurseur, dont la naissance terrestre est particulièrement fêtée. A. C.

INFORMATIONS

Reprenant une ancienne tradition, nous avons profité de notre réunion générale pour signaler les distinctions obtenues cette année par quelques-uns des nôtres.

Ainsi, un diplôme spécial a été décerné par le bureau à M. Décap, directeur de l'école primaire de Muret, pour ses persévérantes recherches devant servir à l'histoire du Comminges, il a patiemment recueilli des documents et rédigé de nombreuses notes, en même temps qu'il consacrait avec soin une monographie à la commune de Labastide-Paumès qui fut jadis le siège d'une seigneurie importante, et dont des restes considérables de l'ancien château sont encore debout.

*
* *

De son côté, un de nos collaborateurs les plus érudits, M. Paul de Casteran, notre collègue aussi à la Société archéologique du Midi de la France, a reçu de celle-ci une médaille d'or pour les matériaux patiemment recueillis dans les archives de Toulouse sur les chevaliers de Saint-Jean et sur les commanderies de Malte dans la région.

Nous savons qu'en chercheur habile, il vient de faire une ample moisson de documents au profit de notre Société qui est heureuse aujourd'hui de rendre hommage à son zèle en le remerciant de sa fidèle collaboration. A. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Les Guerres du 18me siècle *sur les frontières du Comminges, du Couserans et des Quatre-Vallées*, par le baron de LASSUS, ancien député (3me édition). Paris, Champion; Toulouse, Privat; St-Gaudens, Abadie. — 1 vol. in-8° de 318 pages. Prix : 5 francs.

Les lecteurs de notre *Revue* ont eu la primeur de l'important ouvrage auquel M. Léonce Couture a consacré au commencement de cette année, dans la *Revue de Gascogne*, le remarquable compte rendu que nous allons reproduire.

Disons seulement que le désir exprimé par le savant conférencier de l'Institut catholique de Toulouse a déjà reçu pleine satisfaction. L'auteur, en effet, vient de donner une 3e édition des *Guerres du 18me siècle sur les frontières du Comminges*, accompagnée de nouvelles notes, d'une table analytique et d'une carte du théâtre de la guerre, extraite de la grande carte des Pyrénées espagnoles et françaises dressée au 18e siècle par Roussel, ingé-du Roi.

Voici l'article de M. Léonce Couture :

« De nos jours, les touristes de Luchon, qui vont au port de Vénasque ou de la Picade admirer les sauvages beautés de la Maladetta, sont loin de se douter que sur ces mêmes pentes escarpées, où ils ne s'imaginent pas être montés sans fatigue, il y a deux siècles, des bataillons de 600 hommes ont campé jour et nuit, harassés par les marches et les contre-marches, toujours sur le qui-vive, le plus souvent nu-pieds et les uniformes en lambeaux, supportant le froid et la faim, attendant résignés pendant des journées entières le morceau de pain qui n'arrivait pas (p. 25.) » C'est avec cet amour intense des hommes et des choses de son pays que M. le baron de Lassus a voulu retrouver et raconter les épisodes des grandes guerres du dernier siècle qui s'y sont déroulées. Il en valait certes la peine, le sujet est intéressant et plus neuf qu'on n'imaginerait peut-être avant d'y avoir regardé de près.

Le premier de ses deux récits concerne, en effet, la guerre de la succession d'Espagne, « la plus vaste — on l'a dit avec raison — qu'on ait vue depuis les Croisades. » Mais par là même il est assez difficile de la suivre à la fois sur tous les points, et il y a de vrais avantages, même pour l'histoire générale, à porter son attention sur telle ou telle région limitée, pour y voir de plus près les réalités, le détail vrai et vivant de la lutte. Or, si au début de la guerre de succession, de 1701 à 1706, le pays de Comminges n'eut guère qu'à fournir son contingent, à organiser des milices, à former deux établissements militaires (Saint-Gaudens et Montrejeau), les campagnes de 1709 à 1712 touchent bien directement la région. Il faut lire, dans le lumineux et chaud récit du nouvel historien, l'échec du comte d'Estaing devant Vénasque, la prise d'Arrens par le marquis d'Arpajon, l'horrible ruine de Luchon et des villages voisins, les rapides alternatives de la guerre au port de Vénasque et dans le val d'Aran, les ravages portés par les Miquelets dans la vallée d'Ustou et aux environs; et parmi ce train de guerre, de tristes et curieux épisodes de brigands, de faux monnayeurs, etc. Presque tout cela, je l'ai déjà insinué, aussi neuf qu'intéressant. Il y a sans doute, sur la guerre que termina le traité d'Utrecht, autant de récits plus ou moins détaillés que de grandes histoires générales ou nationales; mais sur la partie pro-

Digitized by Google

prement pyrénéenne, on y trouve seulement quelques indications décousues et sans précision. Ici l'élément local prend toute sa valeur; nous suivons les mouvements de troupes et les affaires de levées et de contributions, les incendies et les ruines, comme les mesures de réparation et d'ordre, de quartier en quartier, de village en village. Les indications générales utiles à la clarté sont ou résumées nettement dans le texte, ou fournies dans des notes placées au bas des pages ; mais c'est bien la guerre en Comminges et en Couserans qui remplit les pages elles-mêmes. Et cette histoire est prise toute chaude, qu'on me passe le mot, dans les écritures du temps, toutes inédites ou à peu près. Les archives nationales et surtout celles du ministère de la guerre ont fourni à M. de Lassus les correspondances mêmes des officiers qui ont guerroyé dans nos montagnes. Il a parfois trouvé l'écho, ou plutôt le cri même des souffrances populaires dans les archives locales de son cher pays, dont il connaît si bien tous les dépôts; mais il constate que les renseignements de cet ordre ont été rares, par suite de la perte presque universelle des papiers du temps. Il a eu plus de secours dans sa propre collection : comme il nous 'apprend lui-même, « un de ses ascendants, subdélégué de l'intendance de Montauban de 1698 à 1720, recevait dans sa maison de Montrejeau M. Le Gendre (intendant d'Auch et de Béarn), quand ce dernier visitait cette partie de son gouvernement. » De là une correspondance relative à la guerre d'Espagne, qui est passée par héritage aux mains de M. de Lassus.

Le second récit de ce beau volume, sur « la guerre de la quadruple alliance sous la régence du duc d'Orléans (1719-1720) ». n'offre ni moins d'étendue ni moins d'intérêt, ni moins de nouveauté. Je n'en indique pas même d'un mot les divers incidents ; on y rencontre des mouvements analogues et souvent la mention des mêmes localités : condition ordinaire des guerres qui se succèdent dans la même région. Toutefois il y a ici beaucoup de faits caractéristiques vraiment originaux, en particulier le passage de Portillon exécuté par les troupes françaises avec des efforts prodigieux et un succès digne de leur courage. Il y a aussi des figures nouvelles, très dignes d'attention et d'étude. Je signalerai seulement le maréchal de camp Antoine de Pardaillan-Gondrin, marquis de Bonas, dont le nom (sans parler de remarquables morceaux de correspondance) revient à tout instant dans le récit. Voici un fragment de la première page que lui consacre l'historien :

« ..... Habile au maniement du cheval et de l'épée, très alerte et très vigoureux aux attaques, joignant à l'audace le coup d'œil et la décision, il possédait le don du commandement et il savait inspirer confiance aux soldats..... A sa vaillance devant l'ennemi, le marquis ajoutait des façons très nobles, un caractère droit et loyal, un esprit d'une rare souplesse et fertile en ressources, le tact et le discernement nécessaires pour manier les hommes et pour surmonter les difficultés, toutes choses qui sentaient le gentilhomme de vieille race et le gascon de la bonne marque. Parlant à merveille la langue espagnole, connaissant à fond les populations des vallées frontières, très estimé dans le comté de Comminges où il comptait des parents et des amis, Bonas avait toutes les qualités requises pour vaincre des adversaires, soit par l'adresse des négociations, soit par la force des armes. »

J'ai voulu donner un échantillon du faire de l'écrivain, quitte à augmenter les regrets de la plupart de mes lecteurs qui ne pourront aborder le volume que je leur présente : ce volume n'a été tiré qu'à 50 exemplaires, numérotés à la presse! C'est une fantaisie assez ordinaire aux bibliophiles, et M. de Lassus est de la confrérie, il y tient même un fort beau rang. Mais il ne devrait pas en user pour des publications comme celle-ci, sous peine de priver les travailleurs ses compatriotes à la fois d'une « contribution historique » indispensable et d'un excellent modèle.

Léonce Couture

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES

SUR LA

HAUTE VALLÉE DE LA SAVE

ÈRE ANCIENNE

(Suite)[1]

Avezac et sa Chapelle de N.-D.

II. — ÈRE CHRÉTIENNE

Que la chapelle de N.-D. d'Avezac ait succédé à un temple payen, dédié à Jupiter, ce n'est point là une pure hypothèse, mais, à nos yeux, une vérité à l'abri de toute controverse. La légende du pays, ses monuments anciens, une source d'eau vive que l'on voit sourdre, à quelques pas de la chapelle et sur les bords de la Save qui baigne ces lieux: tout cela prouve, surabondamment, après les explications, déjà données ailleurs, sur les usages et les mœurs des Romains, que nous ne sommes pas dans l'erreur. Ce que nous dirons, plus tard, sur Notre-Dame de la Hillère, à Montmaurin, achèvera de convaincre nos lecteurs.

Rien de certain, à notre connaissance, sur N.-D. d'Avezac, depuis l'établissement du christianisme dans notre pays jusqu'au XVIe siècle, et c'est à peine si j'ai rencontré son nom dans quelques vieux parchemins de cette époque; mais dès le commencement du XVIIe siècle la chapelle d'Avezac jouissait d'une grande renommée dans la contrée. Les paroisses du voisinage et d'autres fort éloignées s'y rendaient, chaque année, en procession, comme de nos jours on se rend à N.-D. de Polignan, pendant le mois de mai, pour y vénérer sa Vierge noire.

Les moribonds imploraient N.-D. d'Avezac avec une pleine confiance et recouraient à elle pour calmer les terreurs inséparables de la mort. En parcourant leurs testaments, nous voyons qu'ils l'honoraient de libéralités plus ou moins considérables pour l'épo-

1. Voir t. X, p. 275—280.

Digitized by Google

que. C'est ainsi que, dans un manuscrit du XVIe siècle, j'ai pu lire à Montmaurin, qu'un nommé Ollé, malade et en danger de mort, recommandait son âme à Dieu et à la Sainte-Vierge et léguait « une somme de cinquante livres aux religieux de N.-D. d'Avezac « pour autant de messes à célébrer dans leur chapelle, et non ail- « leurs. »

Quels étaient ces religieux? La tradition nous apprend qu'ils appartenaient à l'abbaye de Nisors, située à trois kilomètres, au nord d'Avezac. Propriétaire d'une grande partie des terres du voisinage, elle jeta un grand éclat dans notre pays. Or, les religieux de Nisors n'étaient eux-mêmes qu'une colonie de la célèbre abbaye de Bonnefont, de l'ordre de Citeaux que saint Bernard avait réformé en France (1091-1153).

La fondation de Bonnefont remontant à l'année 1137, et celle de Nisors l'ayant suivie de près, on peut conclure de là que les Bernardins de Nisors commencèrent à desservir le sanctuaire d'Avezac dès leur établissement sur les bords de la Gesse.

Pour des raisons que j'ignore, mais sans doute à cause des progrès de la philosophie du XVIIIe siècle qui comptait déjà de nombreux partisans dans notre région, ils avaient déserté leur chapelle depuis quelques années, lorsque l'orage de 1789 éclata sur la France. Peut-être pourrions-nous attribuer leur rentrée à Nisors au relâchement qui s'était introduit dans quelques maisons de leur ordre, et notamment à Bonnefont, malgré les supplications, les prières et les larmes de son saint abbé. Des vieillards qui l'avaient connu nous racontaient, il y a trente ans, que ne pouvant retenir ses religieux dans la solitude du cloître et les voyant avides de bien-être et de plaisirs qu'ils allaient chercher jusqu'à Saint-Gaudens, « il leur prédit, un jour, avec force larmes, ce qui « allait bientôt arriver: *la désertion, la ruine, d'abord, de leur* « *abbaye, sa démolition ensuite*[1] ».

Quoi qu'il en soit des religieux d'Avezac, un fait reste certain pour nous qui avons scrupuleusement cherché la vérité dans la tradition et les dépositions des vieillards, c'est qu'ils étaient très populaires.

L'histoire locale les montre d'un dévouement sans bornes pour l'instruction et l'éducation de l'enfance. Plusieurs de leurs élèves d'Avezac parvinrent à d'enviables situations, grâces aux soins qu'ils en avaient reçus; quelques autres arrivèrent au sacerdoce, mais tous ne persévérèrent pas dans la bonne voie où ils s'étaient

1. Ce qui restait de la célèbre abbaye (le portail et la façade de son église) fut démoli, il y a 25 ou 30 ans et acheté par M. Lasvigne de Touille, dont l'église s'enrichit de ces épaves, lors de sa restauration.

Digitized by Google

engagés. Trois d'entre eux étaient déjà dans l'âge viril lorsque, semblable à la foudre, la Révolution éclata sur la France. Ils faiblirent devant l'épreuve. Pour éviter la prison et l'exil, sinon l'échafaud, ils donnèrent le scandale du serment à la constitution civile du clergé. Elle trouva, hélas! dans notre pays, comme partout ailleurs, beaucoup d'adhérents, et grâces aux violences et aux ruses, elle en aurait trouvé un plus grand nombre si Dieu n'avait jeté un regard de miséricorde sur l'Église de France. MM. X... et X..., eurent le courage d'avouer leurs torts et de les réparer, après le Concordat; l'un alla mourir pénitent dans la cure d'A..., et l'autre à M..., qu'ils édifièrent jusqu'à leur mort. Quant au troisième qui avait eu le malheur de s'engager comme Luther, comme Loison, dans les liens du mariage, nous aimons à espérer que Dieu eut pitié de sa pauvre âme aux derniers jours de sa vie. Il lui ménagea la souffrance comme un moyen d'expiation. Atteint de cécité pendant les longues années de sa vieillesse centenaire, il put se livrer à de salutaires réflexions et réparer, comme David, par la pénitence, les scandales dont il avait contristé l'Église de Jésus-Christ.

Le témoignage rendu au zèle des religieux d'Avezac, pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, tout historien de bonne foi doit le rendre à tous les ordres religieux et au clergé de cette époque. De nos jours il n'est pas rare d'entendre le contraire; moins rare encore d'accuser d'ignorance la France d'avant 1789. On va même, souvent, jusqu'à attribuer à la Révolution nos lumières et nos progrès contemporains. Ce sont là des erreurs que je veux dissiper longuement, ailleurs, dans l'intérêt de la justice et de la vérité. En attendant, voici deux imposants témoignages en faveur de la thèse que nous soutenons. Ne pouvant suspecter de partialité leurs auteurs, chacun sera forcé d'en reconnaître la grande valeur.

M. Villemain enseigne qu'avant 1789 tout dans les traditions et les mœurs favorisait l'instruction classique, et M. Taine soutient qu'avant la Révolution l'enseignement, en France, donnait « le maximum de rendement avec le minimum de frais ». Voici un autre témoignage plus concluant encore :

« Si jamais vous allez aux Archives nationales, à Paris, deman-
« dez les documents côtés f° 17, enquête de l'an IX. On vous
« apportera deux liasses énormes de pièces remontant à l'année
« 1801. C'est le résultat d'une enquête qui fut faite alors par les Pré-
« fets, sur l'ordre de Chaptal, ministre de l'intérieur, pour savoir le
« nombre des établissements d'instruction publique avant la Révo-
« lution, leurs ressources, leurs revenus, le nombre des maîtres
« et des élèves.

Digitized by Google

« Vous trouveriez que dans les 205 arrondissements dont parlent « nos documents, il y avait — en 1789 — 434 séminaires et collè- « ges, soit *plus de deux par arrondissement.* »

« Nos journaux radicaux répudient-ils les chiffres fournis au « ministère par les préfets de l'an IX ?

« Et notez que bien des pièces se sont perdues, que les deux tiers « de la France, à peine, sont représentés dans ce qui nous reste « de l'enquête officielle; en sorte que l'on peut évaluer à 700, au « minimum, le nombre de collèges qui couvraient autrefois le sol « de la patrie. »

Comme la plupart des autres églises de la contrée, N.-D. d'Avezac eut ses scènes de désordre, de folie et de terreur pendant la tourmente révolutionnaire de 1793. Son clocher fut démoli et, transportés à Houéganac, hameau voisin de Charlas, ses matériaux servirent à des constructions qui rappellent encore cette époque néfaste. La chapelle devait avoir le même sort; elle fut sauvée par le sang-froid et la présence d'esprit de M. Rimailho, alors maire de la localité. Un jour qu'il labourait son champ, voisin de la chapelle, il voit arriver quelques sans-culottes, envoyés par le comité de Mont-Unité (Saint-Gaudens) avec la mission d'incendier le sanctuaire. — Tout est prêt, leur dit-il, les bûchers sont déjà adossés au porche et aux murs de l'église; ils n'attendent que la torche pour exécuter leur œuvre. — Satisfaits de cette réponse et confiants en M. Rimailho, les émissaires continuèrent leur route vers l'abbaye de Nisors, et N.-D. d'Avezac fut sauvée. C'est le récit d'un vieillard qui vient de mourir.

M. Du Mège a émis, sur le sanctuaire d'Avezac, un sentiment que j'ai de la peine à partager. Il déclarait, un jour, au curé de la paroisse, qu'il était de beaucoup antérieur au reste de la chapelle. Je crois ce sanctuaire du XIVe siècle et certainement le reste du monument est au moins de cette époque. Voici la raison que j'en donne : ceux qui ont assisté à un commencement de restauration, entrepris vers 1870, se souviennent d'avoir vu, comme moi, dans les parois de la nef, des fragments considérables de plusieurs fresques. On avait eu le tort de les faire disparaître, je ne sais à quelle époque, sous une couche de platre, comme nous l'avons vu, à N.-D. de Polignan pour certaines peintures presque semblables. Une seule des fresques d'Avezac était assez bien conservée. Elle était en face la porte d'entrée, et représentait le Christ en croix, avec les personnages légendaires : la Sainte-Vierge, saint Jean et Marie-Madeleine. Deux religieux, de Saint-Jean de Jérusalem, en armes, un de chaque côté de la scène, attiraient le regard et fixaient l'attention du pèlerin. L'ancienneté de ces peintures, dont M. Du Mège ne pouvait supposer l'existence, démontre

Digitized by Google

son erreur et la vraisemblance de notre hypothèse. D'autres peintures de la même époque décoraient le porche, assez considérable, qui se trouvait devant la porte. On y avait déposé de nombreux fragments de marbre et sculptures antiques, ainsi que les autels payens dont nous avons déjà parlé. A l'exception d'un petit nombre, tous ces monuments ont disparu sans qu'on ait aucune chance de les retrouver. Ce porche aujourd'hui détruit était nécessaire lorsque la foi plus vive attirait, ici, des foules considérables et que les paroisses voisines s'y rendaient en procession plusieurs fois chaque année. Un plafond couvrait la nef, sans chapelles ni bas côtés. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait eu une porte de communication entre la chapelle et la maison adjacente des religieux qui la desservaient. Cette maison, que nous avons vue tombant en ruines, et dont il ne reste plus de traces, se trouvait à l'ouest de la chapelle, là où s'élève actuellement le nouveau clocher. Elle servit plus tard de presbytère aux desservants.

Le cimetière, attenant à la partie nord de la chapelle, était autrefois beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui; on en a exhumé plusieurs sarcophages en marbre de Saint-Béat, dont quelques-uns sont encore là pour proclamer l'ancienne renommée de ces lieux. On dit qu'il suffit de creuser un peu la terre aux alentours de la chapelle pour découvrir, au milieu d'antiques substructions, beaucoup de monuments de ce genre. Cela n'étonnera personne lorsqu'on saura que la chapelle et le cimetière d'Avezac étaient la nécropole de l'abbaye de Nisors, et peut-être aussi de plusieurs des familles militaires de la contrée. Un jour, en effet, en creusant la terre, on exhuma un beau sarcophage en marbre blanc; le couvercle ayant été levé, on y trouva, parmi de nombreux ossements, une cotte d'arme, un casque, une épée, etc. Ce sarcophage était flanqué de deux autres plus petits: celui de droite renfermait le corps d'une femme, et celui de gauche le corps d'un enfant. C'étaient là, évidemment, les restes mortels d'une famille illustre.

Nous ne terminerons pas ce travail sur N.-D. d'Avezac sans consacrer quelques lignes à son chœur et à son sanctuaire. Le chœur, qui n'a subi dans la restauration que quelques modifications peu importantes, n'est que la prolongation de la nef dont il est séparé par une marche en pierre et par une balustrade. Puis vient le sanctuaire qu'on a respecté et qu'on voit dans son état primitif, si j'en excepte deux fenêtres pratiquées à droite et à gauche, pour en diminuer l'obscurité, et qui peut-être y répandent maintenant trop de jour. Il est en retrait de plusieurs mètres sur la nef et le chœur, comme dans beaucoup d'autres églises de l'époque. Quant à la

Digitized by Google

place laissée libre, de chaque côté, à la naissance du sanctuaire, elle était occupée par deux autels qui n'offraient rien de remarquable. Comme le temple payen dont sans doute il occupe la place, le sanctuaire de la chapelle est très-petit; c'est à peine s'il mesure un espace de 5 m. × 5. Avant la restauration, il produisait l'effet d'une grande niche à laquelle donnaient accès quatre ou cinq marches; c'est dire combien il était élevé au-dessus de la nef et du chœur. Il n'en reste plus que deux aujourd'hui. Les nervures, de sa voûte ogivale, leur disposition, et surtout la pureté de son arcade attirent l'attention du visiteur et du pèlerin. Jusqu'en ces derniers temps, une grille en fer battu et à riches dessins séparait le chœur du sanctuaire et mettait à l'abri d'un coup de main les reliques et les richesses que possédait ce dernier. Elle était à peu près semblable à celle que possède l'église de Saint-Aventin, près de Luchon, et dans un état de conservation parfaite. Disons cependant, pour être exact, que, pendant l'orage de 1830, quelques vandales de la localité ou d'ailleurs firent main basse sur quelques-unes des fleurs de lis qui formaient son couronnement, à une hauteur de près de quatre mètres. Elles en étaient le plus bel ornement et donnaient à l'ensemble un coup d'œuil ravissant. Cette œuvre d'art fut enlevée, je ne sais à quelle époque, et vendue à vil prix.

Je suis peu partisan de l'intervention de l'administration civile dans les affaires religieuses. Il faut cependant reconnaître qu'elle a quelquefois du bon. Félicitons-nous, par exemple, des mesures, qu'elle a cru devoir prendre, et qu'elle recommandait naguère, pour la conservation de nos antiques monuments.

L'ornementation du sanctuaire d'Avezac se compose d'un autel en bois, d'un antique rétable, doré en grande partie, d'une belle statue de l'Immaculée-Conception qui en occupe le centre, ayant la statue de S. Pierre à sa droite et celle de S. Paul à sa gauche.

Sept ou huit prêtres ont desservi la cure d'Avezac depuis la Révolution de 1793. Le premier était d'Avezac même et, selon toute apparence, un élève de ses anciens religieux. Il prêta le serment, qu'il rétracta plus tard, à la constitution civile du clergé.

M. Tajan lui succéda et fit place lui-même à M. A..., né dans la vallée d'Aure; interdit, à raison de ses scandales, il se retira et mourut à Saint-Martory, digne de Vigilance, son compatriote selon certains auteurs.

Après lui, le service de N.-D. d'Avezac aurait été fait, pendant quelque temps, par M. Lasbax, curé de Charlas et l'un de nos prédécesseurs à Cardeilhac. Persécuté par la Révolution, il dut se réfugier en Espagne d'où il revint en France après le Concordat.

Digitized by Google

Un prêtre d'une sainte originalité occupa la cure d'Avezac de 1828 à 1860 environ. C'était M. Rougery, dont on raconte mille histoires plus amusantes les unes que les autres et dont quelques-unes suffiraient pour immortaliser son nom. Quelques allusions au gouvernement de Juillet le firent passer devant les tribunaux. Je ne sais pourquoi il fut obligé d'aller se défendre à Bordeaux. Il le fit si bien qu'il fut acquitté et que le président du tribunal lui adressa de chaleureuses félicitations. M. Darbon qui lui succéda ne fit que passer et laissa sa place à M. Castérés. C'est lui qui commença la restauration de N.-D d'Avezac, et c'est M. Gros, son successeur, qui devait continuer et couronner cette œuvre. La voûte ogivale que je voudrais un peu plus élancée, à peine terminée, il jette les fondations des chapelles et du clocher qui s'élève déjà à la hauteur de plusieurs mètres. Un moment interrompus par la restauration de l'église de Saint-Pé-del-Bosc, desservie par le curé d'Avezac, les travaux ne sauraient tarder à être repris et menés à bonne fin. L'intelligence et le zèle du pasteur suppléeront à l'insuffisance des ressources, et bientôt Avezac aura une église digne de son passé glorieux et de sa Madone si aimée et si vénérée.

N. B. — Au moment où parait cette notice, M. Gros a quitté la cure d'Avezac pour celle de Saint-Laurent, au doyenné de l'Isle-en-Dodon. Son successeur, M. Pradère, ne saurait oublier que noblesse oblige. La paroisse d'Avezac et la contrée comptent sur son zèle intelligent pour la continuation et l'achèvement de l'œuvre si bien commencée. Prêtres et fidèles le féliciteront d'avoir heureusement rétabli, dans notre cher Nébouzan, l'un des plus anciens pélerinages du Midi de la France.

L'abbé Couret.

Digitized by Google

SIMPLE NOTE

SUR QUELQUES PROCÉDÉS DE CULTURE MARAICHÈRE

RÉDIGÉE VERS 1640

POUR LE TERROIR DE SAINT-GAUDENS

Tout récemment, au cours de la visite d'une bibliothèque amie, à Agen, le hasard, un hasard heureux et salué à l'égal d'une bonne fortune, amena dans nos mains un assez gros volume in-4° de près de 900 pages, presque entièrement dérelié, dépourvu de titre extérieur, et qui, à raison de cet état défectueux, piquait la curiosité, ne fut-ce que pour interroger le titre. C'était l'ouvrage célèbre d'Olivier de Serres, seigneur du Pradel, surnommé le Père de l'Agriculture, le célèbre agronome du Vivarais sous le règne d'Henri IV, et intitulé : « Le Théâtre d'Agriculture et Mesnage des champs, etc... pour Pierre et Jacques Chouet s. l. 1629[1]. » Étranger à ces sortes d'études, nous fermions déjà le livre, quand notre attention fut sollicitée par une addition de pages manuscrites, insérées à la fin du volume, et dont la première commençait ainsi :

« Description du temps auquel il fault semer et planter « toutes sortes de graines dans les jardins en le terroir et « climat de la ville de Saint-Gaudens. »

Pour un enfant de cette dernière ville, il n'en fallait pas davantage ; l'intérêt était éveillé sur ce travail, et il ne s'agissait plus que d'en rechercher l'auteur. Mais la recherche est demeurée vaine et tout ce qu'il est permis de conjecturer, en parcourant les autres feuillets qui traitent d'Astronomie (d'Astrologie, comme l'on disait alors), c'est qu'il doit être l'œuvre de quelque érudit du 17e siècle, originaire sans doute du pays de Nébouzan ou qui lui était vivement attaché. L'écriture très nette, de même que l'orthographe, sont bien celles de l'époque supposée, et

1. Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture* (1600), in-fol., plusieurs fois réimprimé jusqu'à la fin du XVIIe siècle, et même encore en 1804-1805, en 2 vol.

Digitized by Google

ce qui enlève toute hésitation à cet égard, c'est la série, qui vient à la suite, des prédictions climatériques aussi bien qu'historiques au sujet des années 1645 et suivantes jusqu'en 1673.

Laissant de côté tout ce qui est sans lien direct avec la question d'intérêt local, nous nous bornerons à transcrire ces procédés pratiques d'ensemencement, qui se sont peut-être perpétués jusqu'à nos jours, et dont, à défaut, les indications pourraient encore maintenant être appliquées avec fruit. Des érudits sauraient dire si ces préceptes s'accordent avec les maximes des anciens agronomes, les Hésiode, Caton l'Ancien, Varron, Virgile, Columelle, Palladius, Ch. Estienne, Heresbach, Herrera, Gallo, Tarello, Olivier de Serres, encore Rapin, Vanière, Liger, Duhamel, et, dans les temps modernes, Joigneaux, le Bon Jardinier et les Almanachs si répandus de nos jours[1]. Pour notre part, en un pareil sujet, nous exprimons le regret d'une incompétence véritable, qui nous interdit l'appréciation et le contrôle de méthodes, fondées sur la tradition et l'expérience de ces diverses cultures. Nous n'hésitons pas à reproduire, quand même, ces documents, dans la pensée que d'autres pourront suppléer les connaissances qui nous manquent et tirer ainsi profit de ces enseignements.

Établies en général sur l'observation des phases de la lune, selon la diversité des mois, ces données nous amènent à redire, mais sans l'autorité qui les accompagne, les vers du poëte :

> Ipsa dies alios alio dedit ordine luna
> Felices operum. Quintam fuge... [2].

Et encore cette interrogation inquiète :

> Quid tempestates automni et sidera dicam [3] ?

1. Hésiode, *Les Travaux et les Jours*. — Caton l'Ancien ou le Censeur, traité *De Re rusticâ*. — Varron, *De re rusticâ*, en 3 liv. — Virgile, *Georgiques*. — Columelle, *De Re rusticâ*, en 12 liv. — Palladius, *De Re rusticâ*, en 14 liv. — Estienne (Ch.), *Prædium rusticum*, refondu dans son *Traité de l'Agriculture et Maison rustique*.

Heresbach, *Rei rustica*, libri quatuor. — Herrera (Gabr. Alf.), *Libro de Agricultura*. — Gallo, *Vinti giornate dell' Agricoltura*. — Tarello (Camille), *Recordo d'Agricoltura*. — Olivier de Serres, v. précédente note 1. — Rapin (le P. René), *De Hortis*. — Vanière (le P. Jacques), *Prædium rusticum*. — Liger (Louis), *Nouvelle Maison rustique*. — Duhamel Dumonceau, *Des éléments d'Agriculture*. — Joigneaux (P), *Le livre de la Ferme et des Maisons de campagne*.

2. Virgile, *Georg*, l. I, v. 276-77. | 3. Virgile, *Georg.*, liv. I. v. 311.

Digitized by Google

Enfin, la transcription fournie se continue, d'abord par une série de remarques sur la lune, remarques d'une étrangeté parfois naïve, en tout cas assez originales, et, à ce titre, dignes de quelque intérêt, surtout si l'on peut penser qu'elles sont le résultat d'observations climatériques notées, il y a 200 ans, à l'intention de notre pays ; ensuite, par la description des anciennes mesures agraires propres à la ville de Saint-Gaudens. Cette double addition nous sera pardonnée, comme formant, sous la plume de notre auteur anonyme, un complément assez assorti au travail qui précède.

I. — DESCRIPTION DU TEMPS

auquel il fault semer et planter toute sorte de graines dans les jardins en le terroir et climat de la ville de Saint-Gaudens.

1° Choux Capus et Verds [1]

Premièrement, toute sorte de choux en febvrier et en mars, en quelle lune que ce soit, pourveu que le temps soit beau et la terre bien cultivée et apprestée. Le jour du mardy gras est fort propre. Toutesfois pour le temps d'eslection il seroit à souhaiter de semer les choux capus après la plénitude de la lune, et les choux verds à la nouvelle lune. Les graines des choux capus venant de Barcelone et d'Espaigne sont extrémement bonnes.

Il fault sur tout remarquer de ne semer jamay la graine des choux lors que le vant d'autan souffle, car ils se convertissent en rabes, ni au moys d'apvril et de may, par ce que si l'on les sème en ces moys une petite bestiolle sy fourre, que le vulgaire appelle le Marchant, qui est comme une petite pulce sautillant sur les choux [2], lesquels comancent à naistre et les picotte et les ronge jusques à la racine, les faisant sécher tellement que si l'on ne fait pas la dite semance es mois de febvrier et de mars il fault attendre jusques à

1. Choux capus, dénommés généralement choux cabus ou pommés. V. Olivier de Serres, édit. précitée de 1629, p. 471 in fine et suiv. — L'orthographe *Capus* parait préférable, comme plus conforme à l'étymologie : *caput*, tête ; choux à tête ou pommés.

2. V. Olivier de Serres, l. cit., p. 473 in med.

Cette désignation, qui s'est perpétuée encore de nos jours, du moins chez les jardiniers et maraichers de la région, sous le vocable approchant de *Marchandon*, s'applique à un insecte presque imperceptible qu'en langage scientifique on appelle l'Altisse (*Altica oleracea*, Geoff.) « dit puce de terre, en raison de la faculté qu'il a de sauter. C'est un petit coléoptère, de forme ovale, de 0,004 de longueur au plus et voisin des chrysomites. Il est surtout remarquable par sa belle couleur bleue métallique et le renflemeet de ses cuisses postérieures... » Cette description est empruntée au *Bon Jardinier*, année 1862, p. 270. — Mais quelle est l'origine de ce nom de *Marchand* ou *Marchandon* ? c'est ce qu'il ne nous a pas été donné de découvrir.

Digitized by Google

la veilhe de St Jehan quon en retorne semer, lesquels choux sont bons pour tout lhyver et comancement du primptamps.

Il fault aussi remarquer quen semant la graine de choux en febvrier et mars et auparavant que les arbres comancent à fleurir, les petits oyseaux font un grand ravage à la semance qui comance à naistre, la mangeant à proportion quelle sort de terre et jusques à ce que les deux premières feulhes comancent à verdoyer, car dès quelles sont vertes les oyseaux ny touchent plus.

Pour prévenir et empescher le ravage desdits oyseaux, il n'y a aultre remède que la couvrir avec des rets ou filets de pescheurs et dy planter à l'entour des ayles de courbeau, de milan ou desprevier et quelques fantosmes de foin ou de paille pour les espouvanter, de quoy il ne fault se point mettre en peyne, quand on sème les dites graines de choux à la veilhe de la St Jehan, car pour lors les oyseaux trouvent à se repaistre par tout. Toutes fois, pour ce qui est de la graine des choux capus, il ne fault jamais attandre la veilhe de la St Jehan, car il les fault semer aux susdits moys de febvrier et de mars pour estre replantés sur la fin du moys de may et comancement de juin.

Pour empescher que les choux comuns ne grainent, pour les culhir et manger tout lhyver et comancement du printemps, il ne fault semer la graine quaux veilhes de St Jehan et de St Barthélemy.

Pour faire devenir beaux les choux capus, quand ils sont un peu grands, il les fault, si tost nés, environner de fougère verte et la renouveller à proportion quelle aura séchée.

2° Laittues Capusses[1]

Laittues capusses fault semer huict jours devant et huict jours après la feste de St Michel de septembre et les replanter en quelque beau jour de décembre ou de janvier pour en manger le Caresme et après Pasques. En les replantant, il leur fault roigner avec le bout de longle la cime et le sommet de la racine pour mieux pomer.

On en sème aussi fort profictablement en febvrier pour les replanter sur la fin d'apvril et comancement de may et ce à lentour des carreaux de melons. Car comme les limaçons comancent à sortir pour aller manger les feulhes vertes et nouvelles des melons, ils sattachent et se repaisssent plus tost sur les feulhes des dites laittues et, par ce moyen, on préserve les melons.

3° Melons, Courges et Concombres

Melons, courges et concombres fault semer au moys d'apvril ou comancement de may, et particulièrement lorsqune petite

1. V. Olivier de Serres, l. cit, p. 455 in fine. — Elles sont désignées sous le nom de Cabusses.

Digitized by Google

montaigne quon appelle Montaut, qui est au pied de Garonne, entre Miramont et Valentine, comance à verdoyer[1].

4° Oignons et Pourreaux

Oignons et Pourreaux[2] fault semer depuis le vingt cinquiesme jour du moys de janvier jusques au treize de febvrier sans regarder aulcun point de lune, mais que le temps soit beau et la terre bien apprestée et fumée, pour les replanter depuis la my may jusques au quinze de juin.

5° Raforts

Raforts[3] fault semer sur les deux derniers jours de la lune du moys dapvril et tous les aultres moys de suitte jusques au moys doctobre en mesme point de lune, car en semen en novembre, décembre, janvier, febvrier et mars, ils ne valent rien.

6° Pastenades, Blettes et Raves

Pastenades[4] et Blettes raves[5], aux moys de may et de juin sur la fin de la lune.

7° Roquette, Cerfeuil, Nasitort et Persil

Roquette, Cerfeuil[6], Nasitort[7] et Persil[8] en octobre et en mars, la lune estant nouvelle.

8° Corne-de-Cerf, Basiliq, Pimpinelles, Fenouil, Anis

Corne-de-Cerf[9], Basiliq[10], Pimpinelles[11], Fenouil[12], Anis[13], en mars et apvril, la lune estant nouvelle.

9° Chicorées et Endives

Chicorées et Endives[14] fault semer immédiatement après la la St Jehan, jusques au comancement de julhet, car de les semer avant la St Jehan elles ne profiteroint de rien parce quelles monteroint tout en tige. Il les fault replanter si tost que l'on veut pour en manger en octobre, novembre et décembre blanchies.

Pour les fère blanchir il ne fault que les lier avec un jonc et y

1. La colline de Montaut, située en face de Saint-Gaudens, sur la ligne des premiers contreforts des Pyrénées, entre Miramont et Valentine, au dela de la Garonne, a conservé ce nom, de nos jours. Elle est la propriété de la famille Casse, banquier, à Saint-Gaudens. V. sur les Melons, Courges et Concombres, Olivier de Serres, l. cit, p. 477-78 et suiv.

2. Olivier de Serres, l. cit., p. 464-65-66.

3. Olivier de Serres. p. 466, indiqué sous le nom de Raifort.

4. Par ce mot, l'on entend des Carottes blanches. V. Olivier de Serres, l. cit, p. 469.

5. C'est certainement Bettes-raves que notre auteur veut dire. Par là, l'on entendait une espèce ou variété de Pastenades. Olivier de Serres, l. cit., p. 470.

6 Id. p. 475. | 7. Id. p. 475. | 8. Id. p. 474. | 9. Id. p. 475. | 10. Id. pp. 475 et 505

11. C'est sans doute Pimprenelle, qui se divise en deux variétés : la grande et la petite. Olivier de Serres, l. cit., p. 474 in fine, et 475.

12. Id. p. 505. | 13. Id. p. 506. | 14. Id. p. 475.

Digitized by Google

mettre un tuille-canal dessus ou de la pailhe de milhet, car elles blanchiront dans dix ou doulze jours quand le temps est beau, mais despuis que les froidures arrivent il y fault plus de temps.

10° Raves et Naveaux

Raves[1] et Naveaux[2] depuis le sitzième jour du moys d'aoust jusques à la fin du d. moys. On en sème aussi au moys de juin et au temps qu'on sème les milhetz, may fort peu et encore fault que ce soit parmy les milhetz.

11° Espinars

Espinars[3] despuis le neuf d'aoust jusques au ving tquatriesme dud. moys et durant tout le moys de septambre.

12° Milhetz

Milhetz[4]. Le vray point de semer les Milhetz comuns est huict jours devant et huict jours après la feste de St Jehan Baptiste, lorsque la terre est bien eschaufée, et anciennement les paisans pour cognoistre la vraye saison de la semer mettoint leur hault de chausse sur les talons et placoint leur c.. sur la terre et sils trouvaient quelle exhalat de la chaléur ils comancoient de semer leurs Milhetz ; que sils la trouvoint froide et sans exhalaison de chaleur, ils retardoient leurs semances.

Pour le Milhet mourisquou[5], il veult estre semé plus tost que l'aultre et toujours à la lune vieilhe avant la St Jehan, car si on le sème en lune nouvelle il ne faict que fleurir tousiours et fort peu grenner et meurir.

II. — COUPE DES PRETS

Pour les prets[6], il fault remarquer quon nen doibt jamay couper lherbe à la lune nouvelle, par ce que si lon la coupe en lune nouvelle, lherbe, pour si seiche quelle soit, ne faict que fumer, mais il fault attendre la plénitude de la lune.

III. — COUPE DES ARBRES

On doibt aussi remarquer le point de la lune aux coupes des arbres, qui, pour estre forts et de durée veulent estre coupés à la lune vielhe, excepté Lormeau et Lavellanier[7] qui veulent estre coupés en lune nouvelle[8].

1. V. Olivier de Serres, p. 467-68. | 2. Id. p. 468. | 3. Id. p. 456.

4. Olivier de Serres, p. 96-104-108.

5. C'est le Millet More ou des Maures, dit encore Millet-Sarrazin, Blé-Sarrazin, ou Sarrazin plus simplement, ou Millet d'Espagne, ce qui revient toujours à la même étymologie, s'accordant à rapporter l'importation de cette plante aux Maures d'Espagne. V. Aussi Olivier de Serres, l. cit., p. 96 et passim.

6. Id. p. 237.

7. Il s'agit évidemment de l'Avelinier, une des variétés du Noisetier.

8. Olivier de Serres, l. cit., p. 712.

Digitized by Google

Pour les vants, il fault aussi observer de ne couper aulcune sorte de boys, lorsque lautan souffle et particulièrement les osiers, car sil fait aultan lorsquon les tailhe ils se carient et ne valent presque rien.

IV. — REMARQUES SUR LA LUNE

Qualis quarta talis tota, nisi varietur sexta[1], car si le quatriesme jour après la nouvelle lune il faict beau temps, il continuera tout le long de ceste lunaison, si le sixiesme jour il n'y a changement.

Si le vant de Midy souffle le troisième jour après la nouvelle lune, au quatriesme ou peu après, pluye.

Si la lune monstre ses cornes plus grosses que de coustume et quelque peu obscures et, pour ainsy parler, rebouchées[2] comme la navette dun tisserant, signe de grande abondance d'eau.

Si la lune premièrement veüe a la corne den hault noirastre a son decroissement, donnera de pluyes. Si celle du bas quand sera au premier quartier et noircissant sur le milieu. quand sera à la plénitude ou environ, cercle de diverses couleurs comme larc en ciel environnant la lune, signe de pluyes et vents.

Si la lune de janvier entre en croissant dans le signe d'Aquarius[3], marque que l'année sera bonne, fertile et abondante. Si en décroissant, signe de travaux.

Si la lune de febvrier entre en croissant dans le signe des Poissons, cella marque que toutes choses abaisseront de prix ceste année. Si en décroissant, signe de pluye en abondance.

Si la lune de mars entre en croissant dans le signe d'Aries, signifie quaux parties septentrionales y aura tremblemens de terre. Si en décroissant, bonne année et proffictable.

Si la lune d'apvril entre en croissant dans le signe de Taurus, signifie de grands contantemens et allégresses. Si en décroissant, tout le contraire.

Si la lune de may entre en croissant dans le signe de Gemini, marque plusieurs esmotions et de grands changemens en la région de ce signe. Si en décroissant, grandes pluyes.

1. C'est là un vieux dicton, généralement en faveur, et mis en une vogue particulière par le maréchal Bugeaud, au cours de ses campagnes d'Afrique.

Peut-être pourrait-on le fixer dans le distique suivant, qui n'aura que le seul mérite d'un procédé mnémotechnique :

Sexta nisi forsan mutetur luna revertens,
Qualis quarta fuit, cœtera talis erit.

2. Du mot de basse-latinité *rebuccare*, rebrousser, recourber, retourner en arrière (V. Borel, *Dictionn. du Vieux Français*, t. II, p. 130, édit. Favre, de Niort, 1882. — Id. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionn. histor.*, même édit. Favre, t. IX, p. 65.

3. Aquarius, un des 12 signes du Zodiaque, comme les signes qui suivent. Ils sont reproduits dans ces deux hexamètres devenus classiques :

Sunt Aries, Gemini, Taurus, Cancer, Leo, Virgo,
Libraque, Scorpius, Arcitenens, Caper, Amphora, Pisces.

Digitized by Google

Si la lune de juin entre en croissant dans le signe du Cancer, signifie révoltes des peubles et changement en royaulme d'Affrique. Si en décroissant, pluyes en abondance.

Si la lune de julhet entre en croissant dans le signe de Leo, signifie fort bonne année de touts grains et fruicts. Si en décroissant, force travaux, dangiers et maladies.

Si la lune d'aoust entre en croissant dans le signe de Virgo, signific grands vants, tramblemens de terre, gresles, foudres et tempestes. Si en décroissant, signifie fort bonne année et beauçoup de santé.

Si la lune de septambre entre en croissant dans le signe de Libra, signifie abondance de toute sorte de grains. Si en décroissant, signifie tempestes et révoltes.

Si la lune d'octobre entre en croissant dans le signe de Scorpion, signifie envies, contentions et querelles entre gens de scavoir et de lettres. Si en décroissant, bonne année et abondante en toute sorte de grains.

Si la lune de novembre entre en croissant dans le signe de Sagittarius, signifie pluyes en abondance. Si en décroissant. famine et peste.

Si la lune de decembre entre en croissant dans le signe de Capricornus, signifie grands vants et tempestes sur mer. Si en décroissant, bonne année et contantement pour les laboureurs.

Notez que aux terres et provinces ou chascun de ces doulze signes domine les susdits effects sont ensuivent..... [1]

V. — CONTENANCE

du Journal de Saint-Gaudens et celle de l'Arpent Royal

Le journal de Saint-Gaudens est composé de six mesures, la mesure de 64 perches et la perche de 19 pams [2].

La perche de 14 pams étant quarrée comme il le fault pour que les 64 fassent la mesure donne 196 pams quarrés. La mesure par cet ordre contiendra 12544 pams quarrés et le journal en contiendra 75264.

Si vous extraisés la racine quarrée de 75264 pams quarrés que contient le journal vous aurés pour produit 274 pams qui forment le cotté dans un journal quarré.

L'arpent royal de 100 perches de 22 pieds chaquune contient 48400 pieds quarrés ; la perche en contient 484.

A extraire la racine quarrée de 48400 pieds qui composent l'ar-

1. Ici nous franchissons deux feuillets qui, à raison de leur généralité, paraissent s'éloigner par trop du sujet de cette note.

2. V. Achille Domergue, *Métrologie de la Haute-Garonne*, p. 96 et 100. Aujourd'hui, cette ancienne dénomination, toujours usitée dans le canton de Saint-Gaudens, correspond, dans le système métrique, à 37 ares 9356.

Digitized by Google

pent, vous aurés pour produit 220 pieds qui forment le cotté dun arpent quarré.

A compter le pam à 8 pouces, la perche de 14 pams fait 9 pieds 1/3; étant quarrée, elle donne 87 pieds quarrés.

Le journal de Saint-Gaudens composé de 384 perches donne par cet ordre 33408 pieds quarrés, ce qui fait environ les 2/3 darpent royal.

L'arpent royal contient 1 journal, 2 mesures, 44 perches de Saint-Gaudens.

La pièce qui a 45 canes d'un cotté et 30 canes de l'autre, contient — mesure de Saint-Gaudens — 1 journal, 56 perches, 160/190 de perche, ce qui revient à 3/4 d'arpent royal (quelque chose de plus).

Faut-il s'étonner de ces soins minutieusement conseillés par notre annotateur horticole et de ses particulières préoccupations pour le succès des jardins potagers de notre ville? En dehors de la conjecture, plus haut signalée, d'origine ou d'affection, il ne faut pas perdre de vue que Saint-Gaudens a brillé d'un ancien et légitime renom dans la pratique de cette industrie maraichère, dont l'excellence est attestée, de nos jours encore, par l'exportation de ses produits dans les principales villes des Pyrénées centrales et jusque dans l'ancienne capitale de Béarn.

Léon Cieutat.

Digitized by Google

UN DEMI-SIÈCLE D'ASCENSIONS

AU NÉTHOU[1]

(SUITE ET FIN.)

1884

Néant. — Les pages du registre ont été déchirées.

1885

24 juin. — M. M..... *(Noms inconnus).* — *Guides :* Barth. Courrège et Redonnet. — Impossible de passer le pas de Mahomet rempli de neige. — *(Note mise plus tard par les deux guides).*

27 juin. — M. Deverne. *Guides* : P. Redonnet et B. Gay. — Impossible de trouver le livre. — *(Note mise plus tard par P. Redonnet).*

22 juillet. — Dr Beausoleil (Bordeaux) et J. Boye, juge à Lesparre. — *Guides* : G. Bajun et Barth. Courrège. — Partis de Luchon le 21 juillet à 8 h. du matin et arrivés en voiture à l'Hospice. Nous l'avons quitté à midi et sommes arrivés à la Rencluse à 6 h. du soir. Partis ce matin de la Rencluse à 4 h., nous avons atteint le sommet du Néthou à 8 h. 30'. — Nous pouvons citer nos guides comme les premiers guides de Luchon.

2 août. — M. Charles Packe. — *Guide* : Barth. Courrège.

13 août. — Charles Champetier de Ribes et Pierre Delapalme. — *Guide* : Haurillon. — Ils sont heureux de rendre hommage à son habileté et à sa bonne humeur.

14 septembre. — M. et Mme E. Miault jeune (Bordeaux). — *Guides* : Barth. Courrège et G. Bajun. — Partis de la Rencluse le lundi matin à 5 heures, nous sommes arrivés au pic, par le Pas de Mahomet, à 11 h. 45'. — Séjourné au pic 15 minutes. Nous allons redescendre par le glacier de Coroné, les moraines et la vallée de Malibierne pour aller coucher aux Bains de Vénasque.

1886

Juillet. — Paul Labbé (?), ancien maître des Requêtes au conseil d'Etat (Paris). — *Guides :* Barth. Courrège et..... — Partis de la

1. Voir tome X, p. 255 — 266.

Digitized by Google

Rencluse à minuit 45' par un clair de lune magnifique, arrivés au sommet à 5 h. 45'; repartis à 6 h. 45', arrivés à la Rencluse à 2 h. 15' et à Luchon à 5 h. 30'. — Je ne puis trop exprimer ma satisfaction pour l'habileté, la complaisance de Courrège, ainsi que d'autres qualités qui en font un excellent guide et très agréable compagnon.

29 *juillet.* — Paul Limonier (du Vésinet) et H. Boyer, maître de forges à Bologne (Haute-Marne). — *Guides*: Barth. Courrège et G. Bajun.

Nous sommes arrivés de Luchon à la Rencluse à 5 h. 30'. — Après un très bon repas préparé par Courrège, qui s'est montré aussi bon cuisinier qu'habile guide, nous nous sommes couchés à l'abri du rocher de la Rencluse. — Le 29, nous avons quitté notre gite à 3 h. 30'; à 5 h., nous franchissions le Portillon et à 6 h. 45' nous escaladions le Pas de Mahomet pour déposer nos cartes de visite au sommet du Néthou. Notre ascension s'est faite dans d'excellentes conditions de température et de sécurité, grâce aux soins attentifs de nos excellents guides. Nous nous faisons un devoir de leur rendre justice et de les recommander à tous les touristes.

10 août. — Louis Watelin, artiste-peintre, et Mme Watelin (Paris). — *Guides :* B. Gay, P. et J. Redonnet, B. Capdeville.

11 août. — M..... *(nom illisible)* — (du C. A. F., sect. de Paris) et A. Gras (?). — *Guides :* Haurillon et J.-M. Bouillon, dont nous avons été très satisfaits. — Partis de la Rencluse à 4 h. par le brouillard, quelques éclaircies en montant. Neige très bonne. Arrivés au sommet à 9 h. 50'. — Pas de vue, brouillard intense. — La pente du Dôme assez difficile à passer, les crevasses se découvrent.

14 août. — Paul Rey (Marseillan). — *Guide* : B. Gay, dont on doit faire tous les éloges. — Parti de Luchon le 13 août à 1 h. du soir, arrivé à la Rencluse à 6 h. 30'. Parti le 14 de la Rencluse à 2 h. 25' du matin, arrivé au sommet à 6 h. 27'. — Brouillard épais.

Même date. — Georges Grassart (Paris). — *Guide* : B. Cantaloup, excellent guide. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30', arrivés au sommet à 6 h. 25.

Même date. — M. Vincent, agent-voyer à Saint-Gaudens, M. Campardon, contrôleur des contributions directes..... *(autres noms illisibles). — Guides :* Barth. Courrège et Barrau — très chics.

Partis de Luchon le 13 août, arrivés au Port de Vénasque à 3 h. soir, excursion au pic Sauvegarde, retour du pic à 5 h., arrivés à la Rencluse à 7 heures. — Le 14, à 2 h. du matin, ascension du pic Néthou où nous arrivons à 6 h. 30. — Temps affreux. Brouillard intense ! que le diable l'emporte !!

Digitized by Google

18 août. — M. et Mme Lourde-Rocheblave (de Bordeaux) et M. Boislonnas (?). — *Guide :* Barth. Courrège.

Hier, fait une tentative infructueuse ; arrêtés dans le glacier par un temps affreux et une forte neige. — Aujourd'hui, parti *seul* avec le guide B. Courrège, de la Rencluse à 5 h. 10' et arrivé au sommet à 8 heures (soit 2 h. 50 minutes).

Signé : LOURDE-ROCHEBLAVE
V. P. du C. A. F. (sect. du S. O.)

20 août. — Started alone from Luchon with two *guides :* L. Dufour et A. Sors the 20 th. Aug., and arrived on the top in the midst of dense fogat 9.5'. a. m.

St Em. Bally, Blairlodge, Polmont station (Scotland).

Même date. — Madame Villamur, Monsieur Villamur, ingénieur civil, et leurs enfants : Mesdemoiselles Marguerite Villamur (15 ans), Hélène Villamur (12 ans) et Roger Villamur ; Mademoiselle Marguerite Dardenne et son frère Alexandre (15 ans) ; Monsieur Charles Grandou, membre de la Soc. d'hist. nat. de Toulouse ; M. Louis Ebelot, avocat (Toulouse), Mme Henri Ebelot et ses deux filles Marguerite et Marie Ebelot. — *Guides :* J. Haurillon et Charles Gouchan.

Les susnommés sont arrivés le 20 août au pic Néthou.

22 août. — Mademoiselle Louise Albert Sylvo, Mademoiselle Gabrielle Albert Sylvo, M. Henri Ramondet et Mademoiselle Maria Cordeau (tous de Toulouse). — *Guides :* J. Haurillon et Ch. Gouchan. — Les susnommés sont arrivés le dimanche 22 août au sommet du Néthou.

27 août. — M. et Mme L. Rempnoulx du Vignaud (Champagne-Mouton). — *Guides :* J. Haurillon et Ch. Gouchan. — Partis de la Rencluse à 6 h. 30', sont arrivés au pic Néthou à midi 30', retardés par la grande quantité de neige tombée les deux jours précédents. — Le départ de la Rencluse n'avait pu s'effectuer plus tôt, le guide qui accompagnait les provisions, ayant été pris par la nuit la veille au soir, s'était égaré dans le vallon. Soleil resplendissant. Quelques vapeurs du côté de France. Temps clair du côté de l'Espagne.

M. R. du Vignaud a remis dans la boîte du pic de Néthou un registre relié, qui lui avait été remis à cet effet, et a rapporté celui-ci à Luchon en échange. — Les premières pages de ce registre ont été numérotées 1 à 15. La première commence par cette mention : Ce cahier a été apporté le 27 août 1886 par M. et Mme R. du Vignaud et M. Boutan, ingénieur des Ponts et Chaussées.

Réflexion de circonstance : Plus l'homme s'élève, plus il éprouve le sentiment de sa propre faiblesse.

Digitized by Google

28 août. — Joan A. Tusquet Marcet, menbre de l'associacion Catalanista d'Excursions cientificas (Barcelone) y Raphael Ferier Gandia ab los guyas Gay y J. Fouillouse. Pujada : cinco horas.

29 août. — Eugène Duval, substitut au tribunal de la Seine. — *Guide :* B. Courrège. — Partis de la Rencluse à 4 h. du matin, arrivés au sommet à 8 heures. — Beau temps.

14 septembre (mardi). — Bon Viot de Noirfontaine. — Je suis parti de la Rencluse à 5 heures par le brouillard avec les *guides* J. Haurillon et P. Cantaloup. Peu à peu le soleil perce les nuages, qui malheureusement se maintiennent dans la vallée. — A 9 heures nous arrivons au sommet. Magnifique ciel au-dessus de nos têtes, mer de nuages à nos pieds. Néanmoins enchantés de l'ascension et engageons tout le monde de venir lire ceci. — Enchanté de mes deux guides.

21 septembre. — Arrivés hier soir à la Rencluse par un temps détestable : orage et pluie toute la nuit. Ce matin à 8 heures nous profitons d'une éclaircie qui bientôt se change en beau temps. Arrivés au lac Coroné nous sommes pris par le brouillard. Ascension pénible au milieu de 40 centimètres de neige fraiche. Arrivons gelés au sommet à 11 h. 45 après 3 h. 45 de marche. Environnés de brouillards épais, mais satisfaits de l'excursion, intéressante par elle-même, surtout sous la conduite d'un aussi excellent guide que Courrège.

B. Bazin et Blondel, élève ingénieur des ponts.

1887

10 *juillet.* — Henri Schyler, Abel Dupuy (Bordeaux). Partis de la Rencluse à 2 h. 15 du matin, arrivés au sommet à 6 h. 30. — *Guides :* J. Ribis et P. Cantaloup. — Superbe ascension.

12 *juillet.* — Les membres du C. A. F. section de Bordeaux et de Toulouse, dont les noms suivent, ont fait l'ascension au pic du Néthou avec B. Courrège *guide chef* et les porteurs D. Courrège, Ménat, Cantaloup, Ribis.

Ch. Troquard, notaire à Blaye, Adrien Jeantet (Blaye), M... (nom illisible), receveur des finances (Blaye), Alfred Batignes (Toulouse), Paul et Frédéric Jung (Bordeaux), Charles Lécrivain (Toulouse), Bachy, ingénieur des ponts et chaussées (Auch), Delure (Nérac), ingénieur des ponts et chaussées (Toulouse), Séjourné. ingénieur des ponts et chaussées (déjà monté en août 1875), comte de Narp, Blaquière et Allègre.

Partis de la Rencluse à 4 h. moins 20, arrivés au sommet à 9 h. 10. — Nuages le matin jusqu'au Portillon, puis temps splendide, Vent d'Espagne, neige excellente, glacier plus crevassé que

Digitized by Google

d'ordinaire à cette époque. Nous redescendons sur la ville de Vénasque par la vallée de Malibierne.

13 juillet. — R. Arthur et Alfred Young, étudiants (Écosse); sans guide, mais ayant les traces de la précédente caravane.

25 juillet. — Jules Dautheville, pasteur (Montauban). — *Guides* : Barrau père et fils. — Montée : 5 h. 30 minutes.

28 juillet. — Paul Miray. — Parti de la Rencluse à 3 h. 15, arrivé au sommet à 8 h. 30. — Brouillard, éclaircies momentanées. — *Guides :* P. Barrau et Huguet.

C'est sur ces hauts sommets que la nature donne une idée de son immensité.

1er août. — Georges de la Sablière. — *Guide :* Charles (de Saint-Mamet). — Montée : 3 h. 30.

Même date. — Vicomte de Ponton d'Amécourt, lieutenant au 94me rég. d'inf., officier d'ordonnance du général commandant la 24me brigade. — *Guides :* B. Courrège et J. Redonnet.

Même date. — Louis Haffner (Toulouse). — *Guide :* A. Barrau.

Même date. — Capitaine Perrot, lieutenant Maumené, du 10e dragons; de Bousquet, de Rességuier, 20me de ligne. — *Guides :* P. Redonnet et B. Gay.

2 août. — Gaston du Lac. — *Guides :* B. Lafont et Rivat.

O Néthou, lorsque de loin j'apercevrai ta cime sourcilleuse et que les années auront augmenté l'épaisseur de ton blanc manteau; lorsque les soucis auront tracé des rides sur mon front et que la jeunesse ne sera plus là pour les effacer, rappelle-moi, ô colosse exilé de mon beau pays de France, rappelle-moi cet instant de bonheur.

Du haut du ciel je pense à ceux que j'aime; ils sont bien loin là-bas. — Vois-tu, mortel, ces hautes montagnes, vois-tu ces vastes plaines qui s'étendent à tes pieds; c'est là que le génie humain gouverne la nature et dompte les éléments; mais ne te laisse pas aller à des pensées d'orgueil. Cette pierre qui te sert d'appui sera là dans des milliers de siècles, et toi, où seras-tu demain? Courbe la tête devant Celui qui ne meurt pas.

10 septembre. — MM. Renouard et marquis de Beauchamp. — Nous avons fait l'ascension du pic de Néthou avec B. Courrège, dont l'éloge n'est plus à faire et le dévouement n'est plus à rappeler.

Même date. — E. Parisse, ingénieur des arts et manufactures, L. Saubadie, instituteur à Cazarilh-Laspènes. — *Guide :* G. Bajun. — Therm. = + 6 à l'ombre et + 10 au soleil. — Belle ascension.

16 septembre. — M. Henri Harlé, élève à l'École centrale. — *Guide :* H. Passet. — Partis le 13 septembre d'Héas, nous avons

Digitized by Google

fait l'ascension de la Munia et couché à Bielsa; le 14, de Bielsa aux granges de Viados au pied des Posets par la Cruz de la Guardia. Le 15, ascension des Posets et descente par Paoule et Turmo et Litayrolles, coucher à l'Hospice de Vénasque. Le 16, partis à 5 heures de l'Hospice de Vénasque, arrivés au sommet du Néthou à 10 h. 20. Très beau temps et belle vue. Nous espérons rentrer coucher à Luchon à pied ce soir par le port de Vénasque.

17 septembre. — B. Dansac. — *Guides :* B. Lafont et J. Riva. — Partis à 5 h. de la Rencluse, arrivés au sommet du Néthou à 9 h. 05: temps superbe et vue magnifique. — Guides très dévoués.

19 septembre. — G. Gondinet et L. Mangini, ingr de la marine. — *Guides :* B. Courrège et B. Cier. — Partis à 5 h. de la Rencluse, arrivés à 8 h. 20.

20 septembre. — Dr Carl Schmidt, géologue, de Brugg (Suisse). — *Guide*: P. Cabellud (Vénasque).

21 septembre. — Léon Despréaux, officier au 8me cuirassiers, et Gandi (?). — *Guides*: B. Lafont et Riva. — Très belle ascension, beaucoup de vent, tourbillons sur les glaciers. — Vive l'Espagne. Viva la Francia.

1888

26 juillet. — MM. A et Fr. Guilloux. — *Guides :* B. Courrège et J. Ladrix. — On est volé à la Rencluse. Neige très molle.

28 juillet. — Comte A. de St-Saud, membre de C. A. F. et de l'Association catalane d'Excursion (La Roche Chalais), est monté en compagnie des *guides* P. Pujo (Gavarnie) et J. Angusto (Luchon). Il est 6 h. du matin; si la neige n'eût pas été si dure, nous serions arrivés pour le lever du soleil, comme nous en avions eu l'intention. — Depuis 10 ans que je fais de la triangulation dans les Pyrénées espagnoles, le Néthou (ou pic d'Anéto) m'avait servi de repère et je n'y étais encore jamais monté.

5 août. — Eugène Alluaud, 23 ans (Limoges) avec les *guides* Raphael Angusto et Jean Angusto, son fils.

Nous avons quitté Luchon à minuit 30 par un temps superbe. Arrivés à l'Hospice nous quittons la voiture pour nous mettre en route à pied. Nous arrivons au Port de Vénasque au lever du soleil. A 6 h. 15 nous sommes à la Rencluse où nous prenons une heure de repos. A 11 h. 10 nous atteignons le sommet du Néthou. Un brouillard intense nous enveloppe depuis le Portillon et nous avons peu de chance de le perdre à la descente. Nous quittons le sommet à midi pour rentrer à Luchon. L'ascension aura donc été faite en un jour aller et retour de Luchon.

Néthou ! Le voyageur qui pourrait sur ta tête
S'arrêter, et poser le pied sur sa conquête,

Digitized by Google

Sentirait dans son cœur un noble battement
Et dans son corps lassé comme un tressaillement.
Géant ! il est heureux l'aigle qui, de son aile
Effleurant la blancheur de ta neige éternelle,
Et dans son vol puissant bravant l'immensité,
Contemple le soleil que son aile a dompté.

Par un ami : Bruno Aussilloux.

7 *agosto.* — Hemos salido de Llosas (Malibierne) à la 4 de la manana, y hemos llegado a este pico de Aneto à la 8 ; habiendo salido ayer por la borde de Bénasque invertiendo por tanto desde Bénasque à este punto 8 horas.

José Mª Albar Anglada, José Benos Albar, Vicente Turmo, Manuel Sahun. *Guia* : Mariano Torrente. — Todos de Benasque.

9 août. — Antoine Posselt-Gonch, secrétaire de gouvernement, Clup alpin : D. O. A. V., sect. de Insbruch (Autriche) avec les *guides* J. Ribis et B. Salles. Superbe ascension.

10 août. — Docteur Ch. Blaise (Paris), membre du C. A. F. — Monté au Néthou avec le guide B. Courrège.

12 *august.* — A.-G. Renshaw (?) : England. *Guide :* A. Cabellud (de Vénasque).

21 *août.* — M. Cros, professeur de sciences physiques au lycée de Montpellier. — *Guide :* B. Courrège. Parti de la Rencluse à 3 h. 35. — Arrivée à 7 h. 20 du matin, température + 3°. — Brouillard au sommet du pic.

25 *août.* — James Nérot, C. A. F., a fait l'ascension du Néthou en 3 h. 45. Parti de la Rencluse à 7 h. 15 et arrivé au sommet à 11 heures. — Temps brumeux surtout du côté de la France. — *Guide :* H. Passet.

29 août. — Madame Adeline Ollé, M. le docteur Ollé, M. Goupil et M. E. Azémar, guidés par B. Courrège, sont partis hier à pied de l'Hospice de France à 7 h. du matin, sont arrivés à 11 heures au Trou du Toro et à 2 h. à la Rencluse. Ils en sont repartis à 3 h. 30 du matin et ont atteint le sommet du Néthou à 8 h. 15. — Clair de lune splendide, temps merveilleux. — *Guide :* B. Courrège.

30 août. — W. Forst (Bordeaux), membre du C. A. F, et H. Forst (Bordeaux). — *Guides :* P. Cantaloup et Haurillon. — Partis de la Rencluse à 4 heures du matin, arrivés au Néthou à 7 h. 45.

10 *septembre.* — M. Antoine Benoist, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, et Madame A. Benoist. — *Guide :* B. Courrège.

Partis de Luchon hier matin à 6 h. 30 pour le port de Vénasque et le Trou du Toro, arrivés à la Rencluse à 5 heures. — Partis ce matin à 6 h. 30 par temps médiocre, qui ne fait que se gâter à mesure que nous montons. Arrivés au sommet à 11 h. 45. Pas de Mahomet difficile à cause de la neige fraiche.

14 *septembre.* — Philip Hetcher, Atherton, new Manchester

Digitized by Google

(England) and A.-J. Hickson. Rainhill, Liverpool (England). — *Guides* : B. Gay et A. Barrau. — 3 h. 55 minutes de montée depuis la Rencluse. Jolie vue. Nuages.

23 septembre. — Hope Mac Brayne (?) en 3 h. 20 minutes avec B. Courrège comme guide.

1889

31 juillet. — A. Gourraud (Les Brouzils : Vendée). — *Guides* : Raphael Angusto et Jean Angusto. — 9 h. du matin. Très beau temps.

2 août. — Ed. William Pergand (?), England. — *Guides :* Gay et J. Redonnet.

3 août. — François Lary, président de la Société des excursionnistes de Béarn, etc. (Pau) et Maurice Vanvincq, de la Société des études de Béarn, etc. (Pau). — *Guide* : B. Courrège.

Partis de Luchon le 2 août à 2 h. soir, arrivés à 7 h. à pied à la Rencluse. — Partis à 3 h. 30 du matin, au sommet à 7 heures du matin. — Temps splendide.

8 août. — Paul Labrouche et G. Bartoli ont fait l'ascension du Néthou. Ils trouvent le sommet libre de neige. Temps très pur, grand vent du N.-E. — Pour réparer leurs forces, ils font cuire sur le sommet un délicieux bifteck. — *Guides* : Raphaël et Jean Angusto, bons pieds, bons yeux.

17 août. — Capt. A. A. R. Winsers (?). — *Guides* : J. Ribis et J.-M. Ribis. — Partis de la Rencluse à 2 h. 30 et arrivés au pic à 6 h. 30.

25 août. — Départ de la Rencluse à 4 h. 20, arrivée au sommet à 8 h. 30. Marche pénible, à cause de la grande quantité de neige tombée dans la nuit du 23 au 24.

On y enfonce parfois jusqu'au genou. Temps splendide ; quelques nuages du côté du Vignemale. — *Guides* : Barth. Courrège et P. Cantaloup. — Nous allons aux Posets demain matin, couchant ce soir aux cabanes d'Eristé après avoir déjeûné à Vénasque. Nous rentrerons à Luchon demain soir par le Portillon d'Oo.

Ascensionniste intermittent mais convaincu, récidiviste du 14 septembre 1886. Roger Viot baron de Noirfontaine,
administrateur du journal le *Soleil* (Paris).

P. S. — Nous descendons d'ici à Vénasque par le lac Coroné et Malibierne. Sommes enchantés de nos guides.

Alfred et Marcel Spont, C. A. F. (Paris).

31 août. — P. Pelletier, lieutenant au 12e d'artillerie (Alger). — *Guide :* B. Courrège. — Parti de la Rencluse à 5 h., arrivé au Néthou à 8 h. 30. — Temps splendide.

« O Néthou, ce n'est pas tout de monter il faut descendre. »

Digitized by Google

10 septembre. — L. Roux, aspirant de 1re classe, et Anna Roux. — Très bons *guides :* Bajun, Bernard, J.-M. Ribis. — Arrivés au sommet à 9 h. matin.

Même date. — Louis Falisse et Cécile Falisse (née Humbert). — Grâce aux bons soins des guides Raphaël et Jean Angusto, nous sommes arrivés au sommet du Néthou. — Nous venons à pied des Eaux-Bonnes d'où nous sommes partis il y a 12 jours. — Temps superbe. Vu de nombreux isards sur le glacier. — Néthou, au revoir!

11 septembre. — L. Normand, avocat à la Cour d'appel (Paris). — O Néthou! quelque beau et immense que soit l'horizon que tu déroules à mes regards, mes yeux et mon cœur ne s'attachent qu'à un petit point, car là est mon univers. — Guides inconnus.

Même date. — R. Despommier et Vicomte J. de Nantois (?); H. Moreau (?), M. Honoré. — *Guides :* P. Sanson, M. Barrau, J. Sanson, J. Fouillouse. — Partis de la Renclusc à 2 h., arrivés au sommet à 6 h. 10. — Enfoncée la tour Eiffel! Ascension parfaite avec des guides parfaits. — Quel froid de canard!

14 septembre. — Angel Machado de ..... (nom illisible). — *Guides :* J.-M. Ribis et P. Cantaloup.

1890

9 juillet. — 7 h. 15 du matin. — Temps magnifique. Vent fort O.-N.-O. — Température à l'ombre et au nord = 1 degré. — Ascension faite avec B. Courrège comme *guide* chef et C. Sanson.

Baron Bertrand de Lassus.

2 août. — Henry de Levesvre et Charles du Verne (déjà monté en juillet 1885). — *Guides :* B. Gay et J. Redonnet. — Ascension faite en 4 h. 45. — Temps un peu nuageux. Tout à coup bourrasque de neige.

7 août. — Mme Marie Desforges et M. Desforges, officier au 4me bataillon de chasseurs à pied, se sont mis en route par un temps superbe, à 2 h. du matin, en compagnie des *guides* B. Courrège et J. Mario dont ils n'ont eu qu'à se louer, surtout de Courrège qui s'est dévoué de tout cœur au service de Madame.

9 août. — A. de Peyredoulle du C. A. F. (section du S.-O.) venant de Tuquerouye par Vénasque avec le *guide* P. Pujo. — Vue un peu bornée au S.-O. — Vent assez fort S.-S.-O. — Beau temps, bien qu'il ait plu et tonné presque toute la nuit à la Renclusc.

22 août. — Joseph Russell (?) : Philadelphia (Etats-Unis). — *Guides :* P. Cantaloup et J. Ribis.

(Mots illisibles).

23 août. — Jacques Hébrard (C. A. F.), Paul Legier Desgranges, Louis Cahen, Camille Sarraute, Emile Azémar, Maurice Labro-

Digitized by Google

quère. *Guides* : B. Courrège et J.-M. Terce. — Partis de la Rencluse à 4 h. 30', arrivés au Néthou à 10 heures.

31 août. — Madame Ganzin (C. A. F., section des Alpes Maritimes), MM. Blaignan, Benoist, F. Durrbach (C. A. F., sect. des Pyr. Orientales). — *Guides :* B. Courrège, P. Cantaloup. — Mauvais temps jusqu'au Portillon. La vue s'éclaircit en montant. Très belle du côté espagnol, mêlée du côté français.

3 septembre. — P. Fagot (Villefranche de Lauragais). — Parti de la cabane de Cabellud au port de Vénasque à 2 h. 30', arrivé à la Rencluse à 4 h. — Départ de la Rencluse à 5 h. 30, atteint le sommet à 10 h. avec 45 minutes d'arrêt en route. — Temps splendide, vue superbe. — *Guide :* B. Vivès. — A la Rencluse nous avons rencontré M. Maurice de Déchy avec lequel nous avons effectué l'ascension.

Même date. — Maurice de Déchy, membre d'honneur du C. A. F. avec les *guides* B. Courrège et P. Cantaloup et le jeune B. Courrège âgé de 14 ans, a monté le pic Néthou avec un temps superbe, favorable à ses travaux photographiques.

5 septembre. — Francis W. Mark. — *Guide* : H. Passet. — Arrivé à 10 h. de la Rencluse par bourrasque, brouillard et froid.

10 septembre. — Robert Delafontaine, ingénieur (C. A. F.), Pierre Delafontaine, René Saussine, Bernard de Vésin, tous trois sous-lieutenants d'artillerie à Fontainebleau. — *Guides* : B. Lafont, J. Ribis et J.-M. Ribis.

1891

21 *juillet.* — M. Gab. Caron, membre du C. A. F., Raymond Teulet, archiviste aux Archives nationales, Ad. Grangez du Rouet, capitaine instructeur 20e art. à Poitiers, Robert Ardant (Limoges). — *Guides* : B. Lafont, P. Sanson, J. Fouillouse, J. Riva. — Partis de la Rencluse à 2 h. 45', arrivés au pic à 7 h. 20. — Vent moyen N. O. — Temps très beau, température et pression normales.

15 *août.* — Pierre Templier, du C. A F., 19 ans, Georges Baugnies, 19 ans. — *Guides* : P. Sanson, J. Fouillouse. -- Partis de la Rencluse à 3 h. 45' matin, arrivés au Néthou à 7 h. 5' matin. — Trajet en 3 h. 20 minutes. Beau temps, soleil splendide, neige bonne, nombreuses crevasses assez dangereuses.

16 *août.* — Société des excursionnistes du Béarn. — Course officielle de fin d'année. — MM. François Lary (C. A. F.) professeur au Lycée de Pau ; H. Ritter (C. A. F.) ; G. Dubourg, de la S. E. B. ; Jouanne, ingénieur électricien ; P. Gardères, négociant. — *Guides* : B. Courrège, P. Cantaloup et J. Courrège fils. Départ de la Rencluse à 5 h. 15. Traversée du glacier rendue difficile et dangereuse par le nombre plus grand que d'habitude des crevasses.

Digitized by Google

Passage d'un pont de neige entre deux crevasses. Arrivés au sommet à 11 heures. — Temps passable, quelques nuages, soleil, — 120 pulsations à la minute.

*22 aug*t. — C. M. Stuart, St Dunstans Collège, London. — *Guides*: J. Angusto et B. Vivés.

Même date. — Partis de l'Hospice le 21 pour le port de Vénasque, nous en repartions à 3 h. pour la Rencluse où nous arrivions à 5 h. après avoir visité le Trou du Toro. — Quitté la Rencluse ce matin à 4 h. 45' et arrivés au Néthou à 8 h. 30'. — *Guide*: B. Courrège. E. et L. Masse (Paris).

23 août. — André Benoist (12 ans), Raphael Benoist (C. A. F., de Lyon), Adolphe Benoist (C. A. F., de Toulouse), Paul Hivonnait (C. A. F., Toulouse). — *Guides*: B. Courrège et P. Cantaloup, par une tourmente de neige.

25 août. — Madame G. Tilloy-Maletta (Bordeaux), Mlle Wilhelmine H. Gaden et M. H. Gaden (Bordeaux), Lorenz Preller (Bordeaux), Maurice et André Méandre-Lapouyade (Bordeaux), Ed. Cadier (Pau). — *Guides*: H. Lons (Luz), V. Chapelle (Héas), Et. Theil (Gèdre).

Partis le 14 août des Eaux-Bonnes pour Cauterets par les cols de Torte, de Saucède, (le Cabaliros) et pour Barèges par le col de Riou et Luz: — Lac d'Orédon, Pic de Néouvielle, Héas, Pic Long, Pic de la Munia, Bielsa et la vallée du Cinca, Plan et le col de Sahun, Vénasque, la Rencluse et le Néthou. — Rentrés coucher à Luchon. Douze jours de montagnes et vallées sans arrêts.

1 septembre. — Max de Joigny et Maurice de Lamothe (Bordeaux). — *Guides*: J. Fouillouse et B. Hourmagne. — Partis de la Rencluse à 4 h. matin (nuit noire). lever du soleil au Portillon, arrivée au Néthou à 7 h. 45', soit 3 h. 45'. Temps superbe. — Il n'y a plus de Pyrénées!

7 septembre. — Hermine Lomon et Charles Lomon. — *Guide*: Ch. Gouchan. — Rencluse: 5 h. — Néthou: 10 h. 30. — Temps assez beau.

« Signe, au bas du feuillet frêle
Ton nom fait pour durer peu.
Sur ces monts, page éternelle,
Quelqu'un t'a devancé : Dieu !
Ch. Lomon.

7 septembre. — Georges Marquis, avoué (Paris). — *Guides*: B. Courrège et J. Angusto. — Partis de la Rencluse à 5 h., arrivés au pic à 10 h. 30'.

19 septembre. — Emile Cottinet, rimeur parisien (C. A. F.), a la joie de déjeuner au sommet du Néthou par une journée magnifique, ce dont il remercie particulièrement ses excellents guides J. Angusto et P. Sors.

Digitized by Google

1892 .

28 juin 1892. — Cinquantenaire de la première ascension du Néthou. — Première de l'année. — On m'affirme en effet qu'en juin 1842 on escalada le plus majestueux glacier des Monts Maudits.

C'est sous la conduite du dévoué guide B. Courrège, que B. Lafont, P. Redonnet, J. Courrège traînèrent au haut du pic Mme Georges Corneau et son mari (de Charleville), MM. Geoffroy (de Cognac), Guttmann (de Paris) et le jeune Jean-Marie Courrège âgé de 8 ans. — Le temps frais nous a permis d'arriver au sommet du pic avec la plus grande facilité. Les Touristes. — Néthou, le 28 juin 92.

8 juillet. — Deuxième ascension de l'année 92, faite par MM. Luchereau, ingénieur du Righi français de l'Antécade, et Buisson, inspecteur adjoint des forêts à Luchon, sous la conduite de B. Courrège.

Arrivés au sommet du pic à 7 heures du matin (départ de la Rencluse à 2 h.) Ascension pénible en raison de la neige molle. Brouillard sur la plaine française au-dessous de 1500 mètres. Très belle vue sur l'Espagne.

29 juillet. — Je suis monté au Néthou, guidé par L. Sanson et J. Fouillouse. Nous partimes de la Rencluse à 2 h. 45 et arrivâmes au sommet à 7 heures. — Très bonne ascension, très beau temps. Nous avons été suivis de la Rencluse jusqu'ici par un bull-dogg appartenant à mon guide L. Sanson. Je croyais l'ascension vraiment plus pénible ; à mon avis le trajet de la Rencluse au Portillon est le plus difficile. Mes deux guides ont été très utiles. Vue superbe et imposante. Ed. Maleserigne de Lafaye, docteur à St-Martin (Haute-Vienne).

5 août. — Quatrième ascension de l'année 1892, faite par MM. Marcel de la Lande (Angers), L. d'Eschellerins (Châteauroux). — *Guides :* L. Sanson et J. Fouillouse. — Partis de la Rencluse à 2 h. 45 et arrivés au sommet à 6 h. 45. — Ascension facile, temps brumeux, aucune vue.

13 août. — Partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, arrivés à 7 h. 45. — Temps superbe. Ascension dure. Nous avons été admirablement guidés par Jean Angusto et J. Fouillouse.

Comte B. de Bouillé, lieutenant au 4me hussards.

Comte B. de Durfort et Prince Louis de Croy (C. A. F.).

16 août. Nous tenons à remercier nos excellents guides non seulement de l'aide qu'ils nous ont donnée pour arriver au sommet du Néthou, mais de l'entrain et de la complaisance dont ils ont fait preuve pendant une ascension que l'état des crevasses a prolongée de longs détours. — Ces *guides* sont B. Courrège, J. Ladrix, P.

Digitized by Google

Lafont. — Charlotte Grandpierre, A. Grandpierre, de Mussey (Bar-le-Duc), B. Boissonnas (73 ans), J. Boissonnas, E. Boissonnas (Paris), Desau.

23 août. — Les soussignés Joseph Hagonneau Beaufel, Jacques Taton de Tavernay, rentiers (Paris), partis de la Rencluse à 2 h. 1/2 du matin, sont arrivés au sommet du Néthou à 7 h. 45, très bien disposés grâce à la patience et à l'habileté de leurs guides J. Fouillouse et B. Lafont (de Luchon) ; mais les brouillards ont couvert plusieurs fois les glaciers de 5 à 7 heures. Au sommet, beau ciel, peu de vent, température douce, vue splendide de tous côtés sauf du côté de Cerdagne.

J. H. Beaufel (30 ans) ; Taton de Tavernay (22 ans).

31 août. — Accompagnés des *guides* à pied Jean Angusto et J. Fouillouse, dont la renommée n'est plus à faire, nous L. Prat (Luchon), étudiant en médecine, et Félix Brzumienski, élève au Lycée de Toulouse, nous avons effectué l'ascension du Néthou par un brouillard intense, mais dans d'excellentes conditions d'ailleurs.

Résumé des Ascensions au Néthou de 1842 a 1892

Ascensions	553
Touristes	1137
Dont : Français	905
Etrangers	326
Femmes	79
Guides	1129

En résumé, 2266 personnes ont atteint le sommet du pic du Néthou depuis 50 ans.

Maurice Gourdon,

Vice-Président de la Société Ramond,
Membre du Club Alpin français, etc.

Digitized by Google

MANDEMENT

DE MGR GABRIEL-OLIVIER DE LUBIÈRE DU BOUCHET

Évêque de Comenge

POUR LES HABITANTS DE LA VALLÉE D'ARAN (ESPAGNE)

ANNÉE 1724

Gabriel-Olivier de Lubière du Bouchet, par la miséricorde de Dieu, Evêque de Comenge ; à tous les archiprêtres, curés, prêtres, ecclésiastiques et à tous les habitans de la vallée d'Aran, salut.

Attentif que nous sommes, mes chers frères, aux obligations que nous impose notre ministère, de veiller et de prendre garde à nous-mêmes et à toutes les parties du troupeau sur lequel le Saint-Esprit nous a établis Evêque pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang, nous devons vous dire que c'est avec douleur, que nous avons envisagé les obstacles qui ont retardé jusques ici la visite que nous avions résolu de faire dans votre vallée.

Les guerres, qui se sont succédées les unes aux autres, et qui ont été suivies de la contagion fatale, dont vous avez été garantis par l'attention du Roi pour votre conservation, en établissant des gardes sur la frontière pour empêcher le communication de la France avee l'Espagne.

Ces motifs cessant, mes chers frères, l'exécution aurait suivi de bien près nos projets de visite ; mais l'esprit de ténèbres, toujours opposé à la gloire de Dieu et aux moyens de salut que sa miséricorde prépare aux hom-

Grabieou-Oulibiè de Lubière du Bouchet, per la misericordie de Dieou, Abesqué de Coumengé ; à touts ets arciprèstes, ritous, capéras é autes gens de gleize, é à touts ets habitants d'ere baleye d'Aran, salut.

Attentifs que nous êm, mous chers frais, à res obligatious, que noste ministeri nous imposé, de beila é prené garde à nous madechis, é à toutes eres partides d'et troupêt, sus èt quaou êt Sent-Esprit mous a establits Abesqué per gouberna ere Gleize de Dieou, qu'êt a aqueside per soun propi sang, nous bous deouém dise, qu'ey estat dab ue gran doulou, qu'auem bists ets empachamens, qu'an retardat de qui à ci ere bisite qu'auiem résoulut de hè en boste baleye.

Eres guerres qu'es soun sèguides eres ues apres eres autres, à res quales a succédat ue peste malhurouse, doun bous autres êts estadis préserbats per attentiou dét Rey per bous counserba, en mette de gardes sus ere frontière en ta empacha ere communicatiou d'ere France dab ere Espagne.

En aqueres rasous cessa, mous chers frais, eres résolutious qu'auiem hét de hè re bisite serien estades leou seguides de'r executiou ; mais et esprit d'oscuritat, toustem opposat à re glorie de Dieou é à res occasious

Digitized by Google

mes, y a formé de nouveaux obstacles.

Ne s'est-il pas élevé parmi vous des gens, qui, pour séduire les simples, se sont avisés de publier, contre la vérité, que par les privilèges de la vallée nous n'avions aucune juridiction sur les prêtres ? il y en a même parmi eux, qui ont eu la témérité de l'exposer dans des requêtes, comme s'ils avoient pu oublier le serment solennel de respect et d'obéissance qu'ils ont fait entre les mains de leur Evêque, le jour de leur ordination pour le sacerdoce, quand, à genoux devant lui, leurs mains mises entre les siennes, il leur a dit : *Promittis mihi et successoribus meis reverentiam*, n'ont-ils pas répondu : *Promitto ?*

Quelle preuve plus authentique peut-il y avoir de leur dépendance de sa juridiction ?

C'est aussi pour dissiper ces illusions, que nous n'avons pas cessé depuis longtemps, comme vous devez vous en souvenir, d'avertir chacun de vous de ses devoirs, quand les occasions se sont présentées de rendre des ordonnances à cet effet.

Mais, comme les armes que nous devons employer pour établir la juridiction qu'il a plu au Seigneur de nous donner sur le troupeau que la divine Providence a confié à nos soins ne sont point charnelles ni matérielles, mais puissantes en Dieu, pour détruire les raisonnements humains et tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de Dieu, ayant en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissants, lorsque ceux de vous, qui ne se seront pas laissé séduire, auront satisfait à tout ce que l'obéissance demande d'eux [1];

Nous n'avons pas cru, mes chers frères, devoir entreprendre la visite de la vallée d'Aran,

que Dieou prépasé ats hommes de hê lou salut, y a format de naouêts empachamens.

Nou s'és pas eleouat éntré vous autres dé géns, que per séduisé és simplés, se sont avisats de publica fausseméns, que selou és pribiletgés d'ere Baleié, nous n'auiem cap de juridiction sus és capéras ? En y a agut encare éntré ets, qu'an agut ere temeritàt de acmetté en dé requèstes; comme se auien pouscut desbrembas et jurament solemnel dé respect ê obediensé qu'ets an hêt entre res mas de lou Abesqué et dié que soun estats ourdounats caperas quan agulliats deuant ét, lous mas mesés entré res sucs, èt leur a dit : *Promittis mihi et successoribus meis reverentiam et obedientiam*, nou an pas eris respounut : *Promitto ?*

Quine probe mês autentique y pot aué de lou dépendence de sa juridictiou ?

Tabén, per dissipa aqueres illusious, nou auem pas cessat despuch lougtems, coumme douéts boun brémba, d'aouerti cadeun de bous autres de sous déoués, quan eres occasious se son présentades de réndé per aquét effêt d'Ourdounances.

Mais coum'éres armes que deuem metté en usatgé per establi ere juridictiou qu'a playut à N. Seignou de mous dà sur eres ouelles que la Probidence dibine a hisat à nostis soins nou soun pas d'armes charnêles ni matériéles, mais puissantes en nostre Seignou per destruisé éts rasounomens déts homés, ê tout ço qué s'élève dab insoulence contre ere science de Dieou, coume auem en noste man ét poudé de puni touts êts desobeissens, quan aquéts de bous autres que nous seran léchats séduisé, auran satisfêt à tout ço qué deuen a ço qu'era obedience demande d'ets [1];

Nou auem pas crédut, mous chers frais, que déguessém entrépréné ere bisite d'ere baleïe

1 Arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum consilia destruentes, et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi, et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, quum impleta fuerit vestra obedientia — 2. Cor. 10.

Digitized by Google

que ces idées d'indépendance de notre juridiction ne fussent dissipées; que ceux qui s'en estoient flatez, par des vuës que nous ne voulons pas détailler ici, n'en ayent été desabusez.

Si notre visite opère quelque bien parmi vous, mes chers frères, vous devez rendre grâces au Seigneur du zèle vraiment chrétien qui a porté M. le comte de Montemar, commandant général en Catalogne, de solliciter Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, votre souverain, de nommer telle personne qu'elle trouveroit à propos pour examiner, conjointement avec nous, vos privilèges, qui nous avoient été jusqu'ici inconnus et dont plusieurs d'entre vous s'autorisoient pour éluder notre juridiction. La lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire là-dessus nous a été remise de la part de M. de Mesparrota, commandant dans la vallée, lequel a été chargé par M. le comte de Montemar de l'exécution des ordres de Sa Majesté Catholique, en conséquence desquels il a bien voulu nous écrire une lettre où nous reconnoissons, avec toute la satisfaction possible, les sentimens de piété et de religion qui l'animent, aussi bien que la vivacité de son zèle pour la gloire de Dieu, l'édification publique, la règle et le bon ordre de tous les habitans de la vallée d'Aran.

Ces motifs, mes chers frères, nous ayant à l'instant déterminé d'aller faire la visite dans votre vallée, nous avons cru que pour seconder les pieuses intentions de votre Monarque nous devions renouveler les Ordonnances de Monseigneur de Choiseul de Praslin, notre prédécesseur, du 25 septembre 1646, dont la mémoire doit être en bénédiction parmi vous, comme elle l'est dans toute l'étendue de notre diocèse, et y en ajouter d'autres que nous avons jugées nécessaires pour votre sanctification et l'édification publique, pour être exécutées par tous les habitans de la vallée sous les peines qui y sont énoncées.

d'Aran qu'aquéres imaginatious d'indépendénce de noste jurisdictiou nouss houssén dissipades, qu'aqu'ets que s'en eren flatats, per de bistes qué nou boulem pas explica aci, nou'n houssen désabusats.

Se noste besité opere quauqué ben entre bous autres, mous chers frais, deouets rendé graciés à N. Seignou d'et zele beritablement chrestian que a portat M. ét comte de Montemar coumandant général en Catalogne, de sollicita sa Majestat catholique, bosté souverén, de nouma tale persoune qu'ere troubarie à propos per examina dab nous bostes pribiletgés que mous érem estats encouneguts déqui'aci, ê d'oun force de bousaouts s'autorisaben per ésvita nosto juridictiou. Ere lettre que mous a hèt l'aunou de mous escriué sus aquet sutget, que mous es estade remèse d'era part de M. de Mesparrota, coumandant ene baleïe; qu'es estat encargat per M. ét conté de Montemar d'ere executiou d'ets ordes dè sa Majestat catholique, en consequence desquaus ét a boulut mous escriué ue lettre, oun nous récounechém, dab toute ere satisfactiou poussible, és sentimens de pietat ê de religiou que l'animen au ta plan qu'ere vivacitat de son zele p'ere glorie de Diou, ê r'édificatiou publique, ere regle é et bon ordé de touts ets habitans d'ere baleïe d'Aran.

Aqueres rasous, mous chers frais, en mous aué déterminats incountinent d'ana hè ere bisite de boste baleïe, auem crésut qu'enta secunda eres intentious de boste Rey, deuiêm renoubela eres Ourdounances de Mounseignou de Choiseuil de Praslin noste prédécessou, d'et 25 de setémé 1646, ere resoubenence det quau deou este en bénedictiou entre bousautres, coume es en tout noste abescat, ê de metté ny d'autres qu'auem jutgeat nécessaries per bosté sanctificatiou ê r'édificatiou d'et public, per esté obserbades per touts ets habitans d'ere baleïe, sus eres penes que y son especifiades.

Digitized by Google

C'est, mes chers frères, pour en assurer l'effet, et vous solliciter plus pressamment de vous conformer en toutes choses à ce qui est porté dans ces Ordonnances, que nous empruntons les mêmes paroles dont saint Paul s'est servi en écrivant aux Thessaloniciens.

Que si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par ces Statuts, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en aye de la confusion et de la honte ; ne le considérez pas néanmoins comme un ennemi ; mais avertissez-le comme votre frère [1].

Demeurez donc fermes, mes chers frères, et conservez les traditions que vous avez apprises de nos prédécesseurs et de nous, soit par nos paroles, nos lettres et nos statuts [2].

..... Ne pouvant, mes chers frères, assez contribuer à votre édification, pour y coopérer avec plus d'efficacité, nous employons les mêmes paroles de saint Paul aux Thessaloniciens. Au reste, nous vous supplions, mes frères, et vous conjurons par le Seigneur Jésus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher dans la voye de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez en effet de telle sorte que vous vous y avanciez de plus en plus [3]. Je vous recommande donc à Dieu et à la parole de sa grâce ; puisque c'est lui qui peut achever l'édifice que nous avons commencé, et vous donner part à son héritage avec tous ses saints [4].

A ces causes, nous ordonnons que tous les articles des règlemens et Ordonnances, que nous avons faits et ci-après imprimez,

Per en assegura l'effêt ê sollicita-bous, mous chers frais, dab mès de prêsse de conforma-bous èn toutes causes à ço qu'es marquat en aquestes Ourdenances, emprountaram eres madêches paraules, doun S. Pau es serbic quan escriuié a's Thessaloniciens.

Què si quaucun n'oubesis pas à ço qu'ourdounam per aqueris Estatuts, marquats-lé, ê non ageats cab dé combêrce dab ét, enta qu'ét en agé counfusiou ê bergougne ; nou au counsidérèts pourtant pas coume un enemic, abertits-lé coume bosté frai [1].

Demourats dounc fermes, mous chers frais, ê counservats eres traditious ou enseignaméns què auéts aprésés de nostés prédécessous ê de nous, ó per nostes lettres ê estatuts [2].

Coume on nou pot, mous chers frais, prou countribua à boste édificatiou, enta coopera y dab més de force, mous serbiram d'eres madeches paraules de S. Pau, quan escriuie a's poblés de Tessalonique. Bous suplicam, mous frais, ê bous pregam per le Seignou Jesus, que puich que auets aprés de nous quin deuéts camina en camin de Dieou, enta plas'eu, qué bous y auancéts [3] toustem mês, jou bous arrecommandi dounc à Dieou ê a'ro paraule de sa gracie ; puich quo aquo és ét qué deou acaba ét bastiment qu'auém coumençat, ê da-bous part en soun eirctatgé dab touts sous sants [4].

Per equo ourdounam que touts éts articles des Reglaméns ê Ourdounances, que auem hêt, ê que soun imprimats aci après,

1. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur ; et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem. II. Thess. 3.

2. Itaque, fratres, state et tenete traditiones, quas didicistis sive per sermonem sive per epistolam nostram. Ibid. cap. 2.

3. De cœtero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis ut abundetis magis. I. Thess. cap. 4.

4. Et nunc commendo vos Deo et verbo gratiæ ipsius qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

Digitized by Google

aussi bien que les Règlemens et Ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, Evêque de Comenge, du 25 septembre 1646, seront exécutez selon leur forme et teneur.

Donné à Bielle en Aran, le vingt-sixième du mois d'août mille sept cents vingt-quatre.

auta bén que étz Reglaméns, ê'res Ourdounances de Mounseignou de Choiseuil. Abesque de Coumengé, det 25 de setemé 1646, sien obserbades en tout ço qué countenguen.

Dat en Bielle en Aran, ét vint ê siés d'et mês d'aoust mil sêt céns vingt ê quate.

Ordonnant sous peine de suspense, à tous curés et vicaires de lad. vallée, de publier au prône de la messe de parroisse notre présent Mandement et Ordonnances, le premier dimanche après qu'ils les auront reçus.

† G. O. Evêque de Comenge.

I. Tous les prêtres ou ecclésiastiques *in sacris*, de la vallée, seront tenus, sous peine de suspense, de porter l'habit long, dit soutane, dans le lieu de leur résidence. Il leur est défendu, sous la même peine, d'offrir le très saint sacrifice de la Messe, s'ils ne sont pas revêtus d'une soutane

1. Touts és Caperas ô autés que soun en es ourdés sacrats, seran oubligats dé porta ere raube longue ô soutane, en loc de lour demoure, à pene de suspense. Lou és deffendut sus ere madèche pène de Missa, se nou soun pas bestits d'ue soutane.

2. La fréquentation du cabaret dans toute l'étendue de la parroisse, et même de l'annexe, s'il y en a, leur est défenduë sous la même peine. Et pour ôter tout prétexte, désormais, aux prêtres de la vallée de fréquenter le cabaret et d'y boire, comme il pourrait arriver que le lieu de leur habitation serait à portée des parroisses voisines, où ils croiraient pouvoir aller boire dans le cabaret sans encourir la suspense, nous défendons, sous la même peine de suspense, à tous prêtres, de boire dans les cabarets, s'ils ne sont pas à une lieuë de distance de leur habitation.

2. Ere entrade d'eres Tauernes ente beue èn tout ét terradou d'ere Parrochie ê d'ere Annexe, s'en y a, lour es defendude sus ere madeche péne de suspense. E enta que d'aci enlà es Caperas nou ajen cap d'excuse enta entra en es Tauernes enta beuéy, coume es pouirié hé qu'ét loc oun demouren serié près d'ue aute Parroquie, la oun eris es pensarien poudé ana beoué ena Tauerne sensé cai en suspense, deffendem sus ere madeche péne de suspense, à touts es Caperas de beué enes Tauernes, se nou es troben a ue letgue louing de lours maisous.

3. Nous leur défendons, sous la même peine, de boire du lait, du vin, de l'eau-de-vie ou autres liqueurs dans l'église, ou de manger ni boire dans les cimetières.

3. Lour deffendém, sus ere madeche pène, de beué leit, bin, aüe'ardent ô autes liquous ene Gleize, ô de mingea né beué en és Cementeris.

4. Nous ordonnons que tous les prêtres, dans chaque parroisse, seront revêtus chacun d'un surplis et bonnet carré, pour assister aux grandes Messes, soit parroissiale, soit de fondation,

4. Ourdenam qué touts és Caperas en cade Parroquie, seran arreuestits cad' un d'un surpelis ô bonét carrat, enta assista a'res Misses granes ô Parroquiales, ô de Foundatiou, enta Enterra-

Digitized by Google

pour sépultures, neuvaines ou annuels pour les morts.

5. Informéz, bientôt après notre arrivée dans le diocèse, de l'abus introduit dans la vallée, que tant les prêtres que les laïques de chaque parroisse, exigeaient de chaque prêtre nouvellement ordonné, à raison de la première messe, trois ou quatre repas, qui leur étaient très onéreux pour la quantité de viande et de vin qui s'y employoit, qu'ils leur refusent les ornemens pour célébrer le très saint sacrifice de la Messe, et les émolumens de la parroisse affectéz pour chaque prêtre, s'ils refusoient de donner ces repas, qui avoient été expressément défendus et prohibez par Messeigneurs les Evêques de Comenge nos prédécesseurs, et spécialement par Monseigneur de Choiseuil de Praslin, en ce que ces repas, exigez contre toute sorte de raisons, ressentent la simonie, et déshonorent, pour ainsi dire, le très saint sacrifice de la Messe [1]: pour nous opposer à un tel abus, nous aurions rendu diverses Ordonnances, qui portoient défenses aux Prêtres, sous peine de suspense encouruë par le seul fait, et aux seculiers, sous peine d'excommunication, d'exiger, sous quelque prétexte que ce puisse être, que les Prêtres donnent de tels repas, à raison de leur première Messe, leur défendant, sous la même peine, de leur refuser les ornemens pour célébrer le très saint sacrifice de la Messe, et les rétributions de l'Eglise, qui leur appartiennent, comme Prêtre de la communauté. Et attendu que de telles ordonnances sont conformes à la discipline de l'Eglise, en les renouvellant, voulons que notre présente Ordonnance soit publiée dans toutes les parroisses de la vallée d'Aran, afin que personne ne l'ignore, et que tant les Prêtres que les seculiers s'y conforment.

6. La vie et les mœurs des

mens. Nauies et cap d'an.

5. Infourmats, dabort après que hourem arribats èn Abesquat, d'et abus entrouduit ene Baleie, qué es Caperas è es Laïcs de cade Parroquie exigeauen de cade Caperan nauêt, per rasoun de sa misse naouère, très ô quaté arrepêches, qué lour êren de gran despénse, a cause d'ere gran quantitat de biande è de bin que s'y emplegaue; qu'om lour arrefusaue ets ornamens enta disé ere sante Misse, è éts arrébénguts d'ere Parroquie affectats à cade Caperan, s'eris arrefusauen dé da aquéts arrepêchés, qu'eren estats esprèssaméns defenduts è prouhibats pes Seignous Abésqués dé Coumenge nostés deuanciés, è en particulié per Mouseignou de Choiseuil de Praslin, perço qu'aquets arrepêchés, demanats countre toute rasou, sentien ere simounie, è desaunourauen, per ensi parla, et S. sacrifice d'ére Misse; enta ouppousa mous à un tau abus, aurien dat diferéntes Ourdounances, qué pourtaouen deffénse a's Caperas, sus pène de suspénse encourrégude p'ere action soule, è as Laïcs sus pène d'escoumingué, de demana sus quine rasoun qu'es housse, qu'és Caperas dêssen de taus arrepêchés, à rasoun de lour Misse naouère: en lour defendé sus ere madéche péne, de arrefusa-les éts ournamens enta celebra ét très sant sacrifice d'ere Misse, è éts arrébenguts d'ere Gleize, que lour apartènguén coume Caperas d'ere Coumunautat. E perço qu'aqueres Ourdounances soun conformes a're discipline d'ere Gleize, en arrenoubela-les. boulém qué noste présente Ourdounance sié publicade én toutes éres Parroquies d'ere Baleie d'Aran, enta qué degus nou l'agé per encounegude, è qué ès Capéras, ô ès Laïcs s'y couformén.

6. Coume ere bite, è're faiçoun

1. Trid., ff.

Digitized by Google

Curés et des Prêtres, devant être le modèle que doivent imiter les peuples confiez à leur conduite[1], ils doivent aussi être, selon saint Jérôme[2], composez, modestes dans tout leur entretien ; il faut que la sainteté de leurs mœurs et la pureté de leur vie éclate dans leurs habits, leur marche, leur air, leur parler, leur maintien. Nous sommes obligé de défendre, à tous les Prêtres et autres Ecclésiastiques de la vallée d'Aran, les danses, tant publiques que particulières, de joüer dans les places et jeux publics, aux quilles, aux cartes et aux dez.

de biéaué des Rittous ê des Caperas deou êsté èt patroun què deuén imita és pobles hisats a lour goubèrn, eris deuén taben êsté, seloun sant Jerome, composats, modêstés en toutes lours coumbersatious ; quau qu'ere santetat ê're puretat dé lour bite brillé en lours bestimens, lour camina, lour aire, lour parla, ê'ne faiçon d'és tengué. Em oubligats de défendé à touts es Caperas, ô Clercs d'ere baleie d'Aran, eres danses publiques ô particulieres, dé jouga en'es places ê a dé jogs publics, a'res quilles, cartes, etc.

7. Nous leur défendons le port des armes, telles que sont fusil, pistolet de selle ou de poche, épée, poignard. Nous leur défendons de même la chasse du sanglier et autres bêtes fauves, sous peine de suspense pour six mois ; renouvellant à cet effet toutes les Ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, du 25 septembre 1646, que nous faisons imprimer avec celle-ci.

7. Lour defendém de pourta armes, coume soun fusil, pistolét de sére, de cinte ô de poche, espade, dague, etc. Lour defendém tabén ere casse d'et sangla è autes bêsties faroutges, à pène de suspense per siès mêses ; èn arrenoubela per aquero toutes eres ourdounances de Monseignou de Choiseuil, det 25 setème 1646, que hém emprima dab aqueste.

8. Et comme dans les festins des nôces et mariages, les séculiers tiennent souvent des discours trop libres, les Ecclésiastiques de la vallée d'Aran, même parens des Mariez, doivent s'abstenir d'y assister, s'ils ne sont pas moralement assurez que leur présence empêchera ces discours scandaleux et les ivrogneries qui en sont les suites presque nécessaires. Nous leur défendons de même d'assister aux repas que l'on donne dans la vallée après la sépulture des morts : Renouvellant l'ordonnance que nous avons rendue à cet effet, qui porte qu'il sera donné vingt sols à chaque Prêtre appelé, tant pour l'assistance aux services faits pour les funérailles ou sépultures des morts, que pour le repas que les parents du défunt donnent ensuite.

8. E coume en es héstés de noces ô maridatgés, eres géns d'et moun tenguén souén discourses desaunêstés, eres gens de Gleize d'era Baleïe d'Aran, encare que sien parèns d'ets Espousis, deouen esbita de troubasy, se nou soun pas mouralemens certêns que lour presence empachara es discours scandalouses ê ets embriagamens què én soun eres suites prêsque nécessaries. Lour déféndem atau madech d'assista a'ts arrepêchés qu'om da ene Baleïe après éts Enterramens : arrenoubelam ere Ourdounance qu'auém hète sus aquet punt, qué porte qu'on dara vint targes à cadaun d'ès Caperas coumbidats, sié per aué assistat at Enterrament ê at servicé, ô pèt arrèpêch qu'es parents d'et mort dauen après.

1. Concil.

2. S. Jérôme.

Digitized by Google

9. Nul Prêtre ni Clerc de la dite Vallée, ne pourra, hors le cas de nécessité, être parrain au baptême sans une expresse permission par écrit de notre part. Nous leur défendons aussi de porter les petits enfants en public entre leurs bras, en prenant soin d'eux, pendant que leurs mères ou nourrices sont absentes pour le travail, etc.

9. Cap de Caperan ô Clerc d'ere dite Baleie, nou pouira, hore d'et cas de necessitat, êste Pairin de Bateimé, sensé ue licensie exprêsse ê escrieute de noste part. Lour defendem taben de pourta publiquament ets mainatgés ene brasse, quan les guerden, ê qu'eres Mais ô Nouirisses soun enta trebailla, etc.

10. Nul Prêtre ni Clerc de la dite Vallée ne servira d'avocat ou conseil, et ne pourra être Sindic des Communautez, pour en poursuivre les procès; leur permettant cependant de défendre les intérêts des veuves, des pupilles et des pauvres, dont les Curez doivent être regardez comme les pères, à raison de leur ministère.

10. Cap de Caperan ô Clerc d'ere dite Baleie nou servira d'Auoucat ô Couseillé, é nou pouira este sindic d'eres Coummunautats, enta soustengu'en ès Processes; lour permettem pourtant de defende éts intéresses d'eres Beuses, des Pupils ê des praubés desquaus ets Ritous, per lour ministéri deuèn éste regardats coume es Pais.

11. Comme toute sorte d'œuvre servile déshonore et avilit le Prêtre qui s'y employe, nous défendons à tous Prêtres et autres, constituez dans les ordres sacrez de la vallée d'Aran, de labourer la terre, même de leur propre fonds; d'aller travailler à couper du bois, fût-ce pour leur propre usage; de conduire des bêtes de charge; de mener paitre ou boire toute sorte de bestiaux; de les conduire eux-mêmes aux foires ou marchez; d'aller même aux foires pour y acheter des bestiaux, pour les revendre ensuite; de faire des bas à l'éguille en se promenant hors de leurs maisons; et enfin de s'employer en public à quelque œuvre servile que ce puisse être, à peine de suspense pendant l'espace de trois mois.

11. Coume toute sorte d'obre serbile desaunore ê arrend mesprêsable êt Caperan què s'y occupé, defendèm à touts ès Caperas ê êts autes coustituats èn ès Ourdés Sacrats ene Baleie d'Aran, de laura, encare que sien lours camps, d'ana trabailla a hê leigne, encare què housse enta ét madéch, de counduisé bêsties cargades, d'amia péché ô beué ès bestias, d'amia-les a hêires ô marquats, d'ana èris madechés a'res héires enta croumpa bestial enta arrebenè-lés après, de hê bachès d'aguille en passegeas dehore d'ere maison; ê enfin dè s'occupa en public dè quine obre serbile qu'es sie, a pène de suspénse pendém et tems dè très mêsés.

12. Etant bien informez que plusieurs Prêtres de la vallée d'Aran, contre les règles établies par les Canons, et la discipline constante de l'Eglise, sortent de la vallée, sans permission par écrit de notre part, pour aller courir en Espagne, où ils deshonorent le sacerdoce en y demandant l'aumône publiquement; nous défendons désormais, sous peine de suspense, à

12. Coume êm plan enfourmats que force Caperas d'ère Baleie d'Aran, countre eres regles establides p'es canous, ê're discipline countinuêle d'ere Gleize, sorten d'ere Baleie, sensé cap de licencie escrieute de noste part, enta ana courré èn Espagne, oun eris desaunoren ét caractère, en demanda-y publicament er'aumoine; defendem dar'enla, sus péne de suspénse,

Digitized by Google

tous les Prêtres de la vallée d'Aran, d'en sortir pour s'en éloigner de plus de deux lieuës, à moins que ce ne fût pour venir vers nous ou nos Vicaires Généraux, sans en avoir obtenu de nous la permission, que nous leur donnerons par écrit si nous trouvons justes et raisonnables les motifs qu'ils nous exposeront: leur ordonnant de plus d'apporter un certificat autentique de leur bonne conduite. vie et mœurs, pendant leur absence. Etant de retour, ils ne pourront célébrer le saint sacrifice de la Messe dans leur église paroissiale, sans avoir préalablement présenté le certificat ci-dessus à notre Vicegerent de l'Officialité dans ladite vallée, lequel ayant mis: Vû par nous le présent certificat, etc., le signera, *gratis;* après quoi il sera présenté au Curé: Défendant à tous les curés de la vallée de permettre auxdits Prêtres de dire la Messe dans leur église, avant qu'ils ayent rempli cette formalité, que nous exigeons pour le bon ordre, et pour nous rendre certain de la bonne conduite des dits Prêtres pendant leur absence de ladite vallée.

13. Nous ordonnons, à peine de suspense, à tous les Curez chargez de l'instruction de leurs Parroissiens, de faire, par eux ou par leurs vicaires, l'explication de l'Evangile au Prône de la Messe Parroissiale, les jours de Dimanche, à l'alternative, en faisant un Dimanche l'explication de l'Evangile, et l'autre Dimanche le Catéchisme. Et comme le don de la parole n'est pas donné à tous, nous ordonnons que les Curez qui ne seront pas en état de faire ladite explication de leur fonds se pourvoyent incessament d'un livre d'Homélies, imprimé avec approbation, pour lire en la langue du païs l'explication de l'Evangile au Peuple, en expliquant ce qui paroitra trop difficile et au-dessus de leur portée. Ils exhorteront, de plus, les peuples de s'abstenir les jours des Diman-

a touts es Caperas d'ere Baleie d'Aran, d'en sorti enta esloigna's'en dé mès dè dues lètgues, a mens que nou houssé enta bengué-mous trouba, ò a nostes Bécaris Généraux, sensé auc'n obtengut de nous ere permissiou per escriout, que lous daram se troubam justes è rasounables eres necessitats qu'ets mous expliquaran: lour ourdounam at dela d'apourta un certificat auténtique dè lour bounc counduite, bite è actious, pendent qué seran éstats abséns. Quan seran tournats, nou pouiran celebra èt s. Sacrifice d'ère Misse dèns lour Gleise Parroquial sensé auć mèsleu présentat aquet certificat a nosté Bicegerént d'er'Officialitat ene dite Baleie, louquau én auè mès: Bist per nous ét present certificat, etc. au signara *gratis;* après sera presentat at Ritou: desfendém a touts es Ritous d'ere Baleie de permeté a's dits Caperas de digué Misse en lour Gleize auant qu'éts ajen accoumplit aquere fourmalitat, qu'exigeam pe't boun ordé, é'nta arredemous segurs d'ere boune counduite d'aquets Caperas, pendent que soun estads hore d'ere Baleie.

13. Ourdounam, a pène de suspènse, a touts es Ritous oubligats a instruisé lours Parroquians, dè hê per ets madeches ò per lours Bécaris, ere explicatiou d'et Eouangeli at Prône d'ere Misse parroquial ès diès de Dimengé, un diè part auté, en hè un Dimengé ere explicatiou d'et Eouangeli, è't autè Dimengé ere Doutrine. E coume èt doun d'ere paraule nous ci pas dat à touts, ourdounam qu'ets Ritous que nou seran pas én estat de hè aquere esplicatiou d'ets madeches, ès croumpèn incessamens un Libè de Homeliés, imprimades dab approubatiou, enta legè en lengue d'et païs ere esplicatiou d'et Eouangeli at Poble, èn esplica ço qué parèchéra trop dificile è at dessus de lour pourtade. Ets exhourtaran es Pobles d'es priua és dies de Hêste d'eres Tauernes

Digitized by Google

ches et Fêtes, du cabaret et des danses, soit publiques ou particulières, ces jours devant être sanctifiez par la prière. Ils exhorteront aussi de supprimer les repas qu'on donne, après la sépulture des morts, à ceux qui ont assisté à la dite sépulture; chacun pouvant se retirer chez soi pour manger; les scandales de l'ivresse étant toujours les suites de ces sortes de repas.

14. Quant à ce qui regarde l'administration des Sacremens, la célébration du très saint sacrifice de la Messe Parroissiale; le droit de Patronat, les Confréries, le devoir des Prêtres et des Ecclésiastiques, la manière de tenir les ornements dans les sacristies, les Fabriques, les Blasphèmes, l'observation des Fêtes, l'Administration de la justice, nous ordonnons que tout ce qui est porté dans les Ordonnances de Monseigneur Gilbert de Choiseüil, Evêque de Comenge, du 25 septembre 1646, insérées tout au long ci-après, et que nous confirmons pour servir de règle dans la vallée d'Aran, soit exécuté selon sa forme et teneur, et sous les mêmes peines y énoncées.

15. Ne pouvant pas douter que l'instruction des Préceptes et de la Morale de l'Evangile, que l'on fait par la prédication, ne soit très négligée dans cette Vallée, puisqu'aucun Prédicateur ni Missionnaire ne s'est présenté à nous pour y remplir ce saint ministère, nous avons lieu de croire que n'y ayant aucune rétribution affectée pour la subsistance de ces ouvriers Evangéliques, il étoit nécessaire d'y pourvoir, et de procurer à .ous les habitans de la vallée la nourriture spirituelle, qui peut seule les fortifier et les instruire des moyens de se garantir de la mort éternelle. Monseigneur de Choiseüil, convaincu de la nécessité de faire instruire les habitans de la Vallée d'Aran et de coopérer à leur salut par la

é d'eres danses publiques é particulières, puich qu'aquets diés deuén êste santificats p'era pregarie. Les exhourtaran taben de suprima ets arrèpêchés qu'on da après ets Enterramens, a's qui an assistat at Enterrament: puich que cad'un ès pot arretira a sa maisou enta mingea; ê qu'ets scandales d'ets émbriagaméns soun toustèns eres suites d'aquets arrepêchés.

14. Perço que coucerné ere administratioun des Sacreméns, era celebratioun d'et tres S. Sacrifice d'ere Misse Parroquial, ét drét dè Patrounat, eres Coufreries, ét dèué des Caperas ê gens de Gleize, ere maniere dè téngué ets Ournamèns enes sacristies, eres Fabriques, es Blasphêmes, er' observatioun d'eres Hêstes, er'administratioun d'ere justicie, Ourdounam que tout ço que eï pourtat enes Ourdounances de Mouseignou Gilibêrt dè Choiseuil, Abesqué de Coumengé, d'et 25 setémé 1646, emprimades aci après tout de long, è quès counfirmam enta serbi de règle ene Baleïe d'Aran, sien obserbades selon lour forme ê ço que countenguèn, ê sur eres madèches pènes que y soun marquades.

15. Coumo nou poudém pas douta, que er'instructiou d'es Precêptes ê d'ere Mourale d'et Eouangeli, qu'om hê p'ere predicatiou, nou siè fort netgligeade en aquere Baleïe, puich-que cap de Predicaire ne Missiounari nou s'es presentat à nous, enta arrempli-y aquet sant ministeri, auém loc de crésé qu'en nou y aué cap de retributiou affectade p'ere subsistènce d'aquets oubriés d'et Eouangeli, ere necessari de y preuesi, ê de percura a touts ets Habitants d'ere Baleïe ere neuriture espirituèle, que soule pot les fortifica, ê instruisé-lès des moïens d'es preserba d'ere mort eternèle. Mouseignou de Choiseuil, persuadat d'ere necessitat dé hê instruisé ets Habitants d'ere Baleïé d'Aran, ê de coopera a lour salut pere

Digitized by Google

voye de la prédication, ordonna, de concert avec les anciens de la Vallée, qu'il seroit pris chaque année du produit des Fabriques une certaine somme qui seroit employée pour faire subsister les Prédicateurs et Missionnaires qu'il envoyeroit dans la Vallée. L'inexécution de ce règlement étant autant préjudiciable à votre salut, mes chers frères, qui est l'unique objet de notre attention, de nos désirs et de notre vigilance pastorale, nous renouvellons à cet effet le Règlement fait par feu Monseigneur de Choiseüil, ordonnant qu'il sera pris chaque année du produit des Fabriques une certaine somme pour la subsistance des Prédicateurs et des Missionnaires que nous envoyerons chaque année dans la Vallée pour votre instruction ; et que la somme à laquelle chaque Fabrique sera tenuë de contribuer, sera par nous réglée, conjointement avec vos sindics, suivant la connaissance que nous en aurons prise par notre visite dans chaque Eglise.

16. Les revenus des Fabriques de la Vallée d'Aran consistant en dimes qui n'ont été données que pour la décoration des Eglises, ne peuvent être employées qu'à cette sainte destination : tout autre emploi en étant illicite, coopère à la damnation de tous ceux qui y donnent leur consentement, et qui, par une conséquence nécessaire et juste, seront tenus à la restitution des sommes prises sur les Fabriques, pour être employées à tout autre usage que la décoration des Eglises, et à la subsistance des pauvres dans une nécessité urgente, du consentement du seigneur Evêque, qui doit être le juge.

C'est donc pour prévenir les abus qui pourroient arriver dans l'administration des revenus des Fabriques des Eglises de ladite vallée, que nous ordonnons que les Marguillers ou autres, chargez de faire la levée des dits revenus, soit en grains, soit en argent, seront tenus de

boie d'ere prédicatiou, ourdounêc, dè councert dab ets anciêns d'ere Baleie, qué serie prés quad'annade det arrebengut d'ere Fabrique certêne soume, que serie emplegade enta hê subsista ès Predicadous ê's Missionnaris qu'et embiarie ene Baleie. Coume dè nou aué obserbat aquet reglament ès ue cause tant prejudiciable a bosté salut, mous chers frais, qu'ès ère soule biste de noste attentiou, de noste desis ê de noste bigilence Pastourale, arrenoubelam per aquero êt retglamént hêt per Mouseignou de Choiseuil, en ourdouna que sera prés quad'an d'et produit d'eres Fabriques ue certêne soume p'ere subsistence d'es Predicadous ê Missionaris que embiaram quad' annade ene Baleie per bosto instructiou ; ê qu'ere soume que quade fabrique sera oubligade de y countribua, sera retglade per nous, coujunctamèns dab bostes sindics, selon ere counéchénce, qu'en auram augut par noste bisite en quade gleize.

16. Ets arrebenguts d'eres Fabriques d'ere Baleie d'Aran, puich que counsistèn en deumes, que nou soun estades dades qu'enta're decouratiou d'eres Gleyzes, nou podén êste emplegats qu'à daquère sante destinatiou : tout autre èmploi es defèndut, és coopere a're damnatiou éternêle de touts aquets que y dan lour counsentiment, è que per ue suite necessarie ê juste soun tenguts a're restitution d'eres soumes présés sus eres Fabriques, per èsté emplegades a tout auté usatgè, qu'enta orna eres Gleizes, enta hê subsista ès Praubés èn ue necessitat préssante, d'et consentiment de Mouseignou l'Abesqué, qu'en deu este et jutgé. Enta prebengué donc èt abus que pouirie arriba èn administracion d'ets arrebenguts d'eres Fabriques d'ere Gleize d'ere Baleié, Ourdounam qu'es Marguliès, autemens dits Oubrês, ô autes qu'es soun encargats de hè ere leuade d'ets

Digitized by Google

faire un Etat où sera marqué, jour par jour, le grain ou l'argent qu'ils auront ramassez, et d'où ils l'auront pris : lequel grain ils seront tenus de remettre chaque jour dans les greniers ou arches de la Fabrique, et l'argent dans les coffres à elle appartenants : lesquels greniers et coffres seront pourvus chacun de deux serrures, dont les clefs seront tenues, l'une par le sieur Curé, et l'autre par les Marguilliers en charge. Il ne pourra être pris, ni du grain, ni de l'argent desdits greniers et coffres, qu'en conséquence d'une délibération de tous ceux qui de droit sont administrateurs des biens des Fabriques. Et à cet effet il sera fait un registre de deux ou trois cents feuilles de papier, relié et couvert d'un parchemin, où l'on écrira chaque année la délibération pour la création des Marguillers et autres administrateurs des Fabriques, aussi bien que les délibérations qui seront prises sur tout ce qui concerne les Fabriques, la recepte et la dépense jour par jour. Le dit registre sera remis dans le coffre où est déposé l'argent de la Fabrique. Les assemblées concernant la Fabrique se tiendront les jours de Dimanches et Fêtes, après Vêpres, au fond de chaque Eglise, et près de la porte. Messieurs les curez de chaque parroisse présideront ces assemblées, qui doivent être tenües avec une grande modestie, puisqu'elles se font en la présence du très Saint Sacrement. On ne doit aussi choisir pour administrateurs des Fabriques, que des personnes d'une probité reconnue, d'une vie édifiante, et zelez pour la conservation du bien de l'Eglise.

17. Pour ce qui concerne l'assemblée des congrégations chaque mois dans ladite vallée, pour y traiter des matières des conférences que nous faisons

arrebenguts d'eres Fabriques, ô èn gran, ô en argént, seran tenguts de hê un Rolle, la oun sera marquat dié per dié èt gran ô èt argent qu'auran arramassat, ê doun sera proubengut : ê seran tenguts dè meté quada dié èt gran en'és grés, ó ênes arques d'ere Fabrique, é ét argént én croffé que sera d'ere Fabrique : aquets grês ê croffès ès barraran d'ab dues clauadures, ê'res claus seran tengudes, ere ue p'ét Ritou é'r'aute pes Marguliés ó Oubrês que seran en cargue. Om nou pouira prengué, né gran né argènt des susdits grês ó croffés, qué èn counséquénce d'ue déliberatiou de toutes eres persounes que de drét deuen administra éts arrébénguts d'eres Fabriques. Per aquero sera hêt un libé de dus ó très cèns hueilles de papê blanc, reliat ê cubêrt de pargam ; om escriuera én aquet libè quad'annade ere deliberation per la nomination d'ets Oubrês, ê autés administratous d'eres Fabriques, coume taben eres deliberatious que seran hêtes sus tout ço qué councerne eres Fabriques, ere recepte, ê're despense ó emploi die per die. Aquet libé sera tengut èn croffé oun se teng èt argént d'ere Fabrique. Eres assemblades qu'es haran p'ere Fabrique, ès tengueran ès diès de Dimengè ê Hêste, après Brêspes, at houns d'ere Gleize, ê près d'ere porte. Mes^rs es Ritous de quade Parroquie seran ès Présidéns d'aqueres Assemblades, que deuén êste tengudes dab ue gran moudestie puich qu'eres se hên èn presence d'el Très sant sacrament. Om nou deu tabén causi per administratous d'eres Fabriques, qué de persounes d'ue proubitat counegude dê touts, d'ue bite que edifique, ê estaquades ô affectiounades enta counserba ét bèn d'ere Gleize.

17. Per ço qué councerne ere assemblade d'eres Coungragatious quade mês ene Baleic, enta tratta-y eres matiêres d'eres Counférences que hêm distribua

Digitized by Google

distribuer chaque année dans notre diocèse, nous ordonnons qu'on suivra exactement tout ce qui est porté dans les dites ordonnances de Monseigneur de Choiseuil, au dernier article, qui a pour titre *Congrégations;* ordonnant seulement de plus, qu'avant de sortir, tous les prêtres feront en commun, à haute voix, une prière pour le Roi, en disant le psaume *Exaudiat*, avec le v. *Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum;* et le R. *Et exaudi nos in die, quâ invocaverimus te.* Et ensuite le Président dira l'oraison pour le Roi, dont la conservation doit intéresser très vivement tous ses sujets.

quad'an en nosté Abesquat, ourdounam qu'om seguira exactemens tout ço qu'es enes Ourdounances de Mouseignou de Choiseuil, at d'arré Articlé, que a per titré, *Congregatious.* Ourdounam souléméns at surplus qu'auant de sourti, toutes ès Caperas haran touts a masse, ê a boux haute, ue pregarie p'et Rey en disen et pseaume *Exaudiat,* dap ét v. *Domine salvum fac regem nostrum Ludovicum,* è ét R. *Et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.* E après ét Presidént d'ere Coungragatiou disera er'Oresoun p'et REY, deuquau ere counserbatioun deu interessa bibeméns touts sous sutjèts.

Cas réservez

à *Monseigneur l'Evêque ou à son Vicaire Général, dont aucun confesseur ne peut absoudre sans permission expresse dud. Seigneur.*

1. Tous sacrilèges, enchantements, Devination, Magie, Noüeurs d'aiguillette pour empêcher l'usage du mariage, les recours aux prétendus sorciers, aux Devins, pour opérer des maléfices, ou pour découvrir des choses secrètes, et guérir des hommes et des bêtes.

2. Toute simonie occulte, tant à l'égard de ceux qui la commettent que de ceux qui la conseillent et qui en sont les entremetteurs; si elle est publique, elle est réservée au Pape.

3. Battre son Père et sa Mère; et frapper, même légèrement, un Prêtre ou Clerc vivant cléricalement.

4. L'Homicide volontaire; le Duel, tant à l'égard de ceux qui le commettent, que de ceux qui le conseillent, qui en sont les porteurs de parole, ou qui y

Cas Arrezerbats

à *Mouseignou l'Abesqué ô soun Becari General, desquals degun Couhessou nou pot absolbé sensé ue permissiou exprêsse deu dit Seignou.*

1. Touts Sacrilètges, Encantamens, Debinatiou, Magic, Ligatures enta empacha l'usatge d'et maridatgé, et recours a's pretenduts Sourciès, a's Debins, enta opera maleficis, descroubi causes secrètes, ô guari malauties de persounes ô de besties.

2. Toute Simounie occulte, sie à l'égard d'es qui la coumetén, ô des qui're counseillen, è qu'en soun ès mediaturs; s'es publique, es arreserbade at Sant Pai.

3. Battement de Pai è de Mai; è batté, encare que sie leugereméns, un Caperan ô Tounsurat que bieu clericaleméns.

4. Et Homicidé boulountari; et Duel, sie à l'égard d'és qui au coumetén, qué dés qui au counseillén, qu'én soun és Pourturs de paraule, ô que y assisten. Ere

Digitized by Google

assistent. La suffocation des Enfants, ou les mettre coucher avec soi dans le lit avant l'an et jour. Les Empoisonnements sont réservez à Monseigneur l'Evêque qui s'est réservé à lui seul la permission d'en absoudre.

5. Le parjure ou Faux Témoignage fait devant un juge, que Monseigneur l'Evêque se réserve à lui seul.

6. La fausseté commise dans les actes publics, qui oblige à restitution.

7. Le Concubinage public; l'inceste jusqu'au second degré de consanguinité, et au premier d'affinité; comme aussi l'inceste commis entre des personnes conjointes d'affinité spirituelle.

8. Le Rapt, la Sodomie, la Bestialité; procurer la suffocation de l'enfant dans le sein de sa Mère; ceux qui le conseillent, donnent des drogues et les moyens de la procurer.

9. L'incendie ou Brûlement fait volontairement et par malice.

10. Absoudre Sacramentalement un Pénitent de quelque péché mortel auquel on ait été complice, hors de l'article de la mort.

souffoucatiou dés mainatgés, ô mete-lés en lhét avant ét an ê die. Ets Empoisounaméns soun arréserbats à Mouseignou l'Abesqué, que s'en arréserbé a ét soul ét poudé d'absolbén.

5. Et Perjure ô Faux Témoignatgé hèt deuant un jutgé, que Mouseignou l'Abesqué s'arreserbe à ét soul.

6. Ere Faussetat coumese en ès Actés publics, que oubligo à restitutiou.

7. Et Concubinagé public; L'inceste denquie at second degré de consanguinitat inclusivaméns, o en prumé d'affinitat; coume tabén l'inceste coumes entre persounes conjoentes d'affinitat espirituêle.

8. Et Rapt, ere Soudoumie, ere Bestialitat; procura ere suffocatiou d'et Mainatgé en benté d'ere Mai; ès qui au couseillen, dan drogues é moiens enta procura aquere suffocatiou.

9. Et incendie ou Brulament hèt bolontarieméns ô per malicie.

10. Absolbé sacramentalemen un Penitent d'un peccat doun om ès estat complici, hore d'et article d'ere mort.

Digitized by Google

OURDENANSOS

HETES PAR MOUSEIGNOU DE COMENGE

Enta la Baléye d'Aran, qu'es en soun diocése, encare sie dépendente de la principautat de Catalougne, en counsequence de la bisite generale qu'et a hète en la dite Baléye, et deu Synode qu'et y a tengut.

Quant à r'Instructioun dé ra Hé

Que toutis ets Arritous, per ets madechis, ou per loumens per un de lours Caperas, enseignaran en lours parroquies lous principes de la Hé ê ets Mystéris de noste Religioun, à touts lours parroquiants; ê per aquero lous haran amassa at toc dé ra Campane, à l'houre queus semblara la mes coumode; é enta que touts Parroquiants sian souignouses d'aprene aqueste Doctrine tant necessarie au salut de lour Armo, nous lour coumandam de s'y rende assidus, ê de nou y manqua per lou plus tres dies de reng, à pene d'excumenge; ê per les y oubliga plus estretamens, nous defendem à toutis ets Arritous, ê à touts ets autes Caperas que an poude d'administra ets sacramens, d'admette degun au Maridatge, à ra Penitencie, ou à serby de Payrin ou Mayrié au Baptisme, si non sap explicitamens, segoum la pourtade de soun esprit, quaque cause de l'Unitat de Dieu è de la Trinitat de las persounes Deüines, deu Mystery de l'Encarnacioun deu Hil de Diou, per mous rescata ê mous merita lou Paradis; de la reale Presencie deu cos de Jésus-Christ au Tres-sant Sacrament de l'Auta, è de las causes necessaries de la part deu Penitent, per arcebe dignament lou sacrament de Penitencie; é encaro si nou ere aquets Articles d'üe hé diüine, aquere bo dize parçoque ét Sant-Esprit lous a rebelats, è Jesus-Christ enseignats à ra Gléyse: ê boulem que ets Arritous ou Becaris ac enseignen somariamens au Poble, à la fin deu Prosne de la Misso Parroquiau, sense que james y manquen, perdessus la Doctrine que nous lour auën coumandat de hè. E'perço qu'üe dé ras causes mes impourtantes au salut dets Fidéles ey la frequente predicatioun dé ra paraule de Diou, è qu'en toute la Baléye d'Aran nou y a degun Presicadou establit, ny founds destinat per l'entretengue, nous auën ourdenat, dab l'abis è counsentiment deus Couseillés è principaus Habitants de la dite Baléye, que d'aqueste houre en là la dixième partide de touts lous fruts annuels, appartenens à'ra Fabrique de cade Gléyse de la dite Baléye, sera leüade per n'entretengue un Présicadou que nous y embiaram toutis ets ans, per

Digitized by Google

catechiza è enseigna ets Pobles, durant l'Aüént è lou Quareme, ê encare en d'autes temps, en toutis es Locs de la dite Balèye, segoun l'ordre que nous ly baillaram. Nous défendem à toutis ets Arritous de la dite Balèye de permette que degun presique, Caperan ou Mounge, en lours Gléyses, sense noste Approubacioun, laquau ets beiran per escrieut; ni de hé'ra quiste à persoune en eres Parrochies, sense noste Permissioun expresse, signade de noste man, à pene d'üe loungue suspencioun, sen usan automens.

De l'Administratioun dets Sacramens

Nous defendem à noste Oufficiau dens la dite Baléye de bailla dor'enla degüe Approubatioun aus Caperas, per administra ét sacrament de Penitentie; é déclaram qu'et nou a pas aquet poudé, en bertut deu titre qu'et a de l'officialitat. Nous ly defendem tabé de bailla poude d'absolbe deus cas à nous reserbats per lous caus, ê per l'Approubacioun deus Becaris, nous boulem qu'om se retire à nous, ou à aquet à qu'in daram et poude.

Nous defendem de tengue enes Custodies de granos Hostios cousagrados, sus pretexte de las pourta à las Poucessious quan y a un extréme dangé de tempesto é de péire, ou de las pourta en Poucessioun, è las expousa sus ets Autas en las Héstes solemnéles de l'an; ço que nous defendem tres-expressament de hé sense noste permissioun; exceptat lou die dé ra Heste deu Sant-Sacrament, é lou Ditjaux Sant, aus quaus temps nous boulem qu'un Ecclesiastique, habillat d'un suberpelis, demore toustem ajouüillat deüant l'Auta de qui à la neit, qu'om enfermara ét Sant-Sacrament dens et Tabernacle, per esuita lous desordres è irreuerencios que se coumeten en aqueres aucasious. Nous nou boulem pas tapoc qu'aus Locs ausquaus y a Custodie d'argent, om y boute degüe sorte de tele per y embeloupa eres Hosties sacrades, lasquaus deüen éste renoubelades de quinze en quinze dies, per esbita l'indécenso é courrupcioun.

Nous defendem tabe de recebe à qu'aucun des Sacremens ets Concubins, Usurés, Blesphemadous é autes Peccadous publics, si apres este recebuts à la penitencie è à l'Eucharistie, ets perseueren aus madiches bicis; é per trabailla mes utilement per a tau sorte de Gens, nous boulem que l'Absoulucioun sacramentale sie differade à toutis aqueris qui apres aüe recebut dus ou tres cops er'Absoluciou de quauque gran pecat accoustumat, y toumbon auta souën è dab autant de facilitat que deüant, perçoque nou y an pourtat ét souën que cau per se courrija, de qui à que apres s'este goûardats deu pecat quauque tems, segoun sa qualitat, ou per lou mens pratiquat ets remèdis, qu'ets soun estats

Digitized by Google

baillats countre lour bici, è obtengut de Diou quauque plus grane forse per y resista, ets ajen héts fruts dignes de penitencie, é dat marques ebidentes de lour counuersioun.

Nous ourdenam qu'en toutes eras Gleyses om hora de Couhessiounaus, è qu'ets seran boutats en locs descuberts, é nou pas ats cantous deus locs escus de la Glèyse : è que ets Laïques, é principalamens eras Hemnes, nou seran punt couhessats en la Sagrestanie : que ets Caperas approubats auran soüen de bouta aus Couhessiounaus üe taulo deus cas reserbats, tant au Sant Sietge qu'à nous.

D'ère Misse

Nous ourdenam qu'en toutes las Gléyses en lasquaus y a un nombre de Capéras, on dise tabe Misse maitiau sur lou punt deu die, aumens toutis es Dimenges è Hestes soulèmnes, per la coumouditat deu Poble, è qu'eras autes sian dites dab un enterualle convenable.

Nous defendem tres-expressamens l'us ou mei léu l'abus qu'es estat introuduit en la dite Baléye, de countregne ets Caperas nauëts de hé ét die de lour prumère Misse un hestin à touts ets Capéras de lour Mesau, è a tout et Poble de lour loc, è de hesteja puch apres de qui à nau cops toutis es Caperas deu Loc, si bolen éste participans d'eras déumes é emoulumens de lour Gléyse; é per ensuita d'ar'anla un tau abus, que ressent la simounie, deshonore lou sant sacrificy d'éra Misse, è roüine bet soüen ets Caperas naüets, que nou an déqué per hé aqueste exessive despense, nous bolem que d'ar'anla touts ets que haran bolentariament da taus hestins, é de lour boun grat, é touts lous qui présumaran de lous y coustregne per la priuacioun de las pourcious que lour competen au ben de la Gléyse, ou automens, sian punits : ets Ecclesiastiques de couate ans de suspensioun de lours ourdes, è lous Laïques pribats de l'entrade de la Gléyse per autant de temps. Nous defendem per madech moyen, ets bioulous è danses qu'ets hen en aqueres aucasious, tant enas Maisous, qu'en las plasés publiques, è dab plus grane rasoun, en as Gléyses.

Nous defendem encare très expressamens a touts ets Caperas que diran lour prumère Misse, de jura, coum'on a accoustumat de hé enadite Baléye, deüant'ra Porte de la Gléyse, d'obserba las coustumes entroduites en aquet pays; è perçoque entre aqueres coustumes ny a forse que soun abusibes countre lou dret è countre la faiçou de bien bieuë, nous declaram qu'ets juramens qu'om a hèts de las obserba nou an pougut lia ni oubligua aquets que lous an hets.

E'perçoque noste Percuray Fiscau mous a arrepresentat que

Digitized by Google

per üo maudite coustume, despuch loung-tems introduite dens ere Baléye, om dits Misses de Morts lous Dimenges è Hestes coumandades, nous défendem à tous Caperas de las dise d'ar'anla sinoun qu'et Cos y sie present; en tau cas ets poden celebra la Sante Misse et die de l'enterrament, quinquesie, exeptat et die de Pasquos è de Diuendres Sant, aus quaus ei défendut de hé de Sepultures. Que si arribe quauque Obit, ou aute Misse toumbade en Dimenge ou en die de Heste, nous ourdenam de la celebra quauque die deüant, mes que nou sie Heste, lou plus coumode qu'ets Caperas abisaran.

Deu Dret deu Patrounat

Nous exhourtam de tout noste poude toutis ets Habitants de la dite Baléye qu'an dret de nouma ats Benificis, de mous presenta per lour régime ets mes capables Caperas qu'ets poüiran trouba, tant per lour faiçon de ben bieüe, que per lour Doctrine, é de nou counsidera en lour électioun qu'èra glorie de Diou, é et ben d'èra sue Gleyse.

Nous defendem ats Patrous d'eras Arritouries ou d'autes Beneficis, de prene arren d'aquet que sera noumat, per quino counsideratiou que sie, ni de l'oubliga per aquo de hé quauque hestin, de poou que s'y trobe quauque sorte de simounie; sense counsidera la bieille coustume, que nou pot este qu'abus entroduit per l'ignourence deu Poble, per louquau desracina, à pene d'este punit d'üe longue suspencioun.

De las Couhrairies

Nous auëm recounegut, au cous de noste bisite d'Aran, tant d'abus en quauques Couhrairies de Caperas, coumunomens aperades Mesaus, à cause de quauques arrepeches frequents qu'ey soun hets, lousquaus proubenguen de ço que sus pretexte d'ana celebra quauques Misses de foundatioun, ets Arritous, au préjudici deu decret de la Residence, soun retirats bet souën de lours Parrochies, é force Caperas oubligats per pauc de cause de sourti de Caselou en fort maubes tems, nou pas sense grand'indecense, è merque d'uë abaricie lourde, soun aperats à quauques hestins qu'om lour hé, que nou s'acaben quasi jamès sense bet cop de paraules è actious endignes. Per remedia a tant de desordes, nous ourdenam que d'ar'anla toutes Couhrairies seran entierement aboulides è supprimades; qu'ets Caperas nou s'essemblaran plus, per quin presteste que sie, noun pas encare que housse per celebra quauques Misses foundades en lour fabou. E neaumens,

Digitized by Google

per nou priua ets Fondatous de las dites Misses deu frut de lour deboucioun, ni ets Caperas de las coumunautats é Frairies de las arrendes que lous soun leguades, nous boulem que ets Eiretés d'aquets qu'an hèt d'aqueres Foundacious, sien tenguts d'en paga las arrendes segon lasdites Foundacious; è au loc deus arrepeches qu'èran oubligats de hé ausdits Capéras deu Mésau de lour bailla per quate arrèpeches quarante targes, lousquaus, dab las arrendes legades per lous Benfactous, seran distribuades egalamens entre lous dits Caperas, lousquaus, per quade siex targes qu'ets auran en lour pourcioun, seran oubligats d'en dise üe Misse bache à l'intencioun deus dits Foundadous; è per leüa eres arrendes, nous boulem qu'eus sie permetut de s'assembla üe soule bets l'an, per hè un Sendic que las amassé ê distribue à un cad'un.

Nous ourdenam tabe que toutes eres Couhrairies deus Laïques, encare qu'en eres y age degus Eclesiastiques, sian supprimades, si lours statuts nou soun estat approubats deu Sant Sietge ou de nostes predecessous; ê quan be serian estats approubats, nou boulem pas quets y pousquen ajusta arren, ni introduise degüe coustume de la quau ets Arreglemens nou hen mencioun; ê principalomens nous défendém à touts ets Couhraires de hè degun hestin aus Caperas, ou entr'ets madechis, ét die de lour hesto ou en aute die, puch que nou poden èste qu'endecens ê countraris à la discipline chrestiane.

Nous defendém tabe de publica degues indulgenties sense noste Approbatioun.

Nous defendèm encare à touts ets Couhraires de bailla à usure lou fonds qu'ets an appartenut à lours Couhrairies, per quin pretexte que sie, noun pas qu'an serié per he dise misses; mes nous boulem qu'aquet fonds pousque este emplegat, ou en arrendes constituades, ou en fonds de terre, ou ben en gasailles que nou pousquen este soubçounades d'usure; ê generalomen nous defendem toute sorte d'usure à toute persoune, de quin estat que sie, à pene d'escumenge.

Nous defendem encare qu'aras Bastiailles, Nosses, Misses de Morts, om nou hasse punt de banquets aus Caperas deus locs, puich qu'après aoüe het lour ouffici, ets poden ana minja à case lou; mes au loc d'ataous repas, nous exhourtam ets habitans de'ra Baléye de lour douna quauque cause per forme d'houneste recounechense ou d'aumoine. Nous nou entenem pas neaumens préjudicia à ras bounos coustumes de'ra Gleyse, de neuri dab frugalitat ets Caperas ê autes Ecclesiastiques que seran aperats dehore lour billatge, per quauqu'Enterament ou Aunous funèbres, ount ets seran toustem dab lour surpelis; mes qu'aquero se pousque sense prejudici d'eres Perrochies, ê que toutis ets Caperas nou

Digitized by Google

quiten en madech tems ere Parrochie, principalemens si cau hè quauque Ouffici d'oubligatioun, ou suigna quauque malaut en las dites Parrochies.

De so qu'es Clercs deüen huge

Nous defendem à touts ets Ecclesiastiques de la dite Baleye, desquaus las armes nou deüen êste que'res lermes et l'Ouracioun, de pourta degües armes offensiües ni defensiües, si nou que per juste cause ets n'aian obtengude de nous, per escriout, ra licencie, de laquau nous ne boulém pas qu'ets usen en public, hors lou cas d'üe urgente necessitat.

Nous lour defendem la casse des sanglas et de las besties fauves, à pene de suspensioun per siés meses : la frequentatioun d'eres taüernes, ras danses, et joc de cartes et autres, principalement en Locs ê Plases publiques ; de sorte que si, au mesprets de noste presente defense, ets soun counbencuts de quaqu'un d'aquestis crimes, ou de s'este embriagats, so qu'ets hèn assés soüen, coum'om mous a rapourtat, nous boulem que nostre Officiau lous punisque de suspensioun per lou temps qu'et abisara, segoun la grabitat deu pecat.

Nous lour defendem tabe toute sorte de coumerce, ê pratique de heires è marcats.

De la Sacrastanie ê Ornamens de la Gleyse

Nous ourdenam qu'om age sacrastanies per toutes eres Gleyses de la Balèye, qu'om hara basti aus despéns dé la Fabrique, assès granes enta qu'ets Caperas s'y pousquan coumodomens besti, ê qu'om aje mouyen d'ey tengue lous Mobles ê Ornamens necessaris dens d'armaris qu'om hara per lous tengue ; ê enta que lou serbici Deüin y sie rendut dap la decense que cau, nous boulem qu'om ajo Capes Missaus de toutes eres coulous que soun en usatgé en la Glèyse : blanc, arrougé, biulet, bert ê néré, per s'en serbi segoun la dibersitat deus officis, ê com'om troubara marquat dens et Directori qu'ey het touts ets ans per aqueste Diocèse, louquau nous auram soüen de bous embia.

Nous coumandam ats Ecclesiastiques de tengue ben eres Caperes, d'aüe soüen que sian barrades, per empacha que'ras besties nou y entren, ni auto cause que la pousque profana ; ê enta temoigna et zele qu'ets an per toutes eres Gleyzes, nou pati qu'om y hasse degüe actioun indecente, ni degun entreteng escandalous.

Nous coumandam tabe à touts ets Arritous ê Becaris d'este preüesits de tout ço que regarde lour Ouffici ; coumo d'un Ritüel

Digitized by Google

necessari per he et Prosne, eres Poucessious ê l'Administratioun deus Sacramens; un Libe Curiau, auquau ets bouten tous ets Batiats, Couhermats, ets qui moren ou countracten Maridatge. Nous lour coumandam encare, à pene d'escumenge, de renoubela touts ets ans ets Sants Olis; per aco nous coumandam aus Archiprestes, sur madeche pene, deus ana serca à Sant-Bertran, per lous distribua aus autes Caperas de la Baleye, emmediatemens apres et Ditjaus Sant.

De las Fabriques

Coum nous aüem troubat, dab grane counsoulatioun au cours de noste Besite, que las Gleyzes aüien üe partide de'ras Deümes per lours Fabriques, tabe nous aüem berificat, dab un gran desplase, lou mauves us qu'om ne hè d'üe partide, emplegan à diuerses dies de l'an en hestins ê coulatious. Per amou d'aquo, ente remedia en aquet desourde, ê per empacha la damnatioun d'aquets qu'entretenguen aquestes machantes coustumes, nous defendém à toutis, tant Ecclesiastiques que Lays, à pene d'escumenge, de nou hè d'ar'anla degun hestin, arrepeich ne coulatioun aus despens de las dites Fabriques, per quin pretexte que sie; ê per tira entieremens ets abuses que coumeten aquets que n'an ere administratioun,

Nou boulem que'ras Arques en'asquaus om bouté ets gras de'ras Glèyses, sian barrades dab tres claus differentes, que seran tengudes pet Arritou, pets Cossous ê pets Bailles, enta que dar'anla om nou les emplegue qu'en causes counégudes necessaries, de l'abis, deliberatioun ê cousentiment de touts; ê d'aquero lousdits Bailles haran Rolle, que countengue 'ra recepte ê'ra despense, per ne rénde counde deüant ets susdits à'ra fin de l'an.

È perço qu'om s'ey plangut en betcop de Locs de l'usurpatioun de'ras Deümes, que se glisse poc ê poc en'adite Balèye, laquau arribe perço que quan üe pece de terre cambie de mestre per esturment de croumpe ou autemens, è passe a'u poude d'un Estrangè, 'ra Deüme des fruts es apercebude det Arritou et Gleyze deu naüet poussessou, so qu'ey enjusticie manifeste, ê capable de rouina 'ras Gleyzes ê Caperas d'un Loc, per he riches ets autes; per amou d'aquo, per remedia adaquet abus, nous ourdounam que d'ar'anla toute 'ra Deüme d'üe Parrochie demeuré au prouhiet dets Caperas ê Fabriques de'ra madeche parrochie, de qui que sie ét founs de'ras terres; ê tout aquero senso prejudicé de'ras rasous particulieres qu'om poüirie aüe au countrari, pet sujet de lasquaus om se preüesira deüant nous, ou noste Auficiau au sietge de Sant-Bertran.

Digitized by Google

Countre ets Blasfemadous

Coum nous n'aüem troubat de crimes mes scandalous ni més familiès dens la Baléye, qu'ets blasfemes ê juramens deu Nom de Diou, tabé nous aüem resoulut de hè tout ço que sera en noste poude per n'arriga aquet bici. Per aquero nous ourdenam qu'ets Arritous è Becaris dab es Cossous deu Loc, s'enfourmaran souignousament d'aquets que blasfemaran è juraran et Nom de Diou, è les puniran, peu prumé ê sègount cop, de l'esmende qu'ets jutgaran à prepaus; ê encas qu'ets countinuaran en aquet detestable bici, ets proucedaran countre eris, de noste autoritat, per enfourmacioun que countengue era depousicioun de tres ou quate Testimounis, laquau ets mous remeteran, per assigna aquets impies è scelerats deuant nous, ê ourdena countre ets üe penitencie publique, tale que nous troubaram la mes propie per les remète en camin de salut; ê comandam que tout et poble y tengue ra man, ê defère ausdits Arritous et Cossous aquets Blasfemadous à la prumère coumouditat, sus pene d'este ets madechis declarats enemics de'ra glorie de Diou, ê endignes de sas gracies. E'enta que noste presente Ourdenance sie plus efficace, ê que persoune nou'n pretende cause d'ignourencie, nous coumandam à touts ets Arritous ê Becaris de'ra dite Baléye, de la publica touts es Dimenges au Prône de'ra Misse.

Countre ets que nou colen eres Hestes

Nous ourdenam qu'ets Cossous tenguen ere man qu'ets Dimenges ê Hestes sien obserbades; ê au cas que cauqu'un y manquara, qu'ets punisquen ets que auran manquat, d'üe esmende pecuniere, que sie apliquade à ra luminarie de ra Gleyze; qu'ets defenden ats Ostes de nou bailla, durant ets deüins Auficis, degus biüres ats Parrouchians; mes soulamens ats passans, sus madeche pene.

De l'Administracioun d'ere Justicie

Nous defendem à l'Auficiau de'ra Baléye de laxa degun escumenge per un deute que nou baile au mens dets escuts de tres frans la pesse, ne sense 'ras tres admounicious canouniques hêtes mes lèu. Nous li defendém tabe de s'attribua, ny ats Auficiés de la court, degües esmendes qu'et aura ourdenades countre ets Prebenguts deüant et; ê boulem qu'aqueres esmendes nou pousquen èste apliquades qu'en obres de pietat; qu'et se goüere tabe de nou fabourisa eres usures ubertes ê manifèstes; mes plus lèu

Digitized by Google

qu'et las declare injustes, ê ets que las an coumetudes, dignes de punitioun exemplarie.

Per las Congregacious

E per hé qu'ere bertut ê pietat se trobe ena counbersacioun de touts nostes Ecclésiastics, ê qu'ere science nou manque pas ene bouque dèts Caperas, ê qu'atau, en serbi toutis de boun exemple ê edificacioun, ets sien la boun'audou de Jésus-Christ, après aüe counegut et gran frut spiritiau qu'arribe ats Caperas de noste Diocèse que soun assidus à ras Coungregacious qu'ey soun establides, nous boulem qu'au loc des Mesaus ê Couhrairies, que nous aüem cassades, sien establides ene dite Baléye eres Coungregacious, dab ere madeche Règle è Règlamens qu'ets trouben au reste de noste Diocèse, ê en cade üe per y presida, un Becari fouren, ê apres ét un Percuray Fiscau ê un Secretari, que seran noumats de nous ; ê encare ets Locs ensquaus seran tengudes, ere oure ê'ra matière que sera tractade : è per aquero nous ourdenam qu'et segount Delus de cade mes ere prumere se tenguera at Loc de Lés ; ere segounde et Dimars après, at loc de Benos ; ere tresième et Dimércles, à Bilac ; ere quatrième et Ditjaus de're madeche semmane, à Bieille ; ere cinquième et Diüendres après, à Arties ; ere darrere et Dissapde, à Salardun : ats quaus Locs touts es Caperas, Diacres ê Sousdiacres d'eres parroquies besiès, se renderan, apres dinna. E après esté assemblats à mieg die o embiron, è après aüe inboucat ere gracie det San-Esperit, ê dit *Veni Creator,* ê er' Ouracioun, ets tractaran, dües ô tres oures au plus, ere matiere que nous lour auram baillade. Et Bicari fourén enterrougara ara'ts us, ara'ts autes ; ès saubara mieg oure sur la fin, per parla dets moyéns de s'occupa à ra Pregarie, de'ras Arrubriques det Berbiari ê det Missau, de'ras Ceremounies de're Misse ; enesquaus nous boulem que toutis ets Eclesiastics s'exercen, las aprenguen ê obserben, sus pene de suspencioun, que lour sera per nous ourdenade, si en l'examen que nous ne haran de tems en tems, et s'en trobe cauqu'un que nou las sapie suffisament ; ê per les rende mes curiouses de las aprene, nous boulem, qu'un d'entre ets las hasse toutis es cops qu'ets s'assemblaran, ê digue tout haut 'ras Ouracious qu'om deu sabe per co, enta que quad'un sie plan estruit per celebra aqueste auguste sacrifice sense degüe indecenso.

E per madeche cause, nous ourdenam que degun Caperan naüet nou pouyra dise sa prumere Misse, que prumeremens nou sie plan estruit enes Ceremonies ê Ouracious ; qu'et nou s'y sie force cops exerçat en la presencie de toute ere Coungregatioun, ê qu'ere nou l'age troubat suffisamens capable per aqueste sutjet.

Digitized by Google

Nous boulem tabe qu'ets que bouleran prene eres Ourdes, porten Attestatorie d'ere lou Coungregatioun, que countengue et testimoniatge de lour boune bite, de l'assiduitat à lasdites assemblades, é det exercici de l'Ourde qu'auran deja pres.

Nous coumandam ats secretaris establits enes Coungregatious, de dressa berbaus de cad'assemblade; d'embia les mous touts es mesés, ount ets boutaran eres questious qu'om àoura het, eres arrespounses; è surtout ets mous marquaran ets absents, è les denounciaran pére prumere et segounde bets à noste Auficiau de'ra Baleye, que les punira de lour negligense, atau coum'ét abisara; è s'ets continuen de s'absenta, nous les suspenderam de l'exercici de lous Ourdes, pet temps que nous jutjaram à perpos.

Ets Percurays fourens auran cure de prene garde à'ra decencie dets abits dets Caperas de lour Coungregatioun, de s'infourma de lour bite è faiçous de hè, enta, s'en y a degun d'ets que bisque scandalousemens, que frequente eres taoüernes, que manque de hè ere Douctrine Chrestiane, que jogue, que danse, que porte eres armes defendudes, qu'entretengue, deguens ou dehore case süe, quauque hemne de machante bite, ets les deferen a'ra Coungregatioun, laquaou l'y baillara sous abertissemens è courreccious dequi a tres cops; è apres nous en abertira, s'et nou se courrige, è entaque nous y pourtem l'arremedy que nous jutjaram mes coumbenable.

Finalemens nous ourdenam que quan cauque Caperan, Diacre ou Sousdiacre sera mort, quade Caperan disera üe Misse per et, ets Diacres è Sousdiacres ét aufici des morts; é enta que degun nou manque de rende aqueste acte de caritat, nous boulem qu'ets dits Percurays abertisquen déra mort d'ets Caperas noste Auficiau de'ra Baleye, qu'en abertira toutes eres Coungratious; lou quau Auficiau, è soun Loctenent, nous establissem President de tout, è Directou de toutes eres dites Coungregatious; è lour coumandam de cy este assidus; è de las bisita toutes de tems en tems per y hè tengue è obserba de punt en punt nostes Arreglamens; è sustout eres Pregaries que qualera hè à l'entrade è gesside de l'Assemblade, que nous auem boulut hè emprima au pè de nostes presentes Ourdenances, enta que toutis sien mes fidels è diligens per las obserba. Toutes aquestes Ourdenances soun estades hêtes enedite Baleye, a'ra fin de note besite, et bint-cinquième de seteme mile siés cens quarante-siés.

† GILBERT, Ev// DE COMENGE.

PRÉGARIES

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Ainsi qu'il l'avait fait pressentir en note, à la page 293 du présent volume, M. l'abbé Lestrade revient sur la publication qu'il avait seulement mentionnée au sujet de Bertrand de Goth, l'ancien évêque de Comminges, devenu Souverain-Pontife en 1305, sous le nom de Clément V.

Ce travail, enrichi de notes et d'indications d'ouvrages soigneusement compulsés, présente un très grand intérêt. On aurait certes mauvaise grâce à contester qu'il se rattache à l'histoire même du Comminges, ayant pour sujet la personne d'un ancien prélat de ce diocèse qui porta la tiare et fut mêlé à des événements importants dans les premières années du XIVe siècle.

Un article est aussi consacré à une nouvelle Vie de l'évêque Bertrand, le saint patron du même diocèse, que nous nous proposions nous-même de signaler.

Enfin, notre zélé collaborateur présente un aperçu critique sur un récent ouvrage traitant du Protestantisme en Béarn. Là encore nous restons dans notre domaine, car on n'ignore pas que le Nébouzan fit partie du Béarn. A. C.

I. — UZESTE ET CLÉMENT V, Notices historiques, archéologiques, iconographiques, etc., par l'abbé Brun, curé d'Uzeste, membre de la Société archéologique de Bordeaux; Berchon et Brutails, membres de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, et de la Société archéologique de Bordeaux. — Bordeaux, imprimerie Ve Cadorcet, 17, rue Montméjan, 1894. 1 vol. 160 p., 4 phototypies et 4 lithographies. Prix : 5 francs.

« Uzeste et Clément V ». Tel est le titre général d'une attrayante brochure qui comprend trois Mémoires consacrés au premier pape d'Avignon. Toutefois, le but poursuivi par les auteurs de ces travaux historiques et archéologiques ne consiste pas exclusivement à placer dans leur vrai jour le caractère et la conduite de Clément V : MM. Brun, Berchon et Brutails tâchent d'attirer l'attention des Commissions officielles, des Sociétés savantes et des hommes de goût, sur la remarquable église d'Uzeste, hélas ! très dégradée. Comme l'ancienne cathédrale du diocèse de Comminges, l'église d'Uzeste est due en grande partie aux largesses de Clément V. Il l'érigea en collégiale et dota son chapitre, ainsi qu'il le fit d'ailleurs, avec une égale munificence, pour l'église voisine[1], celle

1. Parmi les prieurés unis aux deux menses capitulaires nouvellement fondées, nous remarquons le prieuré de La Vernose et de Lacasse estimé 7.000 florins. — C'est par erreur que certains auteurs écrivent « Vernose et Lacose ». (Voy. *Regestum Clementis papae quinti*, n° 9999, et *Uzeste et Clément V*, p. 19.) Au XVIe siècle et peut-être antérieurement, le Chapitre de Saint-Etienne, à Toulouse, et celui d'Uzeste percevaient une moitié des fruits décimaux de la paroisse Saint-André du Lherm (diocèse de Toulouse), le curé du Lherm prenait l'autre moitié. — (Arch. de la Haute-Garonne, fonds de l'Archevêché. — Pouillé de 1538.)

Digitized by Google

de Villandraut[1]. Clément V aima constamment ces deux églises sœurs. S'il se rattachait au territoire de Villandraut par sa naissance, il donna à la collégiale d'Uzeste un témoignage authentique de son affection en y choisissant le lieu de sa sépulture.

C'est en nous plaçant surtout au point de vue commingeois que nous avons parcouru le volume des trois érudits girondins. Assurément les lecteurs de la *Revue* ne blâmeront pas cette disposition d'esprit. Clément V nous touche de près comme évêque et comme pape. On sait de quelle noble manière, après son élévation sur la chaire de saint Pierre, il manifesta l'intérêt qu'il portait à son premier siège épiscopal.

Revenons d'abord, avec nos auteurs, sur la fameuse question du lieu d'origine de Clément V. Uzeste et Villandraut avaient leurs partisans respectifs. Dieu sait les flots d'encre que la discussion a fait couler, de quelle ingéniosité on a fait preuve dans la recherche des arguments probables et jamais probants. La brochure que nous étudions ici était même imprimée et les auteurs n'avaient pu, à leur regret, conclure avec plus de certitude que leurs devanciers. Par bonheur, le docteur Berchon a remarqué dans le recueil de Rymer quelques lignes de Clément V au roi d'Angleterre. Ces lignes renferment trois mots qui nous fixent mieux que de longues dissertations. Clément V appelle expressément Villandraut le lieu de sa naissance : *locum nativitatis nostre*[2].

S'il faut placer le berceau de Clément V à Villandraut, c'est à Uzeste que l'on voit son sépulcre. Le pape avait désigné la collégiale de cette ville comme devant recevoir sa dépouille mortelle. Après un pontificat de neuf années[3], justement appelé par l'abbé Brun « une des périodes les plus terribles et les plus difficiles de la papauté » (p. 29), Clément V mourut à Roquemaure, au diocèse de Nîmes, le vendredi 20 avril 1314, âgé d'environ 50 ans. Son corps porté à Carpentras, où se trouvaient les cardinaux, arriva à Uzeste le 27 août. En 1359 on put l'ensevelir dans « un magnifique tombeau dont les ruines misérables font aujourd'hui pitié. Et pendant deux cents ans Clément V reposa en paix, sous la garde des chanoines » (p. 30).

Les Huguenots dévastèrent l'église d'Uzeste en 1577, « mais leur rage s'acharna surtout contre le tombeau papal qu'ils martelèrent ignominieusement après avoir pillé les richesses qu'il contenait et jeté au feu les ossements du pontife. Ce sont les Huguenots qui ont réduit le tombeau pontifical à l'état misérable dans lequel on le voit encore aujourd'hui.... » (p. 30-31). Or, si les Huguenots ont brûlé

1. « Il y a à signaler ici une disposition originale prise par Clément V en érigeant en collégiales ces deux églises. Le Ciron, qui coule entre ces deux paroisses, était la limite frontière entre le diocèse de Bazas dont relevait Uzeste et l'archidiocèse de Bordeaux auquel appartenait Villandraut. Le pape ordonne que désormais c'est l'archevêque de Bordeaux qui aura juridiction sur la collégiale d'Uzeste, et l'évêque de Bazas, juridiction sur celle de Villandraut Dans la pensée de Clément V, cette disposition tendait à conserver la discipline dans les deux Chapitres en créant entre eux une louable émulation ». *Op. cit.* p. 18.

2. Voir le texte complet, dans la *Revue de Comminges*, année 1895, 3e trim., p. 293. — Par rapport aux armes de la famille de Goth, d'or à trois *fasces* de gueules, cfr *op. cit.*, p. 9, 51 et 108.

3. Exactement 8 ans, 10 mois, 15 jours. Baluze, 3me *Vie de Clément V*, t. I. p. 55.

Digitized by Google

les restes de Clément V, peut-on croire et soutenir que quelques fragments de son corps aient échappé à cette profanation ? M. Brun l'affirme. Selon lui, il n'est raconté nulle part que pendant la Révolution on ait de nouveau violé la sépulture du pape [1]. En 1805 le tombeau fut déplacé. Quarante ans après on y constatait la présence de plusieurs ossements, et le 14 avril 1893, M. Brun, le maire M. Martin-Naudon et des témoins faisaient une constatation semblable. On est donc autorisé à penser qu'une minime partie de la dépouille de l'un des plus illustres bienfaiteurs du Comminges, échappée au feu auquel la rage des Huguenots la destinait, est encore conservée de nos jours [2].

Nous sommes heureux de déclarer ici au courageux curé d'Uzeste et à MM. Berchon et Brutails, que mû par des raisons personnelles et décisives, le Comminges tout entier fait des vœux pour que la Commission des Monuments historiques ainsi que des particuliers fortunés, protecteurs éclairés des arts et amis dévoués de nos gloires nationales, consentent à faire les sacrifices pécuniaires que mérite la restauration de l'église d'Uzeste et du glorieux tombeau dont cette ancienne collégiale est la dépositaire.

Singulière destinée de Clément V ! Avec quel acharnement n'a-t-il pas été discuté comme pontife ?.. La critique ne l'a pas non plus épargné comme homme privé. Et tout cela sur les dires hypothétiques de Villani. La suppression des Templiers, la mort cruelle, en vérité, des plus notables membres de cet ordre, avaient créé à Clément V de trop nombreux ennemis pour que l'on ne mît pas aisément en cours, sur son compte, les fables les plus ridicules [3]. Actuellement la lumière se fait. La bibliographie clémentine s'enrichit chaque année [4]. Elle a reçu, il y a peu de temps, un appoint considérable, grâce à la publication des *Regesta* qui font mieux connaître l'administration pontificale de Clément V. Or, nous voyons, après discussion désintéressée des documents, des auteurs

1. Les Révolutionnaires brûlèrent à Uzeste les archives capitulaires et une chape de Clément V. « Cette chape était en grande vénération dans le pays. Tous les ans, au 8 septembre, jour de la fête patronale d'Uzeste, on la montrait aux foules venues en pèlerinage aux pieds de la Madone miraculeuse. Aucune description ne nous a été laissée de ce magnifique objet d'art et d'orfèvrerie » Suit la description de l'une des chapes conservées à Saint-Bertrand pour donner une idée « probable » de celle d'Uzeste : « La chape de Clément V à Uzeste devait sans doute ressembler beaucoup à celle qui a été ainsi décrite » (p. 27). Nous avouons ne pas goûter ces sortes de conclusions où le « sans doute » intervient pour élucider des questions douteuses.

2. « Ces ossements se réduisent à deux fémurs, un tibia, la machoire inférieure et quelques débris assez difficiles à classer ». (p. 38.)

3. Voir *op. cit.*, les notes des pages 55 à 62. — A retenir, en particulier, le singulier récit de la descente aux enfers d'un chapelain pontifical. D'après Villani, ce nouvel Enée « avait vu » construire pour Clément V une demeure infernale ; déja un des neveux du pape, décédé récemment, se trouvait dans un semblable palais : maison de feu, lit de feu. Voilà un spécimen de ce que Villani a osé insérer dans ses *Historie florentine*. — Conf., Dante, *Divine Comedie*, chant XIX, terz. 28, 29 : Clément V et Nicolas III sont mis en enfer, par le poète, en compagnie de S. Célestin V : c'étaient trois papes français.

4. Relevé au courant de la plume : *Clément V, Philippe le Bel et les Templiers*, Revue des Questions Historiques, t. XI, p. 5. 1874 ; — *La Papauté hors de l'Italie : Clément V*, par E. Renan, Revue des Deux Mondes, 1880. « Nous tenons à constater... que Renan, sauf quelques réserves qu'a déjà faites avec beaucoup d'érudition M. le marquis de Castelnau d'Essenault, doit compter au nombre des apologistes de Clément V. » Abbé Brun, *op. cit.* p. 9; — *Le Tombeau du pape Clément V à Uzeste*, par MM. J. de Laurière et Muntz. Paris. 1888. Société des Antiquaires de France. t. XLVIII, 3e série, t. VIII, p. 275 ; — *Nouvelles études sur Clément V*, par M. L'abbé Lacoste, etc.

Digitized by Google

très divers se rencontrer vis-à-vis de Clément V dans un même sentiment de sympathie [1].

Il y a lieu d'espérer que, stimulé par ces études, un esprit distingué nous donnera enfin une biographie impartiale de premier pape d'Avignon.

II. — **LA VIE DE SAINT BERTRAND**, évêque de Comminges : son siècle, son culte, par l'abbé P.-B. Bouche, curé d'Huos. — Toulouse, imprimerie catholique Saint-Cyprien.

L'année 1895 aura été marquée, pour la ville de Saint-Bertrand, par deux faits heureux et notables : la célébration du Jubilé et la publication d'une Vie nouvelle du grand évêque de Comminges... Encore une œuvre éclose dans un modeste presbytère de campagne, à la fois solide par les documents où elle s'appuie et savoureuse à la piété. Après avoir rempli les journées du prêtre qui l'a écrite, elle vient à son heure instruire les nombreux clients de notre saint évêque et les exciter à son culte.

Le titre de la biographie paraît d'abord un peu vaste et débordant : on y veut considérer, avant tout, saint Bertrand, mais on veut aussi embrasser « son siècle », 1040-1123, d'après les dates fournies par l'auteur. Or, ce tableau du XIe siècle tient en quatre ou cinq pages in-12 : c'est à peine une petite ouverture à travers laquelle il faut contempler un bien vaste territoire au risque de ne pas tout voir. Et voilà précisément l'inconvénient de ces vues générales à propos de biographies assez restreintes : si on les étend outre mesure, le sujet principal disparaît; si on les resserre, elles risquent d'être par trop incomplètes. Notre auteur a voulu souder son sujet à l'histoire générale de l'Église. S'il parle de « l'action réparatrice de la Papauté », c'est un peu pour relever son héros en montrant qu'il « coopère à cette action ». Thèse difficile vu la rareté des matériaux. Comment la soutenir, « historiquement » parlant et selon les exigences modernes de ce mot? « Quelques signatures relevées au bas de certains actes nous en fournissent la preuve », avoue ingénuement l'auteur (p. 124) qui sent sa pauvreté. Et de ces actes, deux exceptés (années 1100 et 1119, p. 125), il ne peut pas tirer de fortes conclusions.

1. Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu, dans le dernier fascicule de cette Revue, l'assertion absolue d'un fait très contesté aujourd'hui, comme dépourvu des preuves rigoureuses qu'exigerait sa gravité, savoir, le serment par lequel Bertrand de Goth se serait engagé vis-à-vis de Philippe le Bel à détruire les Templiers, avant même toute procédure. La tiare, a-t-on dit mille fois, était à ce prix. « Le pape [Benoit XI] étant venu à mourir, Philippe le Bel, roi de France, promit à Bertrand de Goth de l'élever sur le trône pontifical, à condition que le nouveau chef de l'Eglise l'aiderait à détruire l'ordre [des Templiers] » (p. 237). Il n'est pas permis, en ce moment, d'exposer en ces termes un fait si important. Villani allègue que le futur pape fit une promesse à Philippe le Bel, celle de lui accorder une grâce que le roi se réservait de faire connaître et d'exiger plus tard. Du dire, vrai ou faux de Villani on a conclu qu'il ne pouvait être question dans l'esprit du roi que de l'abolition des Templiers. La publication du Journal des Visites pastorales de l'archevêque de Bordeaux et de l'Itinéraire de Philippe le Bel rend au moins discutable la possibilité matérielle de l'entrevue à Saint-Jean-d'Angély, lieu où l'on prétend que le roi obtint de Bertrand de Goth la promesse dont celui-ci ignorait la portée. Et encore cette entrevue fût-elle prouvée, resterait à établir la véracité de Villani et à démêler l'intention de Philippe.

Digitized by Google

Nous ne suivrons pas l'historien dans chacun des chapitres de sa narration qui, au fond, reste identique à celle de M. le baron d'Agos[1]. C'est un développement personnel, très étudié, de la principale source hagiographique de saint Bertrand : la vie composée par Vital, sur l'ordre de Guillaume d'Andoufielle, archevêque d'Auch, et du pape Alexandre III. On y examine successivement chaque miracle et on rétablit dans son cadre chacun des actes de notre saint. La revue est faite en conscience. Rien ne manque à la galerie, pas même (soit dit sans irrévérence) l'énigmatique crocodile de la cathédrale commingeoise! Nous remercions l'auteur de nous avoir épargné « le caillou » de saint Bertrand, avec lequel certains guides lapident consciencieusemont la critique historique et la science géologique, au grand ébahissement des touristes de bonne volonté[2]. Un des morceaux attrayants du volume est la relation de la translation d'une relique de saint Bertrand à l'Isle-en-Jourdain en 1733. M. Bouche en donne un exact résumé[3].

En somme, ce livre est un bon livre et un manuel commode : une façon de « compendium » des renseignements les plus minutieux, patiemment recueillis, tous relatifs à notre saint[4]. Il y a intérêt à le lire, édification à le méditer : il touche à la piété et à l'histoire et met celle-ci au service de celle-là, tout en lui laissant sa place et en respectant ses droits. M. le curé d'Huos aura le suffrage des érudits et celui des chrétiens dont la foi est simple et naïve : des deux suffrages, le second ne sera pas le moins précieux pour lui.

III. — LE PROTESTANTISME EN BÉARN ET AU PAYS BASQUE, ou Observations critiques sur l'Histoire de l'Église réformée d'Osse, de M. le pasteur A. Cadier, par M. l'abbé V. Dubarat, aumônier du lycée de Pau. — Pau, impr. Vignancour, 1895.

A la fin de cet article bibliographique, nous demandons la permission, à nos lecteurs, de leur signaler un récent ouvrage sur le protestantisme en Béarn et au pays Basque. Sans doute, ce sera sortir un peu de « notre » territoire ; mais que l'on se rassure : à la *Revue* ce n'est pas comme au collège, on n'abuse pas des sorties.

Les manœuvres de Jeanne d'Albret pour implanter le huguenotisme en ses Etats ont trouvé en M. Cadier un apologiste résolu, ferré à glace pour aller bon train sur cette voie de scabreuse réhabilitation. Il nous la baille belle M. Cadier ! Sa « bonne Jehanne » n'est pas celle que les contemporains ont subie. Si

1. *Saint-Bertrand, évêque de Comminges*, sa vie, ses miracles, son culte, par Louis de Fiancette, baron d'Agos. — Voy. aussi : *Vie de Saint Bertrand*, évêque de Comminges, son panégyrique, etc., ouvrage réimprimé pendant l'épiscopat de Mgr d'Astros, archev. de Toulouse, par les soins de M. l'abbé Ferrand, curé de Saint-Bertrand.— Le premier de ces vol. a été imprimé à Saint-Gaudens, chez Abadie, le second à Bagneres, par Dossun.

2. Voir *Revue de Comminges*, 1886, p. 139-140.

3. Voir le texte *in extenso* dû à J. Lastrade, bénéficier de la cathédrale de Saint-Bertrand et curé de Labroquère, dans la *Vie* publiée par M. Ferrand, p. 99-120.— C'est par erreur du typographe que le chanoine de Saint-Etienne, vicaire-général, venu à l'Isle à cette occasion, pour présider la cérémonie, est appelé de BETON : son nom est de BETOU. De même un des orateurs, en cette circonstance, fut M. Guillaume BÉTIRAC, curé de Saint-Germier, à Muret, appelé mal à propos BITIRAC.

4. N'y aurait-il pas moyen de trouver un érudit, dévoué à saint Bertrand, qui voulût bien nous donner une note, aussi complète que possible, sur la bibliographie et sur l'iconographie du saint évêque de Comminges ?

Digitized by Google

M. Cadier, pasteur de l'Eglise réformée d'Osse par la grâce de Jeanne d'Albret, se fût trouvé dans la dure nécessité de vivre sous le régime « tolérant » de son héroïne, il eût assurément chanté sur un autre ton.

C'est M. Dubarat qui s'est chargé de mettre une sourdine à ces notes si vibrantes. Il suit pas à pas le prétendu historien de la prétendue réforme, et donne en entier des textes qui se trouvaient affaiblis ou dénaturés en d'incomplètes citations, noyés en des commentaires plus intéressés qu'intéressants. Cela tient 476 pages. L'auteur a pris de la marge afin de laisser à son exposition toute l'ampleur qu'elle exigeait. Il nous montre, ou plutôt il produit des documents qui montrent le Protestantisme favorisé, imposé par les mesures iniques, par la tyrannie de Jeanne, le culte catholique proscrit, les églises pillées, « désaffectées » ou détruites, les prêtres et les religieux massacrés : tout un enchaînement de mesures remplies d'exquise « tolérance ! » Après avoir lu ce dossier, où le réquisitoire se mêle aux dépositions des témoins, on estime que Jeanne fut le mauvais génie de son peuple. L'essai maladroit de réhabilitation dont elle vient d'être victime a mis entre les mains de M. Dubarat sa bonne plume de critique, de polémiste et d'historien. On assure que sa riposte a fait grand bruit dans le Landerneau où prêche M. Cadier; le contraire nous eût surpris.

Pour nous qui envisageons la question sous son aspect historique, — la doctrine étant hors cause — sans tant nous échauffer, nous remercions M. Dubarat de sa large contribution à l'histoire des dissensions religieuses en des contrées voisines des nôtres, et nous mettons son ouvrage à côté de ceux de MM. Communay[1], Durier et Carsalade du Pont[2], c'est-à-dire à côté des meilleurs.

J. LESTRADE.

IV. — A PROPOS DE DEUX PANÉGYRIQUES, par M. l'abbé Henri Fourcade, curé de Saint-Élix

1°. — Sanctus Gaudentius, ou Gaudens

La ville qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Gaudens fut d'abord une petite agglomération, dans le pays des *Onobriscates*, de Pline — et par corruption, *Onobusates* — petit peuple compris dans l'Aquitaine primitive et la Novempopulanie. Il était voisin des *Garumni* et englobé dans la circonscription des *Convenæ*[3].

Selon Du Mège, ce lieu devint un « oppidum » dans le voisinage de la grande voie allant de Tolosa à Lugdunum Convenarum. Il s'appela Mas « le Mas », de *mansus* — demeure, agglomération — dans la basse latinité. Plus tard, ce fut le Mas-Saint-Pierre, lorsque saint Saturnin, un des premiers apôtres de la Gaule méridionale,

1. *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre.*
2. *Les Huguenots en Bigorre.*
3. Voir : *Géographie historique de l'Aquitaine autonome* ; — *Les Convenæ et les Consorani* ; — *Géographie historique du Sud-Ouest de la Gaule*, par notre savant collègue M. Bladé, correspondant de l'Institut ; — *Géographie de la Gaule romaine*, de M. Ernest Desjardins ; — *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, de M. Longnon, etc...

Digitized by Google

ayant évangélisé la contrée, y eût érigé un oratoire sous le vocable « du Prince des Apôtres ».

Mais, vers 475, un jeune chrétien, GAUDENS, fut martyrisé aux abords de la bourgade, lors d'une incursion des Wisigoths dans le pays des Convènes. Celle-ci prit désormais le nom de l'héroïque victime sous le patronage de laquelle l'admiration et la foi des habitants s'empressèrent de la placer.

Cette année, au jour de la fête qui se célèbre depuis des siècles, un brillant panégyrique a été entendu[1]. On le doit à M. l'abbé Henri Fourcade, dont le talent oratoire, vraiment distingué, est fort goûté dans notre région et ailleurs. Il est notre collègue à la Société des études, et publiait, en 1892, dans ce recueil, une remarquable description « des fresques et décorations » ornant sa charmante église de Saint-Élix du Fousseret et dont il nous faisait si bien apprécier « la finesse et la grâce ».

Du discours prononcé par lui, ce que nous voulons particulièrement retenir, c'est le côté historique, mis très heureusement en lumière dans les pages consacrées au martyr ; cette partie rentre surtout dans notre domaine.

L'événement dont le panégyriste a célébré la mémoire quatorze fois séculaire s'accomplit sous la domination wisigothe. De Toulouse, son siège principal, elle s'étendait sur tout le pays jusqu'en Provence.

Ces Wisigoths avaient embrassé l'Arianisme, « la première des grandes hérésies, la plus impie, la plus terrible, la plus pernicieuse — dit l'auteur — qui eût jamais éclaté au sein du Christianisme », et dont le fondateur fut un prêtre apostat, Arius. Celui-ci réduisait le Christianisme à une simple philosophie, « la plus haute, la plus riche, la plus transcendante des philosophies sans doute, mais, au demeurant, une chose humaine ». Le panégyriste caractérise en excellents termes les conséquences de la pernicieuse doctrine : « la négation d'Arius, doctrine sans cœur, excluait l'amour des œuvres divines et lui fermait l'accès des œuvres humaines ; par là elle portait atteinte, non seulement à l'ordre sacré de la Foi, mais encore à l'ordre social catholique tout entier et à tout ce qui s'y est produit de grand et de beau sous l'influence bénie de l'Église ».

Devenus maîtres du pays, les Wisigoths ariens n'imposèrent pas, dès le premier moment, leur croyance aux peuples garonniens : « Il y avait un demi-siècle déjà que les sectateurs d'Arius se trouvaient en face du Christianisme dans nos contrées sans qu'ils se fussent décidés à l'attaquer de front[2]. » Ils attendirent pour cela que, « politiquement, ils n'eussent plus rien à craindre des derniers débris de la puissance romaine ». Celle-ci, en effet, tendait à disparaître. Ébranlée par des invasions successives, elle devait tomber définitivement sous les coups des Goths et des Francs.

Il faut lire dans Sidoine Apollinaire le saisissant récit de la persécution qui, en ce temps-là, se déchaîna notamment sur le pays des Convènes, à l'instigation d'Euric ou Evaric, successeur — à la suite de Wallia, premier chef des Goths à Tolosa — de Thédoric et

1. Brochure, à l'imprimerie catholique Saint-Cyprien de Toulouse, 1895.
2. Voir Ozanam, *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 35, sur l'Arianisme.

Digitized by Google

de Thorismond (419 453). Ce prince, plein d'emportement et de haine, était « plutôt le chef d'une secte que celui d'un grand peuple ». Le témoin désolé de cette période néfaste poursuit : « Personne n'a plus soin des diocèses, ni de leurs paroisses ; les églises sont dans un si déplorable état que les toits sont tombés à terre et que, n'ayant plus de portes, les haies, les ronces et les épines qui y sont nées d'elles-mêmes en ferment l'entrée. On y voit des troupeaux qui, non seulement font une étable de leurs vestibules, mais pénètrent jusques au sanctuaire et vont brouter l'herbe croissant autour des autels ». [1]

C'est au milieu des résistances que rencontrèrent les envahisseurs ariens au sein de nos populations gallo-romaines, que le jeune pâtre Gaudens, cet autre Machabée, ayant lui aussi une mère intrépide, succomba sous le glaive persécuteur plutôt que d'apostasier sa foi. Laissons parler le panégyriste : « Après une nuit qui fut, à n'en pas douter, comme ces veillées rayonnantes et séraphiques des Catacombes sous l'ère sanglante des persécutions, au premier jour, la mère arriva sur ce coteau, vénérable depuis cette heure [2] comme un sanctuaire, tenant son fils par la main, et l'exhortant à ne plus regarder que le ciel... *Filium suum adduxit secum* ».

Les sicaires du gouverneur Malet consommèrent le sacrifice.

Dans ces pages où se retrouvent toutes les qualités qui le distinguent, M. Fourcade touche à un point d'histoire controversé dont voici le rapide exposé que nous ne prétendons pas faire suivre d'une solution décisive. Il s'agit de l'époque précise où le Christianisme fut introduit dans notre Gaule pyrénéenne. « Ce fut, dit l'auteur, au retour d'une de ses courses évangéliques dans les provinces ibériques et dans nos chères montagnes des Convenæ, que Saturnin, le premier apôtre du pays, annonça la religion du Christ à la petite tribu des *Onobusates*, et groupa nos pères autour de la première église chrétienne qu'il éleva au milieu d'eux sous le vocable de saint Pierre». Mais à quel moment précis eurent lieu les prédications de l'illustre martyr toulousain ?

Des auteurs récents placent saint Sernin, dont ils font le disciple et le contemporain de saint Pierre, à la fin du premier siècle de notre ère [3]. Leur opinion est venue confirmer celle émise par l'abbé d'Arbelot dans une savante dissertation sur l'apostolat de saint Martial. Suivant cet auteur, des documents positifs établiraient que saint Martial de Limoges, saint Trophime d'Arles, et plusieurs autres évêques des premiers temps de l'Église, en la compagnie desquels Grégoire de Tours fait figurer saint Saturnin, évangélisèrent les Gaules dès le premier siècle. De son côté, M. Natalis de Wailly, dans ses *Éléments de Paléographie*, fait mourir saint Saturnin au commencement du deuxième siècle. Cela serait conforme aux indications fournies par une table alphabétique dressée dans le grand travail intitulé l'*Art de vérifier les dates*.

1. Sidoine Apollinaire.

2. Au tome VIII, p. 163, la *Revue de Comminges* a retracé l'inauguration de l'élégante chapelle romane due aux libéralités de Mgr Compans et qui remplace, sur le penchant du coteau, la vieille chapelle reconstruite jadis sur un oratoire primitif dédié à saint Gaudens.

3. Voir *la Monographie* de M. l'abbé Latou, et *le Dictionnaire des Dictionnaires* de P. Guérin.

Digitized by Google

Grégoire de Tours se contredit lui-même lorsqu'il affirme que Saturnin reçut les ordres sacrés sous Decius ou Dèce. Or, celui-ci fut proclamé vers 251, et bien qu'il eût mérité les surnoms de *Trajanus* et d'*Optimus*, il ordonna contre les Chrétiens de terribles persécutions. Le célèbre auteur de l'*Historia Francorum* avait dit, pourtant, du premier évêque de Toulouse : *Saturninus verò martyr, ut fertur*, ab apostolorum discipulis *ordinatus, in urbem Tolosatium directus est*. Sans l'appuyer, il est vrai, d'aucune autorité plausible, Julien Sacaze émit aussi l'opinion qu'il fallait reporter jusque vers le milieu du IIIe siècle l'apostolat de saint Saturnin. Il faisait mourir celui-ci, non plus sous l'empereur Decius, mais sous les deux collègues Dèce et Gratien qui remplissaient alors à Tolosa la charge consulaire. Dans sa dernière édition, et sans plus de précision, l'*Histoire de Languedoc*[1] s'exprime ainsi, sans citer aucun document à l'appui : « On tient que S. Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut martyrisé du temps de l'empereur Dèce. Il était venu dans les Gaules vers l'an 245 et l'on croit qu'il avait été envoyé par le pape saint Fabien. Il bâtit à Toulouse la première église qui y avait été élevée. La tradition rapporte qu'il fut d'abord enterré dans l'endroit où, au commencement du IVe siècle, saint Hilaire, troisième évêque de Toulouse, fit construire une petite chapelle qui devint plus tard l'église du Taur... »

Nous inclinerions à penser, sans rien affirmer, que l'Evangile fut apporté plus tôt aux Convènes, à l'époque même où l'église d'Arles était fondée par saint Trophime, c'est-à-dire dès la fin du premier siècle, car rien ne dit qu'il ne faut pas prendre à la lettre la parole des évêques à saint Léon : *Missum a beatissimo Petro apostolo sanctum Trophinum* ». Tel est aussi le sentiment du P. Longeval, dans la dissertation préliminaire de son *Histoire de l'Église gallicane*.

2°. — Sanctus Gerontius, ou Girons

Il s'agit encore d'un panégyrique du même auteur [2]. Il fut prononcé dans l'église de Saint-Girons, au mois de janvier 1895, où ce sujet, paraît-il, n'avait jamais été traité. Cette innovation sera due aux recherches personnelles et au talent de M. l'abbé Fourcade. L'histoire était à peu près muette sur le patron de cette ville ariégeoise qui fit partie de la cité des Convènes *(civitas Convenarum)* avant d'appartenir au Couserans, et qui était encore comprise dans le ressort de l'élection de Comminges en 1789 Une simple tradition attribuait sa dénomination actuelle à un saint apôtre, d'origine vandale, Gerontius, qui vint prêcher l'Evangile dans ses murs, au Ve siècle. Mais, comme pour l'époque de saint Saturnin, les données historiques sont diverses en ce qui concerne saint Gerontius ou Girons. D'une part, ainsi que le rappelle M. Fourcade lui-même, les *Acta Sanctorum*, au chapitre 2 du livre IV, rapprochés du *Bréviaire de Tulle*, semblent rattacher la venue de saint Gerontius dans le lieu qui a pris son nom, au temps de saint Clair dont il aurait été le compagnon au premier siècle. Un manuscrit authen-

1. Edition Privat, t. IV, p. 348.
2. Broch. in-8°, St-Gaudens, imprimerie Abadie.

Digitized by Google

tique des Bénédictins de Saint-Sever reporterait cette date vers le milieu du IVe siècle. M. Fourcade penche pour le début du Ve.

Quoi qu'il en soit, douze diocèses ont honoré ce saint, et l'ont regardé comme le contemporain de ces invasions de Vandales et d'Alains qui « ravagèrent une première fois toute la partie de la Gaule qui s'étend de la basse région pyrénéenne jusqu'à Tolosa ». Ce fut alors qu'au pays des Convènes Dieu suscita saint Exupère d'Arreau « qui vint en aide à la détresse universelle dans les villages et les chaumières ». Son grand ascendant fit de lui l'apôtre des Vandales eux-mêmes dont beaucoup embrassaient le Christianisme. Si la plupart étaient ariens, un certain nombre devinrent fidèlement orthodoxes. La légende de plusieurs Bréviaires diocésains [1] en représente sept acceptant la mission de prêcher la vraie doctrine, au premier rang desquels brille Gerontius. « C'était un beau jeune homme, remarquable par la finesse de ses traits et la distinction de toute sa personne, très connu par sa droiture, renommé par sa bonté, et de mœurs admirablement chastes : *cute nitidus, aspectu rutilus, honestate præclarus, bonitate conspicuus, castitate adornatus* ». Telle est la physionomie attachante qu'en retracent les Bréviaires soigneusement consultés par le distingué panégyriste. Celui de Tulle [2] représente les sept apôtres s'embarquant à Joppé (Joppén ?) pour Jérusalem. Chassés, *ex civitate exturbati*, ils se dirigent, vers Rome où ils parviennent après une longue et laborieuse navigation. Là « le pape confère à Sévère, l'un des compagnons de Gerontius, la dignité épiscopale, et envoie la petite colonie en Gaule, comme messagère de l'Evangile ».

Et voilà ce groupe de vaillants apôtres revenant en Gaule pour y remplir une mission semblable à celle de ses héroïques prédécesseurs : Saturnin à Toulouse, Martial à Limoges, Paul à Narbonne.

C'est ainsi que « la pieuse caravane vint planter sa tente dans les champs hospitaliers et riants de la rive droite du Salat ». Là, s'éleva bientôt un oratoire marquant la place de la future cité saintgironnaise, appelée d'abord Bourg-sous-Vic — c'est-à-dire plus exactement Bourg-en-dessous, par opposition à Bourg d'Austrie, plus tard Saint-Lizier, et alors chef-lieu de la *civitas Consoranorum*.

Un des actes les plus anciens où la ville qui se forma ainsi est dénommée Saint-Girons, serait celui où, au XIIIe siècle (1257-1258), sur la cité et sur le pays circonvoisin, affirmèrent leurs droits de suzeraineté : Esquirol, comte de Bigorre : Roger IV, comte de Foix : Arnaud d'Espagne ; Roger, comte de Comminges ; Gaston, comte de Béarn.

De la vallée du Salat, Gerontius et ses compagnons allèrent jusque dans cette partie de l'Aquitaine occupée par les Bigorrais. Il y succomba dans sa lutte contre les Vandales. Les divers Bréviaires où il est question de ce saint rapportent que « blessé mortellement dans un combat par une flèche attachée à ses flancs, il survécut durant trente jours, ne cessant de prêcher jusqu'à son dernier souffle la doctrine du Christ, et par son sang et par sa voix mourante : *Geruntius lethali vulnere est affectus, trigenta dies supervi-*

1. Ex diversis Breviariis.
2. Ex Breviario Tulense.

Digitized by Google

vens, ità, pro fide Christi defendenda, martyrium, quinto Idus Xbris consummavit ».

Il avait fondé là une des premières églises dédiées à saint Saturnin. Une partie de ses reliques, dont l'église de Saint-Girons possède des fragments, furent emportées à Lectoure d'Aquitaine [1], où on les conserva religieusement.

Plus tard, on les recueillit dans l'église Sainte-Eulalie de Bordeaux; un procès-verbal, dressé en 1858 par les ordres du cardinal Donnet, y constata leur présence [2].

V. — **MONOGRAPHIES** : 1° Notes et Documents sur Montégut et le baron de Montégut-Barrau, député de la noblesse du Comminges aux États-Généraux de 1789. Broch. de 124 pages. Muret, impr. Massol. — 2° Notes historiques sur Labastide-Paumès en Comminges (châtellenie de l'Isle-en-Dodon). Broch. de 40 pages. Muret, impr. Massol.

Sous ces titres, M. Décap, directeur de l'école municipale de Muret, dont la précédente chronique de la *Revue* signalait le zèle laborieux pour les recherches sur le pays de Comminges, vient de publier un double travail qui apporte sa précieuse contribution à l'histoire de notre ancien comté.

La première étude, très méthodique, contient d'abord la description de la commune actuelle, et des données étymologiques, *Mons Acutus* — Mont aigu — parfaitement en harmonie avec la topographie ; le village est sur la hauteur, ce qui confirme, pour sa part, l'origine féodale du lieu. Dans un paragraphe sont groupés des noms de lieux analogues.

Le Montégut dont il s'agit était, à l'origine, Montégut-Bourjac, ou de Bourjac *(locus de Monte acuto Borjacui)*. Quelles étaient exactement les limites de ce district féodal ? Nous-même les avons maintes fois cherchées. M. Cabié a essayé de les reconstituer dans la *Revue de Gascogne*, en 1889. M. Décap désigne quelques-unes des localités qui en faisaient partie et qui appartiennent aujourd'hui aux cantons de Fousseret, Rieumes, l'Isle-en-Dodon et Aurignac. Mais il n'y a pas concordance entre la circonscription territoriale proprement dite et celle de l'archiprêtré du même nom telle que le donne le *Censier* des Bénéfices du diocèse de Comminges dressé au XIVe siècle, 1387, *(archipresbyteratus de Borjaco)*, sans désignation expresse du chef-lieu lui-même.

L'auteur traite ensuite « de la Seigneurie locale ». Il donne la Charte de Coutumes de 1480. Nous reviendrons plus tard sur ce document en le rapprochant de quelques autres chartes commingeoises, à l'occasion notamment de la coutume de Fontenilles, dans la châtellenie de Muret. M. Décap nous en promet la prochaine communication.

Puis vient la généalogie des sires de Barrau à partir de Bertrand de Barrau (1340), originaire du Bazadois, jusqu'à Pierre-Elisabeth-

1. Ex breviario Sarlatensi.

2. Cette notice était écrite lorsque l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux décernait une médaille d'or à M. l'abbé Meyraux, curé de Cazères-sur-l'Adour, pour son étude sur saint Girons, patron de la Chalosse (Calossia), cet ancien pays de la Basse-Guienne dont Saint-Sever fut la capitale.

Digitized by Google

Denis de Barrau, le dernier seigneur de Montégut, qui fut élu, en 1789, à l'assemblée spécialement tenue à Muret, député de la noblesse du pays aux Etats-Généraux de Versailles. Nous avons raconté cette élection en publiant, en 1880, le compte rendu de cette assemblée avec « le catalogue » de ses membres ».

Trois autres chapitres sont consacrés à « la Communauté », à « la Paroisse », à l'« Enseignement ».

Ce petit livre est documenté de plusieurs pièces justificatives; puis la bibliographie y est indiquée et suivie d'une table alphabétique détaillée.

Le second travail, consacré au lieu de Labastide-Paumès, est moins étendu. Il concerne une commune située aux confins de l'arrondissement de Saint-Gaudens, dans le canton de l'Isle-en-Dodon. C'est encore une monographie de cette localité — ancienne bastide, ainsi que son nom l'indique — où subsistent des constructions importantes de l'antique demeure seigneuriale dont la *Revue* se propose de donner une description. Ce qui en reste marque plusieurs époques et constitue une des choses les plus intéressantes de l'ancien Comminges monumental.

Là se succédèrent les seigneurs d'Orbessan (1180-1636), Madeleine de Durfort, veuve du prince Gaspard de Courtenay, et le sire de Pauilhac (1606-1701).

Un sire de Labastide-Paumès, capitaine d'une compagnie dans le Comminges, fut, en 1512, le héros d'une expédition contre les Aranais contrebandiers. M. le baron de Lassus nous l'a racontée tout au long[1], d'après les documents.

Le dernier propriétaire du château de Labastide fut M. de Cambon, premier président du Parlement de Toulouse lorsqu'éclata la Révolution. Proscrit pendant la Terreur, il s'expatria, et Mme de Cambon paya héroïquement de sa tête le refus de révéler la retraite de son mari.

L'opuscule contient surtout les Coutumes locales, consignées dans un accord entre le seigneur et les habitants, passé le 4 juillet 1610 devant Me Laborie, notaire royal de Lussan des Religieuses. C'est en cela surtout qu'il est précieux.

ALPHONSE COUGET.

CHRONIQUE

Un de nos collaborateurs, M. l'abbé Marsan, notre collègue aussi à la Société archéologique du Midi de la France, a bien voulu nous communiquer, d'après la *Gallia christiana* et le *Glanage* du paléographe Larcher, un document constatant la consécration « du monastère des Dominicains de Saint-Gaudens, au lieu dit de la Planquette ».

Dans notre notice sur « un ancien plan de Saint-Gaudens », publiée au tome IX de la *Revue de Comminges*, nous avons parlé de ce couvent des Frères-Prêcheurs, établi d'abord au Barri-Bigordan,

1. *Revue de Comminges*, t. I, p. 196.

Digitized by Google

transféré en 1294 dans un quartier jusqu'alors « mal famé », appelé de la Planquette. Les bâtiments de l'ancienne école des Frères, servant aujourd'hui à l'école municipale, sont, avec l'ancienne prison, les restes de l'ancien couvent, qui fut d'une grande importance comme nous l'avons dit dans la notice à laquelle il vient d'être fait allusion.

On verra que la consécration eut lieu en 1294 et la neuvième année de la vacance du siège épiscopal de Comminges, et fut faite, par Arnaud de Mascaron, chanoine de Saint-Étienne de Toulouse[1], étant élu évêque par le chapitre de Saint-Bertrand.

Au paragraphe XXXIII de leur Catalogue des évêques de Comminges, les historiens de Languedoc nous disent aussi qu'Arnaud IV de Mascaron avait été choisi par le chapitre. Mais cette élection ne fut pas confirmée par le Saint-Siège qui donna l'évêché à Bertrand de Goth en 1295.

Voilà pourquoi, d'après le document reproduit ci-dessous, le prélat consécrateur fut l'évêque de Tarbes, Raymond de Caudaraza. Le regretté M. Morel s'est donc trompé lorsqu'il a attribué « à Arnaud de Mascaron, évêque consécrateur », l'écusson sculpté sur une des portes intérieures de l'ancien couvent. On ne peut compter celui-ci au nombre des évêques de Comminges.

Voici le texte que nous tenions à conserver dans notre recueil :

CONSÉCRATION de la PLANQUETTE (Monastère des Dominicains de Saint-Gaudens)

In crastino Purificationis Beatæ Mariæ fuit emptus locus de la Planqueta ubi nunc est conventus, quiquidem locus erat priùs despectus et magnæ diffamationis, *et nunc, cooperante Domino, factus est locus ædificationis.*

Anno Domini MCCLXXXXIV, sede Convenarum vacante anno nono, electo Dno Arnaldo Mascaronis, canonico Sancti-Stephani de Tolosa, die lunæ ante festum sanctæ Potentianæ virginis, scilicet XVI Calendas junii, venerabilis vir Dnus Raimundus de Caudaraza, episcopus Tarbiensis, consecravit cœmeterium in loco de la Planqueta.

(*Gallia christ.*, t. I; — *Glanage* de Larcher, t. VIII, n° 1.)

Quant à la relation de la consécration elle-même, contenant aussi l'intéressant historique de la fondation du Couvent, il existait en tête du précieux livre des Obits des Frères-Prêcheurs, disparu malheureusement depuis plusieurs années.

*
* *

Notre collègue, M. Félix Régnault, l'intrépide et persévérant explorateur de la grotte de Gargas, où il conduisit notre Société lors de sa première excursion en 1885 et dont il nous parla dans la *Revue* de cette dernière année, vient de faire de nouvelles découvertes dans ces profonds dédales souterrains.

En recommençant ses recherches paléontologiques, au mois de juin dernier, il a trouvé, sous les stalagmites, une sépulture primitive, avec les débris d'un grand vase renfermant des ossements humains à moitié calcinés. A. C.

1. Comme l'avait été Bertrand de l'Isle lui-même.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES DU 10e VOLUME

ANNÉE 1895

Livraison du 1er trimestre

Pages

Liste des membres de la Société des études de Comminges.

I. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (suite) 1

II. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions, au Néthou (suite) 32

III. — Baron de Lassus : le château d'Ausson, résidence des barons d'Espagne-Montespan (XVe, XVIe, XVIIe siècles) 41

IV. — Lestrade : les Huguenots en Comminges, d'après les papiers des États conservés à Muret 106

V. — Alphonse Couget : Chronique : 1. A Martres-Tolosanes; — 2. Clément V et la tiare; — 3. La langue basque au Japon; — 4. La grotte de Lestalas, à Cazavet 111

Informations. — Nécrologie.

Livraison du 2e trimestre

I. — Astrié : les premiers Ages de Luchon : I. Période préhistorique. — II. Période gallo-romaine 113

II. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au au Néthou (suite) 130

III. — Hippolyte Cabannes : de Castillon en Couserans à Sentein (Ariège) 139

IV. — L'abbé Cau-Durban : la Révolution à Saint-Lizier (Ariège), 1789-1804 (fin) 160

V. — Alphonse Couget : le Jubilé de Saint-Bertrand-de-Comminges : Notice historique et Compte rendu. 202

Rectifications et Informations 216

Livraison du 3e trimestre

I. — Astrié : Les premiers Ages de Luchon : II. Période gallo-romaine; III. Période du Moyen-Age (fin). 217

II. — J. Lestrade : Les Huguenots en Comminges, d'après les papiers des États conservés à Muret (suite) .. 239

Digitized by Google

III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au Néthou (suite) 255
IV. — Hippolyte Cabannes : Annibal à Luchon? 267
V. — B. Bernard : Mandement de Mgr de Lubière du Bouchet, évêque de Comminges, pour les habitants de la Vallée d'Aran 268
VI. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save : Ère ancienne : Avezac. 274
VII. — Ernest Ferras : Excursion en Barousse. Compte rendu de la course faite par la Société des études le 20 juillet 1895 281
VIII. — A. Couget : La Conférence du 19 juillet. — Informations 290
IX. — Jacques Bize : Le Roi des Monts (poésie) 291
X. — Rectification à l'article intitulé : « Jubilé de Saint-Bertrand », paru dans la précédente livraison ... 293
XI. — Léonce Couture : Bibliographie 295

Livraison du 4e trimestre

I. — L'abbé Couret : Recherches archéologiques sur la haute vallée de la Save : Ère ancienne : Avezac (suite) 297
II. — Léon Cieutat : Simple note sur quelques procédés de culture maraîchère, rédigée vers 1640, pour le terroir de Saint-Gaudens 304
III. — Maurice Gourdon : un demi-siècle d'Ascensions au Néthou (suite et fin) 313
IV. — B. Bernard : Mandement de Mgr de Lubière du Bouchet, évêque de Comminges, pour les habitants de la Vallée d'Aran (suite et fin) 326
V. — J. Lestrade : Bibliographie : 1. Uzeste et Clément V; — 2. La Vie de S. Bertrand ; — 3. Le Protestantisme en Béarn et au pays Basque 350
VI. — A. Couget : Bibliographie : 1. Panégyriques de S. Gaudens et de S. Girons ; — 2. Monographies de Montégut et de Labastide-Paumès 355
VII. — Chronique. — Informations 361

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01231 7106

Digitized by Google

Digitized by Google